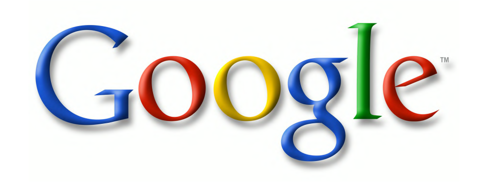
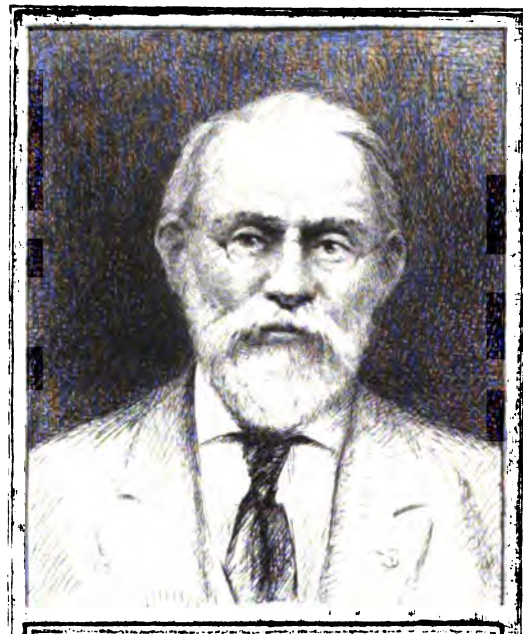

Google



Bal
Edu

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II[e] SÉRIE. — TOME VII.

ARRAS

Typographie et lithographie de A. Courtin, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

—

M. D. CCC. LXXV.

MÉMOIRES DE L'ACADEMIE D'ARRAS.

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME VII.

ARRAS

Typographie et lithographie de A. Courtin, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

—

M. D. CCC. LXXV.

I.

Séance publique du 20 Août 1874.

DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. GARDIN, Président.



MESSIEURS,

Les traditions de l'Académie imposent au Président l'obligation d'inaugurer par un discours vos séances publiques annuelles.

Votre Président n'oubliera pas, en remplissant ce devoir, qu'il doit encore répondre dans cette séance à l'un des récipiendaires et il aura soin de ne pas mettre votre attention à une trop rude épreuve.

Comme l'année dernière, le programme de vos concours n'a pas eu de résultats bien satisfaisants.

La poésie, seule, cette fille de l'imagination, cette plante qui fleurit si facilement sur le sol français, a répondu à votre appel. Cinq productions ont sollicité vos récompenses; je ne veux pas empiéter sur le rapport intéressant qui vous sera fait par un membre de la commission chargée de juger le concours, et je m'abstiens d'autres détails.

En dehors de la poésie, vous n'avez reçu qu'un seul travail historique, et encore ne rentrait-il pas dans les conditions du programme. Vous n'avez pas jugé qu'il méritât l'une des récompenses proposées ; un membre de la commission historique vous fera connaître les raisons qui ont motivé cette décision.

Je dois pourtant signaler l'envoi fait à l'Académie de tableaux, gravures et photographies pour le concours des Beaux-Arts.

Vous le savez, Messieurs, vous devez à la générosité de l'un d'entre vous un prix spécialement affecté aux Beaux Arts et qui devait, cette année, échoir à la peinture.

Bien qu'il n'y ait pas eu de concours proprement dit, puisque les travaux envoyés paraissent l'œuvre d'un seul concurrent, vous avez pensé qu'ils avaient une valeur artistique assez sérieuse pour mériter la récompense offerte ; un des membres de la commission vous rendra compte aussi des motifs de cette décision.

Pour toutes les autres parties du programme, aucun travail ne vous a été envoyé et aucun concurrent n'est entré dans l'arène.

Ces regrettables abstentions ne sont pas spéciales à l'Académie d'Arras et elles se produisent presque partout. Elles révèlent, il faut bien le reconnaître, une absence complète d'efforts et de travail, plutôt que le dédain des récompenses promises aux vainqueurs.

Je n'ai pas à en rechercher ici les causes ; ce serait assurément une étude intéressante, mais elle excéderait les bornes d'un discours qui ne peut avoir d'autre mérite que sa brièveté.

L'année dernière j'ai essayé d'indiquer les principales. Peut-être faudrait-il, à l'avenir, chercher dans des conditions nouvelles le moyen de réveiller le goût des études sérieuses et de stimuler l'ardeur des concurrents. Quant à vous, Messieurs, je le constate avec une sorte d'orgueil, votre zèle ne s'est pas un instant ralenti et aucune année peut-être n'a été aussi féconde en travaux sérieux et intéressants. Le rapport de M. le Secrétaire-général vous les rappellera en détail et ils constitueront pour vous un précédent dont vous aurez droit d'être fiers, mais qui sera pour chacun de nous une obligation de continuer ces bonnes traditions.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE

PAR

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.



MESSIEURS,

En relisant les procès-verbaux des séances hebdomadaires de l'année qui se termine aujourd'hui, je suis frappé d'un fait qui se produit et qui montre l'activité et la forte vie littéraire qui règne maintenant dans notre Société. Ce fait, c'est la suite non interrompue de nos séances, chaque semaine, sans exception ; ce fait, c'est que jamais, peut-être, aucune année académique n'a été si complète depuis notre existence officielle et légalement reconnue, c'est-à-dire depuis cent ans.

La vie littéraire est douce et fortifiante, on le sent surtout aux époques agitées ; la vie littéraire s'élève au-dessus des préoccupations étroites ou passionnées, et voilà

pourquoi les hommes qui cherchent la vérité pour elle-même s'y réfugient avec bonheur. C'est du reste la pensée qui a présidé à la fondation des Académies, et ce besoin d'occupations sérieuses et dignes de l'homme a donné naissance à nos Sociétés, où l'on sent qu'il est bon de travailler dans le calme et la paix.

Si vous me le permettez, Messieurs, je diviserai cette année féconde, en trois parties qui répondent à l'ordre naturel de nos travaux, et je vous rappellerai brièvement quels ont été ces travaux.

Dans la première période, du mois d'octobre à la fin de l'année, vous avez eu plusieurs communications intéressantes faites par M. le chanoine Robitaille. La première, c'est une longue et importante étude sur l'abbé Proyart, cet homme de bien que tout le monde a lu et dont personne, ou peu s'en faut, ne connaissait la vie à la fois très-utile et très-agitée. M. Robitaille a rendu un véritable service à l'histoire de notre région du Nord de la France, en mettant dans son vrai jour cette digne et vénérable figure d'un homme assez grand pour dédaigner l'ambition et ne rechercher que le dévouement actif et réel à son pays. Il a raconté ses luttes, dépeint ses tribulations, rappelé le souvenir de sa mort: en un mot, nous connaissons maintenant l'abbé Provart comme il méritait d'être connu, et tous liront, dans nos Mémoires, cette bonne Notice, avec l'intérêt et l'émotion qui lui sont dus. Dans un ordre d'idées différent, M. Robitaille a communiqué à votre Société une étude sur la nouvelle Chartreuse de Neuville, près Montreuil, et il a pris occasion de rappeler à grands traits la sublime institution de Saint-Bruno. M. Lecesne a donné à l'Académie une piquante

étude sur le Patois artésien : tout le monde a lu avec plaisir cette étude dans l'*Annuaire du Pas-de-Calais*, où M. Coffinier l'a publiée.

M. Coffinier nous avait donné les prémisses de son curieux travail sur la nouvelle loi militaire et ses résultats dans le Pas-de-Calais, travail qu'on a lu également dans le même Annuaire.

M. de Sède s'est livré à des recherches sur les noms imposés aux rues d'Arras pendant la Révolution, et ces recherches ont révélé une foule de faits curieux, propres à enrichir l'histoire du pays.

Nous avons eu de M. le chanoine Proyart plusieurs détails sur l'abbaye de Saint-Éloi, et de M. le chanoine Planque des notions savantes sur le chant liturgique. M. Gossart nous a plusieurs fois entretenus de matières scientifiques dans ses comptes-rendus toujours lumineux, et j'ai essayé de continuer mes études sur les historiens d'Artois, commencées l'année précédente.

Le mois de décembre a été rempli par les communications de M. de Mallortie sur l'imagination dans Corneille, la Tragédie et la Comédie chez les Grecs, le Théâtre à Athènes et chez les Romains. Ainsi ont été ravivés parmi nous les souvenirs de la littérature classique, et ces lectures ont fourni l'occasion de toute une série d'études dont le second trimestre de cette année académique a été favorisé.

En effet, si dans le mois de janvier j'ai eu l'honneur de vous présenter la suite de mes études sur les historiens d'Artois et le commencement d'un travail intitulé : l'Art dans la Bible ; le mois de février et le mois de Mars ont eu, soit de M. de Mallortie, soit de MM. Paul Lecesne et

Boulangé, toute une série de travaux sur les combats des gladiateurs, sur les combats d'animaux, sur les pantomimes et les naumachies, sur la législation relative à ces spectacles, sur une mosaïque allemande qui en rappelle encore aujourd'hui le souvenir.

M. Le Gentil vous a ensuite donné plusieurs travaux consciencieux sur des monuments locaux : la Maison rouge, les deux châteaux de Louis XI, des pierres du XVIe siècle, une ancienne porte de la Cité. Ces travaux, destinés presque tous au *Bulletin de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais*, seront consultés par tous ceux qui voudront s'instruire de l'histoire vraie de la ville d'Arras.

Dans cette même seconde partie de notre année académique, M. de Hauteclocque a complété son histoire d'Arras sous Albert et Isabelle, et vous avez bien voulu accueillir avec bienveillance une Notice que je vous ai présentée sur les momies et antiquités Péruviennes données au Musée d'Arras par M. le baron de Briois d'Angres.

Du mois de mai à la fin de la troisième partie de cette même année, votre travail n'a pas été moins fécond. M. Lecesne nous avait lu son étude très détaillée sur le Congrès et la Paix d'Arras, dont l'impression s'achève. M. Proyart, après quelques communications sur l'instruction telle qu'elle était réellement avant la Révolution, vous a donné une série de lectures composant une véritable vie de saint Vaast, notre grand apôtre, vie que tous demandent depuis longtemps et qui manquait à l'érudition comme à la piété reconnaissante des Artésiens.

M. Le Gentil nous a lu dernièrement un travail sérieux

et bien étudié sur Saint-Laurent-Blangy, et M. Robitaille nous a donné une étude sur Fruges, Fressin et la Maison de Créquy.

Enfin, Messieurs, notre année véritablement laborieuse a été couronnée par deux importantes communications de M. Asselin, membre correspondant, sur la vie de château, en Artois, au commencement du XVIII[e] siècle. C'est avec le plus vif intérêt que vous avez écouté ces lectures, où les documents intimes les plus agréables et les plus instructifs se mêlent aux réflexions du penseur. Vous en attendez la fin avec une certaine impatience, parce que vous savez que c'est par de telles études que l'on précise bien le véritable esprit d'une époque et d'un pays.

En résumé, votre année 1873-74 a été féconde en utiles travaux ; et si nous joignons à la nomenclature de ces lectures et discussions hebdomadaires la mention de la part que vous avez prise à l'Exposition d'Arras par l'octroi de plusieurs médailles, aux congrès de la Sorbonne par la délégation de plusieurs de vos membres, à l'Exposition de Lille par une visite officielle que vous avez voulu y faire solennellement et en corps, vous avez attesté, cette année comme toujours, que vous attachez le plus grand prix aux choses de l'intelligence, et que chez vous ce n'est pas un vain titre que celui qui vous a été conféré : Académie des Belles-Lettres, ou Académie des Sciences, des Lettres et des Arts.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

MESSIEURS,

En me recevant dans votre Compagnie, vous avez oublié que mon bagage littéraire était encore bien léger, pour vous souvenir que plusieurs membres de ma famille avaient laissé parmi vous de longs et honorables souvenirs. L'un d'eux, le baron de Hauteclocque, dirigea mes premiers pas dans les études historiques, dont il s'était lui-même souvent occupé, et l'un de nos collègues, dans l'intéressante notice qu'il lui a consacrée, a bien voulu parler avec éloge de ses recherches sur les Etats d'Artois et l'Echevinage d'Arras.

C'est en parcourant les manuscrits et les livres de sa riche bibliothèque que j'ai conçu la pensée de faire revivre devant vous l'Artois sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle. Peu d'historiens de notre pays s'étaient

occupés de cette époque, et j'ai voulu acquitter une dette de reconnaissance. En effet, au xvie siècle, la situation des Pays-Bas, dont nous faisions alors partie, avait été des plus douloureuses : La guerre étrangère était venue dévaster nos riches campagnes, massacrer ou disperser nos populations. Les discussions intestines avaient encore augmenté les désastres de la guerre. La Hollande, après avoir adopté une nouvelle religion et changé la forme de son gouvernement, cherchait à faire suivre son exemple par les provinces voisines. On était malheureux ; aussi les esprits étaient-ils inquiets et hésitants. C'est alors que la providence eut pitié de nos ancêtres, jusque-là si attachés à leur Dieu et à leurs rois, et leur envoya ces souverains, qu'on appela les *bons Archiducs.* Je vous ai dit la triste situation où était l'Artois quand ils arrivèrent, et la prospérité dont on jouissait quand Dieu les rappela à lui, après trente-cinq années de règne, et trop tôt pour les Pays-Bas. Vous avez vu ce que pouvaient faire pour un pays des princes sages et vertueux, je ne reviendrai pas sur ces lectures, où j'ai souvent usé, et peut-être abusé, de votre bienveillante attention. Mais je savais que vous aviez toujours encouragé l'étude du passé et que vous aviez félicité mon prédécesseur de vous avoir narré l'histoire d'un bijou d'architecture qu'on appelait la chapelle de la Sainte-Chandelle, dans une notice écrite « avec une précision, une exactitude, » un soin tel qu'on peut dire qu'elle clôt la série des » écrits qui ont été publiés sur ce sujet (1). »

(1) M. l'abbé Van Drival : Rapport sur les travaux de l'Académie d'Arras.

M. Watelet, dont on a fait ce bel éloge qu'il « aimait » à bien faire et à faire le bien » (1), était un esprit patient et chercheur. Dans son discours de réception, il vous avait dit que son goût le portait vers l'économie politique, cette science qui nécessite tant d'études et tant d'observations, « puisqu'elle s'occupe de tout ce qui » concerne les institutions et la conservation d'un État » et d'une Société » (2). Aussi, après avoir écrit pour les journaux quelques articles où sont traitées des questions sociales, il fit remarquer un travail publié en 1849 sur l'amélioration des classes pauvres; « le soulagement des hommes qui souffrent, y disait-il, est le devoir de tous, l'affaire de tous. »

Après avoir pris part aux travaux du Congrès tenu à Arras en 1851, il vous donna lecture, en 1862, de remarques sur la statistique de la France, et, en 1866, il vous rendit compte d'un des volumes des *Mémoires de l'Académie de Caen*. Il n'avait pas reculé, en 1864, devant un travail bien aride dont vous l'aviez chargé : c'était un rapport sur une thèse qu'un de vos compatriotes, M. Léon Vaillant, docteur de la Faculté de Paris, avait composée et vous avait offerte. Le sujet en était la *fécondation des cryptogames*. M. Watelet sut utiliser les longues recherches auxquelles il dut se livrer pour en tirer d'utiles réflexions : « Rien d'inutile n'a été fait par le créateur, » dit-il en terminant. Or, si tout a été créé et créé par » Dieu, il est évident que rien n'a pris naissance par le » pur effet du hasard; il faudra donc en conclure que

(1) M. Lecesne : Discours prononcé sur la tombe de M. Watelet.
(2) Définition tirée de ce discours.

» Dieu, dont la sagesse et la puissance sont infinies, » veille sur toutes ses œuvres par sa providence, et n'est » indifférent à aucune des lois qu'il a imposées à la » création. » Nous rappellerons encore qu'il composa la biographie de son ami, M. Derbigny. « Il fit ressortir » avec une conviction profonde le mérite de cet ancien » collègue, considéré comme homme privé, comme ad- » ministrateur et comme poète » (1). Enfin, il vous fournit d'utiles renseignements sur l'ancienne Académie d'Arras, et prépara le nouveau règlement de votre Société.

M. Luez, à qui il avait succédé, lui avait donné l'exemple du travail, et il se délassait des labeurs du barreau dans le culte des Muses. Il siégea parmi vous de 1832 à 1857, et son nom figure souvent dans les comptes-rendus de vos travaux. A propos d'un concours de poésie dont le sujet était : Jean de la Vacquerie, il publia sur cet Artésien, qui joua un rôle important au xv[e] siècle, une étude qui est peut-être la page historique la plus éloquente que contiennent vos Mémoires. Il prononça, en 1841, un discours sur la bienfaisance publique, et vint dire un dernier adieu sur la tombe de deux de vos collègues, MM. Letombe, architecte en chef du département, et Frédéric Degeorge.

Mais la musique, et sa sœur, la poésie, avaient toutes ses préférences; il lut devant vous une pièce de vers intitulée l'*Invasion;* aux sentiments patriotiques qui l'animent, on voit que sa main, avant de manier la plume, avait tenu l'épée. « Nul mieux que lui ne savait, dans

(1) M. Parenty: *Mémoires de l'Académie d'Arras.*

» des rapports pleins de verve et de goût, porter un » jugement éclairé sur les productions de nos écrivains, » et particulièrement sur les œuvres poétiques » (1). Six fois (2) il vous rendit compte du concours de poésie, et son style élégant, mais parfois emphatique, ses citations heureuses, ses considérations sur la poésie ou quelques-uns de nos poètes, firent oublier l'étendue qu'il donnait à ses lectures.

La première fois qu'il prend la parole dans une de vos séances publiques, il s'étonne que le concours de poésie n'ait amené que deux concurrents (l'un était Louis Blanc), à célébrer en vers l'Hôtel des Invalides et Louis XIV, son fondateur. « Notre société, ajoute-t-il, » est jeune, donc elle doit être poète, et ses poésies » doivent être vives et aventureuses comme notre épo- » que. » Développant cette pensée, il juge avec une sévérité, que nous trouvons excessive, le grand roi et les vieux poètes. Pétrarque, même, ne trouve pas grâce devant lui : « On n'ira plus, dit-il, s'enthousiasmer » comme lui sur quelques fragments de statue, ni, » comme au XVIII[e] siècle, composer de petits vers vides » de chaleur et de sentiment. » Il aurait pu être moins sévère, car son fauteuil était occupé, au dernier siècle, par l'abbé Pauchet, dont les vers n'étaient pas sans mérite et rappelaient ceux de J.-B. Rousseau, sans les valoir. Comme ils sont inédits, nous citerons quelques strophes d'une ode sur la poésie qui permettront de les juger.

(1) M. Billet : *Mémoires de l'Académie d'Arras.*

(2) En 1833, 1834, 1835, 1843, 1845 et 1848.

Dieu, après avoir créé le monde, veut voir sa propre image dans le chef-d'œuvre de ses mains : l'homme paraît, son œil contemple des miracles de toutes parts; il voit, il sent qu'après Dieu lui-même il est le roi de l'univers.

Déjà l'humble reconnaissance
Au fond de son cœur a parlé;
Déjà jusque dans son silence
Le sentiment s'est dévoilé.
Bientôt, par sa voix innocente,
D'un cœur que son bonheur enchante,
Eclatent les heureux transports.
Poésie, immortelle flamme,
C'est à ces mouvements de l'âme
Que tu dus tes premiers accords.

Reine aimable de l'harmonie,
Objet digne de nos autels,
C'est toi, divine poésie,
C'est toi qui forme les mortels.
Seule, dans notre âme enchantée,
Tu sus, du feu de Prométhée,
Recueillir les restes éteints.
Seule, à l'homme, tu fis connaître,
Et l'excellence de son être,
Et la grandeur de ses destins.

. . . .

Quelle est cette mégère impie
Dont le souffle infeste ces lieux?
Tremblez, poètes, c'est l'Envie,
Reconnaissez ses traits affreux.

Mais, que dis-je ? Sa noire audace
Lance en vain, contre le Parnasse,
Des traits qu'aiguise sa fureur ;
Tel quand un cèdre tombe en poudre,
Des feux dévorants de la foudre,
Le laurier est toujours vainqueur.

Art noble que tout sage adore,
Talent à jamais précieux,
Tes charmes rendent l'homme encore
Digne du commerce des Dieux.
Favoris du fils de Latone,
C'est à la gloire qu'il vous donne,
Qu'il mesure votre bonheur.
Que ne puis-je, illustres modèles,
De vos études immortelles,
Partager l'immortel honneur.

Les prédécesseurs de M. Luez avaient été, de 1820 à 1832, M. Toursel, et de 1817 à 1820, M. Garnier. Leurs goûts et leurs fonctions leur avait fait préférer l'étude des sciences à la culture des lettres.

M. Toursel fut, pendant un an, votre archiviste-adjoint. Comme médecin et comme homme privé, il jouissait, à Arras, d'une considération méritée. Il prit une part active aux travaux de plusieurs commissions chargées par vous de rendre compte de Mémoires sur diverses questions scientifiques, médicales ou agricoles (1). Mais sa modestie l'empêcha de prendre souvent

(1) En 1820, 1821 et 1829, il fut nommé membre de plusieurs commissions chargées d'examiner les Mémoires présentés par M. de Vène, capitaine du génie, membre honoraire de cette Académie, et

la parole, et vos Mémoires ne contiennent de lui qu'un éloge funèbre : J.-B. Pochon, né à Arras en 1764, se destinait à l'état ecclésiastique, mais la Révolution vint mettre obstacle à sa vocation, et ses sentiments religieux et monarchiques le firent jeter en prison. Plus tard, il s'adonna avec succès à l'étude de la botanique, devint bibliothécaire de la ville d'Arras et membre de cette Académie. Après sa mort, M. Toursel fut chargé de rendre hommage à cet honnête homme, et il le fit dans un langage simple, concis, ému ; on voit que ce ne sont pas seulement les regrets d'un confrère, ce sont les adieux d'un ami. Les mêmes sentiments animaient M. Harbaville quand il fit, en quelques mots, ce bel éloge de M. Toursel : « Cet homme, profondément versé dans la science mé- » dicale, et dont toute la vie avait été consacrée au sou- » lagement de l'humanité. »

M. Garnier était sorti de l'École polytechnique après de brillantes études : Il vint à Arras comme ingénieur des mines et tint une place distinguée dans votre Société. Il sut utiliser ses connaissances étendues pour vous faire des communications sur la géologie et la minéralogie dans le Pas-de-Calais. Son style clair et précis, ses considérations sur l'essor que pouvait prendre l'industrie dans notre département si on utilisait les riches produits du sol, rendaient intéressantes des questions arides et peu familières à la plupart de ses auditeurs.

par d'autres savants, sur le calorique, l'identité des fluides électriques et galvaniques, les forces chimiques et galvaniques, les lois de la physique et de la chimie qui régissent l'action des engrais sur les plantes et les végétaux, sur une nouvelle plante cotonneuse, etc., etc.

En 1820, M. Demarquay avait cru découvrir, près de Saint-Omer, une carrière de sulfate calcaire analogue à celles qu'on trouve près de Paris et qui fournissent le plâtre. M. Garnier vint détruire cette espérance en prouvant que les cristaux de gypse qu'on avait rencontrés, étaient des produits accidentels et peu abondants. Quelque temps après, il vous donna lecture d'observations sur la manière de rédiger la statistique minéralogique et géologique du Pas-de-Calais. Dans ce travail important, il place au premier rang les mines de houille et de fer et les substances salino-métalliques. Il rappelle que les États d'Artois avaient promis de donner cent mille écus de récompense, somme considérable pour le temps, à celui qui pourrait trouver, dans nos contrées, des couches de houille susceptibles d'être exploitées. Cette Assemblée, qui a rendu tant de services à la province, avait deviné qu'il y avait, dans nos pays du Nord, une source de richesses inconnues mais existantes. M. Garnier engage aussi à faire de nouvelles recherches et surtout à en publier le résultat pour permettre d'en diriger d'autres avec plus d'espoir de réussite. Il était réservé à un heureux hasard de faire découvrir, dans deux arrondissements du Pas-de-Calais, cet utile combustible qu'on cherchait depuis longtemps sans trop savoir où le trouver. A ce sujet, M. Garnier combat l'opinion de Tournefort, du reste abandonnée de nos jours, que les substances minérales se reproduisent naturellement. Il parle aussi des fontaines jaillissantes connues sous le nom de *puits artésiens*. Enfin il recommande le Boulonnais comme une région dont la constitution est importante à étudier.

Il était plus apte que personne à faire cette étude, aussi, quand il crut devoir quitter votre Compagnie, où ses fréquents voyages le rendaient moins assidu qu'il l'aurait désiré, il composa un Mémoire géologique sur les terrains du bas Boulonnais et particulièrement sur les *calcaires compactes ou grenus* qu'il renferme. La Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Boulogne-sur-Mer, couronna et fit imprimer ce travail remarquable. L'auteur, après avoir traité la question théorique, s'occupe du profit qu'on pourrait trouver en exploitant sur une plus vaste échelle la chaux si renommée du Boulonnais et surtout les carrières de marbre. Il ne parle pas des terrains qui fournissent les ciments et les phosphates, sources d'un commerce si important de nos jours.

Nous ne pouvons passer sous silence les membres qui occupèrent au dernier siècle, alors le trente-neuvième, aujourd'hui le vingt-neuvième fauteuil de l'Académie d'Arras.

A l'origine de la Société, nous y trouvons Adrien-Philippe du Carieul, chevalier, seigneur de Fiefs, Beauquesne, etc.; il avait épousé Valentine de Hauteclocque (1). Le soin de ses affaires l'ayant obligé de donner sa démission, il fut remplacé, en 1743, par M. Louis-Guislain-Benoit Leliepvre, écuyer, seigneur de Neulettes, qui mourut en 1760 (2). Il eut pour successeur, en 1762, l'abbé Pauchet,

(1) En 1727. Il était fils de Jacques-François du Carieul, chevalier, seigneur de Boubers, Fiefs, etc., et de Jeanne Valentine de Lattre d'Ayette.

(2) Il ne s'était pas marié et fut le dernier rejeton de cette famille. Il descendait de Jean, seigneur de Carné et gouverneur d'Auxi-le-

et, en 1769, le comte de Lannoy de Beaurepaire, seigneur de Caucourt (1), que le tribunal révolutionnaire envoya à l'échafaud, ainsi que trois de ses confrères, sous les plus futiles prétextes. Deux autres moururent en prison. Les asiles des sciences et des lettres n'échappaient pas à la fureur dévastatrice de cette malheureuse époque, et nos archives furent en partie dispersées, aussi n'avons-nous pu trouver de souvenirs littéraires que sur l'abbé Pauchet; il est vrai qu'il fut, en 1767, chancelier, et était, en 1768, président de la Société littéraire de notre ville, quand ses nouvelles fonctions de curé de Vred l'engagèrent sans doute à donner sa démission (2).

Ce ne fut pas sans un profond regret qu'on vit les Jésuites expulsés de leur collége d'Arras, alors si florissant, et le Conseil d'Artois refusa d'enregistrer l'arrêt du Parlement supprimant cet ordre religieux, qui avait rendu tant de services en élevant la jeunesse de nos contrées (3). Des prêtres séculiers furent chargés d'abord de la direction de cet établissement, et on chercha quelques sujets distingués pour faire oublier leurs célèbres devanciers. Deux de nos anciens collègues,

Château, créé chevalier en 1606. Il était fils de Louis-Bernard et de Marie-Isabelle de Hannedouche. Cette famille entrait aux Etats d'Artois.

(1) Ignace Godefroy de Lannoy, capitaine au régiment du roy (infanterie), chevalier de Saint-Louis, avait épousé Marie-Thérèse de Lannoy d'Annappes, et était fils de Charles-François-Ignace, député des États d'Artois, et de Barbe-Françoise de Saint-Vaast.

(2) *Almanach d'Artois.*

(3) M. l'abbé Proyart : *Histoire de l'Enseignement à Arras.*

l'abbé de la Borère, licencié en théologie de la Faculté de Paris, et l'abbé Pauchet, prêtre du diocèse d'Arras, furent choisis pour principal et professeur de troisième, et prirent part à l'organisation de ces réunions littéraires où on cherchait à rendre quelque vogue à un collége que les élèves avaient abandonné. Il y eut surtout les 12, 13 et 14 août 1773, des exercices auxquels on donna beaucoup de solennité, et où on invita les dames. Ils commencèrent chaque jour à huit heures et demie du matin, pour reprendre à deux heures de l'après-midi. On développa, en faisant intervenir la littérature et l'histoire, un *plan de conduite* pour tous les âges et toutes les conditions, et les principes d'une éducation chrétienne et sociale. A la fin des deux premières journées, on joua un petit drame moral; la troisième fut terminée par la distribution des prix. Selon l'usage et le goût du temps, on donna beaucoup plus d'importance à la partie philosophique qu'à la partie littéraire et historique. Le programme était entremêlé de prose et de poésie; en voici quelques vers qui expriment des vœux bien louables, mais que les événements allaient bientôt cruellement démentir :

Mais puisse un Dieu de paix, pour le bien de la terre,
Etouffer à jamais la discorde et la guerre ;
Puissent tous les humains ne disputer entre eux
Que sur l'art peu connu de faire des heureux.
Loin de vous abreuver des pleurs de la patrie,
Nourrissez l'indigence, animez l'industrie;
Que chacun ait pour prix des soins qui l'ont formé,
La gloire d'être utile et surtout d'être aimé.

Dès son entrée dans votre Société, l'abbé Pauchet prit une part importante à vos travaux. Le 26 mars 1763, dans une séance publique, il lut un essai sur le bonheur que procure la science, et une ode sur la poésie dont nous avons cité quelques passages. En 1764, il composa une pièce de vers sur la religion, et, en 1767, il ne put terminer un discours qu'il avait préparé pour la séance annuelle. Le 26 mars 1768, il répondit au discours de réception de l'abbé de la Borère, nouvel associé qui, lui aussi, développa un plan d'éducation dans lequel tous les enseignements littéraires étaient dirigés sur la morale, dont ils fournissent pour ainsi dire un plan complet. L'abbé Pauchet donna aussi lecture, dans cette réunion, de réflexions sur la poésie et d'une ode sur le même sujet.

Pour donner une idée du style et de la manière d'écrire de cet esprit distingué et instruit, nous allons extraire quelques fragments de son œuvre la plus importante. On y reconnaîtra les qualités et les défauts des écrivains de cette époque. Ce discours, qui n'a jamais été imprimé, a pour sujet : On ne peut être heureux sans la vertu, et on ne peut être vraiment vertueux sans la science :

« Le désir de trouver le bonheur dans tout ce qui nous » environne sera toujours stérile ; n'espérons point nous » former un état solidement heureux si ce n'est par nos » propres mouvements. Le bonheur est en nous et dé- » pend de nous. La raison nous conduit, à la vérité, » mais la raison parle-t-elle à des cœurs en butte à mille » passions ou à des esprits remplis de préjugés? L'igno- » rance et l'orgueil, enfants des passions, sources fu-

» nestes des erreurs, voilà les ennemis les plus redou-
» tables qui s'opposent à notre bonheur.

» O hommes! serait-il donc vrai que vous désireriez » véritablement être heureux? En vain cherchez-vous le » bonheur dans les places les plus brillantes, dans vos » amis..... La science, unie à la vertu, vous procurera » la paix du cœur et la tranquillité de l'esprit. L'on n'est » véritablement vertueux que si on est éclairé..... Quoi » de plus flatteur que d'entrer en possession de tous les » lieux, de tous les temps, de toute la nature! Quoi de » plus doux, de plus digne de l'humanité, que de pou- » voir se rendre à lui-même ce témoignage : Je n'ai rien » appris que pour me rendre en état de connaître et » d'aimer le souverain, et de servir utilement mon roi » et ma patrie, de secourir les malheureux! Les Lettres, » dit l'orateur romain, me fournissent non-seulement de » quoi me délasser des fatigues du barreau, mais j'y » puise encore les moyens de soutenir mes amis.

» O Arts utiles! que n'êtes-vous l'objet de la re- » cherche de tous les hommes? Puissent-ils ne vivre » que pour vous! Puissent-ils comprendre qu'il n'est » qu'un seul bien, et que le plus grand de tous les maux » c'est l'ignorance. Les siècles éclairés ont été les siècles » des saints. L'erreur, les désordres, les crimes, la » superstition, ont caractérisé les siècles d'ignorance. » Mille fois heureux, s'écriait le plus sage des hommes, » celui qui cherche à augmenter ses connaissances; la » sagesse est préférable à tous les trésors de la terre, » est le dépositaire de la longueur des jours, des ri- » chesses et de l'honneur; ses voies sont pleines de » douceur et de charme, la paix l'accompagne toujours. »

Puis l'orateur, prenant pour exemples saint Basile, saint Grégoire de Naziance, saint Jérôme et saint Augustin, nous montre qne tous les grands saints ont su unir la science à la vertu. « Ces grands hommes, ajoute-
» t-il, sont infiniment supérieurs à tous les conquérants
» de la terre. Titus aurait-il mérité les éloges de ses
» peuples s'il n'en avait fait les délices? Mais pourquoi
» faisait-il un si bon usage de sa puissance, c'est qu'une
» application continuelle de l'étude lui avait formé le
» cœur et l'esprit. »

Enfin il termine par ces paroles, que je répéterai avec lui; si elles étaient vraies alors, elles le sont encore aujourd'hui : « Si tous les exemples que je viens d'alléguer ne
» suffisaient pas pour vous convaincre, j'oserais, oui,
» j'oserais, aux yeux de la plus orgueilleuse ignorance,
» proposer pour modèle cette illustre Assemblée; tous
» les membres qui la composent savent allier la science
» avec la vertu; aussi le bonheur les suit et les accom-
» pagne. »

RÉPONSE

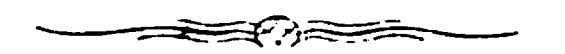
AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. G. DE HAUTECLOCQUE

Par M. de LINAS, Vice-Chancelier.



MONSIEUR,

Depuis vingt ans passés que j'ai l'honneur d'être académicien, je n'ai pu encore me façonner au style académique; ne soyez donc pas trop surpris qu'à votre discours nourri de faits et de pieux souvenirs, je réponde d'abord par ces simples mots : Soyez le bienvenu au milieu de nous.

En me déléguant à sa place pour vous adresser le souhait d'usage, l'homme, que l'estime et l'affection de tous ont appelé à diriger nos séances, m'a procuré une satisfaction dont je n'ai point à dissimuler la cause. Uni à votre famille entière par les liens d'une vieille et solide amitié, je vous ai pour ainsi dire vu naître et j'ai suivi

pas à pas les diverses phases de votre carrière. Dans une circonstance moins favorable, j'aurais probablement revendiqué comme un droit la tâche si douce qui m'est aujourd'hui dévolue, je remercie donc notre Président de me l'avoir spontanément confiée ; sa bienveillance a prévenu mon désir.

Vos titres à siéger parmi nous sont de deux sortes : les uns appartiennent à des traditions héréditaires, les autres vous sont personnels ; permettez-moi, Monsieur, de les résumer brièvement. Que, du reste, votre modestie, votre amour-propre même, ne s'effraient pas à l'avance ; ils n'ont à redouter de ma part aucune de ces formules laudatives, clichés où la fumée banale des encensoirs obscurcit le fond de la pensée, quand elle ne déguise pas une ironie cent fois plus impitoyable que la critique à ciel ouvert. Devant un auditoire aussi sérieux, la vérité répugne aux voiles ; réjouissez-vous-en : vous perdriez sans doute à la flatterie, avec la franchise vous avez tout à gagner.

Trois de vos proches ont tour à tour figuré honorablement sur nos listes. Avant la Révolution, votre bisaïeul, M. de Rouvroy-Libessart, doyen du Conseil d'Artois, aimait à venir au sein de l'Académie se délasser des graves devoirs de sa charge, et les registres de nos délibérations témoignent de son assiduité aux réunions. En des temps moins éloignés, deux de vos oncles, successivement placés à la tête du corps municipal, comptent parmi les plus remarquables magistrats que la ville d'Arras ait jamais eus : est-il besoin de nommer M. le baron Lallart et M. le baron de Hauteclocque ; les rapports qu'ils entretinrent avec l'Académie se reliant d'une manière intime

à leur administration, je ne crois pas inutile de rappeler en quelques mots ce qu'ils furent et ce qu'ils firent.

Homme d'un grand savoir, logicien de premier ordre, M. le baron Lallart semblait avoir adopté la devise d'une ancienne famille anglo-normande, les Ducie : *Faire sans dire*. Si une modestie voisine de la timidité l'engageait trop fréquemment à garder le silence. il appliquait à ses actes une résolution froide, une intelligence mathématique qui, doublées de la profonde entente des affaires, lui assuraient dans les conseils une prépondérance notoire. Maire à une époque tourmentée, M. Lallart rendit à la ville d'Arras d'immenses services dont il ne chercha jamais à se prévaloir, et qui resteront ignorés des masses jusqu'au jour où l'histoire les fera sortir de l'oubli. De ces services, il en est un surtout que notre Secrétaire-général a déjà remis en lumière, et qui nous touche d'assez près pour qu'il soit opportun d'y revenir. Je veux parler du zèle déployé par M. Lallart, tant comme membre du Conseil départemental que comme chef de l'administration municipale, pour obtenir en 1816 et 1817 le rétablissement de l'ancienne Académie d'Arras, sombrée dans le naufrage révolutionnaire avec le reste des institutions antérieures à 1789. La mémoire de votre oncle maternel, Monsieur, occupe une place éminente dans nos souvenirs et la reconnaissance que nous lui avons vouée doit rejaillir sur son neveu.

M. le baron de Hauteclocque, dont vous avez l'honneur de perpétuer le nom, offrait un frappant contraste avec son devancier. Expansif autant que M. Lallart était concentré, il visait au même but avec des allures différentes. Dévoré du besoin d'agir, chez lui la parole préludait

d'abord à l'action : aussitôt dit, aussitôt fait, et, il faut en convenir, c'était presque toujours bien dit et généralement aussi bien fait. Maire de la ville, membre honoraire de l'Académie, M. de Hauteclocque présenta notre Société à S. M. le roi Charles X lorsqu'il séjourna à Arras en 1827, et sollicita, en 1828, l'ordonnance royale qui confirmait notre existence en approuvant nos statuts. Mais la carrière académique du baron de Hauteclocque ne s'ouvre en réalité qu'en 1852, après le coup d'Etat qui l'éloigna définitivement de la scène politique, où il jouait un rôle marqué. Qui de nous, vétérans, pourrait oublier cet esprit incisif, ardent, primesautier, gaulois enfin dans toute l'acception du mot, amoureux de la discussion jusqu'au paradoxe, et pour le plaisir de prolonger un débat, animant nos séances par des saillies et des hors-d'œuvre qui côtoyaient la question en évitant scrupuleusement d'y entrer. Obligeant par nature, un trait aigu échappé à son urbanité de gentilhomme, provoquait-il une riposte, le meilleur moyen de rétablir la paix était de lui demander un service. Très versé en administration, en histoire locale, en héraldique ; possesseur d'une belle collection de livres spéciaux, il était heureux de mettre son savoir et sa bibliothèque à la disposition de ses amis comme de ses adversaires. L'orage grondait bien quelquefois, car il n'aimait guère à avoir tort, mais on le quittait rarement sans être charmé d'entretiens où l'anecdote, dont il avait un fonds inépuisable, étayait le document imprimé ou manuscrit. Pour mon compte, si, à l'occasion, je suis en mesure de rappeler à la jeunesse artésienne certains détails intimes de la vie de nos aïeux, je dois ces réminiscences du passé à M. le baron de Hau-

teclocque. Hélas ! nous l'avons perdu, ce brillant causeur, trait-d'union jeté entre l'ancien régime et le nouveau ; nous l'avons perdu et nous ne le remplacerons jamais.

Voilà, Monsieur, le bilan de vos titres héréditaires ; ils auraient déjà suffi à vous assurer dans nos rangs un accueil empressé, si, réalisant et au-delà les espérances légitimes que vous nous faisiez concevoir, vous n'en aviez pas révélé de nouveaux qui ont validé nos suffrages. A peine installé au fauteuil du regrettable M. L. Watelet, dont vous venez d'esquisser l'utile et laborieuse existence, vous avez débuté par la communication d'un travail historique que vos aînés n'eussent abordé qu'en tremblant. Fruit de longues études et de patientes recherches, *Arras et l'Artois sous le gouvernement des Archiducs* a prouvé à l'Académie qu'elle avait sagement calculé en vous ouvrant ses portes toutes grandes ; elle comprenait par intuition que vous étiez mûr pour la science.

Avant de terminer, Monsieur, permettez-moi une légère observation ; ne craignez rien, ce sera l'unique. Vous avez dit, non sans justice, que les enseignements de votre oncle, le baron de Hauteclocque, l'assidue fréquentation de sa bibliothèque, la lecture des travaux inédits que sa modestie l'empêcha de publier, vous avaient inspiré le goût des études historiques. Est-ce assez ? J'en doute. On n'entre pas ainsi de plain-pied dans le domaine scientifique sans y être préparé à l'avance par une initiation souvent occulte dont les résultats ne sont pas toujours immédiats. Cette initiation est l'instruction première que puise la jeunesse soit au foyer domestique, soit dans les établissements d'éducation, et qui, bonne ou mauvaise, empreint sur les intelligences son cachet indélébile.

Bonne, celui qui l'a reçue aura beau s'écarter du droit chemin, il y reviendra tôt ou tard ; mauvaise, que de luttes incessantes à soutenir pour échapper — quand on y échappe — aux étreintes du monstre. Plus favorisé que les hommes de ma génération, Monsieur, vous avez été confié à des maîtres, alors bannis du sol natal au nom d'une mensongère liberté, et contraints de rompre sur une terre moins ingrate le pain de la science humaine et des vérités éternelles aux jeunes Français que leur adressait la Providence. A ces maîtres habiles et vénérables, aujourd'hui, je l'affirme, seul boulevard de la société contre les doctrines subversives, vous devez, croyez-le, non l'entreprise instantanée de votre livre, mais le germe de l'idée qui vous l'a fait entreprendre ; les professeurs de Brugelette ont inculqué à votre adolescence les éléments de la méthode que votre maturité applique avec un succès incontestable.

Qu'ajouterai-je maintenant ; aux exemples de famille vous unissez la valeur personnelle et cette heureuse réunion vous oblige à poursuivre désormais une carrière ouverte sous d'aussi favorables auspices. Persévérez donc, Monsieur, et vous démontrerez une fois de plus l'exactitude du proverbe : *Bon sang ne peut jamais mentir.*

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. le docteur TRANNOY.

MESSIEURS,

Je ne sais comment reconnaître l'honneur insigne dont vous m'avez comblé, en m'appelant à prendre place parmi vous. De quelque côté que je tourne les yeux, je ne vois, dans votre Compagnie, que des hommes qui se sont élevés au premier rang par leur savoir et leur mérite. Je vois des poètes, des savants, des littérateurs distingués, et, à côté d'eux, des travailleurs infatigables, fouillant sans cesse, dans nos Archives, pour achever de déchirer le voile qui couvre encore certaines parties de notre histoire locale. J'aperçois des avocats, dont le talent a su se faire apprécier jusque dans les Assemblées où s'agitent les destinées de l'Etat; des magistrats, l'honneur du sanctuaire de la justice; des orateurs, l'ornement de la chaire sacrée, et, parmi vos membres

honoraires, un prélat dont l'éloquence et les vertus viennent encore ajouter à l'éclat de votre Société.

Que ne m'est-il donné, Messieurs, pour cette épreuve solennelle, de pouvoir emprunter la voix éloquente de l'un de ces membres qui, chaque année, dans vos séances publiques, sont habitués à tenir leur auditoire sous le charme de leur parole ! Alors seulement je pourrais vous remercier d'une manière digne de vous, et l'homme éminent dont je suis appelé à faire l'éloge aurait trouvé un panégyriste digne de lui.

Convaincu de mon insuffisance, je n'ose, Messieurs, vous présenter que la simple expression de mes remerciments.

Après avoir rempli ce premier devoir, je vais essayer de vous rappeler la vie du docteur Lestocquoy.

Louis Lestocquoy est né à Biache-Saint-Vaast. Après avoir fait de brillantes études au Petit-Séminaire et au Collége d'Arras, il embrassa la carrière médicale et vint se fixer dans la ville qui avait été le premier témoin de ses succès. Chirurgien en chef de l'Hospice, professeur à l'Ecole de Médecine, il se trouva placé sur un théâtre où l'on put facilement l'apprécier. Son tact médical, sa grande habileté comme chirurgien, lui conquirent bientôt une nombreuse clientèle. Pendant trente ans qu'il exerça la médecine, sa réputation n'a cessé de croître. Nos populations avaient en lui une confiance illimitée, et cette confiance était partagée par tous ses confrères. C'était le chirurgien obligé de tous les cas graves et difficiles. Riche ou pauvre, on était sûr qu'il répondrait à votre appel. La distance était grande, la saison était froide et glacée, il s'agissait de secourir un

malheureux qui n'avait que la misère en partage, rien ne l'arrêtait. Que de fois il a parcouru nos campagnes, et quel est le hameau qu'il n'a secouru !

Les nombreuses opérations qu'il pratiqua, dans ces courses lointaines, lui permirent de donner un libre essor à son génie chirurgical. Mais ce fut surtout dans notre Hospice, où venaient affluer de nombreux blessés, où les malheureux, qui réclamaient une opération difficile, accouraient de tous les points du département, que son talent brilla dans tout son éclat. Ses connaissances, son habileté pratique, étaient dignes des plus grands chirurgiens, et nous l'avons vu, pendant vingt ans, ne reculer devant aucune difficulté. Son sang-froid était admirable, et les accidents les plus graves pouvaient se produire sans amener chez lui la moindre trace d'émotion. Ecoutons-le exprimer, avec un noble langage, les impressions qu'il ressentait. « Vous comprenez, disait-il » dans un discours de rentrée, que malgré son attitude » froide et impassible, le chirurgien puisse posséder au » fond du cœur des sentiments tendres et affectueux. » Vous comprenez surtout que ce calme si profond, loin » de révéler un cœur dur, révèle un sublime effort de » l'âme qui maitrise ses émotions pour accomplir plus » sûrement son œuvre. »

L'homme à qui l'on doit ces belles paroles ne présentait donc qu'une apparence d'insensibilité. Personne plus que lui ne sut compatir à la douleur, et personne mieux que lui ne chercha à la combattre. Il était beau de le voir s'acharner à poursuivre le mal jusque dans ses derniers retranchements! Nous admirions tous l'intelligence et le dévouement qu'il savait déployer pour

assurer la réussite de ses opérations. Il n'abandonnait à personne le soin de panser les individus qu'il avait opérés, ou les malheureux qui présentaient des blessures graves. Son génie inventif savait créer des procédés pour ses nombreuses opérations, et l'un d'eux eut un grand retentissement dans le monde chirurgical. Ce procédé, qu'il appliqua lui-même, avec succès, était destiné à rendre moins dangereuse l'opération césarienne, opération presque toujours mortelle.

Je ne rappellerai pas, Messieurs, tout ce qui a été fait, dans l'intérêt de la science et des malheureux, par ce chirurgien aussi habile que dévoué. Il ne s'était jamais arrêté devant les labeurs de sa profession; mais sa santé ne put résister à tant de fatigues, et il dut se condamner au repos. Retiré dans une petite commune voisine d'Arras, il y avait trouvé une retraite pleine de charmes. Des promenades dans nos riches campagnes, et ces douces rêveries que fait naître le sourire du ciel et de la nature, étaient venues adoucir ses souffrances. Sa santé s'améliorait, il espérait avoir rencontré le calme et le repos, car sa modestie lui laissait croire qu'on pourrait l'oublier. Mais bientôt on accourut de toutes parts. On venait lui demander un conseil, on venait le supplier de se transporter auprès d'une famille éplorée, qui plaçait en lui ses dernières espérances. Il ne sut jamais refuser, et il céda toujours à cet amour du bien qui avait été le guide de toutes ses actions. On fit plus, on s'installa chez lui pour réclamer une opération difficile, et parfois il conserva, jusqu'à entière guérison, ceux qu'il avait opérés.

Son cabinet était toujours ouvert aux malades de la campagne qui venaient le consulter, souvent même il allait

les visiter, et, pour eux, il ne craignait pas de descendre dans la pratique de certaines opérations qu'un chirurgien de son mérite abandonne à une autre main que la sienne.

Lors de la dernière guerre, il ne put résister au désir de venir en aide aux blessés, et il voulut se charger du service d'une ambulance. Les élèves, attirés par sa réputation, se groupèrent autour de lui, s'attachèrent à ses pas, et ils furent heureux de constater qu'il n'avait rien perdu de son mérite. Mais sa santé, profondément ébranlée, ne put résister à de nouvelles fatigues, et, encore une fois, il dut se retirer à la campagne, où il continua sa vie simple et modeste. L'étude et les malades prenaient une partie de son temps, le reste était donné aux pratiques religieuses. Dès son enfance, il avait aimé la religion, et cet amour n'avait fait, chez lui, que s'affirmer avec l'âge. Déjà, quand il habitait notre cité, il venait tous les jours, à la première heure, implorer, dans l'église la plus proche, les lumières du Tout-Puissant. Il ne comprenait pas que l'on puisse admirer la merveilleuse organisation du corps humain sans remonter à son auteur, et, comme Morgagni, il pouvait dire : « A mesure que j'ai mieux étudié l'anatomie. la » physiologie et l'anatomie pathologique, j'ai mieux » connu Dieu, la spiritualité de notre âme et son immor- » talité ; aujourd'hui je ne comprends pas qu'un médecin, » qui possède son art, puisse avoir un instant d'hési- » tation. »

Pénétré de ces sentiments d'une philosophie toute chrétienne, le docteur Lestocquoy n'a pas été surpris par la mort, il l'attendait depuis longtemps. Comme Denonvillers, comme Nélaton, ces deux grands chirur-

giens de notre époque, il a succombé à une maladie de cœur. « C'est que derrière cette froideur apparente et » ce calme qui frisent l'insensibilité, se cachent des émo- » tions profondes qui s'attaquent à la partie la plus noble » de notre organisme. » (Buzggraeve).

Notre ami a quitté la vie sans regret. « Mon Dieu, disait- » il quelques heures avant de mourir, je désire la mort, » mais si ma vie peut encore être utile, que votre volonté » soit faite. » Ainsi, malgré les étreintes de la mort et les angoisses de l'agonie, sa dernière pensée était encore pour les malheureux, qu'il avait tant de fois secourus.

Je dois dire à l'honneur de l'humanité que son dévouement a été payé de retour. Sa bienveillance, son désintéressement, ses habitudes de réserve et de modestie, lui créèrent de nombreux amis. On n'oublia pas les services qu'il avait rendus, et il aurait pu être fier dės marques d'estime et de sympathie qu'il rencontrait partout. Mais la fierté ne pouvait entrer dans l'âme de cet homme modeste qui, pour éviter la pompe des funérailles, choisit lui-même, pour dernière demeure, un coin du cimetière de la campagne qu'il habitait.

Si son corps ne repose pas dans une vaste nécropole, sa sépulture est près de l'église, et les fidèles viennent, en passant, déposer une prière sur la tombe de celui qui fut leur ami et leur bienfaiteur.

Messieurs, le docteur Lestocquoy, tout entier à ses malades, n'a pu suivre vos travaux comme il l'eût désiré. Il n'a peut-être pas réalisé, dans l'Académie, les espérances que son mérite littéraire avait fait concevoir, et cependant, par sa belle intelligence, par son caractère généreux, il n'en a pas moins fait honneur à votre Com-

pagnie, qui aimera à conserver sa mémoire comme celle de l'un de ses membres les plus dignes.

Vous m'avez, Messieurs, fait l'honneur de me désigner pour occuper la place que la mort du docteur Lestocquoy a laissée vacante parmi vous. C'est un médecin que vous avez voulu choisir, et ce nouvel hommage, rendu à la médecine, m'encourage à vous dire quelques mots de l'importance de cette science.

L'art médical, vous le savez, fait son étude de l'homme au physique comme au moral, et Descartes l'a dit avant nous : « Les rapports du physique et du moral sont si » intimes, que c'est à la médecine qu'il faut demander » la solution des problèmes qui intéressent le plus la » grandeur et le bonheur de l'humanité. » Je ne vous parlerai pas, Messieurs, des temps anciens. Je ne vous dirai rien des progrès si remarquables accomplis par nos chirurgiens et physiologistes. Je ne vous rappellerai pas non plus toutes les découvertes de la médecine moderne. Je me contenterai d'examiner son influence à un point de vue plus général, et, comme la grande affaire de l'humanité est de lutter contre les causes qui tendent à sa destruction, j'interrogerai, avec vous, la statistique, pour lui demander si la somme des jours qui nous sont comptés a grandi.

La statistique nous fera connaître que la durée de la vie moyenne qui, avant la Révolution, était en France de. . . . . 28 ans 1/2
s'est élevée, pour la période de 1840 à
1859, à. . . . . 33 ans 1/2
au minimum d'appréciation, et, suivant
Bertillon, à. . . . . 40 ans.

Ainsi, malgré les guerres de la République et de l'Empire, qui nous ont enlevé les forces les plus vives de la nation, la durée de la vie moyenne s'est élevée, en France, de plusieurs années.

La médecine peut revendiquer la plus large part dans l'accomplissement de ce progrès. C'est à elle que l'on doit la découverte de la vaccine, qui a fait disparaître une maladie dont les ravages décimaient nos populations. Si le fléau reparaît de temps à autre, il faut surtout s'en prendre à l'indifférence avec laquelle on accueille les conseils du médecin. C'est en faisant appel aux lumières de la science médicale qu'on est parvenu à éloigner, pour toujours, certaines épidémies, et à diminuer la gravité de celles qui, de loin en loin, font encore leur apparition parmi nous. La peste d'Orient a cessé de ravager le Midi de la France. Le choléra semble reculer. La médecine, après en avoir découvert l'origine, a reconnu sa marche, son mode de développement, et elle a constaté que, si l'on obtenait peu de succès dans le traitement, l'on pouvait, par des mesures de salubrité, par l'isolement des malades, abréger la durée de l'épidémie cholérique et en limiter la propagation. Nous pouvons espérer que le temps où le choléra aura cessé d'envahir nos contrées n'est pas éloigné.

Que ne devons-nous pas, Messieurs, à cette branche de la médecine que l'on appelle l'hygiène publique! On lui doit les règlements qui président à la police des villes, des usines et des grands établissements. C'est elle qui a inspiré le desséchement des marais, la création des fontaines et des lavoirs publics. Sans elle, ces hospices, ces crèches, ces asiles, toutes ces inventions d'une

charité qui s'attache à toutes les misères, ne pourraient rien pour le soulagement des peuples.

Si les préceptes de l'hygiène pouvaient pénétrer partout et y être observés, que de bien-être il en résulterait pour la santé générale! Malheureusement, nous sommes loin de la simplicité des mœurs anciennes, si favorables au développement du corps.

« Quoi de moins hygiénique que nos usages! Vête-
» ments, nourriture, récréations, habitudes domestiques,
» obligations sociales. Toute notre existence d'aujour-
» d'hui, flottante et travaillée, ressemble à une gageure
» que nous avons entreprise de nous conserver à l'en-
» contre de toute règle de conservation. » (Michel Lévy.)

Ces considérations s'appliquent principalement aux classes aisées. Mais nous trouvons, dans la manière de vivre des classes ouvrières, des agents de destruction bien plus puissants. Il est vrai que, si le riche n'a pas d'excuse quand il ne se conforme pas aux lois de l'hygiène, le pauvre ne peut pas toujours se soumettre à leur observation. Condamné au travail pour gagner sa vie, il n'a pas le choix des moyens.

Ce n'est pas sans préjudice pour sa santé que l'ouvrier mineur se livre au travail, dans un lieu souterrain, où la lumière naturelle ne pénètre pas, où l'air est altéré par les lampes destinées à l'éclairage et par les émanations gazeuses des mines elles-mêmes. L'homme soumis à de pareilles influences finit par s'étioler. Pour lutter contre l'action délétère des mines, l'hygiène a conseillé d'avoir recours aux appareils de ventilation, à l'épuisement complet des eaux, à l'établissement d'escouades d'ouvriers occupés alternativement aux travaux des ga-

leries et à des opérations effectuées au-dehors. Si ces mesures étaient convenablement appliquées, elles pourraient rendre d'éminents services.

L'ouvrier des manufactures n'est pas plus heureux que celui des mines. Le dépérissement de la classe ouvrière, dans les grands centres industriels, est un fait facile à constater. La durée de la vie moyenne s'y est abaissée de 10 à 15 ans. L'insalubrité des logements, le travail des enfants et quelques autres causes que l'hygiène a signalées, ont concouru à produire ce triste résultat. Mais, pour les manufactures comme pour les mines, c'est à l'abus de l'alcool que l'ouvrier doit, le plus souvent, la misère dans laquelle il végète.

L'alcool est devenu l'un des plus grands fléaux des temps modernes. Aussi, vous me permettrez, Messieurs, de jeter un coup-d'œil sur la marche envahissante du flot alcoolique. L'apparition de l'alcool date du XIe siècle. Cette liqueur, fabriquée par les Arabes, est d'abord regardée comme un poison, plus tard comme un remède (*aqua vitæ*, eau-de-vie) et au XVIe siècle, comme une panacée universelle. Jusqu'en 1678, la vente en est réservée aux pharmaciens, puis elle devient publique. Dès lors les désastres produits par cette boisson pernicieuse commencent à se faire sentir, et dans ces derniers temps, son usage va progresser avec une rapidité effrayante.

En 1798, la consommation de l'alcool était, par an, pour la France, de. . . . . . deux cent mille hectolitres;

En 1840, elle s'élève à. . un million;

En 1863, à . . . . trois millions;

Et elle est actuellement, pour chaque année, de. . . quatre à cinq millions.

Les chiffres officiels de l'octroi de Paris témoignent que la consommation, par an, et pour chaque habitant,

qui était, en 1840. . . . . de 8 litres
est maintenant . . . . de 16 —

Je dois vous avouer, Messieurs, que dans la triste nomenclature des départements qui consomment le plus d'alcool, le Pas-de-Calais occupe l'un des premiers rangs.

Tous les médecins aliénistes signalent ce déplorable abus de l'alcool comme la principale cause des aliénations mentales. Nos asiles sont devenus insuffisants. Le nombre des aliénés, en France, s'est élevé, depuis 1830, de dix mille à près de cent mille.

En vain le législateur établit des lois contre l'ivresse, en vain le fisc fait peser sur l'alcool des droits énormes, le poison s'infiltre partout, et le pauvre en est la première victime. Pour tromper sa faim, pour réchauffer ses membres engourdis par le froid, pour oublier un instant sa misère, le pauvre a recours à l'eau-de-vie. Il s'habitue à ce poison, et désormais la plus grande partie de son gain ne servira plus qu'à satisfaire sa misérable passion. Il ne lui restera plus de quoi subvenir à ses besoins, à ceux de sa famille, et bientôt la destruction de sa santé viendra ajouter à sa détresse et compléter sa ruine.

L'hygiène a indiqué les nombreuses améliorations que réclame la santé des travailleurs. Beaucoup de progrès ont été accomplis dans l'intérêt de la classe ouvrière. Mais le médecin n'a pu que signaler le danger des liqueurs spiritueuses, sans pouvoir en arrêter l'abus.

Messieurs, j'ai voulu vous entretenir de l'action bienfaisante de la science médicale. J'ai fait appel à la sta-

tistique qui nous a montré combien la durée de la vie moyenne s'était élevée en France. Certainement, l'aisance générale a contribué à cette élévation, mais l'honneur principal en revient à la médecine, et les résultats obtenus seraient bien plus heureux encore si sa voix était mieux écoutée. Nous ne verrions pas les violations des lois de l'hygiène et les ravages de l'alcool menacer de tout compromettre.

J'aurais pu, Messieurs, me dispenser de mentionner les titres que je viens d'invoquer et que vous n'avez jamais méconnus. Car la médecine a toujours été représentée parmi vous, et même, dans vos dernières nominations, vous avez choisi, pour vos élus, trois professeurs de notre Ecole. Nous aimions à nous rappeler le temps où l'Académie et l'Ecole de Médecine vivaient sous le même toit. Pour permettre un agrandissement nécessaire aux intérêts de la science, l'Académie nous avait cédé gracieusement le local qu'elle occupait. Mais la séparation n'en était pas moins pénible pour nous, et vous avez, sans doute, par vos choix, voulu adoucir l'amertume de nos regrets.

Messieurs, comme mes collègues, j'ai été profondément touché de ce souvenir. Je suis heureux, dans ces temps agités, d'avoir trouvé, parmi vous, un port calme et tranquille, où chacun vient apporter le tribut de ses travaux intellectuels. L'assiduité avec laquelle j'assiste à vos séances prouve assez le prix que j'y attache. Mon zèle ne faiblira pas ; je continuerai à venir vous écouter, et vous me permettrez de faire mon profit de vos études. Si des loisirs me sont donnés, si je ne redoute pas trop de ne pouvoir suffire à cette tâche, j'essaierai, par de

modestes travaux, non pas de m'acquitter envers votre illustre Compagnie, mais de lui témoigner combien je me trouve honoré de son choix.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. TRANNOY

Par M. GARDIN, Président.

MONSIEUR,

Des moralistes chagrins reprochent à notre époque ses tendances matérialistes et son positivisme. Ils disent que les exigences toujours croissantes du luxe, les aberrations de la vanité, la soif des jouissances matérielles, et par suite le besoin des fortunes rapides, ont développé dans notre société moderne les froids calculs de l'égoïsme et tari dans tous les cœurs les sources vives de la charité et du dévouement.

Cette triste opinion que je ne veux pas discuter ici — ce serait un sujet trop vaste — semble, il faut bien le reconnaître, trouver dans des faits nombreux, qu'une publicité, peut-être regrettable, nous révèle chaque jour, l'autorité de l'expérience.

Dans les grands centres de population, qu'une civilisation raffinée et dévoyée jusqu'à la dépravation rend trop souvent le théâtre d'odieuses exploitations, il semble que l'abus des jouissances étouffe tous les bons sentiments, toutes les nobles aspirations.

Pourtant, ne faisons pas notre temps plus corrompu qu'il ne l'est réellement et, sans méconnaître de tristes réalités, soyons certains que le bien est resté partout à la hauteur du mal et que longtemps encore l'Académie française trouvera de nombreux candidats pour les prix Monthyon.

Il suffit de jeter les yeux autour de nous pour rester convaincu que notre époque n'est, sous le rapport de la charité, inférieure à aucune de ses devancières.

Pour ne parler que des dévouements qui frappent tous les esprits par leur évidence et leur multiplicité, ne voyons-nous pas la foi chrétienne donner chaque jour les plus touchants exemples de charité et d'abnégation ? Nous la trouvons partout, depuis le berceau jusqu'à la tombe, protégeant la faiblesse de l'enfance, guidant la jeunesse au milieu des écueils et prodiguant à la vieillesse et à la misère les secours et les consolations.

Pour convaincre ceux qui accusent notre génération d'égoïsme et sécheresse de cœur, je voudrais seulement les introduire dans un de ces asiles ouverts par la charité publique à toutes les misères et à toutes les souffrances. Ils y trouveraient les médecins les plus renommés par leur savoir et leur expérience, prodiguant aux déshérités de la fortune les soins les plus éclairés et les plus consciencieux, sans souci des fatigues et des dangers de tout genre. Près d'eux, et pour compléter leur mission, ils trouveraient de

saintes femmes qui ont renoncé à toutes les joies de la famille, à toutes les séductions du monde et de la fortune pour consacrer au soulagement des misères humaines une vie qui s'ouvrait pleine de promesses; que rien ne rebute ni ne décourage; qui, sans un seul instant de défaillance, savent accepter toutes les fatigues et tous les dégoûts ; dont l'existence est un héroïsme de chaque instant, d'autant plus admirable qu'il s'ignore et semble n'être que l'accomplissement d'un devoir élémentaire.

Les malheurs qui viennent de frapper si cruellement notre chère patrie nous ont montré aussi, à côté de lâchetés écœurantes et de révoltantes spéculations, des courages admirables et des abnégations dignes des plus belles pages de notre histoire, dont la médecine peut revendiquer une part honorable. Pendant qu'un ramassis d'aventuriers étrangers, sous prétexte de nous aider à refouler l'ennemi qui avait envahi notre territoire semblait n'avoir d'autre but que le pillage de nos dépouilles, la convention de Genève nous a montré les médecins de tous les pays, faisant abstraction des différences de nationalité, de drapeau, de religion, prodiguer aux blessés, avec une égale sollicitude, les secours de leur art et braver, pour remplir la mission qu'ils s'étaient donnée, les périls des champs de batailles, les fatigues et les privations de tout genre. En cela, ils sont restés fidèles aux nobles traditions du corps médical.

Dans la vie de chaque jour, le médecin rend à la société des services qui, pour être moins désintéressés, ne sont pas moins utiles que ceux dont je viens de tracer l'esquisse.

Le médecin est, en effet, à chaque heure du jour et de

la nuit à la disposition de ceux qui souffrent ; aucun moment ne lui appartient en propre, et pour remplir les devoirs d'une profession toujours fatiguante et souvent périlleuse, il est obligé bien des fois de négliger le soin de ses intérêts, même les plus précieux, et de renoncer aux distractions et au repos les mieux mérités. Lorsque Dieu, dans sa justice, frappe tout un peuple de l'un de ces fléaux qui déciment les populations et portent partout l'épouvante et le deuil, le médecin sait, comme le soldat, mourir à son poste et en combattant.

Il ne faut pas remonter bien haut dans nos souvenirs, pour nous rappeler que l'homme de bien qui vous a précédé comme directeur de notre Ecole de médecine, et qui était notre confrère à l'Académie, a trouvé la mort en prodiguant ses soins aux blessés, en si grand nombre, que les terribles hasards des champs de bataille nous envoyaient. Personne de nous n'a oublié M. Dupuich, ce médecin si modeste et pourtant si éminent par son savoir et son expérience, qui est mort entouré de tant d'affection et d'estime, et qui, atteint, comme M. Lestocquoy, d'un mal qu'il savait incurable, n'a pas cessé un seul instant de prodiguer les soins les plus éclairés à ceux qui souffraient moins que lui, peut-être, alors même que la fatigue qui pouvait lui être mortelle avait déjà épuisé ses forces.

Lorsque la maladie a résisté à toute son habileté et qu'il est forcé de s'avouer son impuissance, le médecin doit souvent assister encore à des séparations déchirantes, heureux lorsque la douleur, devenue injuste et méconnaissant ses services, ne le rend pas responsable des malheurs que son zèle et sa science ne pouvaient empê-

cher. Il est impossible de ne pas se sentir ému en vous entendant faire un éloge si vrai et si bien senti de M. Lestocquoy, comme homme et comme médecin.

Il est impossible de peindre, avec des couleurs plus vives et plus vraies, le portrait d'un de ces hommes qui sont l'honneur d'une noble profession.

On comprend, en vous écoutant, que vous aussi, vous êtes, en médecine, de cette école qui sait allier à un profond savoir et à une expérience consommée, toutes les délicatesses du désintéressement; toutes les inspirations de la bienfaisance.

Il est facile de deviner que les deshérités de la fortune ont souvent eu à bénir votre générosité, et que beaucoup ont reçu de votre infatigable charité d'autres secours encore, que des soins éclairés et de précieuses consolations. Si je ne craignais de faire violence à votre modestie, je pourrais citer plus d'un trait qui vous honore, et dont le hasard ou la reconnaissance de vos obligés m'a rendu le témoin ou le confident. Ce n'est pas ainsi, assurément, que l'on arrive à la fortune, mais c'est ainsi que l'on trouve dans la satisfaction du devoir accompli, dans la conscience du bien que l'on a fait, les plus douces récompenses. Oh ! oui, M. Lestocquoy vivant à la campagne, au milieu d'hommes dont il était le bienfaiteur, de cette vie calme et exempte des agitations qui nous troublent, a dû trouver des joies bien pures et de bien douces satisfactions qui l'ont aidé à supporter ses souffrances avec résignation. On comprend facilement que cet homme, grand par sa science et par ses œuvres, ait voulu reposer dans le cimetière de son village, au milieu des pauvres qu'il avait aimés et secourus.

Pourquoi faut-il que les nobles exemples qu'il nous a laissés ne soient pas toujours suivis et que d'autres traditions tendent à prévaloir dans une partie de l'école nouvelle.

A une époque où tant d'intelligences cherchent à agrandir le domaine de la science et à ajouter des conquêtes nouvelles aux conquêtes déja réalisées, l'art de la destruction a accompli de formidables progrès. Sans parler des découvertes de la chimie, qui augmente chaque jour l'arsenal déjà trop complet des poisons, la balistique a inventé des engins d'une puissance inouïe, qui rendent désormais inutiles tous les anciens moyens de défense et semblent menacer l'humanité d'une véritable extermination.

Il est au moins consolant de penser que l'art de conserver la vie humaine a fait, de son côté, des progrès sérieux et que sa durée moyenne augmente dans une proportion de plus en plus appréciable.

Dieu veuille que les progrès de la médecine et de l'hygiène suivent bientôt le rapide essor des arts de la guerre.

C'est avec raison que vous attribuez l'augmentation de la durée moyenne de notre vie au développement du bien-être général, aux progrès de l'hygiène, aux sages prescriptions de l'autorité publique. Mais, ne pensez-vous pas qu'il est juste, aussi, de faire la part de la charité chrétienne. Saint Vincent de Paule, en arrachant à une mort prématurée un grand nombre d'enfants, que l'abandon résultant du vice ou de la misère, semblait vouer à disparaître avant le temps ; ces saintes femmes, qui entourent d'une tendre sollicitude le berceau du pauvre et veillent sur son enfance jusqu'au jour où il commence à pourvoir

à ses besoins; ces dignes prêtres, qui consacrent toute une existence de dévouement à élever de jeunes ouvriers, qu'ils guident au milieu des écueils et des premières difficultés de la vie, pour en faire des hommes honnêtes et de bons citoyens, sont aussi de grands économistes et contribuent, dans une importante mesure, à l'augmentation de durée de la vie moyenne, en diminuant la mortalité du premier âge.

Pendant que la médecine, l'autorité publique et la religion, unies dans un même but, combinent leurs efforts pour combattre les causes de dépopulation et augmenter la durée de la vie humaine, l'homme retrouve en lui-même un ennemi qui semble s'acharner à augmenter pour lui les chances déjà trop nombreuses d'une destruction prématurée. Le raffinement de nos mœurs, les tyrannies de la mode, des veilles prolongées, et surtout les tristes agitations de notre vie publique, sont des causes incessantes de notre destruction.

Ces causes, dont quelques-unes agissent plus particulièrement sur les classes aisées, sont remplacées, dans les classes les plus nombreuses, par l'inobservation des prescriptions les plus élémentaires de l'hygiène et trop souvent, hélas, par le terrible fléau de l'intempérance.

Ce que vous nous dites de la progression si rapide de la consommation de l'alcool est de nature à épouvanter le moraliste, aussi bien que le législateur et l'économiste. Ces chiffres de quatre à cinq millions d'hectolitres pour la consommation annuelle de la France, et seize litres pour celle de chacun des habitants de Paris, semblent empreints d'une exagération inadmissible, et pourtant ils sont le relevé exact de la statistique. En présence de ces

tristes résultats, on cherche à se rassurer un peu en pensant que la plus grande partie de ces alcools est absorbée par l'industrie, qui l'emploie comme matière première.

C'est avec raison encore, que vous relevez la relation qui existe entre ces données si affligeantes et l'augmentation non moins affligeante des cas d'aliénation mentale, qui ont décuplé en quarante ans et dans la même proportion que la consommation de l'alcool.

On pourrait encore ajouter les cas si nombreux de morts ou de blessures qui démentent trop souvent le fameux adage : « Il est un Dieu pour les ivrognes. »

Assurément ce tableau est triste, mais bien plus triste encore serait celui de la dépravation qui naît de l'abus des liqueurs alcooliques.

L'ivrognerie détend tous les liens de la famille, elle envahit tout en gagnant de proche en proche, elle amène à sa suite, la misère, le vice et le déshonneur, en même temps que la perte de la santé et de l'intelligence.

L'expérience de chaque jour démontre aux magistrats cette vérité, d'ailleurs évidente pour tout le monde, que le plus grand nombre des délits et même des crimes n'a pas d'autre source que cette funeste passion, qui résiste à tout et contre laquelle viennent se briser, impuissants, les exhortations, les appels aux bons sentiments que la Providence a placés dans notre cœur et même les châtiments que la société inflige à ceux qui la troublent.

Ne nous décourageons pas, cependant ; ne cessons pas de signaler le mal et de le combattre. Dans notre pays, où un grand fond de bon sens se cache sous les apparences de la frivolité, notre voix ne sera pas toujours perdue

dans le désert ; elle sera une semence qui germera et qui, après une longue incubation, peut-être, finira par porter ses fruits. Ne cessons pas de montrer aux classes les plus nombreuses et les plus intéressantes, les dangers et les malheurs auxquels l'exposent lés habitudes d'intempérance et quelle amélioration amènerait dans son existence un meilleur emploi des salaires.

Si les efforts réunis de ceux qui aiment véritablement leurs semblables parvenaient à modifier le régime hygiénique des ouvriers, nous aurions fait faire un grand pas à leur moralisation et accompli un véritable progrès social.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. l'abbé ROBITAILLE

Membre résidant.

MESSIEURS,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter sera très court.

L'Académie n'a reçu, sur l'Histoire, qu'un Mémoire hors concours, intitulé : *Les Prussiens dans le Pas-de-Calais*.

Cet ouvrage, qui contient 600 pages (petit in-f°) devrait plutôt s'appeler : *Les Prussiens dans le Nord de la France*, puisque l'auteur parle assez longuement de la bataille de Pont-Noyelles et de celle de Saint-Quentin.

Mais ce Mémoire donne lieu à des observations plus graves. Les quatre premiers chapitres sont tirés, pour le fond, pour la forme et souvent pour les expressions, des quatre premiers chapitres de l'ouvrage de M. de

Cardevacque, imprimé en 1872, sous ce titre : *L'Invasion allemande dans le Pas-de-Calais*. Cependant l'auteur n'indique pas la source où il a si abondamment puisé.

Le livre de M. l'abbé Bédu, sur la bataille de Bapaume, a été mis aussi largement à contribution. L'auteur du manuscrit cite assez souvent, il est vrai, ce consciencieux travail, mais on pourrait penser qu'il n'en extrait que les passages signalés, tandis qu'en collationnant les deux ouvrages, on trouve que celui qui fait l'objet de cet examen emprunte mot à mot plus de 150 pages à M. l'abbé Bédu.

Il ne reste donc, comme appartenant en propre à l'auteur, que la plus petite partie du Mémoire; encore doit-on ajouter que pour cette partie même, il a fait d'importants emprunts au récit du général Faidherbe.

Les documents que contient le reste du manuscrit ont été recueillis dans des correspondances particulières, dans les bureaux de Préfectures, dans ceux des Ministères de la Guerre et de l'Intérieur, et dans les journaux de l'époque. Ces documents ne sont certainement pas sans intérêt; contrôlés et revus avec soin, ils pourront devenir les matériaux de l'histoire de l'invasion allemande dans nos contrées. Néanmoins, Messieurs, tout en accordant ce témoignage à l'auteur de ce travail, vous avez jugé qu'il n'était pas de nature à mériter une récompense académique.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

(1874)

Par M. le baron DE SÈDE

Membre résidant.

Messieurs,

Quels que soient et les orages de l'été et les tempêtes de l'hiver, la nature victorieuse retrouve, infailliblement, au jour fixé par Dieu, les splendeurs de sa résurrection et les douces émotions de ses périodiques printemps.

Il en est ainsi des générations humaines. Quand l'une s'affaisse épuisée et se perd, après les désenchantements et les souffrances, dans l'abîme éternel de la mort, une autre surgit pleine de sève, de force, d'amour, d'espérance, de foi, faisant à l'humanité ce renouveau que le printemps fait à la terre, et attestant, comme lui, cette miséricordieuse providence, d'où jaillissent toutes les vies, d'où s'épanouissent toutes les fleurs, d'où sortent

toutes les forces créatrices, c'est-à-dire toutes les jeunesses et toutes les poésies.

Les unes et les autres sont immortelles, et il semble que plus nos passions et nos discordes nous éloignent des calmes régions où s'élaborent particulièrement les sèves poétiques, plus nous nous sentons pénétrés par leurs suaves et délicieux parfums, si lointaines qu'en soient les délicates et pures émanations.

C'est ainsi qu'il y a quelques jours, à peine, la France et l'Italie, associées dans un pieux hommage, renouvelaient, pour la cinquième fois, ce grand triomphe séculaire que, de son vivant, et en face du vieux Capitole, Pétrarque recevait à Rome, et que la tardive reconnaissance de ses contemporains décerna, plus tard, à la dépouille mortelle du Tasse.

Les lauriers poétiques ne se fanent pas; ceux des héros sont parfois profanés et voient leurs cendres vouées aux gémonies. Ceux des poètes survivent à tous les bouleversements et dominent les bruits sinistres de la guerre et des révolutions.

Il est donc naturel que de telles gloires tentent incessamment de nouveaux adeptes, et que même, dans les sphères les plus modestes, dans les concours les moins retentissants, on en cherche comme un écho lointain et affaibli, mais précieux encore.

C'est ce qui explique l'abondance relative qui se manifeste habituellement à vos concours poétiques.

Cette année encore, tandis que les sérieuses questions posées par vous restent sans réponse, cinq poètes se présentent pour cueillir les palmes offertes par l'Académie.

Tous sont-ils dignes de ce nom de poète, de ce titre de créateur, le plus noble, le plus enviable dans l'ordre des conceptions intellectuelles ?

Nous ne le pensons pas, et, si pénibles que nous soient les sévérités envers des écrivains de bonne volonté, nous sommes contraints de rappeler le sage précepte de Boileau :

> Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier,
> Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
> Qu'écrivain du commun ou poète vulgaire.

C'est, particulièrement, ce que nous sommes obligés de faire entendre à l'auteur d'une longue, beaucoup trop longue narration, où, malgré d'excellentes intentions de sa part, il ne nous est pas possible de découvrir autre chose que la prose la plus vulgaire, maladroitement versifiée.

Et pourtant, quel sujet pouvait se prêter avec plus de facilité aux élans sublimes de la poésie ! Il s'agit d'un prêtre saint, dominant tout ce que la nature humaine peut avoir de révoltes permises pour apporter à l'assassin de ses parents, au spoliateur de sa maison, les consolations suprêmes et les miséricordes infinies que la religion tient en réserve au chevet du pécheur repentant.

Des épisodes inutiles et oiseux allanguissent la marche de l'action, comme si, tributaire d'un de ces journaux qui paient les écrivains à la ligne, l'auteur avait péniblement visé à entasser, sans méthode et sans choix, des rimes sur des rimes.

La raison n'y est pas toujours, l'esprit ne s'y montre

jamais, et, pour comble de malheur, le vers, généralement en règle avec la prosodie, y marche cependant, parfois, sur des pieds absolument boiteux. Voici, du reste, le début de cette œuvre :

Au fond d'un cul-de-sac d'une antique cité,
Dans un quartier fort triste et fort peu fréquenté,
En dix-huit cent dix-sept, vécut en solitaire
Un fameux scélérat, un homme sanguinaire.
Une assez vieille fille, en lui prêtant ses soins
Et réglant sa maison, pourvut à ses besoins.
D'un vieux curé jadis, elle fut la servante,
Et d'un homme de sang, devint la gouvernante.
Thérèse ne sut pas, par quels affreux moyens,
Son maître possédait tant d'or et tant de biens.
Elle évitait son œil et farouche et sauvage,
Mais sans penser qu'il fût riche par le pillage.

Un peu plus loin :

L'homme de la Terreur, tant qu'il fut en santé,
Dans son jardin passa tous les jours de l'été,
Seul, comme abandonné, ne fréquentant personne.
Jugez si ce séjour dut être monotone.

Le monstre tombe malade :

Dans une antique alcove, en proie à la douleur,
Gisait le malheureux, le terrible pécheur.
On ne voyait partout appendus aux murailles
Que des tableaux de prix, des scènes, des batailles ;
Et puis les objets d'art fourmillaient tellement
Que pour un Muséum, l'on prit l'appartement.

Celui-ci séparé par une énorme grille,
De l'alcove, où l'on vit deux portraits de famille,
Ne fut guère accessible à quelques visiteurs,
Si d'un permis en règle ils n'étaient possesseurs :
Car de tous et de tout se méfiant sans cesse,
Le pécheur se cloîtra dans cette forteresse.
L'horizon s'assombrit, quand vint le médecin :
Sans faire pronostic d'une prochaine fin,
L'homme de l'art trouva le malade incurable,
Et pour être opéré tout-à-fait incapable.

Après cela, on peut tirer l'échelle.

S'il nous était permis de donner un conseil au concurrent fourvoyé devant vous, Messieurs, nous l'engagerions à rompre tout commerce avec les Muses.

Elles n'aiment nullement le pas pesant du bœuf traçant un pénible sillon, et pour elles la pensée doit avoir des ailes et planer rapidement dans l'espace.

C'est ce qu'a certainement voulu faire l'auteur d'une très courte idylle intitulée : « PAR LA PLUIE »

Dans quelques strophes alertes, mais pas toujours suffisamment châtiées, il effleure légèrement un sujet qu'il est assez difficile de définir, mais qui vise parfois, heureusement, au tableau, pour arriver à un mot de la fin mis dans la bouche d'une jeune bergère :

« Je regarde le ciel qui pleure. »

Le mot est, assurément, naïf et joli.

Mais que veut dire, à côté de ce mot, l'épigraphe répétée au commencement et à la fin de la pièce ? « *Expecto donec veniat !* »

De la même écriture, et probablement aussi du même auteur, est une autre pièce ayant pour titre : « A des Enfants. »

A des enfants ! que de choses dans ces trois mots ! et combien l'âme a de doux tressaillements quand le sentiment inné de la paternité s'éveille sur ces charmantes et mutines générations, qui nous poussent, qui nous tourmentent, qui nous dévoreront, et que nous adorerons quand même.

Ah ! certes, le « *Sinite parvulos venire ad me* (Laissez les petits enfants venir à moi), » dit par le Sauveur, est une grande et vraie pensée, aussi humaine que divine, et dont notre cœur ne saurait trop méditer les douces et saines profondeurs.

Pourquoi, dans son épigraphe, l'auteur a-t-il modifié le texte saint pour y substituer celui-ci :

« *Parvulos venire ad vos, sinite meos.* »

C'est probablement de ses vers qu'il veut parler.

Quand ils sont bons, nous les accueillons tous, et l'on n'a besoin de nous demander aucune licence en leur faveur.

Ceux qui nous occupent, avec moins de négligences, avec plus de correction dans les idées et dans la forme, ne seraient pas indignes de l'attention de l'Académie.

Il y règne, évidemment, un certain souffle de poésie, alimenté par ces effluves du cœur, si faciles et si douces, quand il s'agit des grâces de l'enfance.

Moins heureux qu'Abraham, je n'ai jamais vu d'ange ;
Je n'en ai jamais vu passer dans mon sommeil....

Dieu les garde pour lui, mais nous donne en échange,
L'enfant, frais chérubin au visage vermeil ;

L'enfant, dont le franc rire éclate à toutes causes,
Comme un essaim joyeux tout prêt à s'envoler ;
L'enfant qui joue avec ces mille tristes choses
Dont nous, qui sommes grands, avons peur de parler.

. . . .

C'est l'âge où tout intrigue, où jamais rien n'étonne,
Où l'on veut un bonheur éternel ; c'est le temps
Où l'on croit que la fleur sera fruit en automne,
Où l'on dit, plein de foi : « Lorsque j'aurai vingt ans !... »

Moi, je l'ai dit aussi ! J'avais bâti mon rêve,
Je l'avais fait bien pur et le voilà brisé !....
Le palais souvent croule avant qu'on ne l'achève,
L'espoir s'enfuit avant d'être réalisé.

Ces strophes sont les meilleures; mais elles se mêlent à des pensées obscures, à des hardiesses de mauvais goût, à un ensemble qui, tout en attestant une grande facilité de composition, montre aussi que le travail, ce *labor improbus* qui triomphe de tout, fait absolument défaut à l'auteur.

Qu'il se familiarise avec lui, et les jugements de l'Académie pourront un jour devenir moins sévères.

Nous avons reçu, sous ce titre : « Un Poème du Calvaire, » et avec cette épigraphe : « *Artem impendere vero,* » une œuvre qui mérite un examen particulier.

Il est un drame dont les douleurs poignantes et les sanglantes péripéties dépassent tout ce que l'imagination humaine, même aiguillonnée par le génie passionné de

la Grèce, a pu rêver de plus terrible et de plus émouvant.

A ne l'envisager qu'au point de vue purement humain, l'immolation du Golgotha écraserait, par sa grandeur, les témérités assez aveugles pour oser se mesurer avec un tel sujet.

Mais quand l'âme, dominée par la foi, contemple le souverain mystère; quand, à la place d'un homme, elle peut envisager l'immensité divine; quand, dans le supplice volontaire du Christ, elle entrevoit les abaissements d'un Dieu et les triomphantes résurrections promises au genre humain tout entier, la pensée, le génie lui-même, ne peuvent que s'humilier dans leur impuissance et se prosterner silencieusement.

Il est donc souverainement téméraire, parce qu'on ne peut s'élever à la hauteur qu'il comporte, d'aborder un pareil sujet.

Aucun des grands poètes des siècles passés n'a osé le tenter.

C'est le tort du concurrent dont j'ai, Messieurs, l'honneur de vous entretenir, tort d'autant plus grand que ce concurrent est familier avec toutes les ressources de l'art poétique, qu'il connaît les secrets de la langue des dieux, sinon le secret de la langue de Dieu, et qu'il trouverait, rien n'autorise à en douter, dans d'autres sujets, des accents remplis d'une émotion communicative.

Il a essayé de peindre les tressaillements et les convulsions de la nature, pendant la nuit sinistre qui suivit l'accomplissement du grand mystère. Il s'est efforcé de montrer les promesses sublimes de pénitence et de pardon contenues dans le divin Sacrifice; et, personni-

fiant l'humanité tout entière, dans la femme coupable et repentante, il a tenté de traduire les alternatives de son désespoir et de ses espérances, en consacrant ces dernières dans une sorte de chant triomphal pour l'humanité rachetée.

Son souffle n'a pu toujours soutenir un vol aussi audacieux. Il semble s'être alourdi dans les sentiers de la terre, au lieu de prendre un essor victorieux vers les immenses sphères et les radieuses régions où son œil a tenté de plonger quelques regards.

Voici la conclusion du poète :

Sois confiante, ô Madeleine,
Laisse l'espoir consolateur
Pénétrer dans ton âme, pleine
Des clémences du Rédempteur !

Cœur brûlant dont Judas s'étonne,
Cœur de tendresses parfumé,
Immensément Dieu te pardonne
D'avoir immensément aimé.

Va ! Le maître aux leçons sublimes,
D'une parole et d'un regard
Te tira du fond des abîmes
Pour te donner la bonne part !

Qu'importent les attraits du monde
A ceux que le Christ a touchés ?
Dans la solitude profonde
Tu veux que tes jours soient cachés !

Pour jamais tu fuiras la ville,
Tu franchiras les vastes mers,

Tu demanderas un asile
A l'aridité des déserts !

Tu souffriras sous le cilice
Les cieux torrides, les vents froids,
Pour te rapprocher du supplice
Du Christ expirant sur la croix.

Pénitente en larmes qu'altère
La soif de l'éternel amour,
Tu braveras l'épreuve austère
Pour t'épurer de jour en jour ;

Et vierge enfin de ta souillure,
Au bout de l'expiation,
Tu seras la douce figure
Du repentir et du pardon !

Ce n'est assurément pas une œuvre sans mérite, malgré le défaut capital que nous signalons, et, dans plus d'un concours, nous avons couronné des poètes moins maîtres de leurs inspirations et moins réellement dignes de ce nom. Aussi, Messieurs, avez-vous décidé qu'une mention très honorable, constatée par une médaille d'argent, serait accordée à l'auteur.

Le travail que nous avons préféré au *Poème du Calvaire,* et dont nous allons avoir l'honneur de vous entretenir, n'a aucune des audaces de la poésie dithyrambique, mais il allie à une forme correcte, et suffisamment pourvue de l'élégance et du bien dire indispensables, une portée qui n'est pas sans utilité morale.

On a dit de la comédie — c'en est une que nous avons

reçue sous le titre du : GARDIEN DE LA VIEILLE MAISON — qu'elle châtie, en riant, les mœurs.

Ce n'est pas tout à fait le cas de notre auteur, qui s'est borné à un tableau naïf et paisible, ayant pour but de démontrer que l'endroit où l'on a aimé devient l'endroit le plus cher à notre cœur.

C'est ainsi que Mlle Lucie Desormaux, l'héroïne de la pièce, — une Berquinade, si vous voulez — tourmentée de ces indicibles inquiétudes, qui sont le précurseur habituel de l'amour, a pris en grippe la vieille maison de campagne dans laquelle se trouve confinée, et s'écoule avec monotonie, sa jeunesse curieuse et avide d'émotions.

Elle rêve de Paris, de son mouvement, de ses fêtes; peut-être, à son insu, du fiancé qu'elle y rencontrera.

Autres sont les sentiments d'un vieux parent, sous la garde duquel sa mère l'a laissée, et qui, lui, par la force de l'habitude et aussi l'influence de doux souvenirs, s'est identifié avec le vieux manoir. Autres, aussi, ceux de la nourrice de la jeune fille, restée sa gouvernante, et qui, revenant de Paris et rapportant des nouvelles de Mme Desormaux, la mère, trace de la grande cité un portrait peu flatteur — je n'oserais absolument dire inexact.

LUCIE.

Et Paris, dis-moi donc, est-ce bien beau, Simone ?

SIMONE.

Bien beau ?.. mais ça dépend... moi, je suis Berrichonne,
Et rêvant de Paris, j'attendais mieux, ma foi !
Je croyais que la ville où réside le roi,

Etait un vrai bijou, la cité des merveilles...
Ah ! bien oui !.. j'ai souffert des yeux et des oreilles.
J'ai le tympan rompu du brouhaha des chars,
Et mille objets hideux ont choqué mes regards.
Dans tous les lieux vantés, et même aux Tuileries,
Je n'ai vu que clinquant et vieilles friperies...
Avec ça, tous les gens m'avaient l'air de fiévreux,
Ou de fous affairés se bousculant entre eux.
La fameuse cité, malgré sa renommée,
Pour moi n'a qu'un soleil barbouillé de fumée,
Ah ! que j'aime bien mieux le soleil de chez nous !

LUCIE.

A t'entendre, Paris peut en être jaloux...
Tu parles de soleil ? Ah ! ma pauvre Simone,
Ce n'est pas à mes yeux, ni pour moi qu'il rayonne ;
Je trouve la maison sombre comme un tombeau,
Et vois un éteignoir où tu vois un flambeau...
Comme la giroflée aux tristes jours de pluie,
Je suis triste à périr... dans ce trou je m'ennuie,
Et l'on m'enterrera si j'y reste longtemps ..

SIMONE.

Peut-on ainsi parler à la fleur du printemps ?
Mignonne, bannissons toute ombre de tristesse,
Et vite, soyons gaie...

Mais, si la nourrice et sa jeune maîtresse diffèrent de sentiment, au sujet de Paris, une indiscrétion de la voyageuse va mettre en joie la charmante recluse. Sa mère est décidée à vendre le vieux manoir.

En effet, un visiteur, un acquéreur ne tarde pas à se présenter. Sa venue effraye d'abord M. Raisin, le vieux

parent si profondément attaché à l'antique demeure. Mais il ne tarde pas à se rassurer, en voyant cet acquéreur tout disposé à plaider, auprès de la jeune fille, la conservation de l'immeuble.

Gaston, le nouveau personnage, à la vérité, n'est autre qu'un prétendu muni de l'autorisation maternelle, mais désirant, — ce qui ne se voit plus guère — conquérir lui-même sa fiancée. Il n'a pris le rôle d'acquéreur que pour pénétrer auprès d'elle et amener, tout doucement, sans effaroucher celle qui doit en être l'objet, cette tendre déclaration, si vieille et toujours si jeune à la fois, ce « je vous aime » qui est la préface obligée de tous les romans du cœur.

Il y a, dans cette scène d'amour honnête et permis, plusieurs détails charmants, et une appréciation de certaines habitudes actuelles, des voyages de noce, particulièrement, qui ne manquent ni de vérité ni de piquant.

GASTON.

De grâce, un mot encor ! N'est-il pas naturel
Que le jour de l'hymen, ce jour si solennel,
Qui de ses anneaux d'or rapproche les familles,
Apparaisse aux regards charmés des jeunes filles,
Riant et précédé d'une aurore d'amour ?
N'est-il pas naturel qu'en attendant ce jour,
Au mot de fiancé l'âme vierge s'agite,
Comme l'aiguille au Nord, vers lui se précipite ?
N'avez-vous point songé, malgré vous, quelque peu,
Aux confuses rougeurs de son premier aveu ?
Eh bien ! si vous rêvez de Paris ou Versailles,
Renoncez au roman si doux des fiançailles...

LUCIE.

Pourquoi ?

GASTON.

C'est que le monde et ses ambitions,
La mode, l'étiquette et leurs conventions,
Tyrannisant, réglant tout, à leur fantaisie,
Dérobent à l'hymen mystère et poésie...
Tout est pesé d'avance, et tout devient banal,
La dot, les bouquets, le départ, après le bal,
Car le bon ton défend toute entrée en ménage,
Sans que les deux époux ne fassent un voyage.
L'un à l'autre inconnus, en un compartiment,
Leur silence gêné tient lieu d'épanchement...
Et loin des tendres soins d'une mère, la vierge
Pour couche nuptiale aura le lit d'auberge !
Courir les grands chemins, et d'hôtel en hôtel,
C'est le bonheur promis à sa lune de miel ;
Exposée aux brocards de la foule grossière,
La jeune épouse va, comme une aventurière...

LUCIE.

Oh ! que dites-vous là ? — Dieu ! quel triste tableau !
Mais de vivre en province est-ce un destin plus beau ?
Dans un trou du Berry, qu'on soit laide ou gentille,
On risquera toujours de mourir vieille fille ;
On y sèche sur pied, et, par an, douze mois,
On ressemble à la fleur perdue au fond des bois...

GASTON.

Eh bien ! c'est une erreur, pardonnez ma franchise,
La fleur des bois, éclose au souffle de la brise,
N'est pas seule longtemps... Non, non, un beau matin,
Abeilles, papillons, vont changer son destin ;
Autour du frais bouton les voilà qui voltigent !
Voilà d'autres essaims qui vers lui se dirigent !

O miracle charmant de la belle saison !
Tout ainsi va sourire à la vieille maison !
Loin des sentiers battus, nul de son existence
Ne semblait se douter, nul n'avait connaissance,
Tout-à-coup brille un astre, une jeune beauté,
Voyez... le coin désert est soudain fréquenté...
Amoureux d'accourir et le roman commence !
Faut-il parler plus clair ? — Laissons la réticence :
Connaissez-vous l'histoire ou le conte charmant,
Qu'enfant on me disait : — La *Belle au bois dormant ?*

LUCIE, souriant.

C'est amener la chose avec beaucoup d'adresse.
Au palais enchanté de la belle princesse
Voilà le vieux manoir ressemblant désormais !
(Avec un soupir.)
Mais le prince charmant y viendra-t-il jamais ?
— Elle va s'asseoir sur le banc —

GASTON.

Qui sait ? . avant longtemps, dans peu de jours peut-être,
Un soir, comme aujourd'hui, vous le verrez paraître.
Vous verrez un jeune homme inconnu....

LUCIE, étourdiment.

Tel que vous !

GASTON, continuant.

Tourmenté du désir de tomber à genoux,
Et de vous adresser une tendre prière.
Près de vous s'asseyant sur ce vieux banc de pierre.
(Il s'assied près de Lucie.)
En face du jardin, aux derniers feux du jour,
Il vous prendra la main, vous parlera d'amour...

On le devine, la confidence s'achève, et le fiancé, fort des titres que lui donne la volonté maternelle, ne tarde pas à se révéler.

Est-il besoin de dire qu'il est agréé, et qu'heureuse de voir la longue perspective de son bonheur se dérouler là où elle a entendu et compris les premières notes de la mélodieuse chanson d'amour, la jeune fille se prend, à son tour, d'un vif attachement pour le vieux manoir.

Il n'est plus question de le vendre, mais d'y bâtir le nid aimé où vont s'accomplir les doux mystères d'une vraie lune de miel.

Assurément, une telle pièce affronterait difficilement les exigences de la scène, et révélerait, en plus d'un endroit, l'inexpérience de son auteur.

Mais c'est une œuvre saine, de bon aloi, un travail sérieux et méritoire, que votre Commission, Messieurs, a cru devoir récompenser, en vous demandant une médaille d'or de cent francs.

L'Académie a ratifié ce jugement, et nous espérons qu'à son tour, le public, appelé à lire dans vos Mémoires une pièce dont nous n'avons pu citer que de courts extraits, ne se montrera pas plus sévère.

Il ne faut pas perdre de vue que notre mission est, à la fois, d'encourager et de récompenser.

Heureux quand nous pouvons l'accomplir tout entière, nous devons, cependant, nous montrer satisfaits lorsqu'il nous est permis de guider et de soutenir, dans le vrai chemin, des auteurs plus soucieux de la belle et bonne littérature, que des conventions d'une mode changeante et se pliant aux caprices d'un goût souvent dépravé.

C'est le devoir des Académies d'être les gardiennes

des saines et nobles traditions littéraires, qu'on oublie trop partout, et d'opposer des digues salutaires à ces hardiesses novatrices que le vrai talent et la raison repoussent également. Elles n'ont, pour atteindre ce but, que leurs éloges et leurs faibles récompenses.

Mais quand, au souvenir des belles fêtes littéraires, dont nous vous entretenions, Messieurs, au début de ce rapport, la pensée remonte le cours des âges et s'arrête à ces temps merveilleux, où la nuit des barbares, dissipée au souffle puissant et béni du Christianisme, fait place aux splendeurs d'une renaissance intellectuelle; quand on voit cette renaissance victorieusement poursuivie au milieu des agitations de siècles qui eurent, comme le nôtre, leurs luttes sanglantes et leurs terribles épreuves, n'est-on pas forcé d'admirer le rôle fécond de ces collèges du gai savoir, de ces jeux poétiques, de ces sociétés de Felibres, de ces Académies, en un mot, qui furent les aïeules des nôtres, et dont la trace, sur les progrès de l'esprit humain, sur la création des langues modernes reste encore si profonde et si vivante?

Ce fut l'honneur de ces lointaines époques d'exciter, par l'émulation et les récompenses, les puissantes manifestations de la pensée et les élégances du style. Ce sera assurément le nôtre de veiller au maintien de ces nobles conquêtes et de lutter contre l'amoindrissement du vaste et riche domaine, patiemment et glorieusement fondé par nos devanciers.

Nous en sommes les dépositaires, et si nous ne savons pas l'agrandir, il importe, du moins, à notre dignité de le transmettre intact aux générations qui doivent nous survivre.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DES BEAUX-ARTS

Par M. VAN DRIVAL

MESSIEURS,

Les diverses pièces envoyées pour le Concours des Beaux-Arts de la présente année nous sont parvenues assez tard, et c'est pour cette raison qu'il n'a pas pu en être fait mention au programme de cette séance.

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur ce Concours et vous avez adopté les conclusions que je vous ai présentées au nom de votre Commission. Je viens aujourd'hui, en quelques mots, vous dire les motifs qui ont dirigé votre Commission dans le jugement qu'elle a porté et que vous avez ratifié.

Un assez grand nombre de pièces nous ont été envoyées, toutes par le même auteur.

Il y a d'abord tout un carton de dessins qui reprodui-

sent, avec une exactitude remarquable, plusieurs œuvres d'un artiste connu.

Il y a ensuite tout un autre carton de photographies, parmi lesquelles nous avons noté comme très bonnes celles qui représentent les deux places d'Arras, si originales, si belles, et dont nous serions heureux de voir faire l'histoire, mise aujourd'hui au Concours pour la seconde fois. Si cette histoire se faisait enfin, elle a son illustration toute préparée dans les deux belles photographies que nous venons de signaler.

Il y a ensuite des essais curieux de photolithographie, un grand tableau de Fleurs, un Paysage. Mais j'ai hâte d'arriver au sujet principal, un *Intérieur d'atelier*, tableau qui a surtout arrêté nos regards, et enlevé nos suffrages.

Dans un vaste atelier de peintre, recevant une lumière abondante qui dessine et modèle avec précision et chaleur les objets de toute nature qui s'y trouvent, est une société composée de six personnes.

Toutes sont connues à Arras, plusieurs m'écoutent en ce moment, et je suis bien sûr que toutes sont satisfaites du rôle qu'elles jouent dans ce tableau.

Non-seulement la ressemblance physique est frappante; mais l'attitude habituelle, les habitudes, le côté moral, le caractère, tout a été pris sur le vif. Ce Monsieur assis se retourne vers son collègue debout, évidemment dans l'intention de répondre à une objection. On voit dans la figure de cet autre Monsieur, debout derrière le premier, qu'il pèse les raisons de l'un et de l'autre, et le regard plein de finesse de l'autre collègue, appuyé sur le meuble du milieu de l'atelier, indique un moyen de conciliation qui va être proposé. L'artiste assiste impassible à la séance :

car c'est une séance d'une Société artistique, et les deux autres personnes qui sont là, assises et muettes, prennent pourtant un grand intérêt à tout ce qui se dit. C'est vivant, c'est réussi, c'est une de ces choses auxquelles il ne faut plus toucher. Aussi, Messieurs, notre avis a été unanime. J'ajoute que l'examen s'est fait séparément avant d'être renouvelé en séance, ce qui lui donne un nouveau cachet d'indépendance et de vérité.

A l'unanimité, donc, nous avons proposé de décerner à l'auteur le grand prix de 500 fr., et pour les autres pièces citées tout-à-l'heure, et surtout pour ce bon tableau que nous espérons bien voir figurer un jour dans le Musée d'Arras.

LAURÉATS DU CONCOURS DE 1874.

POÉSIE.

MÉDAILLE D'OR.

M. Henri GALLEAU, à Esbly (Seine-et-Marne).

MÉDAILLE D'ARGENT.

M. Achille MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

BEAUX-ARTS.

M. DESAVARY, artiste peintre à Arras.

SUJETS

MIS AU CONCOURS POUR 1875.



HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Décrire l'ARRAS SOUTERRAIN (*Atrebatum subterraneum*) : Description et, s'il est possible, histoire des caves principales, boves et substructions qui se trouvent en tant d'endroits *sous* la ville d'Arras. Plan de ces substructions

---

Faire l'histoire et la description des deux Places d'Arras et de la rue qui les relie l'une à l'autre. Préciser le caractère et l'origine du style des maisons de ces deux Places.

Etude sur les commentateurs de la *Coutume d'Artois*.

Examen comparatif des œuvres de Gosson, Desmazures et Maillard, au triple point de vue juridique, littéraire et philosophique.

Eloge de celui de ces auteurs que l'on croira devoir placer en première ligne.

Etude archéologique, historique et topographique sur les faubourgs d'Arras, en y comprenant les communes qui en faisaient partie antérieurement à 1789.

Indication précise de leur emplacement, de leurs confins,

avec indication précise, également, de la banlieue des ville et Cité d'Arras.

Relation des principaux faits qui y ont eu lieu.

Description des monuments et établissements : religieux, féodaux, militaires, civils, agricoles et hospitaliers qui s'y trouvaient.

Tout en s'aidant des travaux déjà publiés sur la matière, les concurrents devront surtout consulter les documents originaux (chartes, mémoriaux, comptes, plans terriers, etc.) que renferment les Archives générales, municipales, et autres collections publiques. Ils devront de plus mentionner soigneusement toutes les sources auxquelles ils auraient puisé.

LITTÉRATURE.

Faire connaître les principales productions des trouvères artésiens, et apprécier l'influence qu'elles ont eue sur la littérature.

Eloge de Mathieu Moulart, évêque d'Arras

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction, et sans qu'un sujet puisse nuire à un autre.

SCIENCES.

Le bassin houiller du Pas-de-Calais.

INDUSTRIE.

Faire l'historique de la culture de la garance en Artois, et indiquer les moyens pratiques de faire revivre, dans nos

contrées, cette culture, qui a pris tant de développements dans le Midi de la France.

POÉSIE.

Une pièce de 200 vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats. L'Académie a multiplié les questions afin de fournir aux divers concurrents des sujets qui soient en rapport avec leurs études habituelles et de donner à tous, sans exception, la facilité de prendre part à ses concours.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle affecte une somme de 600 francs pour être distribuée en médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1875. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

N.-B. — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

BEAUX-ARTS.

(Fondation d'un membre de l'Académie.)

Peinture, Architecture, Sculpture : sujet laissé au choix des concurrents (Médaille d'or de 500 fr.).

N. B. — Pour le concours des beaux-arts, les artistes devront appartenir, par leur résidence, au département du Pas-de-Calais. L'Académie ne se reconnaît pas responsable des accidents qui pourraient arriver aux tableaux ou autres objets d'art, qui seront d'ailleurs envoyés et retirés aux frais des concurrents.

Fait et arrêté, en séance, le 7 août 1874.

Le Président.
GARDIN.

Le Secrétaire-général.
L'abbé VAN DRIVAL.

II.

FÊTES DU CENTENAIRE

DE

L'ACADÉMIE D'ARRAS.

FÊTES

DU

CENTENAIRE

I.

PRÉLIMINAIRES.

Dans la séance du 26 décembre 1873, M. le Secrétaire-général rappelle à l'Académie, dit le procès-verbal, qu'elle est entrée depuis six mois dans l'année centenaire de sa reconnaissance comme Académie, les Lettres-patentes datant du mois de juillet 1773. Ne serait-il pas convenable de fêter ce Centenaire, si rare dans les fastes littéraires ? Une séance d'un caractère exceptionnel, suivie d'un banquet auquel seraient conviées les Autorités supérieures, et auquel pourraient prendre part les Membres honoraires et correspondants, seraient peut-être le moyen de solenniser cette date, qui est pour nous celle d'un événement. En tous cas, les détails pourront être réglés ultérieurement. Il serait bon, toutefois, d'arrêter la chose en principe pour avoir le temps de se préparer, d'ici aux mois de juin ou juillet. Tous les Membres pré-

sents acceptent l'idée de cette fête, et décident que prochainement, et après que l'on aura terminé les visites du commencement de l'année, on s'occupera sérieusement des moyens à prendre pour réaliser cette bonne pensée. Étaient présents : MM. Gardin, Président, Caron, de Linas, Proyart, Trannoy, Gossart, Lecesne, Grandguillaume, de Mallortie, P. Lecesne, de Hauteclocque, de Sède, Van Drival, Secrétaire-général.

Dans la séance du 14 août 1874.... On rappelle la résolution prise il y a quelque temps, par l'Académie, de solenniser la centième année de son existence reconnue, les Lettres-patentes de Louis XV qui lui confèrent ce titre ayant été signées au mois de juillet 1773. Il a été arrêté en principe que cette fête aurait lieu après la rentrée, vers le mois de novembre : il est donc temps de nommer une Commission qui s'occupe d'exécuter la décision de l'Académie. Cette Commission est nommée : elle se compose de MM. Gardin, Président, de Linas, Lecesne, Pagnoul, Le Gentil, Van Drival, Secrétaire-général.

Dans la séance du 2 octobre 1874.... Plusieurs Membres réclament l'exécution du projet de célébration du Centenaire de l'Académie, et rappellent qu'une Commission spéciale a été nommée à cet effet le 14 août. Il est statué que cette Commission tiendra sa première réunion mardi prochain, à deux heures et demie, et s'occupera activement de préparer toutes choses pour que la fête puisse se célébrer dans le courant du mois de novembre.

La Commission se réunit en effet et s'occupa activement de sa mission. Elle envoya une circulaire à tous les

Membres titulaires et aux Membres correspondants du département et organisa la fête. Dans la séance du 23 octobre, elle présenta son rapport, ainsi qu'il est constaté au procès-verbal, comme il suit :

Séance du 23 octobre 1874.... M. le Président rend compte à l'Académie des travaux de la Commission du Centenaire et propose diverses questions au sujet desquelles une discussion s'engage. Il résulte de cette discussion les décisions suivantes, qui sont définitivement prises par l'Académie :

1° — Il n'y aura pas, pour le moment, de séance publique ;

2° — Le banquet aura lieu le jeudi 19 novembre, à sept heures du soir, dans le local de l'Académie, à Saint-Vaast ;

3° — Seront invités à ce banquet : M. le Préfet, Mgr l'Évêque, M. le Général, M. le Maire d'Arras, MM. les Présidents des Sociétés savantes du département du Pas-de-Calais.

II.

BANQUET DU CENTENAIRE.

Le 19 novembre 1874, à sept heures du soir, se réunirent au Palais de Saint-Vaast, au dessous du local de l'Académie, dans les salles gracieusement accordées à la Société par M. le Maire d'Arras et M. le Président de l'Union artistique du Pas-de-Calais, les personnes dont les noms suivent :

M. Gardin, Président de l'Académie, avec les Membres de la Commission du Centenaire: MM. de Linas, Lecesne, Le Gentil, Van Drival, lesquels reçurent, avec leurs collègues, les honorables invités, savoir : M. Darcy, préfet du Pas-de-Calais, Mgr Lequette, évêque d'Arras, M. Deusy, maire d'Arras. M. le général, absent d'Arras, a envoyé l'expression de ses regrets de ne pouvoir assister à cette fête.

Étaient également présents les autres Membres de l'Académie dont les noms suivent :

MM. Dancoisne, Membre correspondant; Paris, Paul Lecesne, Brégeaut, Maurice Colin, Wartelle de Retz ; Proyart, de Mallortie, de Sède, Sens, Boulangé, de Hautecloque, Envent, Trannoy, Gossart, Brémard, de Bellecourt, Membres titulaires. M. Pagnoul, Membre de la Commission, n'a pu prendre part à ses travaux, à cause d'un deuil tout récent ; MM. Caron, Plichon, Grandguillaume et Laroche se sont excusés à cause de l'état de leur santé.

M. Quenson, Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, est retenu à Saint-Omer par des occupations urgentes, de même que M. de Monnecove. MM. Tailliar, Dehaisnes, Asselin, Dramard, s'excusent également par lettres dont le dépôt sera fait dans les Archives, avec toutes les pièces relatives au Centenaire et dans un dossier spécial. Toute cette imposante réunion a pris part au banquet disposé par les soins de la Commission, dans la salle de l'Union artistique, ornée de tableaux des peintres et amateurs du Pas-de-Calais, ainsi que de plusieurs de ceux qui appartiennent à l'Académie. Au dessert a commencé la séance littéraire dans l'ordre suivant:

M. Gardin, Président, a fait, dans une rapide analyse, l'historique de la fondation et des faits principaux de l'Académie d'Arras. Il a cité les hommes célèbres qu'elle a donnés à la France, montré l'utilité des Académies, et répondu aux plaisanteries d'un goût douteux dont elles sont parfois l'objet. Il a ensuite remercié les honorables invités, et en particulier le premier Magistrat du département, qui a bien voulu interrompre un voyage et des affaires pour revenir aujourd'hui même à Arras et se trouver au milieu de nous.

M. le Préfet s'est levé alors et a d'abord exprimé l'impression qui le frappe à la pensée de ce siècle, pendant lequel s'opérèrent tant de choses de toute nature. 1774, n'est-ce pas le commencement des illusions généreuses de tant d'hommes qui désiraient le bien, et en même temps le commencement du triomphe d'une foule de coquins? Et puis, c'est la guerre d'Amérique, la prise de la Bastille, célébrée à Saint-Pétersbourg comme une victoire, les

raisonnements faux, le renversement des idées, la révolution. Et puis, c'est toute une série de faits inutiles à rappeler. Que de choses entre 1774 et 1874 ! Qu'il serait plein d'expérience l'homme qui aurait vécu ce siècle ! L'Académie l'a vécu : aussi est-elle mûre pour les travaux utiles, et ces travaux utiles sont bien ceux auxquels se livrent ses Membres. Ils forment cette sorte d'ordre studieux qu'un penseur voudrait voir fonder par les gouvernements pour ceux qui ne sont pas atteints du mal qui gangrène notre société. Après des considérations analogues et le récit d'une charmante anecdote qui vient à l'appui de sa thèse, M. le Préfet remercie l'Académie de l'avoir appelé aujourd'hui et de lui avoir procuré ces quelques heures de bien doux délassement à ses rudes travaux.

Il reçoit les félicitations et les applaudissements de toute l'assistance.

Un peu plus tard, M. de Linas, vice-chancelier, se lève et adresse un toast à Mgr l'Évêque d'Arras. Il rappelle le temps où, avec lui, il était sur les bancs du collége ; il le suit dans le séminaire, où il le retrouve professeur ; il parcourt les autres degrés de la carrière de son ancien condisciple, aujourd'hui Évêque d'Arras, et dit que si la couleur de ses vêtements a changé, l'homme est toujours le même, malgré ses grandeurs et ses titres, malgré l'honneur qui rejaillit encore sur lui des hautes positions qu'occupent ses dignes sœurs.

Mgr l'Évêque d'Arras, après avoir répondu en quelques mots à ce toast, exprime son bonheur de se trouver à cette fête de famille. Au milieu de ses titres, il en distingue un qui lui plaît singulièrement : le titre de Membre honoraire de l'Académie d'Arras. Mgr Lequette parle de

l'union de la religion et de la science, de la consolation qu'il a de voir l'élite de son clergé dans l'Académie, de la coïncidence frappante qui existe aujourd'hui entre les anciens Bénédictins de Saint-Vaast et les Académiciens, occupant ce même local magnifique, à côté de cette riche bibliothèque, témoin des fortes études d'autrefois qui se continuent aujourd'hui. Il souhaite à l'Académie un second Centenaire, qui puisse perpétuer le bien qu'elle a fait dans le premier.

Les applaudissements les plus chaleureux accueillent cette allocution, tout à la fois élevée et cordiale.

Peu de temps après, M. Van Drival, Secrétaire-général, prend la parole. Il s'adresse à M. le Maire d'Arras, à la ville d'Arras. Il montre que, dès l'origine et toujours, il y a eu une union remarquable entre la ville d'Arras et l'Académie d'Arras, et il en cite les preuves. Toujours aussi il y eut, chez les Membres de la Société, cet esprit artésien, digne, ferme, persévérant, et il raconte l'historique de la lutte de trente-cinq ans qui exista entre l'Académie d'Arras et le Gouvernement, lutte qui amena la conquête, sans conditions, du titre d'Académie royale des Belles-Lettres. Il est aussi chaleureusement applaudi quand il propose le toast de remerciement aux administrations successives d'Arras et de l'Artois, si bienveillantes pour l'Académie.

M. Deusy, Maire d'Arras, se lève, et répond en disant qu'il ne faut pas intervertir les rôles. Les bienfaiteurs, ce ne sont pas les administrateurs de la ville ou de la province, ce sont les Académiciens. Ce sont eux qui ont porté la renommée d'Arras dans beaucoup de villes éloignées: en Touraine, dans le Midi, dans l'Est. Lui-même, à Anvers,

où il se trouvait en 1871, dans de pénibles circonstances. a constaté la présence toujours vivace du souvenir de la ville d'Arras, et ce, à cause des travaux utiles des Membres de l'ancienne Académie. La nouvelle n'est pas moins active et utile à la cité Atrébate; c'est donc au Maire d'Arras qu'il appartient de dire : Merci, et de porter le toast véritable et rectifié à l'Académie d'Arras.

Des marques d'approbation sentie accompagnent cette ingénieuse allocution.

A quelque temps de là, M. Lecesne père se lève et lit une charmante pièce de vers, où pétille l'esprit, où les allusions abondent, toujours bienveillantes et agréables. C'est l'histoire, en vers de huit syllabes, de l'Académie d'Arras. La vieille fille, toujours honnête, bien qu'elle ait fait un peu parler d'elle, raconte elle-même son histoire. Née dans un grenier, nourrie chez un prince, baptisée par un roi, elle a bien des choses à raconter, puisqu'elle est aujourd'hui centenaire. Elle les raconte donc: vieilles histoires, histoire contemporaine, tout y est, en traits pétillants, en une suite de fusées éblouissantes, saluées à chaque instant par des applaudissements.

M. de Sède donne ensuite lecture d'une autre pièce de vers d'un genre différent. On entend avec un vrai plaisir les grandes pensées qu'elle renferme, en langage digne, en beaux vers dont le mérite console de tant de pièces si faibles qui, annuellement, nous sont envoyées pour le Concours. Le juge habituel de ces pièces montre ici qu'il a le droit d'être sévère dans un art où il est passé maître depuis longtemps.

La séance littéraire a été suivie de longues et amicales causeries, où Membres de la Société et invités se sont

confondus pendant toute la soirée. On s'est séparé vers onze heures et demie, emportant un doux souvenir de cette fête, premier anneau d'une chaîne de démonstrations destinées à célébrer le glorieux anniversaire d'un siècle, ou plutôt de près d'un siècle et demi de durée. Tous les discours et pièces de vers ont été recueillis avec soin pour être publiés *in-extenso*, avec une planche reproduisant la belle et artistique carte du menu, due à M. de Linas et à M. Desavary.

Le Président :
GARDIN.

Le Secrétaire-général :
E. VAN DRIVAL.

DISCOURS DE M. GARDIN.

Messieurs,

Au mois de mai 1737, plusieurs personnes notables de la ville d'Arras s'associaient dans le but, dit le règlement qu'elles s'imposèrent, de se procurer les écrits périodiques qui se composent et se débitent, avec approbation, dans les différents Etats de l'Europe; tous les Mémoires et journaux de tous les pays, ainsi que les nouvelles de la République des Lettres, gazettes de France, d'Hollande, d'Utrecht, de Basle et généralement tous les ouvrages périodiques.

Le nombre des associés était fixé à cinquante, et, moyennant une modeste cotisation de quinze livres par an, chacun d'eux avait droit à un séjour dans la salle du Cercle — car c'en était un véritable — de huit heures du matin à midi, et de deux heures à huit heures du soir.

Ce Cercle ne dura que six mois dans cette forme toute

primitive ; le 7 décembre de la même année, il se modifia complétement et devint une Société littéraire et scientifique. Un nouveau règlement définit le but de la Société qui devait, à l'avenir, s'occuper habituellement et spécialement d'études sur l'histoire et sur les délicatesses et la perfection du langage.

Dès les premières réunions elle arrêta, en même temps que son règlement intérieur, le projet de lettres-patentes à solliciter du roi, et qui devaient donner à l'association un caractère public et officiel.

Les lettres-patentes furent difficiles à obtenir, et il ne fallut pas moins que la tenacité artésienne, luttant pendant près de trente-six années, pour arriver à triompher des résistances ou de l'inertie qui s'opposaient à la réalisation de ce vœu.

Enfin, ces fameuses lettres-patentes, datées de Compiègne en août 1773, et signées Louis, reconnurent et consacrèrent l'existence de la Société littéraire d'Arras sous le titre d'*Académie royale des Belles-Lettres.*

Ses statuts et règlements furent en même temps décrétés.

Le nombre des membres fut fixé à trente, investis, suivant la formule des lettres-patentes, de tous les honneurs, franchises et libertés dont jouissaient les membres des Académies de Paris (1).

C'est cette Académie qui, après des fortunes diverses, encore vivante et, je le dis avec une légitime fierté, encore vivace en 1874, célèbre aujourd'hui, un peu tardivement

(1) Voir l'*Histoire de l'Académie d'Arras*, par M. le chanoine Van Drival.

peut-être, la fête de son centenaire. De tous les honneurs que je dois à votre trop indulgente bienveillance, celui de présider cette solennité est assurément l'un des plus précieux.

Une lacune a existé pourtant dans cette carrière séculaire. Le 12 septembre 1793, le district d'Arras, qui n'était guère composé d'Académiciens, arrêta que les scellés seraient apposés sur les portes des appartements occupés par la ci-devant Société littéraire d'Arras. Plus tard, la somme de cinq cents livres quatre sols six deniers restant en caisse, fut versée par le ci-devant secrétaire perpétuel, entre les mains du receveur des domaines, et les mémoires et papiers remis au citoyen Isnardi, alors bibliothécaire de la ville.

Les paisibles travaux de quelques modestes savants semblaient, paraît-il, un danger pour l'effroyable dictature qui, sous le nom de la Liberté, écrasait alors notre malheureuse patrie.

Ce ne fut qu'en 1817 qu'il fut possible de réunir les débris épars de l'ancienne Académie, au nombre de cinq membres qui furent le noyau de la nouvelle. Elle fut rétablie par un arrêté du 22 mars 1817 et installée définitivement le 15 mai suivant.

Les richesses littéraires qui avaient été confisquées par la Révolution, ont été perdues ou dispersées, et il en reste bien peu dans notre bibliothèque, si riche cependant en documents précieux.

Pendant cette longue suite d'années, l'Académie a vu se succéder dans son sein bien des hommes laborieux, qui ont laissé dans nos annales des documents très intéressants, mais dont les travaux n'ont guère eu de reten-

tissement en dehors de la salle des séances. Il en est d'autres qui ont joué un grand rôle sur la scène politique et qui ont exercé une grande influence sur leur époque. Le 15 novembre 1783 elle élisait, comme membre résidant, Maximilien de Robespierre, avocat au Conseil d'Artois, qui a laissé dans l'histoire une traînée de sang et dont le nom retentira dans les siècles, chargé de malédictions. Le 10 mars 1787, elle recevait un simple officier du génie, appelé alors de Carnot, qui, plus tard, ministre de la guerre, et après avoir simplifié son nom, eut la gloire d'organiser, par des prodiges d'activité, les quatorze armées qui repoussèrent l'invasion du sol français.

Nous devons, vous le savez, aux patientes investigations de l'un de nous, une histoire de la jeunesse de Robespierre, écrite sur des documents authentiques et irrécusables, qui font tomber le masque d'hypocrite patriotisme dont il couvrait sa sinistre ambition. Cette histoire rend désormais impossible le roman historique et l'une de ces tentatives de réhabilitation dictées par l'esprit de parti ou l'amour du paradoxe.

Messieurs,

On s'est beaucoup égayé aux dépens des Académies de province ; on leur a décoché mille traits acérés, que l'on s'est efforcé de rendre très spirituels ; on a parfois réussi. L'Académie française, elle-même, n'a pas échappé aux traits de la verve gauloise. Tout le monde a présente à la mémoire l'épitaphe que s'était composée Piron.

Croyez-moi, Messieurs, il entre autant d'envie et de dépit que d'esprit dans ces malices. Notre bon Lafon-

taine était, comme toujours, un grand peintre du cœur humain, lorsqu'il fait dire au renard :

« Ils sont trop verts, et bons pour des goujats. »

Ne vous semble-t-il pas même qu'il y a, dans la boutade de Piron, comme une nuance d'amertume et de dépit. Il comprenait bien que si l'auteur de la *Métromanie* pouvait légitimement aspirer à voir s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie, l'écrivain qui avait prostitué son talent à des productions d'une grossière obscénité, se les était fermées à tout jamais.

C'est, qu'en effet, il n'y a d'écrivain digne de ce nom que celui qui sait respecter et lui-même et les autres.

C'est que l'écrivain, comme l'orateur, doit être, avant tout, *vir bonus*. Sans l'honorabilité, sans le respect des lois de la morale et des grands principes qui sont le fondement de la société, l'écrivain est indigne des honneurs, enviés quoiqu'on en dise, que confère le titre d'Académicien.

Messieurs,

L'Académie a commencé un second siècle d'existence ; lui sera-t-il donné de l'achever, c'est ce que nul ne peut prévoir. L'existence des Académies, comme celle de l'homme, comme celle de toute chose ici-bas, est dans la main de la Providence; mais au moins, nous continuerons à travailler, comme le faisaient nos devanciers, et à démontrer notre utilité, comme le philosophe de l'antiquité démontrait le mouvement en marchant.

Nous produirons des choses utiles et nous resterons fidèles à notre devise : *Flores fructibus addit.*

Et maintenant, Messieurs, je termine cette trop longue allocution, en portant la santé de nos invités. A M. le Préfet, qui a déjà su conquérir la confiance et les sympathies du département, et qui les verra croître de jour en jour dans ce pays, qui sait apprécier de grands talents unis à une loyale fermeté. A vous, Monseigneur, au prélat vénéré dont les vertus et les travaux apostoliques ont déjà trouvé dans ce monde, pour première récompense, l'amour et le dévouement de ce vaste diocèse. A M. le Maire d'Arras, qui a mis la plus gracieuse obligeance à nous assurer dans le palais de Saint-Vaast, l'une des gloires de la cité, un local qui pouvait satisfaire même les plus exigeants.

A nos membres honoraires et correspondants, que nous aurions été heureux de voir en plus grand nombre au milieu de nous.

RÉPONSE DE M. LE PRÉFET.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos amicales paroles; je vous remercie, Messieurs, de m'avoir fait l'honneur et le plaisir de m'inviter à la célébration des premières noces d'or de votre Compagnie.

1774-1874 ! Vous voilà centenaires, Messieurs : rare honneur, surtout pour une institution; précieuse faveur aussi: car je ne sache pas, dans l'histoire du monde, siècle où il ait fait meilleur vivre, pour les curieux du moins et les philosophes.

Comme vous naissiez, un règne nouveau commençait; le prince annonçait des intentions bienfaisantes ; des ministres entreprenants lui promettaient de réformer soudain la société ; on rêvait de fonder la monarchie libérale.

De l'autre côté de l'Océan on découvrait la République; cette année-là même, en 1774, le Congrès de Philadelphie se réunissait et se préparait, sous la dictée de Montesquieu, à proclamer les droits de l'homme et de la patrie américaine.

En même temps, d'audacieux conquérants ouvraient

aux lettres, aux sciences, aux arts, des mondes jusqu'alors inconnus ; une prospérité sans égale débordait de toutes parts ; les monarques étrangers venaient goûter de la « vie inimitable » et Madame de Staël disait que : qui n'avait vécu en ces années fortunées ne connaissait pas le bonheur de vivre.

Cœurs hardis ! esprits généreux ! chaude jeunesse, dont le seul souvenir émeut encore les désillusionnés de l'arrière-saison ! On ne croyait qu'à l'espérance ; on riait aux fâcheux qui s'en allaient murmurant que la fête finirait par la révolution ou l'invasion ; on avait foi en tout, même en l'émeute. L'ambassadeur du roi près la cour de Russie, qui était lui-même des séduits et des séduisants de l'époque, raconte en ses Mémoires que la société polie de St-Pétersbourg le complimentait de la prise de la Bastille. Etrange fortune : quelques jours après le 18 mars 1871, un vieillard, un ancien général, voyait sa maison envahie par une horde de preneurs de Montmartre ; le vieillard, qui avait passé par Moscou, se souleva à demi sur son fauteuil et jeta aux coquins un tel regard qu'il les mit en fuite. Pendant les quelques mois qui lui restaient à vivre, le général de Ségur, votre confrère, a pu faire d'instructives réflexions sur les Mémoires de son père, l'ambassadeur.

Ah ! on conçoit qu'on s'essouffle et qu'on se lasse à suivre le train du monde. Un homme d'esprit, et des plus illustres, disait un jour devant moi : « La religion élève des monastères pour les croyants dégoûtés de la terre ; les gouvernements charitables et prévoyants devraient offrir les mêmes avantages aux laïques, aux sceptiques de naissance ou aux convertis qui viendraient à préférer les li-

vres aux électeurs. » *Templa serena sapientum* ! Rendons grâce à M. le Maire d'Arras, qui vous a donné le temple, Messieurs ; saluons cette antique abbaye qui vous parle de nos gloires passées et dont les historiens de votre Compagnie savent si bien rendre le langage ; Buvons à la sagesse, buvons à l'Académie d'Arras et à son prochain centenaire ! *Cras iterabimus æquor*. Permettez-moi, Messieurs, ce retour sur moi-même ; mais, je vous l'assure, je garderai le fidèle et reconnaissant souvenir de l'hospitalité que vous avez bien voulu m'accorder pour quelques trop courtes heures.

DISCOURS DE M. DE LINAS.

Messieurs,

On goûte peu, en général, l'éloquence déipnologique, bourgeoisement parlant l'éloquence culinaire : si

Ventre affamé n'a pas d'oreilles,

ventre repu en a beaucoup moins encore. Est-on disposé à l'attention après avoir raisonnablement dîné ?

Cependant, j'avais préparé à loisir un petit toast bien senti que je devais improviser ce soir, mais les circonstances ont changé le héros de mon épopée..... *Adieu, paniers, vendanges sont faites.* Nous y gagnerons tous : vous, Messieurs, d'être dispensés d'entendre une longue tirade ; moi, d'abréger les instants que je vous dérobe.

Donc, au lieu de nous égarer sur le terrain des actualités, *vetera canamus.* Il y a quelques cinquante ans, j'étais assis sur les bancs du Collége d'Arras auprès d'un jeune habitant de Bapaume, commensal du Petit-Séminaire, tandis que je cultivais, pour mon compte, les haricots de l'Université. Chez l'*Alma mater,* j'ai reçu force

taloches, dont je garde le touchant souvenir, et ébauché l'amitié d'un vénérable savant, que le poids des années tient éloigné, malgré lui, de notre agape fraternelle, mais qui redevient toujours jeune lorsqu'il s'agit de prodiguer les trésors de son érudition.

Je n'ai pas trop à me plaindre de mon lot; celui de mon condisciple fut plus sérieux. Dans le sanctuaire des giffles — il était trop bon élève pour en réclamer sa part — il apprit le latin, et je connais peu d'hommes qui écrivent cette belle langue avec autant d'élégance que lui. Ensuite il devint prêtre, professeur de théologie, et c'est surtout alors, dans l'intimité de réunions hebdomadaires dont, hélas! nous restons maintenant, lui et moi, les seules épaves, que j'ai été à même d'apprécier la noblesse de son caractère et l'étendue de son savoir. Enfin, vicaire-général de deux illustres prélats, il a succédé au dernier. Evêque d'Arras, membre honoraire, et *honoré*, de notre Académie, frère de trois saintes filles, tête, cœur et bras du premier ordre charitable de l'univers — l'Institut de saint Vincent de Paul — il n'en est pas plus fier pour cela: La soutane a pu changer de couleur, l'homme n'a pas changé.

Monseigneur,

Les Romains de la décadence, le front courbé dans la poussière aux pieds d'un tyran abruti, faisaient retentir le Colisée d'une acclamation que ma voix libre et sympathique vous transmet cordialement au nom de cette assistance entière :

Monseigneur,

Multos annos !!!

RÉPONSE DE Mgr L'ÉVÊQUE D'ARRAS.

Monsieur le Président, Messieurs,

En vous remerciant du toast que vient de me porter si gracieusement votre honorable Chancelier, il m'est bien doux de vous exprimer les sentiments que mon cœur éprouve. Votre bienveillante invitation à cette fête de famille me procure une véritable jouissance, dont je conserverai le souvenir aussi fidèle que reconnaissant.

Certes, Messieurs, l'histoire de votre Académie, si consciencieusement retracée par votre savant Secrétaire perpétuel, présente les titres les plus nombreux et les plus puissants pour justifier, aux yeux de tous, le souvenir particulier que vous avez voulu donner au centième anniversaire de sa création officielle. Mais, en ma qualité d'Evêque, j'éprouve le besoin, en cette circonstance solennelle, de vous redire combien je suis heureux de la noble part qui est faite à la religion, au sein de votre bien digne Société.

Cette part n'est-elle pas, en effet, signalée par ces questions qui sont si souvent l'objet de vos études, de

vos discussions, de vos savants rapports, et qui concernent la religion, son influence dans nos contrées, les monuments qu'elle y a laissés, les institutions dont elle a été le principe, son action dans les divers événements dont notre Artois et la Flandre ont été principalement le théâtre? Parmi les sujets de concours dont vous tracez chaque année le programme, n'y a-t-il pas toujours un champ spécial, offert à l'exploitation de ceux qui s'appliquent plus spécialement aux recherches religieuses?

Cette part que vous faites à la religion, n'est-elle pas encore manifestée par la présence d'honorables ecclésiastiques dans vos savantes réunions? Je suis fier, comme Evêque, de voir ce que je puis bien appeler l'élite de mon clergé, des membres de mon vénérable Chapitre, s'associer fraternellement à vos travaux, consacrer les instants que leur laisse libres le ministère des âmes, à des études consciencieuses dont ils sont heureux de vous communiquer les résultats. Nous savons que vous accueillez toujours ce tribut qu'ils vous offrent de leur concours dévoué, avec une bienveillante sympathie, dont ils ne sont pas moins touchés qu'honorés.

Vous me permettrez de le dire aussi, n'est-elle pas également, de votre part, un hommage rendu à la religion, dont je suis le premier représentant dans le diocèse, cette distinction que vous m'avez offerte, il n'y a pas longtemps encore, et qui m'attache d'une manière toute spéciale à votre noble Académie. Vous n'avez pas voulu que je fusse inférieur, sous ce rapport, à mes illustres et vénérés prédécesseurs. Soyez convaincus, Messieurs, que parmi les distinctions qui m'entourent, sans aucun mérite de ma part, dans le poste élevé où il

a plu à la divine Providence de me placer, le titre de membre honoraire de l'Académie d'Arras n'est pas le moins goûté par mon cœur reconnaissant.

Permettez-moi encore, Messieurs, de vous exprimer une pensée qui me frappe en ce moment, et que m'inspire ce lieu consacré par vos réunions. Nous sommes dans un de ces asiles grandioses, élevés par la célèbre congrégation des Bénédictins, cette congrégation qui a si bien mérité du monde savant. Non loin d'ici se trouve ce riche trésor amassé, pendant de longues années, par les religieux de Saint-Vaast. Or, n'est-ce pas par une disposition toute providentielle qu'un même toit abrite maintenant ce trésor si précieux de la science et ceux qui ont la mission de l'exploiter? Vous continuerez donc les nobles traditions consacrées par cet édifice, dans cet heureux accord de la religion et de la science. La religion et la vraie science ne sont-elles pas des rayons émanés d'un même foyer, de celui que nos saints livres appellent *scientiarum Dominus?*

Dans le siècle écoulé depuis sa création, l'Académie d'Arras a traversé, dans l'ordre politique, des temps troublés, souvent agités; elle en traversera sans doute d'autres encore. Mais en restant toujours attachée à la vérité, dans l'ordre religieux comme dans l'ordre scientifique, elle planera comme la vérité au-dessus de ces commotions diverses: elle continuera, dans les générations futures, la route qu'elle a déjà si dignement parcourue.

Veuillez agréer mes vœux les plus ardents pour la prospérité et la perpétuité de l'Académie d'Arras.

DISCOURS DE M. VAN DRIVAL.

A Monsieur le Maire d'Arras,
A l'Administration municipale, à la ville d'Arras.

Dès son origine, Messieurs, notre Société s'est montrée jalouse d'avoir et de conserver les meilleures relations avec la ville d'Arras et avec l'Artois. C'est le prince d'Ysenghien, gouverneur d'Arras, qui loge et reçoit nos fondateurs au local même de son gouvernement ; ce sont les États d'Artois qui sont ses protecteurs avoués et qui, plus tard, établissent ses premiers concours; c'est, après la Révolution, le baron Lallart, maire d'Arras, qui est un des principaux auteurs de son rétablissement. Les administrations de MM. de Hauteclocque, Maurice Colin, Plichon, ne sont pas moins soucieuses de la prospérité de notre Académie; l'administration actuelle rivalise avec celles qui l'ont précédée, en nous offrant une installation vraiment remarquable dans l'admirable palais de Saint-Vaast. Donc, toujours il y eut et toujours il y a union franche, intime, entre la ville d'Arras et l'Académie d'Arras. C'est qu'aussi il y a eu chez nous, dès l'origine,

mérite véritable au point de vue du patriotisme artésien. Ecoutez plutôt ce trait de notre histoire.

En fixant aujourd'hui le centenaire de notre fondation, nous nous sommes trompés de trente-six ans! Nous existons en effet depuis le mois de mai 1737. La mort marche si vite, il est vrai, que si nous n'avions commis cette erreur dont je vais expliquer la cause, vingt-sept membres sur trente auraient été privés de la jouissance de ce jubilé : car, en 1837, il n'y avait ici, comme Académiciens, que M. Brégeaut, M. Maurice Colin, M. Wartelle, nos aînés toujours respectés. Mais pourquoi, me direz-vous, cette erreur de compte? Pourquoi? Messieurs; mais la cause en est dans la dignité, dans la fierté, dans la force d'inertie propre à notre Artois et qui a donné lieu à certain proverbe que je n'ai pas besoin de citer.

En 1737 l'Association littéraire prend naissance; en 1738 elle s'organise, fait un règlement, adopte la devise et les emblèmes qui sont sous vos yeux, puis elle demande au gouvernement de Louis XV sa reconnaissance comme Académie royale des Belles-Lettres.

Volontiers le gouvernement accordera ce titre, mais à deux conditions: 1° l'Académie d'Arras se reconnaîtra sujette de l'Académie française, comme a fait celle de Soissons, et elle choisira dans son sein un protecteur; 2° tous les ans, à la fête de saint Louis, elle enverra, comme tribut, à la susdite Académie française, un ouvrage de sa composition, en prose ou en vers.

Messieurs, à la lecture de ces conditions, la fierté de nos devanciers et très-honorés fondateurs et collègues se révolta. Ils firent une réponse digne, pleine de formes polies, comme on savait le faire alors, mais très caté-

gorique et très nette. Puis ils se mirent tranquillement au travail, ils étudièrent, ils cherchèrent, ils amassèrent une bibliothèque considérable, aujourd'hui dispersée à Boulogne, à Arras, un peu partout, et, en vrais Artésiens qu'ils étaient, ils attendirent. Ils attendirent longtemps, c'est vrai : 35 ans, plus d'un tiers de siècle ; mais qu'est-ce que cela pour une institution ?

Leurs peines ne furent point perdues : car, au mois de juillet 1773, ils reçurent des lettres-patentes que nous avons encore, pièces qui leur conféraient le titre d'Académie royale des Belles-Lettres, et ce, sans condition aucune, sans sujétion, sans tribut, avec la pleine et entière indépendance d'une Société maîtresse d'elle-même, à tel point qu'à partir de ce moment on aimait à se dire ici, à Arras, l'un des Trente de l'Académie.

C'est de cette fondation que nous célébrons le centenaire. Mais je pense que vous me saurez gré d'avoir rappelé à votre mémoire reconnaissante le souvenir de ces premiers et dignes devanciers qui, de 1737 à 1773, ont su porter le poids du jour et de la chaleur, sans honneurs extérieurs, sans titres, et dont la fierté tout artésienne nous a précisément mérité le titre pur et sans conditions dont nous avons joui depuis un siècle aujourd'hui révolu.

Donc, à l'Artois et à son caractère, à la fois ami de l'ordre et toujours digne ; à la ville d'Arras, toujours unie à l'Académie par des liens étroits ; à M. le Maire d'Arras et à la mémoire de ses prédécesseurs, qui, toujours, nous ont témoigné la plus vive, la plus active sympathie !

RÉPONSE DE M. LE MAIRE

D'ARRAS.

Messieurs les Membres de l'Académie,

Je dois remercier votre savant Secrétaire-Général d'avoir évoqué les noms vénérés des Lallart, des Hauteclocque, et gravé en traits ineffaçables, le souvenir des services qu'ils ont rendus à l'Académie et à la ville d'Arras. — Ils méritaient assurément l'hommage qui a été rendu à leur mémoire.

Mais quel droit pourrions-nous avoir à vos éloges, ou à votre gratitude?

L'Administration et le Conseil municipal, en vous offrant dans ce palais, près des trésors qu'il renferme, une installation que vous voulez bien juger digne de vous, n'ont fait que remplir un devoir et acquitter une dette de reconnaissance depuis longtemps contractée. — La ville d'Arras, laissez-moi vous le rappeler, avait su porter au loin son nom par son industrie, ses charmantes dentelles, ses belles porcelaines et ses merveilleuses tapisseries, mais il manquait un fleuron à sa couronne: le renom littéraire, et c'est l'Académie, c'est vous qui le lui avez donné.

Ce petit Cercle, dont votre digne Président retraçait il y

a un instant l'origine et les premiers pas, était bien vite devenu l'association puissante dont nous célébrons aujourd'hui le Centenaire. — En se laissant aller à son amour des lettres, en les étudiant avec respect, avec conscience et dévouement, en prenant une part active et brillante aux controverses des temps, en y mêlant de grands travaux historiques qui jetaient une lumière nouvelle sur les origines administratives et politiques de l'Artois, l'Académie d'Arras avait vu grandir rapidement son influence et son autorité et rendu un éclatant service, non pas aux lettres seulement, mais à la ville dont elle avait adopté le nom.

Si vous voulez en acquérir la preuve, faites comme nous, Messieurs : Arrêtez-vous à Montpellier, à Soissons, à Caen ; passez la frontière, allez à Gand, à Anvers, on vous montrera des manuscrits souvent consultés et précieusement conservés. Parcourez-les jusqu'au bout et vous y lirez, avec une légitime fierté, les noms de Camp, d'Harduin et de l'abbé Delisse, que vous pouvez revendiquer. N'étaient-ils pas de l'Académie d'Arras ?

Voilà vos titres, Messieurs, à la reconnaissance de la ville d'Arras. — J'ai voulu les esquisser à grands traits pour rétablir les situations et pour qu'il me soit permis de porter un toast, qui vous est bien dû, à l'Académie.

Monseigneur lui souhaitait longue vie. Son vœu, qui est le nôtre, sera réalisé, car pas plus que vos illustres devanciers vous n'êtes enclins à vous reposer tant qu'il y aura quelques généreux efforts à tenter, tant que le culte des lettres et de l'histoire vivra parmi nous.

Au nom de la ville d'Arras, je porte un toast à l'Académie et à son avenir !

PIÈCE DE VERS

Lue par M. Lecesne.

SOUVENIRS D'UNE CENTENAIRE.

Dans une ville de province
Je naquis, au siècle dernier ;
Mon origine est assez mince :
Je vis le jour dans un grenier (1).
En ce réduit, chaque semaine,
Se rassemblaient, sous mon giron,
De beaux esprits une trentaine,
Qui croyaient tous en Apollon.
On n'y parlait pas politique,
On y lisait peu de journaux ;
On n'y faisait de polémique
Qu'au sujet des livres nouveaux.
Ainsi, j'étais assez contente ;
Mais l'appétit vient en mangeant :
Des grandeurs une soif ardente
Envahit mon esprit changeant.

(1) L'Académie d'Arras n'était d'abord qu'un cercle littéraire, qui se réunissait dans deux chambres hautes d'une maison de la Grande-Place.

La Cour accueillit mon envie,
Elle daigna dicter ma loi :
Je fus nommée Académie
Par des lettres venant du roi (1).
C'était le temps de la folie,
De la perruque et des paniers ;
On y buvait, jusqu'à la lie,
Le vin dans les petits soupers.
Mais aussi l'on aimait à faire
De la morale et force vers :
Aux oreilles on voulait plaire
Et régénérer l'univers.
Je dus suivre cette manie :
Je rimai, je philosophai,
Aux muses je vouai ma vie,
Et de Platon je me coiffai.
Mais dans le sein de la famille
Je ne me tins pas toujours coi :
En demeurant honnête fille
Je fis un peu parler de moi.
Je me mis en correspondance
Avec un prince électoral (2),
Et je reçus, en abondance,
Des marques du plaisir royal.
D'un gouverneur j'acquis l'estime :
Largement il me protégea ;
J'entrai dans sa faveur intime,

(1) Lettres-patentes de Louis XV, de juillet 1773, qui instituent l'Académie d'Arras et lui donnent ses statuts.

(2) L'Electeur Palatin était membre honoraire de l'Académie d'Arras. Il écrivit plusieurs lettres à cette Société et lui fit don d'une riche collection de médailles.

En son hôtel il me logea (1).
On vit souvent, à ma séance,
Se dérider un magistrat (2),
Un vieil abbé faire en cadence
Quelques sonnets à la Dorat (3),
D'un avocat l'esprit fertile
Célébrer les jeux et les ris (4),
Et d'un tribun la noire bile
S'exhaler en vers à Chloris (5).
Plusieurs au Temple de mémoire
Sont entrés en suivant ma foi :
L'un *organisa la victoire,*
Après avoir siégé chez moi (6).
Des Alpes ouvrant la barrière,
L'autre égala presque Annibal (7),
Du trône, à son heure dernière,
L'un retarda l'instant fatal (8).
Mes adeptes traitaient sans peine
Egalement tous les sujets :
Ils dissertaient, à perdre haleine,
Sur la foudre et sur ses effets (9).

(1) Le prince d'Isenghien, gouverneur de l'Artois, fut déclaré protecteur de l'Académie, à laquelle il donna un local, dans son hôtel, pour y tenir ses séances.

(2) Briois de Beaumetz, premier président du Conseil d'Artois.

(3) L'abbé de Montlinot.

(4) Harduin, avocat au Conseil d'Artois, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras.

(5) Robespierre.

(6) Carnot, membre du Comité de salut public.

(7) Marescot, général du génie.

(8) Calonne, ministre de Louis XVI.

(9) Mémoires sur les avantages de la multiplicité des conducteurs électriques, sur le flux et le reflux de la matière électrique, sur le paratonnerre accidentel dont est armé le beffroi d'Arras.

Mais, pendant qu'on parlait de foudre,
La tempête me renversa ;
Elle mit mes lauriers en poudre,
A tous les vents les dispersa.
Je vis des jours bien lamentables :
Les miens dans les prisons jetés (1),
Proscrits, traqués, et misérables (2),
Quelques uns même exécutés (3).
Car le bourreau, tout seul en France,
Avait alors droit de cité ;
On y condamnait la science
Comme blessant l'égalité.
Aussi, fuyant la tyrannie,
Je me cachai sous la Terreur,
Je gémissais sur la patrie
Et j'espérais un sort meilleur.
Mais pour longtemps l'humeur guerrière
Avait gagné la nation :
On voyait la jeunesse entière
Partir pour la conscription.
Après une aussi longue attente
Le calme enfin me fut rendu :
Je pus encore ouvrir ma tente,
Et mon désir fut entendu (4).
Quelques débris, après l'orage,
Répondirent à mon appel,

(1) Briois père et Foacier de Ruzé, morts en prison.

(2) Briois de Beaumetz, dom Gosse, Jacquemont, morts en émigration.

(3) Le Sergeant d'Hendecourt, Fruleux de Souchez, de Lannoy de Beaurepaire et Boucquel de la Comté, guillotinés.

(4) Ordonnance royale du 22 mai 1817, qui rétablit l'Académie d'Arras.

Et, sauvant mon nom du naufrage,
Ont rétabli mon personnel (1).
Du passé gardant la mémoire
On redevint plus sérieux :
On cultiva beaucoup l'histoire,
On ne fit plus de rêves creux.
Dans mon sein on comptait naguère
Un colonel, qui retraçait
Aux profanes l'art de la guerre (2);
Un chanoine, qui redisait
Des temps anciens les pieux mystères (3);
Un antiquaire, qui savait
Faire parler les vieilles pierres (4);
Un baron, qui représentait
L'esprit et le goût du grand monde (5);
Un historien, qui pas à pas,
Scrutait, dans une nuit profonde,
Le dédale des *Rues d'Arras* (6).
Aujourd'hui je me sens peut-être
Plus alerte qu'à mes vingt ans,
Et de ma sève je fais naître
Encore de nombreux enfants.
Je suis surtout fort satisfaite
Des officiers de mon bureau ;
Dans leur sagesse si complète
Je présage un succès nouveau.

(1) Les membres survivants de l'ancienne Académie ont formé le noyau de la nouvelle.

(2) Le colonel Répécaud.

(3) L'abbé Parenty, vicaire-général.

(4) M. Harbaville.

(5) Le baron de Hauteclocque.

(6) Le comte A. d'Héricourt.

Le Président, dont chacun aime
Et vante la haute raison,
Dirige, avec un soin extrême,
Le gouvernail de ma maison.
Du Chancelier la main utile
Sait prodiguer, à tous venants,
Les secours d'un bibliophile
Et d'un savant jusques aux dents.
J'ajouterai le Secrétaire,
Qui joint, dans sa rédaction,
La clarté du parfait notaire
Aux charmes de la diction.
Dans cent ans, si je vis encore,
Je verrai bien du changement,
Car du progrès, qui s'élabore,
Où doit aller le mouvement?
Je verrai, dans ce temps prospère,
Des avocats sans longs discours,
Des représentants sans colère,
Des journalistes sans détours,
Des faiseurs de philosophie,
Qui voudront bien baisser leur ton;
Des peintres qui, par modestie,
N'auront pas de barbe au menton ;
Des prosateurs, dont les idées
S'exprimeront en termes clairs ;
Des poètes, dont les pensées
Ne se perdront pas dans les airs.
Je termine, car je suppose
Que, contre un avenir si beau,
On peut craindre que je n'oppose
Du présent un triste tableau.
Dans un banquet académique

Il faut un peu versifier :
De ma licence poétique,
Voilà pour me justifier.
Enfin, si tout ce bavardage
Ne parvient à vous contenter,
Excusez-moi, car à mon âge,
Il est permis de radoter.

E. LECESNE.

PIÈCE DE VERS

Lue par M. de Sède.

LE CENTENAIRE.



Au passé.... à l'avenir de l'Académie.

Cent ans ! Ah ! par ces temps de sinistres tempêtes,
Quand tout autour de nous s'est vingt fois effondré,
N'avons-nous pas le droit de relever nos têtes,
Et de te célébrer par de brillantes fêtes,
Beau centenaire, auquel ce jour est consacré ?

La mort a vainement, dans sa course rapide,
Aux temps marqués creusé la tombe des aïeux ;
Elle n'a pas tout pris de sa main trop avide,
Et leur âme est restée en un livre splendide,
Où leurs travaux les font tous revivre à nos yeux.

Livre d'or, où chacun tient une noble place,
Où brillent le savoir et l'art et les talents,
Salut à tes feuillets qui conservent la trace
Ici, de vers empreints de poétique audace,
Là, d'austères écrits, de labeurs patients !

Pendant un siècle entier, se relayant sans trêve,
Et comme un monument dont on est glorieux,
Ouvriers de l'esprit, dans ce sublime rêve,
Dans cet effort ardu qui jamais ne s'achève,
Ils ont bâti pour nous un temple radieux.

Oui, travaillons comme eux et suivons leur exemple,
Rien n'a pu les troubler dans leurs nobles desseins,
Ils ont vu s'écrouler et le trône et le temple,
Mais, comme ces martyrs que notre foi contemple,
Ils ont donné leur sang à des tigres humains.

Et six sont morts (1) pour Dieu, pour leur roi, pour la France,
Un seul a mérité qu'on effaçât son nom ;
L'honneur et la vertu, précieuse alliance,
Se retrouvent toujours unis à la science,
Dans ce qui va former notre immortel blason.

Car nous avons conquis tous les droits de noblesse,
Car nous avons vécu cent ans sans déroger,
Nous pouvons affronter, sans trouble et sans faiblesse,
Le lointain avenir qui, devant nous, se dresse,
Mais qu'en vain nos regards tentent d'interroger.

Puisse-t-il nous garder, pendant cent ans encore,
Les dons par le passé si largement légués,
Tout ce qui nous rend fiers, tout ce qui nous honore.
Puisse alors nous venir, comme un écho sonore,
Des honneurs décernés par nous à nos aînés.

(1) Sur vingt autres membres, six moururent victimes de la Révolution, dont deux en prison, MM. Briois père et Foacier de Ruzé ; et quatre sur l'échafaud, MM. Le Sergeant d'Hendecourt, Fruleux de Souchez, de Lannoy de Beaurepaire et Boucquel de la Comté . . . .

Il est superflu de dire la fin de M. de Robespierre.

Histoire de l'Académie, par M. Van Drival, page 66.

Ah ! ne repoussons pas leur savant héritage,
Qu'il devienne pour nous un titre précieux.
Et quand nous aurons fait notre part de l'ouvrage,
Puissions-nous, comme eux, mériter cet hommage,
Que la postérité doit aux vaillants aïeux !

RÉCIT

Publié dans le *Courrier du Pas-de-Calais* du 20 Novembre 1874.

CENTENAIRE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.

L'Académie d'Arras, dont la fondation réelle remonte à 1737, mais dont l'institution officielle, par lettres-patentes du roi, n'a eu lieu qu'en 1773, célébrait hier son centième anniversaire.

Un banquet réunissait à sept heures la plupart des membres de cette société savante. M. le Préfet et Mgr l'Évêque honoraient cette fête de leur présence, et siégeaient à la droite et à la gauche de M. Gardin, président.

M. le Maire d'Arras avait également accepté l'invitation de l'Académie et se trouvait placé à la droite de M. Van Drival, secrétaire-général.

L'organisation du banquet ne laissait rien à désirer, et si l'on avait arrêté un savant menu, la carte destinée à son inscription était une véritable œuvre d'art, due au crayon habile de M. de Linas.

Nous n'avons pas besoin de dire que la cordialité la plus parfaite et le plus exquis bon ton ont présidé à ce banquet. Ce sont là tout à la fois habitudes et devoirs

d'Académiciens, et notre vieille Société littéraire s'en montre, en toutes circonstances, très scrupuleuse observatrice.

Au dessert, M. Gardin, président de l'Académie, a, dans un large et rapide exposé, retracé à grands traits son histoire et rappelé les services rendus par elle aux sciences, aux lettres, sans oublier les pages sombres et les persécutions de la période révolutionnaire, qui fit tomber sur l'échafaud la tête de quatre de ses membres.

Vengeant les Académies de province, des attaques dont elles sont souvent l'objet de la part de ceux qui n'y peuvent arriver, M. le président a rappelé fort à propos le vers de la fable du *Renard et des Raisins* :

« Ils sont trop verts, dit-il, et bons pour des goujats. »

Le discours de M. Gardin s'est terminé par un toast à M. le Préfet.

Dans une spirituelle et familière improvisation, M. Darcy a parcouru la marche de l'esprit humain, pendant cette période séculaire qui s'achevait hier, pour l'Académie, et fait des vœux pour la continuation de sa prospérité, durant un nouveau siècle.

C'est à M. de Linas, vice-chancelier, qu'incombait le soin de complimenter Mgr l'Évêque d'Arras. Il l'a fait avec cette originalité — nous prenons le mot tout-à-fait du bon côté — avec cet entrain et ce brio qui lui sont familiers.

Le digne et vénéré prélat a répondu aux souvenirs d'enfance évoqués par M. de Linas, avec cette cordiale expansion qu'on retrouve toujours chez lui. S'élevant

ensuite aux hauteurs sereines où plane la religion, Mgr l'Évêque d'Arras a remercié l'Académie de la large part qu'elle fait à cette religion, par le choix de ses membres et par l'esprit qui caractérise ses productions.

M. l'abbé Van Drival a rappelé les relations toujours sympathiques qui ont existé entre l'Académie et les magistrats municipaux d'Arras, et à propos du Centenaire, l'esprit d'indépendance qui signalait les fondateurs de cette Société, qui attendirent plus de trente ans leur institution officielle, plutôt que de devenir subordonnés et tributaires de l'Académie française.

Ils réussirent, et nous ont légué ainsi une personnalité plus considérable et plus haute.

Le discours de M. Van Drival s'est terminé par des remerciements à l'Administration municipale, qui a substitué à l'ancien logement de l'Académie, dans les bâtiments de l'École de médecine, une installation magnifique dans le palais de Saint-Vaast.

M. le Maire a répondu que la ville était plutôt l'obligée que la créancière de l'Académie, puisque celle-ci lui donnait un lustre littéraire dont il avait pu constater récemment l'éclat, en dehors même de nos frontières, à Anvers, où la mémoire et les travaux de plusieurs anciens membres de cette Académie jouissent d'une réputation d'ailleurs méritée.

Après les toasts sont venues les inspirations littéraires. Dans des vers légers et faciles, et sous le titre de : *Mémoires d'une centenaire*, M. Lecesne, avec beaucoup d'esprit, de malice et de bonheur, a retracé les phases diverses de l'existence de l'Académie, qui eut des débuts modestes, *naquit dans un grenier*, passa par toutes les

illusions de la philosophie, pour devenir plus sage dans ses vieux ans. Le succès de ces mémoires était incontestable et restera incontesté.

C'était le bouquet d'artifice de la fête. On aurait dû le garder pour la fin. L'auteur de ces lignes a dû montrer quelque abnégation pour tempérer la note gaie et l'aimable diapason où les esprits avaient été amenés par la lecture de M. Lecesne, et effectuer celle de quelques strophes au Passé et à l'Avenir de l'Académie.

La réunion d'hier ne se renouvellera peut-être jamais. Mais elle prouve qu'après une existence réelle de près d'un siècle et demi et une existence légale de cent ans, l'Académie d'Arras est encore pleine de sève et de jeunesse.

Peu de Sociétés ont une aussi lointaine origine et une pareille vitalité; et nous ne pouvons que souhaiter à ses membres la continuation de cette ardeur au bien penser, au bien faire, au bien dire, qui les signale et leur fait, dans la littérature et dans les arts, une situation si distinguée et si justement méritée.

Baron G. DE SÈDE.

L'Académie, dans sa séance du 20 novembre, a décidé qu'une médaille commémorative des fêtes du Centenaire serait frappée pour être remise aux Membres de la Société et aux Autorités qui ont pris part à ce Jubilé séculaire.

III.

Lectures faites dans les séances hebdomadaires.

QUELQUES

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Dans le Nord de la France, au commencement du XVIII[e] siècle.

(1705-1725)

PAR M. A. ASSELIN

Membre correspondant.



AVANT-PROPOS.

Sous le titre : **Quelques Documents inédits sur la Société française dans le Nord de la France au commencement du XVIIIe siècle,** l'auteur de ces recherches a encadré, dans une étude historique, les fragments d'une correspondance intime de deux élèves de Saint-Cyr qui ont été secrétaires de Mme de Maintenon. Son travail se divise en trois parties :

1° Préliminaires (1705);

2° Le Congrès de Cambrai (1720-1725);

3° Correspondance inédite de Mme la marquise d'Havrincourt, née Anne d'Osmond, et de Mlle d'Aumale (1721-1724).

I.

PRÉLIMINAIRES

(1705)

En me rendant dernièrement pour quelques jours au château d'Havrincourt, où, depuis mon enfance, je suis accueilli comme un vieil ami de famille, je me rappelai ce passage d'un manuscrit du P. Ignace (1), conservé à la Bibliothèque d'Arras : « HAVRINCOURT, frontière du Cambrésis ; c'est une terre des plus considérables de l'Artois, avec titre de marquisat, érigé en faveur de la famille de Cardevacque. Il y a un château dans le goût moderne,

(1) Le Père Ignace du Metz était originaire d'Arras et fut longtemps supérieur des Capucins de cette ville. Entouré de documents précieux sur l'histoire du diocèse d'Arras, qui comprenait la ville de Douai et sa savante Université dans sa circonscription, ce religieux rédigea une quantité de notes manuscrites qui, sous divers titres, formèrent un recueil de trente six volumes in-folio. Le Père Ignace mourut probablement en 1753. Il avait encore rendu compte de la séance publique de l'Académie en cette même année. Les manuscrits du Père Ignace avaient été transportés à Paris et n'ont été cédés à la Société académique d'Arras, puis déposés à la bibliothèque publique de cette ville, que par voie d'échange, après de longues négociations.

et il passe pour le plus beau et le mieux ordonné de la province, soit pour les bâtiments, soit pour les jardins. »

La terre d'Havrincourt existe encore presque intacte : Elle se compose d'un parc clos de soixante hectares, de sept cent cinquante hectares de bois et de quatre cents hectares de terres labourables. Le marquis actuel, gendre du duc de Mortemart et ancien élève de l'Ecole polytechnique, a appliqué ses études à introduire dans ce vieux domaine de famille les progrès modernes, et à côté d'une sucrerie, on voit une ferme-modèle qui a été couronnée par la prime d'honneur dans le concours régional de 1868.

Le château n'existe plus que partiellement. Le corps de logis principal a été détruit pendant la tourmente révolutionnaire et les deux ailes subsistent seules. Elles dominent un parc à l'anglaise largement tracé et dont les pelouses verdoyantes sont encadrées par des côteaux boisés de l'effet le plus pittoresque.

Dans les appartements de réception de cette demeure hospitalière s'alignent de nombreux portraits qui résument l'histoire de la famille de Cardevacque d'Havrincourt et de ses illustres alliances, depuis près de trois siècles. Parmi ces tableaux, en qualité d'archéologue, j'en ai surtout remarqué deux sur bois, de la fin du XVIe siècle et qui rappellent l'entrée de la terre d'Havrincourt dans la famille de Cardevacque. L'un, de l'école des Porbus, porte le nom et les armes de Louis de Blondel, écuyer, seigneur des hauts bois, fils de Louis de Blondel, chevalier, gouverneur de Bapaume ; l'autre, de Breughel-le-Vieux, représente Ferdinand de Cardevacque, écuyer, seigneur de Beaumont, jurisconsulte célèbre en Artois,

au milieu de nombreux consultants et de fermiers lui apportant leurs redèvances. En effet, la famille de Cardevacque, après avoir donné un sergent d'armes au roi Saint Louis, au XIIIe siècle, et avoir longtemps porté l'épée, a produit plusieurs générations de magistrats estimés dans la ville d'Arras. Puis, à partir du XVIe siècle, elle a de nouveau repris la carrière des armes, a fourni plusieurs officiers à l'Espagne, et, après la réunion de l'Artois à la France, trois lieutenants-généraux à sa nouvelle patrie.

Mais revenons aux deux portraits qui m'ont tant intéressé. Ferdinand de Cardevacque épousa, en 1606, Antoinette-Marie de Blondel, fille unique de Louis de Blondel. Cette dernière apporta à son mari l'importante seigneurie des hauts bois d'Havrincourt et c'est par acquisition qu'ils y joignirent plus tard la seigneurie et baronnie elle-même dudit lieu, qui entra ainsi d'une manière complète dans la famille de Cardevacque.

Un portrait plus récent que celui du sire de Blondel fixa particulièrement mon attention : c'était celui d'Anne-Gabrielle d'Osmond, fille de Gabriel d'Osmond, chevalier, seigneur de la Fesnaye, Fayel, etc., petite-fille de Guillaume d'Osmond et de Charlotte de Laval. Le marquis d'Havrincourt ayant deviné que mes souvenirs se reporteraient volontiers au milieu de cette société brillante qui caractérise le XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe, m'ouvrit aimablement, non-seulement sa bibliothèque, où je retrouvai l'intéressant ouvrage du duc de Noailles sur Mme de Maintenon, mais ses archives de famille, où je ne tardai pas à rencontrer des documents inédits d'un piquant intérêt. Je vais, sans y retoucher, vous soumettre ces

glanes de villégiature, en vous demandant pardon du décousu de ces recherches.

Et d'abord, qu'était cette gracieuse femme appelée Anne-Gabrielle d'Osmond ? C'était une des élèves affectionnées de cet Institut de Saint-Louis que Mme de Maintenon avait fondé à Saint-Cyr en 1686, grâce aux libéralités de Louis XIV, pour l'éducation de 250 demoiselles de pauvre noblesse, c'est-à-dire de bonne souche, mais sans fortune. C'était le roi qui nommait aux places vacantes. Les demoiselles entraient dans cette maison privilégiée depuis l'âge de sept ans jusqu'à l'âge de douze ans; elles y restaient jusqu'à vingt ans, sans jamais sortir que par des permissions rares et spéciales, ne pouvant être visitées par leurs parents que pendant les octaves des quatre grandes fêtes de l'année. Le régime était très simple: les élèves ne buvaient que de l'eau ; l'éducation manuelle y était très étendue. « Il faut les mettre à tout. disait Mme de Maintenon, et les faire travailler aux ouvrages pénibles, pour les rendre robustes, saines et intelligentes. » Les demoiselles sortaient de Saint-Cyr à vingt ans, et on leur donnait une dot de trois mille livres, avec trousseau (1).

On ne peut nier les résultats de cette éducation austère, presque virile, qui se reflète d'une manière on ne peut plus intéressante dans les entretiens de Mme de Maintenon, entretiens qui ont été publiés. Il est évident que, grâce à cette éducation, la corruption de la Cour

(1) La dotation de Louis XIV pour cet objet ne fut faite qu'en 1698. Pour ces détails et ce qui concerne spécialement Mme de Maintenon, nous avons consulté et cité avec fruit Lavallée, le savant historiographe de cette femme remarquable.

rencontra de puissantes barrières avant de gagner la province. Nous retrouverons en Artois, sous la Régence, comme dans maints châteaux de France où s'isolait la noblesse, de solides vertus, des mœurs simples et antiques, enfin ces qualités sérieuses, ce dévouement, cette résignation chrétienne qui ont élevé si haut le caractère de certaines femmes, au milieu des épreuves de la Révolution (1).

A l'époque de sa suppression, en 1793, l'Institut royal de Saint-Cyr jouissait d'un revenu de 496,000 livres. Vers 1694, cette maison d'éducation avait été transformée en monastère et confiée à des religieuses de l'ordre régulier de Saint-Augustin. Les affaires de la Communauté étaient régies par un conseil du dedans, composé de cinq dignitaires du couvent, et par un conseil du dehors, composé d'un conseiller d'État, d'un avocat au parlement de Paris, et de l'intendant de la maison.

Ceux qui ont étudié l'influence de cette femme extraordinaire, et si diversement appréciée, qui a nom Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, ont toujours remarqué que c'est dans sa correspondance avec ses chères filles de Saint-Cyr qu'elle se révèle entièrement comme penseur et comme moraliste, pouvant être classée à côté des écrivains les plus distingués du grand siècle.

« La collection des écrits de Mme de Maintenon, a dit M. Guizot, est la plus importante qui reste à faire sur le siècle de Louis XIV. »

Mais revenons au château d'Havrincourt.

(1) La mort courageuse de Mme de Sus-Saint-Léger et de ses deux filles n'est pas encore oubliée à Arras, et restera comme un sublime exemple de force chrétienne.

Anne-Gabrielle d'Osmond (1), son portrait l'atteste, était très-belle et remplie d'esprit et d'instruction. C'était une des nombreuses élèves devenues maîtresses dans l'Institut de Saint-Louis. Mme de Maintenon, après l'avoir prise pour secrétaire, avait été heureuse de contribuer à son mariage avec un des plus riches gentilshommes de l'Artois. Le marquis d'Havrincourt, de son côté, n'était probablement pas resté indifférent aux conséquences d'une alliance qui lui ménageait des influences puissantes à la Cour et le rattachait aux Montmorency par les Laval.

Le contrat de mariage du marquis et de la marquise d'Havrincourt fut signé par Louis XIV et les princes et princesses de la famille royale, dans les appartements de Versailles, puis, chez Mme de Maintenon, par les plus grands personnages de la Cour. Le roi donnait à Mlle d'Osmond une dot de 100,000 livres sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Le marquis d'Havrincourt est qualifié, dans ce contrat : gouverneur d'Hesdin et colonel du régiment d'Artois-Dragons. Après la signature d'AUBIGNÉ DE MAINTENON, on remarque celles de la maréchale de la Ferté, de Mme la duchesse de Ventadour, de M. le prince de Rohan, de M. le duc d'Elbœuf, de Mme la duchesse de la Feuillade, de haut et puissant seigneur messire Chamillard, ministre contrôleur des finances, et de haut et puissant messire de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de France, etc.

(1) Il y avait à Saint-Cyr deux demoiselles d'Osmond. Toutes deux aussi remarquables par leur vertu que par leur beauté, et qui furent successivement attachées à Mme de Maintenon comme secrétaires. L'aînée épousa M. de Bouvet de Louvigny en février 1702. La seconde épousa le marquis d'Havrincourt trois ans plus tard.

Saint-Simon parle de ce mariage dans ses Mémoires (tome IV, page 33), et dit que la duchesse de Bourgogne s'amusa beaucoup à cette noce et donna la chemise à la mariée pour se divertir et faire sa cour à Mme de Maintenon.

Après ces préliminaires qui m'ont paru indispensables, nous allons laisser parler les personnages eux-mêmes. Ce sera la meilleure manière de prendre sur le vif cette esquisse de la société française, dans nos régions, au commencement du XVIIIe siècle.

Par son mariage, en date du 10 mars 1705, Mlle d'Osmond va devenir marquise d'Havrincourt et sera citée comme l'ornement de l'Artois et du Cambrésis. C'est Mme de Maintenon elle-même, alors âgée de soixante-dix ans, qui lui exposera dans une lettre quels vont être ses nouveaux devoirs.

« 24 février 1705.

» Vous n'avez à présent que deux choses à faire, Madame, servir Dieu et contenter votre mari. Ayez pour lui toutes les complaisances qu'il exigera ; entrez dans toutes ses fantaisies autant que celà n'offensera pas Dieu; s'il est jaloux renfermez-vous, ne voyez personne ; si au contraire il veut que vous soyez dans le grand monde, mettez-vous y en vous retirant toujours autant que la modestie le demande. Vous allez être gouvernante (1), c'est-à-dire la première personne de la ville ; faites-y tout le bien que Dieu demandera de vous ; donnez-y le bon exemple. Qu'il y ait toujours quelque sage et honnête femme en votre compagnie ; représentez à votre mari que vous êtes encore trop jeune pour vous livrer au

(1) M. d'Havrincourt était gouverneur d'Hesdin.

monde, sans qu'il y ait quelqu'un de raisonnable témoin de votre conduite; il vous en saura très bon gré quel qu'il soit. Fuyez les mauvaises compagnies, rien n'est si dangereux. Aimez la présence de votre mari, ne vous cachez jamais de lui. Sachez vous retenir sur le jeu que je crois que vous ne haïssez pas: vous voyez les maux que l'amour du jeu attire. Aimez l'ouvrage, soyez toujours occupée; aimez à etre seule, à rentrer en vous-même et à faire souvent des réflexions sur votre conduite. Ne soyez point haute, soyez polie, faites vous aimer de votre domestique, soyez y ferme et bonne. Ne donnez jamais dans l'excès des modes, suivez-les de loin et autant que la bienséance le requiert sans les outrer; ne tatez jamais de la louange, qu'on dise de vous que vous êtes magnifique dans vos habits; je serais bien fachée d'entendre dire celà de vous; soyez vêtue proprement, sans affectation et devenez ménagère. Vous avez été élevée dans la plus pure doctrine, et savez fort bien votre religion, vous avez même de la piété; ayez horreur de toute nouveauté sur cet article; ne décidez jamais de rien, quoique vous en sachiez plus que les autres; ne parlez sur celà que quand on vous demandera votre sentiment que vous direz avec modestie et retenue; ne critiquez jamais la conduite de personne, quelque mauvaise qu'elle soit. Je ne vous dirai rien sur vos devoirs de bonne Françoise envers le roi; vous lui avez assez de trop grandes obligations pour vous départir jamais du respect et de l'amour que ses sujets lui doivent, et vous en particulier êtes bien obligée de prier Dieu toute votre vie pour sa sacrée personne, et pour la famille royale. Ne souffrez jamais autant que celà dépendra de vous, qu'on en parle d'une manière

trop libre ; on se donne une grande liberté de parler des défauts des princes : celà ne vaut rien ; gardez-vous en, vous qui le connaissez mieux que personne. Enfin, ma chère fille, soyez une bonne chrétienne, une bonne femme, et une bonne mère, remplissez bien tous vos devoirs, établissez bien votre réputation et priez pour moi. » (1)

Autre lettre de Mme de Maintenon à Mme la marquise d'Havrincourt.

« Saint-Cyr, 6 août 1705

» Depuis que M. d'Havrincourt et vous m'avez écrit, il ne s'est point passé de jour que je n'aie eu envie de vous faire réponse ; mais vous connaissez assez la vie que je fais pour n'être pas surprise que je n'en aie pas eu le loisir ; je ne suis même pas bien assurée de finir ce que je commence ; cependant je voudrais vous entretenir longtemps, car je suis fort contente de votre lettre, parce que vous entrez en détail, et qu'il y a peu de compliments. Je suis ravie de vous savoir auprès de votre belle-mère ; je suis prévenue d'une grande estime pour elle, et je désirerais de tout mon cœur que vous la gardassiez longtemps. Vous êtes donc bien aise d'être admirée ? c'est une nourriture dont on ne tâte guère ici, et vous en avez tiré tout ce qu'on peut en tirer de meilleur, qui est

(1) Ce texte est conforme à celui publié par Lavallée. Ce savant fait remarquer avec raison que dans les *Lettres de Madame de Maintenon* publiées à Amsterdam en 1757 par la Beaumelle, cet écrivain protestant a falsifié la véritable lettre adressée à Anne d'Osmond en la rendant plus apprêtée et en exagérant le trait (Lavallée : *Histoire de la Maison royale de Saint-Cyr* ; préface, page 5).

de ne pas en avoir été blamée ; pour moi, je comprends fort bien qu'on vous admire, et je ne doute point que vous vous fassiez aimer et estimer partout.

» J'approuve fort le parti que vous prenez de ne guère parler de nous : il est vrai que cela attire l'envie, et nous méritons d'être oubliées. Soyez une bonne dame de campagne, bonne chrétienne, bonne femme, bonne fille, bonne mère, bonne maîtresse : en un mot remplissez vos devoirs ; vous ne serez heureuse que par là. Vous connaissez la Cour, et vous n'en serez jamais engouée ; Paris est pernicieux pour les femmes ; Havrincourt, Hesdin, Arras, peuvent vous fournir une diversité agréable.

» Je vous parle, Madame, comme à ma fille, ayant pour vous la même tendresse. Voici une interruption, mais j'espère que je reviendrai. ». . . . .

. . . .

« Ce 7 août.

» Mandez-moi souvent de vos nouvelles, je vous prie; je garde le placet dont Monsieur votre mari m'a chargée pour le donner au roy à l'Assomption. Quoique vous vouliez oublier la Cour, je crois que vous ne cesserez jamais de vous intéresser au roy, qui se porte, grâce à Dieu, fort bien ; à Mme la duchesse de Bourgogne, qui a fini tous ses remèdes, dont elle est forte contente ; et à moi, si j'ose me nommer après de telles gens, qui suis parfaitement remise de tous les maux que vous m'avez vus.

» Priez et faites prier pour la paix, et encore une fois écrivez-moi souvent, et bien des détails sur ce qui vous regarde. Je ne saurais finir par des compliments : Il me semble que je vous aime trop pour vous en faire. »

Mlle d'Osmond, devenue marquise d'Havrincourt, eut huit enfants. L'aîné, baptisé à Havrincourt le 31 juillet 1707 par Fénélon, archevêque de Cambrai, eut pour parrain et marraine le duc et la duchesse de Bourgogne, représentés par le comte de Montéliont, gouverneur de Cambrai, et la comtesse de Montéliont. Il ne reçut que le nom de Louis, en l'honneur du roi, et devint conseiller d'État d'épée, lieutenant-général des armées du roi, son ambassadeur en Suède, puis en Hollande, où il mourut de la petite vérole le 15 février 1767, au moment où Louis XV venait de le rappeler pour le nommer ministre des affaires étrangères.

Le château d'Havrincourt dont parle le Père Ignace n'était pas ancien : Il avait été construit en 1698 par le mari de Mlle d'Osmond et avait remplacé une forteresse du moyen-âge dont il est parlé plusieurs fois dans les guerres qui ont si souvent couvert de ruines cette partie de l'Artois. En 1521, le comte de Saint-Pol fut détaché de l'armée du roi François Ier pour aller prendre la ville de Bapaume avec une partie des six mille diables, aventuriers picards, ainsi surnommés à cause des dégâts qu'ils commettaient ; et en passant, il prit et brûla la *tour d'Havrincourt.* Parmi les capitaines qui suivaient dans cette expédition le comte de Saint-Pol, se trouvaient le chevalier Bayard et le seigneur de la Palice (Jacques de Chabannes, maréchal de la Palice) (1). En brûlant le donjon d'Havrincourt, le seigneur de la Palice ne se doutait pas que trois cent cinquante ans plus tard, trois

(1) Dom Gosse. *Histoire de l'Abbaye d'Arrouaise*, p. 270 et 271.

Chabannes la Palice épouseraient les trois enfants du marquis d'Havrincourt (1).

Au commencement du XVIIIe siècle, le marquis et la marquise d'Havrincourt tenaient un grand état de maison dans leur nouveau et grand château, ainsi qu'on va le voir dans une correspondance inédite datée d'Havrincourt de Mlle d'Aumale, autre élève de Saint-Cyr, d'origine picarde. Le marquis d'Havrincourt (François-Dominique) y mourut âgé de quatre vingt deux ans, le 4 avril 1747. La marquise, sa veuve, se retira alors près de sa fille, abbesse de Montreuil-sous-Laon, et y mourut le 12 novembre 1762.

Revenons à nos deux pensionnaires de Saint-Cyr et, à l'aide de leurs lettres intimes, jetons un coup d'œil sur la vie de château, en Artois, au commencement du XVIIIe siècle.

Après le mariage de Mlle d'Osmond avec le marquis

(1) Le marquis et la marquise d'Havrincourt ont, en effet, trois enfants :

1o Marie-Victurnienne de Cardevac d'Havrincourt, née le 22 septembre 1836 au château d'Havrincourt, mariée à Paris, le 11 février 1860, à Antoine-Edouard, comte de Chabannes la Palice, capitaine d'état-major, fils du général comte Alfred de Chabannes la Palice, mort à Alger, chef d'escadron d'état-major, le 18 avril 1873.

2o Aimery-Henri de Cardevac, comte d'Havrincourt, né à Paris le 6 mars 1839, marié le 9 avril 1862, au château de Meillant, chez M. le duc de Mortemart, son grand-père, à Blanche-Pauline-Elisabeth de Chabannes la Palice, fille du général marquis de Chabannes la Palice, frère aîné du comte Alfred ci-dessus.

3o Geneviève-Aline-Hectorine de Cardevac d'Havrincourt, née à Paris le 10 novembre 1846, mariée le 16 octobre 1867, au château d'Havrincourt, à Jacques-Charles-Frédéric, comte de Chabannes la Palice.

d'Havrincourt, Mme de Maintenon avait pris auprès d'elle, comme secrétaire, Mlle d'Aumale (1). C'était une personne très instruite, qui s'acquit bientôt, par son esprit et sa sagesse, toute l'amitié de Mme de Maintenon et les bonnes grâces du roi. « Elle était très intelligente sur tout, disait Mme de Maintenon, et capable de toutes les choses d'esprit et de celles qui sont les plus basses. Je lui ai fait apprendre la cuisine, et elle réussit aussi bien à faire du riz qu'à jouer du clavecin. »

(1) Mlle d'Aumale (de Moreuil), qui fut la secrétaire et la confidente de Mme de Maintenon, était née en 1683 et mourut à Soissons en 1756. Elle avait copié, en plusieurs cahiers, une foule de documents intéressants : lettres, mémoires, journal. Ces papiers, qui appartenaient, par succession, à Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, ont été détruits dans l'incendie qui dévora le palais de ce prélat, le 25 juillet 1871. C'est sur une copie de Mme la marquise d'Havrincourt, née de Rochechouart Mortemart, copie collationnée avec soin et dans laquelle on a respecté l'orthographe du temps, que nous avons rédigé nos recherches. Le cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, grand-oncle de Mgr de Bourges, devenu son légataire universel, avait pour mère Marie-Angélique-Augustine-Armande d'Aumale, décédée le 7 février 1774. Deux tantes, l'une, Charlotte-Denise-Louise-Pauline d'Aumale, dame de Vergies, mourut le 4 décembre 1807 en le faisant son héritier ; l'autre, Marie-Henriette-Edmonde-Rosalie d'Aumale, fut sous-gouvernante des Enfants de France, et épousa son cousin, Louis-Anne-Antoine, comte d'Aumale, vicomte du Mont-Notre-Dame. Celui-ci a survécu à sa femme et à sa fille unique et est mort le 18 juin 1822 en instituant l'évêque d'Arras, son neveu, son légataire universel en principal. C'est par cette double source que Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, était devenu le détenteur de tous les papiers de la famille d'Aumale, avec un certain nombre d'objets précieux et de portraits de famille.

(Note dûe à l'obligeance de Mgr l'archevêque de Bourges.)

Elle refusa les plus beaux partis, et demeura près de Mme de Maintenon jusqu'à sa mort. Lorsque Mme de la Vieffville, ancienne élève de Saint-Cyr, se fit religieuse de l'ordre de Saint-Bernard et devint abbesse de Gomer-Fontaine, que l'on peut considérer avec le prieuré de Bisy comme une succursale de Saint-Cyr, Mme de Maintenon envoya Mlle d'Aumale avec des instructions, en date de septembre 1705. Mme de Maintenon, en fondant Saint-Cyr, n'avait pas voulu seulement soulager la misère de deux cent cinquante familles nobles et élever deux cent cinquante demoiselles ; elle voulait en faire une sorte de séminaire de propagande dont les élèves iraient porter, dans les couvents ou dans les familles, l'instruction et les vertus qu'elles y auraient acquises ; ou, comme elle le disait : « qui multiplieraient l'éducation de Saint-Cyr. »

Pour s'initier complétement à la haute portée de l'enseignement que Mme de Maintenon se plaisait à surveiller dans ses plus minimes détails, il faut lire *ses conseils et instructions, ses entretiens, ses conversations sur l'Éducation*. Nulle part la raison, cette raison que Mme de Maintenon définit en des termes dignes de Platon, ne parle un langage plus agréable, plus séduisant, plus imprévu ; le style est aussi net, aussi précis, aussi ferme que dans les lettres, mais avec plus d'ornements et moins de négligences; les définitions sont si ingénieuses, si naturelles, si concises, si justes, qu'elles semblent moulées dans les mots qui les expriment. Quelques-unes renferment des traits nombreux, applicables au caractère et à la vie de Mme de Maintenon, d'intéressants détails de mœurs, des circonstances historiques, etc. Quelques autres semblent, par le bon goût du sujet, la vivacité, la délicatesse des pensées

et même la subtilité du dialogue, des réminiscences de la jeunesse de Mme de Maintenon, de ces entretiens des hôtels d'Albret et de Richelieu, où elle brillait par son esprit dans la société des La Fayette, des Sévigné, des La Rochefoucault et des Coulanges. En effet, ces distinctions si fines et si exquises sur l'esprit et le bon esprit, sur la bonne et la mauvaise gloire, sur la tempérance et la prudence, sur l'émulation et l'envie; ces discussions si sages et si animées sur les amitiés, le danger des occasions, les inconvénients du mariage, etc., devaient être les sujets ordinaires des conversations de la société polie du XVIIe siècle, si amoureuse de ces tournois d'esprit.

Revenons en Artois, et de 1705, date de la lettre de Mme de Maintenon à son ancienne élève, Anne d'Osmond, passons aux années qui ont suivi la mort de Louis XIV et de Mme de Maintenon.

Mlle d'Aumale, accompagnée de son père et de sa mère, arrive pour la première fois à Havrincourt en septembre 1721, chargée de compliments de Mme de Glapion (1), ancienne élève de Saint-Cyr, devenue supérieure de cette institution royale.

(1) Marie-Madeleine de Glapion des Routis, née en 1674, morte en 1730, joua Mardochée, dans *Esther*, et Racine disait : « J'ai trouvé un Mardochée dont la voix va droit au cœur. » Elle devint dame de Saint-Louis en 1695, et fut élue trois fois supérieure.

Mme de Glapion était une de ces créatures angéliques qui semblent douées de tous les dons du ciel; grande, bien faite, d'un teint uni mais un peu pâle, des yeux bleus pleins de feu et de vivacité, le visage long et la physionomie expressive. Toute sa personne était douce, tendre et souriante; tout en elle respirait la grâce et la bonté; ses

Voici en quels termes Mme d'Havrincourt signale cette arrivée à cette même Mme de Glapion. Mlle d'Aumale était plus jeune que Mme d'Havrincourt, ce qui explique les surnoms familiers de *petite maman* et de *ma fille*, que nous retrouverons dans cette correspondance intime et inédite.

« Mademoiselle d'Aumale, arrivée à Havrincourt et chargée pour la *petite maman* de précieuses et tendres marques de la continuation de la bonté et amitié de notre très honorée et bien aimée supérieure. Voila ce qui se trouve peu dans le monde ; c'est-à-dire une joye parfaite. Jugez donc, Madame, du plaisir que j'eus dans le moment où je vis entrer cette mignonne, masquée et déguisée, en petit corcet blanc de bergère; car bien loin de savoir qu'elle dût venir, mon bon menteur de mary, me dit à son retour de Paris que je ne la verrais point cette année, parce que toutes les affaires du tems retenaient M. et Mme d'Aumale. Ainsi estoys hors de toute espérance d'avoir cette satisfaction ; ils avoient complotté cette malice peut-être bien en votre présence ; car vous êtes bien soupçonnable d'y avoir trempé ; enfin cela a sy bien réussi,

manières étaient nobles, son langage plein de charme et embelli par la voix la plus harmonieuse. Mme de Maintenon l'avait distinguée tout enfant et en avait fait son élève favorite ; elle en fit plus tard sa confidente la plus intime, l'aimant comme si elle eût été sa propre fille, et s'estima heureuse de mourir dans ses bras.

Mme de Glapion mourut en 1730, à l'âge de 58 ans. « Israël a perdu sa gloire », s'écria une de ses compagnes, et les Dames de Saint-Louis crurent voir mourir une seconde fois Mme de Maintenon. Telle est la confidente à laquelle s'adressent nos deux aimables pensionnaires, de 1721 à 1724.

que mes chevaux même étoient allés la chercher sans que je le susse. Ils arrivèrent dimanche, à près de dix heures du soir. Nous sortions de table, et je les trouvay dans mon antichambre sans assurément songer pour le présent qu'il fussent au monde.

» Il ne manquait que vous, ma chère mère, pour me faire sentir tout ce qu'une agréable surprise peut avoir d'aimable. Et j'estais si transportée qu'à peine voulais-je leur donner le temps de souper. Vous ririez de tout votre cœur de voir la vie que nous menons. Nous n'avons que douze ans l'une et l'autre. Nous sommes dans notre cher Saint-Cyr. Nous y avons reçu M. et M[me] d'Aumale *et ma fille*. Je me suis établie maîtresse générale; mais cette petite révoltée de mignonne me veut souvent déposer, et ne m'obéit que médiocrement. J'ai cependant la punition en main ; car les bonbons de l'office ne se distribuent que par mes ordres. Au sortir de table, celle qui n'a pas été sage n'a point de café ; c'est-à-dire que je l'en menace ; mais elle trouve toujours moyen de l'escamoter. Après cela je les mets à l'ouvrage, pour moy s'entend ; car il faut bien qu'elle gagne leur souper, après lequel on finit la journée par *Madame de la Mare* et autres dances de cette espèce, sans y oublier *le Poisson*. Il n'y a point de spectacle ni de jeu, au milieu de Paris, où l'on se réjouisse si bien ; et pour vous le prouver, je vous dirai, ma chère mère, que ces jours passés nous avons eu un monde infiny, tel que l'ambassadeur de France (1) et

(1) M[me] d'Havrincourt fait ici une première citation des plénipotentiaires attirés à Cambrai par un Congrès spécial destiné à régler définitivement les traités d'Utrecht et de Rastadt. Nous étudierons spécialement cet épisode d'histoire locale dans le chapitre II.

Madame sa femme (M. et Mme de Saint-Contest), l'envoyé du grand-duc (M. Corsini) et beaucoup d'autres qui s'amusèrent si bien de nos dances et de nos jeux qu'à peine voulaient-ils les quitter à une heure après minuit : ils dançoient et sautoient de meilleur cœur que nous. C'était notre incomparable petite qui dirigeait tout cela. Ils sont partis si charmés d'elle que le lendemain ils ne pouvaient tarir sur ses louanges. Vous n'en êtes pas surprise. Il ne se peut faire qu'elle ne réussisse par tout pays. Je ne vous le mande aussy, ma chère mère, que pour vous renouveler le plaisir d'en entendre dire du bien.

» Toute notre bonne compagnie du Congrès nous a engagés d'aller passer quelques jours à Cambray avec eux. Nous irons coucher à Cambray lundy. Le lendemain nous commencerons par rendre à Dieu et à la Sainte Vierge, les actions de grâces auxquelles notre petite ressucitée est obligée ; et je m'acquitterai avec elle de la dette que j'ai contractée pour elle. Après cela, nous nous mettrons dans le beau et grand monde jusqu'à jeudy. Voilà, ma chère mère, vous rendre un compte exact de notre conduite. Dites si vous êtes contente de ce que fait votre *petite maman* pour vous obéir ; c'est-à-dire pour amuser votre amie, qui assurément me fait passer les plus agréables moments de ma vie ; ceux de s'entretenir de vous, ma chère mère, se réitèrent bien souvent, et vous ne doutez pas que ce ne soit de part et d'autre avec des termes bien conformes à ce que vous méritez et à nos sentiments pour vous, dont mon gros mary est si fort de moitié, qu'il a eu la hardiesse de nous disputer qu'il vous aime autant que nous. » . . . .

. . . .

Lettre de Mlle d'Aumale à Mme de Glapion, après son arrivée à Havrincourt.

« Je suis arrivée icy en bonne santé. Le voyage s'est passé sans accident. Je crois que ce sont vos prières. Nous arrivâmes icy masquées; mais la force du sang nous fit connaître tout d'abord. Madame d'Havrincourt est la plus charmante personne du monde. M. et Mme d'Aumale ne cessent de l'admirer. Jugez de moi qui ay esté reçue et qui suis traitée icy avec une amitié et des attentions inconcevables.

» Nous sommes dans un palais : les comoditez, les agréments, l'abondance, les personnes, tout y est à souhait ; car le maître du logis est presque aussy poli que la marquise. Ils vous aiment tous deux beaucoup, et tout ce qui est à Saint-Cyr. La dame ne vous écrit pas aujourd'hui parce qu'elle est accablée de lettres et d'affaires et de lettres à répondre sur le gain de son procès. Il ne manque icy à mon bonheur que de vous y voir. J'étais hier un peu indisposée, et mon aimable hôtesse veut s'ériger en ma gouvernante. Mais je me sauveray bien de ses mains si elle est trop sévère.

» Nous nous sommes fort réjouis à Cambray. Tous les ambassadeurs nous ont régalés magnifiquement et l'on a donné mille louanges à Saint-Cyr, et l'on disait de tous côtés en raillant : « Voilà des dames qui donnent bien » mauvaise idée de cette maison », et mille autres choses. Celui d'Espagne (comte de Saint-Estévan) me dit fort galamment : « J'avais bien entendu parler du mérite de » Mademoiselle, mais l'amitié que Mme d'Havrincourt a

» pour elle m'en fait un peu douter », et mille autres choses : cela n'est bon que pour ma tante qui m'aime bien. Les desserts étaient magnifiques : environ vingt pyramides de fruits et de confitures, etc. Il s'y est fait des processions qui arrivoient suivies de sept ou huit chariots pleins de jeunes enfants qui représentoient une histoire. Par exemple une Assomption, la vie de saint Antoine dans un désert où l'on voit des démons qui le tentent, des demoiselles qu'il renvoye, etc. ou autre, quelques maskes chacun habillé selon son personnage dans les chariots et faisant des gestes qui conviennent, etc. Cela serait trop long à dire.

» Nous avons vu des pensionnaires aller par la ville pour représenter *Esther* devant leurs Excellences d'une manière à faire pitié. Tout ce que vous avez vu que l'on contrefait dans le ridicule n'approche point de celui-là. Nous sommes revenus charmés des ambassadeurs. Nous avons été aujourd'hui nous promener sur *un rondin*. C'est comme un banc. Une planche dessous pour mettre les pieds, le tout monté sur des roues comme est un carrosse. Puis six chevaux nous ont traînés. On y tient douze. Cela est très joli. C'est l'Électeur de Bavière qui l'a donné à Mme d'Havrincourt.

» Je ne finirais pas si je vous mandais tout ce que j'aurois à dire. . . . . Enfin il est décidé que je passerai l'hiver icy. On m'en a priée de si bonne grâce que je n'ai jamais pu y résister. Madame d'Havrincourt m'a reproché que j'avais été cinq mois avec Mme de Soubert, qu'il fallait bien que j'en passasse au moins autant chez elle. Quand j'y ai consenty elle m'a sauté au col m'assurant que cela était capable de lui faire faire le

meilleur sang du monde, et sa joye était inconcevable. Le mary m'a plus embrassée sur cette bonne nouvelle que sy je lui avais accordé une grande grâce . . . . Nous yrons de temps en temps à Cambray où les ambassadeurs nous traitent à merveille. Depuis que nous sommes icy il y a eu toujours vingt maîtres dans la maison.

» A mesure qu'il s'en va six personnes, sept ou huit autres entrent. Cela fait bonne compagnie et l'on est même plus libre à faire ce que l'on veut. . . . .

» Mme d'Havrincourt a une simplicité et une droicture admirable et beaucoup de soumission. Elle fait souvent son examen le soir dans ma chambre et se reproche des choses très légères et qui ne seraient regardées que par des religieuses ou des âmes bien à Dieu. Elle ne voit rien de ce que je vous écris. Ainsy c'est bien naturellement que je parle à ma bonne tante. Je fais bien mon salut icy. Je travaille, je prie Dieu fidèlement tous les jours et aucune compagnie ne nous en détourne. Quand ce sont des personnes de conséquence, nous nous donnons le mot. Je vais faire mes prières et Mme d'Havrincourt demeure ; puis je reviens prendre sa place et elle va servir Dieu. . . . .

» J'ai accomply à Notre-Dame de Cambray le vœu que Mme d'Havrincourt a fait pour moy et nous y avons fait nos dévotions ensemble. J'ai prié Dieu, ma chère tante ; . . . . . Mon père et Mme d'Aumale vous font mille compliments. Pour la maîtresse de la maison c'est bien pis. Elle vous aime fort. Son mary et ses enfants font de mesme. Sa sainteté est bien grande et elle m'édifie beaucoup. Elle est aussi aimable à ceux qui viennent icy que

sy elle les aimait tous. De vos nouvelles au plus vite; car dès que j'en ay eues, j'en veux encore. Vous avez écrit autrefois à Mme d'Havrincourt un petit livre où sont les avis de Madame (1), qu'elle garde précieusement. Il y reste du papier blanc. Elle m'a demandé ce qu'elle y pouvait mettre. J'ai pensé à la préparation à la mort. Envoyez la moy, je vous prie, ma chère tante, avec le Dialogue sur le Quiétisme (2). M. et Mme d'Havrincourt sont enchantés de mon livre, et surtout des notes sur le roy. M. d'Havrincourt se leva l'autre jour à trois heures et demie pour continuer ce qu'il avoit commencé à lire. On en a beaucoup lu aux ambassadeurs qui étaient icy à diner. Ils en sont charmés et disent que cela est plus curieux que l'histoire mesme du roy; que ce sont des détails qu'on ne peut savoir, que sy on l'imprimait on gagnerait beaucoup. Nous restions tous les soirs Mme d'Havrincourt et moy pour luy lire. Il faut que je vous dise une de ses attentions entre mille autres. On ne brûle pas de bougies dans la maison, sy ce n'est dans la chambre à souper, et elle veut qu'il y en ait toujours dans mon bougeoir. Nous

(1) Mme de Maintenon.

(2) La doctrine du quiétisme, cet état de perfection idéale et trompeuse, qui mène à des conséquences tout opposées au véritable esprit du christianisme, s'introduisit furtivement à Saint-Cyr. L'histoire du quiétisme se personnifie en quelque sorte dans une femme d'un esprit élevé et subtil, d'un caractère agité et irrésolu, d'une nature ardente et exaltée, cachée sous un extérieur enjoué et étourdi; une de ces femmes, enfin, qui, dans le monde, n'offrent que trop de prise aux passions, et qui ne sauraient trouver le bonheur même à l'abri du cloître, tant elles se rendent elles-mêmes l'instrument de leur supplice par l'ardeur de l'imagination. Nous voulons parler de Mme de Maisonfort.

nous joindrons à toute la maison le jour de saint François (Mme de Maintenon s'appelait Françoise) et nous ferons en abrégé dans notre petit couvent tout comme dans le vôtre. M. d'Havrincourt vous salue et dit qu'il est votre gendre, et qu'il est le serviteur de toutes les belles-mères, à qui il est toujours fort obligé de luy avoir élevé la plus aimable et la plus honnête femme du monde. Nous allames l'autre jour à un salut des morts à Cambray Je vous dis cela comme chose que vous n'avés pas vue. On chanta le *libera* à la bénédiction, le *de profundis*. Le reste du salut avait été *languentibus* et *pie Jesu*. Mille compliments à M. Brideray et à M. Treille, M. de Richeval, tout le chœur, toutes les Dames l'une après l'autre, mes bonnes amies les sœurs. »

Extrait d'une autre lettre de Mlle d'Aumale.

« Je suis obligée aux personnes qui me désirent une place auprès de l'Infante ; mais je ne feray jamais un pas pour estre auprès des grands. Si Dieu mi appelle il faudra qu'on me prenne ou je seray : car vraiment je ne le chercheray pas. Je hais pourtant ma liberté parce que je l'ay achetée trop cher, et aux dépens de toute la félicité de ma vie. »

Lettre de Mme d'Havrincourt à Mme de Glapion.

« Je crois que Mlle d'Aumale vous a mandé que je la retiens pour passer icy l'hiver. Je vous l'avoue, ma chère

mère, que de ma vie je n'ay été si sensible à aucun plaisir qu'a celui qu'elle me fait en m'accordant cette grâce que je regarde comme la plus grande marque d'amitié qu'elle puisse me donner. Je ne puis vous dire à quel point j'en suis charmée. Elle a bien attiré l'attention à Cambray parmi nos Messieurs du Congrés, et on a dit qu'on ne s'étonnait pas du choix et du gout du roy et de Mme de Maintenon. Je suis ravie de tout ce que vous avez la bonté de me dire sur ma niepce (1). Dieu veuille que la distinguée faveur que vous venez de lui faire en la faisant entrer chez vous lui porte bonheur, et la détermine à se faire une bonne Dame de Saint-Louis. Je ne connois rien de plus aimable que vous et ce qui vient de vous. Je suis enchantée de votre dernière lettre ; j'ai fait ma pénitence fort exactement, mais M. d'Havrincourt ne s'en est point tenu là : il dit que puisque je dois faire le ménage, c'est à moi à aller faire travailler tous les ouvriers ; de sorte qu'il m'envoye tous les jours dans la basse-cour pour la faire paver. Je suis crottée comme un chien ; mais pour me venger je mène toute la classe, et je ne suis point mouillée qu'elles n'en aient leur bonne part. Je say bien qui je voudrais tenir encore, et surement Madame vous vous en doutez bien. »

» M. d'Havrincourt goûte si fort Mlle d'Aumale, qu'il a dit en secret à quelqu'un qu'il voudroit que ce ful pour la vie que nous l'eussions avec nous.

(1) Mlle de Louvigny.

EXTRAIT DU CARNET DE Mme D'HAVRINCOURT.

Faits d'histoire que m'a raconté l'ambassadeur de France.

« Un Hollandais dont j'ai oublié le nom, a voulu faire l'épreuve de ce qu'il faut pour nourrir un homme pendant un an en ne mangeant que le pur nécessaire. Cela a été à quarante florins. Un florin est vingt trois sols. On ne parle ici que par florins et par patares. Une vaut un sol un liard ; quatre patares font cinq sols. Le roi de Suède, celuy dont j'ay le portrait, passa un jour sur les frontières de la Norvége, et ne trouva pas de sentinelle ou il en fallait. Il en demanda la raison à celuy qui commandait en ce lieu, lequel assura qu'il y en avait mis un. On chercha ou il estoit : on le trouva ; il se jeta aux genoux du roy qui lui demanda pourquoi il estoit sorti. Il répondit que c'était parce qu'il avoit eu trop grand froid. Combien, dit le roy, avez-vous resté en sentinelle ? Deux heures, répondit la sentinelle. Le roy le fit déshabiller, et mit ses habits sur luy, il alla dans la pièce ou avait été la sentinelle et s'y tint trois heures ; après quoi il s'en alla en disant : « Cet homme est un coquin, qu'on lui casse la tête. » Un jour il fut blessé : une balle lui entra dans le côté gauche au-dessous du sein, et en entrant fit entrer un morceau de la chemise, veste et juste-au-corps. Le trou était de la profondeur de deux doigts. Il se retira à l'écart, osta la balle, le linge et l'étoffe et mit le tout dans sa poche, prit son mouchoir pour mettre sur la playe et retourna au combat. Le soir, ses gens le

trouvèrent pasle et lui demandèrent s'il n'estoit pas fatigué : Un peu, dit-il, puis on aperçut du sang à son costé. Comment ! lui dit-on ! votre Majesté est blessée ? Le chirurgien approcha : le roy lui dit de sonder la playe pour retirer la balle. Il se laissa faire. Le chirurgien dit qu'il ne sentait rien. Le roy lui dit : Voyez bien, portez votre doigt. Il le fit et ne vit rien. Le chirurgien, fort étonné de ne rien sentir, dit au roy : Non-seulement je devrais trouver la balle ; mais le bout de la chemise et de l'habit de votre majesté. Le roy répondit : Vous n'avez garde de les trouver ; car les voilà dans ma poche. J'ai voulu voir si vous saviez votre métier. »

« Voilà une énigme que je viens d'apprendre, vous la direz à la récréation : « Quand il va c'est *lui*, quand il revient c'est *elle*. » C'est le blé quand on le porte au moulin. »

Lettre de Mlle d'Aumale à Mme de Glapion.

« . . . . . J'ai reçu ma toile, mes petits livres et les lettres de Madame. Cela m'a fait grand plaisir. Nous avons du temps pour tout cela; quand notre oraison est faite, nous lisons dans les lettres de Madame. M. d'Havrincourt en est, sy on le peut dire, encore plus enchanté que nous. Mais il les lit en secret. Il vous aime on ne peut pas plus fort. Les *Semaines de l'Avent* m'ont fait plaisir et les feuilles de M. de Meaux aussy. J'ay toujours oublié de vous les demander, faites m'en présent, je vous prie. Je ne parle que de ces dix à douze feuilles que vous avez faites pour Madame. Le *Dialogue sur le quiétisme* a été

lu avec de grands applaudissements. Cela est tout neuf icy et tout ce que j'ay y parait admirable.

» Le comte de Saint-Estévan, ambassadeur d'Espagne, vient d'être nommé grand écuyer du prince des Asturies. J'ai écrit pour lui faire mon compliment. Il m'a fait une jolie réponse. Cet ambassadeur est celuy qui veut voir Saint-Cyr et m'y mener. Il m'a dit que le prince des Asturies avait les prières de Saint-Cyr et qu'il se souvenait d'y avoir vu une prière pour une bienfaitrice; apparamment que ce sont vos Heures.

» Nousavons icy des Flamandes qui parlent proprement, et pour dire des officiers pleins de blessures, elles disent: « des officiers qui étaient pleins de blessés». . . . . Un garçon estoit fort mal, on lui présenta un mémoire sur ce qu'il devait. Il mit au bas *bon* si je meurs; sy je vis *à reccvoir*. J'ai vu une abbesse en ce pays-ci qui est peignée à sa toilette comme une dame, par une sœur qui la sert: Elle a de la pâte pour les mains ; des tours de gorge mousseline à ses chemises, un tablier de taffetas noir. Cela est d'usage dans sa maison, ainsy point de mal. Elle m'a donné du thé impérial. C'est tout du meilleur. Elle est d'une très aimable humeur. »

Autre lettre de Mlle d'Aumale à Mme de Glapion, supérieure de Saint-Cyr.

« Dieu que je me sens aise d'écrire à une Walonne; sy toutes sont comme vous, ma mère, je me repens d'être née Picarde, et j'envie votre pays. Est-ce un péché? Je croy que non, car il est permis de désirer sa

perfection. Vous voyez, ma mère, à ce commencement de lettre, que je me sens de bonne humeur quand j'écris à Saint-Cyr, surtout à vous.

» Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire une lettre qui m'a été au cœur. Je vous avoue que je suis plus sensible à votre amitié que vous ne le pouvez croire. Daignez donc m'en accorder un peu. J'ose me flatter que les marques que vous m'en donnez souvent sont véritables, aussy suis-je remplie pour vous d'une sincère tendresse, jointe au respect et à l'estime qui en sont inséparables. N'y aurait-il rien dans ce pays-ci pour votre service? Que je serais aise de vous y être bonne à quelque chose. . . .

» Je vous remercie de me parler de ma chère novice : Je souhaite qu'elle vous contente toute sa vie. Je sais qu'elle n'a que de bonnes vues dans sa vocation et Dieu ne manquera pas de la bénir. Je sais aussy qu'elle a pour vous, ma mère, bien du respect et de l'amitié, et que l'un et l'autre sont encore augmentés depuis le bonheur qu'elle a d'estre votre petite sœur. Je passe à l'important; il faut bien vous dire des nouvelles de votre pays. Par exemple, à Valenciennes, on joue beaucoup les *Litanies de la Sainte Vierge*. Une est *Rosa mystica*, l'autre *Janua cœli*, une autre *Turris dominica*, et chacune vient dire des vers sur ses attributions. Il y a un tableau dans l'église des Carmes, à Valenciennes, qui représente la Sainte Vierge dans un carrosse à sept glaces. Le cocher et le postillon sont des Carmes, et le carrosse va droit dans le Ciel. On y représente la Passion dans le temps de la Semaine-Sainte. Celui qui faisait Notre-Seigneur avait oublié de dire *sitio*, on lui fit signe que c'était à lui de parler et ne pouvant trouver le mot qu'il devait dire, il dit :

« Je boiray bien del bière. » Vous savez bien qu'en votre pays on dit *del* pour *de*.

» Voilà, ma mère, avec quoi je finis, en vous assurant que malgré mes badinages je suis fort triste d'être si longtemps sans avoir l'honneur de vous voir. »

Avant de continuer ces citations, il est peut-être bon de nous demander quel est le Congrès de Cambrai dont parlent M[me] d'Havrincourt et M[lle] d'Aumale. Quels sont ces ambassadeurs qui viennent au château d'Havrincourt ou attirent à Cambrai nos aimables élèves de Saint-Cyr?

Le Congrès de Cambrai (1720-1725) nous reporte à la Régence, puisque Louis XIV est mort le 1[er] septembre 1715. Le roi d'Espagne, Philippe V, ne se croyait pas assez garanti par la paix d'Utrecht, signée le 11 avril 1713, ni même par le traité de Rastadt, du 15 juin 1714. Il aurait voulu une renonciation formelle de l'Empereur d'Allemagne. Le traité de la Quadruple alliance semblait devoir mettre fin à ces difficultés, mais l'Espagne refusa d'y envoyer un représentant et crut pouvoir profiter des embarras de l'empereur Charles VI, engagé dans une guerre contre les Turcs, pour reprendre par les armes la Sicile et Naples. Ces derniers événements se passaient en 1718. En 1719, la France se décida à intervenir contre le roi d'Espagne et le força à adhérer aux conditions du traité de la Quadruple alliance.

La paix fut signée à la Haye, le 17 février 1720, par Beretti Landi pour l'Espagne, et l'on convint de renvoyer à un Congrès réuni à Cambrai les points qui restaient à régler entre l'Espagne et l'Empereur d'Allemagne.

Nous étudierons ce Congrès, surnommé malicieusement

le Congrès des plaisirs, qui ne dura pas moins de cinq ans sans aboutir à aucun résultat sérieux. Nous laisserons à Mlle d'Aumale et à la châtelaine d'Havrincourt, son amie de Saint-Cyr, le soin d'apprécier les réunions brillantes qui eurent lieu à Cambrai pendant le séjour des plénipotentiaires dans cette ville. La collection Cambraisienne de M. Victor Delattre contribuera aussi à nous fournir des détails intéressants et peu connus.

II.

LE CONGRÈS DE CAMBRAI (*)

(1720-1725)

Lorsque Philippe V d'Espagne, sacrifiant son habile ministre Alberoni, se vit contraint par les troupes françaises d'accéder au traité de la Quadruple alliance, il fit signer à la Haye, le 17 février 1720, un traité de paix par son représentant, le marquis de Beretti Landi. Mais ce traité laissait bien des points à régler entre l'Espagne et l'Empereur. La succession de Parme et de Toscane, prévue par l'article V du traité de la Quadruple alliance, pouvait devenir un nouveau sujet de contestation, et le

(*) Ce Congrès a été l'objet d'une étude intéressante dans les Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, année 1860. M. Lefebvre, *dit Faber,* bibliothécaire de la ville, décédé depuis environ deux ans, a surtout fait ressortir les détails plaisants de cette réunion diplomatique. M. Victor Delattre possède cinq jetons frappés à l'occasion du Congrès de Cambrai, et nous le remercions de l'obligeance extrême avec laquelle il nous a confié les documents qu'il a réunis sur cet épisode de l'histoire du Cambrésis.

Saint-Siége avait des prétentions très fondées sur Parme et Plaisance. Il fut convenu que ces diverses questions, et bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, seraient traitées dans un Congrès, à Cambrai. Les divers membres de cette assemblée diplomatique se rendirent donc dans la ville occupée, cinq ans auparavant, par l'illustre Fénélon, et que le cardinal Dubois ne devait pas souiller de sa présence, malgré la faveur d'une nomination qui suffirait pour caractériser une époque troublée, que suivra une sanglante expiation.

Les représentants de l'Espagne donnèrent l'exemple de l'exactitude. Au mois de février 1720, on parlait déjà des équipages qu'ils avaient commandés à Paris. Leur magnificence devait être excessive, à en juger par ce détail, que S. M. Catholique avait alloué pour cet objet une somme de douze mille pistoles, environ deux cent mille livres. Deux mois après, les diplomates espagnols étaient installés à Cambrai : le comte de Saint-Estévan dans la maison de M. de Franqueville, rue de l'Épée, et le marquis de Beretti Landi chez M. de Beaufremez, rue du Petit-Séminaire.

Le premier ambassadeur de l'Empire, M. de Windisgraetz, arriva plus tard et fut logé dans la nouvelle maison de M. de Martagny, rue Saint-Georges, et M. de Peinteinrider, deuxième ambassadeur, chez M. Desange, chanoine de Notre-Dame, rue des Clefs.

M. de Saint-Contest, premier ambassadeur de France, descendit à l'abbaye de Saint-Aubert, où tant de nobles étrangers avaient été princièrement hébergés. M. de Morville, deuxième ambassadeur, s'installa dans une belle maison du Marché-aux-Poissons, appartenant au Sémi-

naire. Ce dernier fut nommé ministre de la Marine pendant la durée du Congrès, et remplacé par M. de Rottembourg.

M. de Provana, envoyé de la Sardaigne, logea rue Saint-Martin, n°s 7 et 9. Un des ambassadeurs anglais, lord Polworth, grand amateur de villégiature, eut la fantaisie de fixer sa résidence au château de Séranvillers. Les Mémoires chronologiques de M. Eugène Bouly nous apprennent que mylord Wilvort, second ambassadeur d'Angleterre, habita rue des Capucins. Les ambassadeurs de Portugal se firent annoncer mais ne vinrent pas au Congrès. Le premier devait loger à l'abbaye du Saint-Sépulcre et le second, M. de Tarouca, avait eu l'idée singulière de faire construire à Anvers une vaste maison en bois, que l'on avait montée sur la Place-au-Bois. Dans la suite, le généreux ambassadeur fit don de sa pittoresque demeure au chapitre de Notre-Dame, à la condition qu'il serait dit chaque année à son intention un certain nombre de messes. Les matériaux de cette maison de bois, qui avait fait pendant quatre ans l'admiration des Cambrésiens, servirent à réparer le four chapitral.

Les autres plénipotentiaires des petites puissances furent :

MM. le Bègue de Chantereine, pour la Lorraine ;
Corsini, pour la Toscane ;
San Severino, pour le duc de Parme ;
Rangotti, pour Modène ;
Sorba, pour Gênes ;
Delaval, pour Naples ;
Spellemborg, pour le duc de Guastalla.

La Hollande avait promis des députés mais n'en désigna pas, peut-être par économie.

On peut se faire une idée de l'animation extraordinaire qui résulta pour Cambrai d'une pareille invasion de personnages titrés et du renchérissement des logements, et même de certaines denrées. En nous reportant à des documents intéressants conservés aux Archives de Cambrai, nous voyons que le Magistrat de cette ville dut lutter contre l'esprit de lucre qui s'empara des habitants et fit considérer les ambassadeurs comme une proie facile à exploiter. L'Hôtel-de-Ville, devenu le siége d'un parlement depuis une ordonnance de Louis XIV, en date du 20 août 1709, fut désigné pour lieu de réunion des séances du Congrès.

La nécessité de prendre des mesures pour pourvoir aux logements des membres du Congrès, menait nécessairement à l'idée de s'occuper des moyens de leur rendre plus agréable le séjour qu'ils devaient faire à Cambrai.

Nous verrons que rien ne fut négligé pour donner à la ville archiépiscopale un aspect riant, et que les gens les plus graves se coiffèrent momentanément du bonnet de la folie.

Si nous nous en rapportons à Saint-Simon, le Congrès de Cambrai peut se résumer ainsi : « Il s'agissait de régler ce qui n'avait pu l'être à Utrecht, entre l'Empereur et l'Espagne et quelque suite de ce qui l'avait été à Bade. Saint-Contest, qui avait été troisième ambassadeur plénipotentiaire à la paix de Bade, fut le premier à Cambrai. Toutes les puissances de l'Europe y envoyèrent. Cette assemblée dura longtemps, et les cuisiniers eurent plus

d'affaires que leurs maîtres. Elle se sépara à la fin sans avoir rien fait. »

Il y a du vrai, nous le verrons, dans cette laconique et peu flatteuse appréciation du Congrès de Cambrai. Mais si la diplomatie fut en défaut, nous avons plus d'un détail de mœurs piquant à étudier, en nous reportant au milieu des réunions mondaines que motiva ce Congrès d'ambassadeurs. Quelques fragments de la correspondance inédite de Mlle d'Aumale et de Mme d'Havrincourt, née d'Osmond, nous ont déjà permis d'esquisser sur le vif la manière dont on menait la vie de château, en Artois, au commencement du XVIIIe siècle. Nous compulserons de nouveau les lettres intimes de ces deux anciennes élèves de Saint-Cyr, et nous retrouverons dans cette correspondance plus d'un détail piquant sur le Congrès de Cambrai.

Nous devons à l'obligeance de M. Victor Delattre, qui nous a ouvert sa riche collection Cambraisienne, d'avoir sous la main deux pièces drôlatiques que nous ne pouvons passer sous silence. C'est une relation bouffonne et une sorte de complainte satyrique du Congrès en question. L'auteur de cette chanson était un très médiocre poète, nous commençons par vous en avertir.

Voyons d'abord la relation :

Voici la relation
de l'arrivée de Messieurs les ambassadeurs et plénipotentiaires, au Congré de Cambray pour la première assemblée.

Monsieur le comte de Windisgratz, et Monsieur le baron de Pinterider homme de sept pieds quatre pouces,

tous deux plénipotentiaires de Sa Majesté Impérialle, leurs carosses très richement ornés et attellés de beaux chevaux, deux Educkers qui marchent aux côtés du carosse, cent cinquante domestiques à leur suitte, tout richement en vestement.

Monsieur le comte de Morville, et Monsieur de Saint Contey, tous deux plénipotentiaires de France, tiennent un train superbe et magnifique.

Monsieur le comte de Sante Stevanne et Monsieur le marquis de Beretinandy tous deux plénipotentiaires d'Espagne, un train magnifique, riche en carosses et équipages.

Monsieur le comte de Provanne plénipotentiaire du roi de Sardaigne, aussi fort riche en équipages.

Monsieur le marquis de Corfiny, envoyé de S. A. S. le grand duc de Toscane.

Monsieur le comte de Saint Severin, envoyé de S. A. S. le duc de Palme, tous en bon ordre.

Monsieur le comte de Taroca plénipotentiaire de Portugal, lequel fait bâtir une maison, la plus curieuse de l'Europe, prodigieuse en grandeur, tout de bois de menuiserie soûtenus de sur une fondation de pierre de taille, enrichi de trois grande porte cochère, et soixante quatre grande vitrage, trente chambre à feu, avec un dôme superbe dans le milieu, et une piramide au dessus, on la peint en couleur de pierre de plâtre que l'on ne poura distinguer si elle est de bois ou de pierre. L'on espère qu'elle passera pour une des belle merveille de l'Europe, pièce fort curieuse à voir.

Messieurs les ambassadeurs ont donné plusieurs balles magnifiques pendant tout le carnaval dans la Maison de

Ville de Cambray, aux Magistrats, à tout le public avec une illumination terrible de quinze cens flambeaux de cire blanche, pesant chacun deux livres et demie, en même temps la compagnie des archez, et celles des arquebusiers ni ayant rien de plus propre de sur les armes. l'on ne reçoit ici les ambassadeurs qu'au bruit de quarante-huit pièces de canon, l'on attend ici incessamment, Messieurs les plénipotentiaires d'Angleterre, le chevalier Suton, lequel vient de Paris avec Monsieur l'ambassadeur du roy de Portugal pour l'ouverture du Congré.

La comédie et l'opéra ont ordre de commencer à donner leurs divertissement aujourd'hui, l'on peut dire que Cambray a le bonheur d'avoir un des plus beaux Congré de l'Europe, il faudroit que les personnes curieuses n'ait guerre de cœur pour ne pas venir voir un Congré si magnifiques quand même ce ne seroit pour voir cette belle maison de Monsieur de Taroca plénipotentiaire de Portugal.

AVEC PERMISSION.

Chanson nouvelle de la magnificence des ambassadeurs au Congré de Cambray, sur l'air des FANFARDES.

Chantons, soyons joyeux
Du bonheur de l'Europe
Puisque dedans Cambray
Chacun a le cœur gay
De voir dans cette ville
Tous les ambassadeurs
Venir d'un pas habile
De cœur.

L'Empereur et les Roys
Et beaucoup d'autres Princes
Font venir au Congré
Chacun leur envoyez
Dans un train magnifiques
Chacun s'assemble là
Tout brille en cette ville
D'éclat.

Les deux ambassadeurs
De l'Empire d'Allemagne
Hommes fameux et grands
Ainsi que des géants
Et tous leurs domestiques
Equipez comme il faut
D'habits fort magnifiques
Très beau.

Ah qu'il y fait beau voir
Les ambassadeurs de France
Leur carosse et chevaux
Rien ne s'est vu plus beau
Tous leurs laquais faut croire
Vénus en belle arroy
Faisant briller la gloire
Du Roy.

Les deux ambassadeurs
Du noble Roy d'Espagne
Y sont pareillement
Vétus pompeusement
Dans Cambray font connaître
L'estime et la valeur
Du Monarque leur maître
D'honneur.

Même l'ambassadeur
Du bon Roy de Sardaigne
Au Congré est compris
Celui de Parme aussi
Le grand duc de Toscanne
A envoyez le sien
Dans son train il ne manque
De rien.

Celui de Portugal
A un train magnifiques
Ce qui charmes les yeux
Et de plus curieux
Son palais sans pareille
Dans la ville de Cambray
Sera une merveille
Pour vray.

Au grand bruit du canon
Dans Cambray jolie ville
Tous les ambassadeurs
Reçurent mil honneur
Et puis de bonne grâce
Avec le cœur joyeux
Un chacun d'eux s'embrasse
Au milieu.

Enfin de tous côtés
Et de toutes provinces
On vient dans ce quartier
Pour voir ce beau Congré
Et ce bel édifice
En étant achevé
Sera un artifice
Parfait.

FIN.

Ces deux pièces suffiraient pour vous indiquer que nous allons parcourir un sentier semé de grotesques excentricités. Mais puisque c'est de l'histoire, nous continuerons. Vers le milieu du mois de juin 1722, toute cette petite armée de diplomates, au nombre de dix-sept, bien comptés, était au grand complet. Et cependant de nouveaux obstacles aux réunions officielles surgissaient chaque jour. Le Congrès existait, mais ne fonctionnait pas. Ces retards se prolongèrent pendant deux années entières et excitèrent la critique de la presse contemporaine, représentée par trois ou quatre journaux mensuels.

La politique était en retard, mais les distractions allaient leur train. Il y avait de fréquents dîners d'apparat, comme nous l'avons vu par les quelques lettres déjà citées de Mlle d'Aumale, et ces dîners étaient ordinairement suivis de bals, donnés à l'Hôtel-de-Ville. Il paraît que certaines beautés masquées n'auraient pas dû franchir le seuil des salons municipaux, et que les élèves de Mme de Maintenon avaient sous les yeux l'exemple scabreux des mœurs faciles de la Régence. Les inconvénients devinrent si criants, que les plénipotentiaires, rétrécissant la scène de leurs plaisirs, renoncèrent à ces raouts publics et se bornèrent à organiser des fêtes dans leurs hôtels respectifs. Pour les amateurs de distractions plus artistiques, on avait songé à des concerts de voix et d'instruments. Quelques-uns furent improvisés par les officiers du régiment Dauphin-infanterie, en garnison à Cambrai. Mais le plus ordinairement, ils étaient dirigés par le marquis de Beretti Landi, deuxième ambassadeur d'Espagne. Il avait à sa solde des artistes italiens dont les émoluments emportaient une partie des trente mille

livres que le roi son maître lui allouait chaque mois. On peut juger, par ce détail, des sommes fabuleuses qui durent se dépenser dans la ville de Cambrai pendant les quatre années de séjour de nos mirobolants diplomates. Concurremment avec les concerts, on s'occupa de la comédie. Ce n'était pas chose facile que de l'organiser. On y parvint cependant en utilisant la grange de l'Hôtel-de-Ville, vestige de constructions du XV[e] siècle, que nous avons encore connu (1). Nous ne savons au juste quel était l'aménagement intérieur de ce théâtre un peu primitif. Toutefois, c'est un fait certain, l'on y jouait, tant bien que mal, des comédies, des tragédies et même des opéras. Le ballet n'y était pas oublié non plus.

Voltaire arriva à Cambrai en juillet 1722, en revenant de Hollande, avec la belle madame de Rupelmonde.

Nous avons retrouvé, tome XLVI, p. 67, de l'édition de Renouard, la lettre qu'il écrivit à cette époque au cardinal Dubois. La voici :

« De Cambray, juillet 1722.

Une beauté qu'on nomme Rupelmonde,
Avec qui les amours et moi
Nous courons depuis peu le monde,
Et qui nous donne à tous la loi,
Veut qu'à l'instant je vous écrive.
Ma muse, comme à vous, à lui plaire attentive,
Accepte, avec transport, un si charmant emploi.

(1) La reconstruction récente de l'Hôtel-de-Ville de Cambrai a fait disparaître les derniers vestiges du monument primitif, déjà modifié par une façade modernisée. Plusieurs tableaux de Saint-Aubert, conservés au Musée de Cambrai, rappellent l'ancien édifice et font regretter son style pittoresque et original.

» Nous arrivons, Monseigneur, dans votre métropole, où je crois que tous les ambassadeurs et tous les cuisiniers de l'Europe se sont donné rendez-vous. Il semble que tous les ministres d'Allemagne ne soient à Cambrai que pour faire boire à la santé de l'Empereur. Pour Messieurs les ambassadeurs d'Espagne, l'un entend deux messes par jour, l'autre dirige la troupe des comédiens; les ministres anglais envoyent beaucoup de courriers en Champagne, et peu à Londres. Au reste, personne n'attend ici votre Éminence: on ne pense pas que vous quittiez le Palais-Royal pour venir visiter vos ouailles. Vous seriez trop faché, et nous aussi, s'il vous fallait quitter ce ministère pour l'apostolat.

Puissent Messieurs du Congrès
En buvant dans cet asyle,
De l'Europe assurer la paix !
Puissiez-vous aimer votre ville,
Seigneur, et n'y venir jamais !
Je sais que vous pouvez faire des homélies,
Marcher avec un porte-croix,
Entonner la messe parfois
Et marmoter des litanies.

. . . .

Donnez, donnez plutôt des exemples aux rois ;
Unissez à jamais l'esprit à la prudence ;
Qu'on publie en tous lieux vos grandes actions.
Faites-vous bénir de la France,
Sans donner à Cambrai de bénédictions.

» Souvenez-vous quelquefois, Monseigneur, d'un homme qui n'a en vérité d'autre regret que de ne pouvoir

pas entretenir votre Éminence aussi souvent qu'il le voudrait, et qui, de toutes les grâces que vous pouvez lui faire, regarde l'honneur de votre conversation comme la plus flatteuse. »

Voltaire fut invité chez les ambassadeurs de France dès son arrivée dans la ville métropolitaine. En soupant à l'abbaye de Saint-Aubert avec Mme de Saint-Contest, toute la compagnie exprima le désir de voir jouer la tragédie d'*Œdipe* en présence de son auteur. Mais la comédie des *Plaideurs* avait été annoncée pour le lendemain, à la demande de M. de Windisgraetz, premier plénipotentiaire de l'Empire. Les convives chargèrent M. de Voltaire de réclamer la représentation d'*Œdipe*. Le poète, sans sortir de table, fit une sorte de placet impromptu, qu'il se chargea de porter lui-même à M. de Windisgraetz; Il obtint ce qu'il sollicitait et rapporta sa requête à Mme de Rupelmonde, avec cette apostille :

L'amour vous fit, aimable Rupelmonde,
Pour décider de nos plaisirs :
Je n'en sais pas de plus parfait au monde
Que de répondre à vos désirs.
Sitôt que vous parlez on n'a point de réplique :
Vous aurez donc *Œdipe*, et même sa critique, (1)
L'ordre est donné pour qu'en votre faveur,
Demain l'on joue et la pièce et l'auteur.

Cependant, quoi qu'en aient écrit Voltaire et Saint-Simon, les plénipotentiaires ont fait parfois succéder les

(1) La parodie d'*Œdipe*, que M. de Voltaire avait demandée lui-même.

travaux aux plaisirs. En parcourant les comptes de la ville de Cambrai, nous avons remarqué les gratifications données aux portiers de la ville pour le dérangement continuel causé par le départ des courriers expédiés la nuit. Vraisemblablement, de ces travaux préparatoires il est resté un certain nombre de protocoles manuscrits enfouis dans les archives diplomatiques. On put même croire un instant que le Congrès devenait sérieux et allait aboutir, lorsqu'en janvier 1724 on procéda à son ouverture solennelle, mais l'Espagne traita directement avec l'Empire et mit fin à ces pourparlers stériles.

Revenons aux fêtes continuelles et d'un caractère particulier qui ont laissé trace dans les annales du Cambrésis.

Voltaire était arrivé au moment le plus brillant des divertissements provoqués par l'arrivée des ambassadeurs. La manie d'une folle gaîté faisait tourner toutes les têtes, et nous n'en voulons pour preuve qu'une mercuriale du 27 mars 1723, rappelant aux convenances les gens et suppôts du chapitre métropolitain.

M. de Provana, ambassadeur de Savoie, avait donné le premier bal à l'Hôtel-de-Ville, avec illuminations et deux fontaines de vin. M. de Morville, deuxième ambassadeur de France, suivit son exemple et offrit une fête à l'occasion de la convalescence du roi de France ; il fit aussi une brillante illumination, avec fontaines de vin. M. de Saint-Estévan, deuxième ambassadeur d'Espagne, célébra brillamment la promesse de mariage entre l'infante d'Espagne et Louis XV. On se rappelle que cette promesse ne se réalisa pas, et ce fut peut-être une des causes de la rupture du Congrès de Cambrai.

M[lle] d'Aumale, dans ses lettres, fera plusieurs allusions à la réception solennelle de l'infante, et nous donnera même les lettres échangées entre Louis XV, alors âgé de douze ans, et le roi d'Espagne (1). Les familles nobles des environs de Cambrai, voire même d'Arras et Douai, se rendaient aux bals du Congrès, et comme on y entrait masqué, les filles de mauvaise vie s'introduisaient subrepticement au milieu de la bonne compagnie. Ces fêtes, dès lors, devinrent dignes de la verve de Watteau et de Lancret. Nous remarquerons que le souper était servi à part à M[me] d'Havrincourt et à sa compagne. C'était sage précaution. On se demande même parfois comment M. de Saint-Contest pouvait, sans inconvenance pour les moines de l'ordre de Saint-Augustin, continuer ses réceptions officielles dans l'abbaye de Saint-Aubert, où il avait accepté l'hospitalité ; mais, fort heureusement, son logement était complétement indépendant du couvent, et d'ailleurs, si nous en croyons un manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai (N° 1048), l'abbé Denis, qui gouvernait cette riche maison, encourageait volontiers ces ébats chorégraphiques, qui lui semblaient imposés par les lois de l'hospitalité.

Voici en quels termes M. de Saint-Contest rappelle lui-même un curieux incident de son séjour à l'abbaye de Saint-Aubert :

« 1722, 15 juillet. J'ai invité au dîner Messieurs les ambassadeurs et tous les envoyés des puissances de l'Eu-

(1) Louis XV, après avoir été fiancé, à l'âge de douze ans, à Marie-Anne-Victoire, infante d'Espagne, âgée de six ans, épousa Marie Leczinska, fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne.

rope à notre Avesnes-le-Sec (où les moines de Saint-Aubert avaient une maison de campagne). Tous vinrent, excepté deux, malades, et M. de Windisgraetz, qui était à Paris. Ils y firent bonne chère. Pendant le dîner on tira le canon, venu d'Haspres. Toute la jeunesse d'Avesnes-le-Sec était venue au devant de ces Messieurs, avec ses échevins et mayeurs, pour les complimenter. Ces Messieurs ont eu divertissement singulier, faisant danser les femmes du village dans le château. C'était justement le troisième jour ou quatrième jour de la ducasse, les violons y étaient encore. Ces Messieurs en écrivirent à M. de Windisgraetz, disant qu'il n'avait pas de comédie si jolie qu'ils avaient eue à Avesnes-le-Sec. »

Voilà, certes, dans la maison de campagne de l'abbaye de Saint-Aubert, une fête *sui generis*, et qui suffirait pour caractériser le laisser-aller d'une époque qui semble une parodie du siècle précédent.

Mais ce fameux Congrès ne pouvait durer éternellement et le 5 juin 1725, un crieur public annonça par les rues et carrefours de Cambrai, qu'attendu le départ prochain des seigneurs plénipotentiaires, ceux des habitants de la ville qui avaient des réclamations à exercer devaient se tenir pour avertis et les présenter à bref délai. Les exigences des créanciers furent exorbitantes, car une ordonnance du roi, signée : PHILIPPE V, en date du 18 août 1725, intervint pour les modérer.

Après ce résumé du Congrès de Cambrai, nous allons pouvoir revenir avec plus d'intérêt à l'aimable correspondance de la marquise d'Havrincourt et de Mlle d'Aumale. Nous y lirons plus d'un détail instructif pour ceux qui

aiment à pénétrer au milieu de cette société française qu'il faut avoir le courage d'étudier, même dans ses décadences, ne serait-ce que pour constater que les austères figures de Port-Royal avaient laissé des germes de sérieuses vertus dont les élèves de Saint-Cyr sauront perpétuer les traditions au milieu d'une société affolée.

III.

CORRESPONDANCE INÉDITE

De Mme la marquise d'Havrincourt, née Anne d'Osmond, et de Mlle d'Aumale.

(1721-1724).

Les quelques fragments de lettres de Mme d'Havrincourt et de Mlle d'Aumale cités au commencement de cette étude nous ont appris que Mlle d'Aumale, arrivée au château d'Havrincourt avec son père et sa mère, en septembre 1721, avait passé l'hiver dans cette demeure hospitalière. Nous allons reprendre la correspondance intime de ces deux amies du couvent de Saint-Cyr, pour glaner les détails qui nous paraîtront dignes d'être remarqués.

Après avoir évoqué la grande figure de Mme de Maintenon, prouvons combien son souvenir restait cher aux pensionnaires dont elle avait protégé l'enfance, et combien on se préoccupait des moindres détails de sa vie.

C'est Mlle d'Aumale qui écrit à Mme de Glapion :

« Mme d'Havrincourt n'a rien remarqué sur Mme de

Maintenon que nous n'ayons. Seulement elle l'a vue revenir quelquefois chez elle sans écharpe, sans mouchoir, etc., parce qu'elle avait tout donné à de pauvres dames.

» N'oubliez pas, en parlant des lettres dont les roys et les princes l'honoraient, que le roy de Suède lui manda qu'il était ravi d'estre fort eslevé, afin d'avoir à descendre plus bas pour estre son serviteur.

» Vos lettres de Madame ravissent Mme d'Havrincourt. Elle en trouva une si belle qu'elle la lut à Monsieur, qui prit le livre et a voulu tout voir avec autant de goût qu'une Dame de Saint-Louis.

» Il trouve tout admirable et dit qu'il n'y a que l'Évangile à y préférer. Il a bien ry. . . hier. . . Je crois qu'il vous écrira. Que j'ai de plaisir à leur voir aimer ce que nous aimons ! En vérité on ne fait pas mieux qu'eux sur celà à Saint-Cyr. Il me paraît que plus je suis icy et plus on m'y traite bien. Le maître et la maîtresse du logis me marquent une amitié que rien n'égale. On ne veut pas que je m'en aille d'icy avant que les vents d'avril aient séché la terre. A peine ai-je le temps de faire ma toilette, et je ne suis seule que pour dormir. Hélas ! il y a un an que j'étais présentement en Normandie. Je voudrais bien y être encore. J'aime tout ce que vous m'en mandez Mais dites aussy pour moi tout ce qu'il faut, car ce sont mes parents. Je mets tout ceci en style laconique. Il y aurait de quoi parler cinq ou six heures ; mais vous m'entendez à demi-mot. »

Une autre lettre de Mlle d'Aumale à Mme de Glapion nous ramène aux ambassadeurs du Congrès de Cambrai

et rappelle le souvenir de Mme de Longueville, dont la vie agitée a été si bien racontée par M. Cousin.

« Nous avons toujours les ambassadeurs. Je vous écris pendant qu'ils se promènent. M. le comte de Morville ne joue pas comme les autres, et je suis chargée de l'entretenir. Il admire fort les vers sur le quiétisme. Il disait l'autre jour : « Quelle fougue de poésie ! » où je ne trouvais que ouy à répondre. Il y a plusieurs vers de manqués. Il nous les raccommodera, car il est poète. Voici des vers qu'il me dit hier. Ils sont de M. Sarrasin, qui était amoureux de Mme de Longueville et n'osait lui dire à cause de la disproportion. Lorsqu'elle fut dans la dévotion, elle le chargea de lui acheter les épitres de saint Paul. Il se servit de cette occasion et mit ce billet dans le livre. Au moins ce n'est que pour vous, et je ne say même si je les dois mettre. Ma conscience tremble un peu. Je crains que ce ne soit mal fait, à cause de saint Paul.

(Les vers sont écrits, mais effacés)

» Je trouve ces vers trop peu respectueux. Je les ai effacés de peur que Dieu me punisse. Pardon. M. le comte de Saint-Estévan me fait toujours parler de Saint-Cyr, il veut absolument m'y mener avec lui. C'est un homme fort riche et d'une magnificence admirable. Il aporte toujours son lit. Le matelas est de gros de Tours, des petits oreillers de damas blanc noués de rubans, la taye à dentelles. Il est dévot comme un saint. Nous vivons de vêpres et de saluts ; car nous avons fait les Morts le dimanche. Le salut a été des morts. On a chanté d'abord un verset du Saint-Sacrement, puis on a fait la procession

dans l'église en portant le Saint-Sacrement et chantant le *Miserere* ; puis à l'autel le *De profundis* et *Pie Jesu*. Pendant l'octave, le salut se fera ainsy. On est fort dévot pour les morts, en cette province. . . . . . . J'ai fait mes dévotions aujourd'huy et j'ai bien prié pour vous. Il me prend des moments de vocation bien forte. Je ne sais ce que Dieu me dira un jour, car il me pousse bien pour l'aimer et pour lui marquer par mes œuvres ; mais tout demeure dans ces sentiments. Je sens même que si j'étais jamais religieuse, je pleurerais et gémirais d'avoir commencé si tard, et que je ne me consolerais pas d'avoir tant attendu à me donner à luy, et de ne luy avoir pas donné ma jeunesse. Avec de tels sentiments, je suis incapable de prendre une résolution. Voilà du fin de mon âme, et je n'en mande pas tant à mon confesseur.

» Adieu, ma chère tante, Mme d'Havrincourt vous prie de luy mander combien il y a de tomes des Homélies de M. de Montmorel, et ce qu'elles coûtent. Faites-moi, je vous prie, écrire la mort du Roy, celle de Mme la dauphine, de M. le dauphin, et quelques autres choses encore que vous avez et que je serai ravie d'avoir, *les vers des Poissonières*, certaines lettres ; car cela est curieux et très joly. Nous avons lu toutes les lettres de Mme de Maintenon, elles nous ont ravis ; la *petite maman* en a fait son profit et y a pris des passages convenables pour elle. Elle voulait aujourd'huy vous écrire avec des yeux comme le poing. Je l'en est empêchée, elle pleure à faire pitié. Sa fille veut absolument se faire religieuse: elle n'a que quinze ans. Elle est grande, bien faite, a tout à souhait, peut espérer un bon party et cependant elle veut tout quitter pour aller à Fervacque. Il se passe ici

des scènes fort attendrissantes entre le papa, la maman et la fille. Ils pleurent tous trois. Mme l'abesse, Mme d'Aray et moi, qui sommes témoins, pleurons aussy. La fille résiste à tout. Ne fais-je pas bien d'empêcher cette pauvre mère affligée de vous écrire ? Je vous dirai à sa place qu'elle vous aime moult bien beaucoup, qu'elle vous le dira elle-même quand son pauvre cœur sera un peu remis, et vos lettres lui plaisent furieusement. Tâchez donc de trouver quelques petits moments pour lui écrire trois mots. Nos ambassadeurs vont revenir. Je me recommande bien à vos prières pendant ces grandes fêtes. Je vais tâcher de bien briller pour faire honneur à ma tante. . . . . »

Lettre de Mme d'Havrincourt à Mme de Glapion.

« Ne croyez pas, Madame, que quoique la petite mignonne vous écrive souvent, vous soyez pour cela quitte de moy, qui suis trop charmée lorsque vous voulez bien m'honorer d'une de vos aimables lettres, pour vous laisser longtemps reposer de la fatigue de lire mes griffonnages.

» D'ailleurs je crains que cette petite rapporteuse ne vous accuse tout ce qui se passe à la classe, et de l'humeur dont elle est, elle vous ferait fort bien de très injustes plaintes de la maîtresse, qui est cependant fort raisonnable ; car après lui avoir fait faire les vieilles chemises du ménage, on lui en a donné de belles toutes neuves à couper et à travailler. La vérité est qu'on la prend au saut du lit pour la mettre à l'ouvrage et qu'à

peine lui laisse-t-on le temps de prendre la tasse de chocolat, et encore chocolat qu'on lui donne à regret et en grondant beaucoup ; mais la maîtresse a ses raisons médicinales pour en agir ainsy ; car elle ne veut point que les petites filles de sa classe se mettent le feu dans le corps par un mauvais régime. Dites, si vous l'osez, que votre *maman* a tort et voyons ce que vous manderiez sans cela à cette petite friponne qui, quand elle a cousu une manche ou une pointe, m'apporte son ouvrage et me demande la récompense sur le champ ; et puis il faut de suite de bon café, de bon chocolat, et tout le bon lait d'une basse-cour ; mais je la punis bien ; car après cela je la fais mourir de faim. Elle fut même hier très affligée, de ce qu'on ne nous avait pas acheté une truite de trente-cinq livres pour notre dîner. Elle en gronda tout le jour et encore plus de ce que le cuisinier me dit devant elle que comme je n'avais point de monde, il n'avait point voulu acheter de poisson à ce prix. Elle va sans doute vous mander qu'on la compte pour rien et qu'un impertinent maître d'hôtel ne la trouve pas digne d'une truite à trente-cinq livres ; mais que la raie, des merlans et des petites soles sont assez pour son mérite. Les ris que nous en fîmes hier nous ferons plus de bien qu'un morceau délicat n'aurait fait. Au reste, Madame, je ne puis vous exprimer combien je suis touchée de vos bontés pour ma nièce de Louvigny, et à quel point je suis transportée de joye du contentement que vous me témoignez avoir. Je suis très portée à espérer que Dieu, qui ne fait rien en vain, vous a inspiré la grande marque d'amitié et de distinction que vous avez donnée à cette enfant pour en faire une bonne Dame de Saint-Louis. Enfin je

commence à me flatter que le bonheur qui lui est arrivé de réussir dans ce petit voyage de Saint-Cyr est un pronostique de celuy que Dieu lui destine, d'y finir sa vie. Je l'ai toujours désiré pour elle depuis que je la connais, parce qu'il aura semblé qu'elle avait quelques bonnes dispositions à devenir une fille qui pouvait vous convenir. Je vous prie, Madame, que toutes vos Dames reçoivent par vous mes remerciments des bontés dont elles l'ont honorée. J'en suis d'autant plus reconnaissante que mon amour-propre et mon attachement pour Saint-Cyr me font croire que je puis avoir un peu de part à tout ce qu'on y a témoigné à ma nièce. Plut à Dieu qu'une grande fille qui m'a causé bien des larmes il y a quelques jours, eût fait pour vous le sacrifice qu'elle ne veut donner qu'à Saint-Bernard. La solidité et la bonté qui paraît dans sa vocation nous a fait souvent désirer, à Mlle d'Aumale et à moi qu'elle pût vous convenir ; mais il n'y a rien qui en approche. Elle n'a aucun goût pour le principal de votre Institut : Elle en aurait bien le talent car elle a de l'esprit et un désir de se donner à Dieu, à toute épreuve. Il n'y a chose que je n'ay mise en usage depuis un an qu'elle est auprès de moy pour la détourner de ce dessein, ou pour mieux dire pour éprouver s'il était bien véritablement inspiré du maître de nos destinées. Elle a résisté avec une fermeté incroyable à tout ce que son père et moy avons pu faire pour nous opposer à sa volonté. Mlle d'Aumale nous a mesme secondés pour faire sur cela tout ce que l'amitié et la bonté qu'elle a pour nous luy a fait imaginer pour bien examiner cette enfant qui, après luy avoir despeint très vivement les peines d'une mauvaise, mais mesme d'une médiocre

religieuse, luy a toujours répondu fort sincèrement qu'elle espérait n'être ni l'une ni l'autre ; mais fort bonne religieuse qui ne ferait pas grand cas des peines, parce qu'elles sont médiocres, à ce qu'elle dit, dans le couvent, et qu'en tout cas plus de peines, plus de mérite. Voilà ses propres termes. Je crois que je n'auray rien à me reprocher devant Dieu sur son compte, ayant employé tout ce que la conscience et la tendresse ont exigé de moy. Mais, pardon, Madame, de vous importuner si longtemps de choses très intéressantes pour moy, tant l'amitié et la bonté que vous me témoignez en toute occasion m'ont fait croire que je devais vous informer, et j'ai encore l'indiscrétion de joindre à cecy la lettre que j'ai reçue ces jours passés de cette petite désireuse de voile. »

Lettre de Mlle d'Havrincourt

« Madame ma très chère mère,

» Je ne veux pas laisser partir Nicolas sans une lettre de moy et vous dire les combats qui se sont faits en moy depuis Havrincourt jusqu'icy. Quand je m'imaginais le plaisir que j'aurais en arrivant, aussitôt je pensais au chagrin que j'ay de vous quitter, qui est assurément bien vif et je vous assure que dix années d'épreuves ne seraient pas capables de m'ébranler comme cela, et puisque j'y ay résisté, ce doit être une preuve de ma vocation, contre laquelle vous n'avez rien à répliquer. J'espère donc que vous voudrez bien me permettre d'entrer au noviciat. Je suis revenue si remplie de vos bontés, voudriez-vous

refuser d'y mettre le comble? Non, je me flatte que ma chère mère m'aime trop pour cela et qu'elle serait fachée de ne pas me rendre tout-à-fait heureuse. Il m'est impossible de vous marquer toute la reconnaissance que j'ay et combien je suis pénétrée de toutes vos attentions pour moy. Mon seul regret est de n'avoir rien fait pour le mériter. Voulez-vous bien, ma chère mère, me permettre d'en dire autant à mon père, et de vous assurer du très profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissante servante. »

Lettre de Mlle d'Aumale à Mme de Glapion.

« Voicy une nouvelle qui vous surprendra bien : On dit que Mlle de Louvigny se marie. Il s'est présenté un très beau party et quoyque Madame sa mère la vît incertaine, elle l'a déterminée à l'accepter. Le Commandeur d'Avesne en a écrit une très jolie lettre et sur le fruit de sa retraite à Saint-Cyr. Les ambassadeurs estoient icy. Nous eusmes l'une et l'autre à soutenir l'honneur de Saint-Cyr. Tout se passa joliment, et l'on finit par dire que ce serait un proverbe, dans la suite, de dire : « Quand » une fille est à marier et qu'elle ne trouve pas à qui, » faites-lui faire une retraite à Saint-Cyr. »

» Voicy ce que nous lûmes hier dans la gazette. On a apporté au Roy des habits pour envoyer à l'infante. Les uns de velours, les autres de drap d'or et de drap d'argent. Le roy luy envoya aussy une poupée de quatre mille francs, qui marche, fait des révérences. Le roy deffraye le duc d'Ossone et toute la maison, et luy donne pour

cela mille francs par jour. Le roy d'Espagne a traité de mesme le duc de Saint-Simon.

» En faisant nos petits voyages aux environs, j'ai passé auprès de la maison du pauvre comte d'Horn.

» Nous avons passé la Présentation à Cambray. Nous fûmes à la mesme heure que Saint-Cyr, faire nos dévotions dans un couvent et renouveler nos vœux ; quand il manque quelque chose au prestre pour la messe, c'est une religieuse qui monte à l'autel et qui va parler au prestre. Cecy est pour Mme de Vandam avec cet autre trait : Celuy qui aide icy à chanter, est venu proposer à M. le curé de faire chanter à l'offertoire un cantique spirituel le jour de la Conception, qui commence par : « Marie est une *émerveille*. . . » ; la crainte de rire a fait refuser la demande. Mme d'Havrincourt est d'une piété merveilleuse ; elle est pleine de religion, très simple ; ne demande que d'estre guidée et surtout fort docile. Nous avons bien mangé des truites chez les ambassadeurs. Il y en avait à tous les repas, qui avaient trois pieds de long et au moins un demi-pied de large. J'ay bien dit à ces Messieurs qu'on ne m'en donnerait pas à Havrincourt à moins qu'il n'y fussent. Nous commençons à travailler au linge de Mlle d'Havrincourt, car la prise d'habit sera le 15 janvier. »

Fragment d'une lettre de Mme d'Havrincourt à la même.

« C'est aujourd'hui vendredi et je n'ai eu garde de donner des truites à trente-cinq francs à cette vilaine mignonne qui me traite comme un petit chien, qui ne

me laisse seulement pas la place de parler de mon intérieur à mon aimable supérieure. Il faut cependant que vous sachiez l'obligation que je vous ay de me procurer un si bon guide dans le chemin du salut. J'ai grand désir d'y travailler plus sérieusement que jamais. Jugez si la lecture de tout ce que vous nous avez envoyé m'y confirme et par conséquent vous y contriburés de toute façon. Je vais donc tacher de me faire connaître à M. Bonnet (1), mais j'ay bien peur de perdre son estime. »

Lettre de Mlle d'Aumale à Mme de Glapion.

« Demain, Mme d'Havrincourt et moy nous allons à Cambray. Nous en sommes bien fachées à l'approche de Noël ; mais le mary le veut. La *petite maman* et moy faisons des vœux pour qu'il arrive quelque contre-temps. Elle a été bien grondée ce matin sur l'opposition qu'elle marquait. Ainsy, à moins que le bon Dieu n'y mette la main, nous partirons et il faudra estre dans le grand monde, le jeu, la musique, etc.

» Je reçus hier une lettre de M. le maréchal de Villeroy, très obligeante pour moy et pour Saint-Cyr. Il se plaint que je ne luy mande pas quand je reviendray ; que Mme d'Havrincourt estoit bien heureuse de m'avoir sy longtemps, qu'il songe à ma pension, etc. Mme d'Havrincourt ne cesse de me faire des traitements du monde

(1) M. Bonnet doit être comme les abbés Gobelin, Brisacier et Tiberge, un des confesseurs de la Maison de Saint-Louis. Mme de Maintenon attachait avec raison un grande importance à la direction spirituelle des élèves de Saint-Cyr.

les plus agréables et accompagnés d'une amitié et d'une confiance qui me rend le séjour d'icy très agréable. Tout est d'une bonne amie et sans façon. Elle est d'une piété admirable. Les jours qu'elle reçoit des lettres de M. Bonnet sont des jours de joie. Elle dévore tout ce qu'il lui écrit. Vous a-t-on dit que Cartouche, revenant de l'échafaud à l'Hôtel-de-Ville, le jour que son supplice fut différé, se mit à rire en voyant le peuple assemblé, de ce que tant de gens allaient être attrapés? L'Électeur de Cologne a fait jouer à Valenciennes une pièce qui s'appelle *le Chaudron*. Il y a un juge. Chacun vient se plaindre devant luy : L'un de sa femme, l'autre de son mary, de son fils, de son voisin, etc., etc. Le juge écoute attentivement les plaintes et sur celles qu'un mary fait, par exemple, de ce que sa femme est coquête, de mauvaise humeur, pas complaisante, etc., le juge dit : « Au chaudron. » Aussy tôt de petits démons viennent prendre la condamnée, la mettent dans le chaudron et la pétrissent pour en faire une autre, et ainsy de tout le reste. De là est venu qu'en Flandre, quand on voit quelqu'un qui ne plaît pas, on dit : « Au chaudron » , parce qu'en sortant de ce chaudron on devient très parfaite. Parez-vous de cela, je vous prie, comme d'un trait qui a son agrément.

» Nous voilà revenus de Cambray. Pendant notre séjour, nous avons été souvent dans ce couvent dont je vous ay parlé, où les religieuses vont à l'autel quand il manque quelque chose au prestre. Cette fois cy j'ai vu mieux car elles y répondaient souvent à la messe. Quand il n'y a personne, elle vont aussy à la sacristie quand les prestres s'habillent et se déshabillent et leur parlent pendant ce temps-là fort bonnement; et avec celà elle sont plus

religieuses et plus régulières que des religieuses bien grillées.

» Nous avons eu d'assez beaux concerts chez les ambassadeurs. Il y a un second d'Espagne appelé le marquis de Beretti-Landi qui vint me dire l'autre jour : « Je meurs » d'envie, Mademoiselle, de vous dire ce que je pense de » vous; c'est que sous un air de simplicité, vous avez » beaucoup d'esprit et une modestie si douce, qu'il ne » paraistrait pas, à votre air, que vous ayez esté parmi » ce qu'il y avait de plus grand. » C'est à vous seule, au moins, ma tante, à qui je dis cecy, parce que je connais vostre amitié. Je ne serais pas si sotte que de le mander à d'autres. M. le comte de Saint-Estévan doit donner une belle fête à l'arrivée de l'infante, où nous serons priées. Tous ces ambassadeurs font une chère admirable, et bien de l'honneur à leurs maîtres. Il commence à paraître des voleurs à Cambray, apparament des amis de Cartouche. Voicy ce qui est arrivé à un officier de la garnison; car nous avons là trois régiments. Cet officier sortit le soir un peu tard. Un homme l'arreste et lui crie : « Halte-là ! » L'officier jette son manteau à terre, met la main à son épée et répond : « Que voulez-vous ? » Aussitôt cet homme, qu'on croit voleur, l'approche, et lui dit avec un air tout doux : « Monsieur, voulez-vous du tabac ? » Alors l'officier lui dit : « Tu es un coquin ! » Et le coquin de s'enfuir.

» J'ay été obligée d'acheter une robe *abattue* propre, parce que Mme d'Havrincourt va souvent ainsy chez les ambassadeurs, et qu'elle ne l'oserait sy je ni estois pas. Je viens donc, pour ne pas la contraindre, d'acheter dix aunes de damas à seize francs, feuille morte et blanc.

Ayez la bonté d'envoyer à Mme de Groisy 169 livres 9 sols. Mme d'Havrincourt continue à estre charmée des lettres de M. Bonnet. Quand elle en a reçue, c'est la joye de sa poche. C'est vraiment une petite sainte.

» M. d'Havrincourt a eu une assez grande colique. C'estoit moy qui estoit l'Esculape ; car dès que les douleurs devenaient plus vives, il criait : « Mademoiselle d'Aumale est-elle là ? » Pour moy je connus que c'estoit des vents. Je lui fis prendre des eaux fortifiantes, comme de l'eau des Carmes, de l'eau d'anis, du vin avec de la muscade. Le chirurgien le voulait saigner, disant que c'était une néfrétique. Au bout de deux heures tout cela fut passé. Ma chère tante, je vous dis celà parce que vous m'avez appris à soigner et à purger. Nous avons icy un commandeur qui a esté malade. Il a envoyé son médecin pour conférer avec moy sur sa maladie. Messieurs de Saint-Messant et de Fimarcon se sont battus près d'icy, afin d'estre sur les terres de l'Empereur et qu'on ne les put arrester. Saint-Messant est dangereusement blessé. On dit que s'il en revient il se battra encore. parce que selon leur loy un des deux doit mourir, puisqu'un homme qui a reçu un soufflet doit tuer ou être tué.

» C'est M. le prince de Rohan qui est nommé pour faire l'échange des deux princesses. On dit que M. le Régent avait voulu lui donner cinquante mille écus ; qu'il a répondu qu'il estoit plus en état de porter cette dépense que le public, et a refusé. Le roy, pour l'en récompenser, lui a donné les mêmes honneurs que la Maison de Lorraine, de mener les ambassadeurs chez le roy la première fois qu'ils font leur entrée. Vous comprenez bien que

c'est un prince de la Maison de Lorraine qui les va toujours prendre dans un carosse du roy, et le prince de Rohan fera de mesme.

» Ouy, M. de Morville est celuy à qui Madame sa mère recommandait d'être affable. Je me souviens de celà, et de ce que disait encore Mme d'Armenonville dans l'appartement de Mme la duchesse de Bourgogne. La voyant fort incommodée dans une grossesse : « Vous verrez que ce » ne sera qu'une demoiselle ». L'affaire de messieurs de la Roche-Aimont et de Fimarcon n'est pas encore finie. M. de la Roche-Aimont a mandé à son père de ne se point inquiéter : qu'il tuerait ou serait tué et que son affaire ne finirait que par là. La coutume de ce pays-cy, le jour de l'an est d'avoir chez soy une bouteille d'eau-de-vie et d'en faire boire à tous ceux qui viennent, plus à l'offertoire, le prestre icy s'est retourné, et de l'autel nous a dit : « Messieurs, je vous souhaite à tous une bonne année, » et l'accomplissement de tous vos vœux et la bien- » heureuse éternité quand il plaira à Dieu vous appeler » à luy. »

» Mme d'Havrincourt a un scrupule. Étant chez Mme de Maintenon, elle se servit d'un petit étuy d'or pour mettre des aiguilles. Elle ne voulait que s'en servir et comptait bien le remettre. Mais elle le perdit. Elle croit qu'elle aurait dû en acheter un autre, ou le dire à Mme de Maintenon ; mais aparament elle n'y pensa pas, et comme M. le duc de Noailles est l'héritier, elle veut que je luy dise, afin qu'elle n'ait plus celà sur la conscience. Je vous prie de vouloir bien vous charger de cette commission. . . . . . . Je voudrais bien que les demoiselles de Saint-Cyr sussent la vie de Mme d'Havrincourt, et qu'au milieu

d'un aussy grande monde, elle sait se retirer pour faire ses prières, son oraison, son office et qu'elle en est estimée mesme des plus mondaines, sachant allier la politesse et ce qu'elle doit au monde avec ce qu'elle doit à Dieu. C'est que j'ay vu des Demoiselles de Saint-Cyr qui à peine entendent la messe, et qui souvent y manquent, et pour des prières après diner elles ne les connaissent pas. Il est pourtant sur que rien pour le monde, n'est impossible, et qu'après tout, il n'y a qu'à le vouloir. La plus-part embrassent trop d'abord et se rebutent après de tout. Elles croyent que peu de gens dans le monde, et mesme dans leur famille ne pensent pas à Dieu. Elles croyent devoir faire de mesme. Voilà sur quoy elles doivent bien s'instruire ; mais avec tout celà, à moins d'estre pleines de religion et d'envie de se sauver, elles auront peine à se souvenir de tout ce qu'elles ont appris à cause que le monde dit tout différemment. Pour moy, Mme d'Havrincourt me fait honte par sa piété et sa soumission. Un rien la touche ; elle serait prête à faire toutes les pratiques que vous faites comme religieuse sy on luy ordonnait, et sy elle pouvait se faire religieuse, elle le serait demain. Elle est vrayment touchée de Dieu et ne cherche qu'à faire quelque chose pour luy. Voilà de ces exemples qui feront mieux que tous les discours, à vos demoiselles si elles pouvaient les voir.

Je ne sais sy vous avez vu la réponse du roy, au roy d'Espagne, dont je vous ay envoyé la lettre la dernière fois. La voicy :

Lettre de Philippe V d'Espagne à propos du mariage projeté du dauphin Louis XV et de l'infante sa fille (1722).

« C'est un grand plaisir et en même temps un grand bonheur pour moy que la première lettre que j'écris de ma main à Votre Majesté, soit sur un sujet sy conforme aux liens du sang qui nous unissent, et à la tendre inclination de mon cœur pour elle. Les sentiments conformes à ma naissance que j'ay conservés, les paroles pleines de sagesse et de bonté que feu le roy mon grand-père me dit dans le tems de notre séparation et qui y sont demeurées profondément gravées, aussy bien que dans mon esprit, m'ont toujours fait souhaiter avec ardeur de voir affermir et fortifier par de nouveaux liens, l'union étroite, et l'amitié qui doit toujours subsister dans notre Maison. Dieu semble nous en avoir préparé les moyens en me donnant une fille dont l'âge est proportionné à celui de Votre Majesté; je crois remplir les desseins du feu roy mon grand-père, et même ceux de la Providence, et satisfaire en mesme temps aux mouvements de ma tendre amitié pour elle, en luy proposant comme je fais aujourd'huy d'assurer dès à présent son mariage avec l'infante, ma fille, et de la faire passer en France pour y estre élevée et formée dans les principes conformes à l'état où elle sera, et qui puisse remplir les vœux sincères que je feray toujours pour le bonheur de Votre Majesté, et pour les avantages du royaume où je pris naissance et qui a tant contribué à me mettre sur le trône où Dieu m'a appelé. J'espère que Votre Majesté recevra avec plaisir une proposition si conforme à notre proximité et à l'amitié par-

faite qui est entre nous et qui me comblera de joye par le désir que j'ay de lui marquer toute la sincérité de mes sentiments pour elle.

» PHILIPPE »

Réponse du roy Louis XV à Philippe V.

« Je ne puis assez marquer à Votre Majesté, avec quelle joye et quelle reconnaissance j'accepte une proposition qui me prévient sur tout ce que j'aurois de plus à désirer. Ce qui augmente encore le plaisir que je ressens, c'est qu'elle soit si conforme aux sentiments du roy mon bisaïeul dont l'exemple et les intentions seront toujours les règles de ma conduite. La connaissance de ses vertus et le respect pour sa mémoire sont la plus considérable partie de l'éducation que je reçois et tout plein que j'en suis, il me semble que je le vois ordonner cette union qui resserre les liens du sang déjà si étroits entre nous. Les tendres sentiments d'amitié et de considération que je vous dois comme à mon oncle seront encore fortifiés par ceux que je vous devrai comme à mon beau-père. Je regarderai l'infante d'Espagne comme une princesse destinée à faire le bonheur de ma vie, et me tiendray heureux moy mesme de pouvoir contribuer au sien, et c'est par cette attention que je promets de marquer à Votre Majesté la sincère reconnaissance que je luy dois.

» Signé : LOUIS »

Lettre de Mme d'Havrincourt à Mme de Glapion.

« Voicy de très beaux vers que nous avons cru qui vous feraient plaisir. On me les a envoyés si tard qu'ils ont veu le jour sachant combien je suis bonne constitutionnaire : Vous voyez que c'est au fils de feu vostre bon ami Racine à qui l'on adresse la parole en réponse d'un poème qu'il a fait sur *la Grâce,* qu'on dit être d'autant plus mauvais que très bien fait. Les voicy :

Cher Racine, j'ai lu dans tes vers didactiques,
De ton Jansénius les dogmes fanatiques.
Quelquefois je t'admire et ne te crois en rien :
Sy ton style me plaît, ton Dieu n'est pas le mien ;
Tu m'en fais un tyran, je veux qu'il soit mon père,
Ton homage est forcé, mon culte est volontaire.
De son sang mieux que toy, je reconnais le prix
Tu le sers en esclave et je le sers en fils.
Crois moy n'affecte plus une inutile audace
Il faut comprendre Dieu pour comprendre sa grâce
Soumettons nos esprits, présentons-luy nos cœurs
Et soyons des chrétiens et non pas des docteurs.

» Nous partons le 12 pour Saint-Quentin, où ma fille languit pour l'habit de Saint-Bernard. Elle ne nous laisse pas un moment de repos. On n'a jamais vu une pareille ferveur Je crois que je feray une fort sotte figure à cette cérémonie ; mais *notre mignonne* se charge de tout, et me tirera de beaucoup d'embarras. Plût à Dieu que Mlle d'Osmond fût à la veille d'en faire autant chez vous. Je désire de tout mon cœur qu'il luy fasse la grâce d'y

réussir et de devenir une bonne Dame, et sainte Dame de Saint-Louis.

» Je n'entreprends point tout ce que je ressens de la continuation de vos bontés pour elle. Je prie Dieu que sa conduite vous en soit un continuel remerciment de sa part et de la mienne. »

Lettre de Mlle d'Aumale à la même.

« La prise d'habit de Mlle d'Havrincourt s'est passée à merveille. Grand régal pour la communauté; le père et la mère ont tout fait avec magnificence. Ils ont toujours nourri la table de l'abbesse, qui était de dix ou douze personnes, et nous avons été quatre jours francs. La vocation de la novice est excellente; sa joye a paru extrême en prenant l'habit, et malgré les pleurs du père et de la mère, elle a entonné de tout son cœur le *Te Deum*. Je me suis un peu promenée dans la ville de St-Quentin. Entre autres choses, j'ai vu l'endroit où l'on blanchit les toiles. Celà s'appelle *la burie*. Celà est curieux. De plus j'ai vu *la ployerie*. C'est où on les met en presse pour les ployer.

» Je vous écris, ma chère tante, au milieu du Congrès pour vous dire de faire au plus tôt vostre compliment à M. le maréchal de Villeroy sur ce que M. le marquis de Villeroy vient d'estre fait duc. M. le duc de V..... cède son duché à son fils, qui s'appellera le duc de Retz. On se loue beaucoup de Mme de Rolpot, autrefois Mlle de Buire. Elle met la paix dans la maison où elle est entrée, et on dit qu'il leur fallait une belle-fille comme celle-là. On me conta l'autre jour que dans le temps de la der-

nière guerre où les ennemis faisaient contribuer, il fut envoyé à la Cour, devers M. de Chamillart, des députés d'une des villes de Flandre pour dire à ce ministre que les ennemis la voulaient faire contribuer, mais qu'ils tiendraient fermes et qu'ils ne le feraient pas. M. de Chamillart leur dit qu'il fallait contribuer pour éviter de plus grands malheurs, et ces députés, soupçonnant ce ministre d'estre de concert avec les ennemis pour avoir part à la contribution, lui dirent : « *Nous nous doutions* » *bien qu'il y avait del m..... au bout de chelle flutte.* » Je vous mande celà par rareté, comme une des belles phrases de ce pays, et pour savoir sy vous ne croyez pas que cette façon de parler fut bien reçue à la Cour. On dit encore une nouvelle dont je serais fachée : C'est que Pétersbourg. ville batie par le tzar, a estée submergée, et que la mer passait les plus hauts clochers de dix ou douze pieds ; que le tzar s'est mis sur un batiment au commencement de l'inondation pour voir ce que celà deviendrait, qu'on ne sait sy il aura fait sortir la tzarine et ses enfants. C'était là leur résidence, et où il tenait sa Cour, et tout ce qu'il y avait d'excellent dans ses États en toute sorte de genres. On a dit depuis qu'on croyait cette nouvelle fausse. Je le souhaite ; car c'est un grand prince.

» Notre jubilé est fini. J'ay fait de mon mieux pour le gagner ; mais il s'en faut bien que je ne sois comme Mme d'Havrincourt ; car après sa communion elle me dit : « Je » voudrais bien mourir présentement et surtout si je » croyais ne pas mieux faire que j'ai fait. » C'est ce qui me fait le plus de peine : pour moy, ma chère tante, je veux encore vivre, ne pouvant mieux faire, et je ne suis pas encore prête. Nous avons bien eu du mal ; car Mme

d'Havrincourt voulait faire une revue au Carme à qui je va. On le fit venir pour moy. Puis fallut cacher Mme d'Havrincourt et moy faire le guet à la porte; car c'était un petit cabinet où elle se confessoit. J'étais enfermé aussy pour qu'on crut que c'estait moy. C'est que vous saurez, ma chère tante, que son curé ne veut pas qu'elle aille à d'autre. Ce fut un nouvel embarras d'avoir une confession à faire au curé. Il lui restait encore deux jours après la revue jusqu'à la communion. Ainsy elle alla se réconcilier. Nous cherchions des péchés partout. J'en disais de toute façon. Elle n'avait rien fait. Cependant elle trouva je ne sais quoy qui la tira d'affaire, et comme nous avions fait nos dévotions depuis peu à Fervaque, il ne fut pas étonné de luy voir si peu de péchés.

» Nous avons icy bien des domestiques, tant pour le service des maîtres que pour la basse-cour. Tous ont fait leur jubilé bien dévotement, et la plupart des confessions générales. M. d'Havrincourt en a fait une. Il nous le confia très simplement, et s'en alla à Cambray, où il employa deux ou trois jours à cet ouvrage. Il en revint fort content et fort soulagé à ce qu'il disait. Depuis ce tems là il parait beaucoup plus de piété dans sa conduite. Il va à la messe tous les jours et prie Dieu soir et matin, chose dont il n'estoit pas question auparavant; car quoiqu'il ait un fort grand fond de religion, il prétendait un peu que Dieu ne s'arrête pas aux choses extérieures, et que celà n'est bon que pour les femmes dévotes. Il parait fort bien revenu de ces fausses idées, et je crois qu'avec les exemples et les avis de madame sa femme, il va devenir un aussy bon chrétien extérieur qu'il l'estait intérieur auparavant.

Lettre de Mme d'Havrincourt à Mme de Glapion.

« Assemblons viste notre conseil, Madame, pour savoir ce qu'il faut faire à une petite fille qui n'a point le ruban noir (1); mais qui avec le bleu seulement sortit toute seule de la classe pour aller souper, sans la maîtresse, chez le plus respectable, à la vérité, de tous nos ambassadeurs. Il est vray aussy que pour la forme elle mena avec elle la plus jolie, la plus sage et la mieux élevée de nos demoiselles de Cambray. Mais enfin la pauvre misérable *maman* fut laissée toute seule chez notre ambassadeur de France, qui donnait à soupé à vingt-deux personnes, dont luy ni sa femme n'en connaissaient pas une, ni n'en savaient pas mesme le nom. C'estait beaucoup de dames des villes voisines qui estoient venues très galamment masquées au bal donné pour les mariages du roy et du prince des Asturies. On me pria donc de faire les honneurs de la fête à tous les étrangers que je connaissais, et, cette petite vilaine friponne qui se serait ennuyée, me laissa comme un petit chien me démêler de tout ce monde qui, Dieu mercy, fut fort content. J'allai après celà, à deux heures après minuit, rechercher ma petite égarée que je trouvai jouant au piquet, plus gaillarde qu'on ne sauroit. Voilà sa petite conduite. Joint à celà de me mettre un entonnoir à la bouche pour me faire avaler tout ce qui lui prend en fantaisie, sans seulement

(1) A Saint-Cyr, les élèves portant le ruban noir aidaient à la surveillance et jouissaient d'une liberté relative.

me consulter si j'en veux ou non. Enfin si je les croyais tous les deux, cette mignonne et mon gros mary, ils me feraient brebis pour me manger, mais je vais remettre les choses sur le bon pied ; car j'ai les clefs des bonnes choses et ils n'en auront qu'à bonne enseigne. Au reste ma chère *petite mignonne* se fait toujours de plus en plus admirer, estimer et aimer. Elle fait les délices de nos ambassadeurs qui respectent en elle ce qu'ils auraient bien voulu connaitre par eux-mêmes. Elle a donné grande envie à celuy d'Espagne de voir la digne Maison où elle a reçu une si noble et si sainte éducation. Ce sont ses propres termes. Elle y fait tant d'honneur que je suis ravie que celà aille dans les pays étrangers. Elle sait si bien accomoder Dieu avec les bienséances du monde, qu'elle fait l'objet de mes envies, trop heureuse si je la pouvais imiter. »

Lettre de Mlle d'Aumale à la même.

« Nous n'avons pas été au dernier bal de l'ambassadeur d'Espagne. Il nous en a fait faire de grands reproches, ainsy que les autres ambassadeurs. Celuy de l'Empereur est arrivé aussy. On espère que le Congrès commencera bientôt. Je vous dirai en passant qu'une dame de cette province croit que le Congrès est un prince, et demande fort gravement quand le *prince Congrès* arrivera. J'espère bien que la connaissance de M. le comte de Saint-Estévan procurera un nouvel établissement de Saint-Cyr en Espagne. Ainsy préparez des sujets propres pour celà, on en retient d'avance. Fortifiez votre santé d'a-

vance afin que le changement de climat ne vous fasse point de mal. Il nous faudra pour notre établissement deux anciennes professes, une du milieu, une jeune. Divertissez vous de cette fiction.

» Mme d'Havrincourt a oublié de vous mander de quel air M. d'Havrincourt faisait sa pénitence. Nous nous mimes l'autre jour à genoux pour dire nos vêpres. M. d'Havrincourt prit aussitôt un livre des Sept psaumes, disant, je vais faire ma pénitence pendant que vous prierez Dieu. Sur celà il se met auprès du feu dans un grand fauteuil, les jambes croisées et commence les Sept psaumes.

» Nous le regardames et de rire. Il en fut tout surpris et nous demanda ce que nous avions donc tant à rire. Nous lui dimes qu'on ne faisait point la pénitence comme celà et qu'il fallait estre à genoux, surtout pour les Sept psaumes; et luy avec bien de la simplicité répondit: « Je » vas m'y mettre. Je n'en savais rien. » Voyez ma chère tante où en est notre néophite et sy nous n'avons pas bien à travailler. Je ne vous dis rien de *la maman*. Elle est plus sainte et plus aimable que jamais. Le roy d'Espagne a donné la grandesse au fils ainé de M. le duc de Saint-Simon, et la Toison au second. Il les avait menés avec luy. La peste diminue chaque jour. On dit qu'il est mort en tout en province quatre vingt-sept mille personnes. On donne une fête mardi prochain, mais nous en sommes lasses. »

Lettre de Mlle d'Aumale à Mme de Fontaine, Dame de Saint-Louis.

« Vous savez, ma mère, le plaisir que j'aurois de vous dire souvent combien je vous respecte, et combien je vous aime, et quelle raison de finance m'en empêche. Je profite au moins de toutes les occasions qui se trouvent pour Paris pour vous renouveler tout ce que vos bontés pour moy ont fait naitre dans mon cœur. J'espère que vous me faites la grace de me conserver une place dans le votre. Je ferai tout ce que je pourrai pour me la conserver ; mais que peut une pauvre fille bannie de la patrie. Rien ne l'attache à tout ce qu'elle voit, quelqu'aimable qu'il paraisse, et je me trouve à l'égard de Saint-Cyr, comme nous devrions estre pour le Ciel; et sur la terre partout ou je suis, je ne tiens que d'une manière superficielle. Saint-Cyr ou plutôt les Dames qui le composent, ont toutes mes pensées et tout mon cœur. Je vis dans l'espérance de vous voir cet été ; mais qu'est-ce que cette vue ? Pourquoi quand j'avais le bonheur de vous avoir pour maîtresse, ne m'avez vous pas fait entrer au noviciat. Il fallait aider un peu mon indécision. Présentement je ne suis qu'une vieille pécheresse indigne de cet honneur. J'irai donc au Ciel comme le commun des fidèles ; mais attendez-vous que là j'irai vous voir de près; car Dieu permettra tout ce qu'on voudra ; c'est le meilleur de tous les maîtres. Je le prie, ma mère . . . . J'ai une grande envie, mais ce serait une grandissime peine. Je voudrais avoir les lettres de monseigneur de Meaux et le sermon sur la montagne. J'en écrirai une

partie quand je serai à Versailles. Voyez comme je suis indiscrète ; mais non, je ne le puis estre avec vous. Je ne vous demande tous ces biens, ma chère tante, qu'à condition que vous ne vous en embarrasserez point, et que vous attendrez que j'en puisse faire la meilleure partie. Je vous l'avoue, je vois qu'il faut un peu de lecture sainte pour faire son salut. A Saint-Cyr, un pas porte à Dieu, et on n'en a pas tant besoin. Voilà pourquoi mes *Heures* et le *Nouveau Testament* me suffisaient ; mais présentement rien ne m'excite au bien que ce que je puis faire moi-même. . . . . J'ai sacrifié ma jeunesse et mes peines au service de la Maison. Amassez-moi donc présentement de la dévotion pour m'aider à faire mon salut.

» Mme d'Havrincourt m'a donné fort galamment une douzaine de belles petites serviettes à café nouées d'un beau ruban bleu, avec une lettre très jolie. On ne songe guère icy à faire quelque chose d'extraordinaire pour les jours gras. Nous demeurons auprès du feu les soirs à causer. *La maman* ne se soucie d'aucun plaisir, et a tout l'air d'une personne revenue de tout. Elle va voir son ménage, se promenant à la basse-cour, file dans sa chambre ; enfin c'est une petite sainte, et qui nous fait voir tous les jours de l'accroissement. Elle aura besoin d'estre retenue. C'est tout de bon que nos ambassadeurs d'Espagne veulent parler au roy sur Saint-Cyr. Je les ai priés d'attendre qu'ils l'aient vu. »

Lettre de Mme d'Havrincourt à Mme de Glapion

« Que ne vous dirai-je point, Madame, du contentement ou je suis de votre admirable supérieur ; mes lettres l'ont mis au fait de mon faible intérieur comme si j'avois eu plusieurs conversations avec luy à qui Dieu a donné aparamment de grandes lumières pour la conduite des ames. Recommandez luy bien la mienne, je vous prie. C'est votre ouvrage et la plus essentielle obligation que je puisse vous avoir ; car il ne me fallait pas moins qu'un tel saint, qui a tant de graces et de talents pour conduire à Dieu. Je commence à espérer que je pourrai devenir entre ses mains un peu moins mauvaise que je ne suis. Je vous dois la bonté avec laquelle il s'y porte ; ainsi vous êtes chargée de ma reconnaissance et de tous mes remerciements. Je suis charmée que M. Sainte-Threille se souvienne un peu de moy. On m'avait voulu persuader il y a quelque temps qu'il ne m'aimait point, et qu'il avait bien meilleure opinion de M. d'Havrincourt que de moy. Voyez si je ne devois pas estre scandalisée de cette préférence. Oserai-je vous prier de dire un petit mot de moy à la communauté. Mon respect et mon attachement pour Saint-Cyr me doit procurer une petite part dans l'honneur de leur souvenir. J'ay celuy de leur souhaiter une heureuse année, et de les prier d'accorder un peu d'amitié à une des élèves de Saint-Cyr qui les honore le plus. Avouez, Madame, que vostre *petite maman* croit que vous n'avez rien à faire qu'à lire tous ces brinborions. . . . .

» Il se donne demain une grande feste à Cambray par

» L'infante doit arriver le 3 de mars, à ce que l'on espère. Quand on fit l'échange elle pleura beaucoup puis dès quelle fut descendue de carrosse elle demanda ou estoit sa gouvernante. Elle alla lui sauter au col bien tendrement. Mme de Ventadour apaisa bientôt ses pleurs par ses caresses et avec ses poupées.

» J'oublie de vous mander un bon traitement de M. de Morville; c'est que quand je vais à Cambray il ne manque pas de m'envoyer tous les matins une ou deux tasses de chocolat. Voyez qu'il est affable et qu'il a profité ; dans le service il est vraiment homme d'esprit et très aimable. On dit que le roy estant fort réveur il y a quelques jours, on lui demanda la raison : « Je pense, répondit-il, que » je suis déjà bien avancé pour mon âge, car j'ai femme » et enfant » ; parlant de la petite infante. Je ne croy pas ce bon mot de luy, mais peut-être luy aura-t-on dicté. Je le laisse au discernement des Dames.

» A l'arrivée de l'infante, il y aura à Paris grande magnificence pour les femmes, car on donnera trois bals ; un aux Tuileries, un au Palais-Royal, et un à l'Hôtel-de-Ville. Ce sera trois habits différents pour les danseuses. On nous mande de Paris que les étoffes d'or valant ordinairement quatre-vingts à cent livres, valent aujourd'hui deux cent cinquante livres, qu'on met en gage la vaisselle d'argent, pierreries, etc. Icy nous nous en moquons; car après celà elles mourront de faim et on leur en saura peu de gré. Le régiment du roy va vers Melun au devant de l'infante et à trois lieues de Paris la Maison du roy relèvera cette garde et la ménera au Louvre. . . . . . .

» Voici deux traits de Mme de Maintenon. Mlle d'Osmond s'étant mise en deuil à la mort de M. d'Aubigné, Mme de

Maintenon la renvoya promptement se déshabiller avant de la mener à Saint-Cyr, disant: « Je ne suis pas assez » grande dame pour laisser prendre le deuil à une demoi- » selle qui est avec moy. » A son mariage le notaire demanda quelle qualité il mettrait à Mlle d'Osmond; Madame répondit avec bien de l'amitié : « Comme ma fille, » Monsieur. » Ce trait fait bien honneur aux demoiselles qui ont eu celuy d'estre auprès d'elle.

» Autre chose; le cardinal du Bois, dans le mandement qu'il nous a envoyé pour le Jubilé, se compare à saint Bernard, qui estoit obligé d'estre souvent éloigné de son troupeau. Celà a fait rire tous les Cambraisiens. Ils ont permission de manger de la viande quatre jours de la semaine, mais ce n'est qu'à diner et on jeune le soir. On prétend que les jours de bal à Paris pour l'infante, il y aura dispense de jeune par toute la ville et les faubourgs. Sachez si celà est vray. On dit que le roy va au Bourg-la-Reine au devant de l'infante et qu'elle sera appelée l'infante-reine. On dit encore qu'elle répéte souvent ces deux mots françois: « Je veux », et que Mme de Ventadour est obligée de se servir souvent de ceux-cy: « Je ne veux » pas. »

» Ce Mardy-gras il y eut ici grand bal pour les domestiques et j'allay y danser une gavotte avec une vieille bonne qui gouverne tout icy.

» Je savois qu'il y a eu du bruit au conseil de régence, M. le régent ayant fait mettre les cardinaux de Rohan et du Bois au dessus du chancelier et avant les ducs. On prétend qu'ils ne devaient prendre rang que par ancienneté. Celà a fait qu'après que le roy fut entré, M. le maréchal de Villeroy sortit. M. le duc de Noailles suivit

aussy le roy, puis se retira. M. le chancelier fist de mesme, et l'on dit que M. le duc de Noailles dit à M. le cardinal du Bois : « Vous devez conter ce jour-cy, Monseigneur, » pour le plus beau et le plus grand de vos jours, puis- » que vous avez fait sortir du conseil le premier ministre » du roy, les ducs et les maréchaux de France. » J'ai oublié de vous mander que le roy d'Espagne envoya un *grand, faire compliment* à Mlle de Montpensier à deux ou trois lieues de l'endroit de l'échange des princesses et que lui, en mesme temps, partit incognito avec la reine et le prince des Asturies. Quand le duc eut parlé à la princesse qui estoit à diner, il luy manda la permission de faire entrer deux ou trois de ses amis qu'il avoit avec luy. Le roy, la reine et le prince des Asturies entrèrent. La gouvernante luy dit que c'estoit les souverains. Elle alla aussitôt se jetter à leurs genoux. Ils la relevèrent bien vite et luy firent bien des amitiés.

» On dit que le duc de Savoie mary le prince de Piémont à une princesse palatine et que M. le marquis de Castries épouse Mlle de Lévy.

» Il y a une dame en ce pays-cy qui sent fort mauvais. Voicy le tour dont un homme s'est servi pour luy aprendre dans la conversation : « Tenez, Madame, vous puez, je » pue, nous puons tous. » Trouvez vous celà assez net ?

» Voicy ce que l'on me mande de l'infante pendant son voyage. Quand elle trouvait quelqu'un qui lui déplaisait, elle disait : « Andar » qui, en espagnol, signifie : retirez-vous, ostez-vous. Elle trouva des officiers espagnols dans son chemin qui retournaient en Espagne, elle reconnut sa langue et parla avec eux, puis acheta dans cet endroit trois petits couteaux qu'elle donna à celuy qui

estoit à la tête de la troupe, puis elle en acheta un quatrième qu'elle luy donna à luy. Vous savez qu'à son entrée il y aura cinq arcs de triomphe et autant de décharges de canon ; tant de la Bastille, de l'Arsenal, que des Invalides et les rues toutes tapissées et bordées de troupes ; feux dans toutes les rues, et surtout un feu d'artifice magnifique aux Tuilleries. C'est un mont qui est au milieu du bassin qui est vis-à-vis les Tuilleries, aparamment que ce sera les monts Pirénées.

» Il y a longtemps que le roy, jouant au trictrac avec M. le maréchal de Villeroy, il crut avoir fait 5 et 9. M. le maréchal dit que c'estoit 4 et 3 et disputa un moment, puis dit au roy : « Voulez-vous que nous prenions des « juges ? » — « Ouy, » dit le roy ; et alors on demanda à ceux qui avaient l'honneur d'estre présens, qu'est-ce qui avait raison. Personne ne dit mot. « Oh ! je savais bien » que j'avais tort, dit le roy, puisque personne ne veut » répondre. »

» Il est vray que c'est le cadet de M. le duc de Luynes qui s'est retiré à Saint-Sulpice. Mais le duc vit aussy dans une grande retraite. Il est toujours dans un entresol, dans la désolation. Il a perdu sa femme, il perd tous ses enfants et sy le dernier meurt, il restera sans bien, quoiqu'il ait épousé une héritière.

J'allai l'autre jour à Cambray dans ce couvent ou les demoiselles servent à la messe quand il en est besoin, et que moy vostre servante, ai eu l'honneur de le faire à la place de la religieuse à qui je dis : « Comme ce n'est » pas, Madame, notre coutume en France, je vous prie » de me laisser répondre afin que j'aie fait de tout. » Mais malheureusement du Plessis arriva à qui il fallut

céder et ce fut assez heureusement, car j'estois assez embarrassée pour répondre à *Orate fratres*. Je ne savais que le ton du petit clerc et le dernier mot *sue sancte*. *La petite maman* est toujours bien occupée de son salut. Elle nous lit souvent des sermons ou le bon mary s'endort un peu. Tous ses plaisirs sont les prières, les lectures, la basse-cour et les promenades. Elle est toujours charmée quand je luy lis quelque chose de vos lettres, et non seulement les vostres, mais quand j'en reçois de nos dames, et mesme de nos enfants, elle les lit aussy avec plaisir parce que c'est de Saint-Cyr, dont effectivement elle aime tout, et dont elle loue tout.

» Je vous envoie la relation de l'entrée de l'infante, quoique je sois persuadée que nos amies vous en auront fait avoir. Mais enfin voici la mesme qu'on m'a envoyée pour faire voir à nos ambassadeurs. Je suis ravie qu'elle amuse un moment la communauté, et de ne point perdre cette occasion de lui témoigner mon respect et mon attachement. J'y ajoute que le soir de l'arrivée de l'infante elle demanda si elle ne coucherait pas avec le roy, et voyant que celà ne se pouvait pas, elle prit au moins son chapeau qu'elle mit près d'elle dans son lit. Vous savez que d'abord elle se jeta aux genoux du roy qui la releva sans rien dire, puis l'embrassa, et on dit que la jeune infante ne le voulait quitter. Elle a dit depuis en quelques autres occasions : « Le roy est beau, il me fait des présens; » mais il ne me parle point. » Une autre fois : « Le roy » est beau, il est mon mary; je suis étonnée de ce qu'il » ne me parle point; car mon papa et ma maman se » parlent et sont toujours ensemble. » J'ai encore su que trouvant la marche de son entrée un peu longue,

elle dit : « Le roy demeure bien loin, il faudrait faire » avancer ceux qui marchent devant ; » et comme on lui eut répondu que celà incommoderait ceux qui marchoient derrière, elle dit : « Ah ! je ne veux jamais incommoder » personne, je prendrai patience tant qu'il faudra. » Madame ayant été au devant d'elle à Berny, la trouva sous les rideaux d'un lit de poupée. Madame lui demanda ce qu'elle faisait: « Je couchois la reine, répondit-elle, et » comme il y a là beaucoup d'hommes j'ai baissé les ri- » deaux. » On dit que Madame devant estre en carosse presque tout le jour n'avait pris qu'un peu de pain le matin, sans boire, et qu'elle ne dina point pour éviter d'avoir aucun besoin. Elle avait un livre très joli ou tous les princes sont peints, qui plut beaucoup à l'infante. Elle demanda à qui il estoit. Madame répondit : « A vous, » princesse. » — « A moi, dit l'infante, je puis donc » l'empocher. » Aussitôt elle le mit dans sa poche. Quelqu'un lui avoit dit pour rire qu'il falloit quelle recut bien M. le cardinal de Rohan, quoique ce fut un grand homme fort laid. Quand l'infante l'eut vu, elle dit à Mme de Ventadour : « Il faut, maman, donner pénitence à madame » une telle, car elle a menti. Monsieur le cardinal de » Rohan est beau, et très beau. » On en dit mille autres gentillesses, mais je crois qu'en voilà assez pour vous et pour moy.

Relation de l'entrée de l'infante-reine dans la ville de Paris.

« L'infante-reine ayant été échangée dans l'ile des Faisans le neuf du mois de janvier dernier avec les cérémonies ordinaires, elle entra le mesme jour dans le

royaume et elle a continué son voyage en parfaite santé. Cette princesse a reçu dans les villes et lieux de son voyage tous les honneurs dus à sa haute naissance et au rang auquel elle est destinée et les respects qu'on lui a rendus ont esté accompagnés des démontrations de joye les plus vives et les plus éclatantes. Les prélats, les commandants, les intendants et le peuple s'estant également distingués dans cette occasion par leur magnificence et par leur zèle. L'infante-reine arriva le vingt-huit du mois dernier à Arpajon, ou un bataillon du régiment du roy fut sous les armes à son arrivée et monta la garde pendant tout le temps qu'elle y demeura. Le premier de ce mois, l'infante-reine partit d'Arpajon et vint coucher à Berny, maison de campagne du cardinal de Bussy, qui en fit les honneurs avec toute la magnificence possible : un second bataillon du régiment du roy y monta la garde à l'arrivée de l'infante-reine. M. le duc d'Orléans, accompagné du duc de Chartres, se rendit à son arrivée et après avoir donné les ordres nécessaires pour la recevoir et estre demeuré quelque temps auprès d'elle, il revint coucher à Paris. Mme la duchesse d'Orléans, accompagnée de Mlle de Beaujolais et de Mlle de Chartres, alla le mesme jour à Berny et demeura longtemps auprès de l'infante-reine qui le lendemain, deux de ce mois, recut la visite et les compliments de Madame et des princesses du sang. Le roy, qui devait aller au devant de l'infante-reine jusqu'à Bourg-la-Reine, partit sur le midi du palais des Tuilleries. Sa Majesté était accompagné de M. le duc d'Orléans, du duc de Chartres, du duc de Bourbon, des comtes de Charolais, du comte de Clermont, du prince de Conty, du comte de Toulouse, du maréchal de Villeroy, des

principaux officiers de sa Maison et des seigneurs de sa Cour. Le roy qui estoit suivi du guet, de ses gardes-du-corps et des quartiers de sa gendarmerie et chevaux-légers, trouva rangé en bataille à l'entrée de Bourg-la-Reine la compagnie des grenadiers à cheval et les détachements des deux compagnies des mousquetaires, des gendarmes, des chevaux-légers, de la garde et les quatre compagnies des gardes-du-corps, les capitaines à la teste; le roy alla descendre au Bourg-la-Reine dans la maison du sieur Marchais, qui avait esté préparée pour l'entrevue du roy et de l'infante et Sa Majesté y arriva au travers d'une haye formée par deux bataillons du régiment du roy qui avoient monté la garde à cette maison, dont l'intérieur estoit occupé par un détachement des gardes-du-corps. Lorsqu'on sçut à Berny que le roy allait arriver à Bourg-la-Reine, l'infante partit pour s'y rendre, estant accompagnée dans son carosse de Madame, des princesses du sang et de la dame de Ventadour.

» Dès que la princesse fut arrivée dans la cour de la maison du sieur Marchais, le roy sortit pour aller la recevoir à la descente de son carosse, ou après l'avoir embrassée tendrement et luy avoir exprimé la joye de son arrivée il la conduisit dans l'appartement d'ou après un peu de tems il la reconduisit dans son carosse avec les mesmes personnes qui y estoient venues. Avant que l'infante se mit en marche, le roy monta en carosse pour la venir revoir au Louvre. Les troupes de la Maison du roy, rangées en bataille ayant recu les ordres de Sa Majesté se mirent en marche et précédèrent les carosses de l'infante, qui passa sur les cinq heures à Montrouge, ou un détachement des dragons du roy était en haye. L'autre

costé du chemin était garni par la compagnie du prévot de l'Isle. L'infante-reine trouva au bout d'une avenue de Montrouge le duc de Tremes gouverneur de Paris. Le prévot des marchands, les échevins et le corps de ville qui luy rendirent leurs respects et la complimentèrent au nom de la ville. Le sieur de Chateauneuf, conseiller d'État et prévot des marchands, porta la parole : après la harangue, le gouverneur de Paris, les échevins, les procureurs du roy, le greffier et le receveur de la ville ayant pris les places qu'il leur estoit permis d'occuper près du carosse de l'infante, on continua la marche, et l'infante-reine arriva vis-à-vis l'Observatoire royal sur les quatre heures après midy. Les troupes commandées pour former la double haye dans les rues par lesquelles le cortége devait passer pour arriver au Louvre avaient pris dès le matin leurs différents postes. L'entrée du faubourg Saint-Jacques estoit occupée par le guet à cheval. La compagnie du lieutenant criminel de robe courte et celle du prévot de la Monnoye formaient une double haye à la barrière du faubourg Saint-Jacques. Un bataillon du régiment du roy estoit en haye dans la grande rue de ce faubourg, jusqu'au carrefour de l'Estrapade ou estoit la compagnie des fusiliers de Sa Majesté. Le régiment des gardes françaises bordait la haye des deux costés des rues depuis le Petit-Chatelet jusqu'au Vieux-Louvre, dont la place estoit remplie par le surplus de ces mesmes régiments rangés en bataille. Le prévot des marchands et les échevins avaient fait dresser cinq arcs de triomphe dont le premier, élevé dans le lieu ou estoit autrefois la porte Saint-Jacques, estoit un portique d'une architecture magnifique, au haut duquel on avait placé les écussons de

France et d'Espagne, et des deux cotés, deux camaieux représentant l'Hymen et l'Abondance. L'obélisque appuyé contre la face du Petit-Chatelet avait pour emblesme l'Étoile du matin, qui annonçoit le jour si désiré des François et si favorable aux prisonniers qui ont été délivrés.

» Au portique élevé au bout du pont Notre-Dame ou avoit esté représenté la Seine et les Nymphes qui s'empressent de se trouver sur le passage de l'infante, venoient lui rendre leurs hommages. L'arc triomphal qui estoit élevé dans la rue de la Ferronnerie estoit terminé par une poupe de vaisseau. Mercure et la déesse de la Navigation représentés dans les cottés et diverses emblèmes estoient les sujets de plusieurs inscriptions ingénieuses qui annoncoient au peuple de la France et de l'Espagne les biens que la nouvelle alliance des deux couronnes leur doit procurer.

» Le dernier arc, qui avait été élevé à l'entrée de la rue du Chantre, représentoit un nuage dans lequel les dieux venoient recevoir l'infante. Dans le voisinage du Louvre, ou elle doit loger, les arcs de triomphe qui estoient gardés par les archers de la ville estoient accompagnés des deux costés d'amphithéatres ou l'on avait placé des simphonies. A tous ces préparatifs les habitants de cette ville avaient adjoutés ce qui dépendoit d'eux pour augmenter la magnificence de cette entrée. Les rues estoient tapissées et les fenestres parées de toute sorte de riches ornements. L'infante-reine entra dans la ville au milieu d'une multitude prodigieuse de peuple qui estoit venu à son passage et qui remplissoit non seulement toutes les rues, mais encore tous les chemins depuis Berny.

La marche se fit dans l'ordre suivant: La compagnie des inspecteurs de police à cheval avec timbales et trompettes, à la distance de cinquante pas, le guet à cheval avec les timbales et trompettes. Les trois magnifiques carrosses du duc de Tremes, le colonel et les officiers de la ville dont les archers estoient à cheval, le mousqueton haut, deux écuyers du duc de Tremes, deux palefreniers de sa livrée menant en main des chevaux richement caparaçonnés. Six pages à cheval, deux à deux et plusieurs gentilshommes, les gardes du duc de Tremes à cheval, et leurs trompettes à leur teste. Les huissiers, les quarteniers, les conseillers de la ville, en robe et à cheval, les carosses qui ont servi au voyage de l'infante-reine. A quelque distance les grenadiers à cheval, le sabre à la main et tambour battant, les deux compagnies des mousquetaires, les officiers à leur teste, les gendarmes et les chevaux-légers de la garde du roy, les détachements des quatre compagnies des gardes du corps, un premier carosse du roy dans lequel estoit la princesse de Soubise, accompagnée des sous-gouvernantes de l'infante, la livrée du prévot des marchands, celle du duc de Tremes. Le carosse dans lequel estoit l'infante-reine, accompagnée de Madame, des princesses du sang et de la duchesse de Ventadour. Le gouverneur de Paris, le prévot des marchands, les échevins, le procureur du roy, le greffier et les receveurs de la ville marchoient devant et aux costés du carrosse avec le détachement des gardes du corps qui a accompagné cette princesse dans son voyage. La marche estoit fermée par la compagnie de la connétablie et celle de la généralité de Paris.

» Aussitot que l'infante-reine fut arrivée au Louvre, le

roy qui l'attendait alla la recevoir à son carosse et luy donna la main jusqu'à son apartement et lorsque Sa Majesté sortit pour retourner au palais des Tuilleries, l'infante voulut le reconduire jusqu'à son carosse. Sa Majesté souhaita qu'elle resta dans son appartement. Quoique les boites et l'artillerie placée en plusieurs endroits ayent fait bon nombre de décharges pendant la marche, les acclamations et les cris de joye furent si éclatants qu'on en entendit à peine le bruit. Le soir il y eut des feux de joye et des illuminations extraordinaires à toutes les maisons de la ville, et lorsque l'infante-reine sera reposée et qu'elle aura reçu les compliments de toutes les compagnies on doit donner de grandes festes et de nouvelles marques de réjouissances.

» Je souhaite, Mademoiselle, que vous preniez plaisir au détail de cette entrée que je vous envoye. »

Lettre de Mlle d'Aumale à Mme de Glapion.

« . . . . M. d'Havrincourt fait présentement sa pénitence à genoux, mais quand on va communier et que le prestre passe devant luy il se lève pour un moment et s'assied ensuite parce qu'il ne sait pas où l'on en est de la messe. Nous avons en luy un bon sujet ; mais il y a tout à faire. Du reste, c'est le meilleur cœur du monde pour Dieu. Il pleure tendrement à l'adoration de la Croix. Sa petite femme lui dit à diner ce Vendredi-Saint : « Souvenez-» vous, Monsieur, que bientot on donnera du fiel à Notre-» Seigneur. » Votre petite montre sur la Passion l'a ravie,

elle aime tout ce qui la porte à Dieu. Je voudrais bien luy faire présent de la petite bibliothèque que j'ai de *Madame*. Mme d'Havrincourt la connoit et de tout temps en a eu envie. Au milieu de toute sa dévotion et de ses pratiques de piété, elle croit ne rien faire que de très commun.

» A propos, je vous prie de donner de sa part vingt francs à M. Bonnet pour ses pauvres, elle me les rendra icy: ajoutez en les donnant qu'elle est bien fachée de donner si peu, mais qu'elle a beaucoup de paroisses et de gens ruinés par la guerre. On nous a préché la Passion le dimanche des Rameaux, ce sermon avoit trois points, et entre chacun on chanta quatre ou cinq versets du *Stabat* ou du *Vexilla*. Pendant ce temps là le prédicateur avala deux ou trois verres de vin. Il se baisse pour celà dans la chaire; mais comme nous estions dans une tribune eslevée nous voyons cette petite manière d'agir qui n'est pas en usage chez MM. de Saint-Lazare; mais voilà comme on fait en ce pays et j'aime mieux encore qu'il en soit besoin que de les blamer.

» J'allai hier me confesser pour mes Pacques. Nous étions dans un couvent; car c'estoit à Cambray et nous estions venus là pour ne voir personne.

» L'ambassadeur de Sardaigne, M. de Provana, le sachant, y vint exprès. C'est un homme de beaucoup d'esprit. Mon confesseur devient bien sourd. Je lui demandai plusieurs fois s'il m'entendoit, il ne me répondit rien. Enfin, à force de crier, il a, je crois, tout entendu. Quand je luy dis: « Mon père c'est tout, » il me répond : « J'en » suis bien aise. » Quand il demande: « N'avez-vous » fait celà qu'une fois? » et qu'on lui répond : « Non

» mon père » ; il dit : « J'en suis bien aise. » — « N'y a-» t-il plus personne ? » — « Non mon père. » — « J'en » suis bien aise. » Je suis trompée si nos demoiselles ne le quittaient pas bientôt, mais quand on n'est plus à Saint-Cyr, ma chère tante, on s'acommode de ce qu'on peut.

» Je vous diray, en passant, que j'ai ry en moi-même aujourd'hui en voyant deux dames qui se mocquaient de ce qu'un Espagnol disait : « Mettez-moi aux pieds de » Madame une telle ; de Monsieur un tel. » Elle trouvait cela ridicule et fort plaisant. Je ne fais pas l'habile, et je n'ai eu garde de dire que je savais que celà se dit ainsy en Espagne. Vous vous souvenez bien que Mme de Maintenon nous a dit bien des fois que c'estoit leur manière pour exprimer ce que nous appelons *assurer de nos respects*. On ne devrait jamais se mocquer de ce qu'on n'entend pas, car on peut faire par là des sottises. J'entends quelquefois des choses dont je rirois bien avec vous si nous pouvions nous regarder ; par exemple on soutenoit il y a quelque temps que Despréaux et Boileau n'estoit pas le même homme. Je me tais toujours après avoir dit ce que je pense et me garde bien de laisser croire que je crois avoir raison. Voicy deux traits qui sont de mon gout ; je crois, ma chère tante, qu'ils seront du vostre.

» M. le prince n'ayant pas été content des vers qu'on avait fait sur M. le prince, le grand Condé dit qu'il donnerait volontiers mille écus de quatre vers qui lui plairoient. Un abbé dont je ne sais pas le nom fit ceux-ci :

Pour exprimer tant de vertus
Tant de combats et tant de gloire

Mille écus, rien que mille écus
Ce n'est pas deux sols par victoire.

» Un Hollandois écrivait à un Anglois qui estoit à la Cour de France de ce temps, que le roy d'Angleterre y arriva pour savoir comment le roy de France l'avoit reçu et s'il estoit bien traité. L'Anglois lui fit cette réponse : « *Dixit dominus domino meo : sede a dextris meis, Donec ponam imicos tuos, scabellum pedum tuorum.* »

» Voicy une chanson qu'Arouet fit à l'occasion du portrait de Mlle de Charolois en Cordelier. Vous vous en souvenez bien, cette princesse luy dit de faire là-dessus un impromptu :

Frère Ange de Charolois
Par quelle heureuse aventure
Le cordon de Saint-François turlure
Pour Vénus fait la ceinture,
Robin turlure.

» Je suis obligée à Mgr de Chartres de me croire assez d'esprit pour faire la *Vie de Mme de Maintenon.* Je ne le pourrais dans le monde ; il me faudrait les charmes de Saint-Cyr, et pouvoir travailler avec vous ; je tacherai pourtant de découvrir ce que je saurai sur elle.

» Avez-vous à Saint-Cyr un *Recueil de vertus de Mgr le duc de Bourgogne,* que le Père Martinau a fait du vivant du roy. C'est un ouvrage digne d'estre à Saint-Cyr. Il est très édifiant et je le crois très vray.

» Avez-vous ouy dire les vers qu'on a fait sur Mgr le cardinal du Bois ?

Pour avilir l'éclat de la pourpre romaine
Et lui faire embrasser l'oprobre de la Croix
Le Saint-Père n'a eu de route plus certaine
Que de l'enchasser dans du bois.

Lettre de Mme d'Havrincourt à la même.

« Je ne puis vous savoir dans la douleur sans mesler promptement mes larmes avec les votres, et vous témoigner, Madame, à quel point je suis touchée de la perte que vous venez de faire. Je la partage d'autant plus que c'est aussi un ami que j'ai de moins dans le monde; car je me flattois qu'il m'honoroit de ses bontés et de son amitié, dont il me donnait quelquefois des marques en termes qui m'attachoient à lui, et par dessus celà, Madame, j'entre plus que personne dans la terrible affliction de notre pauvre nièce; car il me semble que j'ay quelques droits de l'adopter un peu comme mienne si vous m'en donnez la permission.

» Souffrez aussi que je vous propose une chose qui me feroit un plaisir infini et que vous ne pouvez refuser à la sincère amitié, tendresse et attachement que votre *petite maman* a pour vous, Madame, qui m'estes assurément plus intime que tout ce que j'ay de plus proche. Il s'agit donc de vous demander notre petite élève de Saint-Cyr. La voilà sans père, ne pourrai-je point lui tenir lieu de mère, jusqu'à ce que Dieu et son choix pour quelque estat dispose de sa personne? J'en aurai un soin qui vous sera garant de la confiance que vous pouvez avoir en moi. De la façon dont j'en ouï parler, elle m'édifiera, et

je tacherai de ne lui pas faire oublier notre digne éducation ; ainsi nous nous serons bonne l'une à l'autre. Espargnez-vous la peine de me répondre sur celà pour me faire part de vos craintes qu'elle ne m'incomodast, ou autre raison que je vous assure d'avance qui ne seront point reçues. Ma *petite mignonne* vous dira que je mène une vie si sédentaire qu'une compagne ne peut que me faire grand plaisir. Au surplus, je ne vous crois pas en peine de mes moyens. La main qui a bien voulu me placer a trop étendu ses bontés et sa magnificence à mon égard pour que cet article vous donne aucune inquiétude et je vous réponds de la noblesse de votre gendre, sur tout ce qui peut vous regarder et me faire plaisir. Enfin, Madame ne cherchez que la manière de la faire venir à Paris et delà au carrosse de Peronne ou je l'enverrai chercher avec une de mes femmes. Il me vient en pensée que je pourrois même proposer à Mme de Saint-Contest, femme d'un plénipotentiaire, de me l'amener quand elle viendra au Congrès. Adieu, Madame, je ne vous en dis pas davantage pour ce soir, sinon que je vous prie de ne me point répliquer à ce que je vous propose. »

Lettre de Mlle d'Aumale.

« On dit que la Cour d'Espagne est bien mécontente de la réception qu'on a fait à l'infante ; mais que celà regarde le Parlement. Que Monseigneur le duc d'Orléans demande deux millions pour réparer Versailles. Le duc de . . . . . , qui est une espèce de misantrope, a dit au duc d'Ossuna qu'il estoit bien bon de faire tant de dé-

pense pour un prétendu mariage avec une princesse qui n'auroit peut estre pas lieu et qu'on leur renverroit peut estre par le coche.

» M. de Gondrin, petit-fils de M. d'Antin, épouse Mlle de Luxembourg. M. le prince de Tingry marie deux de ses filles : une âgée de cinq ans, l'autre de six environ avec un des fils de M. le duc de Chaulnes et un des trois fils de M. le duc de Luynes. Tout celà à l'imitation de l'infante.

» On a trouvé sur la porte de Paris une potence avec ces mots : « *Vigilate et orate quia nescitis neque horam » neque diem.* » Veillez et priez parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure.

» M. d'Havrincourt vous prie encore de faire dire à vostre jardinier de lui en chercher un : il donnera cinquante écus. Il sera logé et noury et aura toute l'année trois ouvriers à travailler sous lui. Aucune dépense à faire.

» Je me suis bien unie à vous, ma chère tante, le quinze de ce mois : c'est un jour bien triste pour nous. M. et Mme d'Havrincourt estoient allés à Douai pour un procès. Mais je fis dire la messe et un beau salut des morts le soir, avec la procession du Saint-Sacrement.

» . . . . J'ay esté trois ou quatre jours seule icy parce que M. et Mme d'Havrincourt sont allés faire un petit voyage. J'ay envoyé à Cambray faire des compliments aux ambassadeurs, c'est-à-dire ceux de mes amis. Ils m'ont fait dire qu'ils viendraient me voir moi toute seule s'ils avoient un moment. Je les attends donc ; mais je ne me vante pas de cette distinction, car je ne veux

pas briller ni paroistre rien auprès de la *petite maman.* Je la quitte et elle m'a traitée avec grande amitié.

» On dit que l'infante demanda un jour le chapeau du roy, qu'elle mit auprès d'elle pendant qu'elle dinoit, disant : « Il me parlera autant que lui. » Elle ne va pas à Trianon, mais à Versailles dans l'appartement de la reine. Que le roy va à Versailles parce que M. le régent luy a dit qu'il falloit qu'il commencast à travailler et qu'il le feroit avec luy deux heures. Comment donc ma cousine est aide. C'est beaucoup. J'en remercie bien Mme de Boissancourt, quoique je sache que dans son parlement on n'a pas égard aux protections.

» On dit que Mme la princesse de Conty a demandé un couvent plutôt que de retourner avec son mary (1). Mme d'Havrincourt vous dit cent mille choses, j'ai écrit à Mme de Quélus pour qu'elle me fit faire une jolie lettre espagnole de la part des petites d'Havrincourt à M. le comte de Saint-Estévan. Je compte partir d'icy le dernier du mois. Ce sera avec bien du regret, car j'y ai esté bien traitée, et reçu toutes les marques d'amitié qu'on peut imaginer. J'y laisse une petite femme bien sainte et bien aimable. La petite bibliothèque est arrivée icy en

(1) Pour bien comprendre cette allusion de Mlle d'Aumale, relative à un prince du sang, il est nécessaire de se rappeler à quel point les idées sceptiques avaient envahi la Cour. Le prince de Conti est celui même qui prenait à son service comme aumônier le trop célèbre auteur de *Manon Lescaut*. Avant de s'attacher l'abbé Prevost, le prince lui dit : « Je n'ai guère besoin d'aumônier, je ne vais jamais à la messe » ; « Et moi, dit le prêtre, je n'en dis jamais ». Ce mépris des principes religieux n'était pas fait pour préserver la princesse de Conti des plus amères désillusions.

bon état. Mme d'Havrincourt en est folle et est là-dessus comme un enfant qui a quelque chose de nouveau.

» Je suis ravie de luy avoir fait ce petit plaisir. Ce qu'il y a de particulier, c'est que du vivant mesme de *Madame*, elle avait pris amitié pour ce petit meuble et qu'elle l'avait toujours désiré. Elle n'est occupée que de ce qui a rapport à son salut. Nous lisons des sermons, nous nous promenons, nous travaillons ensemble. Vous voyez bien que Mlle de Boissy lui conviendrait fort pour tout cela. A sa place je l'achéterois et je vois qu'elle le désire véritablement et qu'elle craint même que cela ne manque, car l'autre jour, comme nous en parlions, elle dit d'un petit air faché : « Bon, on ne me la donnera pas. »

» Vous m'allez gronder, ma chère tante, j'ai acheté un habit qui coute vingt livres dix sols l'aune; mais écoutez ce qui m'excuse : on l'avoit apporté à Mme d'Havrincourt mais elle le haïssoit parce qu'elle a des habits de cette couleur, et elle m'a tant priée de le prendre, que je l'ai fait pour l'obliger. Il est cher ; mais aussi il est beau, c'est un gros de Tours gris-blanc, avec des bouquets semés bleus et argent et des papillons de même dans les espaces. Quand je saurai au juste ce qu'il coute je vous le manderai pour le payer.

» La feste de l'ambassadeur, premier jour de mai, consiste en un grand repas : trois tables de vingt couverts chacune ; à la première, ou nous étions, il n'y avait que des ambassadeurs de toutes les Cours. Un repas maigre magnifique, des esturgeons, saumons frais de plus de trois pieds de long, des barbues, turbots, enfin des monstres en poisson. A chaque service quarante plats.

Un dessert magnifique de trente pyramides de toutes choses, car outre des fruits qui paraissaient de cire comme un cédrat, citron, orange, poires, pommes. C'estoit un effet de la cire par dessus peint comme les fruits naturels et le dedans c'estoit une glace qui avait le gout du fruit qu'il représentoit. Il n'y avait de cire que la superficie. L'après-diner, de moment en moment pendant que l'on jouait on servait des glaces, de la limonade, du chocolat, etc. Sur le soir, bal pendant lequel toujours des glaces. A dix heures un joli feu d'artifice. Un chiffre sur Philippe V. Une collation sur les onze heures pour servir de souper à qui vouloit, aussi superbe que le diner.

» M. de Saint-Estévan est venu à Havrincourt pour me dire adieu. Celà est bien honeste. Il me dit obligeamment: « Puisque la Cour va à Versailles, ce sera à moy présen-
» tement à vous en faire les honneurs, et ce petit repas
» que vous deviez m'y donner, ce sera moy. Nous ferons
» suivant les temps. Je vous feray les honneurs de Ver-
» sailles et autres lieux et vous me ferez ceux de Saint-
» Cyr. Je compte toujours sur la fondation d'Espagne et
» que je viendrai vous prendre pour y aller. » Enfin nous nous sommes séparés, ma chère tante, bien tristement, et avec bien des pleurs ; mais enfin la joye de revoir ma mère me console. Je suis bien priée de revenir passer l'hiver et on veut rompre avec moy si j'y manque.

» On ne peut m'avoir marqué plus d'amitié et m'avoir mieux traitée en toutes manières. Aussi en ai-je une véritable reconnaissance. Les domestiques ont paru bien affligés à mon départ. Le curé me regrette fort et les paysans aussi. Je vous dis tout celà comme à ma tante, et parce qu'avec vous ce n'est pas une indiscrétion. Je

fus le premier de mai à la feste de monseigneur l'ambassadeur d'Espagne et prendre congé de tous les autres qui m'ont engagée de revenir bientot. Jusqu'aux ambassadeurs allemands et le mylord (lord Polworth), qui me dit, m'entendant parler : « Pour vous. mademoiselle, ce » que vous dites, je crois que celà est véritable et que » l'on peut y ajouter foi. » Les autres me dirent qu'ils ne commenceraient pas le Congrès que je ne fusse revenue et mille autres choses. Ce sont des compliments et que je prends bien pour ce qu'ils sont, mais dans le fond, ils m'ont comblée d'amitié. »

Lettre de Mlle d'Aumale à Mme de Glapion.

« Rien n'est plus capable d'adoucir ma peine du départ de ma chère petite mignonne que de m'en entretenir avec vous, madame, qui surement partagez bien les sentiments de mon cœur sur celà. La bonté du votre vous fait aisément comprendre ce que va me couter une telle séparation. Son absence me fera payer bien cher le plaisir infini que j'ay eu en sa compagnie ; mais il y a long temps que Dieu me dit par sa conduite à mon égard qu'il veut mettre d'étroites bornes aux satisfactions que je pourois avoir dans ce monde : ainsy il ne me permet pas que je sois à portée de passer ma vie avec Mlle d'Aumale, qui en feroit tout le bonheur. Son commerce m'étant aussy utile pour le salut qu'aimable pour la société. Je vous la rends donc, Madame, c'est-à-dire que je vous la preste pour l'esté et une partie de l'automne, après quoi je la reprends pour l'hyver ; à moins qu'elle ne voulut

se brouiller avec moy à tout jamais. Voilà nos conventions auxquelles je crois que vous voudrez bien souscrire. Je la conduis jusqu'à Arras, afin de ne la perdre de vue que le plus tard que je pourrai. La Cour va donc se rapprocher de vous. Nous parlons souvent de vos serremens et battements de cœur sur ce voisinage; mais encore faut-il faire bonne contenance. Soyez bien sage. C'est vostre *maman* qui vous le recommande. Imposez à vos yeux, et pour cet effet, oubliez ce que vous ne voyez plus, dans les moments ou vous aurez besoin de fermeté; car je crains beaucoup pour vous à la première visite dont notre jeune monarque vous honorera. Dites lui de courtes et jolies choses et si vous ne faites point la petite pleureuse et que je sois contente de vous, je vous ferai mettre dans la *Gazette d'Hollande*. Avouez que cela sera beau. J'ay reçu une très jolie lettre de Mlle de Boissy, qui me fait le détail des raisons qui luy font différer son travail d'icy. Je l'exorte à travailler promptement à mettre ordre à ses affaires afin que sachant à quoy m'en tenir, elle me puisse faire l'honneur et le plaisir de venir icy, ou elle sera reçue comme l'enfant de la maison. En vérité, Madame, ce qui vous appartient me touche de trop près, pour que ce ne soit pas une injustice à vous de me tenir compte de ma façon de penser sur celà, et de m'en vouloir faire un mérite auprès de ceux à qui vous en avez parlé. C'est tout de bon que vostre *maman* vous gronde d'en user ainsi, au lieu de dire: « Je sais à » quel point cette *petite maman* m'aime et qu'elle a tou- » jours cherché les occasions de me prouver sa recon- » naissance et son attachement. » Ainsy je la trouve très heureuse de pouvoir me témoigner dans la personne de

ma nièce, une petite partie de tous les sentiments qu'elle doit avoir pour moy. Voilà comment il faut raisonner; et point d'autres remerciements que de me mander : vous faites vostre devoir et comme nous sommes d'un siècle ou bien des gens ont fort peu d'égards, je suis fort contente de voir que vous n'estes pas de ce nombre. Apprenez de quel style vous devez me parler dans la suite et répondez à la peine que je me donne de vous former l'esprit. Vostre directeur me charge de tant de choses pour vous que je les réduis à vous dire que je me trouve fort mal de la connaissance qu'il a faite de ce que vous valez et du mérite de ma mignonne, car il en est à me reproché qu'on ne luy a point donné le meilleur de Saint-Cyr. Jugez si celà est bien agréable pour moy. J'ai bien affaire que vos amabilités et vos *perfectiosités* viennent me décrier et me démasquer, car je faisois mon possible pour lui persuader que j'estois une des meilleures, et me voilà remise dans le médiocre. Au reste, à propos de directeur, je suis persuadée que M. Bonnet en est un excellent pour tous ceux qu'il veut bien conduire, mais je doute qu'il ait autant de grace pour le public que pour moy en particulier ; car je puis vous dire à quel point il me touche et me donne envie de travailler sérieusement à mon salut. »

Fin d'une lettre de Mme d'Havrincourt.

« Après tant de discours de jardinage, je vous dirai, Madame, que votre *petite maman* a l'esprit noir comme une bouteille d'encre. Je ne puis m'accoutumer à ne plus voir

ma petite mignonne. Je la cherche vingt fois le jour et je sens que quelque chose me manque, je ne puis mesme regarder les fenestres de son apartement . . . .

» Je ne puis pas vous laisser ignorer, Madame, une partie des regrets que le départ de Mlle d'Aumale a laissé en cette ville. Toutes les excellences s'en sont expliquées chacune à leur façon et qu'elles n'ont connu rien de plus aimable et rien de plus parfait. Le comte de Saint-Estévan renchérit sur tous les autres et ne cesse de parler d'elle comme d'une personne que non seulement il respecte beaucoup, mais qu'il aime infiniment. Tous les officiers de la garnison s'expriment et parlent de la mesme manière ; et je ne laisse pas d'estre assez embarrassée à faire les honneurs du cousinage. Voicy comment je m'en tire. Quand on me dit que Mlle d'Aumale est vertueuse, je réponds : « Elle ne l'est que trop. » Quand on me dit que cette demoiselle d'Aumale est dévote, je réponds : « Il est vrai, c'est grand dommage. » Quand on me dit que Mlle d'Aumale est égale ; elle n'a jamais la moindre petite humeur, je réponds : « Elle ne fait que son devoir, » ainsi du reste. Mais une certaine personne d'importance me parlant il y a quelques jours de toute ses perfections, je ne pus m'empêcher de convenir qu'elle les possédoit toutes au premier degré ; mais que malheureusement elle se laissait gouverner par une furieuse passion. Je le laissay chercher long temps et luy découvrit enfin qu'elle avait montré pour le vin de..... Vous saurez ce que c'est. »

Lettre de Mlle d'Aumale à Mme d'Havrincourt.

« Ma mère vous dit cent mille choses. Elle est une sainte. Elle parloit l'autre jour sur sa mort et nous disoit sur ce que nous estions affligées : « Mes enfants, c'est » une bagatelle que la mort, je prétends bien que vous » ne verserez pas une larme. Celà n'en vaut pas la peine. » Un misérable corps comme le mien, est-ce qu'il faut y » avoir attention ? »

» Nos paysans sont si peu accoutumés à l'exposition du Saint-Sacrement pendant la messe, vespres et salut, qu'ils sont toujours à genoux ou debout, quoique l'office dure deux heures. On m'a mandé de Cambray que l'ambassadeur d'Angleterre avait donné une feste à la naissance de son roy et qu'aux fruits il y avait douze petits Cupidons de sucre, mais qu'ils paraissoient de marbre, qui jetoient de l'eau des Barbades et autres exquises liqueurs ; il n'y avoit qu'à tendre son verre. Les ambassadeurs augmentent leurs magnificences. Ma mère me charge toujours de mille choses pour vous : C'est une sainte qui ne vous oublie pas dans ses prières. Elle me disoit l'autre jour, sur une lecture qui parloit des croix : « Ma fille, je sens presque tout ce que vous lisez ; car » je sens de la joye d'avoir des peines ; je les offre bien » à Dieu ; cependant il me semble que je ne sens pas » encore assez cette joye. » Il y a mille choses pareilles en elle. Elle se reproche presque un morceau qu'elle trouve bon et voudroit s'en priver ; cependant la nature se fait sentir. Je connois ses gouts et je les lui fais suivre malgré elle. Quelquefois à table elle me refuse quelque

chose qu'elle aime. Je la force. Elle le prend ; puis, quand elle en a mangé, elle m'en redemande, disant : « Celà est bien bon », puis nous rions de sa mortification.

» Ma mère a esté charmée du chapelet que vous lui avez envoyé. Elle vous en remercie. Elle l'a dit pour vous, une fois pour M. le maréchal, et une fois pour la communauté. Elle recommencera encore bien des fois. Je luy ai conté mon voyage, et à tout moment elle me disoit: « Ma fille, humiliez vous bien, on ne peut trop le » faire », et il est vray qu'à tout elle nous recommande l'humilité et bien plus que vous ne pouvez faire à des religieuses. Si elle me trouve mise proprement, qu'on me prie à diner, qu'on paroisse faire un peu d'attention à moy, j'entends à tout moment : « Ma fille, ne songez » qu'à vous humilier et qu'à remercier Dieu. » Je la trouve toujours plus sainte. Elle passe sa vie dans la pénitence et dans une mortification continuelle.

» Je feray mettre dans la fondation de mon batiment les paroles suivantes, gravées sur une pierre : « Au nom du » Père, du Fils et du Saint-Esprit, sous la protection de » la Sainte-Vierge, par Marie-Jeanne d'Aumale, élevée » depuis l'âge de sept ans jusqu'à vingt dans la royale » Maison de Saint-Louis, à Saint-Cyr. Au sortir de cette » Maison chez Mme de Maintenon, ou elle fut honorée de » ses bontés et de celle de Louis XIV, qui l'ont mise en » état de batir cette maison pour sa famille, qu'elle prie » Dieu de conserver en union, sous le pontificat d'Inno- » cent XIII et le règne de Louis XV. » Voilà à peu près ma dévotion. Remarquez bien que c'est la Sainte-Vierge, le roy, Madame de Maintenon et puis Saint-Cyr. Ce sont là toutes mes passions. »

LE CONGRÈS D'ARRAS

EN 1435

PAR E. LECESNE

Membre résidant

Le dimanche 10 septembre 1419, la ville de Montereau était témoin d'un fait dont la France et l'humanité devront à jamais rougir. Le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, attiré dans un infâme guet-à-pens, était assassiné, sous les yeux du Dauphin, qui fut depuis Charles VII. Nous n'essaierons pas de faire le récit de ce tragique événement ; il a été raconté par tous les historiens français. Il nous suffira de reproduire les exclamations de douleur qu'il arrache à Monstrelet : « Cette besogne, dit-il, tant seulement à ouïr raconter est si piteuse et lamentable que plus grande ne peut être ; et par espécial tous cœurs de nobles hommes et aultres prud'hommes natifs du royaulme de France doibvent avoir grande

tristesse et vergogne voyant si noble sang comme des fleurs de lys, tant prochains de lignage, eulx mêmes détruire l'ung l'aultre. Et le dit royaulme estre mis, par le moyen des choses dessus dites et aultres par avant faictes et passées, en voie et péril de changer nouvel segneur et aller de tout à perdicion. »

Ces réflexions sont fort justes, et on doit s'étonner qu'elles n'aient pas arrêté ceux qui conseillèrent et accomplirent un tel crime. En effet, c'étaient des parents, *des seigneurs de la fleur de lys*, comme on les appelait alors, qui donnaient ainsi aux peuples l'odieux spectacle de la violence et de la trahison. En vain alléguerait-on le meurtre du duc d'Orléans pour justifier celui du duc de Bourgogne ; le sang n'appelle pas forcément le sang, et le cinquième fils de Charles VI n'était pas le vengeur désigné du second fils de Charles V. Certes, Jean-sans-Peur n'était pas sans reproche : le massacre des Armagnacs, son alliance avec les Cabochiens et les bouchers de Paris sont des actes odieux à tous les points de vue ; mais s'ils pouvaient motiver une mise en accusation, ils n'auraient jamais dû être punis par la justice sommaire des assassinats.

Quand il fallut trouver des excuses, on invoqua la jeunesse du Dauphin : il n'avait en effet que dix-sept ans, lorsqu'il ordonna, ou plutôt laissa s'accomplir l'attentat, qui devait être si funeste à lui et à la France. On pourrait y ajouter cette faiblesse, qui fut le fond de son caractère, et qui le livrait sans défense aux caprices de son entourage.

Au reste, en appliquant à l'assassinat de Montereau un mot fait pour une autre circonstance, on peut dire

que ce fut plus qu'un crime; ce fut une grande faute politique. Au moment où il fut commis, la puissance anglaise devenait importune à ceux-là même qui l'avaient favorisée, et Jean-sans-Peur était disposé à réagir contre elle. Dans des conférences tenues à Pouilly, le Dauphin et le duc de Bourgogne « s'estoient entrepromis de mettre toute peine à chasser le roi Henri d'Angleterre hors de France », et l'entrevue même de Montereau avait été décidée par le motif de délibérer « sur grandes affaires touchant la réparacion du royaulme ». Tout porte à croire que Jean-sans-Peur était de bonne foi, car lorsqu'on le dissuadait d'aller au rendez-vous, il répondait : « Adonc convenable est d'adventurer et hasarder nostre personne pour si grand bien comme pour paix, et quoiqu'il advienne paix voulons nous ». Il ajoutait que son intention était, « la paix faicte et bien faicte, de prendre avec lui les gens de monseigneur le Dauphin, lequel avoit de vaillants hommes de guerre, et que Hannotin de Flandre oseroit bien combattre pour lors Henri de Lancastre. »

Le coup de hache de Tanneguy Duchatel vint changer cette consolante perspective en un abîme de malheurs. L'héritier du duché de Bourgogne était Philippe, comte de Charolais, qui devait se rendre si célèbre, sous le nom de Philippe-le-Bon. Il était à Gand lorsqu'il apprit la mort de son père; « il en eust au cœur si grand tristesse qu'à grand'peine par aulcuns jours ne pouvoient ses gouverneurs réconforter. » Mais bientôt le désir de la vengeance l'emporta sur la douleur, et c'est dans ce but qu'il se rendit à Arras, où il était plus près du théâtre des événements. Il y fit célébrer, le 13 octobre

1419, un service solennel, dans l'église de l'abbaye de Saint-Vaast, pour le salut du duc Jean. « A ce service furent les évesques d'Amiens, Cambray, Térouanne, Tournay et Arras, avec plusieurs abbés de Flandres et d'Arthois et des païs à l'environ : ils estoient en tout vingt-quatre croces. » Un fait assez curieux se passa à cette occasion : le sermon fut prêché par Pierre Floure, docteur en théologie de l'ordre des Frères Prêcheurs, inquisiteur pour la foi dans la province de Reims : « lequel en son dit preschement désexhortoit ledit Duc, tant qu'il pouvoit qu'il ne prensit vengeance de la mort de son père, en luy remonstrant qu'il requist à justice réparacion à luy estre faicte, disant que se justice n'estoit assez forte qu'il le devroit ayder, et non par sa puissance prendre vengeance, laquelle appartient à Dieu tant seulement, pour lequel propos et des exhortements aulcuns nobles là estant avec ledit Duc ne furent pas bien contens dudit prescheur. »

Il faut convenir que ces conseils de prudence étaient assez inopportuns. Aussi Philippe ne les accueillit que comme un sermon, et le 17 octobre il ouvrait à Arras les conférences qui devaient amener l'alliance définitive de l'Angleterre et de la Bourgogne, cette alliance qui dura seize ans, et qui faillit anéantir la nationalité française. A ces conférences parurent également « les envoyés de l'illustre cité de Paris et aultres villes adhérentes à la dite cité ». Le premier résultat allait être, en effet, la remise de Paris entre les mains des Anglais. L'accord fut conclu le 2 décembre. Philippe reconnaissait Henri V, roi d'Angleterre, comme héritier de la couronne, après la mort de Charles VI. En outre, Henri devait épouser

Catherine de France, et recevoir immédiatement l'administration du royaume « pour l'empeschement du Roy ». Ainsi ce fut à Arras que se forma la coalition Anglo-Bourguignonne, nous allons voir que ce fut aussi à Arras qu'elle se rompit.

Cette rupture fut amenée par bien des causes. D'abord les malheurs et la lassitude des peuples, puis la répugnance qu'éprouvaient les Bourguignons à contribuer à l'asservissement de la France, et enfin la résistance héroïque et obstinée des défenseurs du *roi de Bourges*. Après une lutte acharnée, et qui amena plus d'une fois les ennemis sous les murs d'Arras, Philippe-le-Bon commençait à se dégoûter d'une entreprise qu'il avait embrassée avec tant d'ardeur. Les Anglais lui faisaient trop souvent sentir leur supériorité, et Bedford, leur chef, ne lui épargnait pas assez les froissements d'amour-propre. Pour un prince aussi vaniteux, c'étaient des blessures qui se cicatrisaient difficilement. La mort d'Anne de Bourgogne, sœur de Philippe-le-Bon, qui avait épousé Bedford, vint encore les envenimer. Cette mort fut suivie, dans un délai de moins de six mois, du second mariage de Bedford avec la nièce de Jean de Luxembourg, un des principaux vassaux du duc de Bourgogne. Les plus simples convenances exigeaient qu'on demandât l'agrément du suzerain pour cette union : il n'en fut même pas prévenu. On comprend le mécontentement qu'il en ressentit, lui qui n'avait pas voulu assister aux funérailles de Charles VI, parce qu'il aurait fallu y céder le pas au Régent.

Des influences de tout genre augmentaient encore l'éloignement que Philippe-le-Bon éprouvait pour les Anglais

et le rapprochaient chaque jour davantage de la France. Parmi ces influences il faut placer en première ligne les efforts de la nouvelle duchesse, Isabelle de Portugal, qu'il avait épousée, en troisième noces, après la mort de Bonne d'Artois. A cela s'ajoutaient les sollicitations du duc de Savoie, dont les Etats confinaient à la Bourgogne, et qui aurait pu créer une dangereuse diversion dans le cas où ses conseils n'auraient pas été écoutés. Enfin l'intervention de l'Eglise, si puissante sur un prince qui, malgré ses nombreux écarts, se targua toujours d'une grande dévotion, portait les coups les plus rudes à cette conscience vacillante.

Le concile de Bâle, alors réuni, était d'accord avec le Pape sur la nécessité de faire cesser une guerre qui désolait un tiers de l'Europe. Dès l'année 1425, le pape Martin V avait écrit dans ce but à Philippe-le-Bon ; en 1430, il lui avait envoyé à Arras le cardinal de Sainte-Croix, pour lui remettre une lettre des plus pressantes. Eugène IV, successeur de Martin V, avait poursuivi les mêmes tentatives, et pour convaincre le duc de Bourgogne, il lui avait fait parvenir une hostie miraculeuse qui s'était couverte de sang lorsqu'une main impie l'avait percée d'un poignard. Le concile, de son côté, ne cessait de faire représenter à Philippe-le-Bon que la paix dépendait principalement de lui et que, si les hostilités continuaient, c'était lui qui en était responsable. Des moyens si puissants devaient triompher de toutes les résistances. Aussi Philippe-le-Bon finit par prêter l'oreille à des propositions d'accommodement. (1) En

(1) En agissant ainsi, Philippe-le-Bon fit preuve de magnanimité plutôt que de sens politique. En effet, si l'on veut fonder une *Belgi-*

vain Henri VI « admonesta le duc de Bourgogne de faire entretenir le serment qu'il avait fait », il répondit en signant une trêve de dix ans entre la Bourgogne et la France, et sur de nouvelles observations du roi d'Angleterre, il lui écrivit assez vertement : « laquelle chose j'ay faicte principalement afin de parvenir à cette paix générale, parce que ainsi j'en étois requis par les trois estats de mon païs et par plusieurs de vos bonnes villes, et parce que je ne povois plus supporter à mes despens la charge de la guerre, pour laquelle vous ne m'avez point aydé et secouru, comme besoing estoit, bien que je vous aïe faict prier et requérir. »

C'est sous ces auspices que s'ouvrirent les assises pacifiques d'Arras. Jamais au moyen-âge on ne vit rien de si grand en ce genre, jamais congrès n'avait réuni plus de personnages marquants. Il y figura dix-huit princes, ducs et comtes, trois cardinaux, trois archevêques, dix évêques, dix-huit abbés, vingt-deux chevaliers, le premier président du Parlement de Paris, deux secrétaires d'Etat et des députés d'un grand nombre de bonnes villes de France, l'Université y comptait ses membres les plus éminents, et une foule de docteurs en théologie et en droit y étaient accourus de tous les pays. Le total des personnes faisant partie des ambassades, montait à huit ou neuf cents. De plus, l'empereur Sigismond, les rois de Pologne, de Sicile, d'Aragon, de Navarre et de Danemarck, les ducs de Bretagne, de Milan et de Bar

que, il faut qu'elle s'appuie sur l'Angleterre, qui est intéressée à la maintenir, plutôt que sur la France, qui est toujours tentée de l'annexer.

s'y étaient fait représenter (1) : les villes de Flandre, de Brabant, de Hainaut et de Hollande y avaient des envoyés ; en sorte qu'on n'évalue pas à moins de dix mille le nombre d'étrangers que cette grande solennité attira à Arras (2).

L'arrivée des membres du Congrès eut lieu avec beaucoup d'éclat. Les premiers qui parurent furent deux ambassadeurs anglais, l'un ecclésiastique, l'autre chevalier ou homme d'épée. C'étaient sans doute des diplomates en sous-ordre qui venaient sonder le terrain, et étaient chargés de donner des renseignements (3). Le 8 juillet, sept ambassadeurs du concile de Bâle firent leur entrée à Arras. Ils avaient pour chef Hugue de Lusignan, cardinal de Chypre, frère du roi de ce nom. Le clergé régulier et séculier alla à leur rencontre jusqu'à la porte Saint-Michel, au bout de la Grand'Place. L'évêque d'Arras, Hugue de Cayeux (4), était à la tête du Chapitre : « il présenta la croix à baiser : le cardinal osta son rouge chapel, et baisa la croix, lui estant à cheval » (5). Jean du Clercq, abbé de Saint-Vaast, également à cheval, escortait l'ambassade, ainsi que David de

(1) On remarquait l'absence d'ambassadeurs de la part du duc de Savoie, qui s'était donné tant de mouvement en faveur de la conciliation ; mais Amédée venait de se retirer à son château de Ripaille, et il n'y pensait qu'à faire bonne chère.

(2) Manuscrits du Père Ignace.

(3) Dom Taverne, *Journal de la paix d'Arras*, p. 1.

(4) Il avait succédé, en 1426, à Martin Poré. Il était de noble origine, et avait le titre de conseiller du roi de France et du duc de Bourgogne. Il était en dernier lieu prévôt de l'église de Saint-Omer. — Locrius, *Chroniques*, p. 506.

(5) Dom Taverne, p. 3

Brimeu, gouverneur d'Arras. On se rendit processionnellement à la Cathédrale, où le cardinal fit sa prière au grand-autel, donna la bénédiction solennelle et fit publier par Pierre Brunet, chanoine, une indulgence de cent jours; après quoi, il fut conduit à l'hôtel des Léopards, ou *Lupars,* sur la Grand'Place, où il reçut les vins du Chapitre. Il y demeura pendant tout le temps du Congrès (1) ; mais il avait aussi une chambre à l'abbaye de Saint-Vaast, qu'il avait demandée « pour manger une pièce de mouton, et dormir et reposer sans pernocter. » (2).

Le cardinal de Sainte-Croix, légat du Pape, arriva le 10 juillet, à neuf heures du matin. On alla le saluer à la porte Saint-Michel, et on lui rendit les mêmes honneurs qu'au représentant du Concile ; « mais il ne fut pas receu processionnellement parce qu'on scavoit peu parler de la visite. » (3) On le mena à l'hôtel de Pierre de Canteleu. Nous avons dit les démarches que ce prélat avait faites depuis quelques années pour arriver au résultat qui se produisait enfin ; il était par conséquent appelé à jouer un rôle considérable dans les prochaines négociations. Malheureusement, sa santé entravait trop souvent ses désirs : la goutte, cette cruelle ennemie des prélats

(1) « Tous les gens d'Eglise de ladite ville allèrent au devant jusqu'à la porte Saint-Michel, et estoient Messieurs l'Evesque et Messieurs du Chapitre tous revestus en chappes de soye, nous religieux de Saint-Vaast demeurasmes en nos habits ordinaires parce que la chose fut si hastive que nous ne pensions pas avoir espace de nous revestir. » — Dom Taverne, p. 2.

(2) Dom Taverne, p. 42.

(3) Dom Taverne, p. 7.

et des hommes d'Etat, ne cessa de le tourmenter, durant son séjour à Arras. Il fut même obligé d'aller habiter, à l'abbaye de Saint-Vaast, les appartements du grand Prieur, d'où on le portait dans la salle des délibérations (1). Du reste il était parfaitement secondé par d'habiles coopérateurs, et notamment par Thomas de Sarzanne, depuis pape, sous le nom de Nicolas V.

Le jour même de l'arrivée du cardinal de Sainte-Croix, une difficulté fut soulevée, au nom du duc de Bourgogne, par Jean de Thoisy, archidiacre de Tournai et Pierre Brandin, maître des Requêtes. Philippe-le-Bon, soit par amour-propre, soit par méfiance, fit connaître qu'il ne paraîtrait pas au Congrès tant que les représentants de Charles VII n'y seraient pas venus (2). Cette menace émut vivement les légats, et l'on chargea l'évêque d'Arras d'aller trouver les ambassadeurs français et de presser leur arrivée. La mission de l'Evêque eut un plein succès, et il revint avec l'assurance que le retard dont on se plaignait ne devait être attribué à aucune mauvaise intention (3). Dès lors, le duc Philippe, qui avait déjà plusieurs fois présenté ses excuses aux cardinaux, ne fit

(1) « Le cinquième jour dudit mois, parce que le cardinal de Sainte-Croix avoit très griefve maladie en son pied et qui ne pouvoit aller si on ne le portoit, envoya de ses gens pardevers monseigneur l'abbé afin qu'il lui donnast une chambre, laquelle chose lui fut octroyée. » — Dom Taverne, p. 40.

(2) Dom Taverne, p. 8.

(3) Pourtant le duc de Bourbon, quoique beau-frère de Philippe-le-Bon, ne voulait venir à Arras qu'avec un sauf-conduit de ce dernier, tant les liens de parenté inspiraient alors de confiance. Cette satisfaction lui fut donnée. — Dom Taverne, p. 22.

plus aucune difficulté de précéder à Arras les envoyés de la France. Il entra dans cette ville le 30 juillet, par la porte Méaulens, entre six et sept heures du soir. Il arrivait de Lens, avec une suite magnifique. Les principaux chevaliers et seigneurs de ses Etats l'accompagnaient, ainsi que les princes et seigneurs ses vassaux et ses parents, les ducs de Gueldre et de Bar, le damoiseau de Clèves, les comtes de Nevers, d'Etampes, de Vaudemont, de Ligny, de Saint-Pol, de Salins. Il était escorté de trois cents archers vêtus à sa livrée; le peuple criait *Noël* et montrait la plus grande joie. Les prélats, seigneurs et ambassadeurs allèrent à sa rencontre jusqu'à une lieue, à l'exception des deux cardinaux, qui pourtant lui envoyèrent leurs gens. Il s'arrêta chez le cardinal-légat du Saint-Siége, puis chez le cardinal de Chypre, et il se rendit à son hôtel de la Cour-le-Comte, en passant par le grand et le petit marché.

Trois jours auparavant, les ambassadeurs anglais étaient arrivés : c'étaient l'archevêque d'York, les comtes de Suffolk et de Huntington, les évêques de Norwich et de Saint-David. Ils amenaient avec eux une suite nombreuse, qui s'élevait à plus de deux cents personnes. Les évêques d'Arras et d'Auxerre, ceux qui accompagnaient les légats, le vidame d'Amiens, le gouverneur d'Arras, et un grand nombre de gentilshommes, parmi lesquels on distinguait le comte de Nassau et les seigneurs de Saveuse et de Crévecœur, allèrent les recevoir. On les conduisit en cérémonie dans la Cité, où ils devaient loger. Lorsqu'ils passèrent par la porte de la Triperie, ou *Tripesse*, ils furent complimentés sur les fossés Burien, ou de Burianne, par le grand prévôt de l'abbaye

de Saint-Vaast, parce que ces fossés faisaient partie du *pooir* de la Cuisinette, qui était dans la juridiction de l'abbaye (1).

On n'attendait plus que l'ambassade de France : elle arriva le 31 juillet, au soir. Elle se composait du duc de Bourbon, du connétable de Richemont (2), du comte de Vendôme, de Renaud de Chartres, archevêque de Reims, et chancelier de France, de Christophe d'Harcourt, du maréchal Gilbert de la Fayette, d'Adam de Cambrai, premier président du Parlement, de Jean Tudert, maître des Requêtes, de deux conseillers au Parlement, et de deux secrétaires d'Etat. Il était difficile de composer une réunion plus complète de notabilités en tous genres : on avait eu soin aussi d'y faire entrer deux beaux-frères du duc de Bourgogne, le comte de Richemont et le duc de Bourbon, afin de lui être plus particulièrement agréa-

(1) « Le susdit archevesque d'Iorch passant par les fossés de Burniana, je m'aprochoy de luy, luy fis la révérence, en le priant qu'il eust Monseigneur l'abbé pour excusé de ce qu'il n'avoit point allé par devers luy, en alléguant son empeschement, tant pour la feste de Monsieur saint Jacques, apostre, comme pour la réception du cardinal Sainte-Croix, lequel archevesque d'Iorch me receut bénignement, et tint mondit seigneur abbé doucement excusé, et me regracia de la visitation qu'il luy avoit faicte par ma personne. » — Dom Taverne, p. 20.

(2) Arthur de Richemont, connétable de France, était un des principaux artisans de la paix. Il avait d'abord ruiné la faveur de Tanneguy Duchâtel, du sire de la Trémoille, de la dame de Giac, et des autres complices du meurtre de Jean-sans-Peur; puis il avait détaché son frère, le duc de Bretagne, de l'alliance anglaise, et enfin il avait décidé Charles VII à des concessions, peut-être pénibles, mais indispensables.

ble et peut-être d'en obtenir de meilleures conditions. Quant aux représentants de Philippe-le-Bon, ils ne le cédaient en rien à ceux de Charles VII en qualité et en talent, car à cette époque les hommes d'Etat de la Bourgogne pouvaient rivaliser avec les premiers de l'Europe. Ils se composaient de Pierre Raulin, chancelier de Philippe-le-Bon, un des plus savants juristes d'alors; des évêques de Cambrai et d'Arras, du duc de Gueldre, des comtes d'Etampes, de Saint-Pol, de Ligny, de Vaudemont, de Nevers, de Nassau, de Montfort et de Mégue. Nous verrons qu'ils soutinrent vigoureusement la lutte contre les diplomates français et qu'ils ne se laissèrent jamais entamer.

Le duc de Bourgogne avait voulu que les envoyés de Charles VII fussent accueillis avec une distinction toute particulière, ce qui mécontentait beaucoup les Anglais Il avait envoyé à leur rencontre, jusqu'à Saint-Quentin, son cousin, le comte d'Etampes, et dès qu'ils furent près d'Arras, il vint lui-même au-devant d'eux, avec les gens de sa maison et une foule de seigneurs (1). Les Anglais refusèrent seuls de l'accompagner, s'étonnant qu'il rendit tant d'honneurs à leurs communs ennemis. Il n'en alla pas moins jusqu'à une lieue de la ville (2), au bois

(1) « Le trentième jour dudit mois de juillet, monseigneur le duc de Bourgogne manda à plusieurs de son conseil qu'ils fussent par devers luy à son hostel après son dormir d'après disner... devant lesquels fut mis en déliberacion à sçavoir s'il estoit expédient, licite et convenable que monseigneur allast au-devant desdicts ambassadeurs....... Il fut conclu par la plus saine et grande partie que monseigneur iroit. » — Dom Taverne, p. 28.

(2) « Mondit seigneur duc estoit accompagné de cinquante harcers

de Mofflaines, et quand il aperçut ses deux beaux-frères, il mit pied à terre et les embrassa avec effusion. Cet exemple fut suivi par toute sa suite, et il y eut là une scène vraiment touchante, les seigneurs français et bourguignons se jetant dans les bras les uns des autres, comme des frères qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps. On se remit ensuite en route. Le connétable, les comtes de Vendôme et d'Etampes étaient à la tête du cortége; puis paraissaient les trompettes sonnant de joyeuses fanfares; après on voyait les rois d'armes, les hérauts et les poursuivants d'armes de tant de princes et seigneurs, dont les vêtements bigarrés faisaient le plus brillant spectacle; ils portaient les armoiries de leurs maîtres et suivaient Montjoye, roi d'armes de France, comme s'il était leur chef. Venaient ensuite les seigneurs des deux nations s'avançant pêle-mêle, comme pour indiquer le désir d'union qui les animait. Enfin arrivaient les ducs de Bourgogne, de Bourbon et de Gueldre, chevauchant de front, et pour fermer la marche, de nombreux cavaliers à la livrée de Bourgogne. C'est dans cet appareil qu'on entra à Arras : le peuple poussait des acclamations, les rues étaient pleines, les fenêtres et jusqu'aux toits des maisons étaient garnis de spectateurs (1). Cette ville avait vu bien des solennités sous les comtes de Flandre, elle devait en voir encore beaucoup sous les Espagnols

à main, tous vestus d'une parure, c'est à scavoir de hocquets tous argentez, esquels par devant estoient figurez de Fuzzis de bel et notable ouvrage. » — Dom Taverne, p. 33.

(1) Barante, *Ducs de Bourgogne*, t, IV, p. 72, 6e éd — Monstrelet, t. II, ch. 170, id 1572.

et les Français ; aucune ne surpassa celle-ci en éclat et surtout en témoignages de satisfaction.

Quand on fut arrivé sur la Petite-Place, le duc Philippe prit congé des ambassadeurs, et les remit aux soins de Jean de Clèves, son neveu. Le duc de Bourbon fut conduit à l'hôtel des Trois Cigognes, sur le grand marché, le comte de Vendôme à l'hôtel de Jean de Bourbech, le comte de Richemont à celui de Jean Davelus, l'archevêque de Reims et Christophe d'Harcourt aux Rosettes, sur la Grand'Place (1). La question des logements n'avait pas été résolue sans difficulté. Le duc de Bourbon avait demandé à être placé à l'hôtel où le cardinal de Chypre était déjà, et il avait fallu négocier avec celui-ci, qui « respondit qu'il se donnoit merveille pourquoy on le vouloit desloger, attendu qu'autrefois on avoit pris et retenu son hostel à l'hostel de l'évêque d'Arras, duquel on l'avoit deslogé, et encore de rechef on le vouloit desloger, et supposé qu'il ne soit fors simplement que fils de roy, si tenoit-il que mondit seigneur de Bourbon ne le voudroit point desloger, à quoy il préféroit l'Etat de l'Eglise qu'il avoit. » (2) Le lendemain de leur arrivée, les envoyés de France firent visite au cardinal Sainte-Croix, devant lequel l'archevêque de Reims porta la parole, et le surlendemain ils vinrent à pied présenter leurs devoirs au cardinal de Chypre. Le duc de Bourgogne, par une inspiration digne de sa munificence, avait voulu supporter tous les frais du séjour des am-

(1) Ces noms sont précieux à conserver : ils donnent une idée des hôtelleries d'Arras à cette époque.

(2) Dom Taverne, *Journal de la paix d'Arras*, p. 23.

bassadeurs à Arras (1). Entrant jusque dans les plus petits détails, il avait aussi pris de sages mesures pour qu'une telle réunion d'hommes de tous les pays n'entraînât pas de désordres « Et sy ne fust qu'il y eust effroy en ladite ville d'Arras, tant par feu de meschefs que par débas mouvans entre les parties. Et y avoit certains commis de par la ville à visiter de jour et de nuict les besognes nécessaires à garder que nulles extorsions ne se fissent » (2).

Les entrées solennelles se continuèrent le 1er août par celle d'Isabelle de Portugal, femme de Philippe-le-Bon. Cette princesse, qui s'était tant de fois interposée dans l'intérêt de la paix, tenait à en voir la conclusion, et les seigneurs et le peuple, qui connaissaient son intervention, lui en étaient tout particulièrement reconnaissants : aussi lui fit-on l'accueil le plus sympathique. Le luxe déployé en cette circonstance ne fut jamais dépassé, même à la cour de Louis XIV et de Louis XV (3). La duchesse était dans une litière magnifiquement parée, six de ses dames l'entouraient, montées sur de superbes haquenées; puis venaient six chariots de parade, où étaient les autres dames (4), toutes vêtues uniformément

(1) Lesquels assez près, chacun selon son estat, furent logez assez suffisamment par les fourriers du duc de Bourgogne, et aultres à ce commis. Et avecque le furent, durant la convention, servis abondamment de tous vivres tels que pour lors on les pouvoit recouvrer, laquelle dura environ trois mois en païant leurs deniers. (Monstrelet)

(2) Monstrelet, *Chroniques*, t. II, ch. 170.

(3) Monstrelet, *Chroniques*, t. II, ch. 170, id. 1572.

(4) « Icelles dames et damoiselles vestues de vertes houplandes, les manches faites et orfrisées d'argent, moult richement. » — Dom Taverne, p. 36.

avec des robes et des chaperons couverts de broderies d'or et de pierreries. L'archevêque de Reims et Christophe d'Harcourt étaient devant la litière, que suivaient les comtes de Vendôme et de Richemont ; les ducs de Bourbon et de Gueldre se tenaient aux portières. Le cortége entra par la porte Méaulens, et prit par les rues des Charriottes et de Sainte-Croix. Là, un évêque portugais vint saluer la princesse, au nom du légat du pape. On remarqua qu'elle reçut cet hommage sans descendre de sa litière, ce qui n'appartenait qu'aux têtes couronnées. Elle arriva enfin à la Cour-le-Comte, où son mari l'attendait. Le jeune comte de Charolais, qui fut depuis Charles-le-Téméraire, eut aussi sa réception, quoiqu'il ne fût encore âgé que d'un an et demi. (1) On avait été obligé de le laisser à Lens à cause d'une maladie; mais quand il fut rétabli on l'amena à Arras en brillant appareil et de grands honneurs lui furent rendus.

Il n'y a pas de congrès sans fêtes et divertissements : celui d'Arras eut aussi les siens. Le duc Philippe donna, le 4 août, la veille de l'ouverture des conférences, un bal qui fut magnifique. Les visites d'apparat occupèrent également une partie du temps des plénipotentiaires : elles se faisaient alors avec beaucoup de cérémonie, et étaient ordinairement accompagnées d'un sermon ou d'une allocution. Ainsi, dans la visite que le légat du Pape fit à celui du Concile, l'archevêque d'Yorck prononça un discours qui avait pour texte : *Quam pulchri sunt pedes*

(1) « A son entrée à Arras, monseigneur de Bourbon était emptes sa litière et nosseigneurs de Vendome et de Richemont estoient au plus près. » — Dom Taverne, p. 86.

evangelisantium pacem ! A côté de ces visites officielles il y en avait d'autres plus intimes où l'on traitait mûrement les affaires : chaque soir, Philippe-le-Bon avait des entretiens avec les légats ou le duc de Bourbon ; en outre, le duc de Richemont le tenait exactement au courant de tout ce qui se passait (1). Cette confiance accordée aux Français et les signes non équivoques de rapprochement qui se manifestaient entre les deux nations déplaisaient fortement aux envoyés de l'Angleterre; mais leurs plaintes furent peu écoutées, car leur crédit était sensiblement en baisse auprès du duc de Bourgogne (2).

Comme dans tous les congrès, il se donna pendant celui-ci beaucoup de dîners. L'un d'eux mérite un souvenir spécial, tant à cause du luxe qui y fut déployé que de la singularité qu'il présenta. Il eut lieu le 1er septembre, à la Cour-le-Comte, en l'honneur des envoyés anglais. « Et se fit l'assiette en la grande salle, à laquelle table furent assis au-dessus et au bout d'icelle l'archevêque d'Yorck, et après luy ainsi qu'au milieu de la dite table le cardinal de Winchester et puis mondit seigneur le duc, après lequel le duc de Gueldres, puis l'évesque de Liége, les comtes de Huntington et de Suffolk. Il y avait deux autres tables : à la première on remarquait deux évêques anglais, ainsi que les comtes de Montfort et de Mœurs ; à la seconde était le trop fameux évêque

(1) Mémoires de Richemont.

(2) « Pour lesquels convis et assemblées les ambassadeurs d'Angleterre n'estoient pas bien contens, et avoient les suspicion et doubte qu'entre icelles parties de France et de Bourgogne se machinast aulcun traicté contre leurs intérêts ». — Monstrelet, IIe vol. ch. 172.

de Beauvais, Pierre Cauchon, le juge de Jeanne d'Arc, entouré de plusieurs gentilshommes. Le duc de Bourgogne fut servi par son cousin, le comte d'Etampes, et le cardinal de Winchester par le damoiseau de Clèves, neveu de Philippe-le-Bon. Un grand nombre de seigneurs de la Flandre, de l'Artois, de la Hollande et de la Zélande se tenaient autour des tables pour faire honneur aux convives. Les vêtements de toute cette noblesse étaient éblouissants : le duc portait au cou un collier « de fin or semé de grand'foison de pierres précieuses qui estoient moult riches et de grande valeur. »

Tout cet apparat avait principalement pour but de ramener les Anglais aux vues du duc de Bourgogne ; ce fut ce dont on s'occupa après le dîner. En sortant de table, le cardinal s'entretint d'abord particulièrement avec Philippe-le-Bon ; puis il appela l'archevêque d'Yorck et la conversation dura plus d'une heure ; « ledit cardinal s'échauffoit tellement qu'il suoit à grosses gouttes ». Pour couper court à ce colloque qui devenait si animé, plusieurs chambellans « firent semblant d'apporter les épices » ; mais les interlocuteurs n'y prirent pas attention et le comte d'Etampes se décida enfin à offrir le vin et les épices au duc de Bourgogne ; le damoiseau de Clèves en fit autant au cardinal ; c'est ainsi qu'on se sépara. Le cardinal alla saluer la duchesse, et le duc « le convoya jusques au milieu de la salle où prit congé de luy » (1).

(1) Dom Taverne, *Journal de la paix d'Arras*, p. 71 : A propos d'un souper offert le 10 août par le duc de Bourgogne au duc de Bourbon et aux comtes de Richemont et de Vendôme, on a soin de mention-

Les démonstrations religieuses, dont on se montrait si prodigue à cette époque, jouèrent aussi un grand rôle au congrès d'Arras. Les processions y furent très multipliées. La première se fit le 22 juillet, alors que ni les Anglais, ni les Français, ni le duc de Bourgogne n'étaient encore arrivés et qu'on se demandait même si toutes les espérances ne seraient pas déçues. Elle partit de la Cathédrale, passa devant Saint-Géry, suivit le petit marché et entra dans l'église de Saint-Vaast par le grand portail. L'évêque d'Auxerre y célébra la messe, au grand autel du chœur, et prêcha devant une nombreuse assemblée : il avait pris pour texte : *Fides tua te salvum faciet, vade in pace*. Après la messe, le cardinal de Chypre accorda une indulgence d'un an à tous ceux qui y avaient assisté. Mais en même temps il profita de la circonstance pour prendre position dans le conflit existant entre le Pape et le Concile, et qui plusieurs fois avait été jusqu'à des excommunications réciproques (1). Il fit afficher à la porte de l'église la copie du décret passé dans la vingt-unième session, et qui ordonnait d'expédier gratis toutes les provisions des bénéfices vacants, ce qui était vivement contesté par le Saint-Siége.

Une si grande et si noble assemblée ne pouvait se passer de tournois. Il y en eut un magnifique le 11 août :

ner que les convives « furent moult honorablement receus tant en boire qu'en mangier, comme d'esbattements entre dames et damoiselles. »

(1) Certains ultramontains ne considèrent le concile de Bâle comme œcuménique qu'à partir de la XXVIe session, c'est-à-dire du moment où il a été soumis à l'influence du pape. — Hénault, *Histoire de France*.

les séances du Congrès furent même suspendues à cette occasion. Un chevalier espagnol, Juan de Melo, vint défier Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, chambellan de Philippe-le-Bon (1). Le sire de Charny avait pour écuyers, portant ses armes, les comtes d'Etampes, de Saint-Pol, de Suffolk et de Ligny et le sire d'Argueil, fils du prince d'Orange. Il avait à la main, en signe de dévotion, une petite bannière représentant la sainte Vierge et saint Georges. L'Espagnol n'avait pas d'écuyers, mais le duc Philippe lui en assigna qui étaient dignes de ceux de son adversaire, entr'autres le sire de Saveuse et le sire Jacques de Lor. Il était vêtu d'une *huque* en velours rouge, sur laquelle était brodée la croix blanche de France, ce qui choqua les Anglais et les Bourguignons; mais il donna pour explication que son maître, le roi de Castille, était l'allié du roi Charles. Le premier jour on se battit à la lance, sans qu'aucun des tenants fût blessé. Le second, la lutte eut lieu à pied, à la lance, à la hache, à l'épée et à la dague. Juan de Melo combattit avec la visière levée, mais il sut parer tous les coups que lui porta le sire de Charny. Celui-ci, au contraire, fut touché au bras d'une manière si violente, que son bracelet en fut percé ; néanmoins il ne reçut qu'une blessure légère. Les deux champions s'apprêtaient à se prendre corps à corps, lorsque le duc de Bourgogne fit cesser la joûte. Ils en parurent vivement contrariés ; l'Espagnol surtout disait qu'il n'était pas venu de si loin pour un si petit ouvrage (2). Mais il fut bientôt calmé

(1) Ce combat laissa de tels souvenirs, que Cervantes en met la description dans la bouche de don Quichotte.

(2) « Sy étoient tous deux troublés, semblant qu'ils montroient de ce qu'on les avoit sitôt pris. Et par espécial l'Espagnol, venant devant

par les éloges que le duc lui donna, et surtout par l'admiration de toute la noblesse étonnée de l'avoir vu combattre sans visière.

Cependant les conférences avaient commencé le 5 août. Elles se tinrent à l'abbaye de Saint-Vaast, dont les riches appartements avaient été mis à la disposition du Congrès. Le duc Philippe était allé les visiter le 31 juillet, et en avait témoigné sa satisfaction. Les salles étaient ornées de ces belles tapisseries d'Arras, qui n'avaient pas alors d'égales dans le monde. Dans la première salle, on voyait la célèbre tenture représentant la défaite des Liégeois par Jean-sans-Peur. La seconde, où devait se tenir l'assemblée générale, était recouverte d'un drap d'or. La troisième était tendue d'un drap de fleurs de lys d'or sur champ d'azur. En outre, plusieurs chambres avaient été réservées pour les réunions partielles et séparées des diverses ambassades : celle qui était au bout de la grande salle du quartier abbatial était tapissée d'étoffe or et soie de haute lice, avec un lit de parade; celle dite d'Anchin avait également une tenture de haute lice et un superbe lit de parade, et sur le « pavement des beaux tapis de diverses couleurs en lesdites salles » (1).

Les conférences d'où sortit la paix d'Arras sont au nombre de neuf. La première ne fut pour ainsi dire

ledit duc, répéta par deux fois qu'il n'étoit pas content pour si peu de chose faire, attendu qu'à grand dépens et à grand travail de son corps il est venu de moult lointain païs par mer et par terre pour acquérir honneur et révérence, à quoi lui fut-il répondu que bien et moult honorablement avoit fait son debvoir et accompli ses armes. » — Monstrelet, *Chroniques*, t. II, ch. 171.

(1) Dom Taverne, *Journal de la paix d'Arras*, p. 6 et 41.

qu'une séance d'installation. Pourtant il s'y agita une question épineuse, la préséance des légats. Celui du Pape prétendait avoir le pas sur celui du Concile, qui ne voulait admettre aucune supériorité. On finit par décider que chacun aurait la prééminence à son tour. Dès que cette difficulté fut levée, Philippe-le-Bon entra dans la salle, et s'assit au-dessous des cardinaux (1). Alors les légats présentèrent des lettres du Pape et du Concile dont le chancelier du duc donna lecture à genoux. Il adressa aussi une petite allocution en latin aux deux cardinaux « mais par ce qu'il parloit si bas, les assistans ouyrent peu ou néant. » Deux discours furent ensuite prononcés : l'un, par Nicolas Poulain, au nom des cardinaux, rappelait toutes les calamités de la guerre, et déclarait que le Saint-Père et le Concile « ayant compassion du royaume de France moult désolé, avoient envoyé les susdits cardinaux pour labourer de mettre paix et union audit royaume ». En conséquence il exhortait les parties « à faire des propositions si courtoises et si raisonnables qu'elles se pussent facilement accommoder » (2); l'autre, lu par Laurent Pinon, évêque d'Auxerre, confesseur du duc, avait pour texte ces paroles d'Abraham à Loth : « Je te prie qu'il n'y ait pas de que-

(1) « Quand mondit seigneur le duc entra en ladite salle, le cardinal de Chypre se leva de son siége et alla à l'encontre de luy jusques à la porte ; mondit seigneur fit grande révérence audit cardinal de Chypre et pareillement au cardinal de Sainte-Croix, lequel ne s'estoit levé pour sa maladie de pied, et après mondit seigneur s'assit au-dessous des deux cardinaux ». — Dom Taverne, p. 42.

(2) « A son propos ne prit point de thême, mais le demena moult hautement en latin en langage moult orné de rhétorique. » — Dom Taverne, p. 43.

relle entre toi et moi, non plus qu'entre tes pasteurs et les miens, car nous sommes frères. » Lesdits propos finys, monsieur le chancelier regracia moult honnètement lesdits cardinaux, et dit que « quantes fois que lesdits cardinaux le voudroient mander il estoit prest d'entendre au bien de la paix générale. »

Le six août, les ambassadeurs de France furent reçus par les légats entre huit et neuf heures du matin. L'archevêque d'Albi parla en leur nom. Il développa ces paroles si connues : *Pax hominibus bonæ voluntatis,* « en alléguant ce que disait saint Augustin *De civitate Dei,* Salluste, Tulle, Platon, Aristote et saint Paul l'apostre ». Lorsqu'il eut fini, « les susdits princes et seigneurs ambassadeurs parlèrent un petit ensemble, et puis ledit archevesque de Reims regracia bien hautement et moult humblement les susdits cardinaux, le proposant et autres qui estoient venus en leur compagnie. » Il déclara que le roi, son maître, avait le plus vif désir de la paix et que pour y parvenir il était prêt à de grands sacrifices et avait envoyé des princes de sa famille munis des pouvoirs les plus étendus. Ceux-ci exhibèrent alors ces pouvoirs et dirent aux cardinaux qu'ils étaient à leurs ordres « toutes et quantes fois les voudroient mander, fust au matin, après disner ou par nuict » (1). Les ambassadeurs anglais eurent audience le même jour, à quatre heures après midi. Les cardinaux leur présentèrent les lettres du Pape et du Concile, et un évêque du royaume de Dace les remercia par un discours dont le texte était : *Pacem habete ad omnes, et Deus consolationis erit vobiscum :*

(1) Dom Taverne, p. 45.

il partit de là pour prouver qu'il était nécessaire de faire la paix, d'abord pour l'honneur de Dieu, et ensuite pour prévenir la destruction non-seulement du royaume de France, mais de toute la chrétienté. L'archevêque d'Yorck répondit que le roi d'Angleterre était disposé à entendre les propositions de paix qui pourraient être faites; mais on remarqua beaucoup qu'il ne dit pas, comme le duc de Bourgogne et les ambassadeurs français, que ceux d'Angleterre se rendraient au Congrès toutes les fois qu'on les y appellerait. Néanmoins le cardinal de Sainte-Croix avait bon espoir que les négociations aboutiraient, et il pensait même qu'on devait déjà chanter : *Gloria in excelsis* (1).

On aborda enfin le fond des questions, et ce fut à ce moment que les difficultés se présentèrent. Il fallait mener séparément deux négociations : la paix entre la France et l'Angleterre, et celle entre la Bourgogne et la France. Les Anglais faisaient les plus grands efforts pour les confondre, de manière à empêcher Philippe-le-Bon de traiter sans eux. Aussi, tout en protestant de leur ardent désir d'arriver à une convention générale, ils se montraient fort exigeants sur les conditions. Leur intention secrète était de traîner les choses en longueur et d'empêcher la dissolution de l'alliance bourguignonne.

Cette tactique adroite faisait tourner continuellement les discussions dans le même cercle. Quand les Français demandaient une paix définitive, les Anglais répondaient qu'ils aimaient mieux une longue trêve, avec le mariage d'Henri VI et d'une fille de Charles VII. Quand on par-

(1) Dom Taverne, p. 47.

lait de l'intégralité de la France, l'archevêque d'Yorck réclamait au nom de son maître les villes, châteaux et domaines qu'on lui retenait encore ; les ambassadeurs français se décidèrent à offrir le duché d'Aquitaine, mais leurs adversaires dirent qu'on ne leur cédait que ce qui leur appartenait. On ajouta les diocèses de Bayeux, Avranches et Evreux, mais à condition que le duc Charles d'Orléans (1), prisonnier depuis Azincourt, serait mis en liberté. Les Anglais ne se contentèrent pas encore de ces concessions, et les pourparlers allaient être rompus, lorsque les légats firent une démarche pressante auprès des Français, et obtinrent d'eux l'abandon de la Normandie. Mais à ce moment fut prononcé le mot qui, à lui seul, formait le nœud gordien de toutes les questions : les Français insinuèrent qu'il était bien entendu que ces cessions n'étaient faites à l'Angleterre qu'à titre de fief, et en retenant les droits de suzeraineté du roi, ainsi que cela se pratiquait avant la guerre. Là-dessus, les Anglais se récrièrent, et prétendirent qu'il n'y avait plus qu'un roi de France, Henri VI. Au reste, ils demandèrent à consulter le cardinal de Winchester, et ce prélat arriva bientôt à Arras, avec une suite nombreuse. Le duc de Bourgogne alla en cérémonie à sa rencontre, et lui rendit les mêmes honneurs qu'aux autres cardinaux. Le lendemain, le nouveau diplomate déclarait, qu'après en avoir conféré avec ses collègues, les Anglais ne devaient plus donner de réponse, du moment que les droits de leur maître sur la couronne de France étaient contestés.

(1) Fils de celui qui fut assassiné rue Barbette, et père de Louis XII. Il fut un des meilleurs poètes du XVe siècle.

Après cette déclaration, les ambassadeurs anglais n'eurent plus d'autre souci que d'arriver à la dissolution du Congrès. En conséquence, ils vinrent trouver les légats et leur posèrent cette question captieuse : le duc de Bourgogne a-t-il été relevé par l'Eglise des serments qu'il a faits lors du traité de Troyes ? Les légats se contentèrent de répondre que le duc n'avait été absous d'aucun engagement *légitime*. Ne pouvant obtenir satisfaction de ce côté, les ambassadeurs anglais s'adressèrent aux députés des bonnes villes, et principalement à ceux de Paris. L'opinion de la bourgeoisie n'était pas à dédaigner à cette époque, et les Anglais, plus que d'autres, étaient habitués à compter avec le suffrage des communes. Ils prirent donc la peine d'expliquer aux députés toutes les concessions que, suivant eux, ils avaient faites dans l'intérêt de la paix, et cherchèrent à leur persuader qu'ils n'étaient plus responsables d'une rupture devenue imminente. Puis, les prenant par un endroit qui aurait pu leur être sensible, ils leur dirent que, si on voulait des changements à la transmission établie pour la couronne, on devait au moins consulter les trois états de France et d'Angleterre. Mais ces suggestions eurent peu d'effet, car elles s'adressaient à des gens qui préféraient de beaucoup la proclamation de la paix à la reconnaissance de droits politiques. Aussi, persuadés de l'inutilité de plus longs efforts, les Anglais déclarèrent qu'ils abandonnaient des négociations qui n'avaient jamais pu avoir pour but de priver le roi Henri de sa couronne de France, et que Dieu, dans sa grâce infinie, saurait bien protéger la juste cause. Ils quittèrent en effet Arras le 1er septembre, escortés par cinq des principaux

seigneurs de la cour de Bourgogne ; on remarqua que le jour de leur départ « se fist une grande inondation d'eau » (1). En prenant congé du duc, ils lui avaient dit qu'ils ne comprenaient pas pourquoi leurs justes réclamations n'avaient pas été mieux appuyées par lui, car si un duc avait deux duchés, un roi pouvait bien avoir deux royaumes.

Dès qu'ils furent éloignés, les choses prirent une tout autre tournure. Le duc de Bourgogne, qui jusqu'alors s'était montré fort réservé, se dessina plus nettement. Le jour même du départ des Anglais, il convoqua à une réunion générale les députés des villes sous la présidence des légats. Thomas de Courcelles, un de ceux qui avaient été envoyés par Paris, porta la parole et commença par ces mots : *Advos patres reverendissimi, qui ineunt pacis consilia, sequetur vos gaudium* (2). Les légats répondirent qu'ils travaillaient de tout leur pouvoir à la paix, qu'ils avaient reçu mission de la rétablir dans toute la chrétienté ; mais que, puisque par malheur ils n'avaient pu y réussir, ils allaient au moins tâcher de pacifier le royaume de France, et de le relever de sa désolation. Il

(1) Le temps avait été constamment mauvais pendant cette première partie du Congrès. Le six août il avait fait « moult cruel et horrible temps, qui commença après la procession, de tonnerres, d'esclairs, de grandes inondations d'eaux, et par espécial cheus de pierres, dont plusieurs disoient que c'estoit mauvais présage ». — Dom Taverne, p. 49 et 79.

(2) « Finalement ledit maistre Thomas de Courcelles proposa tant de belles et solennelles paroles, que ce seroit longue chose à raconter, et sembloist qu'on ouyst parler un ange de Dieu, par quoy des assistans plusieurs furent émeus à larmes. » — Dom Taverne, p. 78.

ne s'agissait donc plus que de trouver les termes des satisfactions à attribuer au duc de Bourgogne, car c'était lui qui dictait la paix. On y travailla assidument.

Il y avait pourtant une autre question qui ne laissait pas d'être assez délicate. Les termes du traité de Troyes étaient formels, et les serments faits par Philippe-le-Bon ne pouvaient être contestés (1). Aussi, les Anglais les rappelaient-ils sans cesse. Une conscience moins timorée que la sienne s'en serait alarmée ; il fallait donc trouver des accommodements avec le Ciel : pour cela, on s'adressa à des théologiens de toutes les nations. Trois consultations furent rédigées : la première par des Anglais, la seconde par des Français et la troisième par les conseils même des légats. Les conclusions de chacune d'elles étaient faciles à prévoir : les Anglais n'admettaient aucun tempérament avec les serments, les Français prétendaient que ces serments ne liaient pas, les familiers

(1) Voici ce que disait le traité de Troyes sur ce point : « Nous, Philippe, duc de Bourgogne, pour nous et nos héritiers, jurons, sur les saints Évangiles de Dieu, à Henri, roi d'Angleterre et régent de France pour le roi Charles, de lui obéir humblement et fidèlement dans tout ce qui concerne la couronne et la chose publique de France, et aussitôt après la mort du roi Charles, notre seigneur, d'être perpétuellement homme-lige et fidèle du roi Henri et de ses successeurs, de n'avoir ni de souffrir pour souverain seigneur roi de France, aucun autre que le roi Henri et ses héritiers, de n'entrer jamais par conseil ni consentement d'aucun tort qui pourrait être fait au roi Henri et à ses successeurs, pour lequel ils auraient à souffrir en leurs corps ou leurs biens, mais, au contraire, de leur découvrir diligemment, autant qu'il sera en notre pouvoir, lesdits desseins, par lettres et messages. »

des légats établissaient des distinctions. Pour obtenir un supplément d'instruction, on s'adressa à cette foule de théologiens qui suivaient le Congrès sans caractère officiel, et on leur posa la question d'une manière tout à fait bizarre. On travestit les événements en une espèce d'allégorie historique. On y fit figurer un Assuérus, duc de Galilée, qui avait encouru le déplaisir de Darius, roi des Perses, son père : on y ajouta un roi d'Egypte, Pharaon, qui, pour s'emparer des États d'Assuérus, s'était allié avec le cousin de celui-ci, le duc de Samarie, et l'on demanda si ce dernier était obligé de maintenir indéfiniment l'alliance. Il paraît que les théologiens se reconnurent dans ces ténèbres, car ils donnèrent un avis favorable.

Pendant que le duc Philippe se débattait ainsi dans les subtilités de la casuistique, il arriva un événement qui faillit tout compromettre, et qui prouve combien Charles VII était peu obéi, même de ses plus dévoués capitaines. La Hire et Xaintrailles, sans égard pour la trève, firent une pointe en Picardie, à la tête de six cents hommes d'armes (1). Ils brûlèrent les faubourgs d'Amiens, et s'avancèrent jusqu'à Doullens, à sept lieues d'Arras, saccageant tout sur leur passage, et menaçant d'enlever le Congrès et le duc de Bourgogne par la même occasion. On comprend la stupéfaction de tous ces négociateurs qui travaillaient si laborieusement à la paix, en apprenant que la guerre était à leurs portes. Philippe-le-Bon en fut vivement courroucé et voulut congédier les ambassadeurs de France. Le duc de Bourbon et le connétable

(1) Dom Taverne, *Journal de la paix d'Arras*, p. 64.

envoyèrent en toute hâte sommer La Hire et Xaintrailles de rétrograder ; mais ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on obtint d'eux qu'ils repasseraient la Somme, et rendraient les prisonniers et le butin qu'ils avaient faits (1).

Ce contre-temps fut plus que compensé par la mort de Bedford, survenue à Rouen le 14 septembre. Quoique les liens d'amitié qui avaient uni Philippe-le-Bon et le régent fussent bien relâchés, et qu'on prétendît même que Bedford et Glocester avaient voulu faire assassiner le duc de Bourgogne, il restait toujours quelque chose de leur ancienne solidarité, et cette mort arrivait fort à propos pour dissiper certains scrupules. Au reste, le duc Philippe en était arrivé aux dernières limites de la résistance, et il ne demandait pas mieux qu'il lui fût fait une sorte de violence pour l'obliger à se rendre. On s'arrangea en conséquence : un matin, qu'il était en prières à l'église de Saint-Vaast, la duchesse, les ambassadeurs de France et un grand nombre de gentilshommes des deux nations se jetèrent à ses genoux et le supplièrent de céder au vœu général. Cette démonstration agit fortement sur l'âme impressionnable de Philippe-le-Bon. Pour la dominer entièrement, on dit que le surnaturel fut même employé. Le cardinal de Sainte-Croix aurait fait apporter un pain devant le duc et, après avoir prononcé une malédiction, ce pain serait devenu tout noir, puis quand il l'eut béni il reprit sa première couleur (2).

(1) Monstrelet, *Chroniques*, vol. II, ch. 174. —*Mémoires de Richemont*.

(2) Barante. *Ducs de Bourgogne*, t. IV, p. 87, éd. 1842.

Pressé de tant de côtés à la fois, le duc de Bourgogne vint au Congrès, et déclara, par la bouche de son chancelier, que, par respect pour le pape et pour le Concile, il voulait bien consentir à la paix, mais sous l'assurance solennelle et authentique que l'Église universelle regardait comme nuls les traités qu'il avait conclus avec les Anglais. Les légats le lui promirent, et dès lors il ne s'agit plus que de régler les conditions de paix.

Les ambassadeurs français acceptèrent tout ce qu'on leur demanda ; car ils comprenaient que l'essentiel était d'assurer le présent et de séparer la Bourgogne de l'Angleterre (1). Le traité fut signé le 21 septembre 1435. Le même jour, l'évêque d'Arras vint processionnellement de la Cathédrale à l'église de Saint-Vaast, où devait avoir lieu la proclamation de la paix. Cette cérémonie se fit avec la plus grande solennité. Le cardinal de Chypre dit la messe du Saint-Esprit, ayant pour diacre Jean Duclercq, abbé de Saint-Vaast, et pour sous-diacre Jacques Guélart, abbé de Saint-Nicaise de Reims. Le duc de Bourgogne l'entendit dans un oratoire, à droite de l'autel, les ambassadeurs étaient à gauche, dans un autre oratoire. La duchesse y assistait également ; elle était placée à une fenêtre de la chambre de dom Jacques de Bertangle, qui donnait sur le chœur. Le sermon fut prêché par l'évêque d'Auxerre, le texte en était : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres inunum !* Après le sermon, on donna lecture du traité, ce qui dura plus d'une heure. Cette lecture étant achevée, Jean Trudart,

(1) Voir le texte du traité dans les *Mémoires de Saint-Rémy*, ch. 185, et dans Monstrelet, 11e vol., ch. 177.

doyen de Paris, se jeta aux pieds du duc, ainsi que cela avait été convenu, et lui demanda merci pour la mort de son père (1). Philippe-le-Bon le releva et lui promit de ne jamais rappeler ce fait douloureux. Alors le cardinal de Sainte-Croix, ayant posé une croix d'or et le Saint-Sacrement sur un coussin, fit jurer au duc de Bourgogne qu'il pardonnait au roi de France, et que désormais il entretiendrait avec lui bonne et solide amitié. Puis, les deux légats mirent les mains sur lui et le relevèrent des serments qu'il avait faits aux Anglais. On procéda ensuite à la réception des autres serments. Le duc de Bourbon et le connétable jurèrent sur le Crucifix, et après eux vinrent les prélats et les gentilshommes français et bourguignons. L'un de ces derniers, le sire de Lannoy, dit tout haut: « Cette main a juré cinq fois la paix durant la guerre, mais cette fois la paix sera tenue de ma part, et jamais je ne l'enfreindrai. » Pourtant, il n'y eut pas unanimité complète chez les seigneurs de Bourgogne; plusieurs aimèrent mieux sortir de l'église que de manquer à la cause qu'ils avaient si longtemps servie. Les serments furent aussi demandés aux prélats, aux nobles et aux députés des bonnes villes; et, par excès de précaution, les légats voulurent que tous les assistants levassent la main. Aussitôt « on cria Noël moult haultement, tellement que par la joye que le plus grand nombre avoit, on n'eut

(1) Usquè ad pedes genua que palam procumbentes, nomine Caroli regis orarunt ut parentis sui cædem remittat, profitentes sese ad facinus imperitià adolescentiæ et improborum suasu designasse, ac dolere jàm gravissimè quod ita accidere, et nisi factum esset, ne unquàm fieret, omni ope annixurum. (Merchantius).

pas ouy Dieu » (1). Quand toutes ces formalités furent remplies, l'officiant donna la bénédiction au peuple, et entonna le *Te Deum*, qui fut accompagné alternativement par l'orgue et la musique du duc. Enfin, on se sépara. En sortant de l'église, Philippe-le-Bon prit le bras du duc de Bourbon, ce que voyant, le peuple éclata en immenses acclamations, qui suivirent les deux princes jusqu'à leur entrée à la Cour-le-Comte. En effet les habitants d'Arras étaient dans l'allégresse, tant à cause des inquiétudes dont ils étaient délivrés, que de l'unité qu'elle rendait à la France. Aussi, le soir, des feux de joie furent allumés dans toutes les rues, on fit même couler des fontaines de vin, quoique ce fût le mercredi des Quatre-Temps (2).

Le lendemain, une grande procession eut lieu à la Cathédrale : elle fit le tour de l'église ; puis il y eut messe de la Sainte-Vierge et sermon d'un Carme, docteur en théologie, qui prit pour texte : *Fructus spiritus charitas, pax et gaudium*. Enfin, le même jour, l'abbé de Saint-Vaast donna un grand dîner à une partie des ambassadeurs français et aux principaux officiers de Philippe-le-Bon. Ce fut la clôture du Congrès.

(1) Dom Taverne, p. 99. Le narrateur pourrait donc revendiquer son bien dans ce vers si connu :

Dieu, pour s'y faire ouïr, tonnerait vainement.

(2) « Ledit jour, pour les joyeuses nouvelles de la paix, on fit feux en plusieurs lieux en la ville d'Arras, et furent tables mises et pain et vin sur icelles pour boire des passans. » (D. Taverne. p. 101). — « Et par espécial fut faicte en l'hostel du duc de Bourgogne moult grand feste et liesse de plusieurs chevaliers, escuyers, dames et damoiselles des deux partis, tant en boire, mangier et danses comme austres esbastements. » (Monstrelet).

Il fallut se séparer, car il y avait plus de deux mois qu'on était réuni à Arras. Le 27 septembre, le légat du pape, qui était guéri de sa maladie, et qui était retourné à l'hôtel de Pierre de Canteleu, vint à cheval remercier la communauté de Saint-Vaast de son hospitalité. De là, il se rendit à pied à la Cour-le-Comte, pour prendre congé du duc. Néanmoins, il ne partit que le 5 octobre, parce qu'il voulait assister à la fête de la translation de Saint-Vaast. Il fut reconduit jusqu'à Blangy par Philippe-le-Bon, le duc de Bourbon, l'abbé de Saint-Vaast et une suite nombreuse. Le 28 septembre, le cardinal de Chypre avait quitté Arras, escorté des mêmes personnes; il retourna par la Flandre au Concile de Bâle. Les ambassadeurs français s'en allèrent le 1er octobre, à l'exception du duc de Bourbon, qui resta jusqu'au 10. Enfin, Philippe-le-Bon se mit en route le 27 octobre, se rendant à Boulogne, en pèlerinage à Notre-Dame ; son séjour à Arras avait duré plus de onze semaines.

Ce qui avait retardé son départ, c'était l'attente du serment du roi, que le chancelier de Bourgogne était allé recevoir, avec Jean de Croy, Jean Tranet et d'autres délégués. Ce serment fut prêté à Tours, où les Etats du royaume avaient été rassemblés pour cette importante circonstance. Après la cérémonie, le roi, tout attendri, dit aux envoyés du duc : « Il y a longtemps qne je languissais après cette heureuse journée ; il nous faut en remercier Dieu », et il fit chanter le *Te Ceum*. Le Pape confirma le traité d'Arras par une bulle, dans laquelle il témoignait tout son contentement. Le concile de Bâle accueillit aussi cette paix avec la plus vive satisfaction, et l'évêque de Vienne dit, aux acclamations de toute

l'Assemblée, que, quand même le concile n'aurait rien fait autre chose, il aurait rendu un assez grand service à la chrétienté.

Tous les membres du Congrès n'étaient pas encore partis d'Arras lorsqu'on y apprit la mort d'Isabeau de Bavière. Cette princesse, qui avait eu sur les événements une si fatale influence, finit dans un abandon presque complet. Néanmoins, le duc Philippe fit chanter pour elle un service solennel dans l'abbaye de Saint-Vaast : il ne pouvait moins faire pour le repos de l'âme de celle dont il avait partagé la politique. Accompagné du duc de Bourbon, des comtes d'Etampes et de Vendôme, et de Louis de Clèves, il assista aux vigiles, tout vêtu de noir. La messe fut célébrée le lendemain par l'évêque d'Arras, qui dut à cette occasion donner des lettres de non-préjudice à l'abbé de Saint-Vaast. Le duc de Bourgogne y parut en grand deuil avec les seigneurs qui viennent d'être cités et une suite nombreuse. La cérémonie se fit de même que pour les morts, le jour de la Toussaint. On avait dressé la chapelle ardente qui servait aux funérailles des abbés de Saint-Vaast : « elle estoit tout ornée moult richement de chandelles de cire chacune de demie livre ou plus ». Quarante pauvres tenaient autant de torches.

Quoique les Anglais eussent rompu si aigrement les conférences au Congrès d'Arras, Philippe-le-Bon ne désespérait pas encore de les faire revenir à de meilleures idées. Dans ce but, il envoya en Angleterre ses hérauts, Toison-d'or et Bon-vouloir, pour notifier la paix à Henri VI. Mais l'accueil qu'on leur fit lui ôta bientôt toute illusion : à peine débarqués à Douvres, ils furent

gardés à vue, et à Londres on les séquestra dans la maison d'un pauvre cordonnier. Pendant leur séjour dans cette ville, ils furent témoins d'une émeute assez sérieuse contre les Hollandais, les Flamands, les Brabançons et les Picards établis dans la cité, c'est-à-dire contre ceux qui avaient abandonné la cause de l'Angleterre. Les hérauts du duc de Bourgogne coururent même quelques dangers et ils revinrent auprès de leur maître sans avoir pu accomplir leur mission.

Nous avons passé en revue toutes les circonstances qui ont amené le traité d'Arras. Ce traité forma longtemps le droit des nations ; il fut pour le XV[e] siècle, ce que le traité d'Utrecht est pour le XVII[e] et celui de Vienne pour le XIX[e]. On peut donc dire qu'Arras tient le rang le plus honorable parmi les villes célèbres dans les fastes de la diplomatie.

LE

CLOITRE DE NOTRE-DAME

A ARRAS

PAR M. L'ABBÉ PROYART

Membre résidant.

Il y en avait deux, dit le Père Ignace, dans la Cité : Le cloître des Processions, et le cloître de Notre-Dame, autrement dit le Grand-Atre. La cathédrale se trouvait entre l'un et l'autre.

Le Cloître des Processions.

Le cloître des processions, *Ambitus processionis*, attenant à l'église du côté du Couchant, était une dépendance de cette basilique. Qu'on se figure un vaste bâtiment carré, couvert, fermé à l'extérieur, encadrant un préau, au milieu duquel se trouvait un puits : Tel était ce cloître. Ses galeries larges et spacieuses, garnies à l'intérieur d'un treillis de bois, servaient aux processions

ordinaires du chapitre ; d'où lui est venu le nom de cloître des processions. Son architecture était en harmonie avec celle de la cathédrale, autant qu'il fut permis d'en juger par les restes qu'avait épargnés la pioche révolutionnaire, et qu'on voyait encore, il y a environ trente-cinq ans. Ce cloître était la plus ancienne construction religieuse de la Cité. Du moins passait-il pour tel, à l'époque où le Père Ignace en faisait mention dans ses Mémoires. *Le cloître*, dit-il, *est un morceau des plus antiques de la Cité.* Les monuments funèbres qui l'ornaient, les peintures murales qui le décoraient, les pierres tombales dont il était pavé, tout cela démontrait sa vénérable antiquité. Il est indubitable qu'il servait autrefois de sépulture aux chanoines et autres membres du chapitre, avant qu'il fût d'usage d'enterrer dans l'église cathédrale. Il y avait une tombe, ou monument funèbre, remarquable entre tous, par la cérémonie qui s'y accomplissait chaque dimanche. C'était celui de Thomas d'Argenteuil, prévôt du chapitre, en 1226, qui fut assassiné dans la nef de la cathédrale, après l'office de matines, en haine de la justice et de la liberté ecclésiastique, dont il s'était montré le courageux défenseur. Toutes les fois que la procession passait dans le cloître, elle faisait une station devant la croix de sa tombe, pour réciter le *De profundis* ; puis on allumait deux cierges aux frais des serruriers de la ville. Cette corporation ayant cessé de remplir cette charge, le Conseil d'Artois dut intervenir pour l'y contraindre. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans le répertoire des titres de la cathédrale :

Lettres du 10 avril 1548, contenant certaine sentence rendue au Conseil d'Artois au profit de MM. du Chapitre,

contre les ferroniers de la dite ville d'Arras en Cité, pour deux cierges de cire qui se doivent mettre allumés par chacun dimanche au cloître de Notre-Dame, devant le crucifix, à l'heure de la procession, avec la commission exécutoire infixée à la dite ordonnance.

Après le *De profundis*, un enfant de chœur jetait de l'eau bénite sur la tombe. Il est probable que les serruriers avaient eu, dans leur corporation, quelques complices de l'assassinat du vénérable prévôt. Voilà pourquoi ils étaient assujettis à cette servitude. Ce qu'il y a de certain, c'est que les soupçons se portèrent aussi sur le bailli d'Arras, à l'époque de la perpétration du crime. Il est d'autant plus vraisemblable qu'il n'y était pas étranger, qu'il refusa de rechercher les coupables. L'évêque Pierre Ponce, indigné de cette conduite, parvint à le faire révoquer, aux applaudissements de toute la population, qui vénérait Thomas d'Argentteuil, ce saint dignitaire du chapitre, et déplorait sa triste fin.

Le cloître des processions avait quatre entrées : deux à l'extérieur et deux autres à l'intérieur de la cathédrale. La première s'ouvrait sur le Grand-Atre, et la seconde sur une impasse qui existe encore, donnant sur la rue des Morts; mais comme elle était réservée aux seuls chanoines qui demeuraient dans le voisinage, elle restait fermée hors le temps des offices divins.

Les deux autres s'ouvraient sur la nef latérale de l'église : la procession entrait dans le cloître par une porte et rentrait par l'autre dans la basilique.

C'est dans le cloître des processions que se trouvait la bibliothèque du chapitre. Primitivement établie (1424) au-dessus d'une des chapelles de la cathédrale, celle de

de Saint-Vaast, elle fut transférée dans la galerie qui longeait le mur de l'église (1). L'archidiacre François de Ranchicourt fut un de ses bienfaiteurs. Il lui laissa tous ses livres par acte testamentaire en date de 1540. A son exemple, Molan, docteur de Louvain, voulant donner aux chanoines d'Arras un témoignage de son estime, leur envoya une partie de sa bibliothèque, pour enrichir celle du chapitre. On ne pouvait emporter aucun livre sans avertir le bibliothécaire et sans l'agrément du prévôt. Deux chanoines, en 1614, s'étant permis de prêter un livre à un savant jésuite sans les formalités voulues, furent privés du fruit de leur bénéfice jusqu'à la restitution de l'ouvrage. L'an VI de la République, le 29 prairial, les nommés Isambart, Perier, Dufour, Pollet et Douchet, chargés de faire l'inventaire du mobilier de la bibliothèque, ont déclaré y avoir *trouvé une immense quantité de livres,* sans entrer dans aucun détail.

Le Grand-Atre.

Le Grand-Atre, ou le pourtour de la cathédrale, qu'on appelait le cloître de Notre-Dame, était autrefois le cimetière général de la ville et de la Cité. On le désignait sous le nom de Grand-Atre, pour le distinguer d'un autre cimetière, le Petit-Atre, situé sur la paroisse de la Chapelette ou Notre-Dame-au-Jardin (2).

(1) Rep. fol. 9.

(2) Ce cimetière contenait 12 verges, tenant d'un sens à l'abbaye du Vivier, d'autre sens à la rue vulgairement appelée la rue de Terre, et au jardin du sieur Lavigne. Il y avait là une petite chapelle

Le cloître de Notre-Dame comprenait en très grande partie tout le terrain qui entourait l'ancienne cathédrale, c'est-à dire la place actuelle de la Préfecture. Il cessa d'être un lieu de sépulture, à dater de l'établissement du cimetière de Saint-Nicaise. Or, voici à quelle occasion ce terrain changea de destination. Le Père Ignace nous dit qu'un chanoine contristé, comme plusieurs de ses confrères, d'être obligé de fouler aux pieds la cendre des morts, de heurter contre des monuments funèbres, en traversant, la nuit, le cimetière, pour se rendre à matines, conçut la louable pensée d'offrir un terrain près de l'église de Saint-Nicaise, pour y établir le cimetière public.

A dater de cette époque, on cessa d'inhumer autour de la cathédrale ; et pour en rendre l'accès plus facile, on transporta dans les galeries du cloître des processions la plupart des pierres tombales et autres monuments du Grand-Atre, en sorte que l'on fit de ce cloître une sorte de musée funèbre très curieux.

sous le vocable de Notre-Dame de Consolation, où se trouvait un calvaire dont le Christ, au rétablissement du culte, en 1802, fut placé dans l'église des Chariottes. Il se trouve maintenant chez les P. P. de la Miséricorde, rue d'Amiens. On y célébrait de temps en temps la sainte messe. Comme ce cimetière était un lieu fort retiré, un certain nombre de personnes pieuses du quartier aimaient à s'y rendre vers la tombée du jour, pour y faire leurs prières du soir. C'était autrefois le cimetière des paroisses de Sainte-Croix et de la Chapelette ou Notre-Dame-au-Jardin ; mais on n'y enterrait plus depuis quelque temps, dit le Père Ignace, si ce n'est les infortunés exécutés par ordre de justice. Le Petit-Atre fut vendu révolutionnairement la somme de 650 francs.

Le Père Ignace ajoute que la cathédrale s'enrichit aussi de ces pierres tombales ; c'étaient, dit-il, des marbres blancs plus longs que carrés. Ceux qui représentaient des guerriers à cheval, fermaient autrefois les tombes de seigneurs tués à la bataille des Eperons dorés, d'Enguinegatte. Le cloître et la cathédrale en étaient pavés.

Le cloître de Notre-Dame formait donc une enceinte spécialement réservée au chapitre, au centre de laquelle se trouvait la cathédrale ; d'un côté, l'évêché ; de l'autre, l'église paroissiale de Saint-Nicolas-en-l'Atre ; tout autour et dans les trois rues aboutissantes, les maisons canoniales et autres dépendances du chapitre. Voilà ce qu'était le cloître ou le Grand-Atre : une sorte de ville habitée par les chanoines, tellement distincte de la Cité, que les anciens évêques, dans leurs actes publics, lui donnaient le nom de monastère (1).

Les Portes du cloître.

Le cloître était tellement séparé de la Cité, qu'on ne pouvait y entrer que par quatre portes, *fermant avec serrure et clef*. La première faisait face à l'Hôtel-Dieu, aujourd'hui la Providence. C'était la principale porte. La seconde se trouvait à l'ouverture de la rue des Chanoines, vis-à-vis la petite rue de Paris. On l'appelait la porte de Galerue ; la troisième, à l'entrée de la rue de Notre-Dame, avait, au XVe siècle (1401) un nom particu-

(1) *In monasterio nostro.* — Robert, évêque d'Arras.

lier. D'après le répertoire de M. Théry, article Cité (1) fol. 120; elle s'appelait Porte des Heulmz et au XVI[e], Janua des Heaumes (2); la quatrième, à l'issue de la rue des Morts (3). On les ouvrait et on les fermait à une heure fixe, excepté en cas de logement militaire, où elles restaient ouvertes, la nuit comme le jour. En 1682, on les fit restaurer et fermer, pour la plus grande sécurité de l'église et du chapitre. Les serviteurs ou gardiens du cloître, *excubitores*. devaient coucher alternativement dans l'hobette, ou petite maison contiguë à la porte principale, qu'ils tenaient fermée la nuit, aussi bien que les autres portes. Ils avaient pour consigne de faire le guet du soir au matin, et d'examiner les entrées et sorties du matin au soir.

En temps de guerre, le chapitre payait deux hommes pour faire le guet la nuit, et deux autres hommes pour veiller à la garde des portes pendant le jour.

Maisons canoniales.

Il est incontestable que dans les temps primitifs, les chanoines des églises cathédrales et collégiales vivaient en commun, comme le prouve la dénomination de monastère que l'on donnait à l'enceinte qu'ils habitaient. Le chapitre d'Arras conservait encore un reste de cette manière de vivre, vers le milieu du dix-septième siècle, ainsi que nous le verrons, à propos de la synagogue.

(1) Voyez aussi art. *juridiction*, fol. 129, côté XLVII.

(2) Rep. fol. 62.

(3) L'huys de cloistres du costé de Saint-Nicaise (Dom Pronier).

Mais dès l'année 1220, il fut statué, en chapitre général, que tout chanoine aurait sa maison pour y demeurer, boire et manger.

Quilibet canonicus propriam debet habere domum, ubi jaciat, comedat et bibat (1256). Canonicus suam domum canonicalem inhabitet et in eâ cubet et comedat (1527).

On attachait une grande importance à l'observation de ce statut, publié en l'année 1256, et louablement établi pour de bonnes raisons ; bien plus, confirmé par sa sainteté le pape Urbain IV. *Quisque canonicorum suam domum canonicalem inhabitet juxta statutum circà annum Domini 1256. Laudabiliter ac certis de causis factum, quin etiam per felicis recordationis D. Urbanum papam IV Deinceps confirmatum.*

Il y avait dans l'enceinte du cloître trente-quatre maisons canoniales, que nous allons passer successivement en revue :

La première (n° 14) à droite, près de la porte de l'évêché, aujourd'hui la Préfecture, fut donnée au chapitre par Pierre de Haye, en latin de Haya, à charge d'employer le prix de sa vente (1) en œuvres pies : un tiers à faire prier Dieu pour le donateur ; d'appliquer le second tiers à la dotation du mandé des pauvres, et le troisième tiers à l'acquit de l'obit fondé en faveur des bienfaiteurs du susdit Pierre de Haye.

Cette maison fut occupée par Jean Thoquet, ensuite par le trop célèbre chanoine Blondin, enfin par MM. Vahé, Caron et de Venant de Famechon.

La seconde fut donnée par Pierre de Belzerel, sous

(1) Le prix des maisons canoniales variait de 650 à 1,800 livres.

condition d'un obit à son intention. Ses derniers occupeurs ont été MM. François Maugré, les chanoines Damiens, oncle et neveu, de Bourghelles, vicaire général.

La troisième (n° 10) était une libéralité de Raoul, évêque d'Arras, en 1203, à charge de consacrer la moitié de son prix de vente, à faire célébrer un obit à son intention, et d'appliquer l'autre moitié au mandé. Au siècle dernier, elle fut occupée par MM. Jean Mancuit, Adrien Lothin et de Borssat de Lagarde.

La quatrième (n° 8), contiguë à la précédente, appartenait entièrement au chapitre. Elle eut successivement pour propriétaires, MM. Robert Caulier, Gilles Ansart, François-Joseph de la Vieville, Palissot d'Incourt et Boucquel de Lagnicourt.

M. Pierre-Henri Boucquel de Lagnicourt, né à Arras, ayant signé avec tous ses confrères une protestation aussi digne que ferme contre la constitution civile du clergé et l'arrêté du département, qui ordonnait au chapitre de cesser ses fonctions et de se dissoudre, fut mis en arrestation et condamné à mort. Il versa son sang sur l'échafaud à l'âge de 54 ans, avec cinq de ses confrères (1), plutôt que de trahir ses devoirs. La cathédrale possède le calice de ce noble confesseur de la foi.

La cinquième, celle qui était dans le coin, fut donnée par Thibaud ou Théobald, prévôt du chapitre au treizième siècle, sous condition d'affecter un tiers de sa vente à l'acquit d'un obit pour le repos de l'âme du donateur. Le second tiers à l'acquit d'un obit pour ses parents, et

(1) MM. Malbaux, de Buissy, Leroux du Chatelet, Defrance de Vincly et Harduin.

le troisième au profit du mandé et en distribution aux chapelains de la cathédrale. Cette maison canoniale n'existe plus. Elle se trouvait au fond d'une sorte d'impasse qui fait aujourd'hui partie du jardin de la maison voisine. La vieille porte cochère, de forme ogivale, qui lui donnait entrée est murée depuis longtemps.

MM. Noël de Litteville, Wallerand de la Barre, Brongniart, et Le Roux aîné, occupaient cette maison vers le milieu du dix-huitième siècle. Son dernier titulaire fut M. de Bonnefoi.

La sixième (n° 6), contiguë à la précédente, fut donnée au chapitre par maître Walter, Gauthier, Lecomte, chanoine, à charge d'un obit. Elle fut habitée successivement par MM. Jean Merlin, Ernest d'Oye, Boucquel, Brongniart, de Longuerue, Lefrançois, et enfin par M. de Cardevacq de Bailleul, chanoine, qui l'a fait rebâtir, comme l'indique l'inscription suivante, gravée à l'intérieur sous une glace du salon, au trumeau de droite : « Cette maison a été rebâtie en 1777. L'abbé de Cardevacq de Gouy de Bailleul, titulaire de la dite maison, » en a posé la première pierre au mois de juin 1777 et » a fait faire toutes les boiseries. »

M. de Cardevacq de Bailleul n'était pas prêtre ; il n'était que sous-diacre et ne paraissait pas disposé à monter plus haut dans la hiérarchie ecclésiastique. Doué de beaucoup d'esprit, il aimait le monde et il en était aimé. Amateur de beaux meubles, de vases précieux, de riche argenterie, il se fit bâtir une maison en harmonie avec ses goûts. C'était un abbé fort en vogue et très recherché.

Cette manière d'être un peu exceptionnelle dans le

chapitre d'Arras, n'était pas approuvée, il s'en fallait de beaucoup par la vénérable compagnie. Un jour, dans une réunion de la majeure partie du chapitre, aux approches de la Révolution, le prévôt, M. de Seyssel (1), dit à ses confrères : « Messieurs, voici des jours mauvais qui s'avancent ; il faut nous préparer à de grandes épreuves; car c'est sur le clergé que va s'appesantir la colère des ennemis de la société. Sommes-nous prêts *tous* à soutenir l'épreuve ? » M. de Bailleul n'étant pas présent à la réunion, M. l'abbé Lallart de Lebucquière fut chargé de le voir pour lui faire quelques observations. M. Lallart s'acquitta de sa commission avec beaucoup de tact. « Mon cher confrère, lui dit-il, nous sommes à la veille d'une violente persécution. C'est inévitable. Permettez-moi de vous dire que votre vie mondaine, dissipée, nous donne des inquiétudes sur l'attitude que vous tiendrez, dans le cas où notre fidélité à l'Eglise serait menacée ; êtes-vous de vertu à faire les sacrifices auxquels nous sommes tous préparés ? » M. l'abbé de Bailleul, vivement touché, embrassa son bien-aimé confrère, en lui disant : « Je vous remercie de l'attachement si vrai que vous me témoignez. Je reconnais ma légèreté, j'avoue mes torts. Mais, monsieur l'abbé, pour tout ce qui regarde la foi, vous pouvez compter sur moi ; avec la grâce de Dieu, je ferai mon devoir. » En effet, en face du danger, monsieur l'abbé de Bailleul partit résolûment pour l'exil, plutôt que de prêter un serment sacrilége. A son retour de l'émigration, il se fit ordonner prêtre par Mgr de la Tour-d'Auvergne, et alla se fixer à Saint-Pol, où il finit ses jours chez Mlle de Nelle, le 26 février 1810, après avoir reçu pieusement

(1) M. de Seyssel, né à Belley ; auteur de la protestation du chapitre, mort en émigration à Munster.

les derniers sacrements. Il fut inhumé au cimetière de cette ville en présence d'un grand nombre de personnes et de tous les membres du clergé (1).

Pour ne rien oublier, nous dirons qu'en face de la sixième maison se trouvait le logement du sonneur, qu'on avait établi entre deux contreforts de la cathédrale.

La septième (n° 4), qu'on appelait la décanale, appartenait primitivement à l'abbaye d'Anchin, qui la vendit à l'évêque Asson. Ce prélat en fit la cession à son frère (1240), doyen du chapitre, sous condition qu'elle serait toujours affectée au logement du doyen, d'où lui est resté le nom de *décanale*, et à charge de payer, chaque année, soixante sous au mandé des pauvres.

Comme le doyen, avant l'établissement de la paroisse de Saint-Nicolas-en-l'Atre, était le curé de la Cité, il avait, à ce titre, le privilége de pouvoir sortir du cloître pendant la nuit, par une ruelle, *viculus*, qui aboutissait à la rue de Baudimont, pour visiter les malades et leur porter les sacrements (2). Les derniers titulaires de cette maison furent MM. Deruits, Lallart et Moreau de la Grave.

La huitième, contiguë à la décanale, fut donnée par le chanoine Guillaume Annion. On appliquait la moitié

(1) M. Antoine-Pierre-Joseph de Cardevacq de Bailleul est né à Gouy-en-Artois, le 13 octobre 1745.

(2) Cette ruelle existe encore. Il était défendu à toutes personnes dont l'habitation était en communication, par une porte, avec cette même ruelle, d'y déposer du fumier ou autres immondices. En 1472, les propriétaires voisins firent réparer la porte commune, de concert avec le doyen, sans que ces frais leur conférassent le moindre droit de passage. Les portes dont ils jouissaient n'étaient que tolérées et ne leur avaient été accordées que par pure grâce, sans préjudice au droit du doyen qui, seul, pouvait sortir par cette issue. (P. Ignace.)

de son prix de vente à l'acquit d'un obit en faveur du donateur ; le quart à l'acquit de l'obit de Simon, abbé de Saint-Eloi, et l'autre quart au mandé. Ses derniers occupeurs furent MM. Antoine Morel, Guilluy et Boistel.

La neuvième, dont les vues donnent sur la rue de Baudimont, fut léguée au chapitre par Gilles Vinaire ou le Vinier, chanoine, à charge d'employer la moitié de sa vente à l'augmentation d'un obit à son intention, et l'autre moitié, au profit du mandé et des chapelains par égales portions. Elle était habitée à l'époque de la Révolution par M. Grohlier des Brousses, et précédemment par MM. Louis Boursin, Antoine Danvin et Le Page.

La dixième (n° 2), à droite en entrant dans le cloître, au coin, ne formait anciennement qu'une seule maison avec la précédente. Elle était habitée, vers le milieu du siècle dernier, par le chanoine Masson, de pieuse mémoire, auteur d'une pièce de vers latins sur le Calvaire d'Arras, et en dernier lieu par M. de Chomel, et M. de Coupigny, promoteur de l'officialité.

La petite maison à gauche, de l'autre côté de la porte principale du cloître, était l'hobette du gardien du cloître ou du suisse de la cathédrale.

La onzième maison canoniale, à gauche en avançant sur la place (n° 1), qu'on appelait la maison des Poulets, parce qu'elle était attenante à la cour des poulets, *curia pulletorum*, n'était pas une des plus confortables. Cependant, en 1389, un chanoine consentit à l'accepter à charge par le chapitre de la rendre logeable. Elle était grevée de services religieux à l'intention de maître Brochard, archidiacre d'Arras, et de maître Camesana, archidiacre d'Ostrevent. Son dernier occupeur fut M. Rous-

sel, chapelain et secrétaire du chapitre, décédé à Arras, le 12 février 1806. Elle était précédemment occupée par MM. Pierre Waquier, Jean Regnault, Le Page, Fouquier, de Venant de Famechon, Chomel, Deleville et Billot.

A côté de la maison précédente se trouvaient la cave du chapitre, le pilori, la sous-prévôté, les prisons, le four de l'évêque, l'église de Saint-Nicolas, dont il sera fait mention tout à l'heure.

La douzième maison (n° 9), contiguë à l'église de Saint-Nicolas, touchait autrefois les écoles du chapitre. Elle fut habitée successivement au dix-huitième siècle par MM. Nicolas de Vaussel, Gabriel Galand, Guillemin, Lothe, et en dernier lieu par M. Delehelle de Vicques.

La treizième (n° 4), attenante aux écoles et près du puits de l'école, fut donnée au chapitre par un archidiacre d'Arras, Jean Nevelon. Le prix de sa vente était réparti de la manière que voici : la moitié s'appliquait à l'acquit de l'obit fondé à l'intention du donateur, le quart à l'obit de ses parents, et l'autre quart se répartissait par égales portions entre l'obit de Thomas de Beaumetz, archevêque de Rheims, et le mandé des pauvres. Elle était occupée à la fin du siècle dernier par M. Mercier et précédemment par MM. Pierre de la Croix, Nicolas Le Carlier, Lombart, Des Lyons, Hatteville, Dumay, Bultel.

La suivante, près de la porte du cloître, vis-à-vis la rue de Paris, ou la quatorzième maison (n° 2), s'appelait la Commodieuse, *Commodiosa*, à raison du triste état dans lequel on la laissait depuis longtemps; elle était si peu logeable que personne ne voulait l'habiter. Elle appartenait, vers le milieu du dix-huitième siècle, au

chanoine Boisot, archidiacre d'Arras. Mais ni lui, ni ses prédécesseurs ne l'habitèrent ; ils la louaient à des laïques. Lorsqu'elle fut rebâtie, elle fut occupée par M. de France de Noyelles, puis par M. Vallet et M. de Carbonnière, écolâtre et vicaire-général.

La quinzième (n° 1) de l'autre côté de la rue, attenante à la même porte, était grevée de plusieurs redevances : 1° de vingt sous, pour l'obit de Jean de Saint-Amand et de Pierre, son frère, que l'on acquittait le 29 janvier ; 2° de soixante sous, pour l'obit de l'évêque Raoul, déchargé, chaque année, le 27 mars ; 3° de soixante-dix sous, pour l'obit de Gilles Brochart, célébré le 30 mars ; 4° enfin de soixante sous, pour celui de la comtesse de Flandre, acquitté le 20 février. Ses occupeurs furent MM. Jean l'Héritier, Louis Gambier, Fourmeau, Dufresne, Boisot, Dupuich, de Roquelaure, Parent, de Beugny et Blandurel.

La seizième (n° 3), contiguë à la précédente, fut léguée au chapitre par Jean d'Auchy. Elle était presque toujours occupée par quelques chapelains. Cependant, au siècle dernier, elle fut successivement habitée par MM. Jean Brongnet, Foucquier, chanoines, et enfin par M. Braine, chapelain.

La dix-septième (n° 11), située vis-à-vis le puits de l'école, appartenait entièrement au mandé. Elle fut d'abord occupée par MM. Claude Blondel, Richard, Boussemart, Lefebvre, Willay, de Bergues d'Arleux et Vahé. Son titulaire, en 1759, était le chanoine Cornille, et à l'époque de la Terreur, elle était occupée par M. Malbaux. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, M. Malbaux jugea inutile de se pourvoir

d'un défenseur ; le sieur Hacot fut désigné d'office (1).

La dix-huitième (n° 13) était autrefois le réfectoire commun des chanoines, autrement dit la synagogue, dont nous parlerons en son lieu. Elle fut habitée, au siècle précédent, par MM. Jean-Baptiste Paillart, de la Morinière, Cretelot, H. F. Guillemin, Defrance l'aîné, et enfin par M. Delys.

Près de la dix-huitième maison canoniale se trouvait l'habitation du maître de chant ou de musique, la maîtrise, dont il sera fait une mention particulière.

La dix-neuvième maison (n° 17) s'appelait autrefois la maison de Saint-Christophe, à cause d'une enseigne à l'image de ce saint qui la distinguait des autres. Jean Dubois (de Bosco), chanoine, en ayant fait l'acquisition pour y établir la maîtrise, on la partagea en deux. Une partie fut habitée par les enfants de chœur, et l'autre fut convertie en maison canoniale. Elle faisait le coin de la rue Notre-Dame, près la porte du cloitre, dite autrefois la porte des Heaumes. Son premier occupeur (1489) fut le chanoine Jean Gavet, qui l'accepta en assumant les charges dont la maison tout entière se trouvait grevée avant sa séparation. Elle fut successivement habitée par MM. Hebert, Fourmeaux, Deransart, Galhaut. et en dernier lieu par M. de Forcrand de Coisellet qui, au temps du cruel Lebon, se retira dans les montagnes du Bugey pour éviter l'échafaud.

La vingtième maison canoniale (n° 1), se trouvait à l'autre coin de la rue de Notre-Dame, près la porte du

(1) M. Malbaux, Antoine-Christophe, né à Arras, périt sur l'échafaud à l'âge de 69 ans.

cloître. Après M. Pierre Ribancourt, le dernier titulaire fut M. François Lamoral de Buissy, natif de Douai, chanoine-clerc, qui, pour sa fidélité à l'Église, eut l'honneur de cueillir, sur l'échafaud, la palme du martyre, dans la soixante-cinquième année de son âge.

La vingt-unième, contiguë à la précédente, était habitée, à l'époque de la Terreur, par M. Prévot, maître de chapelle, et précédemment par MM. Le Page, de Gaillande et Dehay.

La vingt-deuxième (n° 30) avait pour propriétaire, à la même époque, M. Harduin, chanoine, natif d'Arras. Entré le dernier au chapitre, en 1789, il signa avec ses confrères leur noble protestation : c'est pour cela qu'il fut trouvé digne de verser son sang pour la défense des droits de l'Église, à l'âge de trente-neuf ans. Il avait succédé à MM. Willain, Foucquier et Parent.

La vingt-troisième (n° 28) a été successivement occupée par les chanoines Dubos, Jean-Adrien Deslavier, Defrance, le jeune, et Vallet.

La vingt-quatrième maison canoniale (n°26) avait pour titulaire en dernier lieu, M. Antoine Morel. Ses prédécesseurs furent les chanoines Antoine-Marie-Gaillard-bois, Lallart, le cadet, et Advielle.

La vingt-cinquième (n° 24), celle qui fait le coin de la place de la Préfecture et de la rue des Morts, fut occupée successivement par MM. Jean de la Rose, Germain Le Tellier, Decarpenterie ; et à la suppression du chapitre, elle avait pour propriétaire M. Lallart, aîné, grand-chantre de la cathédrale.

La vingt-sixième, à gauche en entrant dans la rue des Morts (n° 1), vis-à-vis les greniers du chapitre, fut habi-

tée successivement par MM. Robert Cosset, Jérôme Le Tieullier, Regnault, Lothe, Foyelle et de Cardevac. Son dernier titulaire fut M. l'abbé Théry, rédacteur de deux précieux manuscrits intitulés : le premier, *Répertoire des priviléges, règlements, usages, coutumes et autres principales affaires du chapitre de l'église d'Arras, contenus dans les Cartulaires, registres et actes capitulaires de ladite église, dressé par M. Théry, chanoine et agent du chapitre de la dite église, en l'an 1780.*

Le second, *Répertoire des titres reposant aux chartes de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Arras, renouvelé et augmenté par M. l'abbé Théry, prêtre, chanoine de la dite église, en l'an M.D.CC.LXXX.*

M. l'abbé Théry, à son retour de l'exil, fut nommé principal du collége d'Arras, qu'il dirigea jusqu'en 1810. Après avoir fait l'édification de la ville par l'exemple de toutes les vertus sacerdotales, M. Théry alla passer les dernières années de sa vie à Paris, où il mourut, le 11 août 1830, à l'âge de quatre-vingt onze ans.

La vingt-septième (n° 3), contiguë à la précédente, fut occupée par MM. Robert Cosset, Jean Guediot, Cornille, chapelains, et en dernier lieu par M. d'Herbecourt, chapelain, diacre, décédé à Arras le 31 mars 1807, dans la soixante-seizième année de son âge.

La vingt-huitième (n° 3) fut donnée au chapitre par le doyen Asson. La moitié de son prix de vente s'appliquait à l'acquit de l'obit du donateur ou de celui de maître Pierre de Noyelles, *de Nigella* ; l'autre moitié servait à l'acquit de services religieux. Elle eut successivement pour titulaires MM. Pierre de Noyelles, Antoine de Berlette, Séjourné, de Beaurains, de Buissy, Boisot.

Son dernier occupeur fut M. l'abbé Lallart de Lebucquière, grand chantre, à l'époque de la Terreur. Au retour de l'émigration, M. l'abbé Lallart fit partie du nouveau chapitre d'Arras en qualité de chanoine honoraire. Proposé à la nomination du roi, sous le ministère de Mgr d'Hermopolis, pour l'évêché de Saint-Dié, qu'il refusa, ce vénérable dignitaire ecclésiastique aima mieux rester dans sa ville natale où il fonda le magnifique monastère des Dames du St-Sacrement, la maison de St-Charles et contribua, pour sa large part, à la création de tous les établissements de charité, notamment à l'érection de l'Institut des Sourds-Muets. M. l'abbé Lallart, vicaire général, prévôt-doyen du chapitre, quitta ce monde pour aller recevoir dans le Ciel la récompense de ses bonnes œuvres, le 12 janvier 1841, à l'âge de 78 ans.

La vingt-neuvième maison (n° 5) était contiguë à la porte du cloître, qui conduisait à Saint-Nicaise. Elle fut habitée par Jean Thybault et Mathieu Duhamel, Simon Olembert, Jean Deslavier, Hebert, Hatteville et Caron. Son dernier occupeur fut M. Poulain, première victime de la Révolution dans la ville d'Arras, victime, hélas ! qui fut suivie de tant d'autres. A la vue des violences dont la ville d'Arras était le théâtre, M. Poulain s'était réfugié aux frontières. Profitant d'un moment de calme, il crut pouvoir rentrer en France. Arrêté comme suspect d'émigration et traduit au tribunal révolutionnaire qui, à cette époque, n'était pas aussi féroce qu'il le fut dans la suite, M. Poulain aurait pu éviter une condamnation à la faveur d'un léger mensonge : ses juges eux-mêmes semblaient lui offrir cette planche de salut. Ce saint prêtre ne put consentir à l'accepter.

Condamné à mort, il fut exécuté sur le petit marché, non loin de l'emplacement de la chapelle de N.-D. des Ardents (1). C'est la seule exécution révolutionnaire qui eut lieu sur la Petite-Place ; les autres, si souvent répétées, s'accomplirent sur le Marché au poisson, place du Théâtre.

La trentième maison canoniale (n° 12) était située de l'autre côté de la rue des Morts. Elle fut habitée par MM. Nicolas Maigret, Gilles Joly, Hourdequin et de France de Vincly (2), qui versa son sang sur l'échafaud, à l'âge de 71 ans, pour la foi et la défense des droits de l'Eglise.

La trente-unième (n° 10), dont l'entrée se trouvait dans l'impasse de la rue des Morts, à gauche, eut successivement pour titulaires MM. Jacques Panier, Antoine Mathon, Antoine Danvin, Guillemin et Leroux du Chatelet (3), noble victime, comme M. de France, de la fureur révolutionnaire.

La trente-deuxième (n°s 6 et 8), près le grenier du chapitre, fut occupée par MM. Clément, François de Melun, Antoine Moulart, de Rebeque, Quarré de la Vieville, Jean-Noël Leclerc, écolâtre, et en dernier lieu par M. Lefebvre de Gouy. L'entrée de cette maison se trou-

(1) M. Poulain était l'oncle de la vénérable dame Mouton, ancienne religieuse de la Paix, maîtresse de pension (rue des Portes-Cochères), qui rendit tant de services aux familles de la ville d'Arras et du pays.

(2) M. de France de Vincly (Charles-Louis-Ghislain-Joseph) était natif de Vaux, canton de Croisilles.

(3) Leroux du Chatelet (Alexis-Stanislas-Augustin), né à Arras, fit le sacrifice de sa vie à l'âge de 71 ans.

vait à l'angle gauche de l'impasse. Sous l'épiscopat de François Richardot, le chapitre ayant fait ouvrir, dans cette maison canoniale, deux fenêtres qui prenaient jour sur le potager de l'évêché, l'évêque demanda des lettres de non-préjudice que la compagnie dut lui accorder.

La trente-troisième maison canoniale, près de la porte du cloître des Processions, dans l'impasse, à droite, fut occupée successivement au siècle précédent, par MM. François Lothier, Foucquier, Deruits, de Bonnefoy et Pourtent. Ce dernier la laissa en location à M. Dujardin, bénéficier.

Enfin la trente-quatrième maison (n° 2), située aussi dans l'impasse, du même côté, fut donnée au chapitre par l'archidiacre Herbert, à charge d'un obit à son intention. Elle eut pour titulaires MM. Robert de le Planque, Herbert, Laurent Merchier, Caron, secrétaire du chapitre, Fourmeaux, Déransart, Caron, Werbier, Brongniart, Louis-Honoré Morel.

M. Morel, natif d'Amiens, revint à Arras après l'émigration, et fut nommé chanoine titulaire du nouveau chapitre, en 1802, par monseigneur de la Tour d'Auvergne (1).

Dans la cave de cette maison se trouve une date qui est apparemment l'une des plus anciennes qu'on puisse voir dans le pays.

Elle est ainsi conçue :

LAM M. CCCCXXXVII FIST FAIRE ROBERT. DE LE PLAQUE CHESTE BOVE.

(1) M. Morel est décédé le 17 novembre 1832, à l'âge de soixante-treize ans.

On lit encore dans cette même cave l'inscription suivante, tracée apparemment par une victime de la calomnie, qui aima mieux confier sa peine aux ténèbres, plutôt que de l'exhaler en plein jour :

SUSCIPE SERVUM TUUM IN BONUM ; NON CALUMNIENTUR ME SUPERBI.

Après avoir énuméré les diverses maisons canoniales situées dans le cloître et les rues aboutissantes, nous y rentrerons pour passer en revue, sinon les monuments ou les institutions qui s'y trouvaient, du moins pour en indiquer la place.

Le Pilori.

Le premier objet qui frappait les regards en entrant dans le cloître par la porte principale, c'était le pilori, signe de la justice temporelle du chapitre, situé à gauche, dans la direction de l'église de Saint-Nicolas. Le pilori n'était pas un simple poteau auquel on enchaînait les criminels. Jean de la Rose, prévôt de la cathédrale en 1535, et à ce titre, chef de la justice temporelle du chapitre, mû par un sentiment d'humanité, l'avait fait couvrir d'une sorte d'auvent pour abriter les infortunés qui y étaient condamnés. Dans ses plus grandes sévérités, l'Eglise n'oublie pas qu'elle est mère.

Le pilori, dit le Père Ignace, *était attaché contre la muraille contiguë à la cave du chapitre près de laquelle était le siége de la sous-prévôté.* On donnait encore le nom de pilori à une chambre dite de plaids, où se traitaient les affaires du chapitre.

Cave du chapitre ou cellier de Saint-Georges.

Dès le commencement du XIII[e] siècle, le chapitre possédait une cave commune qu'on appelait le cellier de Saint-Georges, *cellarium sancti Georgii*, où se conservait le vin nécessaire à la célébration des messes et à la consommation de la compagnie. C'est une sentence de l'évêque Raoul, en date de 1215, qui nous en révèle l'existence. En 1256, le cellier de Saint-Georges payait au prévôt, par les mains du vinier, une somme annuelle de cinquante-deux livres, et vingt sous, le samedi de chaque semaine (1).

Au siècle suivant, on rédige un règlement, *ordinatio*, pour la tenue de cette cave (1336). Et en 1356 elle est louée, ainsi que la maison canoniale dont elle fait partie, au profit de l'obit fondé à l'intention du bienfaiteur qui l'avait léguée à la cathédrale.

Mais quelle était cette maison? c'était la onzième, c'est-à-dire, la maison dite des poulets : car d'après les registres de l'ancienne cathédrale, la maison des poulets était celle *quœ super cellarium fit sepimentum ante introitum*. Cette maison existe encore dans le même état : on la reconnaît par le *sepimentum* ou barrière de bois qui en précède l'entrée.

Le cellier de Saint-Georges ne consistait pas seulement en une simple cave ; on y avait ajouté, au rez-de-chaussée, une salle pour la distribution du vin. L'une et l'autre furent données à ferme en 1342, pour trois ans, avec

(1) Rep. p. 73.

droit d'afforage, sous la condition expresse que nul ne pourrait y rester ou prendre place, sans la permission du chapitre, après le signal de la retraite, donné par la cloche de l'évêque. La raison de cette clause, c'est que, à cette époque, les membres du chapitre pouvaient offrir, au cellier de Saint-Georges, des rafraîchissements à leurs amis ; et pour obvier aux abus de séances trop prolongées, l'évêque, par le son d'une cloche, annonçait l'heure du départ ; le clergé seul de la cathédrale avait le droit de s'y fournir de vin.

Dans les premières années du XVe siècle (1404), un célérier, nommé Housdain, s'étant permis de vendre du vin, sans afforer, fut condamné par les sous-prévôt et hommes de fief à sept amendes de trois livres chacune.

En 1426, le chapitre remit en vigueur d'anciens règlements, ou plutôt en fit de nouveaux pour la bonne administration du cellier de Saint-Georges, et pour la distribution du vin aux chanoines et autres habitués de la cathédrale. Les nouveaux chanoines n'y étaient admis qu'après avoir payé un droit de six livres. Chacun d'eux recevait un lot de vin par jour. Le distributeur avait pour gage, dix sous par pièce de vin, avec la lie et le fût, au moyen de quoi il parvenait à remplir quelques tonneaux d'un vin qui laissait beaucoup à désirer, d'où est venue l'expression : *ce vin sent le fût*, c'est-à-dire le bois ou le tonneau. On lui permit de vendre à son profit, deux lots de vin chaque jour, au prix de la cave ; mais dès lors, ses gages furent réduits à huit sous par jour.

On abuse de tout. En 1663, il fut constaté que le distributeur ou surintendant de la cave capitulaire, vendait non-seulement du vin, mais aussi de la bière, à tel point

que la salle du cellier de Saint-Georges était le rendez-vous d'une foule d'étrangers, de campagnards (rustici), ce qui était loin d'être un sujet d'édification. Le chapitre reconnut la nécessité de mettre fin à ce regrettable état de choses ; défense par conséquent fut intimée au célérier de continuer ce trafic, comme aussi de livrer du vin à ceux qui viendraient en demander sans en avoir le droit, sous peine de confiscation et d'une amende de dix livres. Enfin, quelques années après, cet abus n'étant pas encore entièrement réformé, pour couper court à toute espèce de fraude, le chapitre défendit de la manière la plus expresse au surintendant de permettre à qui que ce fût de s'y attabler pour y prendre du vin (1670).

Les Etats d'Artois, paraît-il, favorisaient de quelque privilége le cellier de Saint-Georges, à raison, sans doute, du concours que le chapitre d'Arras ne cessait de donner à toutes les mesures qui intéressaient le bien de la province. C'est ainsi que dans une assemblée générale de 1561, on accorda au chapitre la faculté de faire entrer à la cave capitulaire, jusqu'à concurrence de cent pièces de vin d'Auxerre et de huit cent pièces de vin d'Orléans sans payer de droit.

En 1726, la cave du chapitre existait encore, sans avoir la même importance qu'aux siècles précédents. Le 21 juin de cette année, le chapitre invita MM. Gilluy et Rogeret, chanoines, à vouloir bien se charger de la surintendance de ce cellier ; on leur adjoignit MM. Demaretz et Hebert, en les priant d'aviser ensemble aux moyens de le rendre plus avantageux qu'il ne l'était depuis un certain nombre d'années.

Voici le prix des vins au cellier de Saint-Georges : en

1490, le vin d'Orléans valait 32 deniers le lot ou le pot; en 1598, le même vin se vendait 26 deniers; en 1500, le vin de Beaune se vendait 32 deniers; celui de Rheims, en 1513, se vendait 4 sous 8 deniers, et en 1540, onze sous.

Dom Gérard donne de son côté le prix des vins hors du cloître.

« En ce tamps, vin de Byaune se vendait huit solz le lot, vin de Rin, vin d'Ourléans, vin de Gascongne, et tous vins aussi petits que vins de Somme, se vendaient sept solz, six deniers, six sols et chincq solz. »

A la fin du siècle dernier, la cave capitulaire n'ayant plus de raison d'être, fut supprimée et appropriée à un autre usage.

La Sous-prévôté.

Le prévôt de la cathédrale, premier dignitaire de l'église, nommé par le roi, étant le chef de la justice temporelle du chapitre, exerçait cette justice par des jurisconsultes, des avocats, dont le premier avait le titre de sous-prévôt. Les autres se nommaient hommes de fief (*fœdales*). Cette juridiction, qu'on appelait la Cour des Poulets en l'Atre, *Curia pulletorum in Atrio*, était assise dans le cloître de la cathédrale, son chef-lieu, où ressortissaient tous les villages et toutes les seigneuries de l'ancien domaine du chapitre. Les échevins de la ville d'Arras ayant eu la prétention d'exercer et d'avoir la grande police dans le cloître, le roi, par arrêt du 19 janvier 1760, maintint le chapitre dans son droit et possession de la juridiction civile, criminelle, de police

dans toute l'étendue du cloître. Les appellations se portaient au Conseil d'Artois.

Le siége de la sous-prévôté était situé près du cellier de Saint-Georges. C'est là que se trouvait un appartement appelé la Chambre des plaids; où se traitaient les affaires temporelles du chapitre ; c'est là que le *ceparius*, ou gardien de la prison, avait son logement. La location de cette maison appartenait, pour les trois quarts, au prévôt, et le reste revenait au chapitre.

Voici la liste des sous-prévôts dont les registres du chapitre ont conservé les noms :

Jean de Vallibus, (Duval).	1385
Maître Jean Le Some.	1414
Pierre Delebecque	1438
Jean de Favereulle	1479
Toussaint de Chaune	1489
Maître Jean Lecoq	1518
Jacques de Ranchicourt	1533
Maître Gérard Caulier	1556
Maître Gérôme Febvier.	1565

Le personnel de la justice temporelle du chapitre, en 1787, se composait ainsi qu'il suit :

MM. De Bovet, prévôt (1);
Gosse, le jeune, avocat, sous-prévôt.

(1) M. François de Bovet, né à Grenoble, l'un des membres les plus distingués du chapitre d'Arras, fut promu à l'évêché de Sisteron, le 13 décembre 1789, puis à l'archevêché de Toulouse, à la mort de Mgr Primat. Ses infirmités ne lui ayant pas permis d'ad-

Hommes de fief gradués :

MM. Lesoing, avocat ; Lecointe, avocat ;
Letierce, procureur fiscal ;
Delys, greffier ;
Deux sergents.

Prison du cloître.

Le chapitre jouissant d'une juridiction civile, criminelle et de police sur tout le cloître et sur la plus grande partie de ses propriétés, juridiction maintenue par arrêt du roi, comme nous l'avons dit, possédait une prison, au chef-lieu, pour y renfermer quiconque se rendait coupable, sur ses domaines, d'un délit digne de détention. Cette prison, dite *Carceres pulletorum,* faisait partie

ministrer le diocèse, il fut nommé chanoine du premier ordre de Saint-Denis.

Mgr de Bovet est mort le 6 avril 1838, à l'âge de 93 ans, avec la réputation d'un saint et d'un savant.

Il publia en 1835 l'*Histoire des derniers Pharaons et des premiers rois de Perse, selon Hérodote, tirée des livres prophétiques et du livre d'Esther*. Un autre ouvrage suivit d'assez près celui-là : il s'occupait, dans ses derniers jours, des *Dynasties égyptiennes considérées en elles-mêmes et sous le rapport de la Chronologie de l'Histoire*. A sa mort, Mgr d'Astros, son successeur, paya à sa mémoire un juste tribut d'hommages : « Le clergé de France vient de » perdre le dernier membre de l'ancien épiscopat, et le diocèse de » Toulouse un de mes prédécesseurs, dans la succession canonique » de ses pasteurs... Son âge avancé et ses infirmités ne lui permirent » pas de venir porter dans ce diocèse le fruit de son expérience et » de sa haute capacité. Mais Toulouse doit être fière de trouver dans » la chaîne de ses pasteurs un prélat auquel la religion et la science » donneront d'éternels regrets. »

de la sous-prévôté. L'officier principal, ou le gardien de la prison, qu'on appelait en latin *ceparius*, recevait chaque jour des prisonniers, *deux blancs, duplicem album*. Il était nommé par le chapitre, sur la présentation du prévôt. La location de sa maison appartenait simultanément au chapitre et au prévôt. La prison des Poulets, vers la fin du dix-septième siècle, fut l'objet d'une violence extraordinaire de la part des paroissiens de Saint-Nicolas-en l'Atre. Poussés par je ne sais quel esprit de vertige, ils s'y portèrent tumultueusement et en brisèrent les portes ; sur quoi le Conseil d'Artois dut informer. L'auteur de ce désordre fut condamné à une amende et au bannissement.

Lorsqu'un des attachés de l'église se rendait coupable de quelque fait grave et scandaleux, comme de certains excès de boisson, le chapitre le condamnait à la prison, au pain et à l'eau, ou à la petite bière ; ou bien, on lui laissait le choix d'aller faire une retraite de huit jours, soit chez les Carmes déchaussés, soit au séminaire. Souvent même, lorsque le coupable faisait d'humbles excuses, et promettait de se corriger, le chapitre, aimant mieux faire miséricorde que d'exercer la justice en toute rigueur, remettait la peine de moitié et même totalement, quand il y avait des signes non équivoques de repentir.

Le Four du chapitre.

Le chapitre avait dans le cloître, près de la sous-prévôté, un four banal dont il partageait la propriété avec l'évêque. L'évêque finit par céder ses droits à la com-

pagnie, à charge par elle de créer une rente pour acquitter l'obit des archidiacres Brochart et Camesana. Ce four se trouvait dans le voisinage de l'église de Saint-Nicolas, à une distance tellement rapprochée, que la cave de cette église servait de dépôt au bois nécessaire pour la cuisson du pain. Le Père Ignace dit qu'il lui était contigu. A la fin du dix-septième siècle, le four capitulaire fut transformé en maison canoniale, aux mêmes charges et avantages que les autres maisons, c'est-à-dire qu'elle fut affectée dans la suite au logement du curé de la paroisse de Saint-Nicolas (1684).

Le meunier et le boulanger du four, nommés par le chapitre, prêtaient serment avant d'entrer en fonctions; les sous-prévôts et hommes de fief taxaient le pain.

Saint-Nicolas-en-l'Atre.

Saint-Nicolas, première paroisse de la Cité, et très probablement la plus ancienne de toutes les paroisses de la ville et même du diocèse, fut longtemps incorporée à la cathédrale, sous le titre de Saint-Nicolas *in Beatâ*. Elle était desservie dans la chapelle Garet (1), dédiée à sainte Elisabeth. Cette chapelle était située à droite, en entrant dans la basilique par le portail du côté de l'Hôtel-Dieu (2).

Le doyen du chapitre en était le curé; voilà pourquoi ce dignitaire avait le privilége de pouvoir communiquer

(1) Parochialis ecclesia civitatis Atreb. solebat desserviri in capellania Garet in ecclesia Atreb. sita. — Rep. fol. 168.

(2) Père Ignace. *Dict.* t. III.

au dehors, ainsi que nous l'avons dit, par une petite ruelle, pour aller, de nuit, administrer les malades. Après avoir été la seule et unique paroisse de la Cité et des deux faubourgs limitrophes, pendant plusieurs siècles, elle fut démembrée vers l'an 1254 par l'évêque Jacques de Dinant qui, pour donner satisfaction aux besoins spirituels des fidèles de la Cité, et alléger la sollicitude du doyen du chapitre, crut devoir ériger la paroisse de Saint-Nicaise (1). Plus tard, le service paroissial étant devenu aussi incompatible avec l'office canonial que par le passé, à raison de l'accroissement de la population, l'évêque Pierre de Ranchicourt résolut d'en décharger le chapitre. C'est dans ce dessein qu'il fit construire, près du four de l'évêque, et à côté des écoles, une église, pour y transférer la paroisse de Saint-Nicolas. Le 22 février 1495, il en fit la dédicace en l'honneur de sainte Croix et de saint Nicolas, dont elle retint toujours le nom, sous le titre, non plus de Saint-Nicolas *in Beatâ*, mais sous celui de Saint-Nicolas-en-l'Atre, *in Atrio*.

Dès lors, la paroisse fut desservie, tantôt par un chanoine, tantôt par un prêtre, avec commission du chapitre, puis par un vicaire amovible, et enfin par un vicaire perpétuel, avec tous les honneurs et titres d'un curé (2).

Cependant le chapitre conserva dans la cathédrale les fonts baptismaux, au grand regret des paroissiens qui lui intentèrent un procès, dans le but de les faire placer dans l'église de Saint-Nicolas, procès qu'ils perdirent.

(1) Fery de Locre, *Ad. an.*
(2) Père Ignace.

On assure que la cuve de ces fonts, qui faisaient l'admiration des visiteurs, est encore dans le jardin du château d'Habarcq.

Eu égard à la proximité de la cathédrale, l'église de Saint-Nicolas-en-l'Atre fut près de cent ans sans cloche et sans clocher ; on se servait des cloches de la basilique pour convoquer les fidèles aux offices divins. Les paroissiens, humiliés de cet état de choses, firent construire un clocher pour y suspendre des cloches. Le chapitre s'y étant opposé, les travaux furent suspendus, puis repris et achevés, après une transaction portant règlement pour la sonnerie des cloches (1). En 1690 on agrandit cette église. Le chapitre y donna son consentement, à condition que cet agrandissement ne porterait aucun préjudice à sa juridiction (2).

Quelles étaient les dimensions de l'église de Saint-Nicolas-en-l'Atre ? Quel en était le style ? Nous manquons de renseignements positifs à cet égard. Il en reste encore quelques vestiges : ce sont de vieux murs qui, selon toute apparence, ont servi de base au clocher, et font saillie sur la place de la Préfecture. Cette chapelle formait un parallélogramme allongé, fermé à l'abside par un demi-octogone, mesurant vingt-trois mètres de longueur, sur douze mètres de largeur. Les murs étaient percés de hautes fenêtres garnies de trois meneaux.....

(1) En 1770, un sieur Deranbart, ancien marguillier de la paroisse, offrit trois nouvelles cloches. Cette offre fut acceptée par le conseil de fabrique, qui décida, de plus, que le nom du donateur serait inscrit sur les cloches nouvelles, ainsi que sur deux chandeliers d'argent achetés avec le produit de la vente des trois anciennes cloches.
(Communication de M. Le Gentil.)

(2) Rep. fol. 143.

Enfin une tourelle ronde se trouvait à l'angle droit du bas de la chapelle (1).

Cette église fut vendue le 4 avril 1792 pour la somme de 15,100 livres.

Le dernier curé de Saint-Nicolas-en-l'Atre fut M. Augustin-Louis Vasseur, doyen de chrétienté. Au retour de l'émigration, il vint se fixer à Arras, où il mourut, le 3 avril 1804, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les Écoles du cloître.

Le chapitre d'Arras, fidèle à sa mission de prier et d'instruire, avait établi des écoles à côté de la maison de prière. Il en est fait mention au dixième siècle dans un ordre, *ordo*, des diocèses réunis de Cambrai et d'Arras, où l'on parle des écoles de grammaire et de chant de la Cité d'Arras. Au onzième siècle, le chef de ces écoles est connu. C'est Achard, qui joue un grand rôle dans l'affaire du rétablissement du siége épiscopal d'Arras et l'élection de Lambert.

Dès l'année 1388, elles étaient tellement anciennes, qu'on dut prendre des mesures pour les faire réparer (2). Il faut qu'elles aient été d'une certaine importance, car en 1460, après en avoir fait la visite, le chapitre se plaignit du petit nombre des écoliers, réduit à cinquante, lorsqu'il devait être de plus de deux cents.

Au XVII[e] siècle, l'école menace ruine : Le chapitre donne l'ordre à l'écolâtre de la faire réparer. En 1636,

(1) *Essai historique sur l'ancienne cathédrale*, p. 65.

(2) Rep. p. 169.

elle est tellement délabrée, tellement abandonnée et déserte, par suite de l'établissement d'un collége dans la ville, que l'écolâtre demande au chapitre si cet établissement a encore sa raison d'être.

Le chapitre fait signifier par son secrétaire à l'écolâtre, que son intention formelle est que l'école du cloître soit maintenue, telle qu'elle existe depuis un temps immémorial, et qu'en conséquence, il ait à se pourvoir par devant qui de droit, pour la faire réédifier.

Mais où ces écoles étaient-elles situées ?

C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre d'une manière bien précise, à cause de la création de l'église paroissiale de Saint-Nicolas, qui a occasionné quelque changement dans les constructions de cette partie du cloître. Toutefois, il est incontestable qu'elles se trouvaient à gauche, en descendant vers la rue des Chanoines, contiguës primitivement au four du chapitre (1).

Elles s'étendaient jusqu'au puits qui se trouvait au pied du mur du jardin, à l'entrée de la rue des Chanoines. C'est à raison de cette proximité que ce puits s'appelait le puits de l'école (2).

Au commencement du dix-huitième siècle (1720), les écoles du chapitre n'existaient plus. L'emplacement qu'elles occupaient autrefois était converti en jardin. Lors de la location de la maison voisine, ce terrain était toujours réservé, en vue de leur rétablissement.

(1) Scholasticus reparet scholam claustri ad furnum capituli.

(2) Ce puits fut transformé en pompe, puis supprimé.

Le Puits de l'école.

Le puits de l'école nous rappelle un fait tellement singulier de l'époque révolutionnaire, qu'on nous pardonnera la mention que nous croyons devoir en faire dans cette étude. Nous voulons parler du Saint-Cierge et de sa custode d'argent, chef-d'œuvre d'orfèvrerie du XIII[e] siècle, qui furent providentiellement retirés de ce puits en 1794.

Après la destruction de la belle chapelle de Notre-Dame-des-Ardents qui renfermait cette relique, Mme Watelet, la mère de M. Watelet, maire d'Arras sous le premier empire, conserva, au péril de sa vie, ce précieux dépôt. Mais dans les premiers mois de 1794, les temps devinrent si mauvais, les visites domiciliaires si fréquentes, que M. Watelet, fils, comprit qu'on ne pouvait pas garder davantage cet objet si compromettant. Dans la nuit du 14 au 15 avril, il prit la résolution de s'en dessaisir ; et sans prendre conseil de personne, il chargea un vieux et fidèle serviteur, Alexis Vermès, jardinier du château de Louez, d'aller jeter dans le puits du cloître le Saint-Cierge avec son étui d'argent, le tout soigneusement enveloppé. Chose étrange, d'autres personnes, poussées par le même motif, avaient aussi jeté dans ce puits divers objets qui avaient appartenu aux églises; car le lendemain, le premier individu qui alla puiser de l'eau, remonta un encensoir dont les chaînes s'étaient accrochées à son seau. Ce fait donna l'éveil : l'autorité fit descendre dans le puits un homme bien connu, le cureur Lentillette. Celui-ci y trouva, avec d'autres pièces

d'argenterie, la custode de la Sainte-Chandelle. On ne s'explique pas comment les fortes têtes de cette époque ne détruisirent pas ce hochet de la superstition. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que M. Grimbert, ancien mayeur de Notre-Dame-des-Ardents, en fit l'acquisition, pour la somme de deux cent quatre-vingt-cinq livres ; et qu'au rétablissement du culte, il remit au clergé ce beau reliquaire avec la cire qui s'y trouvait, lors de son Invention. Ce reliquaire est actuellement conservé dans la chapelle de l'Évêché.

Divers pèlerins, arrivés à Arras de très loin, pour honorer le Saint-Cierge, ont obtenu de Monseigneur la permission de venir faire leur dévotion dans sa chapelle, en présence de ce gage de la protection de Marie.

La Synagogue.

D'après d'anciens documents, les chanoines d'Arras prenaient autrefois leurs repas en commun, dans une vaste salle, qu'on appelait la synagogue. Cette salle était située à gauche, en entrant dans le cloître par la rue des Chanoines, dans la direction du portail latéral de la cathédrale, qu'on appelait le portail de Saint-Pierre. On tolérait encore cet usage vers le milieu du XVII[e] siècle, malgré les statuts capitulaires, qui prescrivaient aux chanoines d'avoir chacun une maison, *ubi jaciat comedat et bibat*. Seize chanoines s'y réunissaient encore à cette époque. Nicolas Le Carlier fut un des plus zélés observateurs de cet antique usage, qui, étant bien réglé, pouvait avoir, sous plus d'un rapport, certains avantages. A

la mort du chanoine Le Carlier, la synagogue fut fermée et reçut une autre destination. Elle devint la dix-huitième maison canoniale.

Pierre pour poser les morts.

Il y avait au Grand-Atre, ou le cloître de Notre-Dame, vis-à-vis le puits de l'école, et près de l'arbre de Saint-Léger, une pierre oblongue, sur laquelle on déposait les corps que l'on portait de la ville au cimetière de Saint-Nicaise. C'était un marbre bleu, à quatre faces, orné de quelques ciselures, haut de quatre pieds, long de cinq, sur deux pieds et quelques pouces de largeur, portant cette inscription :

MATHIEU BOULLIN M'A FAIT POSER EN 1601.
REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

Mathieu Boullin était un chanoine de la cathédrale, qui, touché de compassion à la vue de la fatigue excessive qu'éprouvaient les porteurs de morts, lorsqu'ils arrivaient des extrémités de la ville, à cet endroit plus élevé, y avait fait placer ce bloc de marbre, pour leur donner la facilité d'y déposer les cadavres, et le temps de reprendre haleine. Après une halte de quelques instants, ils achevaient moins péniblement le reste du trajet jusqu'au cimetière, en passant par la rue des Morts. Cette pierre subsista cent trente-et-un ans, c'est-à-dire jusqu'en 1732, époque où on l'enleva à l'occasion du rehaussement du pavé dans toute l'étendue du cloître. Elle ne fut pas replacée.

L'arbre de Saint-Leger.

On remarquait dans le cloître de Notre-Dame l'arbre de Saint-Leger, qui se trouvait non loin de la synagogue, près de la maîtrise des enfants de chœur.

Qu'était-ce que l'arbre de Saint-Leger? Etait-ce un arbre véritable? Le Père Ignace, qui en fait mention, n'entre dans aucun détail à ce sujet.

Que saint Leger ait été en grande vénération dans le pays, il n'y a rien là d'étonnant. L'Artois fut arrosé de son sang. C'est dans la forêt de Lucheux qu'il fut assassiné ; et avant d'y arriver, il aurait eu les yeux crevés, à Saint-Leger, près Croisilles. Telle est la tradition du pays. On conservait à Saint-Vaast la pierre sur laquelle ses bourreaux lui firent subir ce cruel supplice. C'était une espèce de marbre blanc de forme ronde, que l'on voyait dans l'église du monastère, près de la porte de la trésorerie. Les religieux honoraient saint Leger d'un culte spécial dans une chapelle située à côté de la collégiale de saint Pierre (1).

Mais c'était surtout à la cathédrale que sa mémoire était en bénédiction. Chaque année, le premier d'octobre, les enfants de chœur et les vicaires demandaient au chapitre la permission de monter au clocher pour sonner toutes les cloches et chanter des hymnes en l'honneur du saint martyr. Le chapitre en délibérait et leur donnait une gratification de huit livres, avec recommandation de se bien comporter, et de ne rien faire d'inconvenant,

(1) *Mém. pour servir à l'Hist.* p. 12.

soit dans le chant, soit dans la sonnerie. Et pour s'en assurer davantage, on désignait un chanoine, souvent deux, pour accompagner la bande joyeuse et l'empêcher de s'écarter des règles de la piété et de la modestie. Il arriva quelques fois que le chapitre les abandonna à eux-mêmes, sans qu'on eût rien de fâcheux à regretter de ce manque de surveillance (1).

La Maîtrise.

Dans toutes les cathédrales, il y a un établissement auquel les chapitres ont toujours attaché une grande importance, parce qu'il contribue beaucoup à la majesté du culte, c'est la maîtrise, ou école des enfants de chœur.

La cathédrale d'Arras, comme toutes ses sœurs, avait une maîtrise. Il en est fait mention dans ses archives, dès l'année 1389. C'était le chantre qui présentait les

(1) Il paraît que ces sortes de concerts aériens étaient du goût des Atrébates. La veille et le jour de la fête principale de Notre-Dame-des-Ardents, à l'époque de la Fête-Dieu, des joueurs de violons, de bassons et clairons montaient aux divers étages du beffroi, et le transformaient, en quelque sorte, en un vaste instrument de musique, qui répandait dans toutes les parties de la ville, les sons les plus gais, les airs les plus populaires. Les religieux de Saint-Vaast eux-mêmes, en de certaines circonstances, se prêtaient à de semblables jeux. C'est ainsi que lors de la publication d'un traité de paix entre la France et l'Autriche, le 12 juin 1493, des hommes à la voix puissante, montèrent au clocher du monastère, et firent entendre des chants de joie ; tandis que d'autres amateurs, placés sur les plombées de la cathédrale, répondaient par des chants analogues. — (Journal de Dom Gérard.)

sujets susceptibles d'y être admis. D'abord, ces enfants fréquentaient les écoles de la Cité, ou bien étudiaient la grammaire et le catéchisme, chez eux, tout en étant soumis à une certaine discipline.

Mais en 1466, un sous-chantre, *succantor*, touché sans doute des inconvénients d'un tel état de choses, voulut bien recevoir et nourrir chez lui, d'abord quatre, puis six enfants de chœur, aux frais du Mandé. Ce système ne pouvait être que transitoire. C'est pourquoi, en 1476, il fut question de leur bâtir une maison près les greniers du chapitre. Ce projet n'ayant pas eu d'exécution, un chanoine, Jean Dubois, *de Bosco*, acheta une maison pour la consacrer au logement du maître et des enfants de chœur. Cette maison, qui portait le nom de saint Christophe, donnait sur la rue d'Amiens et était contiguë au réfectoire des chanoines (1). Comme elle était assez spacieuse, on la partagea en deux, de manière à pouvoir y loger, d'un côté les enfants de chœur, et de l'autre, un chanoine, à charge par lui d'assumer toutes les rede vances dont la maison tout entière était grevée. La maîtrise se composait de vingt-deux enfants, dont douze pour la musique, et dix pour le service des messes, avec un nombre de chantres et de musiciens (2).

Cet établissement forma plusieurs sujets d'un mérite distingué. On cite, entre plusieurs autres, le nommé Valérien Genet, reçu enfant de chœur en 1577, et qui devint dans la suite un célèbre maître de chapelle (3).

(1) Père Ignace, *Addit. aux Mém.*, t. II, p. 57.

(2) Bignon.

(3) Valerianus Genet, chorialis recipitur an. 1577, qui posteà fuit insignis magister cantûs. — Rep. fol. 31.

Le maître de musique et directeur de la maîtrise de l'ancienne cathédrale était, à l'époque de la Révolution, M. l'abbé Jean-Joseph Graëb, chapelain, né à Paris en 1756, auteur de plusieurs motets très remarquables, que l'on entendait toujours avec un nouveau plaisir à la cathédrale, aux principales solennités, depuis le retablissement du culte. M. Graëb était un compositeur de grand mérite.

Ce n'était pas seulement un musicien distingué, c'était un prêtre orné de toutes les vertus propres à son état, et estimé des membres les plus éminents du clergé. Après la Révolution, il fut perdu pour la ville d'Arras. Il vint se fixer à Valenciennes, où Mgr Belmas le chargea des ministères les plus délicats et qui exigent beaucoup de tact et de vertus, de l'aumônerie de l'hôpital général, et de la direction des communautés religieuses. M. Graëb est mort à Valenciennes, le 23 octobre 1840, regretté d'un grand nombre de prêtres dont il était le confesseur, et des pieux fidèles qu'il avait édifiés par ses vertus.

Maison de Louis XI.

On sait que Louis XI séjourna deux fois dans la Cité d'Arras : la première, en 1463 V. S., depuis le 24 janvier, jusque vers la mi-mars ; la seconde, depuis le 4 mars 1477, jusque vers la fin de juin 1479, en faisant toutefois des excursions plus ou moins lointaines, plus ou moins prolongées, à Seclin, Lille, Tournai ; puis, lors de son second séjour, à Paris, à Dijon, à Plessis-les-Tours, et ailleurs : mais son séjour habituel était Arras,

auquel lieu, dit Dom Gérard avec juste raison, *ledit roy fut longue espace.*

Bien que l'Evêché, qui était la résidence ordinaire des rois et des princes qui venaient visiter la ville d'Arras, put lui offrir une habitation convenable, il aima mieux se loger dans une maison canoniale : en 1463, V. S., chez Jean Thybault (1), official du diocèse ; et en 1477, chez le chanoine Mathieu Duhamel, dont la maison, dit le Père Ignace, avait été sanctifiée, au siècle précédent, par l'apparition de saint Denis, l'apôtre des Gaules, ainsi que par la présence de sainte Brigitte et de sa famille, et dans laquelle le prince Ulphon de Néricie, son mari, avait reçu les derniers sacrements de la main de l'évêque André Ghiny et avait été miraculeusement guéri.

Mais quelle était cette maison du cloître préférée à l'Evêché ? Existe-t-elle encore ? Nous avons de fortes présomptions pour la croire encore debout.

Dom Pronier, chroniqueur de Saint-Vaast, veut bien nous l'indiquer. La maison canoniale que Louis XI occupa, lors de son premier séjour dans la Cité, était, dit-il, *l'hostel de l'official d'Arras, qui était assès petit et près de l'huys des cloistres, du costé de Saint-Nicaise.* Eh bien, transportons-nous à la porte du cloître du côté de Saint-Nicaise, c'est-à-dire à l'extrémité de la rue des Morts : la maison la plus rapprochée de l'ancienne porte du cloître, c'est celle qui se trouve à gauche, la maison de M. le docteur Mienné. Voilà la maison de Louis XI. C'est là qu'il est descendu en 1463, quand elle était occu-

(1) Rex descendit in domum canonicalem D. Joannis Thibault officialis. — Rep. fol. 3.

pée par l'official Jean Thybault; là encore que, selon toute vraisemblance, il est venu se loger en 1477. quand elle était habitée par le chanoine Mathieu Duhamel.

Cette maison est facile à reconnaître par sa vieille porte-cochère cintrée, par ses épaisses murailles qui surplombent. C'est la plus ancienne maison du cloître.

Or, c'est dans cette maison que le jeudi, 26 janvier 1463, Florent Muette, procureur de la ville, offrit au monarque français, le présent d'usage, quatre pots de vin de Beaune; c'est là que le samedi 28, une députation d'Arras vint lui présenter les clefs de la place; c'est là que, le même jour, la ville lui fit présent de quatre canes d'hypocras pour son dîner, *là enfin qu'il fut grandement festoyé par le comte d'Estampes.*

Comme on le voit, tout se passa gracieusement dans la maison de l'official Thibault, lors du premier séjour de Louis XI, sauf un point noir, une petite rancune, à l'endroit des habitants d'Arras, qui n'avaient pas voulu se donner l'embarras de loger les gens de sa suite, par la raison, dirent-ils, qu'il y avait en Cité des hôtelleries bien suffisantes pour les recevoir.

Ce fut tout autre chose en 1477 et les deux années suivantes. Que de mesures différentes, quelquefois louables et plus souvent odieuses, ont été prises dans cette maison ! Car il y a toute apparence qu'à son second séjour, Louis XI occupa la même maison qu'il avait occupée au premier, en 1463 (1)

(1) Voici ce que le Père Ignace dit du second séjour de Louis XI dans la Cité : Après avoir raconté comment sainte Brigitte et sa famille quittèrent la rue des Lombards, pour *aller se loger dans la*

C'est donc dans cette maison qu'il reçut la visite des princes, des ambassadeurs ; où il écrivit quantité de lettres, conclut des trêves, passa des traités de paix; où il donna nombre d'édits, d'ordonnances, de lettres patentes; où il dicta des instructions qui décidaient du sort des provinces ; où il destitua Bauduin Legay, doyen du chapitre ; où il signa tant de listes de proscriptions, de condamnations à mort; où il intima des ordres qui faisaient trembler les peuples; où il délivra, aux députés d'Arras, un sauf-conduit, tandis qu'il donnait l'ordre de les faire arrêter pour les conduire à Hesdin et les mettre à mort.

Ses actes de dévotion, ses processions, jubilé, ses dons à l'autel de Notre-Dame-de-Prime, à la cathédrale, ses visites à Saint-Vaast, à Notre-Dame-en-Castel, à Saint-Pierre ; sa vénération pour les reliques, ses approvisionnements de la ville d'Arras en temps de disette, tout cela ne fera jamais oublier les dures exactions, les trahisons, les mesures tyranniques, les ordres cruels de massacres, d'incendies, les ruses, les mauvais procédés dont cette maison a été l'officine pendant près de trois ans.

Faut-il s'étonner si la mémoire de Louis XI a toujours été à Arras et dans le pays en aussi grande malédiction ! Deux cents ans après sa mort, les vieilles femmes, racontant à leurs petits enfants ce qu'elles en avaient appris de leurs devancières, leur faisaient sur ses faits et gestes, de beaux longs contes. Elles leur disaient :

maison d'un clerc ou chanoine de la cathédrale, qui était le fils du seigneur de Bazentin (1342), il ajoute : *Louis XI, roi de France, logea dans la même maison en 1477 où le mari de sainte Brigitte fut malade. — Mém. du diocèse d'Arras,* t. II, p. 109 et 110.

qu'il était laid à faire peur ; que c'était un homme mal fait, bossu, un roi qui, en son temps, avait été le plus cruel et malicieux que prince chrétien qui eût jamais régné. — (Manuscrit intitulé : *Faits très curieux concernant l'Artois et la ville d'Arras*).

Les Greniers du chapitre.

Le chapitre d'Arras avait des greniers communs, comme il avait une cave commune. Ils étaient situés derrière le cloître des processions, contigus à l'enclos de l'Evêché. On y arrivait par l'impasse de la rue des Morts, où se trouvait la porte d'entrée, dans l'angle de droite.

Dès l'année 1240, ils sont mentionnés comme ayant déjà une certaine antiquité.

C'est dans ces vastes magasins que se conservaient les blés nécessaires à la subsistance de la compagnie, et les autres grains dont les chanoines pouvaient avoir besoin.

Prenant modèle sur le sage et prévoyant ministre de Pharaon, le chapitre, en temps de disette et de cherté de grains, s'était imposé la loi de mettre en réserve dix-huit mencaulds de blé sur cent, pour le vendre aux habitants de la Cité, à un prix accessible et modéré. C'est ainsi qu'à la fin du XVe siècle (1492), le blé étant devenu très cher, on le vendait aux greniers capitulaires vingt sous le mencauld.

La même cherté s'étant reproduite en 1555, le chapitre fit vendre chaque semaine, au prix courant, six mencaulds de blé aux bourgeois de la Cité.

Du reste, il était de règle qu'il y eût toujours une réserve pour les éventualités. Cette réserve se conser-

vait même quelquefois sous la tour de la cathédrale. C'est sans doute à cause de cette louable sollicitude que les greniers du chapitre jouissaient, comme la cave, de certains priviléges. Ainsi, dès l'année 1258, les fermiers (*censarii*) de la compagnie, étaient exempts de payer, à Arras, le droit de Cauchie et travers (*a solutione Calceiæ*) pour les voitures de grains qu'ils amenaient aux greniers capitulaires (1).

Ils jouissaient, paraît-il, à Béthune, de la même exemption.

Les greniers du chapitre fermaient à deux clefs, dont l'une était confiée au receveur, et l'autre restait entre les mains d'un chanoine qu'on appelait le grainetier.

Le Chapitre.

On appelait ainsi la salle où les chanoines se réunissaient pour délibérer sur les affaires de l'église et de la compagnie. C'était une vaste pièce faisant corps avec le cloître des processions, ou du moins qui lui était contiguë. On y arrivait, de la cathédrale, par une des portes qui s'ouvraient sur la nef latérale, en traversant une galerie du cloître ; cette salle capitulaire, située au bout du cloître, du côté des greniers, n'avait rien de curieux, si ce n'est son aspect antique et ruineux. Comme elle se trouvait éloignée de l'église, en cas de presse, ou lorsque les affaires étaient de peu d'importance, le chapitre délibérait, le pied levé, dans le vestiaire, ou dans quelque

(1) Rep. fol. 116.

chapelle de la cathédrale, quelquefois même, mais très rarement, à cause de la difficulté de garder le secret. plus encore par respect pour la sainteté du lieu, dans la grande nef, vis-à-vis le crucifix. Durant les troubles du XVe siècle et pendant les siéges qu'Arras eut à subir, les assemblées capitulaires se tenaient dans la grande crypte ou chapelle souterraine de Saint-André.

Chapelle de Saint-André.

La chapelle de Saint-André était une crypte d'une dimension remarquable, située sous le chœur de l'ancienne cathédrale. Il en est si souvent question dans l'histoire du cloître, qu'il paraît indispensable d'en dire un mot.

Quant les ruines de cette magnifique chapelle souterraine ont été mises à jour, lors de la construction de l'église de Saint-Nicolas, il est bien regrettable qu'on n'ait pas eu, à cette époque, les fonds nécessaires pour la restaurer.

Cette chapelle jouissait d'un droit d'immunité auquel le chapitre attachait la plus grande importance. Qu'on en juge par le fait suivant : En 1459, un individu coupable de quelque fait grave, s'étant réfugié dans la crypte de Saint-André, la personne lésée l'en fit tirer par force : Qu'arriva-t-il ? Le violateur de l'immunité fut condamné à suivre une procession nu-tête, l'habit bas, sans ceinture, tenant en main un cierge, non allumé. Ce n'est pas tout : au retour de la procession, il se mit à genoux au milieu de la nef, et demanda pardon de sa faute, puis en réparation complète, il offrit un tableau à l'église.

Au siècle suivant, un malfaiteur vint encore s'y réfugier : cette fois, le chapitre permit au représentant de l'autorité d'y venir l'interroger, mais en présence du sous-prévôt.

Vers le milieu du XVI[e] siècle, un nommé Nicolas Lefer, ancien major de la place, y vint comme tant d'autres chercher un refuge à cause de l'immunité dont la crypte jouissait encore ; mais on ignore pour quel motif il y vint et quelle fut l'issue de cette affaire.

Au déclin du siècle dernier, la crypte de Saint-André, qui avait été si longtemps un lieu tutélaire pour tant d'infortunés, ne le fut pas pour le signe adorable de la foi chrétienne. C'est dans cette chapelle souterraine que le 23 pluviose, an VII de la République (11 février 1799) fut brûlé le Calvaire d'Arras. A l'heure juste où s'accomplissait cet acte d'impiété, le ciel qui, pendant la journée avait été calme, et n'avait donné aucun présage de ce qui allait arriver, se couvre tout-à-coup d'épais nuages qui se condensent au-dessus de la Cité. D'effrayants éclairs s'en échappent, suivis de coups de tonnerre plus effrayants encore. Mais voici qu'au moment où la flamme s'échappait des débris embrasés de la croix, un épouvantable coup de tonnerre se fait entendre, *qui ébranle toutes les maisons de la ville*. Les brûleurs du Calvaire eux-mêmes, effrayés, prennent la fuite. A trois et quatre lieues autour d'Arras, on éprouve la même commotion.

Le lendemain, à l'aube du jour, on se rend compte l'un à l'autre de ses impressions : *Quel orage*, se disait-on, *dans une saison comme celle-ci ! quel coup de tonnerre !* Quelqu'un arrive et dit : *Hier à cinq heures et*

demie du soir, on a brûlé le Calvaire; c'est un bruit qui court en ville. C'en est assez, chacun rentre chez soi avec la persuasion que le sinistre de la veille n'a pas eu d'autre cause. La nouvelle s'en répand dans tout l'arrondissement d'Arras, et la voix du peuple, à la campagne comme à la ville, se prononce dans le même sens. Quarante ans après l'événement, un contemporain de ce fait prodigieux, disait, en parlant du coup de tonnerre : *J'ai cru en ce moment-là que tout s'écroulait autour de moi.* Un autre ajoutait : *Si nous avions su ce qui se passait au moment de l'orage, dans la chapelle de Saint-André, nous serions morts de frayeur.* A l'heure qu'il est, on n'a pas encore oublié dans le pays l'*orage du Calvaire d'Arras.*

Police du cloître.

Nous avons déjà dit que les gardiens du cloître étaient tenus de passer la nuit alternativement, chacun sa semaine, dans l'hobette qui se trouvait à l'entrée principale du cloître, pour en tenir les portes fermées du soir au matin, excepté en temps de logement militaire, où elles restaient ouvertes, la nuit comme le jour.

Il était interdit aux forains, ainsi qu'aux personnes mariées et généralement aux laïques d'y prendre un logement, sans une permission spéciale ; seulement les chanoines pouvaient loger chez eux leurs parents, tels que père et mère, frères et sœurs, et autres proches consanguins.

Comme la peste exerçait à Arras, aux XVe et XVIe siècles, de fréquents ravages, il fut défendu aux habitants

du cloître de garder chez eux, sous peine de confiscation. des volailles et animaux immondes, dont la présence pouvait être une cause d'infection.

Cette défense fut réitérée avec une nouvelle sévérité, en 1617, époque où la maladie pestilentielle faisait dans le pays de nombreuses victimes.

Il était encore expressément défendu aux chanoines, chapelains et autres habitants de la cathédrale, de déposer les balayures de leur maison sur le pavé du cloître.

Défense aux militaires d'essayer leurs armes à feu, et aux enfants de joüer dans le cloître, pendant les saints offices.

Cependant, chaque année, à la fête principale de la Sainte-Manne, c'est-à-dire le deuxième dimanche après Pâques, le cloître sortait de ses habitudes silencieuses. Ce jour-là commençait une foire qui durait huit jours; pendant cette octave, les marchands étrangers avaient toute permission d'étaler et de vendre, dans le cloître, les divers objets de leur industrie et de leur commerce; seulement, deux chanoines étaient chargés de surveiller les établis et de s'assurer si l'on ne vendait pas des livres contraires aux bonnes mœurs, ou des tableaux, gravures et images obscènes.

Que les marchands forains aient tenté plusieurs fois de s'établir, en temps de foire, dans le cloître des processions, où ils se seraient trouvés à l'abri du mauvais temps, c'est ce qu'il y a de bien probable; mais c'est ce qui leur a été constamment défendu par respect pour les sépultures. On voit en effet que le chapitre s'y est toujours opposé. Dès l'an 1454, cette défense était formulée de la manière la plus expresse : *Non fiat mercatum in claustris ecclesiæ.*

Au seizième siècle, elle fut encore exprimée en termes plus énergiques : *Perpetuo ordinatione decretum ne liceat mulieribus [illegible] apponere in [illegible] processionum* : elle s'étendait même jusqu'au grand portail de la cathédrale : *Neque in [illegible] portam ecclesiae* (1574) (1).

(1) Reg. fol. 23.

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras

MEMBRES DU BUREAU.

Président :

M. GARDIN, Président du Tribunal.

Chancelier :

M. CARON, Bibliothécaire de la ville.

Vice-Chancelier :

M. DE LINAS, membre du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique.

Secrétaire-Général :

M. VAN DRIVAL, Chanoine titulaire.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. LECESNE, Vice-Président du Conseil de Préfecture.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

Bibliothécaire :

M. PARIS, membre de l'Assemblée nationale.

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination.

MM.

1. Brégeaut, Pharmacien, Professeur à l'École de Medecine (1830).
2. Maurice Colin, ancien Maire d'Arras (1831).
3. Wartelle de Retz, Député à l'Assemblée nationale (1832).
4. Henri Colin, Juge-suppléant au Tribunal d'Arras (1840).
5. Caron, Bibliothécaire de la ville (1848).
6. Plichon, ancien Maire d'Arras (1848).
7. Proyart (l'abbé), Doyen du Chapitre (1851).
8. De Mallortie, Principal du Collége (1852).
9. Lecesne, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1853).
10. De Linas, membre non résidant du Comité des Travaux historiques (1853).
11. Robitaille (l'abbé), Chanoine titulaire (1855).
12. Laroche, ancien Magistrat (1856).
13. De Sède, (le baron), Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
14. Van Drival (l'abbé), Chanoine titulaire (1860).
15. Sens, Député à l'Assemblée nationale, membre du Conseil général (1860).
16. Le Gentil, Juge au Tribunal civil (1863).
17. Pagnoul, Professeur de physique au Collége (1864).
18. Paris, Député à l'Assemblée nationale (1866).
19. Boulangé, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (1866).

MM.

20. GRANDGUILLAUME, ancien Professeur à l'École régimentaire du Génie (1868).
21. LENGLET, Avocat, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1868).
22. GARDIN, Président du tribunal civil (1868).
23. PLANQUE (l'abbé), Chanoine titulaire (1868).
24. Paul LECESNE, Conseiller de Préfecture (1871).
25. G. DE HAUTECLOCQUE (1871).
26. ENVENT (l'abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
27. TRANNOY, Directeur de l'École de Médecine (1872).
28. GOSSART, Pharmacien, Professeur à l'École de Médecine (1873).
29. BRÉMART, Professeur à l'École de Médecine (1873).
30. DE BELLECOURT, Général de division à Arras (1874).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

(*Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.*)

MM LAMARLE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, à Sailly, près Péronne, A. R.

FOISSET, Professeur en retraite, A. R.

COSTE-CRESPEL, à Paris, A. R.

BOISTEL, Juge à Saint Omer, A. R.

FAYET, Inspecteur de l'Académie de la Haute-Marne, A. R.

MM. **Péligot**, membre de l'Institut.
Leverrier, membre de l'Institut.
Wicquot, Principal du Collége d'Abbeville. A. R.
Caminade, ancien Directeur des Contributions indirectes, A. R.
Coince, Ingénieur des Mines, A. R.
Lequette (Mgr), Évêque d'Arras.
Coffinier, Sous-Préfet des Sables-d'Olonne, A. R.
Paillard, ancien Préfet du Pas-de-Calais.

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. Kulhmann, membre de l'Institut, à Lille.
H. Dusevel, à Amiens.
Obry, Secrétaire de l'Académie de Strasbourg.
B. Haigneré.
Wains-Defontaine.
Briand.
Dancoisne, Notaire honoraire, à Hénin-Liétard.
Duthilloeul, Bibliothécaire, à Douai.
Robert (l'abbé), Curé de Gouy.
Louandre, Hommes de Lettres, à Paris.
Ed. Le Glay, ancien Sous-Préfet.
J. Rouyer, Inspecteur des Postes, à Nancy.
Tailliar, Président de Chambre honoraire, à Douai.
Madame Fanny Desnoix, à Beauvais.
Corblet (l'abbé), Chanoine, Directeur de la *Revue de l'Art chrétien*.

MM. Quenson, Président honoraire, à Saint-Omer.
Derbigny, Conseiller de Préfecture, à Lille.
De Coussemaker, membre de l'Institut, Juge, à Lille.
Botson, Docteur en médecine, à Esquerchin.
E. Gachet, Chef du Bureau paléographique, à Bruxelles.
Godefroy de Ménilglaise (le marquis), à Paris.
Schaepkens, Professeur de peinture, à Bruxelles.
J. Delvincourt, à Paris.
R. Thomassy, Homme de Lettres.
Deschamps de Pas, membre de l'Institut, à Saint-Omer.
De Baecker, Homme de Lettres, à Bergues.
Le Bidart de Thumaide, à Liége.
Garnier, Bibliothécaire, à Amiens.
Kervyn de Lettenhove, ancien ministre, à Bruxelles.
H. d'Haussy, à Saint-Jean-d'Angely.
Morand, Juge, à Boulogne.
Beneyton, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine).
Filon, Inspecteur d'Académie, en retraite.
Dorville, ancien Employé à l'Administration centrale des Télégraphes.
Véret, Médecin-Vétérinaire, à Doullens.
Mairesse, Industriel.
Haigneré (l'abbé), Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne.
J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe.
Ad. Régnier, membre de l'Institut, à Paris.
Ch. Salmon, Homme de Lettres, à Amiens.
Debacq, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne.

MM. Fr. Filon. ancien Professeur d'histoire à Arras.

Abel, Avocat, à Metz.

Léon Vaillant, Professeur de la Faculté de Médecine, à Montpellier.

Mougenot, Hommes de Lettres, à Malzéville-lez-Nancy.

G. Gervoson, membre de la Société Dunkerquoise.

De Fontaine De Resbecq, Sous-Directeur de l'Instruction primaire, au Ministère de l'Instruction publique.

De Boyer de Sainte-Suzanne, ancien Préfet.

Leuridan, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix.

V. Canet, Secrétaire de l'Académie de Castres.

Asselin, ancien Maire de Douai.

Peigné-Delacourt, Manufacturier à Ourscamp.

Francis Bock (Mgr), à Aix-la-Chapelle.

Guillemin, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne.

Dommanget, Avocat, à Metz.

A. Millien, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

Legrand de Reulandt, Secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Castermann, Colonel du génie en retraite, à Bruxelles.

H. Galleau, Homme de Lettres, à Esbly.

Legrand, ancien Notaire, à Douai.

Bouchard, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

Dramard, Juge au Tribunal civil de Béthune.

Gouellain, membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen.

MM. Advielle, Employé au Ministère des Finances.
F. de Monnecove, membre du Conseil général, à Saint-Omer.
De Calonne (le baron), à Buire-le-Sec.
Auguste Terninck, à Bois-Bernard.
Dehaisnes (l'abbé), Archiviste du Nord, à Lille.
Vos (l'abbé), Bibliothécaire de la Société de Tournai.
Breton (Jules), Artiste Peintre, à Courrières.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

Séance publique du 20 août 1874.

DEUXIÈME PARTIE.

Fêtes du Centenaire de l'Académie d'Arras.

TROISIÈME PARTIE.

Lectures faites dans les séances hebdomadaires.

Arras, typ. A. Courtin.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME VIII.

ARRAS

A. Courtin, imprimeur breveté, place du Wetz-d'Amain. n° 7.

—

M. D. CCC. LXXVI.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II[e] SÉRIE. — TOME VIII.

ARRAS

A. Courtin, imprimeur breveté, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

M. D. CCC. LXXVI.



I.

Séance publique du 19 Août 1875.

DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. GARDIN, Président.

Messieurs,

Une année nouvelle s'est ajoutée à celles qui ont marqué la longue carrière de l'Académie et continué les débuts de son deuxième siècle d'existence.

Nous voici réunis encore une fois pour jeter un regard rétrospectif sur l'année écoulée, pour faire une sorte d'examen de conscience, et pour distribuer les récompenses que vous offrez à tous les travaux intellectuels.

Malheureusement, si nous pouvons constater que les productions des membres de l'Académie ne sont inférieures, ni par le nombre, ni par l'importance, à celles des années précédentes, nous sommes forcés de reconnaître, une fois de plus, l'indigence de nos concours.

A part quelques pièces de vers, dont le plus grand nombre est resté au-dessous du médiocre, et une seule étude historique, qui fera l'objet du rapport de la Commission, aucun travail n'a même essayé de mériter l'une

de vos récompenses. Cette situation si profondément regrettable ne vous est pas spéciale ; elle se reproduit partout et il n'est pas une seule Société savante qui ne se plaigne de la désertion des concours et du dédain que la génération nouvelle semble affecter pour les récompenses littéraires.

Il faut bien le reconnaître, c'est une situation caractéristique de notre époque et de ses tendances. Il devient chaque jour plus évident que nos modestes concours, nos médailles d'une valeur de quelques cents francs ne suffisent plus aux ambitions et aux appétits du temps où nous vivons.

A une époque où les jouissances matérielles sont le but d'ardentes convoitises ; où les avantages de la fortune sont l'objet de toutes les aspirations et de tous les efforts, où la plume est devenue un instrument de travail lucratif ; où des littérateurs sont millionnaires ; où tous aspirent à le devenir ; où les tableaux des peintres et les productions des statuaires, en possession de la faveur du moment, sont vendus à des prix élevés avant même qu'ils aient été ébauchés ; où l'art dramatique est devenu une industrie fructueuse ; qui donc consentirait à lutter pour conquérir, au prix de patientes recherches et de laborieux efforts, une médaille, fût-elle en or, et les applaudissements d'une Académie de province?

Ne serait-ce pas reconnaître implicitement que l'on ne brille pas parmi les étoiles de la littérature et des arts ? Peut-être le moment est-il venu de faire la part des tendances de la génération nouvelle et de chercher quelque moyen nouveau de rendre à nos concours leur ancien lustre. C'est un sujet sur lequel je me propose d'appeler

vos méditations à la reprise de nos travaux ordinaires.

Longtemps ces modestes récompenses ont suffi pour entretenir une grande émulation et produire des œuvres qui ont survécu en grand nombre et qui sont connues, au moins des érudits.

Le testament de l'abbé Legendre, qui a institué des concours de littérature et de beaux-arts et qui a été, à la suite de transformations successives, le point de départ du grand concours universitaire dont le renouvellement annuel entretient parmi la jeunesse de nos écoles une si vive émulation, est intéressant à consulter sur ce point.

Permettez-moi de vous en citer un fragment:

« J'ai toujours eu du zèle pour la gloire de la nation ; « c'est ce qui me fit entreprendre, dès que je fus débar- « rassé des occupations que me donnait mon attachement « à M. de Harlay, archevêque de Paris, de faire une « nouvelle Histoire de France qui se fît lire avec plaisir. « Dans la vue de perpétuer ce zèle, je fonde des prix qui « seront donnés aux personnes, de quelque sexe, de « quelque nation, état et profession qu'elles soient, qui « auront fait les trois plus belles pièces de prose française, « d'environ demi-heure de lecture chacune ; les trois plus « belles pièces en vers héroïques français. au moins au « nombre de cent ; trois odes latines, au moins de dix « strophes, chaque strophe de quatre vers, de la mesure « de l'ode d'Horace : *Odi profanum vulgus et arce*; et les « trois plus belles pièces de musique, toutes à la louange « de la nation, ou de quelques-uns des grands hommes « qu'elle a produits dans l'Eglise, dans l'épée, dans la « magistrature, dans les sciences et les arts, suivant le « sujet qui sera désigné par les juges du prix.

« Ces prix se donneront de quatre ans en quatre ans, « à l'instar de ceux qui se donnaient en Grèce, aux jeux « olympiques. Le sujet sur lequel on travaillera sera « annoncé dans les gazettes, mercures et journaux, et par « des affiches à Paris, deux ans avant la première olym- « piade française, je veux dire avant la première dis- « tribution des prix, et ainsi des années suivantes. La « distribution des prix de prose se fera le premier di- « manche de juillet ; celle des prix de vers français le « dimanche suivant ; celle des prix des odes latines, « le dimanche d'après, et celle des prix de musique, ou « le quatrième dimanche de juillet ou le premier du mois « d'août.

« — Mon portrait, par Jouvenet, sera mis dans la salle « où se fera la distribution, pour exciter les gens plus « riches que moi à concourir à la gloire de la nation.

« Le premier prix de prose française, le premier prix « de vers héroïques français et celui des odes latines sera « chacun de 1,000 livres ; le second, chacun de 400 livres, « et le troisième de 300 livres. A l'égard des prix de « musique, ne pouvant pas être si forts, attendu qu'il en « coûtera pour faire chanter les pièces des aspirants aux « prix, le premier sera de 400 livres et les deux autres « de 300 livres chacun. Tous ces prix seront des médailles « d'or de la valeur marquée ci-dessus, où sera d'un côté « la France assise sur un trône, couronnée de lauriers « et revêtue du manteau royal, ayant à droite les symboles « des différentes dignités, et à gauche les symboles des « sciences et des arts ; et, au revers, mon portrait ; « et pour légende : *Lud Legendre, historiæ franciscæ* « *scriptor*. Si ceux qui ont remporté des prix aiment

« mieux de l'argent comptant, on leur en paiera la valeur « à petit bruit. »

Vous le voyez, à cette époque, c'est-à-dire, dans la première moitié du siècle dernier, alors que la Société dont nous sommes les continuateurs existait déjà, des prix de mille livres, de quatre cents livres, de trois cents livres donnés tous les quatre ans et qui avaient la prétention de renouveler la célébration des olympiades, suffisaient, même au centre des lumières, comme s'appelait déjà alors la moderne Babylone, pour émouvoir les esprits et produire des œuvres nombreuses et importantes ; elles suffisaient aux ambitions des écrivains et des artistes d'alors.

Aujourd'hui, elles paraîtraient bien insuffisantes pour les travaux les moins sérieux adressés à la plus modeste des associations littéraires.

M. le Secrétaire-Général vous rappellera dans un instant les divers travaux dont l'Académie a reçu communication de la part de quelques-uns de ses membres et vous reconnaîtrez avec plaisir que j'étais dans le vrai en vous disant qu'ils ne le cèdent en rien à ceux des années précédentes.

Un événement de quelqu'importance a marqué l'année dont nous faisons aujourd'hui l'inventaire. Je veux parler de la célébration du Centenaire de l'existence de l'Académie, ou plutôt de la reconnaissance de cette existence et de sa consécration légale.

Elle existait en fait depuis 1737 et elle avait donné des preuves réitérées de vie et de vitalité lorsque les lettres patentes de Louis XV, d'août 1773, lui conféra les honneurs, privilèges, franchises et libertés des Académies de Paris.

Ces honneurs, priviléges et libertés, elle ne les avait obtenus qu'après trente-six ans de luttes et d'efforts persévérants.

La fête du Centenaire, qui n'avait pas pu être célébrée en 1873, a été pour vous l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur cette longue carrière traversée par bien des épreuves, dont notre savant Secrétaire-Général avait déjà écrit une histoire pleine de faits et de détails intéressants, et que l'un de vous a résumée dans une pièce de vers pétillante d'esprit. Nous aurions vivement désiré l'applaudir une seconde fois à cette séance si la modestie de l'auteur ne s'était pas obstinément refusée à une seconde lecture.

Cette intéressante réunion nous a fourni l'occasion de revoir la liste déjà bien longue de ceux qui nous ont précédés et nous y avons retrouvé des noms qui ont eu un retentissement dans l'histoire et joué un rôle considérable sur la scène politique. Trois d'entre eux sont particulièrement restés célèbres. C'est d'abord celui de l'un des derniers ministres des finances des dernières années de cette monarchie que Louis XIV avait établie sur des bases qui paraissaient indestructibles, un des représentants de cette brillante noblesse dont la spirituelle frivolité et les vices élégants devaient contribuer à la chute d'un édifice social depuis longtemps miné par des aspirations nouvelles et par les fautes accumulées de ceux qui devaient être ses plus fermes soutiens. C'est ensuite le nom sinistre de celui qui personnifie pour nous cette époque funeste que l'histoire a flétrie de cette qualification énergique, le régime de la Terreur. C'est enfin celui d'un officier du génie, qui au milieu des douloureuses épreuves

de la patrie, eut l'heureuse audace d'accepter la redoutable mission d'organiser les quatorze armées qui refoulèrent l'invasion du sol de la France.

Dans une sphère plus modeste nous avons aussi retrouvé les noms d'hommes laborieux qui, sans avoir eu le retentissement de ceux que je viens de citer, l'ont honorée par des travaux sérieux et utiles et dont elle conserve précieusement la mémoire.

C'est par un banquet que vous avez célébré le Centenaire et vous avez encore présentes à l'esprit la cordialité et la franche gaîté qui ont présidé à cette fête.

Je voudrais rappeler ici la brillante improvisation dans laquelle M. le Préfet nous a esquissé à grands traits ce siècle si plein d'émouvantes péripéties qui commence en 1773 et finit de nos jours. Je voudrais vous rappeler aussi la réponse empreinte d'une si gracieuse bonté et d'une si haute raison qu'a fait au toast qui lui était porté par notre Vice-Chancelier, le Prélat vénéré que nous sommes fiers de compter parmi nos membres honoraires. J'aurais voulu encore vous rappeler la réponse si flatteuse pour nous de M. le Maire d'Arras au toast porté par M. le Secrétaire-Général à la Municipalité de cette ville ; mais ces développements dépasseraient de beaucoup les limites que je me suis imposées. Laissez-moi seulement, pour finir, vous rappeler l'adage si connu et devenu presque banal : Noblesse oblige. C'est vous dire que le titre d'Académicien oblige aussi, et en présence de la noble émulation qui vous anime, vous resterez, je le dis avec une entière certitude, dignes de vos ancêtres.

RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE

par

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général



MESSIEURS,

La tâche qui m'est imposée chaque année depuis longtemps déjà devient une chose un peu monotone, et ce n'est pas sans d'assez grands efforts que je m'ingénie à semer un peu de variété dans ces énumérations et cette nomenclature à jour fixe, peu favorables, on en conviendra, aux agréments des formes littéraires, et légèrement susceptibles d'intérêt. Cette année fait exception pourtant, et la monotonie sera facilement évitée, car il y a eu du nouveau parmi nous.

Ainsi, beaucoup de vos séances ont été remplies, et fort agréablement remplies, par un de vos collègues

étrangers à la ville d'Arras, qui a voulu prendre part à vos travaux d'une façon tout exceptionnelle.

M. Asselin, de Douai, s'est fait Atrébate, momentanément du moins, pour nous apprendre bien des choses intéressantes sur les anciens artistes de l'Artois. M. Asselin nous a surtout vivement intéressés en nous transportant dans un monde à la fois si près et si loin de nous, c'est-à-dire en nous retraçant la vie, les idées, les habitudes de la haute société, en Artois, dans la première moitié du XVIIIe siècle, par la communication de toute une correspondance inédite entre deux élèves de Madame de Maintenon, dont l'une est l'aïeule de M. le marquis d'Havrincourt.

Peindre sur le vif la société, telle qu'elle était dans la première moitié du XVIIIe siècle, saisir la ressemblance vraie et non préparée des hommes et des choses d'alors, (ces lettres étaient intimes, et les personnes qui les écrivaient ne se doutaient guère qu'elles seraient publiées) voilà assurément une bonne fortune véritable, en fait d'histoire, et l'Académie d'Arras s'est empressée de recueillir ces lettres et de les insérer dans ses Mémoires, avec les notes, les réflexions, les observations fines et érudites de l'aimable éditeur. Dès aujourd'hui le public instruit pourra prendre sa part à ce délicieux festin intellectuel, puisque ces lettres sont imprimées, et les quelques personnes privilégiées dans les mains desquelles seront déposés les exemplaires de luxe, admireront la beauté des types, les soins du tirage, l'élégance et la variété des photographies et ornements qui font de ces exemplaires à part un véritable bijou bibliographique.

Vous le voyez, Messieurs, j'avais bien raison de dire

tout à l'heure que cette année nous n'avons point vécu de la vie toute d'habitude, et que voilà une première étape en dehors de ce *triste pays de monotonie*, comme on eût dit autrefois et comme je me permettrai de le dire, à l'imitation de nos vieux auteurs.

Nous en avons fait une seconde, encore plus accusée, plus originale, plus neuve, puisqu'il s'agit maintenant d'une chose qui ne revient que tous les cent ans, et pour laquelle l'habitude n'est plus à craindre.

Ici, nous avons eu des collaborateurs que nous ne saurions trop remercier de leur bienveillant concours. M. le Préfet, Mgr l'Evêque, M. le Maire d'Arras sont venus gracieusement célébrer notre centenaire, et leurs paroles sympathiques sont consignées, elles aussi, dans nos Mémoires.

Et comment ne point citer les strophes si graves et si vivement senties, de notre collègue, M. de Sède, et cette brillante allégorie si pleine de verve et d'esprit français, de notre autre collègue, M. Lecesne. Tout le monde a lu avec délices cette histoire de la vieille centenaire qui livre ses Mémoires au public et qui se propose bien de vivre encore un siècle, non sans travailler avec plus d'ardeur que jamais. Cette poésie facile, enjouée, gracieuse, a beaucoup plu et sera souvent citée.

Vous avez voulu qu'une médaille fût frappée en souvenir de cette belle fête, et ce monument durable, en nous rappelant ce qui a été fait, nous rappellera en même temps ce qui est à faire.

Et d'ailleurs, déjà vous vous êtes remis à l'œuvre, et nos anciens nous ont donné l'exemple.

Ainsi, M. le chanoine Proyart a continué ses recherches

sur l'Histoire de Saint-Vaast, et nous aurons bientôt une vie exacte du grand apôtre de ce pays. Le même membre de notre Société a fait revivre un souvenir plein d'émotions, en retraçant, maison par maison, tout l'ancien cloître de l'Evêché et du Chapitre d'Arras, et ce travail, avec planche à l'appui, est maintenant imprimé dans vos Mémoires.

Nous avons eu de M. de Linas, une série de communications sur les origines des œuvres d'art d'orfèvrerie dite cloisonnée. Les détails les plus circonstanciés ont été recueillis par lui chez beaucoup de peuples anciens et ces communications ont donné lieu à des observations et entretiens du plus haut intérêt. Tous voudront lire ces dissertations et étudier ces dessins toujours si bien rendus et si fidèles, dans la *Revue de l'art chrétien*, où sera publiée l'œuvre nouvelle de M. de Linas. Dans un autre ordre d'idées, M. le général de Bellecourt nous a entretenus à plusieurs reprises de l'Histoire des armes à feu dans ses origines mystérieuses et peu connues, et il l'a fait avec cette clarté qui prouve l'homme parfaitement maître de son sujet, et qui sait le faire comprendre, même de ceux qui sont le plus étrangers à ces sortes de notions. M. de Bellecourt vous a aussi montré un bel objet d'art, récemment acquis par lui, et dont j'ai été heureux de pouvoir donner l'explication.

Puisque je suis condamné à me citer moi-même, je dirai que c'est toujours avec plaisir que je tâche de combler les vides et de tenir en réserve quelque communication destinée à entretenir, comme il convient, le feu sacré, lorsqu'il n'y a rien de mieux à l'ordre du jour.

Heureusement il y a souvent quelque chose. M. de

Hauteclocque nous donne l'inventaire instructif de nos Archives ; M. Le Gentil étudie quelque point difficile de la topographie du vieil Arras ; M. Lecesne, lui aussi, tient en réserve des épisodes curieux de l'Histoire de la Révolution, à Arras. D'autres fois il raconte avec des détails bien étudiés, quelqu'un des grands faits de l'Histoire générale accomplis à Arras, et notre volume des Mémoires qui est en cours de distribution contient encore une de ces utiles et sérieuses lectures.

M. le chanoine Robitaille nous a aussi donné quelques lectures sur l'historique des communes d'un canton, et il fait en ce moment même une étude sur un sujet qui intéressera vivement le diocèse d'Arras, puisqu'il s'agit d'un de ses évêques les plus distingués, Mathieu Moulart. En résumé, l'Académie travaille toujours avec assiduité et persévérance. Ses relations avec les Sociétés étrangères s'étendent de plus en plus. Elle prend part à tout ce qui peut agrandir le domaine des connaissances historiques, scientifiques, littéraires, par des concours, des souscriptions, des délégations. Elle veut aussi être fidèle à sa devise et chercher à recueillir les fruits de la science sans oublier les fleurs. La forme littéraire n'est-elle pas, en effet, le vêtement brillant de la vérité ? Négliger cette forme, ne serait-ce pas un acte répréhensible au point de vue du bon goût et au jugement d'Horace, qui nous prescrit de joindre l'utile à l'agréable, si nous voulons mériter tous les suffrages des amis des lettres ?

Mais je m'arrête, me rappelant tout-à-coup qu'un rapport comme celui-ci, annuel et obligatoire, doit au moins avoir un mérite, celui de la brièveté.

RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

par

M. E. LECESNE

MESSIEURS,

Il y a quelque temps, on représentait sur le théâtre d'Arras, *la Fille de Roland.* Le drame d'Henri Bornier, quoique faiblement interprété dans quelques endroits, produisait sur l'auditoire une impression profonde. Ces nobles sentiments, où l'on retrouve quelques échos lointains de la grandeur de Corneille, ces beaux vers, qui semblent sortis de la plume des maîtres, me donnèrent fortement à réfléchir. J'y voyais une réponse aux deux questions qui s'agitent dans presque tous les rapports sur les concours de poésie : y a-t-il encore des poètes en France ? y a-t-il des intelligences pour les comprendre ?

Pour moi, il n'est pas douteux que la poésie est,

Pour aller au cœur, la route la plus sûre,

et que la race des poètes n'est nullement éteinte parmi nous : je dirais même qu'elle est comme

Celle d'Agamemnon, qui ne finit jamais.

Sans doute nous n'avons plus les grands génies du siècle de Louis XIV ; nous n'avons même plus cette pléiade glorieuse, qui signala la fin de la Restauration, et le commencement du règne de Louis-Philippe. Casimir Delavigne a emporté avec lui le secret du vers éclectique; Victor Hugo est descendu des sommets de l'Olympe romantique ; Lamartine n'a pas trouvé de successeur dans l'art d'imprégner les âmes d'une douce mélancolie, ni Alfred de Musset dans celui de donner aux plus tristes sentiments les couleurs les plus séduisantes. Mais une autre génération a paru, qui conserve précieusement le feu sacré, et qui, sans allumer de vastes incendies, jette de temps en temps des lumières assez vives. Parmi, et peut-être à la tête de ces nouveaux adeptes, il faut citer François Coppée, ce poète de tant de goût, qui s'est révélé dans la délicieuse rêverie du *Passant*, véritable bijou grec ciselé par l'art de la Renaissance, et qui s'est affirmé dans ces scènes d'intérieur où la vérité, prise sur le fait, est embellie de tous les charmes de l'imagination. Puis vient Sully Prudhomme, ce métaphysicien subtil, qui a mis la raison en vers, mais qui a aussi su mettre le vers à la raison, comme dans ces compositions si hautes de style et de pensée les *Chaînes*, le *Vase brisé* et les *Vaines tendresses*. Et encore Henri Blaze de Bury, qui, dans ses *Nuits de Versailles*, reproduit à l'emporte-pièce les plus grandes figures historiques, et à qui on peut appliquer l'appréciation de Voltaire sur Lamotte Houdart :

Ses vers sont durs, d'accord, mais forts de choses.

N'oublions pas non plus Paul Deroulède, qui s'est pour ainsi dire identifié avec le troupier français, et qui le dépeint d'une façon si séduisante dans ses *Chants du soldat*.

Bien d'autres mériteraient encore l'*honneur d'être nommés*; mais je préfère concentrer votre attention sur quelques individualités qui vous touchent de plus près. Je vous rappellerai les lauréats de vos concours : ce malheureux Edouard Plouvier, presque Artésien, qui, après avoir chanté le peuple, dans des vers empreints de l'esprit philanthropique et quelque peu socialiste, en honneur il y a une vingtaine d'années, a vu enfin ses efforts couronnés par l'Académie Française, mais, hélas! au moment où la maladie l'avait réduit aux plus dures extrémités. Auprès du sien je placerai deux noms qui ont souvent retenti dans cette enceinte, ceux de Galleau et d'Achille Millien; ce dernier, qui excelle dans les combinaisons les plus ingénieuses, et dont la facilité se joue de tous les obstacles; le premier qui, à une observation profonde, unit une exécution toujours juste et souvent heureuse.

Mais, dans nos illustrations locales, il en est une toute récente dont vous me sauriez mauvais gré de ne pas vous entretenir. Au village de Courrières vivait un jeune homme qui montra de bonne heure les plus grandes aptitudes pour la peinture. Son oncle, chargé de diriger son éducation, loin de combattre ses penchants, comme d'autres n'auraient pas manqué de le faire, jugea qu'il valait mieux le laisser suivre sa vocation, et l'envoya à Anvers pour y apprendre la pratique de l'art. Dans la patrie de Rubens, ce jeune homme devint bientôt un

peintre de talent; mais rentré dans son cher village, il se fit tout seul un artiste de génie, et il est maintenant Jules Breton. A quoi a-t-il dû sa réputation si méritée? A l'originalité. Non pas à cette originalité de mauvais aloi, qui consiste à tracer des figures désarticulées ou à plaquer des couleurs qui hurlent de se trouver ensemble, mais au sentiment vrai de la nature. Lorsque Jules Breton se manifesta, le public demandait du réalisme, il lui en donna; mais à sa manière: c'est-à-dire du réalisme venant de l'âme et non du corps. Depuis la *Procession dans les blés*, qui, sans brigue et sans cabale, a conquis immédiatement tous les suffrages, jusqu'au tableau magistral de *la Source*, qui a été récompensé par la grande médaille d'honneur, l'auteur n'a cessé de demander ses inspirations à la nature, telle qu'elle est, et non telle qu'on la fait.

Malgré ces succès, Jules Breton ne s'est pas contenté d'avoir commerce avec la Muse de la peinture, il a voulu aussi faire connaissance avec celle de la poésie. Tout-à-coup, lorsqu'au dernier Salon la toile si gracieuse de *la Saint-Jean* venait encore une fois d'exciter des applaudissements universels, on apprit avec étonnement la publication d'un recueil de vers signé d'un nom déjà si connu. On se demanda d'abord si le peintre et le poète étaient une seule et même personne, et l'on sut bientôt que celui qui tenait si dignement la palette s'était aussi senti *une ardeur de rimer*.

Pourtant le doute se donnait encore carrière. On avait vu jadis un méchant médecin devenir bon architecte; mais on ne croyait pas qu'un bon artiste pût devenir un poète passable. Il était plus que passable, il était excellent. Dans *les Champs et la Mer*, Jules Breton a fait preuve de

véritables qualités poétiques, et *pour son coup d'essai, il a voulu un coup de maître*. Ses vers sont puisés aux meilleures sources, et leur facture dénote même une plume exercée. Mais ces avantages, bien d'autres les possèdent comme lui; ce qui lui est propre, c'est d'avoir encore une fois trouvé un genre, et ce genre nous l'appellerons : la peinture appliquée à la poésie. Oui, Jules Breton est resté peintre en passant poète; c'est pour lui que semble fait l'adage célèbre : *Ut pictura poesis erit*. Il a chanté la campagne où il a passé presque toute sa vie, et qui lui a valu ses plus beaux triomphes : *dulcia arva*, et la mer, qu'il a entrevue des côtes de la Bretagne, et qui a élargi ses horizons : *mare profundum*. Il est resté, pour ainsi dire, spécialiste dans l'œuvre nouvelle qu'il a entreprise, et si les sympathies, non-seulement des critiques d'art, mais aussi des critiques littéraires, lui ont été acquises tout d'abord, c'est qu'on a vu dans son livre plus qu'une fantaisie, on y a discerné un fruit en voie de maturité. Sans doute ce serait exagérer l'éloge que de placer Jules Breton au premier rang en poésie, comme il y est en peinture ; mais il faut espérer qu'il y arrivera, et déjà l'on entrevoit le moment où il joindra aux lauriers d'Apelles quelques rayons de l'astre de Virgile, ce qui n'avait jamais eu lieu depuis les Carrache.

Je crains d'avoir été entraîné trop loin par la séduction qu'a opérée sur moi cette fleur fraîche éclose dans nos contrées, et je vous demande pardon de vous avoir fait si longtemps attendre l'examen du concours dont vous aviez chargé votre Commission. Six pièces vous ont été envoyées, ayant pour titres : n° 1, *le Jour des Morts ;* n° 2, *la Mère* ; n° 3, *l'Orateur populaire* ; n° 4, *le Chasseur*

noir ; n° 5, *une Exécution au XVIIe siècle* ; n° 6, *la Linotte et le Corbeau*. Ce nombre, quoique assez restreint, montre que les auteurs n'oublient pas le chemin de votre sanctuaire, et qu'il existe une émulation suffisante pour se disputer vos récompenses. Mais la réussite ne répond pas à la bonne volonté. La plus grande partie des pièces dont nous avons à vous rendre compte est d'une médiocrité, qui laisse même peu de prise à la critique ; une ou deux seulement sont dignes d'approbation : nous allons essayer d'établir les motifs de ce jugement.

Les n°s 1 et 2, *le Jour des Morts* et *la Mère*, sont des œuvres de commençants, auxquels on devrait, dans leur propre intérêt, donner le conseil de finir, car

Pour eux Phébus est sourd et Pégase est rétif.

Les deux sujets qu'ils ont traités sont pour ainsi dire tombés dans le domaine public ; ce n'est pas à dire pour cela qu'ils ne puissent être rajeunis. La religion des tombeaux, qui a inspiré à Fontanes de si beaux vers, les doux épanchements de l'amour maternel, qui ont fourni à Millevoye la matière d'un long poème, seront toujours propres à exciter la verve poétique, pourvu qu'on sache sortir des sentiers battus. Les auteurs qui nous occupent se traînent dans l'ornière ; et non-seulement ils ne disent que ce qui a été dit cent fois avant eux, mais ils le disent beaucoup plus mal, comme dans ces vers, si on peut appeler cela des vers :

Hier, chrétiens, nous honorions les saints,
Les courageux martyrs, de vierges les essaims,
Les confesseurs, les milliers des anges.

Ou celui-ci :

> Sans sa main protectrice eusses-tu pu marcher?

Après de pareilles platitudes et une telle cacophonie, le mieux n'est-il pas de détourner la tête, et de crier, comme *après Agésilas* : *hélas?*

Le n° 5, *une Exécution au XVII[e] siècle*, est une longue narration rimée. L'auteur raconte que le supplice s'apprête pour une mère qui a tué son enfant :

> Une mère, que dis-je, une mère? une femme,

comme si une mère pouvait être autre chose. Mais passons. Cette mère a été séduite, et elle raconte à la foule comment elle a été amenée à commettre son crime :

> Je vis d'abord tout rouge, et puis après tout noir,

et elle monte résolument sur l'échafaud. Mais le bourreau se sent ému.

> Enhardi le bourreau quitte son air de pleutre,
> Et découvre son front ombragé d'un grand feutre.

Il lui propose de la sauver si elle consent à devenir son épouse :

> Madame épousez-moi, je vous aimerai bien.

Cette proposition est très engageante, sans doute, et pourtant elle n'obtient qu'un refus ; mais ce refus est accompagné d'un dialogue où les avantages et les inconvénients d'une semblable union sont strictement examinés. Enfin, quand il est bien démontré qu'on ne peut, sans honte, épouser un bourreau, celui-ci fait son office,

> . . . et d'un coup de genou
> Donné dans la poitrine il lui brise le cou.

On croirait que tout est fini par ce tour de force ; c'est seulement le plus curieux que l'on va voir. Au pied de l'échafaud, se tenait, à cheval, un officier qui avait été commandé pour présider à l'exécution : cet officier n'est autre que le séducteur. Devant cette scène il se trouve assez mal à l'aise :

> L'officier est plus pâle, et sa tempe a la fièvre.

Mais tout-à-coup son .... indisposition devient si grave qu'il

> Est pris d'une faiblesse, et vide les arçons.

Et ici, admirez le doigt de Dieu !

> Sa main lâchant l'épée, il tombe sur sa pointe
> Si malheureusement que sa poitrine est jointe :
> Il périt par le fer dont il cherche l'appui.

On ne peut vraiment imaginer un sort plus fatal. L'auteur assure que... c'est arrivé ; n'est-ce pas le cas de lui répondre que

> Le vrai peut, quelquefois, n'être pas vraisemblable.

De ces excentricités, nous arrivons à une œuvre un peu meilleure : c'est le n° 4, *le Chasseur noir*. Ici, au moins, il y a une pensée suivie et une facture régulière. Mais cette pensée n'est qu'une redite, et cette facture n'offre rien de saillant. Il s'agit d'une ballade, telle qu'on en composait aux premiers jours de l'école romantique, et dont la *Lénore* de Burger a laissé le type, en passant par toutes les variétés de *Robin des Bois*. Il est facile de voir que l'auteur retarde d'un grand lustre sur le cadran poétique. Il a supposé qu'un troubadour s'introduit au château de Co-

tebrune, et y charme de ses chants la belle damoiselle, qui était sur le point de se marier avec Raoul, jeune seigneur des environs. La cérémonie se célèbre, en effet, au milieu d'un concours immense et resplendissant de gentilshommes et de nobles dames. Mais voilà que le Chasseur noir sort de derrière un pilier,

Bondit comme un tigre en fureur,
Renverse Raoul sur la dalle,
Raoul étourdi de stupeur.

Il y avait de quoi ! Aussi Raoul laisse-t-il enlever sa fiancée sans opposer de résistance, non plus que cette foule de chevaliers qui voient tranquillement s'accomplir, une violence pareille.

Le ravisseur, c'est le diable en personne qui, en sortant de la chapelle, charge sa proie sur son cheval, et l'entraîne avec lui dans une course furibonde par monts et par vaux, si bien qu'à la fin le cavalier, la jeune vierge et le cheval tombent tous ensemble dans un marais :

A l'aube l'on trouva dans la vase enfouie
Eve, fleur de beauté, roidie, froide, blêmie ;

mais le diable avait disparu, et on ne nous dit pas ce qu'est devenu le cheval.

Il nous reste à parler de deux compositions qui sont infiniment supérieures à tout ce qui a passé jusqu'ici sous vos yeux : ce sont les n°s 6 et 3, *la Linotte et le Corbeau*, et *l'Orateur populaire*. La première de ces pièces est un long apologue qu'on dirait emprunté aux *Animaux peints par eux-mêmes*, et dont le crayon de Granville a pu fournir l'idée. Ce récit est même greffé sur un autre, car on

raconte qu'il a été tiré d'un vieux manuscrit enfoui au fond d'une malle et retrouvé dans un grenier. Tout ce préambule aurait à peine dû faire la matière d'une douzaine de vers, il en occupe plus de cent. Aussi l'auteur comprend-il lui-même que le lecteur est déjà fatigué, quand il aborde véritablement son sujet, et est-il obligé de commencer par *lui demander grâce*. Au reste, cette *abondance stérile* est le défaut capital de l'ouvrage ; on y rencontre à chaque pas une foule de détails inutiles : la règle *semper ad eventum festina* y est complètement méconnue. Il importe de faire remarquer qu'il n'est pas permis à tous les écrivains de s'attarder en chemin : il n'y a que La Fontaine et Montaigne qui sachent *battre* agréablement *les buissons*.

Quoiqu'il en soit, ce cadre surchargé d'ornements parasites contient un tableau qui ne manque pas d'un certain charme. On y voit un vieux corbeau, qui, au lieu de continuer la vie solitaire et sage qu'il a menée si longtemps, s'avise de *chercher aventure*, et rencontre dans la campagne une jeune linotte que *la soif en ces lieux attirait*. La connaissance se fait bien vite, l'amour suit de près, et voilà notre pauvre bête entraînée par des liens qu'elle ne peut plus rompre.

Oh ! se disait souvent le triste et noir oiseau,
Par quelle sotte ivresse
Suis-je tombé dans l'excès de tendresse
Qui maintenant me trouble le cerveau ?
Puis-je oublier la différence
Que mettent entre nous
Nos âges et nos goûts ?

La jalousie ne tarde pas à venir sur les ailes d'un amour

si mal assorti Elle fait surtout sentir son aiguillon au milieu d'un bal, où se presse la haute société de la gent volatile, et dont la description est heureusement présentée.

Dans un bosquet, sur les bords de la Seine,
Une fête appela l'élite des oiseaux,
Tous ceux que le plumage,
Le rang ou le ramage
Placent parmi les beaux.
Sous la voûte des cieux la noble compagnie
Pour le plaisir et la cérémonie
Brillante de gaieté
Se rassemble à la voix de la félicité.
Il est nuit ; mais sous le feuillage
Des lustres allumés le reflet s'enflammant
Sous les yeux éblouis trace un brillant sillage
Sur l'or et sur le diamant.
Là, dans l'enceinte renfermée
Sous les feux de mille flambeaux
Qui pendent aux rameaux,
Dans leur toilette parfumée,
Les élégants, les heureux et les fous
Se hâtent d'arriver au joyeux rendez-vous.
Des fortunés élus l'orgueilleuse phalange
Voit ses rangs se grossir de moment en moment.

La linotte se livre au plaisir de la danse avec tout l'entrain de son âge, et se plaît à recevoir les hommages de nombreux adorateurs. Le corbeau de son côté s'est perché sur un arbre au tronc noueux, et de cet observatoire, en même temps qu'il contemple les ébats de son infidèle, il prend la ferme résolution de s'en séparer.

Va cacher ton amour : qu'un autre sentiment
Remplace désormais cette erreur d'un moment.
Et toi que j'aime tant, ma linotte chérie,
Toi dont la folle ardeur
De ton cœur généreux allait faner la fleur,
Jouis de ton printemps, du matin de ta vie,
Reprends autour de toi le pur et doux parfum,
Sans craindre d'un jaloux l'amour trop importun.

Mais hélas! les serments d'amour sont comme les serments d'ivrogne, le dénouement est facile à prévoir :

Linotte et corbeau se revirent,
Tout comme avant tous deux agirent
En insensés ; car la soirée
N'était pas terminée, encore que follement.... .
Ici, du manuscrit la page déchirée
De mes yeux fatigués cache le dénoûment.

Cette manière de finir est un peu brusque, surtout après les circonvolutions de l'ensemble. Il est vrai qu'il était temps de baisser la toile : pour en raconter davantage, il eût fallu l'audace d'Alfred de Musset.

Cette pièce, dont nous n'avons pu donner qu'une idée très sommaire, dénote un véritable talent ; elle se fait surtout remarquer par les élans d'une imagination vive et essentiellement poétique. Si elle n'avait eu à lutter que contre les faibles productions dont nous nous sommes occupés d'abord, elle en eût triomphé facilement. Mais parmi les envois qui vous étaient faits, il y en avait un qui a réuni tous les suffrages de votre Commission, et qu'elle vous a proposé pour la médaille d'or de deux cents francs. Cette composition, *l'Orateur populaire*, est marquée

au coin de la bonne poésie, et de la moralité la plus saine : ce sont des qualités qui devaient surtout la recommander dans une Société qui a toujours eu le culte du beau, mais qui a aussi la passion du bien. Je serai très bref dans l'analyse que je dois faire de l'ouvrage, parce que je préfère vous en lire des passages assez étendus : les bons morceaux n'ont pas besoin d'assaisonnement.

Je me contenterai d'introduire l'auteur auprès de vous. Il raconte qu'en 1848, dans ces jours néfastes où les discordes civiles soulevaient non-seulement les pavés, mais encore les questions les plus irritantes ; alors que nos temples étaient partagés entre les ministres de la religion et les tribuns de la démagogie, un club s'était installé dans l'église Saint-Laurent, à Paris. Là coulaient à flots pressés les torrents de cette éloquence de carrefour, qui fait autant de mal à ceux qu'elle flatte qu'à ceux qu'elle attaque. Un soir que la foule s'était laissé griser, comme à l'ordinaire, par les déclamations de ses dangereux conseillers, un ouvrier, connu dans le quartier pour la régularité de sa conduite et la modération de ses opinions, se lève tout-à-coup, et, s'emparant de la tribune, s'écrie :

A votre émotion mon âme sympathise.
Oui, n'en déplaise aux murs de cette vieille église,
On se plaint, même ici, des misères du temps.
Eh bien ! ont-elles tort les plaintes que j'entends ?
Non, non, mille fois non ! Je me plais à le dire,
Et pour le mieux prouver quelques mots vont suffire.
De tout ce que je vois mon cœur est effrayé !
L'ouvrier, de nos jours, est mal, très mal payé,
On l'exploite partout, partout on le méprise,
Et de l'affront public, nul ne se scandalise !

Vous tous, honnêtes gens indignés, pensez-vous
Qu'il n'aurait pas le droit d'exercer son courroux ?

Cet exorde est d'autant plus apprécié qu'on sait l'antipathie que l'orateur a jusqu'à présent manifestée pour de pareilles doctrines, et qu'on espère compter en plus un lion rugissant. Mais la portion paisible de l'auditoire est stupéfaite et craint de voir une brebis en moins dans le troupeau déjà si restreint. Lui, sans s'inquiéter des encouragements des uns et des objurgations des autres, poursuit ainsi :

Silence à tous ici ! chaque applaudissement
Retombe sur nos fronts pareil au châtiment :
C'est pour chacun de nous soufflet en plein visage !
On connaît l'arbre au fruit, l'artiste à son ouvrage ;
Mais qui donc parmi vous peut se dire ouvrier ?
L'ouvrier dans son art resplendit tout entier,
L'ouvrier est toujours absorbé dans sa tâche . . .
Pour lui, point de repos, pour lui point de relâche,
Dans le creux des vallons, sur les plus hauts sommets,
Il pense à son ouvrage, à lui-même jamais.
Il n'est qu'un ouvrier, qu'un artisan suprême !
Cet ouvrier, c'est Dieu, contre qui l'on blasphème,
Qu'on exploite partout, qu'on méprise ici-bas ;
C'est le grand ouvrier que vous ne payez pas.
Quels comptes, tôt ou tard vous aurez à lui rendre !
Au titre d'ouvrier osez-vous bien prétendre ?
Vous envieux du riche et du repos jaloux !
Vous parlez de sueurs ! oh ! comment l'osez-vous ?
Un jour, dans le sillon vous jetez la semence,
Et l'œuvre d'un instant vous semble une œuvre immense.
Est-ce là travailler ? Non, non, en vérité,

C'est par d'autres labeurs qu'on sert l'humanité.
Non, le grand ouvrier digne de nos hommages,
Est celui dont la main rassemble les nuages,
C'est l'éternel semeur, jamais las de semer,
Qui souffle sur le grain, et le grain de germer!
Au banquet fraternel c'est lui qui nous convie
Et dit à son soleil: va répandre la vie,
Va féconder le pampre, afin que sa liqueur
Donne chaleur au sang et l'allégresse au cœur.
Le voilà l'ouvrier que bénit la nature!

. . . .

Novateurs, qui parlez d'affranchir l'univers,
Brisez donc avant tout, brisez vos propres fers:
Ce n'est pas le pain noir, ni la tâche trop rude,
Non, c'est l'instinct mauvais qui fait la servitude.

. . . .

Est-ce à vous, artisans, au bruit sourd du cratère,
Quand l'édifice craque en ses fondations,
Est-ce à nous à prétendre équilibrer la terre,
A plonger le scapel au cœur des nations?

Laissez les fous courir après tout ce qui brille:
Au pilote à braver la rage des autans.
Mais à vous de semer le pain de la famille
Qui nourrissait le monde à l'aurore des temps.

Riche ou pauvre, pour tous il est une couronne,
C'est l'honneur, le travail, la vertu qui la donne.
Pour tous encor, n'importe ignorance ou savoir:
Il n'est qu'un seul drapeau, c'est celui du devoir.

Ce sont de beaux vers, et qui frappent fort et juste. La pièce est terminée par quelques strophes qui résument

parfaitement l'idée dominante du sujet, et qui sont inspirées par une conviction profonde et une admiration sincère pour celui qu'elles célèbrent.

Il n'est plus ! de ses jours s'est éteint le flambeau !
Il est parti sans bruit l'orateur populaire,
Qui savait de la foule apaiser la colère,
Et réveiller son âme au sentiment du beau.

Toi, dont le cœur battait pour toute noble chose,
Intrépide lutteur mort dans l'obscurité,
Le divin ouvrier, dont tu servis la cause,
T'a reçu dans sa gloire et son éternité !

Place à toi dans mes vers ! honneur à ta mémoire !
Et puisse aux jours mauvais, où le désordre est roi,
Pour combattre, et sur lui remporter la victoire,
De tes cendres surgir un grand cœur comme toi !

Vous avez pu juger du mérite de cette œuvre, et votre Commission est heureuse d'avoir trouvé cette perle au milieu du fumier où elle avait à fouiller. Tout, à peu près, y est digne d'éloge. Un seul reproche pourrait être adressé à l'auteur, c'est l'obscurité du commencement (encore cette obscurité est peut-être *un effet de l'art*) ; mais quand il s'est emparé de sa matière, il la pétrit d'une main ferme et la facture du vers répond à la hauteur des sentiments. Cette alliance de la rime et de la raison a toujours été regardée comme le beau idéal de la poésie.

Je suis arrivé au terme de la tâche qui m'était assignée. Vous avez peut-être trouvé que je marchais comme la Justice, à pas bien lents, *pede claudo* ; je vous demande cependant la permission de vous retenir encore un instant pour vous soumettre deux courtes réflexions ; elles

portent sur la forme et sur le fond. La première est bien vulgaire : il s'agit de la correction du style. En général, ceux qui ont pris part à votre concours se sont montrés peu scrupuleux sur ce point : ils oublient trop souvent que

> Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
> Est toujours quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Si ces licences n'étaient que le fait de quelques poètes obscurs, *je m'en tairais et ne leur causerais nul ennui ;* mais elles tendent à se généraliser, et la contagion infecte jusqu'aux princes de l'art. Je crois donc devoir la signaler, et prononcer le *caveant consules,* afin que nous conservions intact le trésor précieux qui nous vient de nos pères, et qu'on ne puisse pas dire : « O poésie, que de fautes de français on commet en ton nom ! »

Voilà pour la forme. Qnant au fond, malgré le talent incontestable que déploient les poètes de notre époque, malgré la facilité merveilleuse avec laquelle ils versifient, on ne saurait nier qu'ils ne peuvent lutter avec ceux des deux derniers siècles, et que beaucoup sont exposés à

> Ne laisser aucun nom, et mourir tout entiers.

A quoi cela tient-il ? Dira-t'on

> Qu'ils sont venus trop tard dans un monde trop vieux.

L'excuse serait banale, et d'ailleurs dans toutes les décadences, il y a des Claudien. Non, ce qui nous manque, c'est l'enthousiasme, c'est ce *delirium* que les anciens connaissaient si bien et qui donnait au *vates* un don de seconde vue. Cette noble inspiration, bien peu l'éprouvent

parmi les modernes, elle devient de plus en plus rare aujourd'hui. La poésie est maintenant une carrière qui mène quelquefois à l'Hôtel-de-Ville et aux Assemblées politiques. Aussi fait-on des vers avec des mots, on s'échauffe à froid, on poursuit l'illusion plutôt que la réalité. Ces défauts peuvent avoir pour nous les mêmes conséquences que pour cette école d'Alexandrie qui a compté tant d'écrivains distingués, et qui est tombée dans l'oubli parce qu'elle a sacrifié à de faux dieux. Il faut surtout recommander aux jeunes poètes (et ce sont eux qui fréquentent le plus vos concours) de ne pas s'engager dans cette mauvaise voie. On doit leur apprendre, comme aux Agnès du mariage : que la poésie est *chose sérieuse*, elle veut qu'on l'embrasse avec des mains pures de tout contact étranger. Celui qui boit à cette coupe enchantée n'appartient plus à la terre, il ne se laisse ravir que par la pensée et non par la parure, car suivant la formule d'André Chenier:

L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poète.

RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE

par

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

MESSIEURS,

Le concours d'Histoire de cette année n'a pas eu beaucoup de résultat quant au nombre des pièces envoyées, puisqu'un seul Mémoire vous a été adressé. Et pourtant, ce ne sont pas les sujets de concours qui font défaut : ils ne sont pas exclusifs, ils ne sont pas même bien difficiles, et nous nous étudions à leur donner le plus de variété possible, afin d'appeler à ces luttes pacifiques et utiles le plus grand nombre possible de concurrents. Nous nous étudions, notamment, à provoquer des travaux dans toutes les classes de la société, dans tous les genres dont s'occupe l'activité intellectuelle. Il suffit de lire nos programmes pour reconnaître combien est vrai ce que je viens de dire.

Pourquoi donc cette atonie ? Pourquoi cette négligence vis-à-vis des travaux de l'esprit ?

On nous assure qu'elle s'observe ailleurs qu'à Arras et

que partout on se plaint du relâchement qui règne dans les sphères de l'intelligence. Nous ne sommes point guéris, assure-t-on, de la longue et terrible maladie de la morale dite *utilitaire*, comme si la culture de l'intelligence n'était pas plus utile et, à un vrai point de vue, plus positive que celle des intérêts matériels ! Mais je m'oublie dans ces considérations peu agréables, quoique fort utiles, et s'il est vrai que nous n'ayons qu'un Mémoire à examiner, encore faut-il que ce Mémoire soit examiné. C'est là une tâche actuelle, dont j'ai à m'acquitter, tandis que nous n'avons pas à répondre d'une situation générale contre laquelle nous réagissons d'autant mieux que nous nous occupons plus consciencieusement des œuvres spéciales qui nous sont confiées. La meilleure manière de prouver le mouvement a toujours été de donner l'exemple et de marcher.

Donc, un Mémoire nous a été présenté. Il est intitulé : *Histoire de la ville de Saint-Venant*, avec cette devise : NOSCE PATRIAM ; POSTEA VIATOR ERIS.

Ce Manuscrit, d'une certaine importance, 150 pages, est divisé en deux livres. Le premier est l'histoire proprement dite ; le second se compose du tableau des diverses institutions de la ville de Saint-Venant.

Je dois dire ici qu'en accusant cette double division je simplifie les expressions de l'auteur du Mémoire, qui ne semble pas avoir suffisamment l'habitude d'écrire et n'est pas maître de sa langue comme il conviendrait. La netteté dans les divisions, la précision dans les termes qui les expriment sont des conditions, sinon essentielles, du moins fort désirables.

La première partie comprend d'abord une étude histo-

rique sur le pays de la Lys ; puis une vie de saint Venant et de sainte Isbergue ; puis les principaux faits de l'histoire de la ville de Saint-Venant, depuis le VIIIe siècle jusqu'au XIXe, le tout en quatre chapitres.

La notice sur le pagus ou pays de la Lys est intéressante, en ce qu'elle groupe et synthétise un certain nombre de données connues, mais éparses : elle n'est point un hors-d'œuvre en tête de l'histoire de la ville de St-Venant.

Nous aurions peut-être le droit de faire une querelle à l'auteur du Mémoire en ce qui concerne la vie de St Venant et celle de l'illustre et sainte sœur de Charlemagne. Mais volontiers nous passons sur ces détails faciles à réparer.

Nous pourrions signaler encore les peines que l'auteur se donne lorsqu'il cherche en vain la sépulture de son héros là où il était impossible de la trouver, vu que tous les textes nous disent qu'il a été inhumé ailleurs. Nous pourrions également citer d'autres points à réformer dans ce travail, qui a besoin d'une révision attentive, mais hâtons-nous de constater que les recherches ont été faites avec soin, et que l'arrangement chronologique des documents nous donne, sinon une histoire, au moins une chaîne de faits, dont les anneaux nous conduisent avec assez de régularité et d'intérêt depuis l'époque Carlovingienne jusqu'à présent.

La partie relative aux fortifications de Saint-Venant est plus développée ; le siége de 1710 est même raconté avec détails. Un plan accompagne cette partie du travail.

Le livre second nous offre cinq chapitres, dans lesquels on traite des sujets suivants : Juridictions, établissements et édifices publics, milice bourgeoise, chemins, cours d'eau. Ici encore je simplifie : car l'auteur appelle pom-

peusement *Monographies* de simples notes. et il donne d'autres noms fort sonores à des choses toutes simples. Ce défaut de goût n'est d'ailleurs que là. dans les titres, et le style ordinaire du Mémoire est sans aucune prétention. Nous conseillerons à l'auteur, qui nous paraît être un chercheur de bonne foi et plein de zèle. de quitter pour toujours ces allures d'emprunt, de dire en termes simples et clairs les choses qu'il veut raconter, de ne point viser à l'effet, et c'est alors surtout qu'il atteindra son but.

Nous avons cherché, Messieurs, dans l'examen du présent Mémoire, à être bien impartiaux, bien intègres, assez sévères pour maintenir la dignité des concours, assez bienveillants pour encourager le travail. Nous avons constaté des recherches consciencieuses, avec manque de livres ou plutôt insuffisance de livres ; parties bien traitées, lorsque les matériaux ont pu être recueillis ; divisions naturelles du sujet, mais défaut de développements dans plusieurs points qui en demandaient. En somme, c'est une assez bonne esquisse plutôt qu'un travail complet.

Dans cette situation nous vous avons proposé, à l'unanimité, non point le prix complet ou médaille d'or, c'était trop ; non point le rejet du Mémoire, c'était, selon nous, un déni de justice ; mais nous avons demandé et l'Académie l'a accordée, une médaille d'argent grand module.

Ce prix est tout-à-fait mérité ; il dit à l'auteur que son travail est déjà bon, qu'il doit le compléter, le modifier dans le sens indiqué, s'entourer de plus de moyens de contrôle et puiser à plus de sources, s'il veut être utile, et dans le présent Mémoire, et dans les autres histoires qu'il paraît avoir l'intention de donner de diverses localités du pays de la Lys.

DU BERCEAU A LA TOMBE.

SUR LA MORT D'UNE JEUNE FILLE DE QUINZE ANS.

Par M. le Baron DE SÈDE

Membre résidant.

I.

Enfant, quand tu parus sur le seuil de la vie,
Ta mère dans ses bras te prit avec bonheur,
Et de joie à la fois éperdue et ravie
Dans un premier baiser répandit tout son cœur.

Ton père souriait : l'ange de la famille.
Aux pieds de l'Éternel humblement à genoux,
Demandait au Seigneur, pour sa plus jeune fille,
Les trésors les plus doux.

Je veux la protéger à l'ombre de mon aile,
Disait-il, et toujours la guidant par la main,
J'écarterai, Seigneur, avec soin devant elle
La pierre ou le buisson qui bordent le chemin.

Et le Seigneur sourit, et les saintes phalanges
De leurs plus doux concerts firent vibrer les Cieux,
Car un ange était né, la sœur de tous ces anges,
Car c'était fête alors et pour nous et pour eux.

Voilà pourquoi tes yeux sont bleus comme le Ciel ;
Voilà pourquoi ton front est blanc : c'est l'innocence ;
Voilà pourquoi toujours un sourire vermeil
Fit rayonner ta douce enfance.

Et tu grandis, enfant, en gardant ces trésors,
Tu grandis sous les yeux de ta charmante mère,
Dont les rêves aimés, revenant en arrière,
Semblent ouïr toujours les célestes accords.

II.

Quand l'ange du sommeil de son aile légère
Caresse mollement la couche où tu t'endors,
Et de sa main divine à ta blonde paupière
Des songes radieux entr'ouvre les trésors ;

Jamais, jamais alors ton cœur ne bat plus vite :
Tu ne sens pas sur lui peser un lourd fardeau,
Et l'alcove sacrée où ta couche s'abrite
Est toujours blanche et pure ainsi que ton berceau.

Car ta jeune âme, enfant, est vierge de souillure,
Et tu n'as jamais vu, toi, le vice hideux
Tristement effeuiller sous son haleine impure
Les fleurs dont, au baptême, on orna tes cheveux.

Douce, humble jeune fille, il n'est point dans tes songes
De cuisants souvenirs ou d'étranges mensonges:
Tu ne vois que le Ciel et sa pure splendeur,
Que des anges divins ou de chastes madones
Qui t'appellent vers eux, pour partager leurs trônes,
Et te nomment leur sœur.

Et tu ne songes pas alors que sur la terre,
Où tout n'est trop souvent que souffrance et misère,
De longs cris de douleur s'élèvent vers les Cieux,
Et que sur des chevets que poursuit l'insomnie
Bien des cœurs dont, hélas ! l'espérance est bannie
S'épanchent en colère en blasphèmes affreux.

Oh non, tu ne sais pas, même à l'entendre dire,
Que certaines douleurs ont un affreux délire,
Que notre âme s'épuise à souffrir, à pleurer,
Que sur nos fronts meurtris la couronne d'épine,
Parfois a remplacé l'auréole divine
Dont Dieu se plut à nous parer.

Heureuse, heureuse enfant qui ne vois dans la vie
Qu'un horizon aimé, qu'une route bénie,
Que des jours de bonheur et de calme et de paix :
Qui ne sais pas le mal, et dont l'unique sphère
Se borne dans l'amour d'une mère et d'un père,
Dans le don que tu fais à Dieu de ta prière,
Au malheureux de tes bienfaits !

Heureuse, heureuse enfant dont l'innocence ignore,
Ce sentiment profond que le temps fait éclore

Qui ternit si souvent l'éclat du plus beau jour;
Qui soulève en nos cœurs de sinistres tempêtes,
Sous ses rudes assauts faisant plier nos têtes,
Et que l'on nomme amour.

L'amour, source à la fois de bonheur et de larmes,
Tantôt, brisant un cœur et, tantôt, plein de charmes
L'énivrant d'espérance et de félicité;
Rayon capricieux, dont l'ardente lumière
Quelquefois éblouit notre avide paupière,
Puis se perd dans l'obscurité.

Oh ! garde bien longtemps, garde ton innocence,
Que ton front, douce enfant, reste pur et serein;
Mais tu franchis déjà le seuil de ton enfance,
Ignorante aujourd'hui tu sauras tout demain :

Tu sauras que la vie est une rude pente,
Un périlleux sentier où se blessent les pieds;
Et qu'ici-bas, parfois, sous la fleur apparente
Se voilent du serpent les dards empoisonnés.

Tu sauras que la nef du caprice de l'onde
Subit incessamment l'impérieuse loi;
Qu'amante du soleil, la fleur par lui féconde
Meurt aussi des baisers ardents de l'astre-roi.

Tu sauras que la femme, elle aussi fleur charmante,
Aux rayons de l'amour voit se faner son cœur;
Que semblable à la nef qu'égare la tourmente,
Comme elle, elle se brise au souffle du malheur.

Mais non! Dieu l'a promis. Non, tu dois rester pure.
Non, rien ne ternira l'éclat immaculé
Dont le Ciel a doté ta divine nature;
Et loin de toi, jamais se voilant la figure
Ton bon ange n'aura, douce enfant, reculé.

III.

Entendez-vous, dans l'air lentement balancée,
La cloche du hameau sonner un triste glas?
C'est que la pâle mort, de sa main trop pressée
A couvert une enfant des voiles du trépas.

Tu n'avais pas seize ans! Au seuil de l'existence
Tout un long avenir s'ouvrait devant tes pas.
Mais pour la pâle mort la vieillesse et l'enfance
Sont égales, hélas! sa faux ne choisit pas.

Mais pourquoi dire hélas? L'existence est amère,
Heureux souvent, heureux qui s'arrête en chemin.
On n'arrive jamais au bout de la carrière
Sans avoir succombé sous le poids du chagrin.

Pourquoi se désoler? Qui donc a pu se dire,
Sur l'Océan des jours après avoir vogué:
« Sans regret du passé, lorsque le vent expire
J'ai pu quitter la nef où j'avais navigué ».

Toi, sans laisser le port, et sur la mer mouvante
Sans affronter des flots le caprice inconstant,
Sans éprouver des vents la fureur menaçante,
Ton voyage a fini : tu n'étais qu'une enfant.

La mort a sur ton front posé cette auréole
Dont resplendit, là-haut, la face des élus,
Et dans le sein du Dieu qui frappe et qui console,
Tu tiens déjà le prix de tes jeunes vertus.

Heureuse, heureuse ainsi d'avoir vu ta journée
Briller à son aurore et finir au matin.
Heureuse au sein de Dieu. — Toi, mère infortunée
Ne gémis pas : ta fille au Ciel est retournée,
Et près de Jéhovah chante l'hymne sans fin.

LAURÉATS DU CONCOURS DE 1875.

CONCOURS DE POÉSIE

MÉDAILLE D'OR, prix complet.

M. Henri GALLEAU, à Esbly (Seine-et-Marne).

CONCOURS D'HISTOIRE

M. E. BÉGHIN, à Béthune.

SUJETS

MIS AU CONCOURS POUR 1876.



HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Décrire l'ARRAS SOUTERRAIN (*Atrebatum subterraneum*) : Description et, s'il est possible, histoire des caves principales, boves et substructions qui se trouvent en tant d'endroits *sous* la ville d'Arras. Plan de ces substructions.

Faire l'histoire et la description des deux Places d'Arras et de la rue qui les relie l'une à l'autre. Préciser le caractère et l'origine du style des maisons de ces deux Places.

Etude sur les commentateurs de la *Coutume d'Artois*.

Examen comparatif des œuvres de Gosson, Desmazures et Maillard, au triple point de vue juridique, littéraire et philosophique.

Eloge de l'un de ces auteurs.

Etude archéologique, historique et topographique sur les faubourgs d'Arras, en y comprenant les communes qui en faisaient partie antérieurement à 1789.

LITTÉRATURE.

Une pièce de 200 vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose, se rattachant, autant que possible, à un sujet d'intérêt local.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

PHILOLOGIE.

Glossaire du patois artésien, comprenant, autant que possible, des étymologies et des concordances avec les pays voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

Explication des noms de lieux du département du Pas-de-Calais ou d'une des parties notables de ce département.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction, et sans qu'un sujet puisse nuire à un autre.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats. L'Académie a multiplié les questions afin de fournir aux divers concurrents des sujets qui soient en rapport avec leurs études habituelles et de donner à tous, sans exception, la facilité de prendre part à ses concours.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle affecte une somme de 600 francs pour être distribuée en médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1876. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

N.-B. — Les pièces envoyées pour le concours de poésie

devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

BEAUX-ARTS.

(Fondation d'un membre de l'Académie.)

Etablir les plans et devis d'un presbytère de campagne.

Id. Id. d'une école.

N. B. — Pour le concours des beaux-arts, les artistes devront appartenir, par leur résidence, au département du Pas-de-Calais. L'Académie ne se reconnait pas responsable des accidents qui pourraient arriver aux tableaux ou autres objets d'art, qui seront d'ailleurs envoyés et retirés aux frais des concurrents.

Fait et arrêté, en séance, le 23 juillet 1875.

Le Président.
GARDIN.

Le Secrétaire-général.
L'abbé VAN DRIVAL.

II.

Lectures faites dans les séances hebdomadaires.

NOTICE

sur

MATHIEU MOULLART

ÉVÊQUE D'ARRAS

Par M. ROBITAILLE

Membre résidant



QUESTIONS PRÉLIMINAIRES.

Quelle était la position sociale de ce grand évêque ?

Les opinions sont partagées à cet égard.

Les uns lui donnent des titres de noblesse ; de Saint-Allais, dans son *Nobiliaire universel de France* (tome xx, page 133). dit que « Pierre Moullart, père de notre Prélat, était écuyer et seigneur de Warégnies, de Saint-Martin en partie. »

On lit dans le grand Dictionnaire de Moreri (t. VIII, page 842), que Moullart ou Moulart (1) est une ancienne famille de l'Artois, qui porte *d'or au lion de vair, armé et lampassé de gueules,* dont était Simon Moullart, petit-fils de Raoul, gentilhomme Viennois qui avec Héloïde, sa sœur,

(1) On trouve ce nom écrit tantôt avec deux *ll* et tantôt avec un seul *l*.

donna 45 livres et six mancaudées de terre à l'abbaye de Primi, où Béatrix était abbesse. De cette Maison était aussi Goubert Moulart, grand Prévôt de Cambrai, l'an 1341.

Le Nécrologe de Saint-Aubert fait mention de Simon Moullart et de ses fils et filles, qui donnèrent six mancaudées de terre à ce lieu (Jean Le Carpentier, *Histoire du Cambrésis*).

Cette famille paraît entièrement étrangère à celle de Mathieu Moullart; les noms qu'on en cite n'appartiennent pas à la famille de ce dernier. Moreri, du reste, ne prétend pas qu'il y ait parenté entre ces deux familles.

Il est vraisemblable que M. de Saint-Allais les a confondues, en donnant les armoiries de la première à la seconde, puisqu'il veut que Mathieu Moullart portait *d'or au lion de vair, lampassé et armé de gueules.*

On verra que cet auteur s'est trompé dans l'attribution de ces armoiries, comme il s'est trompé en donnant au père de l'évêque d'Arras le nom de Pierre, et en le faisant marier à Barbe de Monchy.

On tenterait vainement aussi, pour ennoblir la famille de Mathieu Moullart, de lui trouver des liens de parenté avec les Moullart, seigneurs de Vilmarest qui, en 1728, devinrent propriétaires de la terre de Torcy, et obtinrent en 1738 des lettres patentes confirmant l'ancienne érection de la terre et seigneurie de Torcy en baronnie, en faveur de M. Charles-Joseph Moullart, seigneur de Vilmarest-Torcy (Voir les Archives Départementales).

Les Moullart de Vilmarest-Torcy appartiennent sans doute à cette ancienne famille de l'Artois dont parle Moreri, qui remonte au-delà du XIIIe siècle, mais n'a rien

de commun avec les Moullart de Saint-Martin-sur-Cojeul, ainsi que je viens de le dire.

L'abbé Petit, curé de Baudour, dans son *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, nous apprend qu'Adrien Moullart, frère aîné de l'évêque, se qualifiait d'écuyer, et qu'il fut bailli de cette petite ville en 1567. Mais il est probable qu'il prit le titre d'écuyer à l'occasion de ses fonctions de bailli, et non comme un héritage de ses ancêtres, qu'aucun de ses frères n'a revendiqué. On ne saurait invoquer ce fait en faveur de la noblesse de sa famille.

On ne peut rien conclure non plus des titres et armoiries qu'ont pris plusieurs nièces de Mathieu Moullart, mariées à des seigneurs ; ces titres et armoiries venant de leurs maris et non de leurs propres ancêtres.

On vient de voir la faiblesse des arguments sur lesquels s'appuyent ceux qui donnent aux Moullart de Saint-Martin-sur-Cojeul des titres de noblesse. Venons maintenant aux preuves opposées à cette opinion.

La première est tirée de l'éloge funèbre de l'évêque d'Arras, prononcé par Ferry de Locres, curé de Saint-Nicolas, quelques jours après les funérailles de l'illustre défunt. C'était bien le lieu de rappeler la noblesse d'origine ou l'illustration de la famille du grand Prélat dont les vertus et les talents faisaient l'admiration de la province d'Artois et de la Belgique. Le panégyriste, néanmoins, garde à cet égard le plus profond silence ; il fait plus : parlant de sa naissance, il dit : *Il était fils de laboureur*. (Voir page 36 de son discours, imprimé l'année même de la mort de l'évêque). On ne peut contester la valeur d'un pareil témoignage. Ferry de Locres, l'un des curés de la ville, sous l'administration de Mathieu Moullart, ne pou-

vait se tromper sur un fait d'une telle importance, et si facile à constater, puisque le défunt était né à quelques lieues d'Arras.

Nous trouvons une seconde preuve dans un manuscrit conservé dans les archives de l'Académie d'Arras, qui remonte à 1611, et qui est, par conséquent, presque contemporain de l'évêque Moullart, mort le 2 juillet 1600. Ce précieux manuscrit commence ainsi : « Mathieu Moullart, Artisien, natif du village de Saint-Martin-lez-Arras, *fils de fermier*, abbé de Saint-Ghislain-en-Hainaut, où il était religieux, lui succéda (à François Richardot) au grand contentement du clergé et du peuple. »

Mathieu Moullart nous fournira lui-même une troisième preuve non moins forte que les deux précédentes. Si ce grand évêque, en effet, avait eu quelque titre de noblesse, comment n'en rencontre-t-on pas de trace dans les actes de son administration, ni même dans son testament, qui commence par ces mots : *Je, Mathieu Moullart, évêque d'Arras*, etc., sans faire mention de titres, ni de famille? Comment n'eût-il pas conservé dans son écusson épiscopal ses propres armoiries, comme le font tous les évêques d'origine noble ? Or, on sait d'une manière certaine, contrairement aux assertions de M. de Saint-Allais, qu'il ne portait pas *d'or au lion de vair, lampassé et armé de gueules*, mais bien : *coupé au premier d'argent à deux têtes et cols de chevaux de sable affrontés, au deuxième d'azur à la herse d'or, et sur le tout une fasce d'or brochant.*

Ces armes, qu'il avait prises au moment de sa promotion à l'épiscopat, rappellent son origine, et montrent qu'il ne rougissait pas de ses ancêtres. Il a donc dit lui-même qu'il était fils de fermier ou de laboureur.

Nous pouvons conclure de ce que nous venons de dire que l'opinion qui fait naître Mathieu Moullart d'une famille noble n'a aucun fondement dans l'histoire.

Mais, d'un autre côté, on ne saurait admettre le sentiment de ceux qui le disent fils de pauvres fermiers, comme M. le comte d'Héricourt dans son livre des *Siéges d'Arras,* page 145, et l'auteur d'un manuscrit couronné par l'Académie d'Arras, il y a deux ans, qui commence par ces mots: « Mathieu Moullart naquit au village de Saint-Martin-sur-Cojeul, de *pauvres cultivateurs.* »

Si Jean Moullart, père de notre évêque, n'avait été qu'un pauvre cultivateur, on ne concevrait pas qu'il eût pu donner une si belle éducation à ses neuf enfants, ni comment ses filles eussent épousé des bourgeois d'Arras haut placés dans la société, et l'une d'elles. nommée Antoinette, M. Hugues de Gouy, châtelain héréditaire des deux châtellenies de la cité d'Arras.

Les fondations et les nombreux legs pieux faits par Mathieu Moullart, et dont la nomenclature se trouve dans son testament, prouvent qu'il avait une assez belle fortune personnelle. Sans doute l'évêché d'Arras avait des revenus considérables, et la sage administration de l'évêque lui permettait de faire de bonnes œuvres ; mais nous voyons dans son testament qu'une donation faite à l'église de Saint-Martin-sur-Cojeul provenait des biens de famille. « Je lègue, dit le prélat, à l'église de Saint-Martin-sur-Cojeul, lieu de ma naissance, la maison, héritage, ensemble les terres en dépendantes, qu'ay achetés des héritiers de feu mon oncle et parrain Aléaume Pronnier, à charge de faire dire une messe, etc. »

Les dons qu'il fait à l'une de ses sœurs et aux pauvres

de son lieu natal, que nous connaissons aussi par son testament, ne pouvaient provenir que de ses propres biens.

Un passage de son testament où l'évêque, après avoir fait un grand nombre de legs pieux, ajoute que tout ce qui reste de ses biens doit être distribué à ses frères, neveux et petits-neveux pauvres et honnêtes, a pu donner naissance à l'opinion qui fait naître Mathieu Moullart d'une famille de pauvres cultivateurs. Mais ce texte prouve uniquement que l'évêque voulait venir au secours de ceux qui seraient dans le besoin au moment de sa mort. S'il avait eu en vue quelques-uns de ses parents et surtout de ses frères, il n'eût pas manqué de les désigner par leur nom. On conçoit que dans une famille aisée, il peut arriver de temps en temps que des membres s'appauvrissent au point d'avoir besoin de secours.

On doit donc croire que la famille de l'évêque Mathieu Moullart était dans une honnête aisance, comme un grand nombre de fermiers de l'Artois. C'est aussi l'opinion la plus commune, et celle qui s'accorde le mieux avec les diverses positions sociales qu'ont occupées les frères et les sœurs de ce Prélat, ainsi qu'on va le voir dans la généalogie suivante, tirée des Archives de la ville d'Arras.

L'aïeul de l'évêque Mathieu Moullart, nommé Quentin Moullart, naquit à Saint-Martin-sur-Cojeul. Il était fermier ou laboureur et fut reçu gratis bourgeois d'Arras, le 4 mai 1520.

Jean Moullart, son fils, fut fermier du seigneur de Maulde, baron de Colembert (Voir le *Dict. hist. du Pas-de-Calais*, t. II, page 120).

Il se fit recevoir bourgeois d'Arras avec cinq de ses

fils, le 22 octobre 1545 ou 1546, et mourut vers l'an 1583. Il avait épousé Antoinette *Pronier* ou *Pronnier*, dont il eut neuf enfants dont nous allons dire ce que la tradition nous en apprend.

1° Adrien Moullart, né à Saint-Martin-sur-Cojeul, d'abord homme d'armes du duc d'Arschot, puis échevin d'Arras, et enfin lieutenant du sieur de Marles en la cité d'Arras. Il fut reçu gratis bourgeois d'Arras, le 9 août 1583, en faveur de son frère l'évêque. Il était veuf de Madeleine du Jardin, veuve de Ferry Duflos, procureur au Conseil d'Artois, et fille de Nicolas du Jardin et d'Anne Crespin. Il fonda avec sa femme deux obits à Saint-Géry, le 2 septembre 1604. C'est celui dont nous avons parlé plus haut, qui, selon l'abbé Petit, curé de Baudour, se qualifiait d'écuyer et fut bailly de la ville de Saint-Ghislain.

2° Mathieu Moullart, soixante-quatorzième évêque d'Arras, dont nous allons donner la notice.

3° Antoine Moullart, archidiacre et chanoine de la cathédrale d'Arras, qui vivait encore en 1596, puisque son frère, l'évêque, parle de lui dans son testament.

4° Jacques Moullart, sur lequel les chroniques ne nous fournissent aucun renseignement.

5° Jean Moullart, fermier de messire Jean de Lameth, sur lequel la terre de Saint-Martin fut confisquée par le roi d'Espagne Philippe II, parce que ce seigneur était Français.

Jean Moullart fut reçu bourgeois en 1585, gratis, en faveur d'Adrien Moullart, son frère, alors échevin de la ville.

Il était marié à Adrienne Poullain, dont il avait alors

trois enfants qui furent reçus à la bourgeoisie d'Arras avec leur père, et qui s'appelaient Nicolas, Charles et Aliame.

Nicolas épousa Marie Devetz; c'est tout ce qu'on sait de lui.

Charles se fixa sur la paroisse Saint-Nicolas-sur-les-Fossés; il fut seigneur de Wavrechin, et épousa Marie-Madeleine Van Lière, morte le 25 décembre 1652. Il eut d'elle Marie-Madeleine Moullart, baptisée le 12 janvier 1627, et mariée à Maximilien Desmettre, seigneur de Grossart et de Bétonval, hameaux des communes de Bryas et d'Hernicourt, du canton de Saint-Pol.

Isabelle-Claire Moullart, née le 26 janvier 1628, et morte le 25 octobre 1680, ayant été alliée à Jean le Natier, seigneur de la baronnie de Boves (Registres de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés).

Une troisième fille, de qui descendait Marie-Françoise de la Empure, qui fut mariée d'abord à Jean-François de Gosson, écuyer, seigneur du Petit-Préel, fils de François de Gosson, seigneur du Petit-Préel, et de Marie-Agnès de Franeau, puis en secondes noces, par contrat du 3 décembre 1703, à Barthélemy-Antoine le Roy, seigneur de Franclieu, fils d'Antoine le Roy, seigneur de Cochin, et d'Henriette de Nœux (Voir le *Grand Nobiliaire de Picardie*).

Aliame Moullart, fils de Jean Moullart eut une fille, nommée Adrienne Moullart, qui fut reçue à l'abbaye de Sin, en devint abbesse, en 1608, et fut bénie le 8 juin par l'évêque d'Arras. Le *Cameracum Christianum* dit par erreur qu'elle le fut par son oncle, mort huit ans auparavant. Cette abbesse fit fleurir la religion dans son monas-

tère, qu'elle transporta à Douai le 22 août 1622. Elle y mourut d'apoplexie en 1626, étant professe de trente-huit ans et abbesse depuis seize.

6° Marie Moullart, mariée à Jean Théry, fils de François, marchand drapier, demeurant en Cité, dont la postérité ne nous est pas connue.

7° Antoinette Moullart, épouse de Hugues de Gouy, à laquelle l'évêque d'Arras laissa par testament les deux châtellenies de la Cité d'Arras, qu'il avait achetées à M. Du Riez. Ils comparurent en 1583 au contrat de mariage d'Adrien Moullart, leur frère, avec Madeleine du Jardin, et ne laissèrent qu'une fille nommée Barbe de Gouy.

8° Robert Moullart, cité dans le testament de son frère l'évêque.

9° Marguerite Moullart, également citée dans le testament de l'évêque son frère.

Nous n'avons découvert aucun document sur Robert ni sur Marguerite Moullart.

On lit dans les Archives départementales qu'un Mathieu Moullart, neveu de l'évêque d'Arras, fut curé de Saint-Martin-sur-Cojeul, et figure dans un procès au Conseil d'Artois, en 1688. Il mourut en 1698 et fut enterré dans le cimetière de la paroisse.

Les Moullart de Vitry se disent les descendants de la famille de l'évêque d'Arras; Mme Cuvelier-Moullart, de Beaurains-lez-Arras, possède un portrait de ce prélat auquel elle attache le plus haut prix.

Mathieu Moullart naquit à Saint-Martin-sur-Cojeul, petite commune de 179 habitants, faisant partie du canton de Croisilles (1).

C'est l'évêque lui-même qui nous l'apprend par son testament, dans lequel on lit : « Je donne à l'église de Saint-Martin-sur-le-Cojeul, lieu de ma naissance, la maison et héritage, ensemble les terres en dépendantes qu'ay achetés des héritiers de feu mon oncle et parrain, Aléaume Proniez... »

Mais s'il est impossible d'élever le moindre doute sur le lieu où ce prélat est né, rien n'est plus incertain que l'époque de sa naissance. M. Harbaville, dans son *Mémorial historique* (t. I, page 206), article SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL, le fait naître en 1520, et il est suivi par ceux qui ont écrit depuis peu sur cet illustre évêque. Cette date, pour laquelle on n'invoque aucune autorité, ne s'accorde pas avec Moreri qui, dans le t. VIII, page 842 de son *Dictionnaire historique*, donne à Mathieu Moullart 70 ans en 1597, alors qu'il se trouvait à la tête des habitants d'Arras, défendant leur ville contre Henri IV et son armée. Si l'évê-

(1) Ce village est assez ancien ; le 4 février 1152, le pape Eugène III, par une bulle adressée à l'évêque d'Arras Gotescalque, lui confirme la cure de cette paroisse, sous le titre d'autel de Saint-Martin, *sancti Martini fanum*.

A l'époque de la naissance de Mathieu Moulart, la seigneurie de ce village était dans la famille de Lameth, et son père en occupait la ferme, comme on l'a vu dans les réflexions préliminaires. L'évêque d'Arras et son chapitre nommaient à la cure et en partageaient la dîme.

que avait 70 ans en 1597, il faut placer sa naissance en 1527.

D'un autre côté, Gazet suppose qu'il était d'un grand âge en 1597. Foppens, dans l'ouvrage intitulé *Bibliotheca Belgica* (article MOULLART), dit qu'il mourut presque octogénaire *propè octogenarius*; tandis que d'après Ferry de Locres, dans son panégyrique de ce Prélat, Mathieu Moullart serait mort à soixante-quatre ans. L'autorité du curé de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés ne peut être contestée. Il parlait quelques jours après la mort de son évêque, avec lequel il avait vécu de longues années; il ne pouvait se tromper sur un fait de cette importance si facile à constater. Son oraison funèbre a été imprimée en 1600, chez de la Rivière, au moment même où il venait de la prononcer; l'erreur ne peut se supposer.

On ne saurait recourir, ce semble, à une faute d'impression, parce que l'orateur, faisant allusion à son âge peu avancé, dit qu'il avait assez vécu pour sa gloire, mais non pour le bonheur du diocèse et du pays tout entier. Et néanmoins, en d'autres endroits, il paraît supposer qu'il était d'un grand âge et atteint de graves infirmités qui le rendaient *pesant et mal habile*. De ces assertions contradictoires on est forcé de conclure que l'histoire nous laisse ignorer l'époque de la naissance de cet illustre évêque, et par conséquent l'âge qu'il avait à sa mort.

Mathieu Moullart fit ses études à l'Université de Louvain, où il eut pour maître le célèbre professeur Rythove qui devint plus tard le premier évêque d'Ipres, après la destruction de Thérouanne, par Charles-Quint, en 1553 (1).

(1) De l'évêché de Thérouanne on forma ceux de Boulogne, de St-Omer et d'Ipres.

Ses progrès furent rapides et lui permirent de terminer [illegible]

[illegible] mais son amour de la solitude et plus encore peut-être son goût pour les hautes études auxquelles se livraient les disciples de saint Benoît, le portèrent à demander d'être admis à l'abbaye de Saint-Ghislain, en Hainaut. Sa réputation de savoir et de piété le fit recevoir avec joie par les supérieurs du monastère, qui se félicitèrent de son admission, car il devint bientôt un modèle de régularité et d'application au travail. Nommé prieur de l'abbaye, puis, en 1563, coadjuteur de l'abbé Charles de Croy, quarante-cinquième abbé de Saint-Ghislain, mort le 11 décembre 1564, il le remplaça en cette qualité en 1565, « ne le cédant à son prédécesseur ni en génie, ni en piété, dit de Boussu dans son *Histoire de la ville de Saint-Ghislain.* »

La province de Hainaut fit choix de l'abbé Moullart pour la représenter aux États réunis à Bruxelles, dit encore cet historien, « comme d'un homme très capable, et c'est en quoi elle ne se trompa point, car, après avoir été, en cette qualité de député, en Espagne pour représenter au roi que le dixième denier que le duc d'Albe, gouverneur général des Pays-Bas, exigeait de tous les biens meubliers, était une taxe qui allait anéantir le commerce, ruiner le peuple et les manufactures, il en revint très satisfait, et le ministère eut assez de bonté que de ne pas mettre sa résolution à exécution. »

Mais la joie qu'avait goûtée l'abbé de Saint-Ghislain en voyant les populations déchargées de l'impôt qui devait

peser sur elles, fut troublée par les incursions des huguenots qui, dit toujours notre historien, « pillèrent le pays, profanèrent les églises, les tabernacles et les vases sacrés, brisèrent les images, foulèrent aux pieds les crucifix, maltraitèrent les ministres des autels, comme à Cambrai, d'où ils chassèrent l'archevêque et son clergé, à Mons, à Tournai et ailleurs, pendant les années 1571-1572 et les suivantes. »

C'est encore en qualité de député, continue le même auteur, que Moullart se trouva à la grande et fameuse Assemblée tenue à Gand, le 8 de novembre 1576, et y signa le traité de pacification avec tous les seigneurs et les députés des provinces du pays. Ce traité contenait vingt-cinq articles, le quatrième regardait les Luthériens et les Calvinistes, auxquels on défendait de rien entreprendre contre la religion catholique, apostolique et romaine. Les heureux résultats de cette Assemblée furent dus en grande partie au zèle et à l'habileté de l'abbé de Saint-Ghislain.

Les importantes missions dont il fut chargé par les États du Hainaut, mirent Mathieu Moullart en relations intimes avec Philippe II, roi d'Espagne, qui lui témoignait en toutes circonstances une profonde estime, et le consultait souvent dans les troubles dont étaient remplies les provinces de la Belgique et de l'Artois.

C'est vers ce temps que l'abbé de Saint-Ghislain fit un voyage à Rome, pour offrir à Grégoire XIII l'hommage de sa soumission et de son dévouement au siége apostolique. Ce savant pape le reçut avec une bienveillance particulière, et l'on assure que touché de ses lumières et de ses vertus, plus encore que de la réputation de sa-

gesse qui l'avait devancé dans la ville éternelle, il le pressa de demeurer près de lui. Moullart, préférant l'humilité monastique aux honneurs dont son séjour à Rome lui donnait la perspective, revint dans son couvent où il jouissait de la confiance et de l'amour de ses religieux, malgré sa fermeté dans le maintien des règles disciplinaires.

L'auteur de l'*Histoire de la ville de Saint-Ghislain* nous apprend que l'abbé Moullart avait une grande dévotion envers saint Mathieu, son patron, et qu'il orna la chapelle abbatiale qu'il fit bâtir dans son monastère, d'un magnifique reliquaire en bois doré contenant un os de ce bienheureux apôtre.

On dit aussi qu'au milieu des occupations de sa charge et des graves soucis que lui causait la fureur des hérétiques, il avait composé l'histoire de son monastère, qu'il ne voulut pas livrer à l'impression, et dont le manuscrit n'est pas arrivé jusqu'à nous.

Le 23 avril 1577, Mathieu Moullart assistait aux États généraux des Pays-Bas, assemblés à Bruxelles, où il défendit avec un talent remarquable et un véritable succès, les intérêts de Philippe II, roi d'Espagne, et ceux de la religion catholique. C'était six mois avant sa prise de possession de l'évêché d'Arras, qui eut lieu le 1er octobre de la même année, comme nous le dirons.

Mais, auparavant, il faut examiner quand et par qui Mathieu Moullart fut nommé évêque d'Arras. Tous les historiens prétendent que Philippe II, roi d'Espagne, le désigna, en 1575, pour succéder à François Richardot, mort en 1574. C'est une double erreur qu'il est facile de constater par la découverte d'une pièce ignorée de tous

ceux qui ont écrit jusqu'ici sur Mathieu Moullart. Cette pièce, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. l'abbé Proyart, vicaire-général du diocèse, est le procès-verbal, écrit en latin, de l'assemblée du Chapitre de la Cathédrale d'Arras, réuni pour donner un successeur à François Richardot, mort depuis deux ans.

On lit dans ce document, conservé dans les archives de l'évêché d'Arras, que le prévôt du Chapitre, nommé Richebé, après avoir fait remarquer combien la vacance du siége épiscopal était préjudiciable à la religion, procéda à la nomination du nouvel évêque. L'appel nominal des membres de l'assemblée constata l'absence du doyen, Nicolas Languaine, et de trois membres du Chapitre. A la suite des sommations canoniques, les absents furent déclarés contumax, et l'on nomma, par voie de scrutin, Mathieu Moullart, qui réunit la majorité des suffrages, et fut proclamé évêque d'Arras. On envoya le procès-verbal de la séance au Souverain-Pontife, Grégoire XIII, pour obtenir la confirmation de l'élection ; c'était en octobre 1576.

Ce fait, d'une extrême importance, prouve qu'à cette époque, la nomination de l'évêque dans les provinces espagnoles appartenait au Chapitre, et que si Philippe II est intervenu dans le choix de Mathieu Moullart, ce n'a pu être que pour le présenter, et le recommander comme le sujet le plus digne de ses suffrages. D'où il suit que les historiens se sont trompés en attribuant sa nomination au roi d'Espagne, et en la fixant à la date de 1575, lorsqu'elle n'a eu lieu que le 12 octobre 1576.

Ici se présente tout naturellement une question : à quoi attribuer cette longue vacance du siége d'Arras, et pour-

[illegible]

[illegible]

Ces deux raisons [illegible] pas sans influence sur la détermination de l'abbé de Saint-Ghislain, mais il y en avait une troisième qui devait faire, sur un homme d'une si grande valeur, une impression plus forte : je veux dire cette [illegible] du Chapitre dont je viens de parler, et qui porta le doyen et quelques membres à protester, au moins par leur absence de l'assemblée où l'on procédait à sa nomination.

Quoiqu'il en soit, le pape approuva la nomination de Mathieu Moullart à l'évêché d'Arras, dont il prit possession le 1er octobre 1577. C'est par erreur que l'auteur de l'*Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, Moreri, dans son *Dictionnaire historique*, et le Père Ignace, en certains endroits, la placent en 1579. En effet, Ferry de Locres dit trois fois, dans son *Panégyrique*, que Mathieu Moullart a siégé vingt-trois ans, de 1577 à 1600. On lit cette date de 1577, deux fois dans les *Mémoriaux* conservés aux Archives de la ville d'Arras. Dans le Synode tenu par Mathieu Moullart, ce prélat rappelle une ordonnance portée par lui dans le Synode qu'il avait célébré à Arras, en 1577 ; il en était donc alors évêque. Ce passage du

Synode de 1584, imprimé chez De la Rivière, l'année même de sa tenue, ne laisse aucun doute sur l'époque de la prise de possession de son siége. Ajoutons que la lettre de Mathieu Moullart aux administrateurs de la ville d'Arras, pour leur annoncer son arrivée, est datée du 22 septembre 1577.

Ces points d'histoire établis, nous allons raconter l'entrée de Mathieu Moullart à Arras, le jour de la prise de possession de son évêché. Nous emprunterons cette relation aux *Mémoriaux* conservés dans les Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Arras, que l'on doit regarder comme officiels, et qui sont, d'ailleurs, plus complets que le récit du Père Ignace.

ENTRÉE DE MONSEIGNEUR L'ÉVESQUE D'ARRAS.

Le mardy premier jour d'octobre, feste de saint Vaast et saint Remy, mil V^{c}LXXVII, révérendissime seigneur damp Mathieu Moullart, abbé de Saint-Guillain, feyt sa première venue et entrée, comme évesque d'Arras, en ceste ville d'Arras et la Cité, sur les unze heures du midy, au devant duquel seigneur révérendissime, et suivant ses lettres à ces fins par luy escriptes à Messieurs maïeur et eschevins, iceulx sieurs maïeur et eschevins en corps, avec les officiers permanens (excepté le procureur de la ville), les quattre commis aux ouvraiges, les sergentz à verge et messagier à cheval, se transportèrent tous à cheval jusques et allendroit du prioré de Saint-Michel, où ils trouvèrent ledit sieur Révérendissime, aussy à cheval, qui s'estoit ledit jour du matin parti de Hervain, où il avoit pernocté, et avoit ledit jour oy la messe en la chapelle de Notre-Dame du Bois; et auprès d'icelui sieur

révérendissime (mesdits sieurs maïeur et eschevins trouvèrent, comme s'estans premièrement partis d'icelle ville) Monseigneur de Capres, gouverneur, le sieur de Beaupré, son lieutenant-général, Mᵉ Loys de Roza, lieutenant particulier. Estoit ledit sieur évesque accompaigné de R. P. Messieurs les abbés de Vicongne et de Crespin, du souffragant de Cambray, des prieur, prévost et aultres principaulx religieulx dudit Saint-Guillain, ensemble d'aultres plusieurs seigneurs ecclésiastiques, tant de Hainnault comme d'Artois, mesmement de plusieurs gentilzhommes dudit Hainnault et Artois, et entre autres ecclésiastiques d'Artois de Messieurs les abbés du Mont-Saint-Eloy, Erouaige, Hénin-Liétard, et aultres ; de Messieurs les grand prieur et prévost de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras (siége vacant), de coadjuteur de Marœul, et aultres ; des sieurs de Neufville, Stienbecq, de Beauregard et aultres gentilzhommes, ensemble de plusieurs notables bourgois de ceste dite ville d'Arras et Cité, signament de tous les capitaines des compaignies bourgoises desdites ville et Cité, tous en bon ordre et équipaige. Et aprochans par mesdits sieurs de la personne dudit sieur Révérendissime, allendroit dudit prioré de Saint-Michel, ledit sieur conseillier meyt pied en terre, congratulant et honnorant de la part de mesdits sieurs maïeur et eschevins, de la bienvenue dudit sieur Evesque, disant ces motz ou en substance :

« Monseigneur, Messieurs maïeur et eschevins de la ville d'Arras, représentans les bourgois, manans et habitans, corps et communaulté de ladite ville, ont esté fort joieux d'avoir entendu votre personne estre pourvueue de la dignité espiscopale de ceste ville d'Arras,

reluisant en votre dite personne plusieurs notables et singulières vertus, et en démonstration de ladite joie et grand contentement de la promotion de votre personne, n'ont vollu faillir, ayans esté adverty de la venue de votre seigneurie en ceste ville à intention d'y faire son entrée, de venir au devant, et la congratuler et merchier de sadite venue, supliant votre seigneurie avoir ladite ville, bourgois, manans et habitans d'icelle toujours en sa bonne grâce et bégnine recommandation. Et comme ils s'asseurent que votre dite seigneurie tiendra toujour la bonne main à l'entretenement de l'ancienne religion catholique et romaine, et extorsion et anneantissement des sectes et erronées opinions, ne fauldront de leur costé assister votre dite seigneurie de leur povoir et auctorité. »

Surquoy ledit sieur Révérendissime faisant responce, fait quelque discours de l'antiquité de ladite ville d'Arras, de la force et stabilité d'icelle, et des bons offices de fidélité qu'elle avoit tousjours rendu endroit le maintènement de ladite religion catholique romaine et l'obéissance de ses seigneurs et princes naturelz ; adjoutant que puisqu'il avait pleu à Dieu l'appeler en ceste charge, il l'avoit de tant plus voluntiers emprins pour obeyr au commandement du Roi notre Sire, de ce qu'il cognoissoit avoir affaire avec gens doctes et saiges, estant espaullé et secondé desquelz il esperoit avec l'aide de Dieu, qu'il conduiroit vertueusement l'office auquel il estoit appelé, et que estant le glaive spirituel conforté et assisté du temporel, facilement se pourroient réprimer et apaiser toutes erreurs et opinions (si tant estoit qu'aucunes s'en trouvassent, qu'il n'espéroit) contraires à notre dite reli-

gion catholique romaine. A quoy il prioit mesdits sieurs le volloir assister. Pendant lesquelles harengue et responce, ledit sieur Evesque, ensemble mesdits sieurs et assistens d'une part et d'aultre furent toujour à testes descouvertes.

Et ce faict, estant ledit sieur conseillier à cheval, fut ledit sieur Révérendissime convoié et mené jusques à la porte de Saint-Nicollas, où tous les ordres mendians de ladite ville et faulbourgs, ensemble les curés, prestres et habitués des églises paroissiales, chacun ordre et église avec croix, et tous curés et prestres revestus de chappes, surattendaient ledit sieur évesque, auquel sieur estant descendu de son cheval, le doien et le curé de Sainte-Croix présenta la Croix à baiser, et lui faisant quelque harengue et congratulation de bienvenue en latin, et par ledit sieur Révérendissime fut aussy faict en latin responce de remerchiement. Et après avoir par lui esté remonté à cheval, lesdits gens d'église chacun selon son ordre et degré, ensemble ledit sieur Révérendissime, mesdits sieurs et leurs assistens marchèrent en bon ordre, passant le long de la grande rue de Saint-Nicollas par la plache de Saint-Géry, descendant par la grande rue des Masengnes jusques dedans ladite Cité, au devant de la maison des Mailletz, à laquelle porte de Saint-Nicollas au dessus d'icelle, dedens le bolluaire, ensemble le long desdites rues et plaches, et à chacun carfour estoient lesdites compaignies en armes, enseignes desploiées, jusques dedens ladite Cité. Et au devant et endroit de ladite maison des Mailletz, en icelle Cité, estoient attendans Messieurs les prévost, doien et Chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame, en ordre de processions,

avec croix, chierges et encensoires, tous revestus de riches chapes. Et après que ledit sieur Révérendissime fut descendu et entré en icelle maison des Mailletz, et soy y acoustré des habits pontificaux, en sortit et vint en ladite église, et estant ledit sieur conduit au chœur par deux chanoines tenant le lieu des archidiacres d'Arras et d'Ostrevent (pour l'absence de l'un et la débilité de l'autre), chantant toujour le clergié, ledit sieur vint droit soy mestre à genoux au devant du grand autel de ladite église, où ayant fait son oraison, se leva et baisa ledit autel, lequel estoit paré des plus beaux et précieulx reliquaires de ladite église. Et fut ledit sieur évesque conduit en la chaière possessoire, composée de pierres, estant au costé hault prez l'autel de la Manne. Et illes estant assis, le prévost de ladite église, assisté des principaux chanoines officiers, lui feyt les debvoirs acoustumez; de là se levant ledit sieur conduit comme dessus, se vint asseoir en la chaière cathédralle et pontificalle, laquelle estoit fort richement parée, et à ses costés dextre et senestre les subdéléghuez ou substituez desdits archidiacres. Et incontinent après fut chanté le *Te Deum* en discant avec les orgues, et les suffraiges et collectes acoustumées par le doien de ladite église. Et ce faict ledit sieur évesque donna la bénédiction à tout le pœuple que y estoit en fort grand nombre. Et estant rentré en sa maison épiscopalle, auparavant se mestre à table mesdits sieurs luy feyrent de nouveau la salutation et bien venue, portant la parolle ledit sieur conseiller. Et après le disner mesdits sieurs prendans congié d'iceluy sieur Révérendissime et le merchiant de sa bonne chière, luy feyrent présent d'une pièche de vin d'Orléans.

S'ensuyt les lettres escriptes par ledit sieur Révérendissime dont dessus est touché :

« Messieurs, nous avons trouvé convenir faire notre entrée en Arras et notre Cité le premier jour d'octobre prochain, de quoy vous advertissant prie très affectueusement qu'il vous plaise décorer et orner notre dite entrée de votre présence, à l'honneur de Dieu et l'édiffication de Notre Mère Sainte Eglise, que sera la fin par mes très affectueuses recommandations à votre bonne grace, supliant notre Saulveur vous maintenir, Messieurs, toujour en la sienne sainte. De Saint-Ghuislain le vingt-deuxième de septembre 1577.

» *Soubscript* : l'entièrement votre amis,

» Mathieu MOULLART, humble évesque d'Arras.

» *Et au dotz :* A Messieurs du Magistrat d'Arras, *et cachetées en cire vermeille.* »

(Archives de la ville d'Arras.—Mémorial de 1576 à 1597, f° 36, v°).

Premiers actes de l'épiscopat de Mathieu Moullart, son zèle pour défendre la religion catholique contre les efforts des hérétiques.

Au moment où ce prélat prit possession de son siége, les provinces Wallonnes étaient vivement agitées par les prédications furibondes des huguenots, et des attentats qu'ils commettaient contre les propriétés et contre le clergé lui-même. On avait tout à craindre des entreprises des nombreux partisans du protestantisme, qui menaçaient de répandre le venin de leurs doctrines dans la Flandre et dans l'Artois. Mais la fermeté du nouvel évêque, jointe à la sagesse de son administration, arrêtèrent les progrès

du mal. Les hérétiques eux-mêmes rendirent pleine justice à la pureté de ses vues, comme à son esprit de modération.

Alexandre Farnèse, prince de Parme et gouverneur des Pays-Bas, le choisit comme député et le chargea de défendre les intérêts de la religion catholique et ceux du roi d'Espagne dans l'assemblée des États d'Artois réunis à Arras au commencement de l'année 1578. Moullart fut l'âme de cette réunion et eut un plein succès dans ces délicates négociations ; il calma les esprits et détermina le vicomte de Gand, venu pour exciter les habitants à la révolte, à quitter le parti des confédérés. Il fut même assez heureux pour le ramener à la religion catholique, et lui faire promettre d'y persévérer jusqu'à la mort. C'est ainsi qu'il maintint l'Artois dans la fidélité au roi d'Espagne, Philippe II, alors qu'il paraissait vouloir se donner au prince d'Orange, et qu'il préserva son diocèse des atteintes de l'hérésie.

L'évêque d'Arras avait montré tant d'éloquence et d'habileté dans la direction des débats de cette importante assemblée, qu'il fut chargé d'écrire aux députés des autres provinces réunis à Anvers, pour leur faire part des résolutions prises par les États réunis à Arras dans l'abbaye de Saint-Vaast. Nous croyons qu'on lira volontiers ces lettres, imprimées à Douay, en 1579.

LETTRE DES ESTAZ D'ARTHOIS ET DÉPUTEZ D'AULTRES PROVINCES AUX DÉPUTEZ DES ESTATS ASSEMBLEZ EN ANVERS.

« Messeigneurs, comme nous avons icy à la main les députez du prince de Parme suffisamment auctorisez

pour nous accorder et à tous aultres qui en vouldront jouyr, conditions de paix ferme et asseurée, et telle que raisonnablement se peult demander, par dessus le maintenement de la pacification de Gand, union enssuyvie et édict perpétuel, et par especial la prompte et réele sortie et retraicte des dits Espaignolz et aultres estrangers, hors de tous ces Pays-Bas : sommes esté meuz d'y entendre. Et par ce moien procurer le fruit et repos que tant avons tous désiré, du moins pourrons sçavoir et descouvrir si en toute vérité et franchise on traicte avec nous, ou si ce ne sont qu'allèchemens qu'on nous donne pour nous décepvoir et ruiner. De quoy voz seigneuries ne nous peuvent à bonne raison rédarguer, puisque tirons au mesme but qu'elles ont toujours faict, pour les relever par la bonne occasion que se présente icy, de la grande longueur accompaignée d'infinis dangers et périlz qu'il y a au traicté encommencé par le moyen de l'Impériale Majesté qui mesmement, selon que représente l'ambassadeur par son secrétaire en vertu des lettres de sa dicte Majesté, est contremandé jusques à ce qu'il aura de l'intention de voz seigneuries averti sa dicte Majesté, qui sera encore de long traict, avec ce qu'il prétend les commissions des députez estre scellées des seaulx des provinces, que bien difficilement voires nullement se pourra obtenir. Nous n'entendons par cela aulcunement nous désunir, mais au contraire poursuivre et parvenir au but de nostre union et en faire jouyr tous ceulx qui sont comprins en icelle ; réquerans partant bien humblement qu'il plaise à voz seigneuries ne trouver mauvaise nostre saincte et droicte intention, mais nous assister au progrez d'icelle par députez de leur part.

» Toutesfois où ne leur viendra à plaisir d'envoyer icy quelques députez, ferons debvoir de les advertir du succez de nostre besongne. D'une chose vous voulons bien asseurer que n'avons rien tant à cœur que l'expulsion et retraicte des Espaignolz et estrangers hors de tous ces Pays-Bas, et serions marris qu'il y eult homme en l'univers qui sceut faire paroistre par effect d'avoir fait plus de debvoir que nous pour leur sortie.

» En quoy continuerons toujours si constanment et uniement que ame vivante ne nous en pourra rien reprocher, comme aussy ferons au maintenement de nostre saincte foy et religion catholicque, romaine, et pareillement la deue obéissance de Sa Majesté, incontinent qu'elle aura effectué ce qu'elle nous promect tant par ses lettres du VIIe de febvrier que par ses députez. Cependant prions Dieu vous donner, Messeigneurs, l'entier accomplissement de voz vertueux désirs, nous recommandans bien humblement à voz bonnes grâces. Du lieu abbatial Sainct-Vaast d'Arras le VIIIe d'apvril 1579.

» De voz seigneuries,

» Humbles et affectionnez en service les Estatz du pays et comté d'Arthois, et députez des Estatz de Haynaut, Lille, Douay et Orchies.

» A Messeigneurs,

» Messieurs les députez des Estatz assamblez en Anvers. »

AULTRE LETTRE DES ESTATZ D'ARTHOIS ET DÉPUTEZ D'AULTRES PROVINCES AUX DÉPUTEZ DES ESTATZ ASSAMBLEZ EN ANVERS.

« Messieurs, Parce que l'on tache de divers endroictz calumnier noz actions, faisans à ces fins semer entre le peuple plusieurs propos, lettres et libelz diffamatoires, tous tendans à sédition et confusion générale, n'avons voulu laisser de vous escrire ces présentes, non par forme de responce à voz lettres précédentes ou pour entrer en contestation sur les discours et remonstrances y contenues, mais seulement pour vous donner clèrement et sincèrement à entendre nostre intention, affin que voyez de quel pied procédons pour le bien et repos non-seulement de ces provinces particulières, mais de tout le pays en général, et que tant s'en fault que désirons retenir les Espaignols au pays, et les assister à faire la guerre aux aultres provinces (comme faulsement on nous accuse) que mesme procurons de tout nostre pouvoir leur prompte retraicte et y tenons la main selon que nous sommes obligez par nostre union, autant et plus qu'aultre province qui soit, vous asseurans Messieurs, et protestans à tout le monde que ne sommes intentionnez de faire aucun traicté ou accord, n'est à charge de la prompte yssue des Espaignols et tous aultres estrangers hors de tous ces Pays-Bas et à condition de restituer toutes les places et villes par eulx occupées es mains des naturelz du pays avec asseurances raisonnables et suffisantes pour estre mainteuus et conservez en une bonne et ferme paix. Et de tout ce ne nous référer à simples parolles ou promesses, mais de les veoir

réellement effectuées. En quoy ne contrevenons en rien à nostre union, ou causons aucune division au pays, puis que par ceste voye obtenons ce que vous mesmes, Messieurs, posez pour seule et unique cause de ladicte union, et si n'introduisons aulcune guerre civile, tirans hors des entrailles du pays ses plus aigres et odieux ennemys. Qui est ce que tous debvons le plus désirer et souhaitter et pourquoy avons tous tant souffert et travaillé y exposans nez biens et vies.

» Estant chose bien clère que quiconques donne empeschement à si fructueuse intention, désire de retenir les Espaignolz au pays, afin que soubz couleur d'eux continuer la guerre et au détriment et ruine générale du pays faire son cas particulier. Car aultrement ce seroit chose bien ridicule, estrange et desraisonnable de rechercer avec tant de travail ce poinct et le rejecter quand il est à la main. Et ont semblablement très grand tort ceulx qui nomment telz traictez, paix ou réconciliation particulière, puisque tous ces pays y sont comprins sans exclusion de personne, pour jouyr du fruit d'icelle, et soubz les fondements et causes générales, telles que pacification de Gand, union ensuyvie et édict perpétuel, que l'on entend estre effectuez par tout en leur forme et teneur. Par dessus lesquelz poinctz ne pouvons avec aulcune raison demander chose qui soit. Or que de cest accord doibve réussir une aultre guerre (que tous abhorissons) n'en voyons aulcune cause, ou apparence, tenant un chacun tant raisonnable qu'obtenant tout ce qu'il peult prétendre, se submettra à raison conformement à ses foy, serment et obligation. Que si aulcuns particuliers, pour soubz couleur de religion ou aultrement continuer les extremes désordres qu'ilz

ont perpétrez, refusent conditions tant justes et équitables et ne vueillent venir à aultre raison ou à leur debvoir, vous pouvez considérer, Messieurs, quelle charité et affection telles gens ont au bien et repos publicque de tous ces pays, puisqu'ils s'opiniastrent plustost de renverser tout l'estat d'iceulx, et les réduire en entière ruine et désolation, que de se déporter ou céder de leurs opinions et attentatz emprins contre tout ordre, debvoir, foi et serment publicque et particulier. Et partant ne debvons nous perdre tous pour les porter en chose contraire à nostre union générale, laquelle entendons ensuyvre et effectuer pour le bien, repos et tranquilité de tous ces pays. Et scachans, Messieurs, que vous l'avez semblablement à cœur, vous prions constanment de nous vouloir assister à mener à fin une si saincte intention et d'embrasser ceste occasion que la miséricorde divine nous envoye par les offres de Sa Majesté ; Et au surplus oster l'opinion qu'à grand tort l'on vous a imprimé, que vouldrions faire chose contre l'obligation que cognoissons avoir à la généralité du pays, et de laquelle nous nous acquictons fidèlement, procurans le bien et repos, à quoy a tousjours tendu. Qui sera l'endroit, où,

Messieurs, nous prierons le Créateur vous donner heureuses et longues vies, nous recommandans humblement à voz bonnes graces. Du lieu abbatial Sainct-Vaast d'Arras le IXe d'apvril 1579.

» Soubzscrit :

» De voz seigneuries,

» Humbles et affectionnez en service, les Estatz du pays et comté d'Arthois et députez des Estatz de Haynault, Lille, Douay et Orchies.

Et au dos y avoit:

» A Messeigneurs,

» Messieurs les députez des Estatz assamblez en Anvers. »

PROPOSITION FAICTE DE LA PART DES ESTATZ D'ARTHOIS ET DÉPUTEZ DE HAYNAULT PAR LA BOUCHE DE MONSIEUR LE PRÉLAT ESLEU DE SAINCT VAAST AUX ESTATZ DE TOURNAY ET TOURNESIS EN JANVIER 1579.

« Monseigneur, et vous tous qui estes cy assemblez, sy ce bon Dieu de lassus qui nous régit icy bas, nous avoit faict ce bien, que de vous avoir desja préparez en une ferme opinion et asseurance de nous, que nostre venue importe autant vostre office, vostre bien, vostre incolumité et repos comme le nostre propre: nous aurions certes impétré la pluspart de nostre prétendu au subject de nostre légation; mais comme au temps présent les impressions sont diverses, force nous est (soubz votre patience bénigne) de discourir ung peu plus largement de ce que tous bons chrestiens zélateurs de Dieu, de la saincte et ancienne religion et du repos commun n'oyront que voluntiers.

» Le premier donc est, qu'en ceste commission nostre, nous prions tous jusques à un, vouloir entendre et croire fermement que ceste union depuis naguerres conceue et nécessairement dressée ne tend à aultre fin que de maintenir en tous ses poinctz la mesme union et pacification de Gand jurée tant sainctement et solennellement par touts les Estatz de ces provinces basses.

» Mais comme nous avons veu à l'œil, esbranler tout à coup, secourre violentement et dimouvoir le vray, ferme

et seul fondement de pacification, qui est la religion autant saincte qu'ancienne, ja ne se fault esmerveillier, si poulsez de noz consciences nous avons hasté le meilleur moien pour y plustot remédier, selon que nous estoit possible. sans laisser laschement tomber le beau bastiment de ladite pacification en ruine et décadence extreme ou désespérée. A quoy de mesme vous avons prié et prions de rechef nous vouloir accompaigner en société d'office vertueux, chrestien et plus que nécessaire, désirans n'avoir rien de louange, honneur ny salut qui ne soit commun avec vous aultres noz seigneurs, voisins et bons amys.

» Sur ce je vous prie, Messieurs, qui est celuy de nous qui ayt quelque peu de salive chrestienne, qui n'oze bien protester qu'il vueille vivre en la religion de ses ancestres, lesquelz il peult répéter et ramener à nostre dernier temps depuis les martirs et apostres? Quel homme est si peu généreux de cœur, qui ne vueille satisfaire à l'obligation de son serment? Quelle reproche des hommes présentz et à venir, quel tourment de conscience et quelle horrible vengeance doibt attendre de Dieu très puissant celuy qui ne le tient inviolablement? Celuy qui ne le ratifie constamment et puissamment aux despens de tous ses biens et de sa vie?

» C'est chose trop orde et sale entre bourgeois et cytadins de faulser sa foy en conventions ou contractz parmy les loix civiles qui en peuvent faire la raison. Mais que sera-ce à la fin de celuy qui faulse ou rompt son serment à bel dent, et viole sa foy contre la foy de Dieu et de son évangile universel? Je dis encore plus avant, que sera-ce de ceulx qui se tairont? qui conniveront? qui y consentiront? et qui y aideront, n'ayant esgard ny à leur

salut devant Dieu, ny à leur honneur devant toutes nations chrestiennes, ny à la réputation à venir de leurs maisons et descentes de leurs povres enfans en toute postérité, lesquels enfans ilz laisseront successeurs et héritiers de l'ignominie paternelle, infamement coulpables du malheureux désastre de la terre en toute leur génération ? A ce propos, Messieurs, mettons nous devant les yeux ce piteux spectacle et exemplaire de nostre temps jusques à ce jour, comment ces pays ont esté affligez et travaillez par les faultes commises en toutes manières et conditions de vivre, qui me faict prendre horreur en moy, prévoyant les peines insupportables que le juste Dieu nous appreste, si nous abandonnons cy après sa foy, sa loy, sa religion, outre les péchez ja par nous commis.

» Et ce pour à bon droict ce povre peuple aujourd'huy dresse les oreilles et escoute de toutes parts s'il n'y aura ville, pays, seigneur, magistrat qui donne ordre à ces affaires. Ce peuple, Messieurs, il nous regarde à Arras quand nous y sommes, il nous regarde quand nous sommes icy, et vous aussy, Messieurs, n'en doubtez, il vous regarde comme nous, désirant de scavoir et plus beaucoup de veoir la fin de ces malheurs par quelque meilleur moien et plus sommier pour respirer et sortir une fois de ces misères. Est-il pas possible (dict-il) de trouver en si long temps une bonne paix ?

» Or la bonne paix ne peult estre qu'avec son Dieu et son roy et prince naturel. Ce que se peult aisément prendre sur le pied et fondement de ladicte pacification de Gand et ceste union ensuivie.

» Bien entendu toutesfois quant à ce que les Estats

d'Artois ne craignent pouvoir estre justement accusez d'eulx vouloir retirer de la généralité par leurs actions dernières, que mesme le tout a esté envoyé aux Estatz généraulx pour leur valloir et servir de progrès et avancement à la reconciliation encommencée, comme lon dit, de la part du seigneur comte Zuartzemberg ambassadeur de l'Impériale Majesté, et ors que pour la rétifveté ou dilation extraordinaire ou suspecte d'aucuns, soit pour obtenir conditions iniques de *religion frede* ou pour rompre et destruire tous moiens de réconciliation, tendant à aultre but ou fin qu'on ne doibt, lon soit assez délibéré de passer outre, si autrement faire ne se peult.

» Néantmoins nul homme de sain jugement ne peult pourtant inférer que ce soit se distraire ou retirer de ladicte union. Mais au contraire il est tout cler et certain que tous ceulx qui ne vueillent suivre ce pied et demeurer fermes et fixes au pied de leur première obligation et serment, ceux de mesme faict se déclarent, (comme ilz sont), distraictz et séparez. Vous laissant semblablement à juger que tout ainsi comme les provinces en général pouvoient contracter de la réconciliation, ainsi le peuvent faire celles qui demeurent et persistent en la dicte union ; estant par les aultres rejettez si justes et raisonnables conditions, y joinct la nécessité qui nous presse sans y admettre aucun delay ny excuse.

» Que si ces raisons dessus dictes vous touchent autant au cœur comme sans doubte elles entrent en l'esprit de tous, Messeigneurs, les Estats d'Arthois se confient tant de vous, Messieurs de la ville et cité de Tournay, ayants l'intention desdictes provinces, que par vostre souveraine providence et meure discrétion, ne ferez diffi-

culté aucune de déclarer ouvertement vostre volonté et intention, et conséquamment de vous joindre en une tant salutaire, notable et nécessaire résolution, laquelle le Seigneur Dieu conduira à une autant heureuse fin, comme il nous aura tous inspirez à la justement emprendre pour son honneur, l'observance de sa religion et le sauvement de noz ames. »

LETTRE DE REMERCIEMENT DU ROI PHILIPPE AUX DÉPUTÉS DES ESTATS D'ARTHOIS, TOUCHANT LEUR FIDÉLITÉ.

7 février 1579.

« Révérendz pères en Dieu, vénérables, chers et féaux, chers et bien aimez. Comme nous ayons nagueres entendu la bonne résolution que vous avez prins à l'endroict du maintiennement et conservation de nostre saincte religion, catholicque romaine, et nostre deue obéissance, nous en avons receu très grand plaisir et contentement, et ne vous en sçaurions assez louer et estimer, en sorte que n'avons peu délaisser de vous escripre ceste, pour vous en remercier et déclarer le bon gré que vous en sçavons, vous priant et enchargeant de continuer comme bons et féaux vassaux et subjectz sont obligez, et pour le très grand désir qu'avons de vous veoir en bonne paix et tranquilité, nous vous promettons de ratifier et approuver tout ce que les évesque d'Arras, sieur du Valhuon et consors traicteroit, et accorderont avec vous en vertu et suyvant la commission et instructions qu'ilz ont à celle fin de nostre très cher et très aimé nepveu le prince de Parme, lieutenant, gouverneur et capitaine général de noz Pays-Bas. A tant révé-

rendz péres en Dieu, vénérables fréres et féaulx, chers et bien amez, nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde.

» De Madrid, le VIIe de février 1579. — Soubzscrit. PHILIPPE.

» La superscription estoit :

» A révérendz péres en Dieu, vénérables, noz chers et féaulx, chers et bien aimez, les prélatz, nobles et villes de noz pays et comté d'Arthois, représentans les Estatz d'iceluy pays, ou à leurs députez en Arras. »

Cependant, malgré les efforts de Mathieu Moullart pour maintenir la paix entre les partisans du roi d'Espagne et ceux du prince d'Orange, des troubles très sérieux éclatèrent dans Arras. La ville, dit M. Harbaville (*Mémorial historique*), était partagée en compagnies, commandées par autant de capitaines, dont l'ascendant avait su maintenir la paix. Mais les Orangistes parvinrent à faire nommer quinze tribuns qui ne gardèrent aucun ménagement. Ils étaient soutenus par un soldat de fortune, calviniste, Ambroise Leduc, recommandé par le prince d'Orange ; il était chef d'une compagnie dite des *Verts-Vêtus*, à l'aide de laquelle il se fit nommer *sergent-major* des compagnies bourgeoises, et s'arrogea le titre et le pouvoir de gouverneur. Les factieux, alors maîtres de la ville, jetèrent en prison les échevins et les notables qui leur étaient contraires. Les bourgeois honnêtes, indignés de tant de violences, se réunirent et marchèrent sur

l'hôtel-de-ville, après avoir sommé les tribuns d'élargir les magistrats. Alors le lâche Ambroise changea de parti, les tribuns prirent la fuite, et les magistrats furent délivrés. Le lendemain, la justice reprit son cours.

Nicolas Gosson, avocat célèbre, l'âme du parti, Pierre Bertoult, Allars Crugeot et le lieutenant Mordacq furent arrêtés avec six autres des plus mutins. Emprisonnés à l'hôtel-de-ville, leur procès fut bientôt fait. Les trois derniers furent pendus sur la Petite-Place, et Gosson décapité à la lueur des flambeaux. La ville rentra dans l'ordre.

L'évêque, si connu pour son dévouement à la foi catholique et sa fidélité au roi d'Espagne, serait devenu victime de la fureur de ces émeutiers, animés par leur haine contre la religion et contre le prince légitime, s'il était resté dans la ville. Il s'en éloigna donc, après avoir confié l'administration diocésaine à Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, et se retira d'abord à l'abbaye d'Anchin, puis à Amiens, où il demeura étranger à tout ce qui se fit dans sa ville épiscopale, pendant ces moments de troubles et d'anarchie; heureux de n'avoir pris aucune part aux mesures de rigueur que l'on se vit obligé d'employer contre les auteurs des désordres qui faisaient planer la terreur sur la ville entière. Sans doute, ce courageux évêque défendait la vraie religion avec une grande énergie, mais il ne se servait contre ses ennemis que des armes de la persuasion et de la puissance de la vérité ; se gardant bien d'imiter son frère aîné, Adrien Moullart, bailly de Saint-Ghislain, à qui, d'après l'abbé Petit, curé de Baudour, on donna le nom de *brûleur de sorciers et d'hérétiques* ; et s'éloignant également de la conduite plus que sevère du duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne.

La pensée de combattre l'hérésie à l'aide de l'enseignement religieux le détermina, selon Ferry de Locres, à fonder le séminaire de Douai, où les élèves, par l'étude des sciences profanes, de la théologie et des Saintes-Ecritures, devaient devenir aptes à défendre la foi catholique contre les erreurs des protestants et des autres hérétiques.

Par son testament, il a ordonné, institué et fondé un séminaire en la même académie, doté très richement pour y entretenir en tout temps vingt étudiants à ce que suffisamment instruits et fortifiés, ils viennent après combattre heureusement cette très pernicieuse hydre de la chrétienté, l'hérésie. Fondé en 1604, il fut immédiatement organisé suivant les instructions données par Monseigneur lui-même, et subsista jusqu'à la Révolution.

La seule instruction pastorale que nous ayons retrouvée jusqu'ici montre que ce savant et pieux évêque était constamment occupé des moyens de conserver la foi dans son diocèse par ses écrits et la pratique de la religion.

« Entre toutes les sollicitudes pastorales que Dieu nous a données, dit-il, et qu'il nous a commises pour la sanctification des âmes, l'on nous trouve souvent dans l'affliction et dans l'inquiétude sur ce que, dans ce temps très dangereux et plein de calamités, où les hérésies ont déjà commencé à se glisser dans notre Belgique, y augmentent de jour en jour, et que même elles ont prévalu bien fort dans les provinces voisines. Nous ferons toujours nos efforts pour préserver notre troupeau d'une pareille corruption. Ce n'est point par nos mérites que vous avez

été conservés jusqu'à présent dans la foi et dans la religion catholique, apostolique et romaine, mais par la bonté et la miséricorde de Dieu qui nous y maintient en entier. »

Puis il continue d'insister sur la pratique des devoirs religieux pour conserver la foi dans le diocèse.

Telle a été la conduite de Mathieu Moullart partout où il s'agissait de la défense de la foi catholique, soit dans les assemblées des Etats, soit dans ses discours, soit dans ses écrits, soit dans ses relations particulières. C'est le témoignage que lui rend le savant curé de Saint-Nicolas, dans son oraison funèbre.

Son amour pour la discipline ecclésiastique.

Mathieu Moullart en avait donné la preuve avant d'être promu à l'épiscopat, et alors qu'il exerçait dans le monastère de Saint-Ghislain les fonctions de prieur et d'abbé. Elevé sur le siége d'Arras, dans des temps de troubles qui deviennent si souvent la source du relâchement des mœurs, ce Prélat si sévère pour lui-même, comme nous le verrons, comprit qu'il fallait opposer au mal un des remèdes les plus puissants que l'évêque possède dans son diocèse. Le 15 octobre 1577, c'est-à-dire quinze jours après son installation, il tint un synode où les questions les plus intéressantes furent traitées, si l'on en juge par celle que le synode de 1584 nous fait connaître. Cette série de synodes, renouvelés chaque année, rappelaient au clergé les saintes règles de l'Église, et les obligations sacrées du sacerdoce.

Malheureusement, nous avons perdu les actes de ces

assemblées où l'évêque, environné de ses prêtres, s'occupe des grands intérêts de la religion et des peuples ; nous ne possédons que ceux de l'année 1584, imprimés à Arras, chez Claude de Buyens.

Ces actes, si importants pour nous donner la mesure du zèle de Mathieu Moullart et des besoins de l'époque, nous font vivement regretter la perte des statuts des synodes précédents et de ceux qui furent tenus pendant tout l'épiscopat de ce grand évêque, fidèle à convoquer et à présider chaque année ces réunions auxquelles il ne manquait pas d'appeler tous les prêtres de son diocèse.

Nous allons en donner une courte analyse qui nous en montrera l'esprit et la sagesse.

Une préface très bien écrite en latin les précède. L'évêque y bénit Dieu d'avoir, par le rétablissement de la paix, permis de tenir cette assemblée dans l'intérêt de sa gloire, dans celui de la sanctification du clergé et des fidèles.

Puis, il ajoute qu'il n'a pas voulu multiplier les préceptes relatifs à la discipline, parce qu'on les trouve dans le Concile de Trente et dans le synode de Cambrai ; et que, d'ailleurs, l'important n'est pas de multiplier les prescriptions, mais de les faire observer exactement.

Il nous paraît utile de traduire en entier le premier statut de ce synode, qui nous fait connaître la profonde soumission de Mathieu Moullart non-seulement aux décisions de foi du Concile de Trente, mais à tous les décrets de discipline portés par cette assemblée souveraine, même à ceux qui par les malheurs des temps ou par quelque obstacle que ce soit n'étaient pas encore promulgués.

« Nous voulons, y est-il dit, et nous ordonnons que

tous les dogmes de foi, les canons et décrets du très saint Concile de Trente, ensemble les statuts et ordonnances de la province de Cambrai, et du diocèse d'Arras, faits par François Richardot. de pieuse mémoire, et par nos prédécesseurs (pourvu toutefois qu'ils ne soient pas contraires au Concile œcuménique de Trente) soient reçus et et observés avec une entière obéissance.

» Mais parce que par suite de circonstances malheureuses tous ne sont pas partout observés, nous voulons et ordonnons que désormais nos prélats, archidiacres, chapitres, collégiales, monastères, couvents, communautés, doyens, pasteurs, religieux, clercs et fidèles soumis à notre autorité, les observent avec le plus grand soin, sous les peines de droit édictées par les canons. En sorte que dans nos prochaines visites pastorales nous n'ayons aucun reproche à faire, mais plutôt nous réjouir dans le Seigneur, en voyant l'accomplissement parfait des ordres donnés par nous. »

A la suite de ce statut, l'évêque établit des règles sages, concernant l'administration du Baptême, de la Confirmation, de l'Eucharistie, de la Pénitence et de la célébration des fêtes ; rappelle le légitime usage que l'on doit faire des biens ecclésiastiques, et s'élève avec force contre tout ce qui touche à l'avarice et à l'usure, dont il démontre l'injustice et le crime.

Un statut nous a paru mériter une attention particulière, c'est celui qui traite de la fondation et de la tenue des écoles. Ce statut avait été porté dans le synode du 15 octobre 1577; on le renouvelle, en lui donnant les développements que les circonstances nouvelles exigent.

« Qu'on se garde, dit l'évêque, de négliger la tenue des écoles des dimanches et des fêtes, si nécessaires aux pauvres qui, les autres jours, mendient leur pain ou travaillent pour le gagner. Si ces écoles sont établies, elles doivent être tenues avec soin et visitées par les doyens ; il faut en fonder partout où elles n'existent pas par suite des difficultés des temps ; c'est un devoir rigoureux pour les pasteurs ; ils leur donneront les règlements qui existent dans les écoles d'Arras.

» Si les paroissiens ou les autorités des lieux mettaient obstacle à ces créations d'écoles dominicales pour les pauvres ou d'écoles ordinaires pour les enfants riches, les curés s'adresseront à nous ou à nos vicaires-généraux pour aplanir les difficultés qu'ils rencontreront, invoquant même, s'il est nécessaire, l'intervention de la puissance séculière, soit pour fonder ces écoles, soit pour forcer les parents d'y envoyer leurs fils ou leurs filles. »

On voit avec quel zèle Mathieu Moullart s'attachait à propager l'instruction parmi les enfants du peuple et des pauvres en particulier. C'était, à ses yeux, un des plus grands devoirs imposés aux ministres de la religion, et l'un des points les plus essentiels de la discipline ecclésiastique.

L'enseignement religieux donné dans la chaire chrétienne ou dans les catéchismes était, avant tout, l'objet de sa vigilance pastorale. Il voulait que, dans une matière si importante, on suivît à la lettre les règles tracées par le Concile de Trente; qu'on distribuât chaque dimanche et fêtes le pain de la parole sainte aux fidèles réunis à la messe paroissiale. Lui-même prêchait très souvent; ses discours, aussi éloquents que paternels, faisaient sur

son auditoire la plus vive impression et produisaient les plus heureux fruits de salut.

La résidence, que le même Concile exige de ceux qui sont chargés du soin des âmes, était à ses yeux une loi sainte et sacrée ; aussi, en faisait-il une obligation rigoureuse à tous les curés de son diocèse. Mais l'évêque donnait l'exemple à ses prêtres; pendant les vingt-trois années de son épiscopat, Mathieu Moullart ne s'éloigna de son évêché que deux fois: la première, quelques mois après son installation, lorsque les troubles qui régnaient à Arras ne lui permettaient plus d'y demeurer en sûreté; la seconde, vers la fin de sa vie, pour remplir une mission diplomatique aux États généraux assemblés à Bruxelles.

Persuadé que le sacerdoce est le principe de la vie morale et religieuse des peuples, il s'occupait sans cesse du recrutement de son clergé. L'un de ses biographes remarque qu'il fit, en vingt-trois ans, cent trente-huit ordinations, voulant encourager les vocations et ne mettre aucun retard dans l'appel aux ordres des jeunes gens qu'il croyait dignes de la prêtrise.

Son dévouement pour la milice sainte alla plus loin: à l'exemple de l'illustre archevêque de Milan, saint Charles Borromée, et pour se conformer aux vœux exprimés par le Concile de Trente, il fonda, ainsi qu'on l'a vu par son testament, le séminaire de Douai, pour vingt jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique. Il comprenait que l'éloignement du monde et le calme de la solitude étaient nécessaires pour se former à la science comme aux mâles vertus du saint ministère et de l'apostolat. Ce séminaire contribua pour sa part à maintenir au milieu

du clergé du diocèse, l'amour des bonnes études et la pratique des vertus sacerdotales. On sait qu'il ne disparut qu'avec toutes les institutions religieuses du pays, au moment de la Révolution française.

Son dévouement à la tribu lévitique ne l'empêchait pas de la rappeler à l'observation des règles disciplinaires, lorsque dans quelques-uns de ses membres, même les plus haut placés, elle paraissait vouloir s'en éloigner. Nous allons en donner une preuve en racontant brièvement le procès fameux qui eut lieu entre ce prélat et Thomas Cox Rithoven, chanoine et théologal du Chapitre de la cathédrale, nommé prévôt par le roi d'Espagne, Philippe II, trois ans après la mort de Robert Caulier, en 1590, c'est-à-dire en 1593. Voici comment l'historien Démazure rapporte ce fait :

« Environ l'an 1593, se seroit meu procès entre le Révérendissime Mathieu Moullart, évesque d'Arras et ledict chapitre, pour le faict de l'élection de l'une des trois dignités ci dessus nommées ; de quoy lesdicts du chapitre prétendoyent avoir acquis l'exemption de requérir la confirmation par temps plus que suffisant à prescription ; ayant iceluy sieur Révérendissime en conséquence de ce rejeté monsieur Thomas Cox Rithoven, chanoine d'icelle église cathédralle Nostre-Dame d'Arras, pourveu de la prévosté d'icelle église *ad osculum annuli episcopalis*, faisant par lui l'office divin *in habitu episcopali* au grand autel d'icelle église, soubz fondement que ledict chapitre ne l'avoit requis de confirmer sa nomination à ladicte prévosté, pourquoi se seroit suscité procès au possessoire de nouvellité au Conseil d'Arthois de la part dudict chapitre contre le sieur Révérendissime, touchant le trouble

par luy commis contre leurs droits et possessions et en quoy ils auraient obtenu environ l'an 1594 par sentence dudict conseil, et pour reconnoistre plus amplement le subject de cette difficulté touchant ladicte confirmation, ce ne sera impertinent de veoir l'advis de Boesius Balduinus, Van Despier et J. Riderius docteurs de l'Université de Douay, le xviiiᵉ de juillet 1595, lesquels estant consultés sur ce subject et sur le positif à eux présenté de la part desdicts du chapitre auraient donné leur advis suivant. »

Nous le résumons en quelques lignes.

Les deux docteurs sont d'avis que le chapitre d'Arras peut invoquer la prescription pour ne pas présenter son dignitaire à la confirmation de l'évêque, parce que cette présentation n'a pas eu lieu depuis soixante ans, et que, selon eux, le droit à la prescription n'exige qu'une possession de quarante ans, la coutume d'Artois étant formelle sur ce point.

Les docteurs s'efforcent ensuite d'infirmer toutes les raisons exposées par l'évêque d'Arras pour prouver son droit de confirmation.

Les débats de ce procès durèrent environ quatre ans, et ils ne finirent que par une sentence du Parlement de Paris qui donna gain de cause à l'évêque, et condamna le chapitre à lui présenter le prévôt Thomas Rithoven dont il devait confirmer l'élection. Mais celui-ci, refusant de se soumettre à la décision de ce tribunal suprême, donna sa démission et fut remplacé par François Maugré, écolâtre, confirmé par Mathieu Moullart, le 22 janvier 1597.

Un autre fait montre avec quel zèle l'évêque d'Arras

réprima les prétentions des religieux d'une ou de plusieurs communautés de Douai qui, sans en demander la permission aux curés de la ville, confessaient les fidèles dans le temps de Pâques, et leur donnaient la sainte communion dans leur propre église ou chapelle, contrairement aux coutumes observées depuis plus de trois cents ans. Ces mêmes religieux enseignaient aussi que les fidèles n'étaient pas obligés d'entendre la messe dans leur paroisse respective, même un dimanche sur trois, ce qui, selon Mathieu Moullart, était également contraire à la discipline généralement suivie dans le diocèse d'Arras.

C'est à cette occasion que le zélé Prélat fit la belle instruction pastorale dont nous avons parlé plus haut, mais qu'on lira tout entière ici.

INSTRUCTION PASTORALE DE MATHIEU MOULART, ÉVÊQUE D'ARRAS, PUBLIÉE PAR TOUT SON DIOCÈSE EN DATE DU 15 MARS 1594, ET ENSUITE ENVOYÉE AU PAPE CLÉMENT VIII.

« *Mathieu Moulart, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, à tous les fidèles chrétiens de notre diocèse, salut.*

» Entre toutes les sollicitudes pastorales que Dieu nous a données, et qu'il nous a commises pour la sanctification de nos âmes, l'on nous trouve souvent dans l'affliction et dans l'inquiétude, sur ce que dans ce temps très dangereux, et plein de calamités, où les hérésies ont déjà commencé à se glisser dans notre Belgique, y augmentent de jour en jour, et que même elles ont prévalu bien fort dans les provinces voisines. Nous ferons toujours nos efforts pour préserver notre troupeau d'une pareille corruption. Ce

n'est point par nos mérites que vous avez été conservés jusqu'à présent dans la foi et dans la religion catholique, apostolique et romaine, mais par la bonté et la miséricorde de Dieu qui nous y maintient en entier.

» Nous vous faisons savoir que nous ne trouvons pas de moyens plus convenables pour s'y conserver que de gouverner notre peuple, de veiller sur lui, et de l'enseigner avec soin, de la même manière que nos prédécesseurs ont fait depuis mille ans et plus. Ils ont fidèlement observé d'entretenir toujours les bonnes, les louables et les anciennes coutumes de la province et de notre diocèse, entr'autres, celle de se confesser au moins une fois l'an à son propre curé, afin qu'il ait connaissance de notre intérieur et de notre conscience, pour pouvoir en répondre à Dieu et à nous, et qu'il nous administre le saint jour de Pâques, le Saint-Sacrement de l'autel, et celle d'entendre la messe paroissiale, les dimanches et les fêtes les plus solennelles.

» Laquelle coutume a été de tout temps inviolablement gardée et observée dans notre diocèse, avec un progrès pour nos âmes, et une consolation pour les ministres de Jésus-Christ; pour le bon ordre de la discipline ecclésiastique, pour l'honneur et la décence de nos églises paroissiales dans lesquelles, outre les services divins que vous y acquittez, vous assistez au saint sacrifice de la messe, on vous y annonce la parole de Dieu, on vous y enseigne comment vous devez vous conduire, soit en particulier, soit en votre famille, ou avec votre prochain. Votre curé vous avertit surtout de la manière qu'il faut passer la semaine, des fêtes, des jeûnes et abstinences qui s'y rencontrent, des prières particulières et des œuvres de miséricorde qu'il faut faire envers les malades, les captifs

et les autres affligés; comment vous devez répondre sur les empêchements de mariage, lorsqu'on en publie les bans, et de plusieurs autres choses qui servent à votre instruction et à l'éducation des bons chrétiens.

» Ce considéré, et reconnaissant l'importance de cette coutume, ne voulant nullement qu'elle tombe de notre temps dans le mépris, ou qu'elle soit négligée, nous avons jugé à propos de vous déclarer, comme nous vous déclarons en effet, que selon le très louable usage observé en notre diocèse, et par toute la province de Cambrai, ci-devant de celle de Reims, dont notre diocèse dépendait autrefois, lequel usage est prescrit dans nos synodes, et par les ordonnances de nos prédécesseurs, dont quelques-unes ont plus de trois cents ans de date. Elles portent que vous êtes obligés de vous confesser une fois par an, savoir à Pâques, à votre propre curé, ou à d'autres avec sa permission, afin qu'après Pâques il puisse nous rendre compte de ceux qui y manquent, ainsi que lui ordonnent les décrets ci-dessus.

» Nous vous déclarons pareillement que vous êtes tenus et obligés d'entendre la messe paroissiale les dimanches et les fêtes solennelles, à peine d'être poursuivis par nous, ou par les hommes de notre officialité, si vous y avez manqué trois dimanches consécutifs, à moins que vous ne vous absentiez, pour quelque cause légitime. Comme aussi, si vous contrevenez au devoir de vous confesser au moins à Pâques à votre curé, ou à un autre, avec sa permission, conformément aux mêmes décrets synodaux, et à cette louable coutume, qui est de temps immémorial, à laquelle notre Saint Père le Pape, ni ses prédécesseurs n'ont nullement dérogé. Nous vous ordon-

nons et commandons pour la décharge de notre conscience et de celles de nos curés qui sont commis par nous pour la direction et la conduite de vos âmes, d'agir sur ces points à l'avenir comme par le passé, quant aux dites confessions pascales et messes paroissiales ; que vous ayez à l'enseigner à vos enfants, et à les en instruire, ainsi qne nos pères l'ont fait à notre égard.

» De plus, nous enjoignons très expressément et sérieusement aux prédicateurs de la parole de Dieu dans notre diocèse, de ne point prêcher, ni enseigner au peuple le contraire, puisque de devoir, et par un usage immémorial, et par les statuts synodaux, il est notoirement et indubitablement tenu à ces devoirs, sous peine d'interdit de l'office de la prédication et autres que nous réservons à votre choix et discrétion.

» Fait en notre ville d'Arras, sous notre signature et notrecachet, le quinze mars 1594. »

Et plus bas était signé : « MATHIEU MOULART, évêque d'Arras. »

(Extrait d'un Manuscrit de la Bibliothèque d'Arras).

Les autres Prélats de la province firent publier le même mandement dans leurs diocèses.

Sa vigilance, comme on vient de le voir, s'étendait sur les communautés religieuses de son diocèse ; il usait de tous les moyens de persuasion pour entretenir au milieu d'elles l'amour et l'accomplissement des règles de leur saint institut, mais si les avertissements paternels étaient inefficaces, il ne craignait pas d'employer les peines canoniques pour remédier au mal et ramener dans la voie du devoir ceux qui s'en éloignaient. Cette conduite, plei-

nement justifiée par les exigences de sa charge épiscopale, a pu susciter des plaintes de la part des coupables, soulever des luttes auxquelles ne manquaient pas de se mêler les fauteurs des hérésies régnantes. On l'accusait d'une trop grande sévérité, quelquefois même on criait à l'intolérance, à l'injustice, alors qu'il n'usait que de sa légitime autorité pour conserver la discipline et maintenir l'ordre au sein des monastères. Mais, comme St Charles Borrommée, qu'il prenait pour modèle dans la poursuite des abus et la correction des mœurs des religieux et des fidèles, ce courageux Prélat ne s'arrêtait ni devant les murmures, ni devant les menaces, de quelque part qu'elles vinssent. C'est par cette fermeté, toujours accompagnée néanmoins de modération et de douceur, qu'il prémunit son troupeau contre les atteintes de la corruption et les dangers du relâchement. Il aurait voulu, dit Ferry de Locres, qu'il n'y eût pas dans son diocèse ni un hérétique, ni un mauvais chrétien, tant il avait de zèle pour la gloire de Dieu.

Les historiens ont avancé qu'il avait fait un bréviaire à l'usage de son diocèse, tant était grand son zèle pour le culte divin et la discipline ecclésiastique, mais rien ne prouve cette assertion. L'évêque, à la prière du chapitre, a permis d'insérer dans le bréviaire la légende des saints du diocèse, ainsi que le dit le chanoine Théry, cité par l'abbé Fanien dans l'*Histoire du chapitre d'Arras*, mais il n'a pas donné de bréviaire nouveau. Pie V venait de défendre d'imprimer d'autre bréviaire que celui qu'il donnait à l'église catholique ; Mathieu Moullart était trop soumis au Saint-Siége pour s'éloigner d'un ordre si formel du souverain Pontife. Aussi ne trouve-t-on nulle trace de ce bréviaire dans les archives de l'évêché.

Sa charité pour les pauvres.

L'un des panégyristes de Mathieu Moullart nous apprend que sa maison était toujours ouverte aux pauvres ; qu'il les admettait même à sa table avec les religieux mendiants, les prêtres de son diocèse qui voyageaient pour leurs affaires, et ceux en grand nombre que les guerres de religion et les troubles politiques forçaient de quitter leur pays. Sa vie simple et frugale lui permettait de répandre d'abondantes aumônes, non-seulement dans la ville épiscopale, mais dans le diocèse tout entier. On le savait pendant sa vie, car sa générosité n'était ignorée de personne, mais on le sut bien mieux encore après sa mort, où ceux qui avaient été l'objet de son immense charité se hâtèrent de la publier. On fut étonné d'apprendre jusqu'où elle s'étendait. Les veuves, les orphelins, les familles deshéritées par la fortune, les ménages privés de leurs soutiens, les pauvres honteux surtout recevaient des secours considérables. On se demande comment l'évêque d'Arras pouvait satisfaire à des besoins si nombreux.

Mais Mathieu Moullart vivait dans son évêché avec autant d'économie que dans son monastère de Saint-Ghislain ; il avait coutume de dire que les biens ecclésiastiques n'appartiennent pas aux titulaires, mais aux pauvres et aux églises ; que les bénéficiers n'en sont que les dépositaires ; que rien ne peut être réservé pour leur famille, à moins qu'elle ne soit pauvre ; que rien ne doit être donné au luxe de la table ni de l'ameublement, parce que la gloire d'un évêque ne consiste que dans les vertus

épiscopales. On conçoit qu'avec des habitudes si modestes et des goûts si simples, l'évêque d'Arras trouvait moyen de satisfaire son amour pour les pauvres et de pourvoir à leurs besoins. Aussi, s'il fut pleuré par le diocèse tout entier, les malheureux dont son dévouement avait si souvent soulagé la misère et consolé les douleurs, pleurèrent particulièrement sa mort et en éprouvèrent des regrets inconsolables.

Cette charité du premier pasteur avait surtout paru dans une violente épidémie qui régna dans Arras pendant plus de trois ans, depuis 1579 jusqu'à 1582. Les souffrances de ceux qu'atteignait la maladie le touchaient vivement, mais ses soins s'étendaient au delà des besoins du corps ; dans sa sollicitude pastorale, il avait voulu qu'en dehors du clergé paroissial, un ecclésiastique fût spécialement chargé de procurer aux malades les secours de la religion et lui-même fournissait une partie de son traitement que complétaient les curés des paroisses.

A cette occasion, nous allons reproduire trois pièces inédites conservées dans les Archives départementales, qui peignent d'une manière frappante les sentiments religieux des magistrats de la cité, et nous montrent quels étaient leurs rapports avec l'évêque en ce qui concernait son administration.

La première est de 1579, la deuxième de 1581 et la troisième de 1582 ; elles ont toutes trois le même but, le soin spirituel des personnes atteintes par la maladie, et semblent intimer des ordres à l'évêque dans l'intérêt du salut des âmes.

Cependant Mathieu Moullart ne s'offense pas de cette démarche, qui nous paraîtrait si déplacée de nos jours ;

il connaissait la droiture des intentions des hommes honorables qui la faisaient, et n'était pas fâché de trouver en eux le zèle de véritables apôtres ; peut-être aussi voulait-il que leur conduite devînt une leçon pour les curés de la ville. Quoiqu'il en soit, voici ces trois suppliques :

« *A Messeigneurs les Gouverneur, Président et gens du Conseil d'Arthois* (1579).

» Remonstre humblement le Procureur général de la ville d'Arras qu'à Monseigneur le Révérendissime Evesque dudit Arras incumbe de pourveoir aux manans de son diocèse de pasteurs spirituelz pour leur administrer les Sacremens de notre Mère Saincte Eglise, telz que de Pénitence, d'Eucharistie et d'extrême Onction, en conformité de quoy ledit sieur Révérendissime ou bien son vicariat, dès le mois... an 1577 auroit commis et institué sire Jehan Franchois, prêtre pour pasteur des infectez de la peste en icelle ville, luy ayant assigné traitement convenable à telle cherge, et auquel il auroit satisfaict jusques au premier du mois d'aoust de cest an 1579. Mais jasoit que ledict sire Jehan se soit fidèlement, louablement et irrépréhensiblement acquicté de sa cherge, et que ladicte peste ait tousjours continué, selon qu'est notoire à chacun. Sy est que ledict sieur Révérendissime a différé et diffère de continuer le paiement du traictement susdict, icelluy sieur de ce faire plusieurs fois, en deue humilité requis, à faulte duquel traictement ledict sire Jehan est constraint de délaisser sa cherge, à son grand regret, pour sa bonne affection à œuvre tant charitable, et dhommaige irréparable des povres âmes d'iceulx infectez. Pour à quoy obvier ledict procureur supplie qu'il

vous plaise, Messieurs, tant faire par toutte voye convenable que ledict sieur Révérendissime poursuyve l'entretien dudict pasteur et promptement (eu égard que le retardement pœult causer intérest irréparable) satisface au traictement d'icelluy pasteur, comme du passé. Sy ferés bien.

» Le suppliant en personne ».

En marge de cette requête est écrit ce qui suit :

» Soit monstré à Monsieur le Révérendissime Evesque d'Arras, pour y dire. Du 29 d'octobre 1579.

» Suivant l'insignuation de ceste requeste faicte par l'huissier du Conseil d'Arthois soubsigné à Monseigneur le Révérendissime d'Arras, sa...... y a servye de responce par escript ici joincte de la main de Duflos son procureur, tesmoin. Signé Lefebvre. » (Archives du Pas-de-Calais, série B, article 700, pièce n° 20).

« *A Messeigneurs, Messieurs les Gouverneur, Président et gens du Conseil d'Artois* (1581).

» Remonstre humblement le Procureur général de la ville d'Arras, suivant la charge des sieurs Maïeur et Eschevins de ladite ville, qu'en icelle ville la maladie pestilentieuse accroist grandement, signamment depuis l'affluence des paysans avecq leurs bestiaulx y reffugiez pour les causes ...(*effacé*)... faisans lesdits sieurs Maïeur et Eschevins tout ce qu'en eulx est pour empeschier l'ultérieur progrès d'icelle maladie, et pour dire à deux motz emploians tous debvoirs humains pour le secours des corps de leurs bourgeois et manans, non sans frais presque insuportables à ladite ville extrêmement arriérée.

Or, combien que le premier office des bons crestiens soit de chercher avant toutes choses le roialme des Cieulx et évocquer le pasteur spirituel pour le salut des âmes premier que le médecin corporel, sy est ce que plusieurs povres pestiférez sont allez de vie à trespas sans avoir peu estre assistez du pasteur spirituel, au grand regret et compassion indicible desdits sieur Maïeur et Eschevins, pour à quoy remédier auroient député aulcuns d'entre eulx vers Monseigneur le Révérendissime Evesque diocésain dudit Arras, lesquelz auroient par diverses fois très humblement et instament requis sa Révérence de pourveoir (selon que à sa dignité épiscopalle notoirement incumbe et appartient), de père spirituel ausditz pestiférez, pour à iceulx administrer les Sainctz Sacrementz de Confession, Eucaristie et Extrême Onction, ensemble pour conseiller, admonester, contenir ou ramener au sentier de salut les malades à leur dernier besoing tendans à la mort. A quoy ledict sieur Révérendissime a jusques à présent satisfaict. Et d'aultant que vous, Messieurs, instituez de Sa Majesté et la représentans n'estes seullement gardiens des corps et substances des sujectz d'icelle, pour les préserver de toute injure humaine, mais aussy pour conserver et maintenir ausdits subjectz leur religion, culte divin et toutes choses appartenantes à leur salut spirituel, comme vrais défenseurs et nouritiers de Notre Mère Saincte Eglise. Joinct que à vous, Messieurs, appartient de tenir la bonne main que les sainctz décretz et salutaires intentions d'icelle Eglise soient mis en exécution. Icelluy remonstrent par la cherge que dict est, supplie en deue révérence et implore sur ce que dict est votre provision en tel cas pertinent, ordonnant audit

sieur Révérendissime d'instituer, commettre et pourveoir ausditz pestiférez de pasteur pour avoir le soing et super ıntendance du salut des âmes desdits pestiférez en l'administration de toutes choses requises, et que ad ce il furnisse promptement, du moins par provision, nonobstant opposition ou appellation quelconque, et sans préjudice d'icelle, attendu l'importance du faict vraiement previlegié, et pour éviter aux inconvéniens par trop préjudiciaulx que par quelque retardement, encoires que ce ne fut que d'ung jour, s'en pourroient enssuivre sans se povoir réparer. Sy ferés bien et justice. — Signé : P. De Le Val. »

En marge de cette requête est écrit ce qui suit :

« Soit monstré à Monseigneur le Révérendissime Evesque d'Arras, pour y dire sommierement. Du 3e de septembre 1581. » (Archives départementales du Pas-de-Calais, série B, article 700, pièce n° 26.)

« *A Messeigneurs, Messieurs du Conseil d'Artois* (1582).

» Remonstre humblement le Procureur général de la ville d'Arras, que dès le 9 de septembre 1581 il auroit obtenu de vous, Messieurs, sentence provisionnelle ordonnant à Monseigneur le Révérendissime Evesque d'Arras de commectre ou faire commectre ung chappellain pour visiter les malades infectés en leurs maisons, et leur administrer les Sacremens de l'Eglise en dedens huict jours de l'insignuation, ce que auroit esté insignuée par votre premier huissier dès le 11 et le 26e dudit mois de septembre, selon qu'il appert par les actes cy joinctz. Et combien que dès lors ladite sentence se deubt mectre en exécution, sy est que l'on l'a laissé en surchéance,

tant à la requeste des pasteurs curés de ladite ville, comme pour ce que la maladie pestilentieuse alloit en diminution. Mais comme deppuis quelque mois ladite maladie pulluloit et alloit en empirant, l'on auroit requis et supplié mondit seigneur Révérendissime de pourveoir dudit chappellain. Sur a quoy se seroient tenus plusieurs conférences entre ledit sieur Révérendissime, les commis du chappitre de l'église cathédralle, ceux de l'abbaye de St-Vaast, et magistrat dudit Arras. Sy est que d'icelle conférence ne s'en est ensuivy aucun fruict et effect, aïant ledit sieur Révérendissime déclairé audit magistrat, puis que tous ceulx quy estoient patrons des cures paroischiales de la ville ne volloient contribuer comme luy et quelques aultres au traictement dudit chappellain, qu'il n'estoit délibéré d'y pourveoir s'il n'y estoit réallement constraint par voye d'exécution, ce quy contourne au grand destriment et intérest du salut des âmes desdits pestiférés, dont les aucuns sont décédez avec regret de n'estre secourus desdits Sacremens. Pour à quoy remédier supplie ledit procureur, qu'il plaise à vos seigneuries luy octroier votre commission exécutorialle. Sy ferés bien.

» Le suppliant en personne,
» Signé : P. De Le Val. »

En marge : « Soit ceste requeste communiquée à Monsieur le Révérendissime Evesque d'Arras, avec l'ordonnance du 9e de septembre 1581, pour y dire pardedens le tierch jour de la signiffication. Du 14e de septembre 1582.

» Ledit jour que dessus, l'huissier soubsigné auroit, à la requeste dudit Procureur général de la ville d'Arras,

insignué ceste requeste et appostille cy dessus, parlant à la personne dudit sieur Révérendissime Evesque d'Arras, pour y dire pardedens le tierch jour, pour quoy faire luy a esté délivré coppie tant de ladite requeste que de l'ordonnance du 9e de septembre 1581, ce que icellui sieur Evesque a promis faire. Présens Pierre Defumées, brasseur, et Liévin... demeurans en la ville d'Arras, tesmoing. Signé : Duquesne. » (Archives départementales du Pas-de-Calais, série B, article 700, pièce n° 28).

LETTRE DE MATHIEU MOULLART, ÉVÊQUE D'ARRAS.
(6 Mai 1599).

Après ces pièces, nous citons une lettre qui montre que Mathieu Moullart ne négligeait rien de ce qui pouvait être utile au bien public, elle est adressée au Gouverneur de la ville :

« Monsieur le Gouverneur, Veu que passé bonne espace, pour les guerres nous n'avons osé thirer les eaux de notre vivier et fossés de Bronnes, craindant préjudicier la fortresse de notre Citté, et considérant que la paix par la grace de Dieu continue en sa ferme de plus en plus, il me semble que feray bien de faire pescher ledit fossé ou estang de Bronne pendant ces courtes nuits, de tant plus que l'année passé venant les grandes chaleurs, l'eau s'estante espuantie plusieurs corruptions et mauvais odeurs se sont engendrés au notable accroissement de la contagion qui samble recommencer et pululer en ceste année, cause pourquoy, pour satisfaire à notre debvoir de vous advertir, ay fait ce mot, vous signifiant que au cas que ne trouvant danger pour le faict de la guerre et de la dite fortresse que nous puissions thirer les eaux

par nostre ventelle, comme jadis de tout temps a esté faict, et oultre le bien de justice que ferés, nous laissant jouir de notre anchienne possession, causerés qui s'esviteront plusieurs corruptions et puanteurs peult estre contagieuses, et sy nous ferés singulier plaisir. Qui sera l'endroit où je concluray ceste par mes très-affectueuses et humbles recommandations à votre bonne grace et de Madame votre compaigne. Suppliant notre Sauveur vous maintenir toujours en la sienne saincte et divine.

« De notre Citté d'Arras, le 6e de may 1599. »

Et plus bas était écrit :

« Votre amys à vous faire service, Mathieu Moullart, évesque d'Arras. » (Archives départementales du Pas-de-Calais, série B, registre 770, folio 43, v°).

Sa science.

Mathieu Moullart fut un des hommes les plus distingués de son temps par l'étendue et la variété de ses connaissances. Il était tout jeune encore lorsqu'on le jugea digne d'occuper une chaire dans la célèbre Université de Louvain, où il avait pris ses grades. Ses goûts naturels le portaient vers les sciences sérieuses, et surtout vers la théologie et le droit canon, néanmoins l'étude de la littérature avait pris une partie de son temps ; aussi, parlait-il avec une grande facilité sur toutes sortes de sujets, citant souvent, selon la coutume de l'époque, les auteurs profanes dont on invoquait l'autorité, jusque dans les sermons même. (Voir Ferry de Locres, Panég.)

Sa réputation de savoir l'avait précédé dans l'abbaye

de Saint-Ghislain, où la solitude et la retraite lui permirent de mûrir ses talents qui le signalèrent à l'attention de la contrée toute entière. Les honneurs de la députation vinrent le chercher au fond de son cloître, et dès ce moment, on le regardait comme un puissant orateur et l'un des plus habiles diplomates du pays. Le roi d'Espagne, Philippe II, l'honora de son amitié, et il avait la plus grande confiance dans ses lumières. Grégoire XIII, qui le vit quelque temps à Rome, ne fut pas moins charmé de ses connaissances que de ses vertus, aussi voulut-il le retenir près de sa personne pour en faire un de ses théologiens.

Pendant son épiscopat, Mathieu Moullart combattit avec un remarquable succès les erreurs nombreuses qui régnaient alors ; les protestants n'osaient entrer en lice avec lui et reconnaissaient facilement sa supériorité dans les controverses. On a déjà vu qu'il était aussi versé dans les affaires politiques que dans les matières religieuses. Au sein des assemblées délibérantes, c'était son avis qu'on suivait ; c'était lui qui dirigeait les débats et rédigeait les conclusions ; on peut dire qu'il fut l'âme de toutes celles auxquelles il assista, soit à Bruxelles, soit à Arras. Aussi, on le consultait de toutes les parties de l'Artois et de la Belgique dans les affaires importantes. Sa correspondance prenait une grande partie de son temps, tant on avait de confiance dans ses lumières. C'est que, selon Ferry de Locres, personne ne pouvait lui être comparé sous le rapport de la science théologique et de la connaissance des lois humaines.

Sa piété.

Mgr Moullart joignait à ses hautes capacités intellectuelles une éminente piété. La maison épiscopale offrait l'image de son couvent de Saint-Ghislain. Les heures du lever, du coucher, des repas, et surtout des exercices religieux étaient fidèlement respectées. L'évêque disait l'office canonial à la cathédrale, ou, s'il en avait été empêché, avec son chapelain : car « jamais, dit Ferry de Locres, il ne passa une journée sans réciter en commun ses heures, combien qu'oppressé de maladie ; il ne laissa jamais d'offrir le très auguste sacrifice de la messe pour le salut de son peuple, tant que la santé le lui permit ; quasi tous les jours, son église cathédrale était de lui saluée et fréquentée, signalement aux matines, malgré sa grande débilité.

» Ses repas étaient sanctifiés, continue-t-il, par la lecture des lettres saintes, car il ne se leva guère de table, qu'il ne se retirât en sa chambre, commandant à son chambellan qu'il lui lût quelque chapitre des épîtres de saint Paul ; par où il s'acquit une familiarité très grande de la très profonde théologie apostolique, tant qu'il tenait le texte entier dans sa mémoire pour en user, quand le temps le demandait. » Aussi, ses sermons et ses instructions pastorales respiraient la piété la plus tendre et portaient les peuples à la vraie et solide dévotion.

« Quel zèle, dit son panégyriste, pour annoncer la parole de Dieu, qu'il vous a tant de fois et de si bonne âme annoncée, peuple d'Arras, avec une incroyable moisson qui est survenue de cette divine semence ; et il le

voulait encore faire ès advens derniers, combien qu'il fût tout rompu de maladies, n'eust été la très humble remontrance que lui en firent ses amis. »

Cette piété de l'évêque, toujours douce et bienveillante dans ses relations avec ses prêtres et ses diocésains, devenait sévère et rude pour lui-même. « Monseigneur, dit encore Ferry de Locres, a mené une grande austérité dans sa vie, accompagnant son jeusne très fréquent d'une haire très-aspre au deçeu de tout le monde jusque à sa mort, quand en ont esté trouvées trois secrètement cachées auprès de sa couche. Aussi, continue-t-il, sa vie fut pure, sainte, irréprochable, à l'abri de toute accusation et de tout soupçon. »

Pour avoir une idée juste de l'humble et profonde piété de ce saint Prélat, il suffit de lire le touchant préambule de son testament, écrit de sa propre main :

« Au nom du Père, du Filz et du Saint-Esprit. Amen.

» Je, Mathieu Moullart, par la permission divine, évesque d'Arras, considérant rien n'estre plus certain que la mort, et rien moins certain que l'heure et temps de la mesme. Désirant obvier aux difficultés, débas et contentions quy se polroient esmouvoir, après ma mort, à cause du peu de bien quy se polra laisser par mon trespas, et veuillant préveoir au salut de mon ame, et ne partir de ce monde sans laisser tesmoignaige de la grattitude que Dieu m'a doné vers sa Majesté divine, la Court céleste, l'Eglise triomphante et militante, et tous ceulx auxquels je me trouverois auculnement obligé et légitimement affecté, en usant de la faculté concédée par notre saint Père le Pape Clément VIII, en date du 22e de décembre 1594 ; le placet de Sa Majesté sur icelle, obtenu sous la date du

24e de novembre 1595, cy joinctz : fais sanspréjudice à mon vœu de religion, la présente disposition de ma dernière volonté, laquelle j'entens debvoir estre de poinct en poinct observée. Et premièrement protestant de vouloir vivre et morir en la foi et religion de notre mère Saincte Eglise unicque, saincte, catholique et apostolique, et requerant très humblement d'estre en temps et lieu administré de tous les Sacrements et muni de toutes les armes d'icelle, sy avant que l'opportunité le permettra.

» Je recommande mon âme à Dieu, mon créateur et rédempteur et à sa benoiste et très sacrée Mère, à mon bon Ange et à Mr saint Matthieu et tout le reste de la Court céleste, eslisant ma sépulture en l'église Notre-Dame, au lieu que Messieurs mes confrères du chapitre estimeront plus convenir, ausquels par dessus mes funérailles deument furnis et accomplis selon que à notre qualité appartient, la modestie sur toutes choses gardée et tous excès et superfluités totalement évités. »

Ce début du testament de ce grand évêque fait ressortir d'une manière frappante les humbles sentiments qui l'animaient et la crainte de s'éloigner de la modestie qu'il avait montrée dans tous les actes de son épiscopat.

Sa délicatesse de conscience allait si loin, qu'il ne voulut pas disposer de ses biens par testament, sans en avoir obtenu la permission du Souverain-Pontife, bien que, selon les coutumes des provinces espagnoles, il était permis aux évêques liés par des vœux monastiques, de laisser leurs biens à leur famille ou de les employer en bonnes œuvres. Nous avons été assez heureux pour découvrir aux Archives départementales le bref de

Clément VIII qui autorise Mathieu Moullart à faire de sa fortune l'usage qu'il jugera convenable, nonobstant ses vœux de religion, et la lettre de placet de Philippe II. sollicitée par le pieux évêque.

Ces deux pièces sont curieuses et nous initient aux lois et coutumes de la cour de Rome et de celles d'Espagne. La première est en latin et la seconde en français. Les voici :

BREF DU PAPE CLÉMENT VIII.

Clemens p. p. VIII venerabilis frater salutem et apostolicam benedictionem. Fraternitatis tuæ in nos et apostolicam sedem fides et observantia et catholicæ religionis zelus, aliaque probitatis et virtutum merita quibus personam tuam illorum largitor altissimus insignivit nos inducunt ut te specialibus favoribus et gratiis libenter prosequamur; tuis igitur supplicationibus nobis humiliter porrectis inclinati tibi, qui ut asseris ordinem Sancti Benedicti expresse professus es, diem tuæ peregrinationis extremum dispositione testamentaria desideras prævenire ut de omni eo quod tibi positu mediocris status tui conditionem divinita bonitas elargita est, ac de bonis mobilibus et immobilibus nimirum pecuniarum summis, nominibus debitorum suppellectibilibus, libris aliisque rebus in istis partibus existentibus ad te pertinentibus, necnon juribus et actionibus universis tibi ibidem competentibus, dum modo non fuit altaris vel altarium ecclesiarum et beneficiorum per te pro tempore obtentorum ad te omni ratione ecclesiæ Atrebatensis quam obtinet ac alias quocumque titula, modo, via, jure, formà causàque et occasione etiam ex regum, ducum, principum munificentia et

aliarum personarum largitione, aut etiam de tuis labore industria, parcimonia, ac alias quomodo libet et quomodo cumque licite tamen et juste similiter ibidem acquisitis et acquirendis, et ad te pariter spectantibus et pertinentibus ac tibi debitis et etiamsi talia quæ in generali bonorum appellatione non venirent, sed specialibus in digerent vocabulis quæ tamen præsentibus pro sufficienter expressis et declaratis haberi volumus tam pro decentibus et honestis impensis tui funeris, quam et pro remuneratione illorum qui tibi viventi servirent ac etiam in fratrum, nepotum, consanguineorum, affinium propinquorum et amicorum tuorum ac quarum vis aliarum etiam extranearum personarum, non tamen illegitimorum aut alias quomodo libet *incapacium nec non monasteriorum, conventuûm, universitatum, collegiorum, ecclesiarum et aliorum piorum* et non piorum, favorem et usum etiam nullis exigentibus servitiis, meritis vel causis et alias pro tuis arbitrio et voluntate absolutis testari ac testamento nuncupatis, vel in scriptis, codicillis, fideicommissis, legatis, donationibus tam inter vivos quam causa mortis ac alias in omnibus et per omnia prout tibi videbitur et placuerit, etiam in articulo mortis semel atque iterum ac toties quoties tibi videbitur disponere, statuere, et ordinare, ipsaque testamenta, codicillos, legata et quasvis alias dispositiones toties quoties volueris commutare, limitare ac etiam de novo edere libere et licite valeas autoritate apostolica tenore præsentium plenam liberam et omnimodam, licentiam facultatem et autoritatem concedimus et impertimur, que te tuosque hœredes, legatarios, donatarios et alios supra dictos in quorum favorem disposueris per tuos in ecclesia Atrebatensis succes-

sores ac divini ordinis superiores ac alios quoscumque nuncupatos, ac quocumque privilegio seu facultate suffultos ex quovis prætextu aut quæsito colore directe vel indirecte molestari posse decernimus. Quocirca venerabili fratri archiepiscopo Cameracensi ac dilectis filiis decano ecclesiæ Cameracensis et archidiacono Brabantiæ in ecclesia Cameracensi per præsentes committimus et mandamus quatenus ipsi, vel duo aut unus eorum per se vel alios præsentes literas et in eis contenta quæcumque ubi et quando opus fuerit et quoties pro parte tua vel tuorum hæredum ac legatariorum, donatariorum et aliorum prædictorum fuerint requisiti solemniter publicantes, tibique et illis in præmissis defensionis præsidio assistentes faciant nostra autoritate apostolica prædicta te et illis præmissorum eorumdem omnium et singulorum effectu pacifice frui et gaudere, non permittentes te aut illos a quoquam de super quomodo libet molestari contradictores autoritate nostra appellatione postposita compescendo, invocato ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii secularis, non obstantibus præmissis ac Bonifacii papæ VIII de una et in Concilio generali edita de duabus dictis, dummodo ultra tres dictas aliquis vigore præsentium ad judicium non trahatur ac aliorum romanorum pontificum prædecessorum nostrorum constitutionibus et ordinationibus ac statutis legibus et consuetudinibus etiam juramento confirmatione apostolica roboratis, et prædicta tuæ ecclesiæ Atrebatensis ac quibusve spoliorum donationibus, privilegiis quoque indultis et litteris et apostolicis prædictis ecclesiæ ordini superioribus et personis sub quibuscumque tenoribus et formis ac cum quibus vis derogatoriarum derogatoriis aliisque efficacioribus et

insolitis clausulis, necnon irritantibus et aliis decretis in genere vel in specie etiam iteratis vicibus quomodo libet in contrarium forsan concessis, confirmatis et innovatis quibus omnibus et singulis etiamsi de illis illorumque tenoribus specialis specifica mentio adhibenda foret illis, alias in suo robore permansuris hac vice duntaxat ad effectum permissorum derogamus, cœterisque contrariis quibus cumque. Datum Romæ apud sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die 22ª dec. M. D. X. CIIII. pontificatus nostri anno 3°. Paulo inferius subsignatum erat M. Vestrius Barbianus et super plicam J. Vacca; in dorso vero scriptum erat venerabili fratri episcopo Atrebatensi. — (Archives départementales du Pas-de-Calais, série L, liasse n° 204 du district d'Arras.)

LETTRE DE PLACET DE PHILIPPE II.

« Philippe par la grâce de Dieu roy de Castille, d'Arragon, de Léon, des deux Sicilles, de Jérusalem, de Portugal, de Navarre, etc..... A nos amés et féaux les chef, président et gens de nos privés et grands consaulx, président et gens de notre Conseil provincial d'Artois, et tous autres nos justiciers, officiers et sujets qui ce regardera, salut et dilection. Reçu avons l'humble supplication de révérend père en Dieu notre très cher et bien amé Messire Mathieu Moullart, évesque de notre ville d'Arras, contenant que par la coutume généralle de notre dit pays et comté d'Artois, article 151, est expressément dit que les prochains parens des Evesques leur succèdent *ab intestat,* et non les églises, de manière encore que ledit remontrant fut religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit;

toutefois, pour avoir été pourvu de laditte dignité selon laditte coutume, lui seroit attribué faculté de tester et disposer de ses biens, et encore avec prérogative qu'au cas de décéder *ab intestat*, ses parens prochains lui succéderoient; néanmoins, comme il pourroit sembler qu'aucuns canons et la règle Saint-Benoit y seroient contraires, pour plus grande seureté de conscience il auroit présenté requeste à Sa Sainteté, laquelle par son bref apostolique dont copie authentique il nous fit apparoir, l'a dispensé de tester en la manière que contient ledit bref, lequel remontrant supplioit très-humblement qu'il nous plut autoriser par nos lettres patentes de placet en tel cas accoutumées, d'autant plus que suivant laditte coutume généralle d'Artois ès mectes duquel son dit diocèse est scitué, laditte faculté lui est permise; pour ce est-il que nous, ce que dessus considéré et vu en notre Conseil privé la copie authentique dudit bref apostolique dument collationnée à son original, inclinons favorablement à la requeste et supplication dudit évesque d'Arras suppliant, lui avons octroyé, consenti et accordé, octroyons, consentons et accordons, en lui donnant congé et licence de grace spéciale par ces présentes, qu'il peut et pourra mettre à exécution due le susdit bref apostolique, et en user à sa volonté selon sa forme et teneur, sans pour ce aucunement méprendre envers nous, ne contrevenir à nos ordonnances, pourvu si à cause de ce se meut question ou procès, l'on sera tenu en faire la poursuitte pardevant nos juges auxquels la connaissance en appartiendra et non ailleurs, et si la matière, par appellation ou autrement étoit dévolue en cour de Rome ou pardevant le supérieur du juge ordinaire, l'on la fera

déléguer et connoitre en iceux nos pays, selon les ordonnances sur ce faites. Si vous mandons et à chacun de vous en droit soi et si comme à lui appartiendra, que de notre présente grace et licence, selon et par la manière que dit est, vous faites, souffrez et laissez ledit suppliant pleinement et paisiblement jouir et user, cessans tous contredits et empeschemens à ce contraires, car ainsi nous plait-il. Donné en notre ville de Bruxelles, le 24e de novembre 1595, et de nos règnes, à sçavoir de Naples et Jérusalem le 42e ; de Castille, d'Arragon, Sicille et d'autres le 40e et de Portugal le 16e ; et étoit signé : Par le Roy en son Conseil, DEBERTIN, et scellé en simple queue du grand scel de Sa Majesté en cire rouge. » (Archives départementales du Pas-de-Calais, série L, liasse n° 204 du district d'Arras.)

L'histoire a conservé peu de faits de la vie de Mathieu Moullart ; Ferry de Locres, son panégyriste, ne parle que de ses vertus vraiment apostoliques et des immenses services qu'il a rendus à nos contrées par son influence au sein des assemblées dont il fit partie, tant en Belgique que dans sa ville épiscopale. C'est à lui que Philippe II, roi d'Espagne, dut la conservation de la province d'Artois ; c'est lui qui, par son zèle aussi sage que soutenu, mit son diocèse à l'abri des atteintes de l'hérésie et de l'impiété philosophique. Cela suffit bien à sa gloire, qu'aucun évêque d'Arras ne partage au même degré que lui.

Si l'on veut glaner dans les années de son épiscopat, on trouve qu'il a béni l'église des religieux Franciscains ; qu'il a ordonné de sonner l'*Angelus* à midi avec la grosse cloche nommée *Salvator* ; que ce fut lui qui fit l'ouverture

de la châsse contenant la Manne miraculeuse, lorsque l'évêque de Verceil, visitant toutes les reliques de la chrétienté, en qualité de nonce apostolique, vint à Arras, en 1586.

Un fait plus intéressant, et qui prouve que l'évêque d'Arras n'avait rien perdu de l'énergie de son caractère ni de son dévouement à sa patrie dans un âge avancé, c'est qu'en 1597, il parut sur les remparts de la ville à la tête des habitants, pour les encourager à se défendre contre l'armée d'Henri IV, et y demeura jusqu'à ce que l'ennemi, désespéré de la résistance des bourgeois, abandonnât l'attaque et retournât à Amiens dont il venait de s'emparer. Les historiens remarquent que Mathieu Moullart fit ce coup de vigueur, malgré le poids des années et les graves infirmités dont il était atteint.

Nous le revoyons, l'année suivante, à la tête de la députation nommée par les Etats d'Artois (16 août 1598) pour aller à Bruxelles reconnaître l'Infante Isabelle comme souveraine, lui jurer fidélité et recevoir son serment et celui de son mari. On recommanda aux députés de bien veiller à la conservation des libertés, franchises et priviléges de la province.

Cette députation se composait : pour le clergé, de l'évêque Moullart, de l'abbé de Dommartin, de Duplouich, doyen du chapitre de Saint-Omer ; pour la noblesse, de M. de Bonnières de Souastre, du baron d'Auchy, de M. de Bryas, gouverneur de Marienbourg ; pour le Tiers-Etat, des sieurs de Vignacourt, conseiller de la ville d'Arras, Duval, député ordinaire et Richebé, conseiller de la ville de Saint-Omer.

L'archiduc Albert et son épouse Isabelle ayant décidé

de faire leur entrée solennelle à Arras, les Etats de la province s'assemblèrent en 1599, et résolurent d'offrir leurs compliments aux nouveaux souverains, et 40,000 livres comme don de bienvenue. Une députation se rendit de leur part à Bruxelles pour faire hommage de ce présent. Elle se composait de Mgr Moullart, de l'abbé de Saint-Vaast, de Cambier, chanoine d'Arras, député ordinaire; de Noyelles, baron de Rossignol, gouverneur d'Arras; de Bonnières de Souastre, de Bonnières d'Auchy, gouverneur de Lens; l'abbé d'Hénin-Liétard; Duval, Cornaille, seigneur d'Oppy, échevins d'Arras et Doresmieulx, conseiller de Saint-Omer.

Le 13 février 1600, le jour du Dimanche gras, les archiducs quittèrent Douai pour faire leur joyeuse entrée dans la ville d'Arras, arrivèrent à la Prévôté de Saint-Michel vers deux heures après midi, et y furent reçus et complimentés par Mgr l'évêque, accompagné du gouverneur de la province, de plusieurs seigneurs et gentilshommes, au nombre de dix-huit ou vingt.

Le lendemain 14, les archiducs allèrent à la cathédrale où « le Révérendissime Evesque d'Arras, sortant de l'église avec tout le clergé du chapitre, tous revestus de cappes, ledict sieur Evesque *in Pontificalibus*, vinrent en ordre au devant de leurs dictes Altesses jusques à le bas de fermeture des cloistres où ledict sieur Révérendissime fit quelque harengue à leurs dictes Altesses, lesquels entrèrent dans l'église de Notre-Dame d'Arras, où fut chantée une grand'messe solennelle. »

Après la messe, les archiducs devant faire le serment de maintenir les libertés et les priviléges de la province, Mathieu Moullart leur adressa une remontrance au nom et

[illegible] par les Etats d'Artois [illegible] des [illegible] fut assez [illegible] privé [illegible] ses [illegible]

Quelque temps après le [illegible], les Etats généraux de Brabant se réunirent à Bruxelles, et Mathieu M[illegible] y fut envoyé en qualité de député, par le prince A[illegible]. L'affaiblissement de sa santé, joint à son grand âge, lui faisaient re[illegible] cette mission. Cependant son dévouement aux intérêts de la religion et à ceux de son pays ne lui permit pas de la refuser. En l'acceptant, il dit que ce serait le dernier acte de sa vie publique et qu'il ne reverrait jamais Arras. Ce fut une prophétie.

Voici comment Ferry de Locres parle de la mort de ce grand évêque, qu'il appelle le père de la patrie :

« Aux Etats generaux celebres en Brabant, il fut ouy avec une tres paisible attention; secondé souvent de la pluspart de l'assemblée, pour ses tres pertinentes raisons; widé de points de très notable conséquence, larmoyé et gémy profondément de la dure et opiniastre cervelle d'aulcuns, aprés avoir dit l'adieu à ses amys et parens, basty arresté et confirmé son testament, préveu et prédict sa mort, qu'allant en Bruxelles ce seroit pour son dernier voyage ; qu'il ne retourneroit jamais vif en Arras, espluché de prés ses fautes au miroir de sa conscience; célébré la sainte messe la journée devançante immédiatement son trespas, recommandé aux princes et aux seigneurs, les affaires de notre religion et de la patrie ; invoc-

qué les suffrages des saincts et sainctes ; imploré les graces, faveurs et miséricordes célestes ; plain d'eage chargé de bénédiction, aimé des grans, révéré des princes, désiré et craint d'un chacun, bref accompagné de toutes les graces, qualités et perfections d'un très parfaict Prélat, a donné congé à son corps de retourner en terre d'où il étoit sorty, et à son âme de s'envoler droict aux Cieux. »

Mathieu Moullart mourut à Bruxelles, le 2 juillet 1600 ; son corps, ramené à Arras, fut inhumé au milieu du chœur de la cathédrale, et on lui éleva un magnifique mausolée à côté du maître-autel, avec cette inscription :

AD REVERENDISSIMI IN CHRISTO PATRIS, AC D : D : MATHŒI MOULLART QUONDAM ATREBATEN. EPISCOPI MEMORIAM, OB SEDULAM ECCLESIARUM ADMINISTRATIONEM ET PRÆCLARA ILLIUS IN REMPUBL : CHRISTIANAM MERITA PRUDENTIÆ, PIETATIS, JUSTITIÆ, CHARITATIS ET ZELI INCOMPARABILIS DOTES, HOC PIE GRATI ANIMI MONUMENTUM HŒREDES POSUERE

OBIIT 2 JULII 1600

JACET IN MEDIO HUJUS CHORI

GRATI ESTOTE LECTORES.

Le P. Ignace raconte ainsi ses funérailles : « Le II de juillet 1600, entre midi et une heure, il décéda dans la ville de Bruxelles ; le mercredi suivant, 15 du même mois, son corps fut rapporté à Arras. Les Capucins, Cordeliers, Carmes, Dominicains, Trinitaires furent avec le clergé des paroisses de la ville, Cité et faubourgs, au devant du corps jusqu'à la porte de Méaulens, et le conduisirent

jusqu'au palais épiscopal. Le chapitre de la cathédrale vint attendre le corps à la maison des Maillets, près de la porte de la Cité. Arrivé à l'évêché, on mit le cercueil dans la chapelle épiscopale sur deux tréteaux, on l'y conserva seize jours, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet.

» Jacques Blaise, évêque de Namur, de l'ordre de Saint-François, officia. C'est le chapitre qui l'avait prié de vouloir bien officier et enterrer le corps du défunt. Il fut assisté pendant toute cette cérémonie par les deux archidiacres, encore avec la permission du chapitre. Le chantre et le sous-chantre tinrent le chœur en surplis aux vigiles; derrière eux était la chapelle ardente ordinaire aux funérailles des chanoines, mais avec une balustrade à l'entour.

» La première leçon fut chantée par le chanoine Mercier, la deuxième par Vanlière, la troisième par Herby, la quatrième par Duquesne, la cinquième par Goardin, la sixième par du Vaussel, la septième par l'écolâtre Colsonius, la huitième par le doyen Jean de Brune, tous chanoines, la neuvième et dernière par l'évêque de Namur. Les trois premiers répons furent chantés par les vicaires de la cathédrale, les trois du deuxième nocturne par les chapelains, le septième par les grands-vicaires, et le huitième par les chanoines.

» Les dignités et chanoines étaient en leur place ordinaire, le deuil au côté gauche entre le doyen et l'écolâtre ; le gouverneur de Marle le conduisait ; les abbés, les conseillers d'Artois et autres personnes qualifiées occupaient le reste des hautes-formes ; les chapelains étaient dans leurs stalles inférieures ; il y avait des bancs pour les curés et ecclésiastiques des paroisses. Des laïques

étaient aussi sur les bancs de l'un et de l'autre côté de la partie supérieure du chœur. Le lendemain, 1er août, le même Prélat fut avec le clergé quérir le corps dans la chapelle épiscopale. Il fut porté par huit chanoines en aubes et en étoles. Le défunt avait ordonné par son testament d'être enterré comme un simple chanoine. A l'offertoire, l'évêque de Namur fit l'oraison funèbre ; il prit pour texte : *Vos estis sal terræ, lux mundi, et civitas supra montem posita*.

» Après la communion, les huit chanoines reprirent leurs aubes et étoles, on fit les encensements ordinaires et l'inhumation au milieu du chœur, devant le grand chandelier à sept branches.

» Tels furent les derniers honneurs rendus à l'un des plus grands évêques d'Arras. »

M. Auguste Delaby, propriétaire à Douai, possède un petit tableau représentant Mathieu Moullart, revêtu de ses habits pontificaux, et couché sur son lit de mort. Dans le fond, on aperçoit un Christ en croix, de chaque côté duquel se trouve un cierge allumé, portant un écusson aux armes du défunt, qui sont : *tiercées en fasce au premier d'argent, chargé de deux têtes et cols de chevaux de sable affrontés, au deuxième d'or plein, au troisième d'azur à une herse d'or*. On y lit l'inscription suivante :

OBYT 2 IULY 1600.

Il y a dans le chœur de Saint-Martin-sur-Cojeul, un portrait de l'évêque Moullart, que les anciens regardent

comme authentique. La tradition en fait foi. Le même portrait se trouve chez M. Cuvelier, à Beaurains-lez-Arras. Les armoiries de l'évêque sont à gauche du tableau. Elles représentent *une herse sur fond d'azur* dans le bas ; dans le haut, *deux têtes de cheval sur fond blanc.* Il n'y a pas d'inscription. (Note de M. le curé de Saint-Martin-sur-Cojeul.)

On voit, dans les salons de l'évêché d'Arras, un portrait de Mathieu Moullart sur son lit de mort, revêtu de ses habits pontificaux.

Testament de Mathieu Moullart, évêque d'Arras.

Au nom du Père, du Filz et du Saint-Esprit. Amen. Je Mathieu Moullart, par la permission divine évesque d'Arras. Considérant rien n'estre plus certain que la mort et rien moins certain que l'heure et tems de la mesme, désirant obvier aux difficultés, débas et contentions quy se polroient esmouvoir après ma morte à cause du peu de bien quy se polra laisser par mon trespas, et veuillant préveoir au salut de mon ame, et ne partir de ce monde sans laisser tesmoignaige de la grattitude que Dieu m'a doné vers sa Majesté divine, la Court céleste, l'Eglise triomphante et militante, et tous ceulx ausquels je me trouverois auculnement obligé et légitimement affecté, en usant de la faculté concédée par notre saint Père le pape Clément VIII, en date du 22e de décembre 1594, le placet de sa Majesté sur icelle, obtenu sous la date du 24e de novembre 1595, ci-joinctz : fais sans préjudice à mon vœu de religion, la présente disposition de ma dernière volonté, laquelle j'entens debvoir estre de poinct en poinct observée. Et premièrement protestant de vouloir vivre et morir en la foi et religion de notre mère saincte Eglise unicque, saincte, catholique et apostolique, et requerant très-humblement d'estre en temps et lieu administré de tous les Sacremens et muni de tous les armes d'icelle, sy avant que l'opportunité le permettra. Je reccommande mon ame à Dieu mon créateur et rédempteur et à sa benoiste et très sacrée Mère, à mon bon Ange et a Monsieur saint Matthieu et tout la reste de la Court céleste, eslisant ma sépulture en l'église Notre-Dame, au

lieu que Messieurs mes confrères de chapitre estimeront plus convenir, ausquels pardessus mes funérailles deuement furnis et accomplis selon que à notre qualité appartient, la modestie sur toute chose gardée et tous excès et superfluités totalement évités.

Je donne cinq cents florins de vingt patars chacun pour mon anniversaire, à cherge de délivrer à la trésorie, tous les ans, trente patars pour le luminaire, furnissant aux aultres cherges selon que de coustume et comme ils font pour feu M. mon prédécesseur Richardot que Dieu ait en sa gloire, à l'exemple duquel je légat aux chappelains et aux vicaires, maître de chant et enffans de chœur deux cents florins une fois pour aceter rente pour distribuer asscavoir aux chappelains la rente de cent florins ; et au surplus des aultres, l'aultre rente d'ung aultre cent flourins, pour estre distribué à mon anniversaire, en la forme de mon prédécesseur, et selon que mes exécuteurs trouveront mieux convenir.

Item, je donne aux trois couvents des mendians de la ville d'Arras, de Saint-Dominique, Saint-Franchois et Notre-Dame des Carmes, chacun cent florins une fois quy leur seront délivrés au jour qu'ils me feront ung service après ma mort, soit devant le principal service de Notre-Dame ou après à leur discrétion et de mes exéquteurs.

Item, je donne vingt-cinq florins à celui que choisiront mes exécuteurs pour faire le sermon funèbre et grâces, puis la refection du service faicte, luy en délivrant la moictié soudain qu'ils auront choisy, et l'aultre moictié le jour des funérailles les dites grâces accomplies.

Item, je donne aux Clarisses trente florins, aux Au-

gustines, Loez-Dieu, Chariottes, l'hospital Saint-Jean, Maison-Dieu en Cité, chacun vingt-cinq florins qui se délivreront au jour qu'elles prendront pour prier Dieu pour mon ame.

Item, je donne aux pauvres de Cité mille florins pour mectre en cours de rente au denier seize à leur proufict, à l'administration des commis suivant l'ordonnance de mes successeurs.

Item, je donne à la fabricque Notre-Dame, pour le comble, mille florins.

Item, je donne et légatte au collége que j'entens ériger à Douay, ma maison dudit Douay nommé de Hachicourt (1), selon qu'elle se comprend, et huit cens florins de rente au denier seize (2), qu'ay aceté et entens paraceter sur les Estats d'Arthois jusques à concurrence des huit cens florins pour faire avoir à vingt bourses dudit collége chacun quarante florins en argent (3), et oultre ce chacun dix rasières d'avoine et dix rasières de bled tel qu'il croist à Vittry, sur les terres qu'ay aceté à ces fins ou que l'on paye sur la haute marrye dudit Vittry, chargeant la ditte haulte marrye les dittes terres et molin dudit Vittrý de deux cens mencaux ou

(1) L'hôtel d'Hachicourt fut acheté par Mgr Mathieu Moullart en 1583. Il appartenait à la famille de Montmorency, qui possédait alors la seigneurie d'Hachicourt.

Les échevins de Douai écrivirent à Mathieu Moullart pour le féliciter de cette acquisition et de son intention de fonder un collége dans leur ville.

(2) En marge sont ces mots : « J'entens donner mille florins au lieu de huit cens qu'ay sur les Estats. »

(3) En marge : « Cinquante florins. »

rasières de bled, et deux cens rasières d'avoine pour furnir aux dittes bourses la mesure que dessus, chacun an à la saint Andre et Chandeliere en la ditte maison de Douay, comme le tout s'éclarcira par l'érection dudit collége plus amplement. »

Item, je donne ma librairie et bibliothèque toute entière, sans rien diminuer audit collége.

Item, je donne à l'église de Saint-Martin-sur-le-Cogeul, lieu de ma naissance, la maison et héritage, ensemble les terres en dépendantes qu'ai acheté des héritiers de feu mon oncle et parin Aliaume Proniez, à cherge de faire dire une messe solennelle tous les vendredy de la semaine de la Passion et sainte Croix, la semaine peneuse, le mercredy pour l'obligation que le curé a le vendredi sainct, en récitant lors la Passion *secundum Lucam* tout et au loing, mais les aultres vendredy ne sera le sacrifiant obligé prendre l'évangile de la Passion, sauf en caresme (1), usant hors dudit caresme de l'évangile brief et ordinaire de sainte Croix, ne soit que quelquefois en temps par dévotion il le veuille faire (2), et à chasque desdites messes sera tenu faire une collecte pour mon ame et de mes parens et amis trespassés et sy sera laditte église, tous les ans, obligée faire ung obict solemnel pour moi et mes dits parens et amis décédés. Sera aussy obligée laditte église, la veille de Pasques, donner aux maisnagiers dudit Saint-Martin ung mencaud de bled tourné et cuit en pain blanq jusques au nombre

(1) En marge : « Que lors prendra la Passion *secundum Mattheum.* »

(2) En marge : « Principalement les premiers vendredy du mois non empeschés de feste. »

de six maisnagiers, faisant lesdits pains blanq en tel nombre que se trouveront lesdits maisnaiges la veille de Pasques, et à proportion dudit nombre, lesdits pains faits dudit mencaud d'autant plus grand que le nombre sera petit, les distribuer après *Regina cœli lœtare* chanté par le curé et le clercq qui seront premiers partis; et avecq le dit pain deux moutons gras mis en trences en aultant de pièces que ledit nombre desdits maisnages portera, qui se distribueront avecq lesdits pains pour le lendemain disner, aussy bien aux pauvres qu'aux riches qui voudront venir audit *Regina*, et le lendemain se trouver sur l'après soupper prier Dieu pour les trespassés, récitant le curé *Retribuere dignare* après ledit *Regina*. Bien entendu que si de quelque maisnage ne comparoissoit quelqu'ung, au nom de la famille, audit *Regina* solemnellement chanté, il debvroit estre privé ceste année de sa portion de pain et mouton, ne fut excusé légittimement par maladie ou semblable.

Item, je légate à ladite église de Saint-Martin deux cens florins, pour employer en ornemens d'église.

Item, je légate à ma très chière sœur Antoinette, pour les bons et aggréables services qu'ay receu d'elle, les deux chastellenies de Citté qu'ay acheté de M. du Biez tout entièrement, selon qu'elles se comprennent. Item, je luy donne la moictié contre ma sœur Marguerite qui aura l'aultre, de la dette que me doibt mon nepveu Antoine Théry, s'il ne m'a payé devant ma mort.

Item, je donne à Adrien Walegra, pour les services qu'il m'a faict, seize cens florins une fois, ne soit qu'il les ait receu devant ma mort ou aultre advancement équipollent que je luy polrois faire pour le pourvoir.

Je donne à Jean Desormeaulx cent escus d'or au cas qu'il ne soit pourveu devant ma mort (1).

Item, à Guillaume le portier cent florins, au cas qu'il n'ait ung pain a Saint-Nicolas devant ma mort.

Item, je donne à Adrien Lepage une bourse de mon dit collége, dont j'entens qu'il joira après ma mort, or que la maison ne fust encoire accommodée pour y demeurer tous les boursiers, à condition de continuer ses estudes audit Douay.

Item, à Godefroy je donne le surplus du reste qu'il me doibt de l'achat de sa maison, révoquant la donation de l'aultre disposition, pourqu'il a eu depuis ung pain et sy receu notable faveur en l'achat qu'il a fait de sa ditte maison (2).

Item, je légate à mon frère, M. Antoine, l'archidiacre d'Arras; mon nepveu, chantre, M. Antoine, escolâtre; M. Blondel notre scelleur, chacune tasse de valleur de vingt-quatre florins, moyennant qu'ils acceptent l'exécution de cette disposition testamentaire selon que je les en prie et requiers bien instamment (3).

Déclarant le surplus de mes facultés et biens permis à mon usage, toutes mes debtes léalles satisfaites, donner aux pauvres de Cité d'Arras et de Saint-Martin pour la moictié, l'aultre moictié cédant comme pauvres et honnestes à mes frères et sœurs, les enfans des trépassés tous ensemble, faisant une teste au lieu de leur père et

(1) En marge de cet article : « Il n'est plus à mon service, partant succédera M. Hubert. »

(2) En marge : « Cela est vuidé par sa mort. »

(3) En marge : « Au lieu de Blondel, M. l'archidiacre Bouquel que je requiers et prie instamment vouloir emprendre. »

mère deffuncts jusques à mes petits nepveux et leurs enfans, en faisant au nom de Dieu mes héritiers de tout ce que les mises dessus dittes et ce qui en dépend fourny me polra rester, et ce par égalle portion (1), espérant esclaircir le tout si Dieu me permect vivre encoire quelque temps, sinon que mes dits exécuteurs polront par ensemble adviser au plus près de la raison. Ayant expédié ceste présente hastivement, craindant d'estre surprins et prévenu, le 13e de janvier 1596, et cy fait pardessus ma signature apposer mon scel.

MATHIEU MOULLART, évesque d'Arras.

Plus bas étoit cacheté de son scel sur cire vermeille, et au dos étoit écrit de la main dudit seigneur : « Ordonnance de dernière volonté, annulant toute autre précédente. » (Archives départementales du Pas-de-Calais, série L, liasse n° 149 du district d'Arras.)

Donation de la Seigneurie d'Hacicourt.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, eschevins de la ville de Douay, salut. Savoir faisons que pardevant nous Jehan Le Soif, l'aisné, et Jacques Lallart, nos pers et compaignons en eschevinaige, comparut en sa personne noble et puissante dame Madame Marie de Hornes, dame douagière de Montmorency, de Neule, et

(1) En marge : « Tant aux dits trois pauvretés que mes dits frères et sœurs, compris mesme mon frère Robert, s'il est vivant. »

dame de Montigny, Vimy, Hachicourt, vesve de feu noble et puissant seigneur messire Philippe de Montmorency, etc. Et recongnut que pour l'amour, naturelle et vraye affection qu'elle a à hault et puissant seigneur Monsieur Joseph de Montmorency, baron seigneur du pays de Neule, son filz, qu'elle a eu dudict seigneur son mary, pour ces causes et aultres à ce le mouvans, Elle comparante a donné et donne par ces présentes, à icelluy Joseph son filz aisné, en advanchement d'hoirie et de succession, et comme à son plus prochain héritier apparant, et en la meilleure forme et manière que faire se pœult, la dicte terre et seigneurie de Hachicourt, ainsy qu'elle se comprend et extendt, tant en fief comme en cottrie, et comme elle en a de tout joy et comme fait à présent, sans aucune chose y réserver ni retenir, accordant par icelle dame que ledict seigneur Joseph son filz en puist faire les appréhentions et relief en tel cas pertinens, accoustumés et requis estre fois selon la coustume du lieu où ladite terre est assize etc.......

En tesmoing de ce nous avons fait mectre à ces présentes lettres le scel aux causes de ladite ville, données le dixiesme jour de septembre, l'an mil cincq cens et vingt nœuf.

(Archives départementales du Pas-de-Calais. Original en parchemin scellé d'un sceau en cire verte sur une double queue).

A Messieurs, Messieurs du Magistrat de la ville de Douay.

Remonstre messire Mathieu Moullart, évesque d'Arras, comme il y a bonne espasse qu'il at eu volenté acheter

maison en ladicte ville, tant pour y estre plus souvent, assister de son office à plusieurs bonnes personnes quy l'en ont requis, que à la Républicque, A quoy seroit encoires plus enclin sy vos seigneuries le vouloient tenir exempt tout le cours de sa vye, de logement de soldatz, etc.....

En marge de cette requête est écrit ce qui suit :

Pour grattiffier le S^r^ suppliant en ceste requeste, et pour les bonnes considérations y représentées, Messieurs ont déclairé et déclairent que advenant l'achat que feroit ledit S^r^ suppliant de maison en ceste ville, le tiendront pour sa vye deschargié de logement de gens de guerre, etc.... Fait en halle à Douay le vingt huitiesme jour d'aoust mil chincq cens quatre vingtz et deux, moy présent. Signé : Cordoreau.

(Archives départementales du Pas-de-Calais).

Contrat de vente de l'hôtel d'Hachicourt à Douay.

A tous ceulx quy ces présentes lettres verront, eschevins de la ville de Douay salut. Scavoir faisons que pardevant Pierre Crugot et Charles Dupret nos pairs et compaignons en eschevinaige, comparurent en leurs personnes Anthoine Mandé, secrétaire et commis général aux affaires de haulte et puissante dame Madame Léonor de Montmorensy, comtesse douaigier de Hoochstrate, dame de Hornes, Sombref, du pays de Nevele en Flandres, de Leuze, etc., procureur espécial de ladicte dame comtesse, fondé de lettres de povoir dont la teneur sera cy après incorporé, d'une part, et Messire Mathieu Moullart, évesque d'Arras, d'aultre part. Et recongnurent lesdites parties,

chacun en leur regardt, asscavoir, ledit Mandé premier comparant, ou dit nom, moiennant 21 patars au denier à Dieu, et pour principaux deniers la somme de chincq mil florins de 20 patars Flandres pièche, demeurant tous droix seigneuriaulx que pour raison de ceste présente vente pourroient estre deuz, à la cherge de mondit S^r le R^me sans descompte desquels chincq mil les deux mil cens florins dudit pris ont esté comptez et nombrez audit Mandé par ledit S^r R^me. et dont il s'est tenu et tient content et bien payé, quictant de ce ledit S^r R^me, etc.... Et moiennant ce que dessus ledict Mandé ou dit nom et en vertu de son dit povoir, avoit et a par ces présentes vendu, werpy, cédé et transporté, vend, werp, cède et transporte bien justement, léallement et sans fraulde audit S^r R^me ce acceptant en personne toute la chocque de maison que l'on dit l'hostel de Hachicourt, située en ceste ville de Douay, avecq tout le jardinaige et comprendentement d'icelle, tenant d'une part à froncq de rue, à l'éritaige des hoirs Jacques Bave, et d'aultre part à cestuy Jacques Carlier, ayant yssue en ceste ville de Douay sur la rue du Blocq au Verjus, le tout comme elle siedt, s'extend et comprend, et comme ladite dame de Hoochstrate et paravant feu le Sr de Montigny et précédentement le Sr de Hachicourt et leurs prédécesseurs en ont joy, usé et possessé, sans y rien réserver ne retenir, icelle maison ayant esté adjugée à la dicte dame contesse de Hoochstrate par sentence du Conseil d'Arthois du second de may 1577, allencontre de la dame douaigière dudict Montigny. Pour de ladicte maison, jardins, tenemens et héritaiges cy dessus déclarés jouir, user et possesser par ledit S^r R^me, ses hoirs ou ayans cause, depuis ledict dixiesme

de mars prochain, en avant, héritablement, perpétuellement et à tousjours, comme de sa chose propre et vraye acqueste, aux charges de quatre razières une coupe d'avaine deue chascun an au gave dudit Douay, et de dix sols parizis et deux chapons aussi chascun an à la table du St-Esprit en l'église de St-Albin audit Douay, de rente fonssière, etc......

Renonchans par leurs foy et serment, ledit Sr Rme en parolle de prélat à toutes choses contraires à ces présentes, quy furent faictes et passées en la ville dudit Douay, pardevant les eschevins dudit lieu le chincquiesme jour de febvrier mil chincq cens quatre vingtz et trois.

(Archives départementales du Pas-de-Calais.)

Procès-verbal et supplique adressés à Sa Sainteté le pape Grégoire XIII, par le Chapitre de la Cathédrale d'Arras, à l'occasion de l'élection de Mathieu Moullart à l'Evêché de cette ville, faite par lui le 12 du mois d'octobre 1576.

Sanctissimo ac Beatissimo in Christo Patri et Dno nostro Dno Gregorio, divinâ providentiâ Papæ XIIIo, vestræ Sanctitatis humiles et in Christo devoti filii et oratores, Præpositus et Capitulum Ecclesiæ Cathedralis Atrebatensis: obedientiam et subjectionem cum omni reverentiâ devotissimâ usque ad oscula pedum beatorum.

Cum, propter diutinam vacationem, ecclesiæ pastorum solatiis destitutæ in spiritualibus et temporalibus gravia dispendia patiantur, hinc est quod defuncto piæ memoriæ Francisco Richardot, dùm viveret dictæ Ecclesiæ Atre-

batensis episcopo, qui ut Altissimo placuit extrà Romanam Curiam diem suum clausit extremum, die vigesimâ sextâ mensis Julii, anni millesimi quingentesimi septuagesimi quarti ; ne ipsa ecclesia diutiùs suæ viduitatis deploraret incommoda, fuit à nobis, præposito et canonicis in eadem ecclesiâ residentibus, capitulum facientibus, dies lunæ vigesima quarta mensis Septembris anni millesimi quingentesimi septuagesimi sexti præfixa, assignata et acceptata, ad in electione futuri nostri et dictæ ecclesiæ episcopi canonicè celebrandâ seu faciendâ procedendum, cum prorogatione dierum sequentium, si illam diem prorogari contingeret. Citatisque interim et evocatis propter hoc concanonicis et confratribus nostris absentibus in variis locis degentibus, qui possent, vellent et deberent hujusmodi electionis negotio interesse, prout in litteris nostris citatoriis et edictis publicis ad valvas dictæ ecclesiæ affixis, et executioni debitæ demandatis, ut relationibus executorum earumdem à tergo descriptis latiùs continetur, et de quibus die electionis infrà designatæ nobis extitit legitimè facta fides. Quâ die lunæ vigesimâ quartâ dicti mensis Septembris adveniente, certis de causis in diem duodecimam mensis Octobris continuata ac prorogata fuit. Quo quidem die, nos Anthonius Richebé Præpositus, Robertus Caulier Cantor, Anthonius Garnier Scholaster, Philippus de Ranchicourt, Nicolaus Grenet, Anthonius Berlette, Adolphus Desgardins, Jacobus Panier, Ludovicus Boursin, Nicolaus Maigrot, Franciscus Lolieux, Adrianus Vacquier, Joannes Gœudin, Jeronimus Tieulier, Johannes Merlin, Johannes de Brune, Nicolaus du Vauchel, Johannes Deslavières, Johannes Locquet, Franciscus Maugre, Folcardus Aytta, Anthonius

Morel, Claudius Blondel, Antonius Marié, Reginaldus Rogier, omnes presbyteri et canonici : Johannes Goulatte, Johannes Théry, Laurentius Merchier et Johannes de Rosa subdiaconi canonici prædictæ ecclesiæ Atrebatensis, in eâdem ecclesiâ, horam circiter septimam de manè personnaliter comparentes, missâ solemni de Spiritu Sancto per ipsum Maigrot canonicum, loco et vice dicti decani absentis ad eamdem missam et alia ex officio dicti decani in dictâ electione futuri nostri pastoris dependentia à nobis commissum, ad majus altare dictæ ecclesiæ solemniter celebratâ, ac privatis missis à pluribus celebratis, præfati Maugré et Rogier canonici ad tenendum chorum in dictâ missâ à Capitulo commissi inceperunt cantare in dicto choro antiphonam Sancta Maria etc. quâ sic inceptâ chorus seu clerus ejusdem ecclesiæ processionaliter ad locum capitularem nos concomitans, crucibus erectis præeuntibus delatis per duos pueros chori, ad finem usque decantavit, et nobis cum eodem clero in ipso loco capitulari deventis idem Maigrot collectas et versum ad hoc propitios cantavit. Quo facto iidem Maugré et Rogier, implorando divinum auxilium hymnum Veni Creator etc. ibidem choro præsente inceperunt, quo per nos et dictos de clero flexis genibus decantato, ipse Maigrot versum et collectam etiam propitios dixit et cantavit. His itaque sic actis, jussit ipse Præpositus omnes et singulos de choro seu clero, qui non poterant aut debebant ipsi electioni interesse, secedere et indè abire, nos liberè eligere permittendo. Quo facto, ut ad hujusmodi electionem debitè procederemus, Franciscum Buisine secretarium nostrum ac Jacobum Raison presbyteros notarios publicos pro notariis assumpsimus, et Amandum Matton et

Antonium Cottin presbyteros ejusdem ecclesiæ capellanos pro testibus advocavimus. Qui notarii juramentum prestiterunt omnia et singula gesta et facta hujusmodi electionis negotium tangentia fideliter conscribere, et scripto redigere, de his copias facere et tradere petentibus et habere debentibus. Et ipsi testes juraverunt similiter quod fidele testimonium dabunt de his quæ viderent et audirent in ipso electionis negotio. Et his ità actis dictus Præpositus, absente dicto Decano, piam ac laudabilem collationem fecit omnes ad unitatem et concordiam in hâc electione futuri Episcopi observandam, exhortando, ac declarando tres esse vias à Jure introductas : Scilicet Spiritûs-Sancti seu Inspirationis, Compromissi, et Scrutinii, quibus ad electionem futuri Prælati est procedendum, sigillatim exponendo quæ essent in singulis illarum solemnitates requisitæ seu observandæ. Quibus sic expositis et collatione factâ, jussu dicti præpositi fuerunt eodem litteræ citatoriæ supradictæ à nobis visæ, deindè lecta fuerunt procuratoria Ludovici Pory archidiaconi Atrebatensis, et Petri Mouchet prothonotarii in supremo Senatu Mechliniensi consiliariorum, et dictæ ecclesiæ canonicorum, quos propter eorum graves ibidem occupationes pro excusatis habuimus. Quibus sic actis, mandato ipsius Præpositi prædictus Buisine notarius ad valvas porticus Capituli secessit, ibidem altâ voce nominatim evocavit dictum decanum et alios absentes, videlicet Piatum de la Croix et Petrum Cabillaud concanonicos et confratres, quos sic evocatos non comparentes, nec aliquem pro se mittentes, idem Præpositus mandato speciali sibi à nobis facto, declaravit contumaces. Nec non monuit scripto, et protestationes egit, aliaque fecit et observavit, quæ in

ejusmodi electionis negotio de jure erant facienda. Quibus sic actis, exponente præfato Præposito quâ viâ meliori esset procedendum, tandem determinatum fuit viam Scrutinii esse sequendam. Unde tres de nostro collegio fide dignos, videlicet Maigrot, Merlin, et Maugré, concanonicos prædictos, concorditer duximus assumendos, quibus dedimus potestatem ut secreto et sigillatim vota cunctorum, primo tamen sua, et postmodum nostra exquirerent diligenter, et ea in scriptis redacta mox in communi publicarent. Scrutatores autem potestatem sibi traditam acceptantes, ad porticum Capituli obtrusis omnibus ostiis secedentes, secreto et sigillatim inquisiverunt diligenter, sicut nobis postmodum retulerunt, primo ad invicem vota sua, et nostra postmodum, prout à nobis habuerant in mandatis, ipsis que in scriptis redactis mox in communi eadem publicarunt. Quibus publicatis repertum extitit majorem et saniorem capituli electionem direxisse in Sanctitatis vestræ devotum MATHEUM MOULART, abbatem monasterii et conventùs oppidi S^ti^ Ghisleni, ordinis S^ti^ Benedicti, juxta Montes Hannoniæ, Cameracensis Diocesis. Unde præfatus Præpositus, de mandato nostro, nobis consentientibus et volentibus, solemniter elegit in hunc modum :

In nomine Patris et Filii et Spiritùs Sancti. Amen. Cum vacante ecclesia Atrebatensi per decessum, seu obitum, bonæ memoriæ defuncti Domni Richardot, ultimi dictæ ecclesiæ episcopi, vocatis ad electionem faciendam de futuro episcopo et pastore prædictæ Atrebatensis omnibus et singulis jure in hujusmodi electione prætendentibus et presentibus, die hodierna ad hoc præfixa, omnibus qui voluerunt, debuerunt et commode interesse potue-

runt, placuit per viam Scrutinii eisdem prædictæ ecclesiæ de futuro pastore providere ; factoque scrutinio juxta formam concilii generalis, ac eo in scriptis redacto, et in communi publicato, compertum sit majorem et saniorem partem dicti capituli vota sua dirigere in Reverendum Domnum Matheum Moulart, abbatem S^{ti} Ghisleni presbyterum virum utique providum....... scientia, moribus et virtuosis actionibus merito commendandum, in sacro presbyteratus ordine constitutum, ac de legitimo matrimonio procreatum, in spiritualibus et temporalibus plurimum circumspectum : Idcirco ego Præpositus ejusdem ecclesiæ, vice mea et omnium canonicorum et confratrum meorum, qui in electione ejusdem Domni Mathei Moulart consenserunt, ex potestate mihi concessa et tradita, invocatâ Spiritûs Sancti gratiâ, dictum reverendum Domnum Matheum Moulart abbatem S^{ti} Ghisleni eligo in Episcopum et Pastorem Ecclesiæ Atrebatensis.

Deinde præfatus Præpositus et Capitulum ad ecclesiam et chorum rediimus, Deo gratiarum actiones reddituri.

In quo choro prædictus Maigrot altâ voce cantare incepit *Te Deum laudamus*. Atque nos eumdem hymnum decantavimus, campanis sonantibus. Quo finito, idem Maigrot. versus *Confirma hoc Deus* etc. cum collectâ *Prætende, Domine, famulo* tuo, decantavit ; et his actis per prælibatum Præpositum, hujusmodi electionem sic factam clero et populo in eadem ecclesia existenti publicavimus.

Quapropter Sanctitati Vestræ tam devote quam humiliter voto unanimi supplicamus, quatenus electionem eamdem sic solemniter celebratam admittere, confirmare, ratificare, et approbare, et eumdem devotum Matheum

in episcopum et pastorem dictæ ecclesiæ Atrebatensis præficere, et de eadem sibi providere, et ut a quocumque antistite catholico sacrum munus consecrationis recipere possit et valeat, concedere dignemini. Defectus, si qui sint, aut in eadem electione intervenerint, de gratiâ speciali supplent... et Deo authore nobis et toti diocesi velut pastor idoneus præesse valeat utiliter et prodesse, nosque et alii ejus subditi sub regimine ipsius possimus coram Deo salutariter militare. Cæterum, ut eadem Sanctitas Vestra evidentiùs cognoscat omnia præmissa esse vera, præsens nostræ electionis decretum Sanctitati Vestræ prædictæ transmittimus, quod per notarios prædictos infra scriptos in forma publica fideliter redigi ac signis et subscriptionibus eorumdem subscribi et signari sigillis ad causas dictæ ecclesiæ jussimus et fecimus appensione communiri. Super quibus præmissis omnibus et singulis petivimus et requisivimus præfatis notariis publicis subscriptis fieri atque tradi publicum instrumentum seu publica instrumenta unum vel plura.

Acta fuerunt hæc, in dicto loco capitulari et choro dictæ ecclesiæ, sub anno mense et diebus quibus supra, indictione quarta, Pontificatus ejusdem Sanctitatis Vestræ anno quinto.

BUISINE *avec paraphe et les clefs de St-Pierre.*

Et quia ego Fransciscus Buisine, Presbiter Capellanus Ecclesiæ cathedralis Atrebatensis publicus Sacris apostolica et regia auctoritatibus nec non insignis capituli dictæ ecclesiæ notarius et secretarius juratus, omnibus et singulis suprascriptum una cum uno notario infra scripto et testibus duobus prænominatis, præsens fui,

eaque sic fieri vidi, scivi et audivi. Idcirco hoc præsens publicum instrumentum manu mea fideliter scriptum subscripsi, in fidem eorum requisitus et rogatus.

RAISON *avec paraphe et clefs de St-Pierre.*

Et ego Jacobus Raison, presbiter Capellanus Atrebatensis publicus, auctoritate apostolica notarius juratus, quia præmissis omnibus et singulis dum sic fierent et agerentur una cum supra signato notario præsens interfui, eaque sic fieri vidi, scivi et audivi : Idcirco hoc præsens publicum instrumentum manu ejusdem fideliter scriptum subsignavi et subscripsi, in fidem præmissorum rogatus et requisitus.

L'ÉLECTION

DES

DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS

A LA CONVENTION

Par E. LECESNE

Membre résidant

Le 10 août venait de renverser une monarchie douze fois séculaire. La France était sans gouvernement, ou plutôt l'Assemblée législative gouvernait sous la pression des circonstances. Débordée par les événements qu'elle avait tant contribué à faire naître, elle avait eu au moins la pudeur de ne pas résoudre elle-même la question constitutionnelle, et s'était abstenue de proclamer la république, quoiqu'elle fût dans les vœux de ceux qui la dominaient. La décision avait été réservée à ce qu'on appelait *le peuple souverain*, représenté par une Convention nationale.

Il s'agissait donc de nommer les députés qui devaient remanier l'édifice si péniblement élevé par l'Assemblée constituante. Ces élections se firent, comme précédemment, au moyen du suffrage à deux degrés ; mais elles ne furent pas marquées par la sagesse qui avait présidé à *la rédaction des Cahiers,* ni par les espérances qu'avait suscitées la mise en œuvre de *la Constitution de 91*. La fièvre révolutionnaire fut leur unique guide : elles ouvrirent la carrière à toutes les exagérations de la démagogie, et créèrent une Assemblée aussi odieuse par ses crimes qu'illustre par ses grandes actions.

Le département du Pas-de-Calais joua un rôle important dans l'épisode des élections conventionnelles. Là, tandis que les royalistes, abattus par leurs échecs si réitérés, n'osaient entrer en lutte, le parti exalté levait fièrement la tête. Son audace se traduisit dans une foule d'écrits où s'étalaient les doctrines les plus subversives. Une profession de foi de Joseph Le Bon, qui s'était porté candidat à l'assemblée primaire du canton de Rœux, peut donner une idée du diapason auquel était monté le langage politique à cette époque : « Frères et amis, disait-il, ayant constamment défendu la cause du peuple, je me crois en droit de vous adresser aujourd'hui quelques conseils salutaires. Vous le voyez, la liberté commence à renaître ; si vous voulez la conserver, envoyez à Paris de bons représentants, nommez de bons électeurs. Point de riches ; les riches sont presque toujours les ennemis des pauvres. Point d'hommes fiers ; point de grands salutateurs, point de distributeurs d'argent ou de pots de bière, point d'hypocrites, point de nouveaux convertis, point de ces gens qui ne se familiarisent avec la ***Mère***

Duchesne (1) et les sans-culottes que quand les sans-culottes sont les plus forts, et qui, hors de là, les méprisent ou les persécutent. Rendez-vous tous exactement à l'assemblée primaire, en chantant *Ça ira* ; entraînez les faibles et les paresseux ; restez-y en grand nombre pour surveiller les aristocrates et les feuillants, plus dangereux encore, dussiez-vous y passer deux ou trois jours. Vous faites bien toutes les semaines *le lundi* pour vos plaisirs ; faites-le cette fois pour vos plus chers intérêts, mais, non pas dans les cabarets, ni dans le faubourg Saint-Sauveur. Braves citoyens, c'est un ami qui vous parle ; ses sentiments vous sont connus : attendez-vous aux plus grands malheurs, si vous êtes sourds à sa voix. » (2)

Outre ce langage populacier, Joseph Le Bon ne reculait devant aucun moyen pour assurer le triomphe de son parti. Il s'était attaché à la fortune des Robespierre, et faisait tous ses efforts pour assurer la candidature d'Augustin. Le 28 août, il rendait compte en ces termes à Robespierre aîné du résultat de ses démarches : « Courage, mon cher ami, nous sommes au comble de nos vœux. Si tu appuies fortement la pétition des Commissaires, quel que doive être le succès de notre corps électoral, ton frère alors sera nommé d'emblée ; sinon, je crains toujours que la rage de nos ennemis ne l'éloigne, à force de calomnies. Nous nous remuons comme des diables pour déjouer des millions d'intrigues dont il est inutile

(1) La mère Duchesne d'Arras était une marchande de galettes, qui demeurait dans une cave où la lie du peuple se donnait rendez-vous.

(2) Ce document curieux est extrait de la bibliothèque de M. Renard, si riche en pièces de ce genre.

de t'instruire pour le moment, mais qui te pénétreront d'indignation, lorsque nous pourrons te les apprendre à loisir. La f.... Assemblée nationale actuelle nous taille un ouvrage immense et périlleux. J'ignore comme les choses tourneront. Bonsoir, on attend cette lettre. Le porteur, Demuliez, a projeté des arrangements avec ton frère pour procurer à celui-ci l'exécrable marc d'argent. Confères-en avec lui, et mande-nous des nouvelles sur cet article. — *P. S.* Nous t'embrassons tous les trois d'un seul coup. » (1)

Le but principal de toutes ces manœuvres était de s'assurer les assemblées primaires. Aussi les circonvenait-on de toutes les façons. On avait soin, notamment, de leur rappeler qu'elles étaient omnipotentes, et elles trouvaient des flatteurs tout comme *les vils despotes* d'autrefois. Ces flatteurs proclamaient même que l'ancien mode de votation imposait encore trop de gêne au peuple, et ils l'exhortaient à ne prendre pour règle que son caprice. « Concitoyens, disait un habitant d'Arras, dans un petit écrit adressé aux électeurs qui allaient se réunir, c'est dans les assemblées primaires que le peuple exerce toute la plénitude de sa souveraineté. C'est là qu'il peut tout ce qu'il veut, et là il est toujours juste. S'il étoit possible que tout les François se réunissent en un seul lieu, il faudroit le faire : C'est là qu'ils déploieroient toute la majesté, toute l'énergie d'un grand peuple. Réunissez-vous donc dans une seule assemblée : c'est le seul moyen de déjouer toutes les cabales déjà faites dans les sections,

(1) Extrait des papiers lus à la Convention par Courtois. Cette lettre a aussi été attribuée à Le Bas.

c'est le seul moyen d'avoir le véritable vœu général. Si l'on vous objecte la forme précédemment établie par les décrets, répondez, avec l'Assemblée nationale actuelle, qu'on n'a pas le droit de soumettre à des règles impératives l'exercice de la souveraineté, dans la formation d'une Convention nationale, et que les décrets ne sont que des invitations faites au nom de la liberté et de l'égalité. Déclarez donc, tout en arrivant dans vos sections, que, reprenant l'exercice de la souveraineté françoise, et voulant jouir, dans toute leur plénitude, des droits de l'homme social, vous voulez délibérer dans une seule assemblée, et donner vos suffrages à haute voix.... Réfléchissez sur le projet suivant : Songez tous dans vos foyers à proposer un homme pour électeur, aussitôt que l'on sera prêt à recueillir les suffrages, et après la lecture des motifs qui ont nécessité la Convention nationale, on mettra son admission aux voix par assis et levé, mais après avoir écouté les motifs et reproches que les citoyens auroient à lui faire. Quand un premier électeur sera choisi, il proposera le nom d'un autre citoyen, et, si ce citoyen est appuyé par trente autres, on discutera ses qualités, et ainsi de suite. »

Ces conseils eurent un plein succès. L'assemblée primaire s'étant réunie le 26 août, commença par déclarer qu'elle foulait aux pieds tous les précédents, et qu'elle ne respecterait en rien les instructions envoyées par le Gouvernement pour que les élections se fissent partout dans la même forme. Guffroy, qui avait trouvé moyen de se faire nommer président, fut même chargé de notifier à l'Assemblée nationale le bon plaisir des électeurs d'Arras. Il le fit par la lettre suivante, écrite, « sur l'ordre

du peuple souverain, le seizième jour de la liberté et de l'égalité, l'an quatrième de la Révolution françoise » (1): « Législateurs, l'assemblée primaire du canton et municipalité d'Arras me charge de vous faire connaître que les citoyens françois de cette municipalité et canton, réunis en assemblée primaire, voulant exercer tous les droits de la souveraineté qui leur appartient, au lieu de rester divisés en six sections, se sont réunis en une seule assemblée, pour y discuter et régler souverainement le mode de choisir les électeurs qui doivent nommer leurs députés à la Convention nationale. Cette réunion, votée par toutes les sections, a eu lieu, et le peuple souverain a décidé que la forme de voter par la voie du scrutin étoit contraire à la liberté, et ouvroit un champ trop vaste aux intrigues, aux cabales, à la distribution des billets. L'assemblée a décidé que la nomination des électeurs de ce canton seroit faite à haute voix, de la manière suivante : Le premier candidat sera proposé par le président de l'assemblée, il faudra qu'il soit appuyé par trente membres. On a arrêté souverainement, qu'avant de mettre aux voix l'admission du proposé, on discuteroit sur son civisme, et, si personne ne lui fait de reproches fondés, son admission sera mise aux voix par assis et levé. S'il est rejeté, il ne pourra plus être proposé pendant la durée de l'assemblée. Le premier électeur choisi proposera ensuite un nouveau candidat, qui, pareillement appuyé, examiné et admis, proposera à son tour un nouveau sujet. Si le proposé est rejeté, l'électeur proposant

(1) Ainsi, quoiqu'on fût en révolution depuis quatre ans, on n'avait la liberté et l'égalité que depuis seize jours.

perdra la faculté d'en proposer un nouveau : alors, le droit de présentation passera à l'électeur précédemment nommé. Afin qu'aucun citoyen ne soit nommé malgré lui, et soumis à l'épreuve civique sans son aveu, on prendra préalablement le consentement du citoyen proposé.

» Cette méthode, qui expose les électeurs à la censure publique du peuple, a paru aux citoyens de cette section de la France réunir tous les avantages : Elle élimine les faibles, les traîtres et les intrigants connus, elle refroidit les recherches ardentes du faux patriote, elle écarte les listes feuillantines, aristocratiques, et même prétendues patriotiques (1), elle conserve au peuple la plénitude de l'exercice de ses droits, et avance la morale politique d'un peuple libre. Elle joint à ces avantages celui de la célérité, car il est bien précieux de ne pas fatiguer par des lenteurs les chefs de famille, les artisans, les ouvriers, que la méthode du scrutin a, jusqu'ici, éloignés des assemblées. Cette méthode, qui apprend au peuple comment il exerce ses droits, deviendra sans doute universelle ; nous en avons pour augure la joie vive du peuple, qui sent, comme par instinct, ce qui est juste et bon en soi. Ce peuple veut impérieusement la liberté et l'égalité : c'est comme souverain qu'il applaudit aux mesures vigoureuses que l'Assemblée nationale a prises, depuis les événements à jamais mémorables du 10 août. Le peuple est résolu à ne plus abdiquer, ni déléguer sa souveraineté ; il a juré l'anéantissement des tyrans et de

(1) Le scrutin de liste était donc alors tenu pour suspect par le parti démocratique.

la tyrannie ; il ne veut plus de despotes ni de despotisme, sous quelque nom qu'ils se présentent. »

Cette lettre est suivie d'un *post scriptum* qui fait en quelques mots l'historique des opérations de l'assemblée primaire d'Arras. « Je n'ai pu, continue Guffroy, remettre au net cette lettre, adoptée à trois heures, qu'après les nominations. Nous avions quarante-quatre électeurs à choisir. Toutes les nominations ont été terminées à sept heures et demie du soir (1). Les choix terminés, nous avons arrêté la permanence de l'assemblée, jusqu'à ce que la Convention nationale ait assis le pacte social des

(1) Voici les choix faits par l'assemblée primaire d'Arras : Durut, médecin ; Guffroy, procureur-syndic du district ; Lhérisson fils, marchand au faubourg Sainte-Catherine ; Robespierre, administrateur du département ; Vaast, instituteur au faubourg Ronville ; Carlier, marchand de grains ; Herman, juge du tribunal ; Lefetz, prêtre ; Lefèvre, directeur des Messageries nationales ; Buissart, juge de paix de la première division ; Cavrois, marchand Entre-deux-Places ; Meurice, épicier et peintre ; Daillet, commis négociant ; Michaut, dégraisseur ; Lefetz, marchand de vin ; Carrault, brasseur ; Charles Liothaud, bijoutier ; Delestré-Mannessier, épicier ; Méry père, rentier et fabricant de clous ; Danel, chirurgien ; Hauwel, marchant filtier ; Beauvais, médecin ; Effroy, marchand de charbon ; Het, tanneur ; Fidèle Minart, lieutenant-colonel du 3e bataillon de la garde nationale ; Dion, ci-devant juré vendeur de meubles ; Taffin-Bruyant, marchand ; Roch-Godart, tonnelier ; Cavrois, curé de Saint-Géry ; Delaplace fils, chamoiseur ; Cabaret, ébéniste ; Félix Dupré, blanchisseur de bas ; Huré-Lebon, écrivain ; Lenglet, notaire ; Lebon père, rentier ; Bacqueville, meunier ; Leblond, marchand de toile ; Saint-Remy-Lagache, marchand de modes ; Crignon, marchand, sur la Place ; Legros fils, professeur de rhétorique ; Vindicien Debout, rentier et receveur ; Boisart, chantre de Notre-Dame ; Bailly, vicaire de Notre-Dame ; Delarue-Cachelin, épicier. Total, quarante-quatre.

François sur les bases immortelles de la déclaration des Droits. Il y avait plus de deux mille personnes ; on a discuté les qualités avec sagesse. Il y a eu des sujets éloignés, plus par délicatesse que pour invicisme marqué. La loyauté a triomphé, et le peuple, qui s'assemblait pour la première fois, a été grand, majestueux, et a senti toute sa dignité. Il n'a pas été difficile d'y maintenir l'ordre. — *Nota.* Aux dernières élections. générales, il n'y avait pas quatre cents votants ; il en a été de même en 1790, où il n'y avait que deux cents votants. »

Cette singulière épître mérite plus d'une réflexion. D'abord, avec la doctrine de la souveraineté ainsi poussée à l'extrême, on ne comprend pas pourquoi le peuple s'est arrêté en chemin, et n'a pas nommé directement les députés à la Convention. Le suffrage à deux degrés a été une des grandes inconséquences de la Révolution. Ne peut-on pas dire aussi qu'il n'y a pas tant à s'applaudir de l'ordre parfait qui a régné dans des élections où toute contradiction était impossible? Quant au mode de procéder qui y a prévalu, il n'est pas aisé de savoir ce que l'Assemblée nationale en a pensé ; mais ce qui est certain, c'est que, malgré l'*augure attesté* par Guffroy, il n'a pas trouvé beaucoup d'imitateurs. En effet, il violait deux grands principes en matière de suffrage : la liberté et la sincérité. Sous ce rapport, on aurait pu demander la nullité de ces élections, s'il y avait eu alors des hommes assez courageux pour s'élever contre les écarts de la démagogie, et des autorités assez fortes pour les réprimer. Mais ce qui était bien plus grave que toutes ces fantaisies de l'arbitraire, c'est la déclaration de permanence, qui constituait un nouveau pouvoir dans l'État.

En prenant ce parti, l'assemblée primaire d'Arras se mettait au-dessus de toutes les autres autorités, et donnait à son président une prépotence qui aurait pu dégénérer en dictature. Mais le danger fut amoindri par le peu d'initiative du peuple artésien, qui se laisse assez facilement conduire. Les administrateurs ne le consultèrent que pour la forme, et bientôt se passèrent même de son assentiment. Quant à Guffroy, s'il avait l'esprit d'intrigue, qui se mêle de tout, il n'avait pas l'esprit de domination, qui sait tout diriger. Craignant de se compromettre, cherchant à se ménager des appuis, il resta toujours au second plan, et laissa passer devant lui ceux qu'il eut tant de peine à faire tomber plus tard.

Quand toutes les assemblées primaires du département eurent terminé leurs opérations, les électeurs nommés par elles se réunirent, le 2 septembre 1792, à dix heures du matin, dans l'église de Calais. Le président d'âge fut Anthoine de Saint-Just, à qui on laissa le choix du sécrétaire provisoire, et qui désigna Garnier, de la ville d'Ardres. Dès que le bureau provisoire fut ainsi composé, on agita la question de savoir de quelle manière les votes auraient lieu. Plusieurs membres, enchantés du système inauguré à Arras, demandaient que toutes les élections se fissent à haute voix, « afin de déjouer les intrigues inséparables des nominations au scrutin. » D'autres, s'élevant contre cette innovation, qu'ils traitaient d'illégale, réclamaient l'exécution du mode suivi jusqu'alors. La discussion devint très-chaude, et de nombreux murmures partaient de tous les points de l'enceinte, lorsqu'un membre proposa l'ajournement de la question jusqu'à ce que les pouvoirs des électeurs

eussent été vérifiés. L'assemblée, trôp heureuse d'éviter ainsi, au début de ses opérations, une controverse qui eût pu tout entraver, adopta la proposition.

On examina ensuite de quelle façon il fallait procéder à la vérification des pouvoirs. Après une longue discussion, il fut décidé que les électeurs de chacun des huit districts du département se retireraient dans leurs bureaux respectifs, et qu'ils choisiraient trois commissaires par bureau : ces vingt-quatre commissaires seraient chargés de vérifier en commun les pouvoirs de tous les électeurs. Cette résolution reçut sur le champ son exécution, et les nominations donnèrent les résultats suivants :

District d'Arras .... Guffroy, Joseph Le Bon et Robespierre jeune.
District de Béthune... Grenier, Jacquemont et Marquilly.
District de Boulogne.. Sadet, Joseph Rohart et Joseph Riquier.
District de Calais ...... Leveux, Parent père et Deseil.
District de Montreuil . Varlet, Enlart et Barbier.
District de Saint-Pol... Vicard, Vitasse et Le Bas. (1)
District de St-Omer ... Dubrœucq, Renard et Dewimille.
District de Bapaume.. Boniface, Demuliez et Théry.

Ces nominations devaient exercer la plus grande in-

(1) Le Bas (Philippe-François-Joseph), qui allait acquérir une grande célébrité à la Convention, est né à Frévent, en 1765. Il fit ses études à Paris, au collége de Montaigue, fut reçu, en 1789, avocat au Parlement, et alla s'établir comme homme de loi à Saint-Pol. Envoyé par cette ville à la Fédération de 1790, il devint, en 1791, administrateur du district de Saint-Pol, et, dans le cours de la même année, membre du conseil général du département du Pas-de-Calais.

fluence sur l'assemblée. En effet, les commissaires continuèrent à se réunir après que la vérification des pouvoirs fut terminée, et constituèrent une espèce de comité directeur dont les volontés furent presque toujours prépondérantes. C'est ainsi que les assemblées les plus démocratiques ne peuvent se soustraire à la loi fatale de la domination. La Convention expulsa les tyrans, et elle tomba sous le joug du Comité de salut public ; l'assemblée électorale de Calais se crut l'expression la plus pure de la liberté et de l'égalité, et elle s'empressa de se donner pour maîtres les Guffroy, les Joseph Le Bon, les Augustin Robespierre et les Le Bas.

La séance du lendemain, 3 septembre, fut des plus orageuses; pourtant l'objet de la discussion ne semblait pas de nature à passionner le débat. Les commissaires avaient fini leur travail, et ils apportaient à l'assemblée le résultat de leur vérification. Ils avaient seulement été arrêtés par deux difficultés : la première était de savoir si un électeur malade peut, sans avoir donné sa démission, être remplacé par un suppléant ; la seconde, si l'électeur qui n'a pas vingt-cinq ans peut voter. Mais, sous ces dehors inoffensifs, se cachait l'appréciation de la souveraineté électorale et du respect dû aux règles recommandées par l'Assemblée nationale. Le Bas, au nom des commissaires, se prononça pour l'omnipotence des électeurs: il dit que la loi du 10 août n'était qu'une invitation, et que les assemblées primaires étaient libres de s'écarter de ses dispositions. A ces mots, la tempête éclata ; tous ceux qui avaient encore quelque sentiment de l'autorité, protestèrent contre cette étrange théorie, qui consistait à dire que la loi n'est pas la loi. D'autres,

confondant la liberté avec la licence, soutenaient que la souveraineté du peuple ne comporte pas de limites. Le tumulte arriva à son comble, et, comme il était évident qu'aucune résolution ne pouvait sortir de passions ainsi surexcitées, le président prit le parti de se couvrir, et remit la séance au lendemain, sept heures du matin. Cette fois, on revint avec des dispositions plus calmes, et tout d'abord une résolution fort opportune évita de nouveaux conflits. Il fut décidé que la discussion sur les questions agitées la veille serait considérée comme fermée et qu'on voterait immédiatement. Il arriva que les faibles et les irrésolus, ne se trouvant plus sous le feu de l'éloquence des exaltés, purent suivre leurs propres inspirations, et que le bon sens triompha de l'esprit de parti. Quand on alla aux voix, une majorité considérable décida : 1° que l'électeur malade, mais qui n'avait pas donné sa démission, ne devait pas être remplacé, 2° que l'électeur qui n'avait pas vingt-cinq ans devait être écarté (1). D'après ces décisions, la liste des électeurs admis à voter fut arrêtée au chiffre de sept cent soixante-quinze.

On passa ensuite à la nomination du bureau définitif, qui eut lieu au scrutin de liste simple, et sur appel nominal. Cette opération demanda deux jours, et ne fut terminée que le 4 septembre, après-midi, par la vérification des votes, que fit la Commission des vingt-quatre. Voici les résultats obtenus : Leveux, maire de Calais,

(1) C'est pour éviter toutes ces contestations préliminaires qu'il est passé en principe dans les lois électorales que le bureau, seul, juge provisoirement, sauf recours à une autorité supérieure.

trois cent soixante voix; Duflos, curé de Saint-Pol, cent quatre-vingt-douze (1); Guffroy, cent quatre-vingt-cinq; Garnier, cent quarante-deux; Robespierre jeune, cent vingt deux. En conséquence, Leveux fut proclamé président, Duflos, secrétaire, et Guffroy, Garnier et Robespierre, scrutateurs. Pendant le dépouillement de ce scrutin, l'assemblée passa son temps en délibérations tout à fait étrangères à un corps électoral. D'abord, elle s'était laissé adresser un grand nombre de *paquets*, où on lui soumettait toute espèce de questions. Au lieu de les renvoyer à qui de droit, elle voulut encore faire acte de souveraineté et décida qu'elle statuerait. C'est ainsi qu'elle flétrit d'un blâme ou honora d'une approbation les membres de l'Assemblée nationale, suivant que leurs votes, dans les différents appels nominaux, lui plaisaient ou lui déplaisaient. Elle ordonna, notamment, que les noms de tous ceux qui avaient voté en faveur de La Fayette fussent imprimés et remis à chaque électeur. Par un autre bouleversement de tous les principes, un membre fit la proposition de recueillir les dénonciations que les électeurs pourraient faire de l'incivisme de leurs collègues, et en général de tous les fonctionnaires publics du département. Cette mesure, qui n'était qu'un odieux moyen d'intimidation, fut accueillie sous prétexte « d'éclairer les choix. » On exigea seulement que « les dénonciateurs signassent leurs dires et les appuyassent de preuves suffisantes. » Pour surveiller l'exécution de mesures aussi

(1) L'évêque Porion, qui avait obtenu tant de succès aux élections de 1791, ne figure même plus dans celles-ci. Avait-il cru devoir s'abstenir, ou le trouvait-on entaché de modérantisme?

arbitraires, il fallait des hommes qui répondissent aux intentions de l'assemblée; on ne pouvait mieux s'adresser qu'à la Commission des vingt-quatre. C'est elle, en effet, qui fut chargée de dresser les listes de proscription. Il fallait aussi s'opposer à l'immixtion de faux électeurs, qui, à la faveur du laissé-aller alors régnant, s'introduisaient facilement dans la salle des séances. La Commission des vingt-quatre confia l'examen de la question à huit membres, un par chaque district, qui proposèrent les résolutions suivantes : cartes spéciales portant le nom de chaque électeur, et signées par le Commissaire du district dans l'arrondissement duquel l'électeur se trouvait ; ces cartes devaient avoir une forme particulière, pour éviter la contrefaçon, et portaient en tête les mots : *Assemblée électorale du Pas-de-Calais, 2 septembre 1792, an IV de la liberté, Ier de l'égalité*. De plus, on décida que la liste générale des électeurs, avec leurs noms de baptême et de famille, qualités ou professions et lieux de résidence serait imprimée et distribuée à tous les membres de l'assemblée. Cette liste était dressée par districts et cantons, en suivant l'ordre alphabétique. Afin qu'elle parvînt à tout le monde, le premier électeur nommé, et à son défaut le second, était chargé de la remettre à ses collègues du même canton. Malgré toutes ses précautions, bien des personnes étrangères continuèrent à se mêler aux électeurs, et trop souvent la salle fut remplie en majorité de la populace calaisienne.

Mais ce qui préoccupait surtout les patriotes de cette époque, c'était l'abaissement de tout ce qui dépassait le niveau égalitaire, et la destruction de ce qu'on appelait les signes apparents de la féodalité. Dans ce but, l'assem-

blée de Calais prit, dès ses premières séances, des résolutions énergiques. Elle ordonna d'abord que toute appellation d'officier municipal, juge, officier de la garde nationale, prêtre, etc. serait sévèrement interdite, et qu'on ne pourrait porter d'autre qualification que celle d'électeur. Elle défendit, en outre, de paraître dans les réunions avec les insignes des fonctions qu'on exerçait; l'électorat rendant tous les hommes égaux en costume. Puis, les emblêmes extérieurs attirèrent les foudres de ses excommunications. Plusieurs membres s'étant plaints d'en voir encore subsister en différents endroits, il fut décidé que le président provisoire écrirait à la municipalité de Calais pour lui demander que « toutes les marques de la servitude, ainsi que toutes les armoiries, blasons et signes quelconques de ce genre, » disparussent au plus tôt.

Le bureau définitif pouvait enfin s'installer. Il inaugura ses fonctions en faisant voter des remerciements au bureau provisoire; ensuite le président, le secrétaire et les scrutateurs prêtèrent individuellement le serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant. Les membres de l'assemblée s'associèrent à ce serment, et de toutes parts s'élevèrent les acclamations les plus vives. Alors commença le défilé des discours oiseux. Un orateur éprouva même le besoin de faire une longue amplification sur les qualités qui doivent caractériser ceux qui seront députés à la Convention nationale. Un autre, cherchant à influencer l'assemblée en faveur d'une candidature qu'on tenait en réserve, prononça un éloge emphatique de Thomas Payne, « le célèbre philosophe anglois. » Pourtant, ce manque de convenances excita les réclamations de quelques personnes plus impar-

tiales que les autres, et sur l'observation que « cette motion pourroit influer l'opinion des électeurs (ce sont les expressions du procès-verbal), on passa à l'ordre du jour. La séance fut terminée par la lecture d'une proclamation du conseil exécutif provisoire de la nation française, en date du 25 août 1792, « qui peint en caractères de feu les dangers et les ressources de la patrie, et invite les citoyens à exécuter les lois existantes, quelque défectueuses qu'elles fussent, jusqu'à ce que la Convention les ait abrogées ou perfectionnées. » Ces exhortations excitèrent de nouveau l'enthousiasme, et « l'on se sépara en promettant de se conduire en hommes libres. »

Comptant sur cette promesse, dès l'ouverture de la séance du lendemain, 5 septembre, un membre « faisait un discours énergique, dans lequel il invitait l'assemblée à accélérer ses travaux, et à voler ensuite au secours de la patrie, que les tyrans coalisés de l'Europe menaçaient d'une invasion prochaine. » Rien, en effet, n'était plus opportun que cette motion, car les Prussiens s'avançaient dans les plaines de la Champagne, et les Autrichiens s'apprêtaient à investir Lille. Mais ce n'était pas le compte des meneurs, qui aimaient mieux donner carrière à leurs passions que de courir à la frontière. Aussi la discussion, au lieu de porter sur la motion qui venait d'être faite, fut-elle immédiatement détournée sur une proposition émanant de la Commission des vingt-quatre. Cette Commission, touchée d'une dénonciation contre Dewimille, un de ses membres, que des électeurs de la ville d'Aire accusaient d'avoir soustrait une pièce, s'était empressée de demander qu'il fût exclu de son sein. Mais l'assemblée refusa de sanctionner cette rigueur. Elle décida qu'il

ne serait pris un parti, à l'égard de Dewimille, que quand il aurait été entendu, et que jusque-là il ne serait pas remplacé dans la Commission. Pour abréger les opérations, on avait aussi proposé de confier au secrétaire tout ce qui concernait la composition des différents bureaux; mais les vingt-quatre, qui ne voulaient rien perdre de leur pouvoir, prétendirent que ce soin les regardait exclusivement, et promirent de faire prochainement leur rapport. En effet, il fut lu à la séance suivante, et les bureaux purent commencer à se livrer aux occupations compliquées qui leur incombaient.

Pendant ce temps, l'éloquence des orateurs ne tarissait pas. On avait recommencé à célébrer les vertus de Thomas Payne, et l'on s'était même hasardé à demander qu'il fût envoyé à la Convention, en invoquant cette raison, au moins étrange dans la bouche d'un Français, « que c'étoit un moyen d'intéresser la nation angloise à la Révolution, et d'unir irrévocablement les deux peuples. » Cette opinion suscita l'opposition la plus violente. On s'écria que les principes du philosophe anglais n'étaient même pas bien connus; ce qui était vrai, car l'immense majorité des électeurs n'avait jamais lu une ligne du ténébreux humanitaire, et aujourd'hui ses écrits sont tombés dans un oubli complet. On ajouta, avec non moins de raison, que cette nomination aurait peut-être un résultat tout contraire à ce qu'on en attendait; que si elle était de nature à plaire à quelques illuminés anglais, elle pouvait faire croire à tous les gens sensés que les Français se payaient de rêves-creux. Cette fois encore, la tentative fut écartée par l'ordre du jour.

Mais ce qui rencontrait une véritable faveur, c'étaient

les dénonciations, fruit de haut goût, dont les réunions populaires sont toujours si friandes. Dewimille, qui n'était pas présent à la séance où il avait été accusé, demanda à se justifier des inculpations qui pesaient sur lui. Ses explications furent agréées par l'assemblée, car elle passa à l'ordre du jour, et ne prononça point son exclusion de la Commission des vingt-quatre. Pinson dénonça la municipalité d'Hesdin, pour avoir perçu, contre le texte formel de la loi, un impôt supprimé, montant à sept mille livres. Le maire d'Hesdin, Varlet, demanda la parole pour répliquer sur le champ. Il avoua que la perception de l'impôt en question avait continué, mais il était indispensable aux finances municipales. D'ailleurs, il n'était pas aussi important qu'on le disait, et produisait à peine quatre à cinq mille livres, attendu qu'on le percevait avec une extrême modération. D'autres dénonciations étaient encore annoncées; mais l'assemblée déclara qu'elle en renvoyait l'examen à la Commission des vingt-quatre, en l'invitant à faire promptement son rapport. La plus curieuse de ces récriminations est certainement celle présentée par Boniface, de Bapaume, contre son beau-frère, Haudouart, député à l'Assemblée législative. En dépouillant les appels nominaux pour les derniers votes d'où étaient sorties les grandes décisions qui changeaient la face de la France, on s'aperçut qu'Haudouart s'était constamment abstenu. Soit par prudence, soit à cause de maladie, il était revenu à Bapaume, et s'y tenait strictement renfermé depuis deux mois. Son beau-frère fit connaître aux électeurs qu'Haudouart jouissait d'une santé parfaite, et que s'il avait quitté son poste c'est qu'il l'avait bien voulu. L'assemblée approuva fortement ce nouveau Brutus, sa-

crifiant sa propre famille, et « ordonna que mention seroit faite au procès-verbal du civisme de Boniface. »

Les électeurs ne se bornèrent pas à ces attaques particulières; ils profitèrent aussi de leur réunion pour s'immiscer dans des actes qui étaient du domaine exclusif des pouvoirs législatif et exécutif. Ainsi, ils décidèrent qu'on enverrait à l'Assemblée nationale deux délégués, « pour solliciter un décret relatif au renouvellement de tous les corps administratifs, municipaux et judiciaires, sans aucune exception, sauf à réélire les membres qui auraient conservé la confiance de leurs commettants. » La question si controversée de la fixation du chef-lieu du département fut aussi agitée de nouveau. On savait qu'il serait facile de liguer encore une fois tous les intérêts locaux contre Arras, et on profita de l'occasion pour demander la translation du chef-lieu à Aire, qui, à raison de son peu d'importance, excitait moins de jalousie. Ce qui est assez extraordinaire, c'est que cette proposition fut adoptée à l'unanimité : d'où il faut conclure qu'Arras ne fut pas même défendu par ses représentants. Les délégués furent, en outre, chargés de réclamer un décret « pour priver de leur traitement les prêtres qui, en contravention à la loi, percevraient un casuel, » et un autre réglant « que les talents et les vertus seront désormais les seules qualités requises pour être éligible aux places de judicature, et qu'il suffirait d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans pour y être promu. » (1) Ces résolutions dénotaient, ou l'ingénuité la plus grande, ou la

(1) La Convention donna satisfaction à ce vœu par un décret du 22 septembre 1792.

haine la plus aveugle. Rien, en effet, de plus désirable que l'abolition du casuel, mais à condition d'assurer aux prêtres des ressources équivalentes : était-on en position de les leur fournir ? De même rien de plus juste que de confier les emplois judiciaires aux plus capables et aux plus vertueux ; mais qui décidera de la capacité et de la vertu des candidats ? vaut-il mieux que ce soit les clubs que le gouvernement ?

Il ne s'agissait plus que de trouver des Commissaires pour soutenir à Paris ces décisions. Joseph Le Bon et Personne furent nommés par acclamation. Personne, qui était plus particulièrement attaché à Saint-Omer, se trouvait dans son rôle en faisant la guerre à Arras ; mais il est vraiment étonnant que Joseph Le Bon ait consenti à plaider contre la ville dont il était maire. L'ambition seule explique cette aberration : il voulait devenir député et rien ne lui coûtait pour capter la faveur des électeurs. Au reste, si l'assemblée de Calais réclamait des mesures législatives, elle déclarait aussi que, le cas échéant, elle saurait s'en passer, car à la suite de la nomination de ses délégués auprès de l'Assemblée nationale, elle décidait (ce sont les termes mêmes du procès-verbal) « qu'aussitôt après l'élection des députés à la Convention, elle procéderoit au remplacement des administrateurs et des membres du tribunal criminel, bien persuadée que l'Assemblée nationale, pour épargner les frais d'une seconde réunion d'électeurs, voudroit bien l'approuver. »

Le moment était venu pour la Commission des vingt-quatre de faire connaître son opinion sur les dénonciations qui lui avaient été déférées. Le Bas était chargé du rapport. Il y trouva le moyen de donner satisfaction aux

rancunes des exaltés contre l'administration du département. Depuis les événements du mois de juin, les membres de cette administration étaient devenus souverainement impopulaires, et, malgré l'adhésion qu'ils s'étaient empressés de donner à la révolution du 10 août, ils ne cessaient d'être poursuivis par les signes les plus évidents de l'animadversion publique. Aussi, presque tous se trouvaient écartés de l'assemblée électorale, et leur président, Ferdinand Dubois, qui brillait ordinairement dans ces sortes de réunions par l'abondance de sa parole et l'importance de sa personnalité, avait été, cette fois, laissé dans une retraite absolue. Le Bas, impatient de prendre le taureau par les cornes, commença son rapport en disant que les dénonciations particulières n'avaient pas paru à la Commission dignes de fixer l'attention des électeurs, qu'il n'en parlerait donc que très succinctement; mais qu'il s'arrêterait plus particulièrement sur les reproches à adresser aux administrations en général, reproches qui, malheureusement, étaient nombreux et graves. Parmi ces administrations, quoiqu'aucune plainte n'ait été officiellement formulée contre elle, il en est une, dit-il, qui mérite surtout le blâme des citoyens, c'est celle du directoire du département. A ces mots, un grand nombre de membres, qui semblaient n'attendre que ce signal pour éclater, se lèvent avec colère, et s'écrient qu'ils s'associent aux sentiments exprimés par la Commission. Au milieu du tumulte général, on distingue surtout les imprécations contre l'arrêté pris le 26 juin au sujet de la journée du 20. Quand le silence est un peu rétabli, on demande la lecture de cet arrêté, et cette lecture excite contre les auteurs une indignation générale. Tous les

membres du directoire du département sont l'objet des épithètes les plus outrageantes. Un seul trouve grâce auprès de ces énergumènes ; c'est Demory (1), et encore l'excuse qu'on invoque en sa faveur donne-t-elle de lui une assez pauvre idée. On prétendit « qu'il n'avoit signé que dans un moment de faiblesse qu'il ne cessait de déplorer. » Mais les interpellations pleuvent de toutes parts sur Vasseur et Petit-Demonchaux, qui, pour leur malheur, faisaient partie de l'assemblée électorale. On reproche à Vasseur d'avoir adhéré à un arrêté liberticide, et Le Bas, dominant le bruit, dit, qu'il y a non-seulement adhéré lui-même, mais qu'il a demandé que tous ses collègues fussent mis en demeure d'y adhérer personnellement. Augustin Robespierre affirme que tous les membres du directoire du département ont donné leur adhésion. Vasseur ainsi pris à partie essaie d'excuser sa démarche, et ne trouve rien de mieux que d'expliquer l'erreur dans laquelle il est tombé par l'ignorance complète où il se trouvait du véritable caractère des événements du 20 juin. Mais cette explication n'excite que des murmures, et l'on passe à l'ordre du jour. Un autre membre du directoire du département, particulièrement en butte aux violences des révolutionnaires, était Caron-Wagon : on profite de la circonstance pour jeter son nom en pâture à la haine des partis, et on l'accuse « de travailler à la contre-révo-

(1) Demory (François-Guislain) était, avant la Révolution, fermier à Monchy-au-Bois. Il jouissait d'une belle fortune. Ce fut peut-être ce qui fut cause de sa liaison avec les révolutionnaires, qui l'exploitèrent. Par leur entremise, il fut nommé juge de paix du canton de Bienvillers, et ensuite administrateur du département du Pas-de-Calais. (Voir sur son compte les notes manuscrites de Devienne.)

lution, conjointement avec Blanquart, homme de loi, fameux pour son incivisme. » Ces révélations sont appuyées d'un tonnerre d'imprécations contre les fauteurs de complots aussi abominables. Mais un incident vient encore aggraver le débat. Un électeur prétend qu'il a entendu Petit-Demonchaux menacer violemment Augustin Bobespierre, pendant qu'il attestait l'adhésion donnée à l'arrêté du 26 juin. Les interpellations se croisent dans tous les sens, le désordre est extrême, et ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que le président obtient un peu de calme.

Le Bas, continuant son rapport, examine de quelle manière chaque directoire de district a rempli sa mission. Parmi les nombreux griefs reprochés à celui de Saint-Pol, il signale « la conduite qu'il avoit tenue, au mois de mai, en favorisant la soustraction des meubles de l'émigré Servins, et en inquiétant à cette occasion, de concert avec le directoire du département, la municipalité de Saint-Pol, par ordre de laquelle les meubles avaient été arrêtés. On apprend surtout avec horreur, poursuit le procès-verbal, qu'une correspondance trouvée par la municipalité de Saint-Pol chez Thellier, administrateur du district, prouve évidemment que cet individu, et un nommé Cuvelier, secrétaire du district, conspiraient contre la liberté. » Puis le rapporteur s'attaque au district de Montreuil. Il l'accuse d'avoir fait des ventes frauduleuses, et surtout d'avoir voté une adresse dans laquelle sont flétris les événements du 20 juin, et « où on retrouve les sentiments qu'offre celle du directoire du département. « Mais Le Bas se plut à rendre hommage à Enlart (1)

(1) ENLART (Nicolas-François-Marie) né à Montreuil-sur-Mer d'une

« que dit-il, la voix du peuple excepte du nombre de ses ennemis. » Plusieurs électeurs joignent leur témoignage à celui du rapport, et attestent hautement le civisme d'Enlart. On veut voir ce patriote modèle, et on exige qu'il monte à la tribune. Enlart défère au vœu de l'assemblée, qui le couvre d'applaudissements, et en échange de l'ovation qui lui est décernée, il proteste de son attachement inviolable à la cause de la liberté et de l'égalité.

Le directoire du district de Béthune fut aussi véhémentement réprimandé pour avoir manifesté sa réprobation contre les événements du 20 juin. Puis le rapport s'occupa des dénonciations « contre les fonctionnaires publics qui avaient protégé les prêtres insermentés et dénigré et persécuté ceux qui s'étaient soumis à la loi. » Parmi ces fonctionnaires ainsi compromis, on citait surtout Ducloy, juge de paix du canton de Cappel, district de Montreuil; Carpentier, maire de Saint-Remy, et Dhesdin, maire d'Ecquemicourt, canton de Campagne, même district; Payelleville, secrétaire du juge de paix du canton de Manucquebourg, district de Calais; Miroir, maire de

famille ancienne. Après avoir exercé la profession d'avocat dans sa ville natale, il fut appelé, en 1790, aux fonctions d'administrateur du département. Nommé à la Convention, il vota contre la mort de Louis XVI, et demanda qu'il fût jugé par des délégués des peuples libres. A sa sortie de la Convention, il se retira dans sa famille et accepta une place de juge de paix. Sous le Consulat, il fut nommé président du tribunal de Montreuil et resta dans ce poste pendant toute la durée de l'Empire. Révoqué par la Restauration, il fut porté à la députation pendant les Cent jours. Il fut remis en possession de son siége en 1818 et mourut le 25 juillet 1842.

Sainte-Mariekerque, et Haniéré, notable de la même municipalité.

Dès que Le Bas eût cessé de parler, un grand nombre de membres ajoutèrent à ces dénonciations. Ainsi, la municipalité de Lens fut signalée comme « ayant, à différentes reprises, affiché l'incivisme le plus caractérisé, et notamment comme ayant perçu, contrairement à la loi, les fermes de mesurage, poids et avalage. » Un électeur, nommé Cataert, proféra de nombreuses plaintes contre le district de Boulogne. Elles furent combattues par Marmin, qui, prenant à son tour l'offensive, fit remarquer que le dénonciateur n'était pas lui même sans reproche. Bientôt les électeurs s'accusent les uns les autres, de sorte que la discussion dégénère en un feu roulant d'injures qu'on se jette réciproquement à la face. Au milieu de ces violences, Petit-Demonchaux n'obtient que très-difficilement la parole pour se justifier des inculpations dirigées précédemment contre lui. Il nie formellement avoir adhéré à l'arrêté du département du 26 juin, et avoir adressé aucune menace à Augustin Robespierre, qu'il respecte, dit-il, comme son co-administrateur. L'assemblée, fort perplexe au milieu de ces allégations et de ces dénégations, et surtout désirant faire cesser l'irritation des esprits, se décida à passer à l'ordre du jour.

Après des préliminaires aussi prolongés, on aborda enfin le véritable objet de la réunion. Les huit bureaux s'étaient organisés, et avaient nommé chacun un président, un secrétaire et trois scrutateurs. Dès qu'ils eurent fait connaître le résultat de leurs choix au bureau central, ils s'occupèrent de l'élection des

députés. Le département du Pas-de-Calais avait à en nommer onze et quatre suppléants. Chaque député devait être choisi séparément (1) dans les bureaux; puis les résultats obtenus étaient portés au bureau central, qui les additionnait et proclamait l'élection, quand le candidat avait obtenu la majorité. Du reste, aucune condition d'éligibilité n'était requise, si ce n'est l'âge de vingt-cinq ans (2). Le premier nom qui sortit de l'urne fut celui de Maximilien Robespierre: il obtint quatre cent douze voix sur sept cent vingt-quatre votants. Ce succès était prévu, et on est même étonné qu'il n'eût pas été plus complet; il semble que l'unanimité des suffrages n'était pas de trop pour l'homme qui, à ce moment, attirait tous les regards. Le Pas-de-Calais se fût cru certainement très honoré si un tel personnage lui avait accordé la préférence sur les autres départements, qui allaient sans doute lui prodiguer leurs suffrages. D'ailleurs, cette préférence eût été toute naturelle pour un pays d'où ce grand citoyen (c'était une des qualifications qu'on lui donnait) tirait son origine et ses premiers succès. Aussi ne désespérait-on pas d'obtenir une détermination favorable, et dans ce but, on fit partir immédiatement un courrier « pour informer cet homme incorruptible, dit le procès-

(1) On voit avec quel soin les nominations collectives étaient évitées, et combien on tenait à bien connaître les candidats individuellement.

(2) La loi du 22 décembre 1789, qui voulait qu'on ne pût être nommé député si on ne payait pas une contribution équivalente à la valeur d'un marc d'argent, et en outre une contribution foncière quelconque, venait d'être abolie par le décret du 11 août 1792, article 3.

verbal, de la justice que venait de lui rendre ses concitoyens. » Puis, comme il était à craindre, après un si beau résultat, que quelques électeurs ne fussent froids pour le reste, on décida « que ceux qui s'éloigneraient de leurs séances seraient privés de l'indemnité du jour, n'auraient-ils manqué qu'à un seul appel nominal pour les scrutins. » (1)

La seconde nomination fut celle de Carnot aîné : on voit que les électeurs du Pas-de-Calais débutaient par des noms assez illustres. Carnot réunit même plus de suffrages que Robespierre : six cent soixante dix-sept, sur sept cent cinquante-trois votants. La besogne était donc engagée, mais il survenait sans cesse des incidents qui la retardaient. Un des principaux fut relatif à la municipalité de Calais, qui ne s'empressait pas de faire disparaître les emblêmes féodaux, sans doute pour éviter la mutilation des monuments. « Un membre en exprima son indignation, et l'assemblée, se leva d'un mouvement spontané, pour montrer qu'elle partageait les sentiments de l'orateur. » Le maire de Calais, qui était en même temps président de l'assemblée, ne se trouvait pas sur un lit de roses. Il essaya de balbutier quelques excuses pour justifier le corps municipal ; « mais, dit le procès-verbal, ses raisons paroissent au moins très faibles, » et il est décidé que le président écrira de nouveau à l'administration de Calais, c'est-à-dire s'écrira à lui-même, pour rappeler les ordres précédemment donnés. Et, comme il y avait bien quelque raison de craindre de nouveaux retards, on chargea

(1) Cette décision est parfaitement juste : du moment qu'on paie les électeurs, on est en droit d'exiger qu'ils gagnent leur salaire.

trois commissaires, Maniez, Lenerut et Darthé (1). « de porter la lettre, d'en presser l'exécution et d'y coopérer. » La pression sur l'administration Calaisienne ne se borna même point à ces exigences. Quelques membres prétendirent encore lui faire changer les noms de plusieurs rues qui offusquaient leur patriotisme ; de vifs débats s'engagèrent à cet égard, mais l'assemblée les arrêta par l'ordre du jour. Quelque temps après, les réclamations recommençaient au sujet de quelques tableaux exposés dans le local des séances, et sur lesquels on voyait « des signes d'inégalité. » N'y avait-il pas de quoi faire regretter aux habitants de Calais que ces grandes assises électorales eussent été tenues dans leur ville ?

On procéda ensuite à l'élection du quatrième député. Ernest Duquesnoy, qui siégeait à l'assemblée législative sur les bancs de l'extrême gauche, fut nommé par six cent cinquante-cinq suffrages sur sept cent cinquante-quatre votants. Jusque-là, les élections s'étaient faites avec la plus grande facilité, et sans que les candidats rencontrassent presque de concurrent. Mais au quatrième scrutin, deux noms également puissants se trouvèrent en présence : celui de Guffroy et celui de Le Bas. Il semble que Guffroy aurait dû laisser passer avant lui un homme

(1) C'est la première fois qu'apparait ce nom sinistre. DARTHÉ (Augustin-Alexandre-Joseph) était né à Saint-Pol. Il fit son droit à Paris avec distinction. Il se trouvait dans cette ville au 14 juillet 1789, et à la tête de quelques jeunes gens, il s'empara aux Invalides, d'un canon qu'il conduisit à la Bastille. Etant venu se fixer à Arras, il fut chaleureusement accueilli par les exaltés, qui le firent entrer en 1792 au conseil général du département.

qui avait tant de partisans dans l'assemblée ; mais, malgré son habileté, l'impatience le gagna, et il craignit de compromettre ses chances s'il attendait plus longtemps. Deux tours de scrutin ne purent amener la majorité absolue ; les passions s'échauffèrent fortement dans cette lutte, et comme il arrive souvent, on eut recours à des moyens plus ou moins perfides pour se procurer la victoire. On fit courir le bruit que Guffroy, en sa qualité de procureur-syndic du district d'Arras, avait dissipé quarante mille livres des deniers de la nation. Il en était bien capable; mais comme il n'en existait aucune preuve, il monta à la tribune et somma ceux qui répandaient de pareilles calomnies de se faire connaître. Personne ne releva le gant, et il put conclure en disant que cette dénonciation n'était qu'une manœuvre électorale. Au reste, il ne lui servit de rien, pour cette fois, d'avoir confondu ses détracteurs, car à un troisième tour de scrutin, Le Bas l'emporta sur lui de deux cent soixante-sept voix. C'est peut-être la cause de la répulsion que les amis de Robespierre ont toujours témoignée contre Guffroy, et de la guerre sourde que celui-ci ne cessa de leur faire.

La cinquième opération du suffrage ne fut pas plus heureuse pour Guffroy. Il eut pour concurrent Thomas Payne, qu'on s'obstinait à élever au rang de représentant de la France : une fraction fort nombreuse de l'assemblée en faisait même une question de principe. Les deux premiers tours de scrutin restèrent sans résultat; mais Thomas Payne fut élu au troisième, à la pluralité relative, par quatre cent dix-huit voix, sur sept cent soixante-sept votants. Aussitôt, ses admirateurs demandèrent qu'on lui écrivît pour l'informer de son triomphe.

La lettre fut en effet rédigée séance tenante ; mais la difficulté était de la lui faire parvenir, attendu qu'on ignorait complétement le lieu de son domicile. « On lui adressa sa nomination, à Paris, sous le couvert de Condorcet, » qu'on croyait probablement en relation avec tous les philosophes du monde, « et à Londres, à la demeure supposée de Thomas Payne » qui, semblable à Boërhave, devait être connu par toute l'Europe.

Au milieu de ces ardentes compétitions, les épisodes les plus variés continuaient à se produire. D'abord c'étaient les Commissaires chargés de se concerter avec le conseil général de la commune de Calais, au sujet des armoiries, qui vinrent rendre compte de leurs démarches. L'assemblée apprit avec une vive satisfaction que tout ce qui rappelait l'ancien régime disparaîtrait prochainement des édifices publics et particuliers : les officiers municipaux en avaient donné l'assurance, et la Commission promettait de faire bonne garde. Ainsi la ville de Calais fut redevable aux élections de 1792 de la perte d'objets d'art irréparables. Puis, une question assez malencontreuse mit l'assemblée dans un grand embarras. Tout-à-coup, un membre paraît à la tribune, et demande qu'il soit fait à la patrie le sacrifice de l'indemnité accordée par la loi aux électeurs. Un tonnerre de réprobation accueille l'orateur : on le traite d'aristocrate, on prétend « que cette proposition, sous l'apparence du patriotisme, ne tend à rien moins qu'à ressusciter le despotisme des riches, en écartant des assemblées électorales les citoyens vertueux qui ne sont pas favorisés de la fortune. » Devant le spectre hideux du privilége, tout le monde recule épouvanté, et l'ordre du jour est prononcé par acclamation. Comme

antidote à ce poison dont on voulait infecter le corps électoral, le président lut une note qui lui avait été remise par un membre de l'assemblée, et qui demandait que les ecclésiastiques salariés par la nation, qui avaient été nommés électeurs, ne reçussent aucune indemnité. Quelque prévenus que fussent alors les esprits contre le clergé, il y avait encore un reste de bon sens qui fit saisir tout ce qu'une pareille motion avait d'excessif. Plusieurs membres objectèrent avec raison, qu'on ne voyait pas pourquoi les prêtres seraient traités plus rigoureusement que les autres fonctionnaires publics, et l'ordre du jour, réclamé de toutes parts, fut adopté à une grande majorité.

Le maire d'Hesdin trouva aussi l'occasion de revenir sur l'accusation dont il avait été l'objet. Il le fit en séparant sa cause de celle de ses collègues. L'ancienne municipalité avait, de concert avec le département, arrêté la continuation de l'impôt illégal : lors de l'installation de la nouvelle municipalité, le conseil général de la commune avait décidé que la perception en serait poursuivie jusqu'à ce que les sols additionnels fussent mis en recouvrement; mais quant à lui, il avait toujours été opposé à ces mesures, et avait maintes fois conseillé de s'en abstenir. Touché de ces explications, l'électeur qui avait dénoncé l'illégalité du procédé, déclara que son intention n'avait pas été d'inculper le maire d'Hesdin, mais d'obtenir la suppression d'une charge que rien n'autorisait, et qui pesait lourdement sur les habitants des campagnes : pensant que la démonstration du fait signalé est maintenant hors de doute, il demandait que les sommes illégalement perçues fussent restituées et employées aux

frais de la guerre. Cette proposition était au moins conséquente avec elle-même ; mais l'inconséquence vint de l'assemblée qui, après avoir proclamé à satiété sa souveraineté, ne sut pas l'appliquer. Elle déclara qu'elle ne pouvait usurper ni le pouvoir législatif, ni le pouvoir judiciaire, et adopta l'ordre du jour.

Il était dans la destinée de Guffroy de reculer sans cesse de scrutin en scrutin : il ne passa pas encore à la sixième élection. Personne, avoué à Saint-Omer, lui fut préféré, par quatre cent dix-neuf voix, sur sept cent soixante-douze votants. Mais les chances lui furent plus favorables à la septième nomination : il obtint quatre cent cinquante-huit suffrages, sur sept cent soixante-six votants.

Le penchant qu'on connaissait à l'assemblée pour tout ce qui affectait une tendance révolutionnaire, l'exposait quelquefois à de singulières méprises. Un jour, il se présente devant elle un prétendu colonel d'artillerie au service des États-Unis, qui disait se nommer Oswald. Il était porteur de lettres de recommandation de Thomas Payne pour Pétion et Brissot. Il déclara qu'embrasé de l'amour de la liberté et de l'égalité, il avait quitté son pays pour venir en France se dévouer à leur culte. Il avait l'intention de solliciter l'honneur de les défendre contre les tyrans coalisés pour les anéantir, et demandait qu'on l'aidât dans son entreprise. L'assemblée, vivement émue par ces paroles, couvre d'unanimes applaudissements un élan si généreux. Elle accorde les honneurs de la séance à celui qui donnait un si bel exemple, et « prie son président d'échanger avec lui le baiser de la fraternité. » On voulut même ajouter aux lettres dont il était déjà porteur une pressante recommandation pour

Pétion, le maire de Paris. Mais il se trouva que l'assemblée avait été mystifiée par un habile intrigant. Après avoir tiré tout le profit qu'il pouvait de la crédulité des électeurs, il disparut, et on n'entendit plus parler de lui.

Une autre fois, le spectacle le plus burlesque se produisit à la faveur des sentiments de haine qu'il était alors de mise d'afficher pour tout ce qui sentait le despotisme. Une loi nouvellement votée, mais non encore promulguée, ordonnait de mettre en liberté ceux qui avaient été incarcérés sous l'arbitraire, dont on venait de se débarrasser. En cherchant bien, il se trouva qu'il existait à Calais une de ces intéressantes victimes. C'était une nommée Séraphine Clément, qui était en prison pour avoir battu la caisse dans une émeute suscitée par l'exportation des grains. L'assemblée ne put apprendre le triste sort de cette femme sans vouloir sur le champ le soulager, et il fut décidé qu'une Commission composée de Demuliez, Faudiez, Le Bas et Guffroy se rendrait chez le président du tribunal du district de Calais, et demanderait l'élargissement immédiat de Séraphine Clément. Les Commissaires ne perdirent pas un instant pour accomplir la tâche qui leur avait été confiée et ils obtinrent une réussite complète. Ils revinrent bientôt, ramenant avec eux le président du tribunal et Séraphine Clément. Ici, il faut laisser parler le procès-verbal, car toute analyse affaiblirait une narration aussi touchante : « L'infortunée prisonnière traversa la salle au milieu des applaudissements réitérés et prolongés de l'assemblée. Elle paraît à la tribune : les applaudissements recommencent et font retentir la salle. L'un des Commissaires, rendant compte du message, exprime le zèle avec lequel le président du

tribunal s'est empressé de remplir le vœu de l'assemblée. Ce magistrat patriote demande et obtient la parole pour manifester lui-même sa joie d'avoir été appelé à concourir à cet acte d'humanité. L'assemblée entière, par un mouvement subit et spontané, se trouve debout pour lui témoigner sa satisfaction et demander mention honorable au procès-verbal de sa conduite, et du discours qu'il a prononcé. A l'ordre du président, les portes de la salle s'ouvrent ; le peuple, impatient de partager la joie de cette scène attendrissante, s'y précipite en foule. Une voix s'élève : « Nous n'avons pas assez fait pour cette victime » du patriotisme ; nous avons brisé ses fers, mais elle » reste dans l'indigence. » — « Nous y pourvoirons, » s'écrie-t-on de toutes parts, et chacun s'approche du bureau pour déposer son offrande. »

Le dénouement fut digne du prologue. Tout-à-coup, une citoyenne nommée Michèle Morel se sentit en verve d'éloquence ; elle demanda la parole pour « exprimer la sensibilité qui débordait en elle. » Dès qu'on lui eut permis de parler, « elle s'élance à la tribune, dit le procès-verbal, et commence par solliciter l'honneur de déposer son offrande sur le bureau de l'assemblée. Puis elle émet, d'un ton mâle et énergique, un vœu pour que l'on exerce les bras des personnes de son sexe au maniement des armes, afin qu'elles puissent défendre leurs foyers, tandis que leurs pères, leurs époux et leurs frères voleront au secours de la patrie, sur les frontières. » L'effet produit par cette Mirabeau en jupon fut un des plus grands qui ait jamais été obtenus par une assemblée délibérante; on en jugera par la manière dont le procès-verbal termine son récit : « Les voûtes de la salle reten-

tissent d'applaudissements, l'enthousiasme est à son comble, l'air patriotique *Ça ira* se fait entendre. Plusieurs moments se passent dans cette jouissance délicieuse, et le peuple se retire en bénissant les électeurs. » L'assemblée fut même si satisfaite de l'initiative qu'elle venait de prendre, qu'elle ordonna « à tous les tribunaux et commandants militaires du département d'agir de même en faveur de toutes les personnes incarcérées pour faits semblables. »

Ces divagations retardaient beaucoup le travail électoral ; pourtant on était arrivé aux dernières nominations. Dans celles-ci, Joseph Le Bon devait avoir les mêmes infortunes que Guffroy dans les précédentes. Après avoir cédé le pas à Enlart, président du tribunal du district de Montreuil, qui fut nommé au premier tour par cinq cent soixante-treize suffrages, sur sept cent soixante-quatorze votants, il s'était présenté comme neuvième député, mais on lui opposa Bollet, maire de Cuinchy. Après deux tours de scrutin qui n'amenèrent pas de résultat, ses partisans essayèrent contre son adversaire de l'arme perfide des dénonciations. Ce moyen ne réussit qu'à susciter une agitation des plus violentes, que le président eut beaucoup de peine à calmer. Quand le tumulte eut cessé, les électeurs se retirèrent dans leurs bureaux, et le recensement donna quatre cent quatorze suffrages à Bollet, contre trois cent cinquante à Joseph Le Bon. Pour la dixième nomination, celui-ci trouva encore un concurrent dans la personne de Maniez, administrateur du district de Bapaume, qui l'emporta, au troisième tour de scrutin, par cinq cent trente-deux suffrages, sur sept cent cinquante votants. Joseph Le Bon espérait au moins

obtenir la onzième et dernière nomination ; mais tout-à-coup surgit une candidature devant laquelle la sienne dut s'effacer : c'était celle de Daunou (1), vicaire épiscopal à Paris. Il fut nommé sans contestation, et l'assemblée, fière de son choix, arrêta qu'il serait écrit sur le champ au nouvel élu pour lui donner connaissance du succès qu'il venait de remporter, et qui était d'autant plus honorable qu'il n'était le produit d'aucune brigue. La lettre était ainsi conçue : « Des électeurs libres savent trouver partout les défenseurs de la liberté et de l'égalité. Depuis longtemps vous avez des droits à l'estime de vos concitoyens; ils viennent de trouver un moyen de vous donner des preuves d'une confiance que vous ne démentirez jamais, en vous nommant d'une voix unanime député à la Convention. »

Joseph Le Bon aurait pourtant mérité de trouver plus d'empressement de la part des électeurs, car il ne se ménageait pas pour leur être agréable. Il était revenu de son voyage de Paris avec Personne, et tous deux s'étaient empressés de rendre compte à l'assemblée de la manière

(1) DAUNOU (Pierre-Claude-François) naquit en 1761 à Boulogne-sur-Mer. Il fit ses études chez les Oratoriens de cette ville. Puis, il entra dans la congrégation, et prononça ses vœux à Paris le 17 novembre 1777. Après avoir été chargé, pendant dix ans, de l'enseignement, il fut ordonné prêtre à la fin de 1787. Il s'était déjà fait connaître par de nombreux ouvrages quand la Révolution éclata. Comme beaucoup d'Oratoriens, il en adopta chaleureusement les principes ; il écrivit même plusieurs mémoires remarquables pour défendre la constitution civile du clergé. Il fut nommé, le 15 septembre 1791, vicaire métropolitain et supérieur du séminaire de Paris. L'année suivante, les électeurs du Pas-de-Calais l'envoyaient à la Convention.

dont ils avaient accompli leur mandat. « Le Corps législatif, dirent-ils, a renvoyé à la Convention la demande relative au renouvellement des corps administratifs, municipaux et judiciaires, à la translation du chef-lieu, et quant à la demande de privation de traitement contre les ecclésiastiques qui percevraient du casuel, elle a été consacrée par un décret. » L'assemblée ne pouvait moins faire que de témoigner à ses délégués la satisfaction que leur zèle lui faisait éprouver : elle décida que des remerciments leur seraient votés.

C'est sans doute ce qui encouragea Joseph Le Bon à ne pas renoncer à la lutte, et à chercher à se faire nommer suppléant, puisqu'il n'avait pu être titulaire. Mais son ambition, toute modeste qu'elle fût, ne réussit pas même du premier coup. Après quelques discussions sur le nombre des suppléants, que quelques-uns voulaient faire porter à huit (un par district), et que la majorité parvint à maintenir à quatre, ainsi que l'Assemblée nationale l'avait fixé, on alla aux votes, et Varlet, maire d'Hesdin, obtint trois cent quarante deux voix de plus que Joseph Le Bon. Celui-ci fut donc obligé de se rejeter sur la deuxième suppléance ; on lui opposa Dubrœucq, juge au tribunal du district de Saint-Omer, et ce ne fut qu'au troisième tour de scrutin qu'il l'emporta sur son concurrent, par quatre cents voix sur sept cent neuf votants. La lutte fut même si animée qu'on eut recours à des fraudes tout-à-fait indignes de gens qui avaient sans cesse à la bouche le mot de vertu. Les officiers du cinquième bureau signalèrent un nommé Legrand, de Tilques, district de Saint-Omer, comme ayant mis dans l'urne deux bulletins portant le même nom. On demanda que le délinquant fût dépouillé de son titre

d'électeur, et, ce qui l'aurait peut-être touché davantage, privé de son indemnité ; mais l'assemblée, usant d'indulgence, déclara qu'il serait seulement censuré au procès-verbal. Les deux derniers suppléants nommés furent : Dubrœucq, par trois cent soixante et onze suffrages sur sept cent trente cinq votants, et Laiguillon, juge de paix à Ardres, par trois cent soixante dix-neuf, sur cinq cent quatre-vingt dix-huit. Mais Laiguillon n'ayant pas accepté, fut remplacé par Garnier, administrateur du district de Calais, qui avait été ballotté avec lui, et qui réunit trois cent cinquante et un suffrages, sur cinq cent soixante dix votants.

Les élections étaient terminées : il ne restait plus qu'à prendre connaissance des lettres écrites par les élus qui n'assistaient pas à l'assemblée, et à qui on avait notifié leur nomination. La première qu'on ouvrit fut celle de Robespierre aîné. Il venait de remporter un triomphe bien plus éclatant que celui de Calais : il avait été nommé le premier à Paris. Entre ses nouveaux adoptants et ses anciens compatriotes, il se décida pour ceux qui le mettaient le plus en vue et qui allaient le rendre maître de la capitale, et par là, de la France entière. Il témoigna tout son regret de décliner l'honneur qui lui était fait par les électeurs du Pas-de-Calais, mais il s'excusa sur l'engagement qu'il avait pris auparavant envers ceux de Paris. Carnot et Duquesnoy acceptèrent le mandat qui leur était confié, et exprimèrent leur gratitude dans les termes les plus chaleureux. Quant à Thomas Payne, on continuait à ne pas savoir où il était. Dans cette incertitude, un électeur de Calais, nommé Audibert, offrit d'aller en Angleterre à la recherche du philosophe, et de lui demander

sa détermination. Cette offre fut acceptée avec reconnaissance, et, en cas de refus de la part de Thomas Payne, on chargea Audibert de prévenir le suppléant qui devait le remplacer.

La non-acceptation de Robespierre faisait monter le premier suppléant, Varlet, au rang de titulaire. Il fallut donc nommer un cinquième suppléant. Cette place si minime fut néanmoins vivement disputée, comme l'avaient été presque toutes les autres. Après trois tours de scrutin, Grenier l'emporta sur Langlois, juge au tribunal du district de Bapaume, par cent trente cinq suffrages sur deux cent cinquante trois votants. Ce nombre restreint de votes prouve que beaucoup d'électeurs avaient perdu patience, et que le combat menaçait de finir, faute de combattants. La décision de Robespierre eut un effet bien autrement important que la nomination d'un cinquième suppléant ; elle fit avancer Joseph Le Bon à la première suppléance et ainsi lui ouvrit plus tard les portes de la Convention, où il ne serait pas entré sans cela. Ce fut un très grand malheur pour lui et pour Arras.

Les élections avaient duré huit jours entiers, du deux au dix septembre. Avant de se séparer, l'assemblée voulut une fois de plus faire acte de souveraineté : elle déclara « qu'elle investissait les députés qu'elle venait de nommer de pouvoirs illimités ; mais qu'ils seraient responsables de toute opinion contraire à l'égalité et à la liberté. » Enfin, après que des remerciments eurent été votés au président, au secrétaire, aux scrutateurs, aux officiers des différents bureaux, à la municipalité, à la garde nationale et même à tous les citoyens de Calais, le président prononça le discours suivant : « Nos opérations sont finies et les choix

que nous avons faits justifieront sans doute la confiance que nos commettants ont mise en nous. Pour moi, dans la place honorable où vous m'avez élevé, je n'ai pas montré de talents, je n'ai pas ceux qu'exigent les fonctions pénibles de la présidence, et je vous en avais prévenus. Mais, en vous offrant du zèle et de la bonne volonté, j'ai disposé de ce qui était en moi, et j'ai fait mes efforts pour remplir ma promesse. Je n'ose me flatter d'avoir mérité vos suffrages ; mais quelle que soit l'opinion de l'assemblée à mon égard, elle voudra bien se rappeler que j'ai, dès le principe, réclamé son indulgence, et qu'en la réclamant de nouveau, je la prie d'être bien persuadée que les travaux et les dangers des postes qui me seront confiés ne m'effrayeront jamais, et que déterminé à maintenir, au prix de ma vie, la liberté et l'égalité, je donnerai, dans tous les temps, des preuves du plus ardent patriotisme. »

Jamais élections ne se firent dans des circonstances plus graves. Les électeurs du Pas-de-Calais se pénétrèrent-ils bien de la responsabilité qu'elles leur imposaient? Il est permis d'en douter. Ils surent si peu ce qu'ils faisaient qu'ils ne s'aperçurent même pas que la République était à leurs portes : du moins ce mot ne fut pas prononcé une seule fois dans leurs réunions. Conduits à la lisière par un comité, ils répétèrent à satiété qu'ils étaient souverains, et ne surent pas flétrir les atrocités qui se commettaient sous leurs yeux. En effet, pendant leur session, les massacres de Septembre imprimaient à la nation une honte indélébile. On ne peut croire qu'ils les approuvèrent, mais ils ne les blâmèrent pas. C'est que le mot d'ordre ne leur en fut pas donné, ou plutôt qu'on ne leur

permit pas d'exprimer leur opinion à cet égard. Tant il est vrai que les assemblées délibérantes s'appartiennent difficilement, et que le suffrage de tous n'est le plus souvent que la volonté de quelques-uns.



NOTICE SUR M. L'ABBÉ PARENTY

VICAIRE-GÉNÉRAL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

par

M. le Chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général.

M. PARENTY (François-Joseph) naquit à Saint-Tricat (canton de Calais) le 2 octobre 1799. La famille Parenty, l'une des plus anciennes et des plus honorables de la contrée, s'est toujours distinguée par un grand esprit de foi et par des habitudes patriarcales : c'est dire que, dès son enfance, M. Parenty fut imbu des principes qui le dirigèrent toute sa vie.

Ses premières études furent ce qu'elles pouvaient être alors, au sortir du chaos révolutionnaire. Un modeste curé de campagne fut son premier professeur de latin, et ce qui nous montre, dès lors, M. Parenty tel que nous l'avons connu plus tard, c'est ce courage calme, persévérant, avec lequel il faisait chaque jour une route assez longue pour aller à Fréthun recevoir les leçons de

M. [illegible], comme longtemps nous l'avons vu régulièrement, plusieurs fois le jour, aller de sa demeure à la Bibliothèque, à la Cathédrale, à l'Évêché : déjà il prenait ces habitudes de ce travail continu et bien réglé qui fut en réalité toute sa vie.

A partir de la quatrième, il put suivre des cours réguliers à Saint-Omer : puis il fit sa théologie au Grand-Séminaire d'Arras.

Il n'était que diacre quand Mgr de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, le nomma son secrétaire particulier. A peine fut-il prêtre, qu'il eut le titre et la charge de secrétaire-général.

M. Parenty était doué de toutes les qualités que suppose cette charge. Son esprit d'ordre était parfait, son aménité était accompagnée d'une sage réserve ; sa perspicacité, son sens pratique, sa prudence et, par-dessus tout, son amour du travail faisaient de lui un secrétaire modèle, et de toute part dans le diocèse on se trouvait heureux d'avoir pour les affaires un homme aussi soigneux et aussi actif.

Il y avait bien peu d'années qu'il était prêtre lorsque, le 9 juin 1828, l'évêque d'Arras le nomma chanoine honoraire. Cette promotion, si honorable parce qu'elle était exceptionnellement hâtive, ne changea rien à la modestie, à la simplicité digne, à l'amabilité de M. Parenty, qui continua tranquillement et méthodiquement ses fonctions, avec le même calme, le même dévouement. Tel il fut jusqu'en 1837, époque à laquelle il fut nommé chanoine titulaire et déchargé de la rude besogne de secrétaire-général.

Ici va se développer toute une carrière d'autres travaux,

d'un ordre différent, travaux commencés déjà avant cette date, mais qui, alors, prennent une direction plus nette, plus accusée, grâce aux loisirs qui sont faits à M. Parenty. C'est en effet de 1837 à 1851 que nous constatons chez lui la plus grande somme d'activité littéraire et historique : c'est dans cette période qu'il produisit presque tous ses ouvrages, la plus sûre garantie de la conservation de sa mémoire parmi les hommes, et aussi l'un des moyens les plus efficaces de son action réelle sur ses contemporains.

C'est alors qu'il publia dans le *Puits artésien* et dans la *Gazette de Flandre et d'Artois* ces notices solides, pleines de faits, sans phrases inutiles, qui fixèrent immédiatement l'attention du public. C'est alors qu'il publia sa belle *Vie de Madame Maes*, son *Histoire de sainte Angèle*, sa *Vie de la Mère des Pauvres*, celles de *Florence de Werquigneul*, de *sainte Berthe*, de *sainte Bertille*, de *saint Fiacre*, de *saint Eloi*. C'est alors qu'il voulut bien se joindre à l'auteur de la présente notice, pour l'aider, par sa collaboration, à publier les *Annales boulonnaises* et le *Légendaire de la Morinie*. C'est alors qu'il travailla de la manière la plus active au sein de l'Académie d'Arras et de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

En effet, l'Académie d'Arras avait ouvert ses portes à M. Parenty en 1843, et la même année l'avait vu prendre une part active à l'établissement des Comités archéologiques d'arrondissement, prélude de la Commission des Antiquités départementales, créée trois ans plus tard.

A l'Académie comme à la Commission des Monuments historiques, ce qu'il y a d'abord à noter pour M. Parenty,

c'est son assiduité absolue. Depuis sa nomination jusqu'à la fin de sa carrière on peut dire, moralement parlant, que jamais on ne l'a vu absent d'une séance. Toujours il était là, à la même place, parlant peu ou pas, mais prenant la parole toutes les fois qu'il y avait une explication utile à donner, et le faisant toujours avec beaucoup de justesse et d'à-propos. C'est par ce tact qu'il brillait, en même temps qu'il donnait d'ordinaire quelque détail inconnu, qui jetait une vive clarté sur la question mise à l'ordre du jour.

Il avait d'ailleurs autant d'amis que de collègues, et les réunions étaient aussi agréables que possible dans de telles conditions. C'était surtout avec M. Harbaville et avec M. le comte A. d'Héricourt qu'il aimait à travailler (pour ne parler ici que de ceux qui nous ont quittés); avec eux il fit prospérer l'Académie, avec eux il fonda la Commission des Monuments historiques, avec eux il fit en grande partie l'histoire du pays que nous habitons.

Chacun avait sa manière de travailler et de voir les choses. M. Harbaville, tout en s'appuyant sur les documents et en cherchant consciencieusement la vérité, aimait à poétiser ses récits. Il les rendait aimables et acceptables, à une époque où le goût n'était pas encore à ces sortes de recherches, et il appelait l'attention sur des sujets trop négligés jusque-là.

M. d'Héricourt aimait les vues d'ensemble, les idées générales, la philosophie de l'histoire, et ses études de la grande histoire servaient beaucoup pour attirer à l'étude de l'histoire particulière de l'Artois. M. Parenty était, lui, l'homme positif. Il n'y a dans ses récits aucune poésie : c'est un chroniqueur, un chercheur. Il est exact,

sévère même ; il examine, il compare, il ne se prononce qu'après examen, mais aussi, portant la probité littéraire jusqu'au scrupule, il met sous les yeux du lecteur toutes les pièces du procès. Rien n'est agréable à lire comme ces *notes*, qu'il sème à presque toutes les pages de ses histoires. C'est dans ses notes qu'on le comprend, c'est là qu'il est bien lui-même, et c'est là surtout qu'il instruit le lecteur. Ce qui est aride dans les livres ordinaires, est chez lui plein d'attraits, et ce qu'il y a de moins intéressant peut-être, c'est le texte de son récit. Dans ses notes on voit le chercheur, on le prend sur le fait, et on profite de ses découvertes. C'est là une mine véritable, que déjà on a souvent exploitée et que l'on exploitera encore. On peut d'ailleurs y puiser avec confiance, car M. Parenty est *exact* comme un chiffre. C'est une maxime reçue, en matière d'érudition, que jamais il ne faut faire de citation d'après un auteur de seconde main sans avoir vérifié la citation : le plus bel éloge à faire de M. Parenty, selon moi, c'est qu'il fait exception à cette règle, et qu'on peut toujours citer après lui et d'après lui.

Au reste, pour qui l'a vu à l'œuvre, la chose est facile à comprendre. Quand on a été témoin de sa patience et de son ordre extrêmes, quand on a lu ses copies de pièces, ses manuscrits, quand on a connu les mille pièces écrites de cette écriture régulière, nette, bien alignée, aussi belle que l'impression, toujours calme et soignée ; quand on sait que tout cela était tracé avec une vue claire du sujet traité, et après confrontation minutieuse des mots et des syllabes, on a confiance, et on a raison. Nous insistons d'autant plus sur ce genre de mérite, qu'il est réellement rare, et que très-communes sont malheureusement les

citations faites à la légère, sans recours à l'original, ou faites par à peu près. C'est là une des grandes sources d'erreurs en histoire, car de l'inexactitude à la transformation d'un texte, il n'y a souvent pas bien loin.

Nous avons dit que les notes de M. Parenty avaient un cachet particulier d'utilité comme d'agrément : donnons-en quelques exemples.

L'*Histoire de sainte Berthe et de l'abbaye de Blangy* est un mince volume de petit format in-18, d'environ 150 pages. Croirait-on que l'auteur a trouvé le moyen de placer dans ce cadre si modeste tout ce qui suit?

D'abord, en texte, l'histoire de la sainte et de l'abbaye de Blangy ; puis, en notes, quarante-trois notices très étudiées et fort instructives. Ces notices nous donnent des idées nettes, claires, substantielles, sur les abbayes ou monastères d'Auchy, de Cercamp, de Fontenelle, de Ruisseauville, de Rumilly, de Saint-Jean-au-Mont. Elles nous racontent l'histoire de Boiry-Sainte-Rictrude, de Boulogne au IXe siècle, d'Enguinegate, d'Hesdin, d'Houdain, du Ponthieu, de Quantovic, de Quéry-la-Motte, de Saint-Pol et de son comté, de Swaradin et des Saxons, de Vieil-Hesdin.

Si des villes et villages nous passons aux hommes, nous avons des détails biographiques sur sainte Bathilde, Jean Brisselot, Claude Dormy, évêque de Boulogne, Drogon, évêque de Térouanne, Gérard, évêque aussi du même siége, Henriau, évêque de Boulogne, Hugues de Camp-d'Avaine, Saint-Jean, évêque de Térouanne, Pierre de Langle, évêque de Boulogne. Saint-Omer et Ravenger, évêques de Térouanne, Dom Roussel, prieur de Blangy, Théobald, duc de Douai, la famille Vollant de Berville.

Nous avons en outre des documents sur les autels, sur les anciennes sépultures, sur le pays des Morins, sur les États d'Artois, sur la journée d'Azincourt, sur la maison de Ghistelles, sur la Ternoise, sur le tombeau de Sigefroy découvert à Blangy.

On est étonné de la somme des connaissances que l'on a acquises quand on a lu ce petit volume, et tous les volumes publiés par M. Parenty ont ce même mérite, et celui-ci est un des moins importants !

Dans l'*Histoire de Florence de Werquigneul,* qui est un in-12 d'environ 300 pages, vous trouvez, rien qu'en notes, plus de cinquante notices ou dissertations, et certaines de ces notices sont des catalogues entiers d'abbesses ou de prieures, toute une histoire de maisons religieuses vivant des siècles; ou bien ce sont des histoires de villes, de collèges, d'abbayes, très suffisantes pour apprendre ce qu'il faut en savoir. Les biographies abondent, et elles sont des plus intéressantes : elles sont variées et vous font parcourir sans effort bien des siècles. La ville de Douai vous apparaît avec son Université, ses grands hommes, ses monuments ; des traits spéciaux fixent dans la mémoire les faits de l'histoire générale ; l'Église, l'État, les lettres, les sciences et les arts, tout apporte son tribut à cette œuvre, simple dans la forme et très-grande au fond, puisque c'est par les fruits que l'on doit juger l'arbre. Or, ici, les fruits sont une nourriture saine, agréable pour l'intelligence, qui perçoit facilement ces notions pleines de clarté parce qu'elles ont été bien examinées par l'auteur avant d'être produites. La clarté est, en effet, un des caractères de l'exposition de M. Parenty, surtout dans ses notes ; le suivre est un jeu, un

amusement, et ce qu'il vous a dit vous reste gravé dans la mémoire, tant c'est naturel et vrai.

Le grand mérite de M. Parenty, considéré comme écrivain, ce sont ses *notes* : je dirai même, car il faut être franc et non flatteur, pas même après la mort, c'est là son seul mérite comme écrivain, mais ce mérite suffit. Sa narration serait froide sans ces traits qui viennent continuellement l'animer; l'exposition manquerait d'ampleur : les plans ne seraient pas disposés avec assez d'art pour plaire. Les notes rachètent tout, sauvent tout.

Ceci se comprend d'ailleurs quand on a vu M. Parenty à l'œuvre.

La bibliothèque de la ville d'Arras était en quelque sorte sa demeure. Tout le temps qu'il pouvait y consacrer en dehors de ses obligations d'état à la Cathédrale et de ses fonctions toutes de zèle au couvent des Ursulines, il le donnait à ses chers livres, à ses précieux manuscrits. On était bien sûr, à telle heure et à telle autre, de le rencontrer à tel point précis du chemin qui va de la rue Sainte-Marguerite au Palais de Saint-Vaast, et *vice-versâ*. On pouvait, aussi bien qu'au bibliothécaire, s'adresser à lui pour savoir où était tel livre, tel manuscrit. Quand on fait cela pendant quelques vingt ans, quand on mène une vie toute de régularité, de sobriété, d'étude alternée avec la prière, quand en outre on vit dans le commerce habituel de quelques amis qui ont la même manière de penser et d'agir, on finit par acquérir un bon nombre de notions exactes sur une foule de choses, et on se trouve apte à les communiquer d'une façon très-nette, très-précise, comme ce que l'on sait bien. Voilà le secret de ces notes, voilà une idée du travail et de la vie de M. Parenty.

Nous disons : du travail et de la vie. En effet, il est un point sur lequel nous devons insister pour bien faire connaître ce digne ecclésiastique, c'est ce qui concerne ses relations avec ses amis. Soit à l'Académie d'Arras, soit à la Commission des Monuments historiques, soit dans les autres Sociétés dont il fut membre, M. Parenty, avons-nous dit, comptait autant d'amis que de collègues. C'est que son commerce était agréable et sûr. On aurait pu le croire froid, indifférent, peu accessible à l'amitié : c'était une grande erreur. Il était, au contraire, fort gai, très aimable, aimant à plaisanter doucement, et au besoin avec une ironie qui frappait juste. Sa conversation était éloignée de toute espèce de pédantisme, et jamais il ne posait. Ami de la science, surtout de la science historique et de l'archéologie, il cherchait, avec franchise entière et sans arrière-pensée, le progrès et la diffusion de ses chères études, et quand il rencontrait une occasion d'être utile à un collègue en lui fournissant un document, il le faisait avec bonheur. Il encourageait ceux qui, plus jeunes que lui, débutaient ou marchaient à sa suite dans la même carrière : sa bienveillance pour eux était égale à la franchise de ses conseils, et l'on se trouvait toujours bien de l'avoir consulté. Travailler avec lui à une œuvre commune était quelque chose de charmant. Aussi ses collègues de l'Académie l'appelèrent-ils à plusieurs fonctions de confiance ; de 1844 à 1852 il est secrétaire-adjoint, puis président de 1852 à 1856. Ses collègues de la Commission des Monuments historiques agirent envers lui de la même manière : là aussi il eut la présidence, quand M. Harbaville dut quitter cette charge, à cause de l'altération de sa santé.

A l'Académie comme à la Commission, M. Parenty ne fut pas un membre inactif : les discours, les rapports, les mémoires que contiennent de lui nos volumes et les procès-verbaux des séances le prouvent surabondamment. Les questions historiques étaient beaucoup plus de son domaine que les questions d'archéologie ; néanmoins il a donné dans ce dernier genre plusieurs travaux intéressants, notamment sa *Visite aux monuments de la Cathédrale* et une *Excursion archéologique dans les environs d'Arras.* En dehors de ces travaux, il collaborait à des œuvres générales, notamment à l'*Encyclopédie catholique,* mais toujours pour des articles de bibliographie ou d'histoire concernant le diocèse d'Arras. Il prit aussi une part marquée au Congrès scientifique d'Arras en 1853.

Nous avons dit plus haut que la grande époque d'activité littéraire pour M. Parenty fut de 1837 à 1851. C'est qu'en effet, à cette date, il y eut un grand changement dans sa vie.

A la mort du cardinal de la Tour d'Auvergne il avait été élu vicaire-capitulaire ; à l'arrivée de Mgr Parisis il fut nommé par le nouveau prélat, vicaire-général, tout en demeurant chanoine titulaire.

Son assiduité aux séances académiques et autres fut la même, mais son travail eut une autre direction. Les affaires, l'administration, la législation des fabriques, l'absorbèrent : à partir de ce moment il cessa de publier. C'est dans ces fatigues nouvelles qu'il prit le germe de l'accident qui le frappa avant l'âge, fatigues excessives dont il se plaignait et qui étaient d'ailleurs bien visibles. Il prit encore, d'ailleurs, une grande part à tout ce qui

intéressait la bonne gestion des choses du culte dans le diocèse, et c'est avec le plus grand zèle qu'il présidait la Commission ecclésiastique des églises et presbytères, qui rendit pendant plusieurs années de très grands services sous sa vigilante et bienveillante direction.

Il recueillit également avec soin les notes historiques et archéologiques demandées aux paroisses, et ces dossiers sont consultés utilement aujourd'hui pour le *Dictionnaire du Pas-de-Calais*. Nous avons dit, dans la préface de ce Dictionnaire, et nous répétons ici volontiers, qu'il est de toute justice de considérer M. Parenty comme l'un des auteurs principaux. Ses notes sur *toutes* les communes du département servent, en effet, aux rédacteurs, sinon pour tout le travail, au moins pour bien des détails, et c'est ainsi que l'action de notre regretté collègue se prolonge même après sa mort.

A la mort de Mgr Parisis, M. Parenty fut encore élu vicaire-capitulaire. A l'avénement de Mgr Lequette il accepta d'être vicaire-général en titre et résigna son canonicat. Il reçut la croix de la Légion d'honneur au passage de l'empereur à Arras, en 1867.

Peu de temps après, il eut une attaque d'apoplexie qui le jeta, pour toute une période de huit ans, dans l'impossibilité de s'occuper d'aucun travail et le priva même de la joie de remplir les fonctions les plus douces du sacerdoce. Toujours sa présence d'esprit fut entière, et il put savourer dans toute son amertume cette longue épreuve, qu'il supporta avec un courage constant. Il est mort, le 30 janvier 1875, à Saint-Pierre-lez-Calais, où il s'était retiré depuis quelque temps.

Nous avons donné plus haut une idée du genre de tra-

vail de M. Parenty en analysant deux de ses livres. Disons encore qu'il a laissé une quantité considérable de travaux manuscrits. Beaucoup sont des copies de documents rares, qui acquièrent l'importance des originaux par la sûreté du texte et la beauté de la transcription. D'autres sont des morceaux d'hagiographie traduits des Bollandistes. Puis ce sont des notes biographiques à demi rédigées, qui pourront être publiées un jour : *Un Voyage à Rome*, etc. etc.

En résumé, M. Parenty a été l'homme modeste, laborieux, érudit, que tous nous avons connu et chéri : son influence sur le développement des études historiques dans la contrée du nord de la France, a été réelle et sera durable : il a élucidé bien des points obscurs, refuté bien des erreurs par la claire exposition des faits ; sa mémoire vivra et sera bénie, car il avait le feu sacré et il a fait beaucoup de bien.

ÉTUDE HISTORIQUE

sur

LES DROITS D'AUBAINE

par

M. G. DE SÈDE, BARON DE LIEOUX

Membre résidant



I.

Nous avons étudié, déjà, il y a quelques années, dans les Mémoires de l'Académie d'Arras, *les droits de Francs-fiefs*.

Notre intention était de parcourir successivement tous les anciens priviléges domaniaux de la Couronne. Nous avons, en conséquence, continué notre premier travail par l'examen de la législation qui régissait le droit, essentiellement régalien, d'aubaine.

Le titre d'AUBAIN, c'est-à-dire d'étranger (*alibi natus*), était une sorte d'injure ou, au moins, un sujet d'éloignement, contre lequel l'égoïsme national éprouvait le besoin d'une protection exagérée et pratiquait une défiance incessante.

Nous serions, toutefois, injustes envers le moyen-âge, si nous lui laissions toute la responsabilité de ces préventions et de ces rigueurs.

Il en avait hérité, à travers les siècles et à travers les révolutions politiques et sociales, non-seulement de ces hordes grossières et sauvages, qui, telles que les Scythes, par exemple, sacrifiaient les étrangers à des divinités terribles, mais des peuples les plus éclairés de l'antiquité.

Pour ne parler que des Grecs et des Romains, nous rappelerons la rigueur des lois de Lycurgue contre les étrangers. Il les bannit de la République ; il défend aux citoyens toute alliance avec eux et même tout trafic, en imaginant une monnaie sans valeur réelle, ce qui, dans ces temps où les titres fiduciaires n'étaient pas encore connus, devait nécessairement empêcher les relations commerciales (PLUTARQUE).

Bien que leurs mœurs fussent beaucoup plus polies que celles des Spartiates, les Athéniens n'étaient guère plus hospitaliers. Ils parquaient les étrangers dans un quartier spécial et leur refusaient l'accès des lieux publics.

S'ils n'interdisaient pas absolument tout mariage entre eux et les citoyens, ils usaient, vis-à-vis des enfants nés de telles unions, d'une séquestration rigoureuse, ils les élevaient en dehors de la ville et sans aucune communication avec leurs propres fils. Enfin, comme ils avaient pour les richesses un dédain moins profond que celui des Lacédémoniens, ils imposaient, dit Cœlius de Rhodes, les étrangers à un tribut annuel de douze drachmes, dont le recouvrement était poursuivi par voie de contrainte corporelle. (Liv. 17, chap. 9, *Lectionum Antiquarum.*)

On sait tout le prestige dont Rome entourait le titre de

citoyen. Elle lui réservait un costume particulier et punissait de mort ceux qui l'usurpaient. Il n'est pas étonnant que, sous l'empire de ses lois, les étrangers, qui étaient presque toujours, d'ailleurs, des vaincus, fussent traités avec un grand mépris.

La trace des institutions romaines est restée profondément empreinte dans notre pays. Elle a, surtout dans les contrées méridionales, survécu à tous les bouleversements des conquêtes successives. et c'est très-probablement là qu'il faut chercher l'origine du droit exceptionnel, et souvent inique, auquel les étrangers étaient soumis en France.

C'est, du moins, l'opinion de nombreux écrivains. A la vérité elle n'est point partagée par le savant auteur de l'*Esprit des Lois*. Montesquieu, sans en rapporter la preuve et sans même développer les motifs de cette assertion, attribue l'origine des rigueurs du moyen-âge envers les étrangers, aux conquêtes des barbares qui, sous ce rapport, de même que sous celui de l'organisation féodale, nous auraient légué leurs usages.

Il est d'autant plus permis d'en douter que la trace d'une législation formelle échappe, du moins à nos recherches, dans les siècles les plus reculés de notre histoire.

Ce n'est guère que dans les ordonnances de Charlemagne que l'on trouve les premiers vestiges de dispositions réglementaires s'appliquant aux étrangers. D'après ces ordonnances, il est constaté que, même avant ce souverain, les biens des étrangers appartenaient au roi.

Saint-Louis assimile les aubains aux serfs de la condition la plus abjecte et les rend taillables et corvéables à merci. Mais bien qu'il semble résulter du texte d'une

de ses ordonnances que l'asservissement de l'étranger s'opère au profit du seigneur territorial, il établit, ou mieux il rétablit, plus tard, le principe de domanialité du droit d'aubaine, et déclare que les étrangers n'ont d'autre seigneur que le roi (*Etablissements*).

Ce sont là les plus anciens vestiges de la législation en ce qui touche les aubains.

Il ne faut pas, d'ailleurs, attribuer aux textes, surtout à cette époque, une autorité prépondérante. La jurisprudence s'est longtemps montrée rebelle à ces principes, et c'est seulement plus tard qu'ils reçurent une sorte de consécration par l'application qu'en firent les Chambres des Comptes et du Trésor, ainsi que les Cours de Parlement. C'est donc, surtout, dans les registres de ces tribunaux, que les feudistes et les jurisconsultes ont dû rechercher les règles et déterminer les formes des charges diverses imposées aux étrangers.

II.

On n'a peut-être pas suffisamment insisté sur l'esprit essentiellement fiscal de nos anciennes institutions. Nous trouvons, dès l'origine, l'argent suppléant à toutes les incapacités et rachetant même tous les crimes.

Les tarifs varient : mais le principe est presque général. Il a été relevé avec beaucoup de vérité dans un document administratif, qui est à la fois l'œuvre d'un ministre distingué et d'un homme de science.

Je veux parler du rapport adressé à l'Empereur, le

15 janvier 1866, par M. le marquis de Lavalette, au sujet des archives départementales.

Cette tendance fiscale est si puissante qu'elle laisse une trace profonde jusque dans les lois de l'Église, qui auraient dû, peut-être, moins que toutes les autres, admettre des *dispenses* à prix d'argent.

Le droit d'aubaine découle directement du même principe que les droits de Francs-fiefs, moyennant lesquels le roturier pouvait posséder l'héritage noble, malgré la prohibition originelle; que les droits d'amortissement, imposés aux communautés soit civiles, soit religieuses, en vertu de la même règle ; etc., etc.

Le point de départ de l'aubaine était l'interdiction absolue et réglementaire pour l'étranger de résider sur le territoire français. Cette interdiction ne pouvait s'adoucir que par une sorte de tolérance, laquelle s'achetait à prix d'argent, d'où le droit, ou si l'on aime mieux, l'impôt qui nous occupe.

Ajoutons immédiatement, pour l'honneur de notre pays, que cet impôt n'était point particulier à la France et que les États voisins le percevaient aussi : il y avait, dans le traitement des étrangers, une réciprocité qui constitue une atténuation, dont il n'est pas permis de méconnaître la valeur.

Le roi étant le seigneur suzerain, et les autres seigneuries ou justices relevant toutes médiatement ou immédiatement de lui, l'aubaine avait un caractère essentiellement domanial et devait se percevoir à son profit exclusif.

Nous avons vu qu'il n'en fut pas toujours ainsi, surtout du temps de Saint-Louis. Même, longtemps après lui, et lorsque les formes de la justice se furent perfection-

nées, il n'était pas rare que les aubains fussent rançonnés par les différents seigneurs sur les terres desquels ils habitaient.

Les abus de la force contre le droit, qui n'ont pas encore disparu, ont été si fréquents au moyen-âge, surtout dans les périodes de confusion et de guerres incessantes qui signalèrent la féodalité, que non-seulement l'étranger, mais l'habitant d'une seigneurie voisine, lorsqu'il quittait son diocèse ou sa terre, n'était pas épargné. De tels excès, tant contre des Français que contre des aubains se produisirent si fréquemment, que les seigneurs tentèrent de les faire reconnaître comme des droits légitimes. Ils y réussirent, sans difficulté, pendant cette période de faiblesse qui suivit le démembrement de l'empire de Charlemagne. On cesse de trouver jusqu'à la trace même de la compétition à ce sujet, entre la royauté et ses vassaux. Ce n'est que sous Saint-Louis, ainsi que nous l'avons vu, que les prétentions régaliennes de Charlemagne tendent à se réveiller. Mais alors la résistance naît de l'ancienne possession, et une lutte ardente et heureuse devient nécessaire, pour assurer à la royauté sa réintégration dans ses anciens priviléges.

Aussi n'est-ce qu'au XIV[e] et surtout au XV[e] siècle que la perception de l'aubaine s'opère exclusivement au profit du trésor royal, par les receveurs ordinaires des lieux. Plusieurs comptes l'attestent, notamment celui qui fut rendu le 18 août 1456, par Jean de Nerval, secrétaire du roi, collecteur des mortes mains et formariages du baillage de Vermandois.

Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il est nécessaire de rappeler la confusion, soit en français, soit en

latin, de la langue juridique dans ces temps éloignés.

Les prétentions des seigneurs et des justiciers, pouvaient, jusqu'à un certain point, sinon se justifier, du moins s'expliquer par le nom même donné aux étrangers: indépendamment de celui d'aubains ou de *pérégrini*, c'était le nom d'*espaves*. Or, les droits connus sous ce titre ou celui de biens vacants, appartenant aux justiciers, ils soutenaient, par une sorte de conséquence, que les étrangers tombaient aussi dans leur domaine.

Mais il fut reconnu que ce mot d'*espaves* n'était qu'une sorte de renforcement de celui d'étranger et s'appliquait à ceux dont l'origine était si lointaine, si inconnue, la trace native si complétement perdue, que la vérification n'en pouvait être faite.

Nous avons sous les yeux un extrait des registres de la Chambre des Comptes, rendu sur requête du procureur du roi au Trésor, décrété en bureau le 9 avril 1540, et signé LE MAISTRE, qui précise parfaitement cette distinction entre le simple étranger et l'*espave*, de même que celle qu'il convenait de faire entre leurs biens et les biens vacants.

« Aubeins, y est-il dit, sont hommes et femmes qui sont » naiz en villes dehors le royaulme ; si prochains que l'on » peut cognoistre les noms et nativités de tels hommes et » femmes. Et quant ils sont venus demourer au royaulme » ils sont proprement appelés aubeins et non espaves.

» *Espaves* sont hommes et femmes naiz dehors le » royaulme, de si lointains lieux que l'on ne peut au » royaulme avoir cognoissance de leurs nativités ; et » quant ils sont demourans au royaulme se peuvent » estre dits espaves.

» *Estrangers* sont les biens demourés de tels aubeins » et espaves, qui sont demourans au royaulme et vont » de vie à trépas.

» Plusieurs autres seigneurs veulent nommer tels » biens vaccants ; mais ils ne doivent estre entendus. Car » biens vaccants sont biens d'aventure, comme un che- » val eschappé, que l'on ne sait à qui il est ; une bourse » trouvée en un chemin ; un homme incogneu, trouvé » mort ou meurdry, en un chemin. Et telles choses et » semblables appartiennent au haut justicier, et les doit » garder en forme et valeur ung an et rendre à celuy qui » y vouldroit clamer et duement montrer droict » (BACQUET *éd. 1644*).

Cet extrait, qui est le résumé de la jurisprudence alors en vigueur, et qui n'avait pu se former que par une longue pratique, a été souvent et presque textuellement reproduit depuis.

Il a le mérite d'une brièveté relative et d'une clarté qui ne sont guère usitées à cette époque et comporte, à ce double titre, une attention toute spéciale.

Nous sommes trop limités par les proportions de cette étude, et c'est d'ailleurs un point trop secondaire, pour que nous nous étendions, autrement que dans la mesure strictement voulue, sur la quotité essentiellement variable de la taxe annuelle frappée sur les étrangers.

Elle s'élevait à douze deniers parisis par personne, dans le ressort de la coutume de Soissons, et devait se payer le jour de saint Remy, à peine de sept sous six deniers d'amende. Ailleurs, on percevait moins, et en livres tournois, dans les pays où cette monnaie avait cours.

Le sort des étrangers n'eût, certes, pas été trop rigou-

reux, si l'on se fût borné à cette imposition annuelle; mais elle n'était que le complément des rigueurs dont on les frappait. En réalité, tout droit à la propriété, dans sa plénitude, leur était interdit, puisque la limite extrême de leurs libéralités testamentaires ne devait pas excéder cinq sous parisis.

Le roi était leur seul héritier, et les enfants, eux-mêmes, s'ils étaient nés hors du royaume, ne pouvaient recueillir la succession de leurs auteurs. Il fallait en outre un acte de légitimation pour que les enfants nés en France soit de parents étrangers, soit d'une alliance mixte, pussent succéder à leurs père et mère.

Sans cet acte, et bien qu'ils provinssent d'un légitime mariage, ces enfants étaient assimilés à des bâtards.

Le mariage des étrangers était, d'ailleurs, l'objet de dispositions sévères. Ils ne pouvaient s'unir qu'à des personnes d'une condition civile égale à la leur, et s'ils voulaient s'allier à des régnicoles, la permission du roi leur était nécessaire, à peine de soixante sous parisis d'amende.

Mais cette permission ne les affranchissait pas d'un droit énorme, perçu sous le titre de formariage, et qui, suivant les lieux, variait du tiers à la moitié de tous les biens des époux.

Les enfants des aubains nés en pays étranger, même d'un père ou d'une mère français, n'acquéraient pas cette qualité, et suivaient la condition de celui ou de ceux de leurs parents qui les y avaient amenés.

L'incapacité s'étendait à la seconde génération.

La succession des enfants d'étrangers, nés en France, était, en effet, elle-même dévolue au roi: à moins que ces enfants n'eussent, à leur tour, une descendance directe

et légitime, auquel cas ils pouvaient tester en sa faveur.

On assimilait aux étrangers les personnes dont la naissance était inconnue, telles que, dit un extrait de la Chambre des Comptes, de 1576, signé DANES, « enfans » nouveaux nacquis, et gaignés par aucunes jeunes fem- » mes désirant estre célées. Et pour ce, les font mettre » aux huys d'aucunes églises, avec du sel, en signifiant » qu'ils ne sont point baptisez ; ou autres enfans apportés » d'estranges pays, comme enfans preins en guerre, si » ieusnes qu'ils ne scavent dire dont ils sont, ne les noms » de père et mère. »

Ce n'est pas sans un sentiment de tristesse que l'on peut voir la loi, qui devrait être si pleine d'une tendre sollicitude pour les enfants abandonnés, ajouter ainsi au malheur de leur naissance, en les frappant de la réprobation attachée à la qualité d'étrangers.

Il est vrai que le bâtard, sur bien des points, était assimilé à l'aubain, par le droit féodal et coutumier.

Mais n'est-il pas plus juste, et surtout plus humain, d'épargner dans d'innocentes créatures, une origine même coupable, que de s'exposer à frapper, à tort, quelques enfants légitimes ?

Quoiqu'il en soit, les aubains de naissance, de même que ceux qui le devenaient par une fiction de la loi, étaient tenus de déclarer annuellement leur domicile, afin de se faire inscrire sur le rôle de la contribution spéciale dont ils étaient passibles.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'essence même des prohibitions qui atteignaient l'étranger, et qui se résumaient par ce dicton : « l'aubain vit libre, mais il » meurt serf. »

Ajoutons seulement que le roi, leur unique et légal héritier, ne conservait jamais entre ses mains les propriétés provenant d'une telle origine.

« Ainsi, dit l'extrait déjà cité du 10 janvier 1576, leurs
» successions se doibvent vendre par le collecteur, à cris
» et renoms, au plus offrant, la chandelle ardante, pour
» ce que le roy n'en peut estre homme de ses subjects.
» Desquelles ventes le dict collecteur doibt faire et bailler
» ses lettres de ventes, soubs le scel royal, ordonné au
» dict office, et aussy doibt faire recepte et despence des
» deniers et en compter en la Chambre des Comptes. »

III.

La situation des aubains était assez rigoureuse pour que l'on tendît à s'affranchir des charges qu'elle imposait. La royauté, parmi ses priviléges, avait celui de lever, pour services rendus ou tous autres motifs, — ce qu'elle faisait la plupart du temps moyennant finances, — toutes les incapacités ou les prohibitions légales.

Elle usa fréquemment de ce droit, et nous devons le dire, presque toujours avec une haute intelligence des besoins du pays, en ce qui touche les droits d'aubaine.

Louis le Hutin voulut, en 1315, en affranchir les étudiants qui venaient chercher la vie de l'intelligence à l'Université de Paris, et reconnaissaient déjà cette ville comme la capitale de ce qui s'appela plus tard la République universelle des Lettres; mais ses successeurs, ou plutôt les tribunaux chargés de l'application des principes.

méconnurent souvent ses intentions libérales, et continuèrent à considérer les *escoliers* comme de véritables aubains.

Dès que le grand commerce d'échange entre les différents États eut revélé ses avantages sur quelques-unes des places importantes du royaume, on comprit tout ce que les prohibitions et la fiscalité excessive pesant sur les aubains, pouvait apporter d'entraves à la libre expansion du commerce. Comment encourager la fréquentation des foires instituées dans quelques centres importants, si la mort, qui peut frapper en route le négociant, l'atteint non-seulement dans sa personne, mais encore dans ses biens?

Ce roi Louis XI que nous voyons, involontairement, peut-être, un peu trop à travers la physionomie sinistre de ses compères et de ses exécuteurs, mais dont l'esprit perçant et profond, sous les allures d'une fausse bonhomie, devançait de beaucoup son siècle; Louis XI, qui favorisa l'imprimerie et inventa la poste, fut aussi, en réalité, le premier qui osa porter atteinte aux droits frappés sur les aubains.

Une ordonnance de ce roi, rendue en 1463 (art. 9), permit aux marchands qui fréquentaient les foires de Lyon de tester et de disposer de leurs biens comme bon leur semblerait, par actes faits soit avant, soit après les foires, soit en France, soit à l'étranger.

Les successeurs de Louis XI, et notamment François Ier, Charles IX, Henri III et Henri IV confirmèrent et étendirent ces priviléges, car on les appliqua, non-seulement aux marchands fréquentant les foires, mais encore à ceux qui résidaient habituellement à Lyon, et aux négociants

qui, sans avoir de domicile en France, y venaient pour leurs affaires.

C'est ce qui résulte d'une sentence de Messieurs du Trésor, en date du 24 décembre 1578, confirmée par un arrêt du 27 juin 1579, qui donna main-levée de la saisie faite au préjudice de ses héritiers, des lettres de banque, cédules, obligations, etc., délaissées par un nommé Jean Hanon, habitant de Namur, et se trouvant pour les besoins de son commerce à Paris, où il était décédé dans la rue Saint-Denis (Bacquet).

C'est encore à Louis XI qu'est due la première ordonnance qui affranchit des droits d'aubaine certains étrangers venus en France pour le service du roi.

Par lettres-patentes du mois de septembre 1481, les Suisses composant la garde de ce souverain, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, furent autorisés à posséder en France et à transmettre, de même que les régnicoles, leurs biens de toute nature. Henri II confirma ces priviléges par ordonnance du mois de février 1551. Il en avait accordé de semblables, au mois de novembre 1547, aux officiers, soldats et autres Écossais établis en France. Quelques auteurs prétendent que cette faveur remonte à Charlemagne. Toutefois, nous n'en avons retrouvé aucune trace et nous devons faire remarquer que les lettres de 1547 sont initiatives et non confirmatives.

Moins heureux que les Suisses, les Écossais furent, mais conditionnellement, admis à jouir du bénéfice de ce privilége.

En effet, la vérification des lettres du roi, opérée le 12 février 1548, limita aux héritiers régnicoles le droit de succession, à moins que les testateurs ou donateurs

fussent morts soit au service du roi, soit après l'avoir quitté pour cause de vieillesse ou de maladie.

C'est ce que constate notamment une sentence du 9 décembre 1567, rendue au profit d'un nommé Montgommery, neveu d'un archer écossais.

Dix ans après, à la suite du mariage de François II, des lettres affranchissant du droit d'aubaine furent accordées à tous les Écossais demeurant en France. Mais, de même que pour l'ordonnance de 1548, il y eut, lors de la vérification, restriction, apportée, cette fois, par le Parlement, et bornant l'effet du privilége au temps où le royaume d'Écosse *resterait en l'obéissance, confédération et amitié du roi.*

On imposait, en outre, la condition d'un traitement égal en faveur des Français établis en Écosse.

Quelques années auparavant, en 1550, pour favoriser le commerce important du Portugal avec la France, et faisant application du système inauguré par Louis XI, Henri II avait permis aux négociants portugais de s'établir dans le royaume, *avec leurs familles, serviteurs, facteurs et entremetteurs* (le mot n'avait pas alors la même signification qu'aujourd'hui), et d'y jouir de toutes les libertés et priviléges *dont usaient les propres sujets du roy et ce, sans payer aucune finance.*

Mais les lettres-patentes qui concédaient ces avantages ne furent pas complétement exécutées. Déjà l'enregistrement au Parlement en avait singulièrement atténué la portée, puisque le bénéfice en fut restreint aux héritiers régnicoles, ainsi que le constate la mention suivante, du 22 décembre 1550, inscrite au dos desdites lettres :

« *Registrata, audito procuratore generali regis, pro*

» *utendo per supplicantes, quam diù in regno morabuntur,*
» *beneficio dictarum litterarum, proviso quod heredes eorum*
» *et personnæ in quorum favorem disponent de suis bonis*
» *erunt regnicolæ.* »

En outre, les Chambres des Comptes ne voulurent les admettre que pour un nombre limité de Portugais, auxquels elles imposèrent une taxe de cent quinze écus d'or au soleil, ainsi que le constate une délibération du 25 juin 1551.

IV.

En dehors des besoins du commerce, de semblables priviléges avaient aussi été précédemment établis en faveur des habitants de certaines villes et de certaines provinces.

Nous citerons, parmi les plus anciennes, les lettres-patentes accordées aux habitants de Cambray et du Cambrésis par le roi Charles VI, le 30 juillet 1406, vérifiées en la Cour de Parlement le 31 août de la même année. Elles furent appliquées notamment dans une sentence du 3 octobre 1562, rendue à propos de la succession de M. Jean Dupuis, prêtre, natif de Cambray, ouverte à Paris et échue à autre Jean Dupuis, doyen de l'église paroissiale de Cambray, et à Jeanne Dupuis, frère et sœur du défunt; laquelle sentence, sur l'avis conforme de Messieurs les gens du roi et la production d'un arrêt du Conseil privé, en date du 23 février 1561, accorda main-levée de la saisie faite sur les biens de ladite succession, mais à charge, est-il

dit, « qu'en cas semblable, les originaires et habitants » du royaume de France ne seront aucunement empêchés » de succéder et hériter des biens de leurs prochains pa- » rents demeurant au pays de Cambrésis. »

Les guerres qui firent passer alternativement certaines provinces, telles que la Savoie, le Milanais, la Flandre, l'Artois, etc. sous la domination française et étrangère, durent nécessairement entraîner de grandes perturbations et de grandes difficultés dans l'application du droit d'aubaine.

Il arrivait que tel individu, né pendant la domination française, et conséquemment Français, avait pu acquérir dans le royaume, et comme régnicole, des propriétés qu'il était empêché de transmettre à ses héritiers, parce que, dans l'intervalle, il avait perdu cette qualité de Français.

Quelque curieuses que soient les nombreuses contestations à cet égard, dont nous avons relevé la trace dans les ouvrages de jurisprudence, on comprendra facilement que nous nous abstenions ici de multiplier les citations.

On nous permettra, toutefois, de rapporter quelques espèces concernant la province dont Arras était la capitale.

On considérait généralement, au XVIe siècle, les habitants de l'Artois comme de véritables régnicoles. Ainsi, main-levée fut accordée de la saisie faite sur la succession d'un nommé Pierre Colé, en son vivant, chanoine de Senlis, natif d'Abancourt, au pays d'Artois. Cette main-levée eut lieu en vertu de lettres-patentes du roi, qui déclaraient habile à succéder au défunt, Me Pierre Colé, notaire royal et procureur au siége de Péronne, son cousin. Ces lettres tenaient et réputaient le dit défunt « avoir

» été vray et naturel régnicole, comme natif et originaire » du pays d'Artois. » Elles furent enregistrées en Cour de Parlement, ouï le procureur général du roi, pour en jouir par l'impétrant selon leur forme et teneur, le 18 février 1578.

Le 23 janvier de l'année suivante, une décision dans le même sens fut rendue par Messieurs du Trésor au profit d'Anne Gautier, demeurant au pays d'Artois, touchant les biens meubles et immeubles composant la succession de M. Pierre-Nicole Gautier, en son vivant, principal du collége d'Arras, fondé en l'Université de Paris, bien que le défunt, originaire du comté de Saint-Pol, et qui avait « *longuement demouré et regenté en la dicte Université* », n'eût obtenu du roi aucune lettre de déclaration.

Le même Gautier, dont les biens ont motivé la décision précédente, déjà principal du collége d'Arras vingt ans auparavant, avait, en vertu d'une sentence du 16 mars 1558, recueilli, conjointement avec M. Pierre Galland, principal de Boncourt, tant comme exécuteur testamentaire que comme légataire universel, la succession de M. Jean Cousin, natif d'Artois, lequel, né et résidant à Paris avant le traité de Madrid, n'avait cependant obtenu du roi aucune lettre de déclaration.

Les principes dont ces diverses espèces consacrent l'application étaient, du reste, en vigueur pour toute la Flandre, pour tous les Pays-Bas et même pour les provinces qui, telles que la Savoie, le Milanais, etc., avaient été tour à tour possédées et perdues par les rois de France.

Il en résultait que ces divers pays, ayant dépendu de la Couronne avant l'abandon forcé qu'en fit François I[er] par le traité de Madrid, leurs habitants qui, par le sort

de la guerre ou plutôt par le consentement du souverain, et non par l'effet de leur propre volonté, étaient passés sous un sceptre étranger, ne cessèrent pas d'être considérés comme régnicoles, et furent, à charge de réciprocité, affranchis des droits d'aubaine.

Cette jurisprudence ne s'appliqua naturellement que pendant les périodes de paix. Quand la guerre se rallumait entre la France et les souverains possesseurs des provinces dont il s'agit, leurs habitants étaient traités avec la rigueur que l'on exerce envers des ennemis, et assimilés aux étrangers les moins favorisés.

Il est juste de faire observer que ce traitement était réciproque et que, notamment LL. MM. les rois d'Espagne n'en usaient pas autrement à l'égard des Français, dans les provinces dont il s'agit.

Ainsi, non-seulement les successions, mais les meubles, les rentes constituées, et les personnes mêmes tombaient de part et d'autre au pouvoir de l'ennemi, et n'étaient restituables après la réconciliation qu'autant que les objets saisis se retrouvaient en nature, dans les mains de ceux qui en avaient obtenu la concession.

V.

Les citations qui précèdent et l'esprit général de la doctrine et de la jurisprudence font ressortir, dès le XVIe siècle, et d'une manière sensible, la tendance qui prévaudra définitivement plus tard, de traiter les étrangers, en France, sur le pied de la plus complète réciprocité.

Si l'on a pu mettre en question, avant cette époque, de savoir si les biens des ambassadeurs, après leur décès en France, ne devaient pas être frappés du droit d'aubaine ; si des juristes sérieux ont soutenu que la fiction par laquelle ces agents retrouvent leur patrie partout où ils sont accrédités, cessait avec leur existence ; le système contraire n'a pas tardé à prévaloir, et l'on peut s'étonner que la question, elle-même, ait été agitée.

La rigueur du droit d'aubaine frappait le simple voyageur, l'otage et le messager. On a même été, malgré des lettres-patentes de François Ier qui, à la vérité, ne furent jamais enregistrées, jusqu'à l'imposer aux officiers et soldats des troupes alliées se trouvant en France.

Mais à partir du XVIIe siècle, chaque année, pour ainsi dire, fait tomber quelques-unes des prohibitions. Le droit d'aubaine suit les relations diplomatiques et s'amoindrit à chaque traité de paix ou d'alliance.

Nous ne pouvons nous livrer ici à cet examen, qui prolongerait, outre mesure, une communication que nous devons restreindre autant que possible.

Il nous resterait pour compléter, au point de vue tout-à-fait général où nous nous sommes placés dans ce rapide aperçu, à parler des lettres de déclaration et des lettres de naturalisation.

Il nous suffira de dire que les premières avaient pour objet de reconnaître dans cette qualité celui qui se prétendait Français, et que les secondes concédaient à l'étranger, sous certaines restrictions toutefois, les droits, les priviléges, la qualité même de Français.

La naturalisation était pour l'étranger ce que l'ano-

blissement était pour le roturier, l'amortissement pour les corporations et communautés.

Les droits d'aubaine furent perçus sous ce titre jusqu'en 1790.

Par les concessions successives que nous avons rapportées et une jurisprudence de moins en moins fiscale, ils étaient arrivés naturellement à ne représenter qu'une valeur peu importante dans les recettes du Trésor. Ils ne figurent, en effet, aux comptes de 1789, que pour une somme de quarante mille écus.

La Constituante mit une certaine solennité dans l'abrogation des lois qui les imposaient et fit, pour leur suppression, aux nations étrangères, un appel qu'elles n'entendirent pas (Décrets des 6 août 1790 et 8 avril 1791.)

On lit dans le préambule du premier :

« L'Assemblée nationale, considérant que le droit d'au-
» baine est contraire aux principes de fraternité qui doi-
» vent lier tous les hommes, quels que soient leurs pays
» et leurs gouvernements ; que ce droit, établi dans des
» temps barbares, doit être proscrit chez un peuple qui a
» fondé sa Constitution sur les droits de l'homme et des
» citoyens, et que la France libre doit ouvrir son sein à
» tous les peuples de la terre, en les invitant à jouir aussi
» sous un gouvernement libre des droits sacrés et inalié-
» nables de l'humanité ;

» Décrète, etc. »

Ce ne fut pas, toutefois, sans difficulté que le second décret fut rendu. On craignait, en présence du mauvais vouloir de l'Europe, que la France ne fût dupe de sa générosité, et l'Empire, sur le rapport de Rœderer, auquel

furent adjoints Portalis et Tronchet, résolut de restreindre ce qu'avait de trop absolu pour ce temps, le principe posé par la Constituante.

En effet, sans rétablir l'aubaine, le code Napoléon statua que le droit de tester et de succéder en France aux biens des étrangers serait déterminé par le traitement fait aux Français dans les autres États. C'était la continuation et la consécration du principe de réciprocité que nous avons vu dominer dès le XVIe siècle.

L'article 726 du code précité était ainsi conçu :

« Un étranger n'est admis à succéder aux biens que » son parent, étranger ou Français, possède dans le ter- » ritoire de l'Empire, que dans les cas et de la manière » dont un Français succède à son parent, possédant des » biens dans le pays de cet étranger. »

L'article 912 portait : « On ne pourra disposer au profit » d'un étranger que dans le cas où cet étranger pourrait » disposer au profit d'un Français. »

C'est à la Restauration qu'appartient l'honneur, et nos lois actuelles sont assez libérales, sous ce rapport, pour que nous ne le lui marchandions pas, d'avoir effacé les derniers vestiges du droit d'aubaine et, au point de vue élevé de la civilisation et des progrès de l'esprit humain, proclamé l'égalité complète devant la loi française.

Le 14 juillet 1819, les deux articles précédents furent abrogés, et, en conséquence, les étrangers eurent le droit de succéder, de disposer et de recevoir de la même manière que les Français, dans toute l'étendue du royaume.

Seulement, et c'était de toute justice, il fut stipulé que dans le cas de partage d'une même succession entre des

co-héritiers étrangers et français, ceux-ci prélèveraient sur les biens situés en France une portion égale à la valeur des biens situés en pays étranger dont ils seraient exclus, à quelque titre que ce soit, en vertu des lois et coutumes locales.

Ajoutons que l'initiative de cette loi fut prise, par voie de proposition à la Chambre des Pairs, par M. le duc de Levis, et qu'elle motiva un rapport très-remarquable de M. le marquis de Clermont-Tonnerre.

De grands principes de droit international furent examinés et discutés à cette époque avec une élévation de vues, et de langage, peut-être trop dédaignée de nos jours, où l'oubli le plus profond étreint déjà cette génération qui nous a devancés de si peu.

Les règles qu'elle établit restent encore la base du droit international actuel, malgré quelques modifications qui ont constamment tendu à l'amélioration de nos rapports avec les nations voisines.



NICOLAS LE RUISTRE

ÉVÊQUE D'ARRAS

par

M. le Chanoine PROYART, Membre résidant.



Le clergé de la ville d'Arras commençait à se remettre des terribles émotions que lui avaient fait éprouver les exactions, les proscriptions de Louis XI, puis ensuite l'invasion des troupes allemandes à la fin du xve siècle, lorsque son vénérable évêque, Pierre de Ranchicourt, victime lui-même de la brutalité de ces étrangers, quitta ce monde pour une vie meilleure, le 26 du mois d'août 1499, après un épiscopat de trente-sept ans.

Il eut pour successeur Nicolas le Ruistre, prévôt de Saint-Pierre de Louvain, chancelier de l'Université de cette ville, l'un des hommes les plus remarquables de cette époque, dans nos contrées du Nord.

Natif du Luxembourg, il appartenait, par son père, à la nation allemande d'une part, et de l'autre part, à la

nation espagnole, par sa mère, qui était de Burgos, en Castille (1).

On ne sait rien des premières années de sa vie, ni de ses études profanes et cléricales; mais les éminentes dignités auxquelles il fut promu, jeune encore, les missions difficiles dont il fut chargé, nous donnent le droit de penser, que c'était un homme d'un mérite distingué sous tous les rapports, et que les honneurs singuliers dont il fut comblé, furent moins l'effet de la faveur, qu'un hommage rendu à ses talents et à ses vertus.

Il était déjà membre de la prélature romaine, protonotaire apostolique (2), quand le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, le nomma, en 1473, greffier du grand Conseil de Malines, lors de l'établissement de ce Conseil (3).

Bientôt après, sous le règne suivant, la princesse Marie lui donna une grande marque de son estime et de sa confiance, lorsqu'elle le fit entrer dans son Conseil privé, en qualité de secrétaire, fonction qu'il ne cessa de remplir, depuis 1476 jusqu'en 1486 (4).

Ce n'est pas tout : en 1479, Maximilien d'Autriche et la princesse Marie le nommèrent premier secrétaire du Conseil de l'audience et garde des Sceaux. A cette occasion, ils en font le plus bel éloge, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à leurs prédécesseurs. Nous extrayons de sa commission le passage suivant : « Maxi-

(1) P. Ignace.

(2) *Sanctæ sedis apostolicæ protonotarius.* — Molan, coll. publiée par ordre du Gouv. belge, p. 130-131.

(3) Butkens, *Trophées du Brabant*, t. III, suppl. p. 205.

(4) Butkens, p. 190.

» milian et Marie . . . advertis et deument informez des
» sens, prudence, discrétion et souffisance de nostre amé
» et féal premier secrétaire, maistre Nicolas de Ruter et
» des longs, feaulx et continuelz services que dès sa
» jonesse, il avait faiz à feus noz très chiers seigneurs,
» ayeul et père (que Dieu absolve) en plusieurs et diver-
» ses manières, et à la très instante prière et requeste
» de nostre très chière Dame et belle-mère la duchesse
» douaigière de Bourgogne, eussions promis et accordé
» au dit maistre Nicolas l'estat et office d'audiencier de
» noz sœulx. » (1)

Tout en se sacrifiant au service de l'État, Nicolas le Ruistre n'avait garde de méconnaître ce qu'il devait à l'Église. Les évêques, comme les princes séculiers, firent appel à son zèle, et ce ne fut jamais en vain. Nommé, en 1485, prévôt de l'importante collégiale de Saint-Bavon, à Harlem, il se fit un devoir de favoriser tout ce qui pouvait conserver et augmenter dans cette église, la piété du clergé et des fidèles. C'est ainsi qu'on le vit accueillir avec un intérêt tout particulier, une confrérie de prêtres, de vierges et veuves, leur cédant un autel, celui des saintes Cunéra, Élisabeth, Anne et Ursule, et leur permettant d'y célébrer une messe à chacune des fêtes de ces glorieuses martyres (2). Cette basilique lui fut toujours chère, comme nous le verrons ailleurs, lors même qu'il n'en était plus titulaire.

Mais voici que d'autres charges, d'autres fonctions,

(1) *Inventaire des Archives*, par M. Gachart, archiviste général de Belgique, t. III, p. 344.

(2) Renseignements donnés par M. J.-J. Graef, secrét. de Mgr l'évêque de Harlem.

viennent s'adjoindre à celles qui l'accablent déjà, et qui suffiraient pour absorber l'activité de l'homme le plus fortement organisé.

Il est investi d'une nouvelle prévôté, de la prévôté de Saint-Pierre de Louvain, dont il prend possession par procureur, le 10 juin 1487 (1); puis, l'évêque de Cambrai le nomme archidiacre de Bruxelles, qui, alors, faisait partie de son diocèse, ce qui oblige ce dignitaire à résider à Cambrai. Il habite une maison canoniale reconnaissable, entre toutes les autres, par une statue de l'archange Saint-Michel qui en décorait la façade, et il offre, suivant l'usage, son banquet d'installation, le 24 juin 1490 (2).

Enfin, comme un allégement à ses pénibles et lourdes fonctions, on lui donne un canonicat dans l'église de Dendermonde. Ce sera là vraisemblablement le terme de ses travaux ; la Providence va, sans doute, lui accorder une existence moins chargée : qu'on se détrompe ; il n'y aura jamais de repos pour Nicolas le Ruistre. Prévôt de Louvain, conseiller et maître des requêtes ordinaires, ministre des finances, archidiacre de Bruxelles, il suffit à toutes les exigences de sa position.

Maximilien, satisfait *des bons et agréables services qu'il lui avait faict et faisait personnellement en diverses manières*, donne à ce ministre fidèle des marques souvent réitérées de sa reconnaissance, et ne craint pas de faire encore de nombreux appels à son dévouement et à sa capacité. Il le charge de plusieurs ambassades et de mis-

(1) *Documents inédits*, publiés par ordre du Gouvernement belge, p. 130-131.

(2) Comptes de la cathédrale de Cambrai, 24 juin 1490-1491.

sions délicates; Nicolas le Ruistre les accepte, et s'en acquitte avec succès.

La raison de ses succès dans toutes ces affaires politiques, où il est si facile de s'égarer et de se compromettre, c'était son exacte justice, son incorruptible probité. La droiture et la modération commandées par l'Évangile furent invariablement la règle de sa conduite pendant tout le cours de sa vie publique, comme l'exigeait la sainteté de son caractère et de son état. Cette manière d'agir, du reste, est une preuve ajoutée à tant d'autres, qu'il n'y a qu'une seule politique habile, c'est la politique de l'honnêteté et de la probité.

Le 14 septembre 1497, il part de Bruxelles avec le seigneur de Basselle et se rend *par devers le roy des Romains pour certaines matières et affaires secretz.*

Dans une autre circonstance, muni de lettres closes datées de Trecht-sur-Meuse, il quitte Cambrai pour se rendre à Malines auprès de l'archiduc; de là, il part pour Louvain où se trouvait le roi; il l'accompagne de ville en ville, puis il retourne à son domicile habituel, Cambrai. A une autre époque, pendant plus de sept mois, il va, il vient, de Cambrai à Bruxelles, à Louvain, à Berghes-sur-le-Zoom, à Malines, toujours pour le service de l'État.

Une autre fois, à la tête d'une ambassade qui se compose de sept personnes, il voyage par les ordres du prince, depuis le 20 du mois d'août jusqu'au 6 octobre, toujours pour *aucunes matières et affaires secretz.*

Le lendemain il est obligé de repartir avec le seigneur de Thièvres, grand bailly de Hainaut, dans le but de traiter les plus graves affaires en présence du souverain.

Il paraît que ces courses si souvent réitérées n'étaient

pas sans péril, puisqu'il fut obligé, à plusieurs reprises, de se faire accompagner de guides, pour traverser en sûreté les Ardennes et certains pays allemands (1). Mais rien ne pouvait ralentir son zèle, toutes les fois qu'il s'agissait des intérêts du prince et de l'État. Nous croyons devoir entrer dans ce détail, pour faire mieux comprendre qu'elle était la considération dont jouissait le prélat que la divine Providence réservait au diocèse d'Arras.

Nous n'avons rien dit encore de l'intérêt que Nicolas le Ruistre portait à la cause de l'enseignement public; cette source féconde de vices ou de vertus, de gloire ou de ruine; cette question capitale, dont se sont vivement préoccupés, dans tous les temps, les hommes d'État les plus dévoués au bonheur des peuples. On peut dire que les peuples sont tels que l'enseignement les fait. Si l'enseignement est bon, les peuples sont bons; si l'enseignement est mauvais, les peuples sont pervers. Voilà ce que pensaient les docteurs de l'Université de Louvain, qui étaient tous franchement catholiques, au temps de Nicolas le Ruistre; et c'est parce qu'ils connaissaient les principes excellents de ce prélat en matière d'enseignement, qu'ils voulurent l'avoir pour chef.

Nicolas le Ruistre n'était pas seulement un homme habile dans les affaires, un prélat d'une grande vertu; c'était encore un savant, un protecteur des Lettres et des bonnes études. C'est ce qui lui concilia les suffrages des dignitaires de la docte assemblée, et le conduisit à la haute position de chancelier de l'Université de Louvain. C'est dans cette ville, foyer de toutes les sciences, que

(1) Comptes d'ambassades.

ses éminentes qualités brillèrent d'un plus vif éclat et que ses talents furent plus universellement appréciés.

Tels étaient les antécédents de Nicolas le Ruistre, à la mort de Pierre de Ranchicourt A peine ce pieux évêque eut-il remis son âme entre les mains de son créateur, que le Chapitre d'Arras, craignant les graves inconvénients d'une vacance plus ou moins prolongée, s'empressa d'user de son droit et de procéder à l'élection d'un successeur. La Compagnie, canoniquement convoquée, s'étant réunie à la salle capitulaire au jour indiqué (1), nomma évêque d'Arras, par compromis (2), l'un de ses membres, le chanoine Jean Gavet. La nomination fut aussitôt rendue publique, et le nouvel élu mis en possession du siége épiscopal. Sans plus tarder, des députés partirent pour Reims, afin d'obtenir, comme c'était encore la discipline de cette époque, la confirmation du métropolitain. Cependant Jean Gavet s'abstint prudemment de paraître au chœur, en prévision, sans doute, des oppositions qui ne manqueraient pas de se produire (3). En effet, au moment

(1) Répertoire, chap. VI, folio 81.

(2) L'élection se fait par compromis, lorsque le corps des électeurs confère à un ou plusieurs du corps, ou autres, le pouvoir d'élire. Ces commissaires doivent bien se garder d'excéder leur Commission ; ils peuvent être révoqués jusqu'à ce qu'ils aient commencé de procéder à l'élection, *re adhuc integra* ; la révocation d'un seul électeur suffit même, dans ce cas, pour les empêcher de passer outre; s'ils élisent un indigne que les électeurs n'aient pas approuvé, ceux-ci pourront procéder à une autre élection. Les compromissaires sont alors censés avoir excédé leurs pouvoirs par ce mauvais choix. Mais s'ils ont choisi un sujet digne, les électeurs sont obligés de le recevoir, quoiqu'il s'en trouvât de plus dignes. (Durand de Maillane, avocat au Parlement)

(3) *Electus excusatur venire ad chorum.* (Répert. fol. 81)

même de l'élection, on reçut une lettre du souverain du pays, l'archiduc d'Autriche, Philippe de Castille, qui invitait les chanoines à ne rien faire jusqu'à l'arrivée des Commissaires qu'il se proposait de leur envoyer, pour recommander à leurs suffrages un sujet de grand mérite, digne à tous égards d'occuper un siége aussi important que celui d'Arras. Le Chapitre répondit à l'archiduc et lui fit connaître les motifs de sa conduite en d'aussi graves circonstances. En même temps, on vit arriver les commissaires du prince : c'étaient dom Jacques de Kerles, abbé de Saint-Vaast; le gouverneur d'Arras, selon toute apparence Philippe de Saveuse, fondateur des Clarisses; le président et conseiller de Flandre, qui venaient prier les chanoines d'ajourner l'élection, et leur proposer Nicolas le Ruistre, prévôt de Saint-Pierre de Louvain. Les mayeur et échevins d'Arras unirent leurs instances à celles des nobles députés en faveur du même candidat. Sur ces entrefaites, une nouvelle candidature venait de se produire. Le Répertoire de la cathédrale fait mention d'un nommé Jean, bâtard de Bourgogne, prévôt d'Aire, de Saint-Omer et de Bruges, qui se recommandait lui-même aux suffrages du Chapitre (1).

Durant le cours de ces pourparlers, l'archiduc Philippe informait le Chapitre de la nomination de l'abbé de Saint-Jean-au-Mont, au diocèse de Thérouane, Antoine d'Albon, préconisé à Rome par Alexandre VI, dans un consistoire tenu en présence de quelques cardinaux, nomination à laquelle il n'était nullement d'avis de donner son agrément. D'un autre côté, le roi de France, Louis XII, qui

(1) Rép., folio 81.

voulait encore exercer un reste d'autorité à Arras, ne s'opposa pas avec moins d'énergie à ce qu'il appelait les prétentions de la Cour romaine. Le Parlement de Paris déclara nulle la nomination d'Antoine d'Albon, par un arrêt qui lui défendait de prendre possession de l'évêché d'Arras et d'en percevoir les fruits. Malgré cette opposition, le Chapitre prit la résolution de maintenir l'élection qu'il avait faite, et il ne s'en désista qu'après la renonciation de Jean Gavet, d'une part, et celle d'Antoine d'Albon. d'autre part, en faveur de Nicolas le Ruistre. L'un et l'autre donnèrent fort heureusement leur démission.

Les chanoines accueillirent d'autant plus aisément la démission de Jean Gavet, qu'ils savaient que sa détermination était tout-à-fait volontaire, et que le Souverain Pontife, à la prière de l'archiduc d'Autriche, avait promu à l'évêché d'Arras Nicolas le Ruistre. Ils en avaient la garantie authentique dans une bulle du 16 janvier 1501, où il est fait mention de la cession des deux compétiteurs. Nicolas le Ruistre fut donc définitivement nommé évêque d'Arras.

Il reçut la consécration épiscopale le 7 du mois d'août 1502, à Saint-Pierre de Louvain (1). Le lendemain de cette cérémonie, il célébra la sainte messe dans l'église des Chartreux. C'est une dernière marque de bienveillance qu'il voulut donner à ces pieux serviteurs de Dieu, à ces anges de la terre, dont il laissait le monastère dans

(1) *An. 1502 7 Aug. Lovanii ad S. Petrum consecratus est episcopus et sequenti die missam primam post consecrationem apud nos celebravit* (Chron. Carthusiæ).

un parfait état de prospérité, grâce à ses largesses et à ses innombrables bienfaits. (1)

A dater de ce jour, le pontife eut hâte de se rendre au poste où Dieu l'appelait. Il y parut sous les plus heureux auspices, investi de toute la confiance du souverain du pays, chose toujours désirable, et ce qui est une garantie de succès. Il entre, en effet, dans les desseins de la divine Providence, qu'il y ait entente entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle, pour le plus grand bien de la société. Ces deux puissances ayant été établies de Dieu pour gouverner le monde, elles doivent se prêter un mutuel appui, sans quoi, tout marche à la dérive. Lorsque la bonne harmonie fait défaut, il y a malaise ; le bien ne se fait pas, ou ne s'accomplit qu'avec difficulté.

Le clergé d'Arras et les fidèles accueillirent avec bonheur l'envoyé de Dieu, Nicolas le Ruistre. Le Chapitre le reçut comme un ange tutélaire, avec une satisfaction d'autant plus complète qu'il avait vu avec inquiétude se prolonger indéfiniment la vacance du siége, au grand préjudice des âmes et de la discipline. Plus de quinze mois, en effet, s'étaient écoulés depuis la mort de Pierre de Ranchicourt ; et c'est sous l'impression d'un pénible malaise, qu'il s'empressa, pour en voir la fin, de mettre en possession le nouveau titulaire. Pendant la vacance, époque regrettable à tous les points de vue pour un diocèse, l'Église d'Arras eut à soutenir diverses luttes avec les officiers royaux qui, profitant de la circonstance, s'étaient attribué des pouvoirs qui, depuis toujours, appartenaient à l'évêque.

(1) *Cartusianis Lovaniensibus benè fecit* (Gallia Christiana).

A peine avait-on célébré les funérailles de Pierre de Ranchicourt, que le capitaine de la Cité s'était emparé de la garde et des clefs de cette partie de la ville. Le Chapitre ne pouvait souffrir cette usurpation. Il protesta énergiquement, au nom des droits temporels de l'évêché, dont il se disait régulièrement investi à dater du décès de l'évêque, jusqu'au jour de l'installation de son successeur. Il n'était que trop fondé dans ses réclamations. Le capitaine dut rendre les clefs, et il les remit effectivement aux vicaires-capitulaires. Nicolas le Ruistre, à son arrivée, n'eut qu'à remercier ses vénérables frères, les chanoines, de lui avoir épargné l'ennui et les difficultés d'un conflit désagréable, qui aurait pu, à son début, entraver son administration. Il trouva donc la voie très heureusement préparée, et il eut le grand avantage de prendre en main sans embarras, les rênes de son gouvernement. Sous sa direction forte et pieuse, le bien qui s'était opéré durant le long épiscopat de son prédécesseur ne fit que s'affermir et s'étendre, et il répara, autant qu'il fut en lui, les désastres des dernières années du siècle précédent.

L'évêque, dans son diocèse, est le père du pauvre, le protecteur de l'orphelin, le défenseur de la veuve, l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le consolateur des affligés : tel est son rôle, tel est son devoir, telle est sa gloire. Nicolas le Ruistre, dès la première année de son épiscopat, eut à remplir, dans la ville d'Arras et dans les environs, ce pénible mais sublime ministère. Était-ce une conséquence des effroyables tragédies dont Arras fut le théâtre à la fin du xve siècle, tragédies dont toute la population eut cruellement à souffrir, surtout dans les classes supérieures? L'histoire n'en dit pas la cause, mais

chose singulière, des morts subites affligèrent un nombre considérable de familles. Jamais de mémoire d'homme, un pareil deuil n'avait accablé le pays (1). Arrive le nouvel évêque au milieu d'un peuple encore plongé dans la plus profonde désolation. Il n'eut rien tant à cœur que de faire entendre, partout où cela était nécessaire, la voix de la religion, qui, seule, a le secret de nous consoler efficacement, à l'heure de ces cruelles et pénibles épreuves.

C'est donc avec l'auréole de la charité que Nicolas le Ruistre apparut au milieu de nos ancêtres; et c'est ce qui le fit bénir chez les grands et chez les petits. En le voyant, tous se plaisaient à dire: « Voilà le bon pasteur ». Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que cet apôtre de la charité agissait encore sous l'influence de deux autres passions dominantes: la passion de la piété et la passion de la science.

L'une de ses premières préoccupations, fut d'instituer dans sa cathédrale, pour l'enseignement des sciences ecclésiastiques, un théologal, et de lui attribuer l'une des quarante prébendes dont se composait la dotation du Chapitre (1502). Maître Florentin de Camba fut le premier chargé de cette mission, qui n'a plus aujourd'hui l'importance qu'elle avait alors. Sous l'impulsion de l'évêque, le nouveau théologal se mit à l'œuvre; le Chapitre lui prêta, de son côté, le concours le plus bienveillant; et sans aucun retard, il fut convenu du jour, de l'heure, du local,

(1) En la même année, on mourait fort de mort subite à Arras. *Atrebati et circum jacentibus locis, innumeri morte præcipti extinguntur* (Manus et Locrius, ad an. p. 570).

où se feraient les lectures, c'est-à-dire le cours de théologie (1).

Là ne se borna pas le zèle de Nicolas le Ruistre pour la cause de l'enseignement public. Nous verrons ailleurs avec quelle générosité ce prélat fonda, à l'Université de Louvain, un collége qu'il intitula: *le collége d'Arras.*

Nous avons vu, à Harlem, avec quelle sollicitude le prévôt de Saint-Bavon accueillait tout ce qui pouvait contribuer au développement de la piété dans sa collégiale. Nous allons voir avec quelle ferveur l'évêque d'Arras mettait en usage les moyens les plus propres à faire fleurir dans sa ville épiscopale cette vertu, que l'apôtre saint Paul dit être utile à tous, non-seulement dans l'intérêt de la vie future, mais encore dans celui de la vie présente.

Son zèle pour l'honneur du plus auguste de nos mystères, le porta à instituer la procession qui se faisait, chaque jour de l'octave du Saint-Sacrement, à la fin de l'office, dans la nef de notre ancienne cathédrale; c'est lui encore qui fonda la messe journalière qu'un chanoine devait célébrer au petit autel du chœur après l'évangile de la grand'messe; lui, enfin, qui ordonna de chanter à l'élévation l'*O salutaris hostia* en musique, avec deux flambeaux allumés jusqu'à la communion.

Après le culte du très Saint-Sacrement, le saint évêque mettait en première ligne celui de la Reine du Ciel, et c'est pour satisfaire sa tendre piété envers Marie et les bienheureux apôtres Pierre et Paul, qu'il fit brûler un cierge, posé dans un plat d'argent, devant leurs images, placées par ses soins et à ses frais à l'une des colonnes du chœur.

(1) Rép., folio 182.

Le pieux pontife ne pouvait pas laisser dans l'oubli son illustre patron, cet ardent défenseur de la consubstantialité du Verbe au concile de Nicée, saint Nicolas. Il en fit célébrer l'office solennel le jour de sa fête, et il en donna une image d'argent du poids de trente cinq marcs, enrichie de pierreries, avec plusieurs autres joyaux d'un grand prix, tels qu'une mitre et un bâton pastoral, une couronne, un calice, un bassin avec burettes et autres vaisseaux en vermeil, des chapes de drap d'or et autres ornements d'une grande valeur (1).

Malgré les soins incessants qu'il donnait à sa cathédrale, l'évêque d'Arras n'oubliait pas la collégiale de St-Bavon, qui avait été autrefois l'objet de sa sollicitude. Cette église lui était toujours chère; on le savait à Harlem, car toutes les fois que les bourguemestre et marguilliers rencontraient quelque embarras dans leur administration fabricienne, ils ne manquaient pas de recourir aux lumières de leur ancien prévôt, pour obtenir de sa part, une prudente direction. Nicolas le Ruistre ne leur faisait pas défaut, comme nous l'apprennent les registres de cette basilique ; on y voit, en effet, que par ses conseils, deux marguilliers et le bourguemestre se sont rendus à Bruges en 1507, pour consulter maître Guillaume Heyda, sur une affaire qui leur donnait beaucoup de soucis.

Disons, à cette occasion, qu'on vient de découvrir dans l'église de Saint-Bavon, sur l'une des stalles du chœur, les armoiries de ce pontife, qui étaient cachées sous une couche épaisse de couleur. Les protestants se sont emparés de cette collégiale en 1578 et ils l'occupent encore.

(1) *Sacrarium pretiosâ supelletili dotavit.* (Gallia Christ.)

Ce sont eux qui, à cette époque de fanatisme, ont fait disparaître cet intéressant souvenir comme tant d'autres de ce genre, que les amis de l'antiquité et les hommes d'étude sont aujourd'hui très heureux de remettre en lumière, ainsi que nous l'écrit M. l'abbé J.-J. Graef, secrétaire de Mgr l'évêque de Harlem.

A la veille de quitter ce monde, l'ancien chancelier de l'Université de Louvain voulut laisser dans cette ville savante, un monument durable de l'intérêt qu'il portait à la jeunesse studieuse de son pays natal, et des villes qu'il avait habitées. Sa ville épiscopale, on va le voir, eut dans sa pensée une place d'honneur et de prédilection : je veux parler de ce beau collége qu'il fit bâtir à Louvain, près de l'Université, sous la dénomination de *collége d'Arras*.

Il y établit seize bourses à la jouissance desquelles étaient appelés : 1° trois jeunes gens de la ville d'Arras (*ex oppido*) et de préférence les écoliers de la maîtrise de sa cathédrale ; 2° trois de Cambrai ; 3° trois de Harlem; 4° deux de Louvain; 5° quatre de Luxembourg; 6° un de Bricht. Tous devaient être de médiocre fortune et se destiner à l'état ecclésiastique. La matière de leurs études était les arts, la philosophie, la théologie et le droit canon, dont ils allaient prendre des leçons au collége du Porc.

Le règlement de la maison était assez sévère, et de nature à sauvegarder les bonnes mœurs. Un président veillait au maintien de la discipline, et suivait les élèves dans leurs études et l'accomplissement de leurs exercices de piété, qui consistaient à réciter chaque jour, en commun, et à certaines heures, dans la chapelle du collége, le petit office de la Sainte Vierge. Ils le chantaient les

dimanches et jours de fêtes. Ils portaient l'habit long *(togâ talari utuntur)*; du moins, ce n'est que sous ce costume qu'il leur était permis de paraître en public, de manière à ce qu'ils fussent toujours et partout reconnaissables. Ils ne sortaient jamais seuls, ils devaient toujours être accompagnés (1).

Tel était le collége d'Arras, à Louvain, fondés et plendidement doté par Nicolas le Ruistre (2).

Cette belle fondation subsiste encore en partie. Qu'on nous permette, à ce sujet, d'entrer dans quelques détails qui ne sont pas dénués d'intérêt.

Les bâtiments du collége, vendu révolutionnairement, servent aujourd'hui à d'autres usages ; mais ses revenus ne sont pas entièrement éteints. Un arrêté royal du 22 mars 1822 en a rétabli les bourses ; un arrêté ministériel du 11 décembre 1847 a modifié certaines dispositions de l'arrêté précité (3). « Le revenu total actuel de la fondation » peut s'élever à la somme d'environ trois mille francs. » Par suite de la vente du bien-fonds et par le rembour- » sement d'un grand nombre de rentes à la caisse d'amor- » tissement de France, le revenu des fondations de ce » collége a été excessivement diminué ; de sorte que des » trois bourses destinées aux natifs d'Arras, il n'en existe » plus aujourd'hui que deux, chacune de 416 francs » 17 centimes » (4).

(1) Nicol. Vernulœi. Academ. Lov. l. III, p. 216-217.

(2) *Fundator magnificus...... Lovanii collegium erexit dictum Atrebatense proventibus que dotavit.*

(3) Renseignements donnés par une lettre du 5 juillet 1861.

(4) Extrait d'une lettre de Louvain en date du 30 juillet 1861.

Ce sont MM. les curés-doyens de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Louvain qui sont, aujourd'hui, proviseur et collateur; et d'après l'acte primitif de la création de ce collége, c'est au Chapitre d'Arras qu'appartient le droit de présentation. Un administrateur nommé par le Gouvernement belge est chargé de la gestion de cette fondation. C'était, dès 1839, M. C.-J. Staës qui remplissait cette fonction. Chaque année, il prenait la peine d'envoyer à Arras un avis imprimé, portant annonce de bourses vacantes au collége d'Arras à Louvain, au profit des jeunes gens de notre cité.

Cette annonce, qui leur était communiquée par les journaux, est longtemps restée sans résultat. Cependant, rien de plus facile que d'obtenir une de ces bourses. Il suffit au candidat de prouver qu'il est natif d'Arras (*ex oppido*) ou du moins, qu'il habite la ville d'Arras. Les étudiants qui voudraient profiter de ces bourses, auxquelles ils ont incontestablement droit, trouveraient facilement à se loger et à de très bonnes conditions, dit M. Staës, chez les bourgeois ou dans les pédagogies, mais mieux encore, faut-il ajouter, au collége du Saint-Esprit.

Par suite d'une visite que l'auteur de cette notice a faite aux bureaux de l'Université de Louvain; par suite encore d'une correspondance suivie au sujet de ces bourses, on est arrivé à s'entendre et à obtenir qu'un élève du grand Séminaire d'Arras, un Atrébate, pût jouir d'une de ces bourses, avec autorisation spéciale de poursuivre ses études théologiques dans cet établissement.

C'est par la création du collége d'Arras à Louvain, que Nicolas le Ruistre a terminé sa noble et sainte carrière; et c'est à peine s'il a pu apprécier, par lui-même, les

avantages de son œuvre. Il en a jeté les premiers fondements au commencement de 1509, et il est mort à la fin de cette même année (1).

Après s'être acquitté durant l'espace de neuf ans, avec une prudence à toute épreuve et un zèle qui ne se démentit jamais, des devoirs de sa charge pastorale ; après avoir rendu les plus grands services à l'Etat et à l'Eglise, Nicolas le Ruistre dit adieu à toute créature. Comme il se trouvait à Malines, il y fut saisi d'une maladie qui le mit de suite en danger ; et c'est dans cette ville qu'il rendit son âme à Dieu, le 5 novembre 1509. Sa dépouille mortelle fut transportée à Saint-Pierre de Louvain, comme il l'avait demandé par son testament. Elle repose au milieu du chœur de cette basilique, sous une table de marbre sur laquelle on a gravé cette inscription :

†

Hoc saxo tegitur pientissimus pater
Nicolaus Ruistre de Luxemburgo, episcopus Atrebatensis,
Domûs Burgondiæ consilarius et servitor fidelis,
Insignis Hejus Ecclesiæ præpositus et Universitatis cancellarius
Collegii Atrebatensis in hoc oppido fundator magnificus,
qui obiit Mecliniæ anno Domini M. D. IX
Mensis Novembris V.

⁂

Requiescat in pace.

Ses armoiries étaient : *d'azur à trois feuilles d'or.*

(1) *Cœpit anno M. D. IX qui et ipse fundator obiit.*

ÉTUDES

sur les

HISTORIENS DE L'ARTOIS

par

M. LE CHANOINE VAN DRIVAL

PREMIÈRE ÉTUDE

HENNEBERT & DEVIENNE

Nous réunissons sous un même titre les deux noms que nous venons d'inscrire, parce que les deux historiens d'Artois qui les portaient ont vécu dans le même temps, ont travaillé parallèlement à une œuvre semblable, ont lutté pendant plusieurs années avec ardeur pour défendre cette œuvre, qui représente assez bien les deux manières principales d'écrire l'histoire, ont habité les mêmes villes et sont morts presque la même année, après être nés presque à la même date, quoique dans deux provinces assez éloignées l'une de l'autre. Ce mode de procéder nous donnera d'ailleurs l'avantage d'éviter les redites, de rendre l'étude comparative plus claire et de mieux faire connaître les deux œuvres en les éclairant l'une par l'autre.

I.

Jean-Baptiste-François HENNEBERT naquit à Hesdin, le 21 août 1726. C'est sur l'acte même de naissance, conservé encore aujourd'hui à Hesdin, que M. Piers, un de ses biographes, a rectifié cette date souvent altérée. On s'étonne, après cela, de ne pas toujours rencontrer le nom d'Hennebert dans les histoires d'Hesdin, quand on y lit d'autres noms qui n'ont pas cependant la même notoriété. On ne sait pas d'une manière certaine où il fit ses études; mais il est présumable que ce fut à Hesdin, dont le collége communal n'était pas encore réuni alors à celui de Saint-Omer.

Hennebert embrassa l'état ecclésiastique. Nous ne savons pas s'il occupa d'abord d'autres positions dans le diocèse de Saint-Omer, mais de bonne heure nous le trouvons sur la liste des chanoines de la collégiale de Saint-Martin d'Hesdin, et il y demeure jusqu'en 1764.

Hennebert publia d'abord plusieurs ouvrages d'un genre tout différent de celui qui l'a fait connaître. Ainsi on trouve de lui : une *Ode sur la mort du duc de Bourgogne*, une pièce intitulée : *De l'amitié jardinière*, une autre appelée *Bouquet à un ami, le Plaisir*, autre pièce d'environ deux cents vers, enfin des *Poésies fugitives sur plusieurs personnes illustres*. En 1761 il publia un *Mémoire sur les causes de la décadence du commerce d'Hesdin, avec les moyens d'y remédier et de l'étendre*.

En 1764, il fit imprimer à Lille, en deux vol. in-12, un traité philosophique intitulé : *Du plaisir, ou du moyen de*

se rendre heureux. Cet ouvrage, dit Piers, est rempli de préceptes excellents, semé d'anecdotes piquantes et instructives. L'érudition n'y efface pas le charme du style. Les conclusions que l'on tire de cette lecture, c'est que le bonheur n'est accessible qu'aux hommes vertueux, qui savent le chercher uniquement dans les plaisirs vrais du cœur et de l'esprit.

Il pense que le biographe flatte ici un peu l'homme dont il parle : *les charmes du style* ne sont pas bien visibles dans l'œuvre principale d'Hennebert. On aimerait de voir faire la preuve d'une assertion qui semblera assurément fort hasardée à ceux qui ont lu d'Hennebert son *Histoire d'Artois*.

En 1764 il se produisit dans l'existence d'Hennebert un changement notable. Il obtint alors un des canonicats de l'insigne collégiale de Saint-Pierre d'Aire, et il résida habituellement dans cette ville, depuis 1764 jusqu'en 1781, c'est-à-dire depuis la trente-sixième année de son âge jusqu'à la cinquante-troisième. M. Jules Rouyer, toujours si exact, n'a pas manqué de mentionner ce fait dans sa belle *Histoire de la collégiale d'Aire*. Il le cite en même temps que Guillaume Gazet, Jean Lheureux, Modius, Van Espen, Christophe de France et François-Joseph de Partz de Pressy, qui furent tous chanoines d'Aire, ces deux derniers avant d'être évêques de Saint-Omer et de Boulogne.

En 1770 nous le trouvons passant à Paris ses vacances et coopérant, pour la partie des *Oiseaux*, à l'édition d'un *Cours d'histoire naturelle, ouvrage propre à inspirer aux jeunes gens du monde le désir de connaître les merveilles de la nature*, sept volumes in-12, chez Desaint.

En 1776 il s'occupe de travaux historiques relatifs à l'Artois, et c'est dans les feuilles d'Amiens qu'il soutient une polémique sur la question de l'existence des *comtes d'Hesdin*. De part et d'autre, l'auteur et ses adversaires luttent avec chaleur, et beaucoup viennent appuyer Hennebert dans ce premier combat qui se livre enfin sur le terrain de l'histoire.

En 1779 il publia un opuscule d'un intérêt local, le *Manuel des confrères de Saint-Adrien.*

Dès 1773, il songeait à son grand travail sur l'histoire d'Artois et il avait fait circuler, dans toutes les abbayes de la province, une lettre imprimée demandant des renseignements. A Aire même, il avait eu à sa disposition de riches archives. et le chanoine *Charles*, alors dignitaire du Chapitre, qui connaissait à fond l'histoire de son église et donnait libéralement des renseignements à qui les lui demandait, notamment à M. de Grandval, à Arras, et à beaucoup d'autres, dut mettre Hennebert sur la voie ou plutôt la lui tracer et la lui rendre facile.

En effet, de 1745 à 1789, c'est-à-dire pendant quarante-quatre ans, l'abbé Charles est chanoine d'Aire, et durant ce laps de temps, lorsqu'il est question de recherches sérieuses à faire sur l'histoire de cette ville et de son importante collégiale, c'est toujours à lui qu'on s'adresse de toute part. Les grands recueils au renom éclatant ont beaucoup profité des études de cet homme modeste, laborieux, dont personne n'a parlé (1).

(1) C'était pour nous une sorte de pieux devoir de réclamer, ainsi que nous venons de le faire, en faveur du chanoine Charles, auquel nous sommes uni par des liens de parenté. Un jour nous pourrons

En 1781, Hennebert quitta la collégiale d'Aire pour être promu à une dignité plus élevée. Il devint alors en effet chanoine de la cathédrale de Saint-Omer. On dit qu'il avait été momentanément chargé de la direction du collége de cette ville avant l'arrivée de la corporation des Pères doctrinaires.

Dès les premiers temps de son séjour à Saint-Omer, Hennebert put se livrer à des études sérieuses en compulsant tous les titres du greffe de la ville, « dont le répertoire méthodique a été rédigé avec autant d'intelligence que de courage. » C'est alors qu'il lança son prospectus de l'*Histoire générale de la province d'Artois* et ouvrit une souscription à cet ouvrage, annoncé comme devant paraître en plusieurs volumes in-4° ornés de gravures et de cartes. Cette souscription devait être close le 15 mars 1785, et elle était approuvée par les États d'Artois. Cependant elle ne réussit pas complétement, et l'auteur se décida à publier son histoire dans le format in-8° ; il la dédia au comte d'Artois, depuis Charles X. Le premier volume fut imprimé à Lille en 1786. Mais ici se présente un incident grave, qui va interrompre la suite de ce récit. Un peu avant le moment où Hennebert allait faire paraître ce premier volume, un autre volume, ou plutôt un fascicule paraissait subitement, avec un titre semblable, sans indication d'imprimeur, mais avec un nom d'auteur : Dom Devienne.

publier sa biographie d'après les documents que contiennent les riches archives de la collégiale de Saint-Pierre d'Aire. On pourra constater l'exactitude de notre affirmation au sujet de son mérite, et on la trouvera au-dessous de la vérité. Le chanoine Charles peut être considéré comme un des historiens de l'Artois.

Qui était Dom Devienne ? C'est ce que nous allons dire. avant d'entrer dans l'examen des deux ouvrages en concurrence.

II.

Claude-Jean-Baptiste-Agneaux DEVIENNE naquit à Paris en 1728. Il était parent du comte de Maurepas. A l'âge de dix-sept ans, il entra dans le monastère de Saint-Martin de Séez, où il étudia et professa ensuite les sciences et les lettres avec un grand zèle, au point d'être plus tard mentionné comme un des plus laborieux écrivains de l'illustre congrégation de Saint-Maur.

Il a publié quatorze ouvrages, dont voici la liste dressée par Beuchot et complétée par Piers.

1° *Lettre en forme de dissertation contre l'incrédulité.* 1756, in-12.

2° *Douze lettres sur la religion, par un religieux Bénédictin.* Avignon, 1757, in-12.

3° *Eclaircissements sur plusieurs antiquités trouvées à Bordeaux.* 1757, in-12.

4° *Point de vue concernant la défense de l'état religieux.* 1757, in-12°.

5° *Plan de l'éducation et les moyens de l'exécuter.* 1769, in-12.

6° *Histoire de la ville de Bordeaux,* tome Ier in-4°. 1771.

7° *Eloge historique de Michel de Montaigne, et dissertation sur sa religion.* 1775, in-8°.

8° *Administration générale et particulière de la France.* 1775, in-12.

9° *Lettres sur l'histoire de France*. 1782-1787, in-12.

10° *Nouvelle méthode pour apprendre à lire et à écrire correctement la langue française*. 1782, in-8°; 1787, in-12.

11° *Histoire d'Artois*. 1785-1787, cinq parties, in-8°.

12° *Le triomphe de l'humanité, ou la mort de Léopold de Brunswick*. Lille, 1787, in-8°.

13° *Le triomphe du chrétien* (*Nuit d'Young*), traduit de l'anglais. 1788, in-8°.

14° *Histoire générale de France*, 1791, deux vol. in-12.

Dom Devienne avait, à vingt-six ans, le titre d'historiographe de Guyenne. Il s'acquitta avec zèle de cet emploi pendant vingt-deux ans et s'occupa beaucoup, avec un de ses confrères, de l'histoire de cette province. Le volume in-4° inscrit tout-à-l'heure sous le n° 6 de ses œuvres est un fruit de ses recherches, et c'est une œuvre qui a de la valeur. Elle renferme toutefois des idées révolutionnaires qui vinrent augmenter les difficultés qui existaient entre son ordre et lui depuis plusieurs années et qui s'étaient fait jour déjà, en 1762 et 1767. Il demeurait depuis 1774 dans l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, lorsqu'en vertu d'un ordre du roi, du 18 juillet 1776, il en fut tiré de vive force, et conduit à la maison des Bons-Fils d'Armentières, où il fut détenu pendant six ans ; ensuite on l'exila dans l'Artois.

Il vint, en 1782, résider à Aire, chez les Doctrinaires.

Il demanda alors aux États d'Artois le titre d'historiographe de cette province, et ce titre lui fut donné par une délibération du mois de novembre de la même année. Le 14 décembre suivant, il fut invité par les Etats à s'occuper sans relâche de son travail et il le fit avec zèle. Deux ans après, en effet, le premier volume paraissait.

III.

Une polémique acerbe éclata alors. Citons-en quelques traits.

Naturellement, Hennebert dit quelques mots, dans sa Préface, de la publication de Dom Devienne. Ce fut le signal de la mêlée. Il avait frappé juste, d'ailleurs, car il disait : « Je sais que des auteurs se chargent eux-mêmes de l'analyse de leurs productions, ayant soin de l'assaisonner d'une douce critique. Il seroit bon, pour l'honneur et les progrès de la littérature, que cette manœuvre fût arrêtée. » Il appelait d'ailleurs l'œuvre de Dom Devienne *une prétendue histoire d'Artois*, et il invitait les lecteurs éclairés à comparer cet ouvrage avec le sien, *et à prononcer impartialement sur l'importance de l'un et de l'autre*. La réponse fut d'une rudesse extrême et d'une ironie cruelle. On y donne des extraits du livre; on attaque le côté littéraire, fort vulnérable, d'Hennebert ; on y plaisante à tort et à travers ; bref, on fait flèche de tout bois. Cette pièce fut suivie de bien d'autres, puisque la guerre dura quatre ans. Nous verrons plus tard l'idée fondamentale du style historique de Dom Devienne et nous le jugerons. Pour le moment, contentons-nous d'indiquer ses moyens de combat. Pour lui, Hennebert est absolument sans talent ; il se ruine ; il se voue au ridicule ; il ne sait parler que des *tombeaux de ses ancêtres* (ce qu'il a fait une

seule fois et pas du tout dans le sens allégué) ; c'est un entêté ; il n'a à présenter que *son plaisir, ses oiseaux, ses vers* ; il ne sait que compiler, et d'autres l'ont fait avant lui et mieux que lui ; il a fait imprimer son prospectus à vingt-deux mille exemplaires et il n'a pas trente souscripteurs. Oubliant ce qu'il vient d'articuler, six lignes plus loin il ajoute qu'il n'a pas vendu le quart de son édition, ce qui porterait les souscripteurs à plus de cent, etc., etc. Ce dernier trait, choisi entre vingt du même genre, nous montre une fois de plus que la passion n'a jamais raisonné.

Citons maintenant un passage des réponses d'Hennebert.

« L'effervescence qui agite le cerveau de Dom Devienne pour les grands et petits projets, et qui le précipite dans des écarts fort répréhensibles, est tout-à-fait digne de compassion. Cet écrivain qui se préconise et se fait préconiser avec affectation pour avoir écrit une histoire dénuée de recherches et restée imparfaite, non de la Guyenne ni de la ville de Bordeaux, mais de plusieurs particuliers dont il amplifie les faits comme un écolier de rhétorique, pour avoir copié des grammairiens français, et avoir fait imprimer plusieurs bouts-rimés détestables sur la mort du prince de Brunswick, un tel écrivain est trop enthousiasmé de son mérite pour respecter celui d'autrui. Célèbre par ses aventures et ses querelles, impétueux dans ses désirs, insensible aux affronts, terrible dans son ressentiment, il n'a pas rougi de se livrer aux derniers excès d'insolence dans deux critiques qui sont un tissu de puérilités, de faussetés et d'impostures.... » En voilà assez, pensons-nous, pour donner *la note* de cette polémique,

qu'il est fort inutile de ressusciter plus complétement (1).

D'ailleurs, les deux combattants finirent par se réconcilier, lorsque les Etats d'Artois eurent retiré assez brusquement à Dom Devienne la subvention qu'ils lui avaient donnée jusque-là. On ne s'explique pas bien la conduite de ce corps dans toute cette affaire, et beaucoup l'ont accusé d'être la cause réelle de ce scandale, en favorisant outre mesure un étranger fort compromis, et en laissant abandonné à ses propres ressources un ecclésiastique du pays, laborieux, à qui on n'avait assurément rien à reprocher. Et puis, pourquoi retirer la subvention lors de l'apparition de la fin de l'ouvrage de Dom Devienne, bien meilleure que le commencement?

Ceci nous conduit à l'examen des deux œuvres.

Evidemment on écrit l'histoire d'un pays pour apprendre au lecteur les faits qui se sont passés dans ce pays. Le style est un ornement fort appréciable et fort désirable ; mais ce n'est pas la condition la plus essentielle de l'utilité de l'œuvre historique, basée avant tout sur la connaissance des faits. Aujourd'hui que l'on s'occupe tant de recherches, d'archéologie, de monuments, de détails intimes, on comprend cela sans peine et on l'admet sans conteste : il n'en était pas de même au siècle dernier. Aussi, sans employer la formule célèbre : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum*, Dom Devienne proclame très-haut son symbole d'historien littéraire avant tout. Il

(1) C'est ici que nous aurions pu citer plusieurs lettres autographes des deux auteurs, conservées dans la collection de M. Dancoisne et généreusement mises par lui à notre disposition. Contentons-nous de les signaler comme fort curieuses et comme étant absolument dans le genre de sentiments que nous venons de constater.

dit positivement qu'il examine lui-même les controverses historiques et qu'il les résout comme il juge bon, sans vouloir ennuyer ses lecteurs, sauf dans des cas très-rares. Des dissertations, des preuves, à quoi bon? N'est-il pas juge, et qui est-ce qui viendra examiner après lui les pièces du procès? Il faut plaire au lecteur, soigner la phrase, combiner l'exposition, prendre les grands faits et laisser là les petits, alors vous serez lu et vous aurez fait un livre agréable.

Hennebert a un système tout différent. Pour lui, les recherches avant tout: aussi son concurrent le traite de chroniqueur, ce que l'autre accepte avec raison. L'histoire d'Hennebert est remplie de documents: en la lisant on apprend quelque chose. Aujourd'hui même où l'on s'occupe tant d'histoire, on trouvera que ces documents ne sont pas assez nombreux, que les dissertations sont parfois même fort faibles. On trouvera d'ailleurs le style très-négligé, ce en quoi Dom Devienne avait parfaitement raison.

En somme, nous n'avons pas encore d'histoire d'Artois, et je ne sais si on a eu raison de dire que l'union d'Hennebert et de Dom Devienne nous en aurait procuré une: leur manière de travailler était trop différente pour arriver à une utile collaboration.

IV.

Achevons en peu de mots la notice biographique de Devienne et d'Hennebert; puis nous nous livrerons à l'examen comparé des deux histoires d'Artois.

Devienne, avons-nous dit, se vit retirer, avant la fin de sa publication, la subvention que lui avait accordée les Etats d'Artois. Alors il tendit à Hennebert une main que celui-ci ne refusa pas, et le bénédictin et le chanoine furent désormais bons amis.

Dom Devienne publia les derniers ouvrages dont nous avons donné les titres plus haut. Il s'y montrait grand partisan des idées nouvelles; mais il n'eut pas le temps d'en voir l'application et les conséquences extrêmes. Il mourut en effet en 1792, avant la Terreur.

Quant à Hennebert, il n'eut pas le temps de publier son quatrième volume, dont nous dirons un mot tout-à-l'heure, et les dernières années de sa vie furent fort tristes.

En vertu du décret du 5 février 1790, qui prescrivait aux ecclésiastiques de faire connaître l'état de leur fortune, Hennebert déclara, le 9 mars suivant, n'avoir pour toute ressource que son canonicat de la cathédrale. Il fit partie de la députation du clergé qui supplia la municipalité de Saint-Omer de protéger les établissements religieux.

Le 15 août de cette même année, dit Piers, il porta l'ostensoir dans la dernière procession générale du clergé séculier et régulier de Saint-Omer. Le 8 mai 1793, ajoute le même biographe, il parvint à obtenir un certificat de civisme, ce qui ne l'empêcha pas d'être jeté en prison, au *Bon Pasteur*, comme suspect. Il ne dut la liberté et la vie qu'à la chûte du tyran. Mais il avait respiré dans sa prison un air homicide, il était d'ailleurs accablé d'inquiétudes et de chagrins. Il languit quelques mois dans sa petite maison, place du Marché-aux-Chevaux, n° 3, alié-

née plus tard comme domaine national, et mourut dans la nuit du 12 au 13 avril 1795, à soixante-neuf ans (1).

V.

Le premier volume d'Hennebert parut en 1786. C'est un in-octavo de xxxv et 384 pages, dont voici le titre complet : *Histoire générale de la province d'Artois, dédiée à Monseigneur comte d'Artois, par M. Hennebert, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer.* Pius est Patriæ facta referre labor (Ovid. Trist. lib. ii). — Tome i^er. — A Lille, de l'imprimerie de la veuve Henry, rue d'Amiens. m. dcc. lxxxvi. Avec approbation et privilége du roi.

Après la dédicace vient une préface dont nous avons cité plus haut un passage fort militant. Cette préface renferme des détails précieux sur les hommes et les établissements qui ont fourni des documents à l'auteur. On y trouve l'infatigable Harduin, secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Arras, le chanoine Galhaut, Godefroi et Van der Cruys de Lille, Deschamps de Pas et le Grand de Castelle de Saint-Omer, Alban Butler, de Bréquigny, les abbayes de Saint-Vaast et de Saint-Bertin, les chapitres

(1) Une des lettres de la collection de M. Dancoisne fait croire qu'Hennebert eut le malheur d'appartenir à l'Église schismatique. On ne peut, en effet, expliquer autrement sa présence à Arras le 14 juin 1793, date de cette lettre à l'administration départementale, et on comprend les inquiétudes et les chagrins dont il est parlé plus haut ! Nous n'avons trouvé jusqu'ici aucun détail sur ses derniers moments.

et colléges, etc., etc. L'auteur a eu certainement à sa disposition de nombreux et bons dépôts, et il a pris le temps nécessaire pour y puiser.

Après une dissertation générale sur l'importance et l'utilité de l'histoire, il en vient naturellement à parler des historiens de l'Artois. Ici commence une revue que je puis bien qualifier de curieuse, pour ne rien dire de trop. Les auteurs qui défilent devant le nouvel auteur sont les suivants :

César, Ammien-Marcellin, Grégoire de Tours, Corrozet, Gazet, Oudegherst, Ipérius, Meyer, Molan, Malbrancq avec Dom de Witte, Aubert le Mire, le *Gallia Christiana*, le Carpentier, les Chroniques de divers monastères. Si on en excepte César et Ammien-Marcellin, qui sont un peu ménagés, tout cela est traité avec un dédain..... amusant. Celui-ci est une fourmilière d'erreurs; celui-là est fabuleux, conteur de rêveries : on y a recours, mais sans y croire. En voici un autre superstitieux et partial; quant à celui que voilà maintenant, il est trop ami des Flamands et des Bourguignons. L'abbaye de Saint-Bertin a sur la conscience bien des crimes historiques : n'est-ce pas elle qui est cause des systèmes, des erreurs, de toutes les fautes de Malbrancq, et son Ipérius n'est-il pas un modèle d'injustice? Pauvre Dom de Witte, comme il est mené! Et Aubert le Mire, et les frères de sainte Marthe, et le Carpentier! Ce dernier est littéralement écrasé. Somme toute, c'est une hécatombe, ou plutôt une immolation universelle. Je ne sais ce qui restera pour guider le nouvel auteur, et le voilà mis en demeure de faire de toutes pièces l'histoire de dix-huit siècles, sans se servir en aucune façon des écrits de ceux qui l'ont précédé. C'est incroyable,

et cependant c'est imprimé bel et bien comme nous venons de le dire. Plus tard, l'auteur oubliera ses anathêmes. dans le goût hypercritique du temps où il vivait, et il se servira, en général judicieusement, des auteurs condamnés dans sa préface. Il fera bien, et sa pratique vaudra mieux que sa théorie.

L'ouvrage proprement dit commence par une introduction de cent pages. Il donne dans cette introduction des notions utiles sur la *chorographie* de l'Artois ancien, ses divisions et leurs noms, sur Arras et les Atrébates, les Morins et Térouane et Boulogne, sur Sithiu ou Saint-Omer. Puis il traite des peuples voisins, du Belgium, des sept voies romaines et autres grands chemins, des rivières, ruisseaux, fontaines, îles flottantes. Il essaie, quelquefois avec bonheur, l'explication des noms de lieux ; enfin il a une longue et intéressante notice sur le Port Itius. En résumé, cette introduction est bonne, elle apprend beaucoup de choses, elle n'explique pas tout, il s'en faut bien, mais elle est soignée quant aux idées (je ne parle pas du style), et elle instruit.

Le reste du volume comprend les trois premiers livres de l'histoire d'Artois.

Mais ici il y a un singulier arrangement. Le livre premier commence un peu avant César et va jusqu'au temps d'Aétius. Il faut ensuite passer au livre troisième pour retrouver la continuation, c'est-à-dire Attila et le reste jusqu'au VII[e] siècle : car le livre second traite uniquement des mœurs et usages des Atrébates et des Morins, de leur constitution, du climat, du caractère, de la langue, du commerce, des monnaies, des armes, du culte.

A part cet ordre, ou si l'on veut ce dérangement, les

données sont intéressantes, sauf pourtant celles qui regardent la langue de nos ayeux. Aujourd'hui nous savons que la plupart ont parlé saxon ou teutonique, pour ne pas dire flamand, certainement chez les Morins, probablement même à Arras; mais jamais on ne se serait imaginé qu'ils parlaient phénicien. En vérité c'est trop fort. Les colonies saxonnes se sont superposées à des colonies de Kimris ou de Belges, soit; mais ces Belges eux-mêmes venaient d'au-delà du Rhin, comme les Saxons venaient du Danemarck et de la Scandinavie ; faire venir, même en faible proportion, des colonies phéniciennes pour peupler l'Artois est une idée tellement originale, que le mieux est de ne pas la qualifier autrement. Il y aurait à relever bien d'autres erreurs sur l'emploi, trop généralisé, de la langue latine, et sur d'autres questions analogues; mais, ces réserves faites, il y a beaucoup de bon dans ce livre second de l'ouvrage d'Hennebert.

Nous avons dit ce que contient le livre premier. Le récit va de César à Aétius: il dit ce que l'on trouve dans tous les auteurs.

Le livre troisième va depuis Attila jusqu'au VIIe siècle. Il raconte également ce que l'on trouve partout, mais il le raconte avec clarté et intérêt. Notons ici que la narration est cette fois émaillée d'aventures un peu étonnantes sous la plume d'un auteur qui a tant blâmé la crédulité d'Oudegherst, de Malbrancq et des autres. Ainsi, à propos des grands forestiers de Flandre, dont il pouvait parfaitement dire les faits incontestables, il nous donne tout au long l'histoire de Salvaert et de Phinaert, en ayant soin de dire que si cela est regardé comme romanesque ce n'est pas invraisemblable et c'est peut-être vrai Soit, ce n'est pas

impossible ; mais alors pourquoi crier si fort dans la préface contre tous vos devanciers?

Au reste, il y a beaucoup de faits dans ce troisième livre. La troisième époque de la conversion de ce pays au christianisme, par le ministère de saint Vaast, est exposée avec détails, comme les deux premières époques avaient été exposées dans le livre premier. On y trouve des recherches remarquables sur les comtes de Tervanes et d'Hesdin. L'Artois sous les Mérovingiens est bien étudié, et on voit que l'auteur a soigneusement préparé le sujet qu'il traite.

Sous le nom assez peu réussi d'anecdotes, Hennebert donne à la fin du volume, l'histoire de l'expédition ridicule de Caligula, celle de la Manne et deux ou trois autres, qu'il aurait pu placer dans le récit tout aussi bien que la légende de Phinaert. Puis viennent les pièces justificatives, parmi lesquelles on est tout étonné de rencontrer une *dissertation* sur les anciens comtes d'Hesdin. Ce volume est orné de deux planches : l'une reproduit la tombe d'Enguéran, comte d'Hesdin ; l'autre représente l'institution du comté de Flandre.

Evidemment ce volume est le fruit d'une longue préparation ; il renferme beaucoup de choses ; s'il n'est pas remarquable par le style et s'il laisse à désirer sous le rapport de l'arrangement des matières, il a des qualités réelles, qui en font un livre utile et presque toujours exact.

Le second volume de l'*Histoire d'Artois*, même format et même titre que le premier, parut à Lille en 1788, chez H. Lemmens, rue Neuve. Il se compose de VI et 440 pages.

Après une préface très-courte, vient une introduction d'environ 80 pages ; puis on a trois nouveaux livres, le

quatrième, le cinquième et le sixième. On trouve après cela une suite des anecdotes et des pièces justificatives, une exposition des prétentions respectives du chapitre de Saint-Omer et de l'abbaye de Saint-Bertin, et enfin des additions au tome Ier. Donnons une idée de toutes ces parties.

La préface constate la grande utilité des chartes et des pièces justificatives. Dans l'introduction, on trouve d'abord une bonne suite de la description d'Arras à l'époque dont l'auteur va traiter dans ce volume : il appelle cela *chorographie*, terme assez juste, ce genre d'étude renfermant de l'archéologie, de la statistique et de la topographie. Il continue le même travail pour Térouane, pour Saint-Omer, pour Aire, pour Hesdin, Lillers, Lens, Béthune ; puis il donne des explications sur le système des mesures, les forêts et bois, les chaussées, la population, avec une dissertation sur les moyens d'en favoriser le développement. Vient alors le IVe livre de l'*Histoire d'Artois*.

Il commence aux travaux apostoliques de saint Omer et à la conversion d'Adrouwald et finit à Arnould II, comte de Flandre. On y rencontre beaucoup de détails sur les saints de cette époque, toute l'histoire du rapt de Judith, de la guerre de Baudouin avec son beau-père et de l'établissement du comté de Flandre. La bataille, vraie ou fausse, du Mont Saint-Eloi, y est racontée tout au long. Ce qui a rapport aux Normands s'y trouve également exposé, et les nombreuses sources où l'auteur a puisé sont toujours indiquées, là comme partout dans l'ouvrage.

Le livre Ve commence par un *Examen du génie des Artésiens*, avec l'état des sciences et des arts pendant les douze premiers siècles. Il s'y rencontre plusieurs docu-

ments utiles, avec un certain ton déclamatoire, et l'allégation peu prouvée, alors comme aujourd'hui, que l'Artois est fort en arrière des autres provinces; c'est décidément triste pour notre pays d'avoir une aussi mauvaise renommée. L'auteur reprend bientôt la suite de l'histoire des comtes de Flandre et la mène jusqu'au règne de Baudouin VII. Dans le cours du livre, il raconte l'origine de la ville d'Ardres, celle d'Hénin-Liétard, et il donne une bonne dissertation sur la sainte Chandelle d'Arras. Le VIe livre conduit le lecteur jusqu'après la bataille de Bouvines. Il renferme l'histoire suivie et exacte de la période qui va de 1119 à 1214 et donne à leur place beaucoup de détails sur Alvise, évêque d'Arras, l'abbaye de Marchiennes, St-Bertin et Cluny, Bernard le Pénitent et saint Druon.

Après ce VIe livre reviennent les *anecdotes*, beaucoup plus nombreuses que dans le premier volume, et placées on ne sait pas pourquoi à cet endroit. Les pièces justificatives sont aussi fort nombreuses, et plusieurs sont très précieuses à consulter. Malheureusement, elles roulent presque toutes sur l'histoire de Saint-Omer, et même sur les démêlés qui avaient lieu alors entre le chapitre de Notre-Dame et l'abbaye de Saint-Bertin. L'auteur est ici évidemment sous l'empire de cette préoccupation, qu'il fait suivre ces pièces d'une longue dissertation sur la question en litige. Tout impartial qu'il se proclame, il a soin de donner raison au chapitre, contre l'abbaye.

En résumé, ce second volume, plus fort que le premier, a encore, au moins en partie, les mêmes défauts. L'ordre n'y règne pas assez ; le plan est trop compliqué ; en racontant avec plus de naturel tous les faits qui s'y trouvent, on pouvait facilement doubler l'intérêt en instrui-

sant davantage. L'auteur n'entend vraiment rien à la mise en scène, ou si l'on veut, à la bonne mise en œuvre de ses matériaux : c'est pourtant déjà un grand mérite d'avoir rassemblé ces matériaux et de nous les produire dans cet état, qui n'est pas de la confusion, mais qui n'est pas non plus la complète clarté.

Analysons maintenant le troisième volume, qui va jusqu'à la mort de Charles VI. Il fut imprimé à Saint-Omer, en 1789, chez H.-F. Boubers, Litte-Rue. Il se compose de VIII et 444 pages, dans le format in-8° comme les précédents.

La préface est très courte et se borne à annoncer ce que contient le volume, non toutefois sans allusion à la triste querelle dont nous avons parlé.

L'introduction a 80 pages. Cette fois encore c'est un plan nouveau. Elle contient, en effet, un véritable recueil de chartes données sous forme d'analyse : chartes pour Arras, chartes pour Saint-Omer, pour Hesdin, pour Aire, Béthune, Lillers, Lens, Pernes, Fauquembergues, Bapaume, Saint-Pol.

Puis viennent trois livres nouveaux pour l'histoire proprement dite.

Toutefois, le commencement du VIIe livre est tout consacré à des notions spéciales sur les municipes, les classes diverses, les communes et bourgeoisies, les lois et coutumes, les échevinages. Il y a aussi beaucoup de détails sur quelques villes particulières. On passe enfin à la suite de l'histoire générale et l'on a alors l'érection du comté d'Artois, la bataille de Courtrai, celle de Mons-en-Puelle et les autres faits jusqu'à Mahaut ou Mathilde, comtesse d'Artois.

Le VIIIᵉ livre s'ouvre par les contestations entre Mathilde et son neveu ; puis vient la guerre entre la France et l'Angleterre et ses épisodes dans l'Artois. Suivent les troubles d'Arras, de Saint-Omer, et beaucoup de récits, généraux et particuliers, jusqu'à Marguerite de Flandre, comtesse d'Artois, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIVᵉ siècle.

Le IXᵉ livre commence presque avec le XVᵉ siècle. Il raconte les divisions entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, la reprise de Bapaume, le siége d'Arras, l'origine des Etats d'Artois, et surtout, avec de grands et intéressants détails, la journée d'Azincourt. C'est ici la partie principale du volume et celle qui est traitée avec un soin tout particulier. Ce livre donne ensuite diverses notions sur le duc Jean de Bourgogne, sur les Turlupins, sur la fin des divisions des deux maisons de Bourgogne et d'Orléans, et il se termine par le tableau des cérémonies que l'on observait à l'entrée des comtes d'Artois dans la province pendant le XVᵉ siècle.

Cette manière de parler est même un peu inexacte, puisque le récit s'arrête à 1421.

Le volume se continue par une *Suite des anecdotes* depuis l'an 1215 jusqu'en 1422, et l'on n'est pas peu surpris de trouver au nombre des anecdotes le tableau de la valeur des monnaies d'Artois et de l'argent ouvré. C'est que l'auteur a trouvé cela en parcourant les Archives de Saint-Omer, et il l'a mis là comme il l'a trouvé. On voit qu'il y va tout bonnement et que, s'il n'est pas très habile ordonnateur des matières qu'il traite, au moins il y met de la franchise et on peut le croire.

Viennent ensuite les pièces justificatives, parmi lesquelles il s'en trouve d'intéressantes, puis des additions,

qui prouvent la manière de travailler, toute consciencieuse, de l'auteur.

Le quatrième volume était presque terminé lorsqu'éclata la Révolution. Il donnait d'abord la liste des gouverneurs généraux d'Artois, ceux des villes et autres officiers, l'histoire naturelle de la province, la Bibliothèque artésienne. L'histoire allait jusqu'à Louis XVI.

Un cinquième volume devait être consacré à l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Ces deux volumes sont perdus, toutes les recherches faites pour les retrouver ont été infructueuses.

Devons-nous le regretter ? Oui, certainement : car s'il est vrai de dire que l'auteur dont nous venons de parcourir l'œuvre, ne brille point par la méthode, il est également vrai d'ajouter qu'il recueille avec les soins les plus minutieux les matériaux qu'il a essayé de mettre en œuvre. Or, c'est là un grand mérite, et lorsque son adversaire lui lançait, comme trait vulnérable, le mot de chroniqueur, Hennebert avait raison de ramasser ce trait et de s'en parer comme d'un ornement sérieux.

Hennebert est donc un chroniqueur, un homme qui a patiemment et longuement recueilli des documents historiques et qui les a donnés un peu sans ordre, comme il les trouvait. Aussi est-ce une chose amusante de relire ses jugements sur ses devanciers lorsqu'on a lu son œuvre. Il a tout bonnement fait comme eux, et il n'a pas eu tort. Le siècle où il vivait a eu beau déteindre sur cette nature droite et vraie, j'allais dire artésienne ; cette influence s'est bornée à quelques déclamations d'un goût douteux, mais la nature est restée presque partout ce qu'elle était. Le chercheur a dominé, sans avoir toujours

peut-être conscience de cette domination, et s'il ne nous a pas donné un bon livre, au moins il nous a donné de bons documents. Une fois de plus le proverbe a eu raison :

« *Naturam si expellas furcâ, tamen usque recurret.* »

IV.

L'œuvre de Dom Devienne se compose de cinq fascicules, dont nous donnons d'abord la description.

Le premier fascicule est intitulé : *Histoire d'Artois, jusqu'à Hugues Capet*, par Dom Devienne. M.D.CC.LXXXIV. Il n'y a pas de nom de ville ni de nom d'imprimeur. Il comprend 182 pages, format in-8°.

Le second est intitulé : *Histoire d'Artois*, par Dom Devienne. Seconde partie. Le prix des deux parties est de 4 livres. M.D.CC.LXXXV. Il comprend 204 pages, même format.

Le troisième est intitulé : *Histoire d'Artois*, par Dom Devienne. Troisième partie. M.DCC.LXXXVI. Toujours l'œuvre est dans le même format, mais les caractères de l'impression sont beaucoup plus nets. Il comprend 192 pages.

Le quatrième, toujours du même format, comme le suivant, et du même caractère net et agréable que le précédent, a pour titre : *Histoire d'Artois*, par Dom Devienne. Quatrième partie. M.DCC.LXXXVI. Il a 178 pages, plus 16 pages d'avant-propos.

Enfin, le cinquième a pour titre : *Histoire d'Artois*, par

Dom Devienne, membre du collége des Philalèthes de Lille. M.D.CC.LXXXVII. Il a 296 pages.

Le premier fascicule va depuis César jusqu'à la fin du xe siècle. C'est, si l'on veut se servir d'une expression plus exacte que celle de son adversaire, non pas un *croquis*, mais un abrégé très clair, bien coordonné et qui se lit avec plaisir. Çà et là quelques détails intéressants sont sacrifiés, quelques points même sont exposés d'une manière peu exacte, mais des notes placées à la fin du fascicule complètent le récit. Je ne sais pas pourquoi ces notes ont été supprimées dans les autres parties de l'œuvre.

Le second fascicule va de l'an 988 à l'an 1373. C'est une longue période pour si peu de pages et l'abrégé se sent trop, quoique la rédaction et l'arrangement aient les mêmes mérites que ceux que nous venons de signaler. Il est juste de dire que les mêmes défauts s'y rencontrent : parfois *l'à peu près* mène à l'inexactitude dans des détails importants, témoin l'histoire bien connue du chef de saint Jacques, où l'on intervertit complétement les rôles de l'abbé de Saint-Vaast et de l'évêque d'Arras. L'auteur raconte agréablement, mais il n'est point assez pénétré de l'esprit des âges dont il veut nous retracer le tableau.

Dans le troisième fascicule, Dom Devienne commence à l'an 1374 et va jusqu'à l'an 1492. C'est toujours d'une lecture agréable, instructive, quoique trop superficiel. En tête du quatrième se trouve un long avant-propos, tout de polémique contre Hennebert. Nous connaissons suffisamment cette querelle et nous notons tout de suite l'année 1492 par laquelle commence cette partie et l'an-

née 1577 qui la termine. Le récit offre plus de développement, les détails sont plus nombreux et l'intérêt est loin d'y perdre.

De l'an 1579, la cinquième et dernière partie de l'*Histoire d'Artois* de Dom Devienne nous conduit jusqu'au traité d'Utrecht, 1713. On trouve beaucoup de détails sur les siéges, sur les faits principaux et sur les personnages marquants de cette époque. En somme, l'*Histoire d'Artois* de Dom Devienne offre un ensemble bien régulier, disposé avec ordre, mené d'une main ferme du commencement à la fin. La lecture en est assurément profitable, si l'on veut s'en tenir à une idée sommaire, à une connaissance générale de l'histoire d'Artois. Mais comme œuvre tout-à-fait sérieuse, approfondie, cet ensemble laisse beaucoup à désirer. D'abord les sources ne sont jamais citées qu'en marge, par la désignation du nom de l'auteur, sans indication du livre, du tome, de la page : le contrôle est impossible, aussi bien que le sont les recherches auxquelles on voudrait se livrer pour élucider ou approfondir un passage. Cette méthode est vicieuse au premier chef, et si Dom Devienne nous répond qu'un historien est un juge et qu'on doit prendre ses arrêts au pied de la lettre, nous lui répliquerons que plusieurs fois nous avons surpris ce juge endormi, ou bien insuffisamment informé, et dès lors nous avons, non-seulement le droit, mais le devoir d'en appeler de ses arrêts aux témoignages des historiens contemporains ou plus anciens. Ce n'est pas précisément inexact dans l'ensemble, mais c'est léger, ce n'est pas travaillé. Ce livre ne donne pas d'idées fausses (à part quelques détails qui échapperont au grand nombre), mais il donne des notions incomplètes. Voilà, pensons-

nous, l'opinion la plus équitable qu'il soit possible de s'en former.

Entre un chroniqueur scrupuleux et un vulgarisateur habile, notre choix n'est pas un instant douteux. Tous néanmoins peuvent trouver profit à lire l'un et l'autre. Si cependant l'œuvre d'Hennebert était complétement terminée, nous pensons que la lecture du livre de Dom Devienne deviendrait chose parfaitement superflue. C'est dire que nous donnons la palme au chanoine de Saint-Omer.

LA FRÉGATE L'ARTOIS

LETTRES INÉDITES DE M. L'ABBÉ L. DE BÉTANCOURT
données à l'Académie d'Arras
par M. Alphonse PAILLARD, Membre honoraire;
annotées et accompagnées d'autres pièces
par M. le Chanoine VAN DRIVAL



Ces lettres ont été données à l'Académie d'Arras par M. Paillard, ancien préfet du Pas-de-Calais, membre honoraire de l'Académie. Comme elles se rapportent surtout à la prise de la frégate que les Etats d'Artois avaient fait construire et équiper lors de la guerre d'Amérique (1778), on y a joint diverses pièces relatives à la même affaire.

Le sort de la frégate l'Artois est assez connu, mais les détails de la prise de cette frégate par les Anglais étaient demeurés dans un certain vague auquel va succéder une véritable clarté. Voici, en effet, le récit d'un témoin oculaire, intelligent, et ce récit concorde avec les observations que nous avons retrouvées dans les Archives du Pas-de-Calais et que nous publions à la suite de ces lettres. Ce point d'histoire sera donc éclairci désormais, grâce à

la bonne pensée qu'a eue l'honorable M. Paillard, de donner à l'Académie ces lettres qu'il a découvertes et qui ont tant de prix pour l'histoire de l'Artois.

I.

Pour mieux faire comprendre toute cette affaire, aujourd'hui vieille d'un siècle, donnons d'abord deux pièces officielles.

EXTRAIT des Registres aux Actes et Délibérations des Assemblées des États d'Artois.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1778. - GUERRE AVEC LES ANGLOIS.

« Résolu, par acclamation générale, de faire incessamment construire et mettre en mer, aux frais de la province, une frégate de la plus grande force, armée en course, portant du canon de 24 livres de bale, qui sera nommée L'ARTOIS; de charger MM. les Députés ordinaires de choisir, pour la commander et pour composer l'équipage, des gens de cœur et d'honneur, qui promettront de mourir plutôt que de jamais se rendre ; d'accorder entrée et séance aux États, au Commandant, après qu'il aura conquis un vaisseau ennemi qui lui sera supérieur en force ; de réserver le produit des prises qu'il fera, pour armer d'autres frégates, dont les prises seront perpétuellement employées à en armer de nouvelles; de prélever sur ces prises, le montant des récompenses que les États accorderont aux gens de l'équipage qni se seront distingués ;

d'assurer la protection et les faveurs des États, aux femmes et aux enfants de ceux de ces braves gens qui seront tués dans les combats. »

Collationné par le Greffier en chef des États d'Artois soussigné

Signé, HERMAN.

COPIE de la lettre de M. le Prince de Montbarey, à Messieurs des États d'Artois.

« A Versailles, le 4 décembre 1778.

» MESSIEURS,

» Je n'ai rien eu de plus à cœur, que de mettre sous les yeux du Roi, la résolution que vous venez de prendre de faire incessamment construire, aux dépens de la Province, une frégate, pour être employée contre les ennemis de l'État. Si cette résolution ne pouvoit partir que du zèle qui vous a constamment animé dans tous les tems, les caractères qui la distinguent en feront le monument le plus précieux vis-à-vis de la postérité ; on y reconnoîtra que, de vous-mêmes et par acclamation, vous vous êtes empressés de concourir à la gloire de la couronne et de la patrie ; que vous n'avez rien oublié de ce qui doit inspirer l'héroïsme du dévouement à ceux que vous destinez à seconder vos vues, et que vous les avez portées, jusqu'à perpétuer, en eux, et ce sentiment et les effets de votre résolution. SA MAJESTÉ, sensible à des témoignages aussi frappans de votre attachement et de votre fidélité, m'a chargé de vous en témoigner sa satisfaction. Je remplis avec joie ce devoir, et je serai toujours

charmé de lui rendre compte des efforts que vous faites pour son service.

» J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Messieurs, votre très-humble et très obéissant serviteur :

» Signé LE P[ce] DE MONTBAREY. »

FRÉGATE

EMPRUNT DE 500,000 LIVRES.

Arrêt du 7 mars 1779.

EXTRAIT

des Registres du Conseil d'État.

Sur la requête présentée au Roi, étant en son Conseil, par les Députés des États d'Artois, contenant que lesdits États ayant résolu unanimement, dans leur dernière Assemblée, de faire incessamment construire et mettre en mer, aux frais de la province, une frégate de la plus grande force, armée en course, auroient chargé en même tems leurs Députés, de demander à Sa Majesté la permission d'emprunter les sommes nécessaires à cet effet, la province n'ayant aucuns fonds libres dont elle puisse disposer pour fournir à cette dépense; requéroient à ces causes les suplians qu'il plût à Sa Majesté les autoriser à emprunter, de toutes sortes de personnes, même des gens de main-morte, une somme de cinq cens mille livres à constitution de rentes au denier vingt ou de telle autre manière qu'ils trouveront plus avantageuse et aux meilleures conditions qu'il sera possible, dans la forme et de la manière qu'il en a été usé pour les précédents emprunts; pour, lad. somme de cinq cens mille livres, être employée aux dépenses de la construction et de l'armement de ladite frégate; vû ladite requête, ensemble la

délibération prise dans l'Assemblée générale pour lesd. construction et armement : Sa Majesté voulant procurer auxd. Députés les moyens d'effectuer le plutôt possible le zèle de ladite Assemblée ; ouï le rapport du sieur Moreau de Beaumont, Conseiller d'État ordinaire et au Conseil royal des finances, LE ROI étant en son Conseil, a autorisé et autorise les États d'Artois à emprunter de toutes sortes de personnes la somme de cinq cens mille livres à constitution de rentes au denier vingt, exemtes de toutes retenues de vingtièmes et sols pour livre d'iceux, ou de telle autre manière qu'ils jugeront plus avantageuse et aux meilleures conditions qu'il sera possible, pour être lad. somme de cinq cens mille livres employée aux dépenses de la construction et armement d'une frégate de la plus grande force, conformément à la délibération desd. États ; pour sûreté duquel emprunt pourront lesdits États, obliger, affecter et hypothéquer tous leurs biens et revenus ; ordonne Sa Majesté, que les rentes qui seront acquises par les communautés et autres gens de main-morte, soit pour fondations ou autrement, ne seront sujettes à aucun droit d'amortissement, de nouvel acquêt, sixième denier, ou autre de même nature, ensorte que lesdites communautés et gens de main-morte quelconques ne puissent être assujettis auxd. droits pour raison desdites rentes, ni obligés à cet égard à aucun enregistrement ; permet Sa Majesté que lesd. rentes puissent être constituées et les obligations passées au nom desd. États et sous leur scel, par leurs Députés généraux et ordinaires, sur les quittances de leurs receveurs, lesquelles rentes et obligations seront obligatoires et exécutoires de même que si elles étoient passées pardevant notaires et

sous le scel public du Gros de tous les contrats qui se passent en Artois ; à l'effet de quoi, il en sera tenu des minutes, qui seront enregistrées dans un registre coté et paraphé, que les Députés ordinaires desdits États signeront avec les rentiers, ou autres créanciers, pour y avoir recours en cas de besoin ; comme aussi qu'il sera tenu note desd. rentes et obligations dans un registre pareillement coté et paraphé, à mesure que les emprunts se feront, afin qu'ils ne puissent excéder ladite somme de cinq cens mille livres ; et seront pour l'exécution du présent arrêt, toutes lettres nécessaires expédiées. Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le sept mars mil sept cent soixante-dix-neuf. Signé le prince DE MONTBAREY.

II.

LETTRES DE M. L'ABBÉ L. DE BÉTANCOURT (1)

PREMIÈRE LETTRE

« Au Ferol, ce 21 juin 1780.

» MONSIEUR,

» La frégate l'*Artois* est partie du Port-Louis le 27 du mois dernier avec le grand convoi de Bordeaux et un autre arrivé de Nantes depuis quelques jours. Le petit canot qui étoit à Lorient ne nous eut pas plutôt rejoint, que M. Fabre fit pousser au large, après avoir fait hisser à bord le grand et le petit canot. Nous avons laissé notre chaloupe au Port-Louis pour ne pas être trop chargés.

» Deux goëlettes, l'une françoise et l'autre américaine parties de Lorient avec le convoi et allant à Boston, se sont mises sous notre protection. Le 28, donné chasse successivement à trois navires qui ont été reconnus pour hollandois.

» A sept heures du soir nous avons eu connoissance d'un vaisseau à trois mats qui a été jugé, à sa manœuvre et à sa mature, être un croiseur anglois. Au coucher du soleil, mis en travers pour ne pas le joindre avant le jour.

(1) On a conservé avec soin l'orthographe et la ponctuation de ces lettres, d'autant plus intéressantes qu'elles n'étaient évidemment pas destinées à l'impression.

Nous avions alors les deux goëlettes à notre arrière. Le 29 à la pointe du jour, on ne voioit plus que la goëlette américaine, voilière excellente, et le navire à trois mats qui étoit au vent à nous. M. Fabre fit dire à l'américain qu'il pouvoit continuer sa route, que nous allions attaquer le batiment qui venoit à nous.

» Chacun étoit à son poste, les canons préparés. Après avoir couru plusieurs bords pour luy gagner le vent et luy donner chasse à notre tour, nous avons apperçu un second navire qui parut être un vaisseau de ligne. Le premier lui fit plusieurs signaux et tira deux ou trois coups de canon, après quoy ils nous donnèrent chasse conjointement. Le dernier étoit à quatre lieues de nous et l'autre à deux lieues et demie. Comme notre intention n'étoit pas de nous faire écharper sans aucune utilité. nous avons fait force de voiles et ils ont été contraints de nous abandonner.

» Jusques là tout alloit bien et nous étions enchantés de voire la frégate marcher avec autant de célérité : mais le vent aiant fraichi, tout changea de face. Le tangage extraordinaire du batiment, l'effort immense des voiles sur la mature qui, a raison de sa hauteur excessive fléchissoit singulièrement ; un avant par sa finesse et le poids du mat de misaine, incapable de résister à la lame qui le submergeoit, attendu que ce mat est trop sur la proue, tout nous fit craindre de démater. Graces à la bonne manœuvre de nos officiers, nous en avons été quittes pour la peur. M. Fabre avoit prévu tous ces inconvéniens et notre province lui avoit laissé la liberté de faire les changemens qu'il jugeroit nécessaires, mais ne voulant pas nous exposer légèrement à des dépenses. il

a éprouvé la frégate, et ses conjectures se sont réalisées. En conséquence il a été résolu : 1° qu'on diminueroit la mature, 2° qu'on rapprocheroit le mat de misaine du grand mat et 3° enfin, qu'on allégeroit le vaisseau.

» Il a été question ensuite de sçavoir en quel port on relacheroit : M. Fabre étoit d'avis de retourner à Lorient, mais on lui a observé qu'un port de France ne pouvoit qu'être préjudiciable au bien commun, que l'impuissance où nous étions de manœuvrer, non seulement dans un gros tems, mais même avec un vent frais, nous attireroit des événemens facheux si nous venions à rencontrer des forces supérieures, que nous étions plus voisins des côtes d'Espagne que de celles de France, qu'il est plus facile de sortir du Férol que de Lorient, et qu'enfin en rélachant dans un pays étranger, nous sauvions nos équipages qui, en France, se débanderoient nécessairement ou seroient pris pour le service du roy. Le capitaine s'est rendu à des motifs aussi justes. Nous sommes arrivés le 2 de ce mois devant le goulet du Férol et le vent n'étant pas favorable, nous sommes allés mouiller à la Corogne, trois ou quatre lieues plus loin. Le 4, à cinq heures du soir, nous avons jetté l'ancre dans la rade du Férol.

» Lorsque le hazard ou la curiosité conduisent un voyageur en Espagne et qu'il s'y rend par terre, les sensations qu'il éprouve sont d'autant moins marquées qu'il arrive au centre de ce roiaume par gradations et par des nuances presqu'insensibles ; mais lorsqu'en sortant de Lorient on traverse la mer et qu'on tombe tout à coup au milieu de ce peuple dont on n'avoit que des idées fort imparfaites, c'est alors que l'âme étonnée se trouve dans une situation difficile à exprimer ; je l'ai senti mieux que personne.

» Les côtes d'Espagne sont peut-être les plus saines. les plus belles et les plus avantageuses de l'Europe : elles sont fort élevées et tellement orientées qu'il est rare que les vaisseaux s'y brisent. La Corogne n'est qu'une baye, mais charmante, d'où l'on sort et où l'on entre en tous tems. Le fond de cette baye qui forme un oval est revêtu d'un quai bordé de maisons, ce qui fait un beau coup d'œuil. Le chateau ou l'ancienne ville ne présente que des rues étroites, tortueuses et mal pavées. Une infinité de cochons qui y rodent le long du jour y répandent l'infection et malheureusement on ne les balaye point. Les maisons sont la plus part élevées sur des galeries ou portiques, ce qui les rend fort obscures : les rues de la nouvelle ville sont pavées de pierres de cinq pieds de long sur deux de large et n'en sont pas plus propres pour la même raison. Les maisons baties à la moderne n'ont plus de portiques, mais presque toutes ont des balcons ou des jalousies : tel est également le Férol.

» Ce port de guerre, un des plus beaux de l'Espagne, offre d'abord aux ieux de celui qui y arrive par mer, un goulet d'environ une lieue de long sur deux cens toises de large. Au bout de ce canal bordé de hautes montagnes on trouve une rade spatieuse, sure et tranquille. Les coteaux d'allentour sont couverts de vignes, de chataigniers, de maïs, d'orge et de seigle, mais le sommet des montagnes est aride. Le port est audessus de celui de Brest par son étendue et les vastes batimens dont il est orné. Le roi d'Espagne a dû y faire des dépenses énormes. On y admire deux bassins qui sont de toute beauté et une batterie en grais fondées à pierres perdues à cent pieds de profondeur dans l'eau. Mais la machine à mater posée

sur un corps mort ou vieux vaisseau, ne répond pas à tout le reste. On estime beaucoup les charpentiers de ce port, ils sont très entendus, l'Espagnol travaille la pierre supérieurement. Le fer, le chanvre. ces nerfs de construction sont icy d'une qualité excellente, c'est dommage que les bras ne soient pas plus nombreux. Il y a en rade deux vaisseaux de ligne espagnols. deux sur le chantier, deux dans les bassins et un dans le port. Les magazins sont presque dégarnis.

» St-Jaques de Compostel n'étant qu'à vingt lieues du Férol, je n'ai pas manqué de rendre visite à cet apôtre célèbre. On va d'abord sur une chaloupe jusqu'à la Corogne. De là à Saint-Jaques on compte dix lieues, ce qui en fait quinze de France. Sur cette route qui, dit-on, est une des plus belles de l'Espagne, on ne trouve ni villes, ni bourgs, ni villages, ni bois, ni chateaux, ni moulins à vent, ni clochers; tout se borne à des montagnes fort élevées et incultes, des fontaines limpides qui servent de tems en tems à rafraichir le voiageur, un chemin ferré et bien arrangé, mais peu large et tortueux à cause des montagnes autour desquelles il se prolonge, deux ou trois vallons charmans et d'une profondeur étonnante, remplis de maisons éparses çà et là, et couverts d'arbres et de moissons.

» Trois ou quatre églises jettées au hazard dans la campagne et semblables à des chapelles, n'aiant qu'une cloche suspendue sur le portail. deux hameaux de cinq à six maisons baties sur le grand chemin, des landes à perte de vue, parmi lesquelles on distingue cependant quelques fois des cases, *las casas,* entourrées de terres cultivées, des moulins à l'eau qui ne sont que des cabanes

garnies d'une meule de pied et demi de diamètre et mise en mouvement par un ruisseau, voilà ce que j'ai vu dans un espace de quinze lieues.

» Je n'ai rencontré qu'une seule caleche, point d'autres voitures de charroi que de petits tombereaux trainés par un couple de beufs; l'essieu de ces misérables brouettes tournant avec les roues rend le son le plus aigu et le plus désagréable. J'ay vu sur la route beaucoup de moines et autres ecclésiastiques montés ainsi que nous sur des mules; nous avons été bien reçus au moien des lettres de recommandation dont nous étions nantis.

L'archevêque étoit absent, mais quoique privés de l'honneur de lui rendre nos devoirs, on nous a conduit à son palais qui n'a rien de merveilleux, une entrée semblable à celle d'un vieux château, un escalier comme la descente d'un abreuvoir, de grands galetas où se promène qui veut, c'est tout ce que l'on voit avant d'arriver à l'appartement du prélat, qui consiste en une grand-salle, un cabinet, une chambre à coucher, une alcove et une petite chapelle, le tout meublé très simplement.

Saint-Jaques offre aux voiageurs des édifices qui feroient honneur à la ville de Paris. Le long des rues qui sont fort étroites et mal pavées, règnent des portiques dont l'objet est sans doute de garentir les hommes des ardeurs du soleil et comme il ne neige point dans ces climats, les toits y ont peu de chûte. La métropole mérite l'attention des curieux. C'est un édifice en croix à angles égaux, moins élevé, moins majestueux que Notre-Dame de Paris, fort obscur, tapissé d'étoffes rouges, mais rempli d'un amas confus de richesses. Soixante à quatre-vingts lampes d'argent mêlé d'or, suffisamment dottées

par les donateurs brulent nuit et jour dans ce temple : le roy de France y a la sienne ainsi que sa chapelle dite de Saint-Louis.

» Au trésor on voit un doublon d'Espagne pesant 25 livres d'or le plus fin, des croix chargées de pierres précieuses, beaucoup de calices d'or et d'argent, un camail de saint Jaques couvert de diamans, de rubis, d'émeraudes, de topazes et de saphirs, des ostensoirs, également chargés etc. etc. ; la chapelle des reliques n'est pas moins riche. Il est un autre dépot plus considérable, dit-on, que celui que nous avons vu et qui consiste en argent monnoié, en toutes sortes de meubles et ornemens d'église, que leur caducité a fait supprimer et qu'on conserve pour faire la guerre aux infidels. Les couvents ont aussi des trésors cachés et d'autres publics ; il y a plus d'argent enfoui en Espagne qu'il n'en circule en France.

» Ce qui m'a fait le plus de plaisir, ce sont deux orgues de toute beauté placées des deux côtés du chœur de la cathédrale. Les jeux d'anche posés horisontalement au-dehors du buffet, rendent une harmonie singulière, j'ay touché dessus et on a paru gouter notre musique.

» Les autres églises ont pareillement leur luxe, mais toutes en général se ressentent de la malpropreté de la nation. J'ai dis la messe à Saint-Jaques et mes compagnons y ont communié, après s'être confessés à l'aumonier françois qui réside en cette ville, au moien de quoi on nous a délivré *la Compostelle,* qui n'est autre chose qu'un certificat ou attestation de notre pèlerinage.

» En Espagne, le haut clergé est très régulier et ne fréquente pas la Cour comme nos évêques françois. Le

bas clergé, vêtu selon le costume des cy devant jésuites, n'en a pas les lumières....

» Au reste, exceptées quelques personnes en place qui sont vêtues à la françoise, les autres, le clergé lui-même sont d'une négligence, d'une malpropreté au delà de toute expression. Ils ne font point usage de la poudre, ce qui, joint à la chaleur du climat, les couvre de vermines. De longs et larges manteaux dans lesquels les hommes s'enveloppent avec un chapeau comme un parasol leur donne un air sombre et sinistre. S'ils sont sobres, c'est par avarice ou par pauvreté et cette dernière position est souvent le fruit de leur paresse et de leur nonchalence. Les maisons sont mal meublées, à la campagne elles n'ont point de cheminées, la fumée s'échappe par les toits ou par la porte.

» A Saint-Jaques, les prêtres, les religieuses et religieux forment près de deux tiers de la population. Les chanoines jouissent de douze mille livres de revenu et ne scavent pas les manger. Il y a un tribunal d'Inquisition où l'on ne conduit personne que de nuit. Tant que l'accusé a du bien, on le garde; lorsque toute sa fortune est épuisée et volée on le laisse ordinairement aller sous serment qu'il ne révélera rien de ce qu'il a vu ou entendu.

» Quant à la justice civile elle n'a point grande énergie, il y a plus de cent ans qu'à Saint-Jacques on n'a vu justicier. Le bourreau a même fait banqueroute faute de pratiques. Il se commet pourtant des meurtres de tems à autre, les coups de couteau sont assez fréquens mais il faut dix ans pour juger ces sortes de gentillesses, après quoi s'il s'agit d'un parricide ou de quelque forfait de

cette nature, on punit de mort le coupable qui manque d'argent ou de protection. Autrefois, toutes les églises étoient refuge pour les malfaiteurs. On n'a point corrigé cet abus, on y a mis des bornes; mais il se trouve des ecclésiastiques d'une charité assez mal entendue pour délivrer des certificats de refuge à ceux qui n'ont pas pris cette précaution. Enfin, pour le dire en deux mots, l'Espagne est à notre égard en arrière de deux siècles.

» Le climat de la Galice est un des plus heureux de l'Espagne : il y pleut assez pour féconder les terres, l'air y est très sain et le sol généralement bon ; s'il reste en friche, c'est faute de bras, c'est faute de courage dans la nation. Tant que l'Espagne ne changera pas de constitution, tant que les peuples végéteront dans l'indolence, qu'ils ne s'occuperont que de chapelets, de processions, de confrairies et autres actes extérieurs de religion, tandis qu'on peut leur appliquer ce passage de l'Évangile : *Cor autem eorum longe est a me*, tant que ces gavaches resteront chez eux à faire *la siesta*, qu'ils dédaigneront de voiager, qu'ils demeureront esclaves de leurs préjugés, qu'ils n'oseront se former des idées, qu'ils négligeront de s'instruire par la lecture, il n'y a pas lieu d'espérer que l'Espagne sort jamais de la léthargie qui l'accable. Il faut un Pierre-le-Grand pour opérer cette heureuse révolution.

» Un officier de notre détachement est mort au Férol, le service s'est fait avec toute la solemnité possible.

» Le 11 est arrivée à la Corogne la frégate *la Bellone* commandée par M. de Blemur. Ce capitaine nous a dit qu'il s'étoit trouvé au milieu d'un convoi anglois auquel il avoit échappé en enlevant un batiment marchand qu'il

estime 800,000 livres et dont les connoisseurs ne donneroient pas la moitié. Ce petit batiment a été dématé de son grand mat après une résistance de cinquante minutes. M. Fabre en lève les épaules. En effet M. de Blemur nous a dit qu'il s'étoit approché de l'anglois à portée du pistolet : c'est une faute essentielle, il devoit l'exterminer de loin : aiant des canons d'un calibre bien supérieur, le marchand n'auroit pas résisté, mais comme on l'a mis a même de faire jouer sa petite artillerie il s'est défendu comme un désespéré et un homme qui perdoit sa fortune. il n'avoit que trente-trois hommes d'équipages.

» Le *Guerrier*, vaisseau de soixante-quatorze canons commandé par M. du Pavillon et deux frégates, dont l'une commandée par M. de Pombel sont arrivés à la Corogne le 14, aiant sous leur escorte un convoi parti de Rochefort huit jours auparavant.

» Aussitôt arrivés, les officiers écrivent en Cour qu'ils ont été chassés pendant trois jours par huit vaisseaux de guerre anglois ce qui les a obligés de relacher à la Corogne, dont ils ne croient pas devoir sortir sans de nouveaux ordres. Ce rapport fait rire M. Fabre : assuré que la lenteur d'un convoi chassé pendant trois jours ne peut échapper à des vaisseaux de guerre il veut parier vingt-cinq louis qu'on s'est trompé. Le lendemain arrive une frégate françoise avec un cutter ennemi dont elle s'est emparée, le capitaine déclare qu'il a rencontré les prétendus vaisseaux anglois, qui sont des batimens françois chargés de troupes pour l'Amérique et escortés du vaisseau le *Saint-Esprit* : le *Guerrier* et autres batimens marchands dont l'un a touché et l'autre s'est perdu sur les sables de la Corogne sont venus avant hier au Férol et

nous espérons sortir demain avec eux car ils n'ont plus d'ordres à attendre de la Cour puisque l'erreur est dissipée. Il faut convenir que M. du Pavillon et M. de Pombel, d'ailleurs si renommés, ont fait une école en n'envoiant pas reconnoitre le phantome qu'ils redoutoient, mais comme dit M. Fabre, à la mer ce ne sont pas les beaux parleurs qui opèrent le mieux.

» Nous avons été bien reçus au Férol et on nous a donné tous les secours nécessaires. Les officiers espagnols sont de pauvres gens qui ne servent le roy, disent-ils sans rougir, que pour avoir du pain. J'ay l'honneur d'être,

Monsieur

» Votre très dévoué serviteur,

» L. DE BÉTANCOURT ».

SECONDE LETTRE. — *M. de Bruys.*

« Lisbonne 18 juillet 1780.

» Le seul événement, Monsieur, que nous avions à redouter en mer, outre les dangers particuliers à cet élément, étoit de tomber lors d'une brume ou au point du jour, sous le vent et à portée d'une force supérieure : c'est précisément ce qui est arrivé à notre frégate le surlendemain de sa sortie de la Corogne.

» Nous avons quitté cette rade le 29 juin et le 30 nous avons fait rencontre d'un petit corsaire anglois de dix-huit canons qui fut chassé pendant deux heures : on le gagnoit sensiblement et nous allions nous en emparer lorsqu'on

cria *un homme à la mer*: c'étoit un mousse à qui on jetta d'abord un banc, puis une pièce de liége. Comme il ne paroissoit plus, quelques officiers étoient d'avis de continuer la chasse, mais M. Fabre pensa tout autrement. Il abandonne le corsaire fait virer de bord et retourner sur le mousse qu'on aperçoit enfin, se soutenant sur le banc dont j'ay parlé. On met le canot à la mer et on a la satisfaction d'avoir sauvé la vie à un homme.

» Quoique cette action fasse honneur à l'humanité de M. Fabre, il est peu de personnes parmi nous qui n'aient regardé cette mésaventure et le bonheur inoui du corsaire anglois comme un pronostic funeste de ce qui devoit nous arriver.

» Le premier de juillet à six heures du matin on eut connoissance d'un batiment qui étoit à environ deux lieues de nous et qu'on n'avoit pû appercevoir plutôt à cause de la brume. Aussitôt chacun s'empare des longues vues : on le lorgne, on l'examine tour à tour et tout le monde reste convaincu que ce vaisseau n'est qu'une frégate de vingt quatre à vingt-six canons, le capitaine en second paroit seulement étonné de luy voir tant de bois hors de l'eau, mais le peu de longueur du batiment, une voilure semblable à la notre, des mats moins considérables tout le ramène au sentiment des autres. Cependant comme cette prétendue frégate avoit sur nous l'avantage du vent, il dépendoit d'elle de se battre ou de fuir le combat, mais contre notre attente elle nous eut bientot procuré la facilité de virer dessus et de luy donner chasse. Nous avions alors pavillon françois, l'anglois au contraire avoit pavillon françois. Voicy ce qui se passoit à son bord.

» La longueur de notre frégate, sa mature et surtout sa

dunette firent croire à l'ennemi qu'il avoit affaire à un vaisseau de soixante-quatorze et dans cette hypothèse son intention n'étoit pas de nous attaquer, il ne pouvoit cependant se dispenser de nous reconnoitre : en conséquence il s'éprouve avec nous, il court le même bord et après s'être assuré qu'il a sur nous la supériorité de la marche, le capitaine consulte ses officiers qui s'en rapportent unanimement à luy.

» Il fut bientot hors d'inquiétude : dans le moment même ou nous virions dessus il nous reconnoit pour une frégate : alors il fait ouvrir une batterie à fleur d'eau de onze canons de 24, c'est un vaisseau à deux ponts !

» Il est facile de concevoir notre étonnement à la vue d'une force aussi supérieure et aussi inattendue ; on fait vent arrière, on force de voiles, on braque les canons de retraite, on tire en fuiant dans l'espoir de démater l'ennemi et de l'empêcher de nous poursuivre, on ne réussit pas, on s'apperçoit même qu'il nous gagne de plus en plus et qu'il est pret à nous lacher sa bordée dans la hanche : pour lors on a recours au moien usité en pareil cas, on vire, on arrive sur l'anglois en luy présentant le travers, on luy envoye une bordée dans l'espoir encore de luy abattre un mat, on n'est pas plus heureux : le combat s'engage, au bout de dix minutes M. Fabre voit les canons de ses gaillards abandonnés ainsi que la manœuvre, il fait amener le pavillon, mais la batterie de 18 et de 24 continue de faire feu pendant cinq ou six minutes. Enfin nous sommes pris, à mon grand regret, car le métier m'amusoit assez.

» Notre vainqueur s'appelle le *Romney*, c'est le meilleur voilier de l'Angleterre, l'équipage composé de quatre

cents hommes est l'élite des matelots anglois, c'est ce que leurs officiers m'ont assuré. Ce vaisseau est en mer depuis le commencement de la guerre. Il a vingt-deux canons de 24, vingt-deux de 12, six de 6 et quatorze obusiers de 9 à 18 livres de balles. Il est difficile de concevoir la terreur et les ravages qu'occasionnent ces machines infernales. Ce sont des moitiés de canons qui n'exigent que trois hommes pour les servir, chaque pièce seulement de 9 livres, crache 144 balles. Nous leur devons la dissipation de nos gens sur les gaillards, d'autant plus que nous nous battions à demie portée de fusil.

» Au reste le *Romney* est le batiment le plus trompeur qu'il soit possible de voir, il a peu de longueur, avec la voilure d'une frégate, point de dunette, une bande de toile grise tendue autour de l'extrémité de son bordage en dérobe la hauteur et en impose à l'espion. Nous y avons été pris, mais cette erreur à part, nous ne pouvions pas échapper à l'ennemi, du moment où il nous a vu, parce qu'il est meilleur voilier que nous.

» Notre dommage se réduit à quinze hommes de tués, dix de blessés, sept boulets dans le corps de notre frégate, le mat d'artimon coupé sous sa hune, le grand mat de perroquet percé d'un boulet et le grand mat de hune également endommagé et mis hors de service. Le mat d'artimon est tombé lorsque les Anglois étoient à notre bord et leur a écrasé un soldat. Nos voiles ont été criblées de boulets et de mitrailles. Celles de l'ennemi l'ont été également et ils ont été forcés de les changer, ils ont eu plusieurs manœuvres de coupées, mais ils ont soutenu qu'ils n'avoient pas un seul homme de tué quoyque ceux des notres qui sont allés à leur bord aient vu les gaillards

couverts de sang; c'est, dit-on, leur système. Pour nous nous eussions pû, je crois, tenir plus longtems mais il falloit donner ou faire tuer trois hommes pour un, la partie n'étoit pas égale.

» M. Fabre, plusieurs officiers et une partie de notre équipage ont été conduits à bord du *Romney*. On a fait encore quelques soustractions depuis parce que l'anglois craignoit une révolte de notre part.

» Le lendemain de notre défaite nous avons apperçu un convoi françois escorté par le vaisseau l'*Active*, une frégate et une corvette nommée la *Perle*. Le capitaine du *Romney* n'étoit pas à son aise et il avoit bien tort on n'a fait aucun mouvement pour venir sur luy. Trois ou quatre jours après il s'est emparé de la corvette françoise qui avoit été dépêchée à Brest pour porter des nouvelles du convoi; les officiers nous ont dit que leur commandant avoit résolu de nous donner chasse mais qu'il n'avoit pu y réussir à cause d'un calme qui l'avoit surpris.

» Nous sommes arrivés à Lisbonne le 9 de ce mois et le *Romney* qui nous avoit perdu de vue en chassant la *Perle* est rentré le lendemain avec sa prise qui s'est rendue après avoir laché sa bordée. On nous a mis à terre au bout de deux jours avec la liberté de retourner en France, le consul de notre nation aiant donné son reçu au consul anglois de six à sept cents prisonniers. Je ne suis pas de ce nombre, non plus que l'écrivain et les chirurgiens qui, par le nouveau cartel, ne sont pas susceptibles d'être faits prisonniers.

» Quand à moy je devois être sous l'eau, mais soit défaut d'arrangement, soit défaut de construction dans la frégate je n'y ai pas joui de cet avantage, aussi ai je eu la visite

d'un boulet qui a coupé un hamac à trois pas de moy.

» La scène commença par un homme qui me fut apporté avec les entrailles qui lui sortoient du ventre et qu'il tenoit encore des deux mains, il mourut un instant après. Il fut bientot suivit d'un autre qui avoit la cuisse emportée un peu au dessous du nombril, et qui est mort en me priant de l'achever. Les autres étoient des blessés dont l'un avoit un bras, une machoire ou une cuisse de moins, ils ont survécu à leur malheur excepté l'un d'eux qui est mort trois jours après. Tableau horrible que les roys ne devroient jamais perdre de vue. Les hommes qui sont morts à leur poste ont été jettés tout de suite à la mer pour éviter l'embarras, ce qui est fort leste.

» Il faut rendre cette justice aux officiers qu'ils se sont bien montrés. j'en voiois une partie de mon poste ; les gens de la batterie n'ont cessé leur feu, comme je l'ai déjà dis, que cinq minutes après que le pavillon eut été amené et ce n'a pas été sans vomir mille imprécations contre M. . . . ils ignoroient sans doute que leurs camarades placés sur les gaillards avoient laché le pied. Il faut aussi convenir que ceux-ci étoient singulièrement exposés aux obusiers anglois.

» J'avois fini de m'acquitter des devoirs de mon ministère lorsque je retournai à la Sainte-Barbe, lieu de mon logement. J'y trouve un canonier le couteau à la main qui m'en défend l'entrée, je reviens un quart d'heure après et je trouve ma chambre enfoncée, mes malles crochetées, ma chapelle ravagée, mon argent et tous mes effets enlevés. Voilà les gens avec qui je vivois ; les Anglois au contraire ont eu pour moy toutes sortes d'égards.

» Nous logeons aux capucins françois, le roy de France

donne quarante-cinq sols par jour pour chaque officier, et seize écus pour aller d'icy à Madrid à moins qu'ils ne veulent aller sur un vaisseau parlementaire. Je me propose d'aller à Cadix, de là au camp de Saint-Roch, puis route pour Madrid, Baionne, Bordeaux et Paris où je serai, Dieu aidant, à la fin de septembre prochain.

» C'est un drole de pays que celuy ou je me trouve, mais taisons nous, je n'y serai pas toujours, mais icy comme ailleurs je vous prierai toujours de me regarder comme l'un de vos plus affectionnés serviteurs et amis.

» L. DE BÉTANCOURT. »

TROISIÈME LETTRE.

« Cadix ce 21 aoust 1780.

» Puis-je espérer, Monsieur, de vous amuser un instant par le récit de mon voiage ? J'aurois pu retourner en France sur un vaisseau parlementaire mais j'ai vu assez d'eau, j'ay préféré de voyager par terre et de voir du pays. Avant mon départ de Lisbonne j'ay été presque témoin d'une funeste catastrophe : le second lieutenant de notre frégate défunte s'est brûlé la cervelle et pour ne pas manquer son coup il s'est mis le canon du pistolet dans la bouche ; je craignois que cet événement ne fit de la rumeur dans Lisbonne, mais point du tout ; le cadavre a été enterré à l'hôpital de Saint-Louis. Cet officier avoit des chagrins de famille, il avoit d'ailleurs éprouvé des passe-droits d'autant plus injustes qu'il étoit

plein de mérite, la fièvre s'étant jointe à tous ces désagréments l'a conduit au parti violent qui a terminé ses jours. Je le regrette infiniment soit pour son esprit, soit pour la liaison intime qui étoit entre luy et moy.

» Je suis parti de Lisbonne le 26 du mois dernier avec un officier de notre bord. Cette capitale n'a rien de séduisant quoique neuve : il reste peu de vestiges du tremblement de terre, mais assez cependant pour faire sentir toute l'horreur d'un pareil phénomène. La plupart des rues sont tirées au cordeau et bordées de maisons uniformes le long desquelles règnent des trotoirs fort larges et bien pavés, mais le milieu des rues est d'une saleté insupportable. Plusieurs quartiers de la ville sont situés sur des montagnes, de sorte que Lisbonne représente de loin un amphitéatre. Le Tage qui baigne la ville est continuellement couvert d'une infinité de batimens.

» Les voitures de Lisbonne ne sont que de grandes chaises ou calèches montées sur deux roues, mais trainées par des mules que je ne me suis point lassé d'admirer, elles sont de toute beauté et ne le cèdent en rien aux chevaux de carosse de nos petites maitresses de Paris.

» Une promenade publique fermée par des claires-voies, une grande place ou est la statue équestre du feu roi de Portugal, des caffés superbes et tels qu'on ne retrouve pas ailleurs, des églises richement ornées mais dont l'architecture n'est pas comparable à celle de nos églises de France, beaucoup de couvens, des hopitaux bien tenus, une grande halle au bled ou le prix des différens grains est écrit sur les essays, un port ou je n'ay trouvé que deux gros vaisseaux sur le chantier, un bel arsenal bien fourni, une bourse, une colonne de pierre magnifique au

haut de laquelle sont des crochets de fer doré que le marquis de Pombal avoit fait faire pour y pendre plusieurs nobles, voilà tout ce qu'il y a à voir à Lisbonne. Toutes les marchandises sont ou allemandes, ou françoises, ou angloises, ainsi il seroit inutile d'y aller pour faire des emplêtes.

» Le Portugais est sale, mal vêtu et chargé de vermines. Les hommes s'enveloppent dans de longs et larges manteaux de bure dont ils se couvrent la bouche, même au cœur de l'été : les femmes font également usage de manteaux d'étoffe, bordés d'hermines ou autres fourrures, c'est ainsi qu'elles prétendent braver les raions du soleil qui à Lisbonne est très ardent; l'air cependant y est pur mais la vie y est désagréable pour un François ; point d'autres spectacles que des processions continuelles et le combat du taureau qui n'a rien d'amusant. Imaginez-vous un boucher superbement vêtu, monté sur un cheval andaloue, une lance à la main, poursuivant et massacrant sept à huit taureaux dont les cornes sont garnies de boules, tel est ce fameux combat si chéri des Portugais. Leur nourriture ne vaut pas beaucoup mieux: le beurre étant fort rare, tout est accommodé à l'huile et cette huile a une odeur des plus fortes et des plus dégoutantes ; le vin n'est pas meilleur, comme on le transporte dans des outres ou peaux de boucs goudronnées il acquère un gout qui révolte et l'odorat et le palais.

Au reste Voltaire a eu raison de dire qu'il n'y a point de nation ou le sang soit plus mélangé qu'en Portugal : on y voit des blancs, des noirs, des bruns, des mulatres, des métis, etc.

» Les environs de Lisbonne seroient charmans s'ils

étoient moins brulés. A une lieue et demie de la ville est Belem, maison royale de peu de magnificence. Le jardin consiste en bosquets d'orangers, de citronniers, bordés de lauriers et de mirrhes. La ménagerie se réduit à un très bel éléphant, deux tigres, des sangliers et des oiseaux de toutes sortes, elle est fort négligée depuis la mort du dernier roy.

On admire encore près de Lisbonne deux *Kentes* ou maisons de plaisance dans le gout anglois, elles méritent d'être vues. Tous les moulins de la campagne ont leurs ailes en forme de croix de Malthe ce qui produit un coup d'œuil agréable.

» De Lisbonne à Madrid il y a cent lieues, c'est la route pour retourner en France, c'est celle qu'ont prise plusieurs de nos officiers qui n'ont pas voulu aller par mer. Pour moy, curieux de voir Gibraltar et le camp de Saint-Roch, je me suis rendu à Cadix, c'est cent lieues de plus.

» Au sortir de Lisbonne on traverse la rivière et on prend des mules pour Setuval, joli endroit sur les bords de l'Océan et à l'embouchure d'une rivière, il est célèbre par ses salines. On remonte la rivière avec la marée et à onze lieues de là on trouve Alcacer do Sal petite ville peu importante. On y reprend des mules pour Mertola éloigné de vingt-huit lieues, on passe par Beja après avoir traversé des déserts ou l'on ne voit que de ces chesnes dont l'écorce forme le liége.

» Beja est une ville fort ancienne située au milieu d'une plaine fertile. L'évêque actuel est un scavant, nous lui avons été présenté par l'interprète des langues orientales à la Cour de Lisbonne, avec qui nous avions fait route : le prélat nous a fait voir sa bibliothèque ou j'ay vu avec

une surprise agréable de beaux et anciens Mss françois et latins. *Son Excellence* (c'est le titre qu'on donne aux évèques de ce pays) m'a paru également satisfaite de me voir déchiffrer ces vieux monuments avec facilité. Sans mon camarade je serois resté quinze jours à Beja pour me conformer aux désirs du prélat et dresser une notice de ce riche dépot. Outre les rafraichissemens qu'il nous a présentés chez lui il nous en a envoyé d'autres à notre auberge.

» Le chemin de Beja à Mertola est tracé au milieu d'un désert, sur une étendue de neuf lieues (treize de France) on trouve quelques puits et un seul village, si toutesfois on peut donner ce nom à une plage aride et brulée, ou sont quelques mauvaises cases éparses çà et là sans ordre, sans abri, sans verdure.

» Mertola est un vieux chateau bati sur le sommet d'une montagne, il paroit que l'endroit a été célèbre autrefois. J'y ai vu dans de vieilles murailles des morceaux d'architecture qui paroissent avoir appartenu à un temple ou autre superbe édifice. Au pied de Mertola passe la Guadiane qui se jette dans la mer à onze lieues de là; on descend cette rivière qui n'a point de vallée et traine ses eaux entre des montagnes escarpées, on passe entre Alcontin et San Lougar deux villes dont la première appartient au Portugal et l'autre à l'Espagne, on continue de voiager ainsi entre les deux roiaumes jusqu'à Ayamonte d'ou l'on va par mer à Cadix qui en est éloigné de vingt-cinq lieues.

» Vis-à-vis Ayamonte qui appartient à l'Espagne, on voit de l'autre coté de la rivière et sur les terres de Portugal *Villa nova de S*[to] *Antonio*; cette ville, batie par les

ordres du marquis de Pombal, a ruiné une multitude de familles qu'il a forcées de s'y établir. Depuis la retraite de ce ministre-roy plusieurs maisons ont été abandonnées et il est à croire qu'avant dix ans il n'y restera comme cy-devant que des pêcheurs de sardines.

Il y a de Lisbonne à Cadix quatre-vingt dix lieues de France et ce voiage ne nous a couté que cent francs pour deux : mais il faut considérer que l'on fait deux tiers de la route par eau et que les auberges ne sont pas chères. Vous arrivez à une *posada*, on vous étend une nate par terre, quelques fois un matelas dessus, voilà votre lit. Pour la nourriture il faut aller vous même au marché ou vous passer de manger. Quant à nous qui n'avons point de cuisinier nous avons vécu pendant six jours de pain, de raisin et d'eau, car pour le vin il est si chaud, si bouillant et de si mauvais gout que je ne puis m'y faire, il est un peu meilleur à Cadix ou nous sommes arrivés le 3 de ce mois.

» De Cadix route pour Algéziras, vingt lieues par mer. On passe le détroit, on arrive dans une baye large et profonde, d'un coté est Algézire, de l'autre est Gibraltar et dans le fond le camp de Saint-Roch, derrière lequel est la ville qui luy a donné ce nom, c'est peu de chose ainsi qu'Algéziras.

» Il n'en est pas de même de Gibraltar; ce roc fièrement assis à l'extrémité du détroit, ne tient à la terre ferme que par une langue de sable, il a environ un quart de lieue d'étendue ; du coté de la Méditerranée il est taillé à pic, la partie qui regarde l'Afrique se termine en pente et forme la tête d'un angle aigu, c'est ce qu'on nomme la pointe d'Europe, elle est suffisamment garnie

de héros de bronze; celle qui donne sur la baye et qui représente le roc dans toute sa longueur a une pente fort rapide au bas de laquelle est la ville de Gibraltar; je n'ai pas vu dans le port plus de neuf ou dix batimens, il s'en échappe de tems en tems et on n'approuve pas le sistème de Barcelo qui renvoie à cette forteresse les prisonniers anglois dans l'espoir de l'affamer plutot; en effet, l'ennemi se sert de ces nouveaux venus pour garnir ses vaisseaux et les renvoier pendant la nuit, il y avoit un vaisseau de ligne qui a gagné ainsi le large.

» Le camp de Saint-Roch est un amas de huttes couvertes de roseaux : les tentes n'ont pas résisté longtems aux vents et aux pluies de l'hiver qui, dans ces parages sont terribles : la ligne est bien garnie de canons, elle se prolonge depuis la Méditerranée jusqu'à la baye et ferme exactement la sortie par terre aux assiégés. Je crois que les assaillans ne sont pas tout-à-fait convaincus de pouvoir prendre Gibraltar qui leur paroit en état de dévorer toute la population de l'Espagne; c'est en Amérique c'est par un coup de plume, selon eux, qu'il faut prendre cette forteresse. Ils n'ont pas oublié qu'au commencement de ce siècle, l'Espagne y a perdu vingt mille hommes.

» Le consul françois résident cy-devant à Gibraltar ne pense pas de même: il convient qu'on n'a pas été heureux en 1727, mais aussi il observe qu'alors les Anglois étoient maitres de la mer, qu'ils avoient douze vaisseaux de ligne dans la baye qui firent plus de tort aux Espagnols que le canon de la forteresse, au lieu qu'aujourd'hui l'Anglois n'a plus un vaisseau de guerre près de Gibraltar et ce consul ne craint pas d'assurer que si on attaquoit la pointe d'Europe on l'emporteroit surement, il est vrai que l'en-

nemi se refugieroit sur le sommet de la montagne mais il n'y tiendroit pas longtems faute d'eau.

» Quoiqu'il en soit, je n'ai pas vu qu'on fit au camp de nouveaux ouvrages ni qu'on se disposat à un siége. On y compte que sept ou huit mille hommes dont la moitié est composée de gardes Wallones. Les Anglois au contraire se fortifient de plus en plus, tous les jours on apperçoit quelque nouvelle batterie, quelque nouveau retranchement, le rocher est garni de canons presque jusqu'au sommet.

» J'ay trouvé au camp plusieurs de mes compatriotes, M. le chevalier de Dion, M. de Basse cour, M. de Cunchy et autres qui m'ont très bien reçu et nous sommes restés trois jours avec eux. Il ne nous a pas été possible de mettre le pied en Afrique à cause de la guerre.

» Notre retour à Cadix s'est fait par terre afin de mieux voir le détroit et les cotes de la mer. Du camp à Algézire il y a deux lieues, de là on se rend à Tarife sur le détroit, on fait quatre lieues le long de la cote d'ou l'on voit distinctement celles de l'Afrique semées de mornes et hautes montagnes. Le détroit n'a pas plus de deux lieues de large en certains endroits et sept à huit lieues de long : je crois avoir lu dans l'histoire que cette ouverture avoit été occasionnée par un tremblement de terre, c'est un sistème plus facile à imaginer qu'à bien constater et il m'a paru qu'il y auroit bien des choses à dire au contraire mais ce n'est pas ici le lieu d'une discussion.

» Tarife est une petite ville fermée de murs non terrassés et flanqués de tours quarrées. Les habitants sont dans le vrai costume espagnol, un bonnet andaloue sur la tête et un manteau brun qui leur descend jusqu'au

talon leur donne un air assez singulier : les femmes sont vêtues de noir et leur habillement consiste en une jupe et un voile, point de poudre pour les cheveux, point de coiffure.

» Nous avions frété à Tarife une barque de pécheur pour nous conduire à Tanger et nous ramener le même jour, le gouverneur en fut instruit je ne scais comment, il nous fit chercher par un soldat qui vint nous prier d'aller voir *Son Excellence*. C'est un vieux pàpa qui nous dit qu'il falloit une permission du gouverneur de Saint-Roch pour passer en Afrique et qu'en allant chez les Maures nous nous exposions à faire la quarantaine à notre retour, ce qui fit que nous renonçames à notre projet. Cependant *Monseigneur* s'informa curieusement de notre voiage, nous parla beaucoup de Gibraltar ou il avoit été envoié n'étant que garde-marine ; ce vieux militaire ne pouvoit pas concevoir comment nous nous étions exposés à souffrir la faim, la soif, la chaleur d'un climat aussi ardent pour satisfaire notre curiosité, il faut que les François soient bien curieux, disoit-il à chaque instant en se tournant vers ses officiers, rien ne les étonne pourvu qu'ils voient. Il rit beaucoup de la manière dont nous avions été couchés dans les *posadas* ; il auroit pu en voir un échantillon à Tarife même, ou il n'y a qu'une auberge, nous y passames la nuit au milieu de trois ou quatre muletiers, de deux enfants qui ne firent que pleurer et de je ne scais quelles autres gens couchés les unes sur leurs hardes, les autres sur des tables, etc., parmi une garnison de puces, de.... Ah, j'espère bien me mettre nud comme la main avant de rentrer en France !

» En quittant Tariffe pour retourner à Cadix, on traverse de grandes plaines ou l'on trouve des aigles, des troupeaux nombreux de chèvres, de vaches et de ces chevaux andalous si estimés en Europe, mais point de villages. On passe à Conil, Chiclana, la Hisle, la Caragne, Medona Sidonia, toutes villes fort jolies, les maisons enduites de chaux ont toujours un air de nouveauté et les balcons et grillages dont elles sont ornées forment une perspective agréable, c'est toute autre chose que le Férol, Saint-Jaques et la Corogne.

» La Hisle est à deux lieues de Cadix, on y prend des calèches qui vous mènent à cette dernière ville par une chaussée, la plus belle que j'aie jamais vu. Elle est construite sur une langue de sable qui unit Cadix à la terre ferme, d'un coté est la baye, de l'autre est l'Océan. Lors du tremblement de terre de Lisbonne, plusieurs habitans de Cadix se sauvèrent par cette chaussée et la ville seroit demeurée déserte sans un Parisien qui persuada le gouverneur de faire fermer la porte de terre. Son conseil fut suivi, il étoit excellent, tous ceux qui se trouvèrent sur le chemin furent misérablement engloutis hommes, chevaux, voitures, dans les eaux de la mer qui reflua sur la chaussée à une hauteur prodigieuse

» Cadix est une ville qui m'enchante, elle est très belle, vivante et bien fortifiée : presque toutes les maisons ont des plates-formes, des belvédères, des tourillons, des balcons. Les rues sont pour la pluspart coupées à angles égaux et pavées de grands carreaux de pierre unie, on y est garanti des rayons du soleil parce qu'elles sont étroites et les maisons fort élevées. Ces maisons étant

blanchies de tems en tems ou mises en couleurs paroissent toujours neuves.

» Il y a à Cadix comédie espagnole, les moines y vont publiquement. Le jour de la Saint-Louis, il y aura, dit-on, comédie françoise. M. O-Relly est gouverneur de cette ville et on peut dire qu'il est à sa place. C'est un Irlandois fort attentif, sévère, exact et vigilant.

» Je joins icy les nouvelles du jour, elles sont d'autant plus sures que j'en ai été le témoin oculaire. J'ay l'honneur d'être avec un sincère attachement,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» BÉTANCOURT ».

NOUVELLES.

« Août.

» Le 7, un convoi françois de dix-neuf voiles venant de Saint-Domingue et escorté par la frégate la *Boudeuse* est arrivé à Cadix sans avoir fait aucune rencontre fâcheuse. On a expédié aussitôt un courrier à Bordeaux pour en donner avis aux négociants et scavoir s'il ne seroit pas plus à propos de faire passer ce convoi en France par la Méditerranée, plutot que par l'Océan.

» Un autre convoi venu de Toulon à Cadix pour avitailler les vaisseaux françois doit retourner le 26 ou 27 de ce mois.

» Le 12, j'ay vu du camp de Saint-Roch, les chebecs de dom Barcelo canoner un batiment chargé de vivres pour

Gibraltar, ils s'en sont emparés malgré le feu de la place.

» Le 13, on s'empara également d'un corsaire anglois de dix-huit canons. Le capitaine ne dissimula point la surprise qu'il avoit éprouvée lorsqu'il s'apperçut qu'on lui tiroit des coups de canons de 24 tandis qu'il ne se voioit poursuivi que par des chebecs qui n'ont point de pièces de ce calibre à beaucoup près.

» Pour entendre cecy il faut scavoir que dom Barcelo qui commande dans le détroit a imaginé des chaloupes canonières qu'on manœuvre à la rame et qui portent deux canons de 24, l'un à tribord l'autre à bas bord: l'inventeur fut obligé de faire faire cet essay à ses dépens n'aiant pu obtenir l'approbation de la Cour d'Espagne. comme ces chaloupes sont fort plates il n'est pas aisé de les appercevoir et il est encore plus difficile de leur nuire tant qu'elles ne sont pas à portée de la mousqueterie, ce qu'elles ont soin d'éviter. Il y a plus, ces chaloupes tirant au niveau de l'eau, portent des coups dangereux et à couler bas; lorsque le canon du coté droit a fait feu, on vire de bord et on tire le canon du coté gauche tandis qu'on recharge le premier, au moien de quoi le feu est continu. Le ministre espagnol a enfin reconnu l'utilité de ces chaloupes, il y en a quatre sur les chantiers d'Algéziras et trente autres sont attendues de Majorque. Barcelo ne doit sa place qu'à son mérite, aiant commencé, dit-on, par être patron de barque, il n'est pas surprenant qu'il n'ait pas d'amis en Cour.

» Le 19 il est entré dans la baie de Cadix la corvette *le Lively*, partie de la Martinique le 5 juillet; elle rapporte que le même jour de son départ, l'escadre combinée de trente-cinq vaisseaux mit à la voile avec tout le con-

voi pour Porto-Rico ; que là, M. de Guichen devoit détacher quatre vaisseaux pour convoier les navires marchands espagnols à leurs ports respectifs, qu'ensuite il devoit aller à Saint-Domingue pour y prendre trois mille hommes de troupes et se joindre à M. de la Motte-Piquet; qu'on ignoroit la destination ultérieure de l'escadre, mais qu'on pensoit qu'avec les troupes que M. de Guichen avoit à bord et qu'il auroit rassemblé d'ailleurs, il pourroit former une armée de terre assez considérable pour faire avec succès quelqu'entreprise importante.

» Le 20, j'ay vu entrer dans la baye de Cadix un convoi anglois de cinquante-cinq voiles escorté par un vaisseau de guerre espagnol. Ce convoi a été pris par l'escadre combinée de Cadix, à environ quatre-vingts lieues dans le sud-ouest du cap Saint-Vincent; il étoit escorté par un vaisseau et deux frégates qui se sont sauvés. Cinq vaisseaux appartenans à la Compagnie des Indes, chargés à couler bas, sont du nombre des batimens pris, qui presque tous sont des plus beaux et à trois mats. Leur cargaison consiste en munitions de guerre et de bouche, beaucoup de marchandises pour les particuliers. Un grand nombre d'officiers y ont des pacotilles pour des sommes considérables.

» Dans les batimens destinés pour les isles du Vent et de la Jamaïque, il se trouve de quoi gréer complétement en matures, cables et cordages, quinze vaisseaux de ligne et de quoi en doubler cinq en cuivre. On compte sur la totalité du convoi, trois mille soixante hommes tant soldats que matelots, quarante officiers dont trois ou quatre de marque, cent cinquante femmes.

» Un vaisseau espagnol a eu la maladresse de tirer

toute sa bordée sur un batiment déja amariné par les François, dont il a tué quelques matelots.

» On parle aussi d'un convoi de trente voiles parti d'Alger pour Gibraltar et on assure que dom Barcelo vient d'en prendre dix-neuf et que plusieurs autres ont été obligés de s'échouer. Cette nouvelle demande confirmation. »

TROISIÈME LETTRE. — *Monsieur de Bruys.*

« Séville, ce 5 septembre 1780.

» On ne voiage point, Monsieur, en Espagne avec autant de célérité qu'en France. Quelqu'empressé que je sois de revoir Paris, j'en suis encore à cinq cents lieues, j'espère cependant de m'y trouver à la fin d'octobre.

» Je suis parti de Cadix le jour de Saint-Louis au bruit d'une canonade qui fit trembler Neptune jusque dans ses antres les plus profonds. Je me suis rendu par mer au port Sainte-Marie qui est un endroit fort joli de même que tous ceux qui avoisinent Cadix ; on y admire un pont de batteaux que fit construire il y a quelques années M. O-Relly, actuellement gouverneur de Cadix : lors de la fête qu'il donna à ce sujet, il eut la douleur de voir périr près de quatre cents personnes qui se précipitèrent dans la rivière, le pont s'étant entre-ouvert par le milieu. Il en a été fait mention dans les papiers publics.

» Je me suis trouvé au port Sainte-Marie dans le tems de la foire et je n'ai pas manqué d'aller au combat du

taureau qui est plus amusant qu'à Lisbonne. L'animal n'a point les cornes garnies de boules comme en Portugal et on ne le massacre pas. Un cavalier fort piètre aiant en main une longue perche armée d'un aiguillon entre dans l'arène sur un palefroy de la plus triste figure, ce sont de ces échappés de girou qu'on réserve uniquement pour ce spectacle, à peine peut-il se tenir sur ses pieds et je ne doute pas qu'à la vue du taureau il n'ait réellement la fièvre, mais comme il a en même tems beaucoup d'orgueil on voit qu'il fait tous ses efforts pour dissimuler sa terreur; souvent un coup de corne suffit pour les jetter bas : ceux que je vis tomber n'avoient reçu qu'un coup assez léger dans le poitrail, ils sont mort presque sur le champ sans avoir rendu plus d'une palette de sang, il est à croire qu'ils n'en avoient pas davantage.

» Il y a encore dans l'arène cinq ou six hommes armés de barentilles : ces barentilles sont de longues chevilles d'environ pied 1/2. A un bout pend une guirlande de papier, l'autre est garni d'un aiguillon crochu. L'addresse des barentilleurs consiste à irriter le taureau en sifflant et criant *Tourou, Tourou.* Pour lors l'animal furieux va droit à l'homme qu'il distingue le premier, celui cy fait une partie du chemin et au moment ou le taureau croit l'enlever il se détourne, lui pointe ses barentilles sur la crinière et se sauve. Comme cet exploit se fait ordinairement à la réquisition d'un *sennor cavalleros* à l'honneur de *su amiga sennora,* le public ne manque pas d'applaudir et le galand de bien payer.

» Ce qui m'amusa le plus ce fut de voir entrer dans l'amphithéâtre trois ou quatre anes montés par des polissons. Le taureau ne daignoit pas les toucher de ses

cornes, mais seulement en passant il jettoit par terre d'un coup d'épaule et l'ane et l'anier. Lorsqu'un taureau est fatigué on en fait paroitre un autre.

» La foire de Sainte-Marie, dont la meilleure boutique ne vaut pas ces boutiques volantes que nous voions à tous les coins de Paris, se tient dans une promenade publique, près d'un quinconce d'orangers. On s'y rend de Cadix, Xérès, Porto Real, et autres villes éloignées de deux, trois ou quatre lieues les unes des autres. Ce concours de monde est ce qu'il y a de plus intéressant; les dames surtout y paroissent dans un costume fort galant dont cependant il n'est pas facile de donner une idée exacte. tant leur manière de se mettre est variée. En général jusqu'à présent j'en ai vu peu, même à Cadix, qui soient coiffées à la françoise, c'est-à-dire à la grenadière; la plus part rassemblent tous leurs cheveux sur la nuque du col en forment une rosette qu'elles couvrent, ainsi que les hommes, d'une taye de soye tressée qu'on appelle *ressia*. elles ne portent point de robbes mais des riches corsets dont l'effet est d'augmenter les graces de leur taille. D'autres femmes se couvrent d'une juppe de taffetas noir et d'un voile de même.

» Quant à la figure, les Espagnoles ont de beaux ieux noirs, la peau fine et blanche en dépit du soleil qui cherche inutilement à la voir. Du reste elles ont le visage décharné, de vilaines dents, point de teint, de gros pieds. un nez trop hardi, voilà, sans préjudice aux beautés particulières, les divinités terrestres qu'on adore en ce pays cy.

» Ces divinités ne vivent cependant pas de nectar et d'ambroisie, je les ai vu à la foire se rassembler chez

des marchands de mauvaises liqueurs et se faire apporter de grands plats de *bouels* qui ne sont autre chose qu'un peu de farine délayée dans l'eau et cuite à l'huile dont l'odeur est si forte qu'elle se répend à un quart de lieue à la ronde. Pour nous en garentir, passons à San Lucar, situé à l'embouchure du Guadalquivir à quatre lieues du port Sainte-Marie.

» Un vieux chateau presque ruiné, une batterie à l'entrée de la rivière, de belles églises, beaucoup de moines, c'est à peu près tout ce que présente à l'étranger *la ciudad de San Loucar*. . . . .

» On prend un bateau à San Lucar qui vous conduit à Séville pour 3 l. C'est faire quinze lieues à bon marché. On ne voit rien de remarquable le long de la route si ce n'est des plaines à perte de vue, couvertes de chevaux, bœufs, vaches et moutons. Le pays est beau, c'est dommage qu'il soit si brulé, il n'y a pas tombé une goutte de pluie depuis quatre mois.

» Nous partons demain mon compagnon et moi pour Madrid ; on compte cent vingt lieues de France, c'est l'affaire de dix jours, nous avons trouvé une voiture de retour pour chacun 50 l. On parle beaucoup de la Sierra Morena que nous avons à traverser, c'est un pays fort dangereux, c'est ce que nous verrons.

» On dit icy que la France a forcé le Portugal à ne plus recevoir les Anglois dans ses ports, que Barcelo a fait trois nouvelles prises, que M. d'Estaing est en route pour Cadix, que le convoi pris sur les Anglois est beaucoup plus considérable qu'on ne l'avoit d'abord annoncé

soit pour la qualité et quantité des chargements, soit pour le nombre des prisonniers.

» On ajoute que cinq mariniers anglois s'étant échappé de Gibraltar pendant la nuit, sont venus au camp de Saint-Roch et ont rapporté que leur gouverneur nioit absolument la prise du convoi anglois, que les soldats de la garnison n'avoient presque plus d'habits, que ce qui restoit de vivres étoit absolument mauvais, que les assiégeoient *(sic, distraction de l'auteur)*, tiroient parti des légumes de leurs jardins et que pour leur oter cette faible ressource les Espagnols se disposoient à ravager ces jardins à coups de canon. Enfin on scait que la flotte combinée est rentrée à Cadix à la fin du mois dernier.

» Je n'ai vu nulle part de cathédrale semblable à celle de Séville pour la grandeur, l'élévation, la majesté de l'édifice. La tour est un bijou, elle est en couleur depuis le bas jusqu'en haut. Il en est de même de la plus part des maisons baties à la Moresque. Séville est fort ancienne et s'il faut s'en rapporter à ce qui est écrit sur plusieurs portes de la ville elle doit son origine à Hercule et sa restauration à Jules César. Elle a été longtemps le séjour des rois d'Espagne et elle est encore aujourd'huy très flòrissante. J'ay l'honneur d'être avec l'attachement le plus sincère,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» L. DE BÉTANCOURT ».

Quatrième lettre.

« Saint-Sébastien, 3 novembre 1780.

» Quoi me direz vous, Monsieur, encore en Espagne ! Oui, mais enfin me voicy aux portes de la France ou je serois arrivé depuis quelque tems si j'avois eu plus d'argent : d'ailleurs il a fallu voir Madrid et malheureusement à l'entrée de la Biscaye la pluie nous a pris et nous a forcés de rester six jours à Bilbao.

» Or, pour en revenir à Madrid ou l'on compte quinze mille François, j'y suis resté trois semaines : cette ville n'est pas grande pour une capitale mais elle est très peuplée. Belles rues bien percées, maisons ornées de peintures, balcons à tous les étages, Placa Major plus remarquable par sa régularité que par sa magnificence, promenade publique dite le Prao consistant en de grandes allées d'ormes qu'il faut arroser tous les jours, palais neuve qui annonce la majesté de celui qui l'habite, la Cour n'y passe cependant qu'une partie de l'hiver, vieux palais de Buen retiro ou l'on admire la statue équestre d'un roi d'Espagne dont le cheval s'élançant en avant ne tient à son pied d'estal que par les pieds de derrière, jardin botanique nouvellement établi, une manufacture de tapisseries semblables à celles des Gobelins, autre manufacture de porcelaine dont il n'est encore sorti aucun ouvrage, bibliothèque assez passable pour le choix des livres mais pitoiable pour le local, cabinet d'histoire naturelle moins étendu mais plus riche et plus curieux que celui de Paris,

beaucoup de couvents, peu ou point d'églises dignes de de la curiosité d'un étranger, en quoy Madrid diffère des autres villes d'Espagne, amphithéatre pour le combat du taureau, la passion des Espagnols, comédies ou les ecclésiastiques paroissent en habit long, grand hotel de la poste aux lettres (del correio), superbe douane, et enfin pour vous conduire hors de la ville. belles portes, surtout celle d'Alcala qui peut passer pour un chef d'œuvre en ce genre. voila ce que j'ay vu et parcouru pendant mon séjour à Madrid ou j'ay eu l'avantage de rencontrer comme au camp de Saint-Roch des officiers aux gardes Wallones de mon pays et de ma connoissance.

» En arrivant j'avois passé sur ce fameux pont de Tolède, dont on a dit que c'étoit un beau pont sans rivière; il est vray qu'en été le lit de la rivière n'offre qu'un petit ruisseau, mais en hiver il devient très considérable: le pont est assez beau, mais qu'esce que cela auprès de celuy de Neuilly ? La campagne aux environs de Madrid est nue, point d'arbres, point de verdure, deux ou trois petits villages, point d'autre eau que celle que des beufs tirent du fond de la terre, aussi dit-on du roy d'Espagne que ce souverain dépense plus en eau que les autres en vin.

» De Madrid au Pardo, deux lieues: cet endroit est un fort petit chateau que Charles-Quint fit batir pour une maitresse qu'il avoit récolté en Flandre, le batiment est dans le gout flamand et semblable, dit-on, à celuy qu'occupoit le père de la belle. Le roy actuel l'a fait augmenter de moitié, les appartemens sont tapissés des aventures de Dom Quichotte c'est de la manufacture de Madrid que sortent ces tapisseries.

» Aranjuez est à sept lieues de la capitale sur le chemin de Cadix, nous aurions dû y passer en venant de Séville si nous n'avions changé de route pour voir Tolède. On ne diroit pas qu'on est en Espagne lorsqu'on arrive à Aranjuez. Ce Sitiu (c'est ainsi qu'on nomme les maisons royales) est dans une vallée sur la rivière de Tage. Les jardins ornés de jets d'eau, de statues, de cascades dans le gout sauvage sont bien boisés et tous les environs sont couverts de verdure et d'arbres énormes, le corps de logis n'a rien de remarquable ; il y a sur la place une fontaine de marbre qui est superbe.

» Nous avons quitté Madrid le 7 du mois dernier : à sept lieues N.-O. de cette ville s'étend une longue chaine de montagnes fort élevées au pied desquelles est l'Escurial. Ce couvent de religieux hiéronimites est l'effet d'un vœu de Philippe II au sujet de la bataille de St-Quentin gagnée par ses troupes le jour de St-Laurent : un plaisant a dit à cette occasion qu'il falloit que ce roy eut bien peur pour former un vœu d'aussi grande importance. En effet l'Escurial a dû couter des sommes énormes, même avant d'en poser la première pierre, c'étoient des roches qu'il a fallu applanir ; on regarde cet édifice comme un des plus beaux morceaux d'architecture de l'Europe, le plan représente un gril, simbole du patron qu'on y vénère, on y voit de belles peintures, beaucoup de reliques, une bibliothèque très riche et les tombeaux des roys d'Espagne qui ont régné avant la maison de Bourbon.

» De l'autre coté de la montagne est Saint-Ildefonse, autrement la Grange. Là on ressent un changement de saison très marqué, la Cour y va passer les chaleurs de l'été, elle en est sortie le 11 du mois d'octobre pour se

rendre à l'Escurial et nous avons été présents à ce départ qui est fort intéressant par la multitude de gens, de chevaux, de mules, de voitures et d'équipages qui couvrent les chemins, nous avons eu la satisfaction de voir toute la Cour. Les jardins de Saint-Ildefonse sont supérieurs à ceux de Versailles, on y distingue surtout le jet d'eau de la Fama dont la projection est étonnante. la principale facade du palais donne sur les jardins, il est dans le gout italien, mais il n'a pas cette étendue ni cette dignité qu'on admire dans la même facade à Versailles; le dedans du chateau est singulièrement beau et bien meublé, beaucoup de tableaux précieux, des marbres de toutes espèces, des statues antiques et autres morceaux de l'antiquité enfouis dans des appartemens bas que l'on fréquente rarement, etc. Saint-Ildefonse a une manufacture de glaces bien plus grandes que celles qui se font en France, il y a aussi une verrerie d'ou il sort des ouvrages curieux en ce genre.

» Ségovie est à deux lieues de Saint-Ildefonse, c'est une ville passablement laide, il y a un chateau fort ou j'ay vu plusieurs Maures faits prisonniers dans la guerre qu'a le roy d'Espagne contre les Algériens. Je croiois faire emplète de bas à Ségovie, il est défendu d'en fabriquer avec la laine qui est propre à cette ville, on l'emploie pour les draps qui sont de toute beauté. Il est curieux de voir les moutons qui paissent dans les campagnes d'allentour, ils ne sont pas plus gros que les notres, mais leur toison ressemble à la soye: au reste on en trouve de semblables le long du chemin qui conduit à Valladolid, Burgos, Bilbao, etc. On bat monnoye à Ségovie et on y fabrique du papier.

» De Ségovie à Valladolid seize lieues. Il y a une Uni-

versité, une place assez belle, ainsi que la salle de la comédie, quarante-huit couvents seulement, quelques portes assez belles et puis c'est tout. Le pays devient peu à peu plus couvert et plus vivant.

» De Valladolid route pour Burgos, vingt-deux lieues. Environs charmans et bien plantés, belles fontaines dans les places, vieux chateaux sur la montagne, grande cathédrale dans le gout gothique, sacristie curieuse, tableau représentant un crucifix peint par saint Luc et qui surement ne date pas de plus d'un siècle, c'est là ce qu'on fait voir aux étrangers. Il ne faut pas oublier le christ de Burgos si célèbre par ses miracles, on ne le montre pas qu'il ne faille allumer toutes les lampes et chandelles de la chapelle qui le renferme, ce qui n'est pas une petite affaire.

» De Burgos on peut aller droit à Bayonne, mais j'ay fait un circuit pour voir Bilbao, à vingt-huit lieues de Burgos. Le chemin est un morceau curieux; après avoir passé au milieu de plusieurs rochers taillé à pic on marche pendant douze ou quinze lieues dans des gorges de montagnes, on en descend une qui s'élève bien au-dessus des nues : cet ouvrage a été imaginé par un ecclésiastique, le chemin est taillé sur la pente de manière qu'on suit deux directions diamétralement opposées : on va à l'orient, on revient à l'occident et toujours de même jusqu'en bas.

» Bilbao est une petite ville singulièrement peuplée et commerçante, elle est à trois lieues de la mer, les petits batimens remontent la rivière jusqu'à la ville. J'y ai vu quelques corsaires dont un est américain et porte dix-huit canons, il a fait sept à huit prises. Les environs de

Bilbao ont quelque chose d'enchanteur, la ville est pavée de grands carreaux de pierre de sorte qu'il n'y a jamais de boues, mais elle est sujette aux inondations, on raconte beaucoup de miracles à ce sujet.

» De Bilbao à Saint-Sébastien vingt et un lieues, toujours dans les montagnes, il n'y a point de plaines dans la Biscaye, c'est un pays qui ressemble beaucoup à la Suisse, il y a beaucoup de forges de fer qui y est excellent. La pluie nous a pris deux jours avant d'entrer à Bilbao et elle nous a forcés d'y rester six jours. Enfin nous voicy aux portes de France.

» J'ay appris la disgrace de M. de Sartine à Bilbao, la nomination de son successeur m'étonne, si l'on doit s'étonner de quelque chose dans ce bas monde. J'ay l'honneur d'être avec le plus sincère attachement.

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» L. DE BÉTANCOURT ».

CINQUIÈME LETTRE. — *A Monsieur Monsieur de Bruys, chez M. de Villedeuil, Place Royale, à Paris.*

« Tours, ce 17 décembre 1780.

» Je suis icy, Monsieur, depuis trois semaines, et je n'y manque pas de besogne. M. l'archevêque et son grand vicaire qui scavoient que je devois passer par Tours avoient fait mettre un embargo sur toutes les auberges

pour m'arrêter au passage, je n'ai pas eu de peine à leur donner la préférence, mais je paie mon écot et je laboure le vieux parchemin.

» Chemin faisant j'ai appris qu'au mois de juillet dernier on avoit entammé une négociation entre les moines usurpateurs et les moines réclamans ; que ces derniers, considérant que l'issue des procès est toujours fort incertaine, avoient consenti un hommage à rendre à l'abbaye de Saint-Bertin par ceux qui seroient nommés à celle d'Auchy, au moien de quoi nous devions rentrer dans nos droits ; il ne paroit pas que cet arrangement ait encore sorti son effet. M. l'évêque de Saint-Omer veut bien se charger de le reprendre et de poursuivre la négociation aussitôt qu'il sera de retour à Paris. Cependant, comme l'abbé de Saint-Bertin n'assiste plus aux États d'Artois et que lorsqu'ils sont assemblés, il est dans l'usage de faire une incursion à Paris, j'ai lieu de craindre que cet archimandrite ne cherche à précipiter un jugement. Si cela étoit, vous êtes trop ami de la justice, Monsieur, pour ne pas me le faire scavoir (1).

» Quelque long qu'ait été mon voiage, il ne m'est pas arrivé le moindre accident. De Saint-Sébastien, d'où j'ay eu l'honneur de vous écrire, je suis venu à Tours par Fontarabie, Andaye, Saint-Jean de Luz, Bayone, Bordeaux, Rochefort, La Rochelle et Poitiers.

» Je rapporte des chapelets de St-Jaques pour Monsieur l'abbé de Montgazin et des *tonadilles* et *fendantes*

(1) Ce passage est très-important. Il établit en effet que L. de Bétancourt auteur de ces lettres inédites si heureusement retrouvées par M. Paillard, est bien Dom L. de Bétancourt, religieux de l'abbaye d'Auchy et savant fort connu.

pour moy. Ce sont des chansons espagnoles plus piquantes par la manière dont on les rend que par la musique, qui est un peu monotonne. . . . .

» J'ay reçu ces jours cy une belle déclaration de M. Fabre, contradictoire avec l'article de Linguet qui me concerne et que vous avez peut-être lu : je n'ai pas envie d'en faire usage parce que je ne vois dans ce folliculaire qu'une plaisanterie assez mal conçue et qui ne tombe pas à plomb sur moy. Je m'imaginois que nos États engageroient le capitaine à se justifier légalement, mais il paroit qu'on laissera la cette affaire, qui ne nous rendroit pas notre argent. C'est dommage pourtant, on auroit vu de belles choses car je ne vous ai pas tout dit, n'osant me confier au papier (1). J'ay l'honneur d'être avec le plus tendre attachement,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» L. DE BÉTANCOURT. »

SIXIÈME LETTRE (2).

» Vienne, le 1er mai 1782.

» Si le séjour du Pape dans ce pays cy n'a apporté aucun changement dans les opérations passées de l'Em-

(1) Voir le rapport sur cette triste affaire et les notes qui le réfutent, pièces trouvées dans les Archives du Pas-de-Calais, et insérées plus loin.

(2) Cette lettre est d'une autre écriture que les précédentes ; elle n'est pas signée. C'est probablement quelque document communiqué.

pereur, il a cependant été accompagné d'une circonstance qui a mis des bornes aux projets de S. M. I. et qui ne doit pas peu servir à garantir les droits de l'Église et du St-Siége de tous dangers ultérieurs. Les évêques de Hongrie, qui forment un corps, se sont réunis, et dans une assemblée tenue à Presbourg et présidée par le cardinal primat, ils ont pris et arrêté les résolutions qui leur ont paru nécessaires pour concilier les intérêts de la puissance ecclésiastique avec ceux du pouvoir séculier. Ils se sont ensuite rendus icy et ont présenté au Saint-Père le résultat de leurs délibérations. Sa Sainteté en a approuvé le contenu et leur a témoigné que dans la situation critique des choses, Elle ne pouvoit que leur scavoir beaucoup de gré de leur zèle et qu'applaudir à leur conduite sage et éclairée. Cette démarche avoit été vue de très mauvais œuil par l'Empereur et dans le premier mouvement, il paroissoit vouloir employer l'autorité contre les prélats. La réflexion étant venue à son secours, ce prince non seulement s'est radouci, mais encore, après s'être fait apporter le receuil des délibérations dont il s'agit, il a donné son approbation à tous les articles, en désirant seulement le changement de quelques expressions, et cette correction s'est faite de concert avec le Pape. S. M. I. a cru de sa politique de devoir encore aller plus loin. En conséquence Elle a écrit au cardinal-primat, une lettre conçue dans les termes les plus flatteurs, et par laquelle Elle lui témoigne une satisfaction infinie de sa conduite et de celle des prélats qui ont secondé son zèle. Pour lui en donner une preuve manifeste, S. M. I. le prie de recevoir une plaque de l'ordre de Saint-Etienne, toute en diamans. On estime que ce cadeau peut valoir quarante à cinquante

mille florins. L'Empereur a en même tems fait présent à l'archevêque de Colocza d'une croix pectorale richement montée en brillants. Il a également offert le grand cordon de l'ordre de Saint-Etienne à l'évêque d'Erlau; mais ce prélat n'a pas accepté cet honneur. Toutes ces démonstrations auxquelles on ne s'attendoit pas, annoncent l'intérêt que l'Empereur attache à ménager les Hongrois et à les captiver. D'ailleurs, il est aisé de concevoir que ce prince a pu appréhender que la conduite des évêques de Hongrie ne devint le signal pour les autres de la monarchie et ne servit de point de ralliement, de manière à lui susciter une infinité d'embarras et à occasionner la plus grande confusion dans les affaires. En sorte que, pour ne pas aigrir les choses et n'être pas obligé d'aller peut-être audelà du but qu'il a pu se proposer, il a mieux aimé non seulement écouter la voix de la modération, mais encore paroitre n'avoir eu d'autres volontés que celles qui s'accordent avec les intérêts d'une religion à laquelle il veut montrer qu'il est constamment et fidèlement attaché. On ne scait pas au juste la teneur des actes signés par les évêques de Hongrie; mais d'après les informations qu'on a été à portée de prendre, il paroit que les articles principaux qu'ils ont arrêtés, sont qu'ils tiennent leur pouvoir spirituel uniquement de Dieu; qu'en conséquence ils ont besoin de la sanction du chef visible de l'Eglise pour exercer leur ministère; qu'ils doivent serment de fidélité au Souverain, mais qu'ils doivent aussi serment d'obéissance au Pape; que cette obéissance ne s'étend cependant qu'à tout ce qui est prescrit par les canons de l'Eglise; qu'une fois confirmés par le St-Père, ils ne peuvent plus être dépossédés par l'autorité sécu-

lière, qui ne peut avoir de droit que sur le temporel et non sur le caractère, que la volonté du Souverain est insuffisante pour opérer par elle-même la dissolution des vœux ; que les biens d'Eglise ne peuvent être employés qu'à des œuvres utiles à l'Eglise, etc. etc.

» L'Empereur avoit offert au Pape d'élever son neveu à la dignité de prince de l'Empire, mais Sa Sainteté n'a pas cru devoir accepter cet honneur. »

Septième lettre.

Extrait d'une lettre écrite en rade de l'isle de Nièves le 15 février 1782, à bord de la *VILLE DE PARIS* (1).

« M. de Grasse rentra au Fort Roial vers la fin de novembre 1781. Après avoir passé quelques jours à réparer ses vaisseaux et à embarquer des troupes, il en appareilla avec dessein d'attaquer la Barbade. Les vents contraires qu'il éprouva l'obligèrent de rentrer n'aiant pas même pu doubler le canal de Sainte-Lucie et perdre de vue la Martinique.

» Dans le courant de décembre il essaya deux fois de reprendre son projet, deux fois les vents s'y refusèrent : alors il prit le parti de se porter à l'isle de St-Christophe, distante d'environ soixante lieues de la Martinique, mais fort sous le vent de cette colonie. Il appareilla donc dans les premiers jours de janvier et attéra sur St-Christophe le 11.

(1) Cette pièce, non signée, paraît être de l'écriture de Dom L. de Bétancourt.

» Quatre des principaux habitans effrayés vinrent avec un canot portant pavillon blanc, à bord de la *Ville de Paris* demander protection et jurer fidélité au roy de France.

» Toutes nos troupes étoient débarquees dans la matinée du 12 janvier et elles se mirent dès le même jour en route pour le fort ou *réduit* dans lequel l'ennemi s'étoit refugié. Ce réduit est sur un morne singulièrement élevé et presqu'à pic : d'immenses rochers en interdisent l'entrée et la nature semble avoir pris plaisir à le fortifier.

» Le 14, l'isle de Nièves se rendit, sommée par une frégate. Le même jour, le *Lion Britannique*, batiment pris sur les Anglois et qui étoit chargé d'artillerie échoua, on sauva une partie de sa cargaison. Il n'y eut rien d'intéressant dans les armées de terre et de mer jusqu'au 24.

» Le 24 janvier, vers les deux heures du matin, la frégate l'*Isis* vint annoncer à M. de Grasse qu'elle avoit apperçu la veille, à l'entrée de la nuit, trente-quatre voiles au vent de l'isle. On ne douta point que ce ne fut l'armée ennemie.

» Le 25, à sept heures du matin, les vaisseaux mouillés à l'entrée de la rade signalèrent cette armée et nous la vîmes nous-mêmes parfaitement bien. On donna signal d'aller au devant d'elle et à neuf heures il ne restoit plus de vaisseaux à l'ancre.

» Sur les trente-quatre voiles ennemies, il n'y avoit que vingt-deux vaisseaux de ligne ; nous en avions vingt-neuf et nous ne les empêchâmes point d'entrer dans la rade et d'aller mouiller à notre place. Vous dirai-je, Monsieur, ce qui s'est passé ? M. de Bougainville, chef d'escadre, qui mérite d'être nommé puisqu'il s'est si indignement comporté, est resté avec un des plus forts

vaisseaux de l'armée, tranquille spectateur du combat, qui a duré plus de trois heures. De nos vingt-neuf vaisseaux, il n'y en a que quinze qui se soient battus, les autres n'ont rien fait : la *Ville de Paris* a eu pendant ce combat quatre-vingts hommes tués ou blessés. Les Anglois, entrés dans la rade, ne perdirent point de temps pour se bien embosser.

» Nous fûmes les attaquer le lendemain et l'ordre dans lequel nous les visitâmes ne permit pas aux vaisseaux qui n'avoient pas combattu la veille, de jouer le même rôle. Nous y retournâmes le même jour dans la soirée et l'ennemi parut fort déconcerté de ces visites.

» Plusieurs raisons avoient décidé M. de Grasse à quitter son mouillage : outre ses vingt-neuf vaisseaux il attendoit le *Conquérant*, resté à la Martinique pour se réparer. Ce vaisseau pouvoit être intercepté, ainsi que deux autres qu'il avoit envoyés mouiller dans une autre partie de l'isle afin d'empêcher les petits batimens anglois de communiquer avec la terre. D'ailleurs, ce général étoit trop supérieur aux Anglois pour ne pas désirer de combattre et s'il eut été embossé ils ne seroient pas venus l'attaquer. Enfin l'ennemi pouvoit abandonner le projet de secourir St-Christophe pour aller au devant du convoi que nous attendions d'Europe et tacher de l'intercepter.

» Le 4 février, le *Triomphant*, monté par M. de Vaudreuil, et le *Brave* sont arrivés d'Europe avec la frégate la *Révéïde*. Ces vaisseaux faisoient partie du convoi que nous attendions. Ils nous ont appris que ce convoi avoit été dispersé par un coup de vent ; Dieu veuille qu'il nous arrive bientôt, sans quoi nous ne serions pas long tems à éprouver les horreurs de la disette.

» Le même jour, un cutter espagnol nous a annoncé l'arrivée prochaine à la Martinique de quatre vaisseaux de cette nation.

» Le 11, arrivée d'un aviso parti de France le 12 janvier et qui a fait le trajet en vingt-sept jours : il nous apprend que nous avions moins perdu que nous ne l'imaginions, dans le coup de vent.

» Le 12, le fort ou réduit de Bristom Hill s'est rendu : la batterie établie par M. de Bouillé pour battre en brèche a fait le plus grand ravage sur cette place : le projet étoit de monter à l'assaut le lendemain à minuit, mais à dix heures, les Anglois ont demandé à capituler : on dit que le nombre de leurs morts est prodigieux. Notre perte va à environ deux cens hommes tant tués que blessés.

» Le 14, l'armée de mer aiant le plus grand besoin de vivres, a mouillé à Nièves en présence de l'armée ennemie et au vent à elle afin de pouvoir la poursuivre si elle avoit dessein de s'échapper. Mais l'amiral anglois, qui jusqu'alors n'avoit osé remuer, a filé pendant la nuit sans qu'on s'en apperçut et nous avons été étonnés le 15 au matin de ne plus la trouver.

» L'isle de Saint-Christophe est un objet de plus de vingt-quatre millions par an pour notre commerce. Cette colonie produit beaucoup de sucre. La capitulation n'est pas encore imprimée. »

HUITIÈME LETTRE.

« Paris, ce 18 juillet 1782.

» Si je ne m'étois engagé, Monsieur, à ne point tirer copie du Mémoire cy inclus, je vous l'aurois remis plus tôt ; mais pour satisfaire à ma parole, j'ai lu et relu toutes

les pièces à plusieurs reprises et vos réflexions me paroissent solidement établies. Cependant j'ai peine à croire qu'elles puissent se concilier avec les principes développés par M. Daguesseau sur la Coutume d'Artois, t. VII de ses œuvres, VI[e] requête. Je ne parle point des autres auteurs, parce que presque tous s'appuyent sur le droit commun et non sur notre Coutume, qui y déroge en plusieurs occasions. Au reste, comme je suis fondé à me défier de mes lumières dans une matière un peu neuve pour moy, je vous prie de donner moins d'attention à ma remarque qu'aux assurances du dévouement le plus sincère, avec lesquelles j'ai l'honneur d'être

» Monsieur,

» votre très humble et très obéissant serviteur.

» BETANCOURT.

» *P. S.* Je vuide Paris pour aller batailler sur un autre théâtre (1).»

(1) Ceci paraît être une nouvelle allusion aux démêlés entre Auchy et Saint-Bertin.

III.

On a remarqué, page 314, la réticence de l'auteur des lettres inédites que l'on vient de lire. L'abbé de Bétancourt en a déjà dit beaucoup, mais il n'a pas tout dit, ajoute-t-il, et il est des choses qu'il n'a pas voulu confier au papier.

Il était donc intéressant de creuser un peu plus, pour arriver à connaître ce fait mystérieux de la prise de notre frégate. C'est ce qui nous a porté à consulter un volumineux dossier qui repose aux Archives du Pas-de-Calais et qui renferme, au milieu de pièces de comptabilité, de rôles d'équipage, de correspondances peu intéressantes pour le point spécial qui nous occupe, les quelques documents que nous allons citer.

Voici d'abord un *Rapport* du capitaine, avec des *Notes* très piquantes, le tout suivi d'un certificat du capitaine en second. Nos lecteurs trouveront, pensons-nous, un vif intérêt dans la lecture comparée de ces trois documents.

Voici ensuite, tout informes comme nous les avons trouvées, des notes singulièrement accusatrices ; puis un article de journal qui, évidemment, a été fait pour ré-

pondre à ces accusations ; enfin un résumé assez original de l'histoire si courte de la frégate l'*Artois*.

Les pièces du procès sont donc placées sous les yeux des lecteurs, qui, en matière d'histoire, sont les juges définitifs.

RELATION donnée par le Sr Fabre, pour sa justification aux États d'Artois.

« Nous sortimes de la Corogne le 29 juin et fîmes route pour nous rendre à notre croisière.

» Le 1er juillet vers les cinq heures du matin, étant à trente lieues au N.-O. d'Hortogal, le vent alors au O.-S.-O. courant au N.-N.-O. pour aller chercher le Capelaire, nous eûmes connoissance d'un bâtiment qui étoit au vent à nous, à environ deux lieues courant à bord opposé. La brume nous empêcha de le reconnoitre jusqu'à sept heures du matin qu'il parût à tous les officiers du bord une *frégate de grandeur ordinaire.* Son apparence étoit trompeuse et les précautions que le bâtiment prit en éprouvant sa marche avec la notre, nous firent persister à juger *qu'il n'étoit que de notre force* (1°). Mais l'ennemi ayant reconnu que sa marche étoit supérieure à la notre, vint se mettre dans nos eaux, il étoit 8 heures du matin, nous virames sur lui pour lui offrir le combat, alors l'avantage de la marche lui permit de s'élever un peu au vent pour nous mieux reconnoitre; nous courions dans cet instant à bord opposé, il revint de nouveau se mettre dans nos eaux et il ouvrit deux batteries qu'aucun des officiers n'avoit pû ni dû lui supposer (2°). Alors tous les officiers furent d'avis ainsi que M. Fabre de prendre chasse *parce qu'il restoit des épreuves à faire sur la marche de la frégate nouvellement sortie du Férol qu'on n'avoit pas eû le tems de faire* (3°). *C'eût été une prévention mal fondée d'aller rechercher avec une frégate un vaisseau*

RÉFLEXIONS d'un homme qui a lû cette relation avec attention.

(1°) » Puisque le S[r] Fabre avoit jugé ce bâtiment une frégate de grandeur ordinaire, il ne pouvoit la croire de sa force, une frégate ordinaire n'a pas vingt-huit canons du calibre de 18 et de 24, elle n'a pas comme l'*Artois* quarante canons et quarante-six sabords pour passer les canons des gaillards d'un bord à l'autre. Une frégate de grandeur ordinaire la plus forte n'a que du canon de 12 anglais.

(2°) Voilà une erreur qu'aucun marin ne croira jamais; comment prendre à la portée du canon un vaisseau de guerre pour une frégate ordinaire; il falloit avoir la vue bien dérangée.

(3°) » Ce capitaine qui avoit persuadé le public de sa capacité, a choisi là un moment fort extraordinaire pour essayer la marche de la frégate. On croit qu'il eût été préférable de l'essayer avant de partir de la rade de Groix et avant de couper sa mâture, ses vergues et ses voiles.

de guerre ennemi (4°). Nous commençâmes en conséquence d'alléger en faisant pomper *dix à douze tonneaux d'eau* (5°), décoincer les mâts et lever les écoutilles, mais tout cela fut en vain, l'ennemi nous gagnoit toujours, il se trouva sur les neuf heures à portée de nos canons, nous lui tirâmes quelque tems de ceux de retraite dans l'espoir de lui couper quelques mâts ou vergues; ce qui fut malheureusement sans succès; l'ennemi, en arrivant, par intervale nous tiroit de toutes ses batteries, et s'étant mis sur le vent à nous en s'approchant toujours, nous arrivâmes sur lui vers les dix heures et le combat s'engagea *jusqu'à la portée de pistolet,* dans cet état nous nous battîmes sur babord *et bord à bord,* le vent presque calme et belle mer *pendant une heure* (6°). Alors étant totalement dégréés, les voiles en lambeaux, le mât d'artimont rompû ainsi que le grand mât de hune (7°), pas un bras, pas une manœuvre en état de faire la plus petite évolution à la frégate, l'ennemi pouvant manœuvrer et prendre une position avantageuse nous mit dans la plus fâcheuse situation et *nous prenant de l'avant à l'arrière* (8°), il nous écrasoit de tout le feu de son artillerie sans que la notre pût jouer. Nous avions alors trente hommes tués ou blessés, et le peu de braves gens qui combattoient *auroient éprouvés le même sort si on s'étoit obstiné à combattre plus longtems* (9°). Enfin le mauvais état ou nous étions, plusieurs canons de l'avant abandonnés, *ceux de l'arrière en partie dégarnis* (10°) ne pouvant plus tirer que de loin en loin, et étant obligé d'user de beaucoup de violence vis-à-vis des chargeurs pour les faire présenter aux sabords, ayant plusieurs boulets à la ligne de flottaison perçant de part en part, les sentinelles *sur les pan-*

(4°) » Il avoit annoncé publiquement à Paris que c'étoit là le comble de ses désirs, et des gens qui disent être instruits assurent que cette frégate étoit aussi forte que le *Romney* et que l'*Artois* avoit cent cinquante hommes de plus. Il ne prenoit donc pas chasse pour essayer sa marche.

(6°) » En se mettant à la portée de pistolet, bord à bord pendant une heure et n'ayant eû que trente hommes tués ou blessés, en cavant seulement au plus fort sur 500, il faut convenir que l'ennemi tiroit en douceur. Le certificat du second dit trois quarts d'heure, il faut que le tems ait paru bien plus long au Sr Fabre qu'à lui.

(7°) » On ose assurer que les mâts étoient encore haut quand on s'est rendu, et que celui d'artimont a tué un Anglais en tombant, qu'ils n'ont changé le grand mât de hune que trois jours après.

(8°) » Il ne falloit pas se laisser prendre de l'avant à l'arrière ; tant que l'on a ses mâts hauts on peut manœuvrer.

(9°) » Ce système est humain et l'obstination tient à la mauvaise éducation.

(10°) » On est revenu de cette excuse, il ne manquoit pas d'officiers pour contenir les matelots, quant ils sont contenus ils font leur devoir. Si quelques canons de l'arrière ont été dégarnis c'étoit le poste du capitaine et il y avoit ceux du bord opposé pour y remédier.

neaux ayant quitté leurs postes pour se jeter dans l'entre-pont (11°), ce qui facilita aux gens de mauvaise volonté les moyens de s'y cacher. M. Dubourg, capitaine en second et les officiers de la batterie vinrent présenter à M. Fabre la facheuse situation de la frégate et la défection non-seulement de l'équipage, *mais encore celle des trois quarts et demi du détachement qui, restant ventre à terre comme ils l'avoient fait pendant tout le combat ne laissoient aucun espoir de se défendre* (12°), ce qui le détermina à amener au vaisseau de guerre le ROMNEY *ayant soixante-quatre canons ou obusiers et sa première batterie du calibre de 24* (13°). On observera d'ailleurs qu'il y avoit environ *soixante hommes sur les cadres* (14°), attaqués d'une maladie épidémique, ce qui joint aux autres circonstances diminua tellement nos forces qu'il fut impossible de résister à l'ennemi.

(11°) » Si les sentinelles ont quitté leurs postes, M. Fabre a dû en être instruit, s'il l'a été, il a dû donner des ordres aux officiers des troupes pour y remédier, s'il en a donné, il a eu tort de ne pas en faire mention dans sa relation.

(12°) » Puisque c'est le sieur Dubourg qui lui a représenté qu'il falloit se rendre parce que les trois quarts et demi du détachement étoient ventre à terre, et qu'il produit un certificat de ce second capitaine pour le prouver, il faut bien de la maladresse pour ne s'être pas aperçu que M. Dubourg n'en faisoit pas mention dans son certificat; d'ailleurs, sans compter les 80 hommes de ce détachement, il lui en auroit encore resté 70 de plus qu'au *Romney* ;

(13°) » Il ne faut pas confondre les canons avec les obusiers, on sait que le *Romney* est un vaisseau de cinquante canons et qu'il n'a dans sa première batterie que onze canons de chaque bord, de 21, et qu'un bâtiment qui n'a pas d'obusiers, a des pierriers et espingolles, etc.;

(14°) » Il paroit bien extraordinaire que sortant du port il y ait soixante hommes sur les cadres, on devoit bien présumer que le *Romney* qui tenoit la mer depuis longtemps en avoit davantage. »

D'après ces réflexions on doit juger que c'est une relation arrangée, et on arrange toujours mal les mauvaises affaires.

Celui qui a fait ces réflexions ignoroit sans doute que cette espèce de combat n'a duré que dix minutes.

Copie du certificat de M. Dubourg.

« Je soussigné ci-devant capitaine en second sur la frégate des Etats d'Artois, certifie que dans le combat que nous avons essuyé le 2 juillet contre le vaisseau de guerre anglois le *Romney*, qu'après une action de trois quarts d'heure bord à bord, étant désemparés, ayant environ trente hommes de tués ou blessés, la plus grande partie de l'équipage nous ayant d'ailleurs abandonné, je serois passé sur le gaillard d'arrière pour faire observer à M. Fabre, commandant de cette frégate, la triste situation où nous réduisoit la défection dudit équipage, ce qui joint au délabrement de la frégate, nous détermina à amener, afin de ménager la vie du peu de braves gens qui s'étoient comportés pendant le combat avec beaucoup de bravoure et de zèle. A Bayonne, ce 28 août 1780.

» Signé C. M. Dubourg. »

« Nous, commissaire des ports et arsenaux de marine au département de Bayonne, certifions que M Dubourg a fait en notre présence la déclaration ci-dessus, à Bayonne ce 28 août 1780. — Signé de la Courtaudière.

» Pour copie : Signé de la Courtaudière. »

(Archives départementales du Pas-de-Calais.— Série C. Etats d'Artois. Liasse intitulée : *Frégate d'Artois*).

S'est laissé prendre le vent.
Se mesuroit avec le bastingage de la dunette.
S'est tenu derrière le mat.
A crié nous sommes perdus.
A la chambre du Conseil les officiers se disoient bas: Il a peur.
Il a demandé de l'anisette de Bordeaux.
N'a fait aucun commandement quelconque, soit pour manœuvre ou combat. « Que ferons-nous, » a dit M. Dubout. Il a répondu : « Et que voulez-vous faire ? » — « Il faut viser sur lui ; j'espère que vous n'aménerez pas le pavillon sans tirer au moins quelques coups de canon. »
Il a fait monter jusqu'aux malades sur le pont.
Les armes ont resté chargées dans la caisse, les haches d'armes aussi.
A fait descendre les soldats des hunes pour pomper.
Les 4 pièces de 24 n'ont pas été mises en batterie en poupe et en proue.
N'a fait aucun préparatif pour le combat.
Pour se sauver n'a pas fait usage de ses bonnettes basses. On ne les trouvoit pas. Comme l'ennemi pour suivre. A fait souffrir le détachement. En a dit beaucoup de mal. A fait souffrir l'équipage.
Laforge a voulu le tuer d'un coup de sabre.
Le détachement distribué aux hunes 9, 7 et 5, ensemble 21, au canon, au devant, au derrière.
A dit avant de s'embarquer que quand le vin est tiré il falloit le boire.

Il a crié: « Ne tirez plus, vous voulez donc nous faire tuer tous? »

Il a été en droiture au Féréol.

Le vaisseau étoit trop chargé.

Son intention étoit de nous faire passer dans la Manche.

Pourquoi n'a-t-il pas sorti l'hiver?

Les matelots avec des aspects et les soldats avec leurs sabres sont montés sur le pont pour tuer le sieur Fabre; les officiers l'ont empêché. Ils l'ont chargé d'injures les plus atroces, lui disant que si Paul Jonne avait été à sa place, il n'aurait pas été pris et qu'il auroit eu le vaisseau.

(Archives dép. du Pas-de-Calais. — Série C. Frégate d'Artois)

Courrier de l'Europe. — ARTICLE DE PARIS du vendredi 27 octobre.

« Le capitaine Fabre, ci-devant commandant la frégate les *Etats d'Artois*, pris par le vaisseau de guerre le *Romney* et que l'on dit s'être cassé la tête à Lisbonne, vient de ressusciter en dépit de l'envie. Il n'a perdu ni la vie ni l'honneur; en revenant de l'autre monde, il a été aussi étonné qu'indigné du bruit injurieux que l'on avait répandu contre lui; l'accueil distingué qu'il a reçu à Cadix de la marine espagnole et à Madrid du comte d'Estaing l'ont déjà vengé. Un seigneur français qui sait apprécier la bravoure et le talent vient de lui offrir le commandement d'une frégate qu'il a fait construire dans un port étranger et il l'a accepté avec transport et reconnaissance.

On assure que la construction sera supérieure à celle des *Etats d'Artois* . . . . Il est actuellement à Bordeaux où il fera sans doute un meilleur choix d'officiers et d'équipage. On sait à présent avec certitude qu'un officier des *Etats d'Artois*, celui qui, véritablement, s'est cassé la tête de désespoir, a refusé de lui obéir dans le combat, et que son équipage, corrompu et entraîné par cet exemple dangereux, en refusant de se battre et de manœuvrer, l'avait forcé à se rendre au *Romney*. »

**(Archives dép. du Pas-de-Calais. — Série C.
Etats provinciaux. Frégate d'Artois)**

« Elle (la frégate) a été lancée à l'eau le (M. Dion l'aîné le dira, il arrive aujourd'hui); elle est partie de Lorient le 27 mai, elle a mouillé à la Corogne le 4 juin, a relaché le lendemain au Férol, où la mature a été raccourcie ; il en a coûté (suivant les entendus dire) environ 6000 livres pour cette opération. Elle a mis de nouveau à la voile du Férol le 23 juin pour mouiller encore le lendemain à la Corogne, d'où elle a remis à la voile le 29 juin et elle est tombée au pouvoir des Anglois le 1er juillet 1780. »

(Archives dép. du Pas-de-Calais. — Série C. Frégate d'Artois)

Après avoir lu ces lettres si brillantes d'esprit et de finesse d'observations, on aimera, sans doute, à posséder quelques connaissances biographiques sur celui qui les a écrites *currente calamo*. Le mieux est de relire une excellente Notice qui a été faite il y a déjà longtemps (en 1838), par un homme qui le connaissait bien, M. Fr. Morand.

« Pierre-Louis-Joseph Bétencourt naquit à Arras le 7 juillet 1743. Il fut ordonné prêtre du diocèse de Boulogne et se voua à l'étude des anciens monuments de notre histoire, dans une de ces retraites doublement consacrées par la science et la religion. Les événements politiques qui amenèrent 93 vinrent le troubler, comme tous les religieux, dans sa solitude, et à leur exemple il s'expatria en 92, pour obéir à ses convictions. Il parcourut l'Allemagne, l'Italie, comme y voyageaient alors des Français réfugiés, et s'arrêta vers 1800 en Angleterre, où son séjour ne fut pas sans profit pour nos anciennes annales. Le *Musée Britannique*, ce riche trésor de l'histoire dans lequel la France a tant versé, fixa son attention et devint l'objet de ses recherches. C'est à lui que le grand *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* doit le meilleur texte de la chronique de Guillaume le Breton, telle que Dom Brial l'a épurée et complétée dans le tome XVII, au moyen des leçons et des additions que Dom Bétencourt avait recueillies. Une étroite amitié lia constamment ces deux bénédictins ; et la mémoire de Dom Bétancourt s'honore de plus d'un témoignage qu'en a

rendu Dom Brial, toutes les fois qu'il eut à reconnaître les services scientifiques qu'il en avait reçus (1).

» Dom Bétencourt revint en France en 1815. Quelque temps après, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'appela dans son sein, avec le titre d'académicien libre. Son élection est du 2 août 1816. Bien que son titre le dispensât de toute coopération obligée aux travaux de la Société, il est toujours demeuré un des membres les plus assidus et les plus laborieux. Nous possédons en portefeuille plusieurs Mémoires dont il y fit lecture.

» L'illustre Maison de Montmorency, qui eut à se défendre en 1818 contre une tentative d'intrusion, plaça en lui sa confiance. Le travail généalogique auquel il se livra pour elle, et qui est resté manuscrit, est un morceau d'histoire qui complète, avec une manière plus piquante de présenter et de discuter les faits, les savantes recherches de Duchesne et de Dom Clément.

» Il signala les dernières années de sa carrière par la publication d'un ouvrage qui lui coûta de grands travaux d'érudition, et exigea de lui, dans un âge très avancé, une application et une patience dont pouvait être seul capable un des derniers soutiens de la science bénédictine. Cet ouvrage, qui fut apprécié ce qu'il vaut réellement dans le monde des écrivains compétents pour le juger, a pour titre : *Noms Féodaux, ou noms de ceux qui ont tenu fief en France,* 2 vol. in-8°, Paris, 1826.

» M. Champollion-Figeac, rendant compte de ce livre

(1) Apud. Script.. Rer. G. et F. t. XVII, p. V et 769, et XVIII, p. iv et 121. Not. des Mss. t. XI, p. 167. *Hist. Litt.* t. XV, p. ij.

dans le *Bulletin général des sciences,* lui écrivait :

« Je ne sais si j'aurai réussi à le faire complétement
» connaître comme je le désirais, et surtout à concilier
» à son auteur l'estime que méritent de pareils travaux,
» qui ne sont malheureusement plus de mode, parce
» qu'on veut travailler et jouir trop vite. La société est
» aujourd'hui si vivace, que les longues élaborations de
» l'esprit sont très décriées ; aussi que voit-on de solide
» dans les publications qui nous inondent ? Le temps des
» grands et bons ouvrages est passé, et l'on ne fait rien
» pour en ranimer le goût. L'étude des monuments de
» la monarchie sera bientôt une étude occulte, et tout
» périra par le dédain dont ceux mêmes qui devraient
» encourager ces recherches ne manquent pas de les
» accabler. »

« M. Champollion exposait alors un état vrai de la science historique en France, bien qu'on pût déjà augurer pour elle une meilleure destinée du zèle des savants qui travaillaient à la régénérer. Par un heureux démenti donné à sa prophétie, et dont M. Champollion est sans doute le premier à s'applaudir, l'ouvrage de Dom Bétencourt se trouve aujourd'hui un livre de circonstance et d'un intérêt actuel ; mais ce n'est que la première partie d'un travail qui reste à compléter pour plusieurs provinces, et que l'auteur n'a pu achever. La mort le ravit à la science au mois de mai 1829. Un biographe, M. Weiss, qui semble avoir le malencontreux privilége de l'inexactitude, lorsqu'il traite des hommes de notre pays, et que nous aurons occasion de réfuter plus particulièrement à l'égard de Leuliette, a représenté, dans le supplément de la *Biographie universelle,* Dom Bétencourt, comme

ayant été *pourvu de riches bénéfices*. Le fait n'est pas entièrement exact. Il est mort à Paris dans l'aisance, libre de toute ambition, et entièrement indifférent à de hautes faveurs qu'il eût pu obtenir. On nous permettra de rendre cette dernière justice à Dom Bétencourt, comme un devoir de piété de famille pour celui qui a reçu son dernier soupir.

» François MORAND. »

Dom de Bétancourt est regardé comme l'auteur du *Cartulaire d'Auchy*, in-quarto de 416 pages, Ier volume, tiré à vingt-cinq exemplaires, dont un se trouve dans la bibliothèque de l'Académie d'Arras.

Nous avons dit plus haut (page 313) que l'auteur des lettres était bien Dom L. de Bétancourt, religieux de l'abbaye d'Auchy dont on vient de lire la Notice.

En dehors du texte si probant de la susdite page 313, nous avons cinq autres lettres qui se trouvent aux Archives du Pas-de-Calais, série B. Conseil provincial d'Artois (Titres relatifs à l'abbaye d'Auchy), n° 729. Ces lettres sont de la même écriture et signées de la même manière que les lettres données à l'Académie par M. Paillard. Le cachet aux armes de l'abbaye, l'escarboucle, est le même que celui de la lettre reproduite page 312. Elles sont datées comme il suit :

Auchy ce 7 août 1783, à M. Dellebarre avocat et procureur, rue des Capucins à Arras. — Cachet de cire rouge aux armes de l'abbaye.

Paris 28 novembre 1783. — Au même. — Même cachet.

Arras 3 juin. — Simple billet, au même.

Paris 10 septembre 1785. — L'adresse n'y est plus.

Paris 4 novembre 1785. — id

Nous avons, en outre, dans la même liasse, plusieurs extraits et copies d'actes qui sont de la même écriture et qui indiquent une collection de pièces préparées, soit pour une affaire spéciale, soit pour la suite du *Cartulaire d'Auchy*.

L'identité de l'auteur de nos lettres avec notre savant religieux de l'abbaye d'Auchy, Membre de l'Institut, collaborateur de Dom Brial, etc. est donc chose absolument certaine. Dans ces lettres, il écrit ainsi son nom : *L. de Bétancourt,* ou tout simplement *Bétancourt.*

Quant à la manière d'écrire le nom par un *a* ou par un *e*, on trouve dans d'autres pièces des Archives du Pas-de-Calais d'autres variantes.

1° Dans l'état et inventaire de l'abbaye d'Auchy, 14 juin 1790, on trouve la liste des religieux (sept), parmi lesquels *D. Louis Bétancourt, procureur, absent, âgé de 47 ans.* En effet, de 1743 à 1790 il y a 47 ans.

2° Au procès-verbal rédigé au sujet de la demande de remise des titres de l'abbaye, nous trouvons, entre autres signatures, celle de : *Betencourt, rel. d'Auchy, sans approuver ni improuver ce que ci devant, attendu mon domicile à Paris depuis environ dix-sept ans.* Ces lignes sont de la même écriture que les lettres susdites.

3° Dans le compte du premier quartier de la pension de 1791, nous trouvons la liste des religieux (sept), avec leur âge : *Louis Betencourt* — 47 ans. Ce n'est pas une signature, on écrivait donc indifféremment des deux manières, puisque au n° 1°, où ce n'est pas non plus une signature, on écrit par un *a*.

4° Dans l'inventaire des Archives, 16, 17, 18 et 21 juin 1791, on a cinq signatures complètes : *P. L. J. Betencourt,* et dans le corps de l'acte il y a en toutes lettres : Pierre-Louis-Joseph Betencourt receveur, archiviste de la dite maison d'Auchy.

A la suite de la dernière il y a cette clause, toujours de la même écriture que nos lettres : « Sous les réserves » exprimées dans un mémoire joint et remis à Monsieur » le Commissaire ce 21 juin 1791. » Sans doute ici tous les prénoms P. L. J. accompagnent le nom propre, parce que c'est un *acte* officiel, et que ces prénoms sont repris dans l'acte, tandis que dans les lettres et autres pièces non officielles, il suffisait de mettre un des prénoms, le plus connu, *Louis.*

D'ailleurs, le fait que l'auteur de nos lettres était religieux d'Auchy, joint au fait qu'il n'y avait qu'un seul religieux de ce nom à Auchy, ne laisse aucun doute sur l'identité de Bétancourt, auteur des lettres et Bétencourt, savant bien connu : *ce qu'il fallait démontrer.*

L'ART EN ARTOIS

AU MOYEN-AGE

Documents inédits mis en ordre par M. A. Asselin

MEMBRE CORRESPONDANT

PREMIÈRE PARTIE

L'auteur des recherches qui suivent n'a pas eu la prétention d'écrire l'histoire de l'art et des artistes en Artois, pendant la période si intéressante du Moyen-Age et de la Renaissance, mais d'en préparer partiellement les voies. Frappé du service signalé rendu en 1862 à la cause de l'art par un archiviste de Bruxelles, M. Wauters, qui retrouva dans un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, le nom de Jean Bellegambe, auteur du célèbre retable de l'abbaye d'Anchin, il s'est livré à de patientes études pour retrouver la trace oubliée d'artistes qui méritent peut-être d'être cités à la suite du *Maître des couleurs*.

On se souvient des résultats inespérés atteints par le comte de Laborde quand ce savant publia les *Comptes de*

la Maison de Bourgogne. Son livre a ouvert aux érudits une voie nouvelle, et ce n'est pas sans une véritable satisfaction que nous avons retrouvés attachés à la personne de nos souverains, des artistes comme Van Eyck, Memling et Van der Weyden.

En dépouillant avec soin les comptes du domaine de la ville de Douai, dont le premier registre remonte à 1390, nous n'avons pas tardé à rencontrer de précieuses mentions que nous avons publiées partiellement en collaboration avec M. l'abbé Dehaisnes, archiviste du Nord (1).

Nous avions espéré exploiter une mine non moins féconde en parcourant avec soin les comptes du domaine de la ville d'Arras, mais nous avons été arrêté immédiatement par les lacunes considérables que présente cette série des Archives municipales.

Les comptes de la ville d'Arras sont pour la plupart dispersés. Quelques registres ont trouvé asile dans les Archives départementales, d'autres appartiennent à des collections particulières, la majeure partie est perdue. Six registres des xve et xvie siècles sont conservés aux Archives du Pas-de-Calais, ce sont les suivants :

1432 à 1433 (1er novembre à fin octobre).
1440 à 1441 —
1476 à 1477 —
1477 à 1478 —
1496 à 1497 —
1590 à 1591 —

(1) Recherches sur l'art à Douai, aux xive xve et xvie siècles, et sur la vie et l'œuvre de Jean Bellegambe, auteur du retable d'Anchin (Mémoires lus à la Sorbonne en 1863).

Dans le premier de ces volumes (1432-1433), folio 42, verso, nous avons remarqué d'intéressants détails sur le prix d'un mobilier de haute lisse avec lit, ciel, etc.

C'est à peu près toute notre récolte.

Le registre de 1476-1477 nous a prouvé une fois de plus qu'il ne devait pas être prudent de traverser les rues de la ville d'Arras au xve siècle, et que des bandes de chiens errants les parcouraient comme de nos jours Constantinople. Les magistrats municipaux, effrayés du nombre de chiens arrivés à la suite des paysans des bas pays réfugiés à Arras par crainte de la guerre, firent venir de Douai Pierre Turquien, qui immola de suite six cent cinquante-trois de ces animaux et reçut deux deniers par chien tué, sans pouvoir tirer profit des peaux. Ces détails n'ont rien d'artistique mais offrent une couleur locale qui méritait d'attirer notre attention.

C'est dans les registres aux Bourgeois des Archives de la ville d'Arras que nous avons ensuite porté nos explorations.

Dans le premier registre (1422-1465), nous avons relevé les mentions suivantes :

1424, novembre. — JEHAN PANIER, paintre, paroisse Saint-Géry.

On rencontre dans ce volume une quantité considérable de *hautelicheurs* et de *tainturiers* (1).

1426. — JEHAN GAUCHIER, paintre.

Les mentions d'orfèvres et de *brondeurs* sont fréquentes,

(1) MM. les chanoines Proyart et Van Drival ont traité l'étude des tapisseries dans d'intéressantes recherches qui ont été publiées par l'Académie d'Arras. Ce sujet n'est pas épuisé et nous savons qu'il sera, de la part de ce dernier, l'objet de nouvelles et très substantielles dissertations.

sans toutefois pouvoir se comparer à celles des *hautelicheurs*, qui se suivent parfois par groupes de plusieurs noms.

1433, octobre. — COLART DE HORDAING, tailleur d'images a été reçu bourgeois moyennant avoir promis de faire une image de de Notre Dame à son consentement et volonté à mettre à la cappelle de la Halle.

1434, septembre. — JEHAN BOUTEVILLAIN, paintre.

1449. — COLMET BOUTEVILLAIN, fils de Jehan Boutevillain, paintre.

1451. — H. MARLART, paintre.

1453. — GILLOT CLÉMENT, paintre.

1454. — JEHAN LE MERCHE, paintre.

1459. — JACQUET PILLETTE, paintre.

Registre de 1465 à 1525.

1466. — JACQUINET GRANDVARLET, tailleur d'images.

1478. — JACQUES MAUGIENC, paintre.

1478. — Maitre ROBERT LE THIEULOYER, paintre, maitre comme il est dit es arts de magique rétorique et fisique qu'il a de soy mesme et par son sens naturel, apprins sans instruction d'aul truy a été reçu gratis 10 février.

1489. — PHILIPPE BURIDAN, paintre.

1499. — CONSTANT DE NEUVILLE, paintre.

1503. — Maitre JEHAN DE LA FOSSE, maitre es arts, fils de Philippe.

1505. — CLARY CARPENTIER, paintre.

1516. — GÉRARD BAVON, paintre, natif de Bappalmes.

1520. — JACQUES DE BROSSES, paintre.

1523. — FROMONT FRÉVINS, tailleur d'images, natif de Mallain (?)

Registre de 1524 à 1565.

1526. — PIERROTIN BLONDEL, tailleur d'images.

1535. — **DUMONT DE CALLONNE, tailleur d'images.**
1537. — **FRANÇOIS ANGELOT, idem, natif de la Haye en Hollande.**
1551. — **JEHAN DE BROSSES, verrier.**
1552. — **HUGUES FAGARD, paintre.**
1552. — **PIERRE DE BRESLES, paintre.**
1565. — **NICOLAS DE LA MOTTE, orfèvre, natif de Lucheu.**
1566. — **JACQUES LE ROUX, casurier.**

Certes, nous n'avons pas la prétention de donner ici la nomenclature d'artistes d'un mérite égal. Il suffit d'avoir parcouru les documents du Moyen-Age et de la Renaissance pour savoir que maîtres et ouvriers se trouvent confondus aux XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles sous les modestes dénominations de peintres. tailleurs d'images, verriers, hugiers, etc. Mais n'oublions pas aussi que les meilleurs artistes du Moyen-Age et de la Renaissance ne dédaignaient pas de faire du métier. Jean Bellegambe dorait lui-même le cadran du beffroi de Douai, comme François Clouet recouvrait de peinture les charriots de François Ier.

Il est donc probable, pour ne pas dire certain, que parmi les peintres cités dans ces registres aux Bourgeois, se trouvent quelques artistes de talent dont on a oublié la renommée et qu'il importerait d'exhumer. En attendant que justice soit rendue à ces illustrations artistiques du vieil Artois, permettez-nous de vous proposer de franchir le seuil des archives de l'Évèché d'Arras, où se conservent quelques épaves des anciennes paroisses de cette ville que l'on doit à M. Vahé, ancien avoué.

Plusieurs cahiers des comptes de fabrique de l'église Saint-Jean-en-Ronville ont d'abord attiré notre attention. Mais avant de vous rappeler le souvenir de cette église,

nous vous demanderons la permission de résumer incidemment dans quelles conditions nous avons retrouvé deux volets d'un triptyque qui ornait une sépulture de cette paroisse.

Arthur Dinaux dans les *Archives du Nord de la France* (3e série, tome III, page 487), donne le *fac-simile* d'une petite brochure très-rare intitulée : *La paix faicte à Chambray entre l'Empereur et le très crestien Roy de France avec leurs aliez.* Cette brochure a été imprimée à Paris par les soins d'un éditeur Cambraisien, Philippe Lecocq, rue Taveau. Nous savions en effet que la ville épiscopale n'a eu d'imprimerie qu'environ dix ans après la conclusion de la paix de 1508, lorsque Bonaventure Brassart vint y publier les deux éditions du *Voyage de Jacques le Saige de Douai.*

La brochure que nous signalons à votre attention est de format petit in-4°, imprimée en caractères gothiques ; elle est reproduite page pour page et en *fac-simile* dans les *Archives du Nord de la France,* volume précité.

Le poëme singulier que nous publions ci-après, dit Arthur Dinaux, dans les préliminaires qui précèdent la réimpression, a été composé à l'occasion de la fameuse Ligue de Cambrai concertée et signée en cette ville le 10 décembre 1508 (1), entre Jules II, pape ; Maximilien Ier, empereur ; Louis XII, roi de France ; Ferdinand V, roi d'Aragon et tous les princes d'Italie, contre la République de Venise dont l'ambition, les richesses et les envahis-

(1) Alexandre Colin de Malines, auteur des bas-reliefs principaux du mausolée de Maximilien Ier. à Innsbruck (Tyrol), a représenté la Ligue de Cambrai d'une manière très-remarquable sur le monument funèbre de cet empereur.

sements commençaient à inquiéter l'Europe, comme le dit le savant abbé Dubos, dans son *Histoire de la Ligue de Cambrai* (plusieurs éditions à Paris et la Haye à la fin du siècle dernier). Il est ordinaire de voir plusieurs souverains se liguer contre un État plus fort qu'eux, mais il est rare que plusieurs monarques se réunissent contre un État moins puissant que chacun d'eux et qu'ils conspirent pour le détruire; c'est pourtant ce qui eut lieu pour le Traité de Cambrai de 1508. Il faut que le grand commerce des Vénitiens, qui s'engraissaient alors de la substance des nations en appauvrissant tous les autres peuples, ait suscité de bien profondes haines pour avoir réuni tout l'Occident et le Midi de l'Europe contre cette République de marchands.

La ville de Cambrai qui relevait de l'Empire et qui jouissait toujours de la neutralité, fut choisie pour cette négociation et pour d'autres qui eurent lieu en la suite. On tint secret le véritable motif des conférences, en mettant en avant qu'il s'agissait de traiter de l'accord du duc de Gueldre et d'étouffer les semences de guerre dans les Pays-Bas. Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, et tante de l'Archiduc Charles (depuis Charles-Quint), le légat du Pape et le cardinal d'Amboise, premier ministre du roi de France, furent l'âme de cette importante conférence, à laquelle prirent part à Cambrai, trois cardinaux, quatre archevêques, quinze évêques, dix ducs, vingt-deux comtes et cent autres seigneurs envoyés par leurs souverains respectifs, qui tous signèrent le traité dont la conclusion fut publiée dans la grande église de Notre-Dame de cette ville, sous l'épiscopat de Jacques de

Croy, que le roi des Romains créa duc de Cambrai peu d'années après.

Ce célèbre Traité était fait pour inspirer la verve de quelque poète présent à la réunion des diplomates et des seigneurs assemblés à Cambrai ; c'est en effet ce que prouve notre brochure. Un versificateur, nous dirions volontiers un *rimailleur*, qui se cache sous le pseudonyme le *Songeur* et qui faisait partie de la Maison de Monseigneur l'Archiduc (l'Archiduc ici ne peut être que Charles d'Autriche qui sera Charles-Quint et qui alors n'avait que neuf ans), auquel il était attaché en qualité d'officier, se mit à composer plusieurs pièces dans le goût du temps, pour célébrer cette paix et ses principaux auteurs. Mais quel est ce *Songeur* ?

Ce point n'est pas facile à résoudre, ajoute Arthur Dinaux. Rien de plus aisé que de trouver le mot de cette petite énigme et pour ce faire nous vous prierons d'entrer par la pensée dans l'église *Saint-Jean-en-Ronville* d'Arras à la suite du Père Ménétrier.

Dans l'édition in-12 imprimée à Paris en 1673, intitulée : *Les recherches du Blason*, nous lisons tome II, page 145 :

« Les hérauts d'armes qui étaient pour la plupart fort ignorants ont introduit une infinité de fables où tous les temps sont confondus. Ils ont même forgé des titres pour établir ces fadaises. Ainsi il y a quelques Maisons qui prétendent de pouvoir produire des titres de leur noblesse depuis Jules César, depuis Clovis et depuis Charlemagne. Nicaise Ladam, héraut d'armes de Charles-Quint, sous le titre de *Grenade*, inventa quantité de fables de cette nature, dont il fut surnommé le *Songeur*, et il est dit dans

son épitaphe : Qu'entre les chroniqueurs et historiographes, il fabriqua maints dictiers. Voici son épitaphe telle que je l'ai trouvée à Arras, à Saint Jean de Ronville sous son portrait ».

Précogitant que l'homme est serf à pourriture
En ce tableau est mis du corps la pourtraicture.
Auquel Dieu doint que l'ame enfin au ciel repose
Que rhétoricque aima fut en rime ou en prose
Par les œuvres appert escriptes en son temps
Et quy se polront lire après sa mort cent ans
Entre les fils sortis du premier père Adam
Son nom et son surnom fut Nicaise Ladam
Combien qu'en sa jeunesse on l'appella *Songeur*
Roy d'armes fut créé par Charles empereur.
Auquel estat vœillant augmenter son regnum,
L'intitula Grenade en la cité de nom
Les haults prinches servit en maints divers reames
Bien exalta les corps desquels Dieu aict les ames
Entre aultres chronicqueurs et historiographes
Fabriqua maints dictiers et plusieurs épitaphes
Pérégrinant servit aux deux saints lieux si comme
Saint Jacques de Galice et plusieurs fois à Romme
Et premier que venist en son anchienneté
Circuist la pluspart de toutte chrestienté
Sur quoy voyant venir son règne en décadence
L'empereur très illustre et tout plein de prudence
Ordonna le susdict roy d'armes ordinaire
Demourer domesticque et son pensionnaire
Par mandement patent seellé et seigné
Pour sa vie durant sur Flandres asseigné
Et pour vivre de mieulx joindre à d'autres palmes
L'establist et commist son prevost de Bappalmes
Et portier du chasteau au dict lieu scitué
Aux gaiges anchiens par devict institué
Mais pour ce que en Arras concludt soy transporté
D'estat dudict prevost se voulut deporter
Deux femmes espousa l'une Jhanne Ricquart
Et puis Claire Grarder icy mise à l'escart

Trois fils et quattre filles acquist de la première
Puis après seullement ung fils de la dernière
Sups cincquante et six ans régna en mariage
Et a octante deux expira son eage
L'an le mois et le jour icy bas par escript
Veuilliez prier por l'ame au benoist Jesuchrist
L'an mil cinq cents quarante et sept bien se remembre
Au vingt huitième jour et vray mois de septembre
Le vray Dieu par sa grace veuille à son ame aydier
Quelle puist face à face le voir à souhaitier.
Comme il en a mestier en luy estant propiche
Afin que il puist estre éternellement riche.

« Ce sont ces gens là, ajoute le Père Ménétrier qui nous ont gasté la plupart des histoires par leurs sottes inventions dont ils les ont remplies ».

Le voilà donc trouvé l'auteur de l'opuscule imprimé au commencement du XVIe siècle et signé le *Songeur*. Comme le disait Arthur Dinaux, il s'agit bien d'un écrivain attaché à Charles d'Autriche; Nicaise Ladam, deviendra vers 1516 son héraut d'armes avant d'être nommé prévôt de Bapaume et de mourir pensionnaire retraité à Arras, à l'âge de quatre-vingt deux ans.

Puisque nous retrouvons la trace de ce chroniqueur dont il est conservé plusieurs manuscrits dans les dépôts publics d'Arras et de Valenciennes, nous vous rappellerons que le triptyque dont parle le Père Ménétrier a été en partie retrouvé par votre membre correspondant et offert au Musée de Douai. Le panneau du milieu a disparu, malheureusement, et devait représenter un sujet pieux comme le triptyque du tombeau de Pierre Ladam, fils de Nicaise, adossé à un pilier de l'église de la Madeleine. Le fils du chroniqueur était premier huissier de la Chambre d'Artois. Un renseignement publié par M. de Linas a éta-

bli que cette famille Ladam est représentée en ligne collatérale par la famille de Beugny d'Hagerue. M. Amédée d'Hagerue possède en effet une vieille peinture sur papier, qui représente Nicaise Ladam agenouillé comme sur le volet du triptyque de Saint-Jean-en-Ronville. Il est écrit au-dessus de cette miniature : « Portrait de Nicaise Ladam, roy d'armes de l'empereur Charles V, enterré à St-Jean en Ronville à Arras, l'an 1547, quatruple aïeul de Léonor le François, seigneur de Rigauville ».

Revenons aux deux volets conservés au Musée de Douai.

Placé devant ce triptyque fermé, le spectateur voit d'un côté la mort, représentée en grisaille, sous la forme d'un corps décharné dont le ventre entr'ouvert laisse voir les entrailles. On lit au-dessus de cette funèbre représentation dans le goût de l'école espagnole :

L'homme au monde que Dieu a mis
Premier que le corps soit soups l'âme,
Doit faire le salut de l'âme,
Car après mort ne a nuls amis.

De l'autre côté se trouve l'épitaphe qui avait attiré l'attention du Père Ménétrier et que j'ai cru devoir citer toute entière.

Ouvrons les volets: le milieu, qui représente une surface de quatre-vingt huit centimètres sur soixante huit, fait défaut. Sur le volet de gauche, Nicaise Ladam nous apparaît coiffé d'un toquet de velours rouge brodé d'or, les épaules couvertes d'un manteau garni de fourrures.

A son bras droit est suspendu un tabar en drap d'or, sur lequel sont peintes ou brodées les armes d'Espagne.

Derrière Nicaise Ladam se tient son écuyer, à genoux et vénérant comme son maître le tableau de piété qui faisait motif milieu.

Vient ensuite debout, derrière le commettant, saint Nicaise, évêque de Rheims au ve siècle, qui fut massacré par les barbares à l'époque de la grande et funeste invasion de 407. Le saint prélat, en mémoire du supplice qu'il a subi, porte dans ses mains sa tête séparée du tronc, coiffée d'une riche mitre ; son bras droit soutient non une crosse, mais une croix épiscopale. Le fond de ce panneau est un paysage rocheux.

Sur le second volet, aussi à genoux et vénérant le sujet central, se voit une jeune femme à la physionomie calme et douce. C'est Jehanne Ricquart, la première femme de Ladam, celle qui lui donna sept enfants, trois fils et quatre filles.

Derrière Jehanne Ricquart est saint Jean l'évangéliste, son patron, tenant de la main gauche un calice qu'il bénit de la main droite.

La seconde femme de Nicaise Ladam, Claire Grarder, ne figure pas dans ce volet, mais elle y est rappelée par sa patronne, sainte Claire, portant à la main l'ostensoir qu'elle opposa à Spolète aux Sarrasins, suivant la légende de la vie de la fondatrice des Clarisses.

Nicaise Ladam est né à Béthune en 1466, il avait donc trente-deux ans lorsqu'il chanta la paix de Cambrai dont nous avons parlé en commençant ces quelques recherches.

La brochure rééditée par Arthur Dinaux se divise en cinq parties :

1° Une pièce de vers intitulée : *La paix refformée* ;

2° Une ballade sur le même sujet ;

3° Un *Veni Creator* avec amplification versifiée ;

4° *Conditor alme siderum* dans les mêmes conditions ;

5° Une chanson sur la paix nouvellement conclue.

Ceci, entre parenthèse, prouve qu'au XVIe siècle, comme à beaucoup d'autres époques, dans notre pays toujours gaulois, on commentait volontiers par de joyeux refrains les plus graves événements.

Nos pères, hélas ! et pour ne pas en perdre l'habitude, ont ri quelquefois au milieu des prisons où chaque jour la Révolution désignait une nouvelle liste de victimes.

Il y a certainement de l'entrain et de l'amour dans les bouts-rimés du héraut d'armes de Charles Quint et on comprend que ce prince qui, avant de présider à ses funérailles dans le monastère de Saint-Just, ce qui n'avait rien de gai, avait laissé dans les Pays-Bas des preuves et même des souvenirs de très-réelle gaillardise, se soit attaché Nicaise Ladam.

Nous nous demanderons en terminant quel est l'auteur probable du triptyque de Saint-Jean-en-Ronville.

Nous avons cru reconnaître le faire de l'auteur du retable d'Anchin, dans ces deux panneaux qu'un heureux hasard nous a fait découvrir à Arras. On retrouve en effet dans ces volets, dont la restauration intelligente a été confiée à M. Horsin-Déon, le dessin ferme, le coloris chatoyant, les détails d'exécution qui distinguent *le Maître des couleurs*. Rien ne s'oppose d'ailleurs à ce que Bellegambe soit venu fréquemment travailler à Arras, où il avait une sœur mariée avec un nommé Philippe Taube. Ici, la date du portrait qui représente Nicaise Ladam, héraut d'armes de Charles-Quint après 1516, nous reporte à l'époque où florissait le vieux maître Douaisien.

C'est une présomption favorable à notre attribution (1).

Mais revenons aux registres de la fabrique de Saint-Jean-en-Ronville. C'est d'abord dans le compte de 1545 à 1546, la mention suivante :

A JACQUES DAVESNES, paintre pour avoir mis et painct de petites fourmes trois pourtraits des fons le dernier en une grande fourme ouvré à Tournay . . . . xiv sols.

1546 à 1547.

A EUSTACHE BAUDUIN, tailleur d'imayge pour avoir fait le pourtraicture de la closture des fons en plat fourme et fait la devise pour une closture de bois . . . . xx patars.

A PHILIPPE CUVELIER, paintre demourant à Arras pour avoir paincturé la potente et croche des dix fons. . . . . . . v livres.

1548 à 1549.

A PHILIPPE CUVELIER, paintre pour avoir painct le tour des orgues, etc.

1549 à 1550.

*Recepte faite par les maneglier*s (*Marguilliers*) *d'aulcuns livres délaissés par Dame Marguerite Bertoul, veuve de feu Hugues de Dompierre, escuyer, pour les deniers en procédant estre emploiés a dorer la table de Sainte-Barbe.*

(*En marge.*) Suivant l'intention de la donatrice, Messieurs les paroissiens ont l'ordre que les iv livres, xvi paters, vi s., soient employés à faire dorer la table d'ostel de Sainte-Barbe et pour le sourplue qu'elle coustera sera recommandé aux aulmones des bons paroissiens.

Le miroir historial, vendu à Anne Galot . . . vi s.

La somme rural, vendue à Adrien Vignon, procureur de la ville d'Arras . . . . ix s.

(1) La bibliothèque publique d'Arras possède un très-curieux recueil d'anciens dessins provenant du fonds de l'abbaye de Saint-Vaast et catalogué sous le n° 944 On y retrouve, parmi des portraits crayonnés sans doute d'après des peintures du temps, un croquis de Jean Bellegambe, *peintre excellent.*

Une autre somme rural, vendue à Pierre Bacheler, clercq à moustier . . . . v s. v d.
Les œuvres de Me Albin. vendu à Jehan Hesdin. v s.
L'institution du thoison d'or, escript à la main, vendu à Jehan Dassonleville, greffier de la ville d'Arras . . . . xx s.
Titus Livius, en trois volumes, en franchois, vendu à Me Jehan Couronnel, advocat . . . xl s.
Le Compot et Kalendrier du Vergier, vendu à Adrien Vignon, procureur de ladite ville. . v s. vi d.
Un livre où il a plusieurs exemples, vendu à Jehan...... . . . . viii s.
Le grand coustumier, en franchois, vendu à Adrien Vignon. . . . . ii s. v d.
L'arbre des batailles, vendu à Jehan Herbert . ix s.
Le livre de la légende dorée, vendu à Adrien Vignon . . . . xl s.
La vie des anchiens pères en rismes, en franchois, vendu à Pierre Parisis . . . . v s.
Saint-Augustin et aultres histoires, vendu à Jehan Herine, huchier . . . . iv s. iii d.
Ung coustumier et les épistres et Regimen sanctitatis, vendu à Adrien Vignon . . . . . . iii s.
Plusieurs livres vendus à Frémin Théry . . . iii s.
Ung Mandeville, vendu à Jacques Lentaleur. . xviii d.
Auctoritates Aristotelis. etc . . . . vi d.
Aultres trois viez livres à Frémin Théry . . . xi s. vi d.
Boetius, vendu à Me Jehan Couronnel. . . . xxi d.
Les sommes en latin, avec le livre de Genesi, vendu à Jehan Herbert. . . . . x s.
Deux autres à Vignon et à Frémin Théry. . . iii s. xviii d.

Il est inutile, ce nous semble, de faire ressortir ce que présente de vivement intéressant un inventaire de livres, avec prix de vente, datant du xvie siècle.

Marguerite Bertoul, dont les livres furent vendus (1) à Arras, en 1549, était fille de Martin et de Marie Le Roy. Elle était déjà veuve le 19 mai 1531, car c'est en cette qualité qu'elle récréanta sa bourgeoisie à cette date. Elle avait épousé Hugues de Dompierre, écuyer, qui récréanta sa bourgeoisie, à Arras, le 9 janvier 1491, et devint échevin de cette ville; il était fils de Philippe de Dompierre et de Jeanne Lefebvre. Philippe était lui-même bâtard de Hugues de Dompierre, s^r de Liéramont, Handicourt-aux-Bois, reçu bourgeois d'Arras gratis le 30 octobre 1459.

Adrien Wignon, procureur de la ville d'Arras, qui achète plusieurs volumes à la vente, était fils de Jean et de Jeanne du Fez; il avait épousé Catherine, fille de Hugues de Dompierre et de Marguerite Bertoul.

En parcourant la liste des livres vendus après la mort de Marguerite Bertoul, il est facile de voir qu'ils devaient composer la bibliothèque de son mari. Ce ne sont point là, en effet, livres de femmes; mais lourds in-folios gothiques, vastes compilations d'histoire ou de jurisprudence, volumes déjà vieillis en 1549, car bon nombre d'entre eux ne furent plus guère réimprimés depuis, qu'à titre de curiosité ou comme documents philologiques. Il est donc probable qu'ils sont tous antérieurs à 1531, date à laquelle Marguerite Bertoul était déjà veuve.

Malheureusement, le rédacteur de l'inventaire n'a indiqué que très sommairement le titre des ouvrages. Il eût été fort curieux de comparer les prix de vente d'alors

(1) Cette vente de bibliothèque a été publiée dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, tome v. Les annotations bibliographiques sont du docteur Maugin.

avec les sommes quelquefois exorbitantes qu'atteignent maintenant ces rares volumes; mais les bibliophiles font varier si notablement la valeur suivant les éditions, que nous ne pouvons pas faire de rapprochements très exacts.

Le *Miroir historial* est une traduction française du livre de R. Gaguin : *Compendium super Francorum gestis...* Elle a paru in-folio en 1516 et 1518 et elle vaut environ vingt-cinq francs.

La *Somme rurale* est une compilation de jurisprudence, due à Jean Boutillier. La première édition remonte à 1479, on l'a payée jusqu'au prix de trois mille francs. Les éditions plus jeunes de cinquante ans ne valent plus que quarante francs. Ce seul exemple suffit pour nous faire regretter, comme nous le disions il n'y a qu'un instant, que l'année d'édition manque à l'inventaire qui eût acquis alors une réelle valeur pour les bibliographes.

Le *Titus Livius* en français et en trois volumes est un in-folio gothique de 1486 ou de 1515.

Nous croyons qu'il faut lire à l'article suivant : le *Compost et Kalendrier du Bergier* et non du *Vergier*. L'in-folio qui portait ce titre, était une espèce d'almanach, orné de figures sur bois et de vers naïfs, qui a eu, jusque vers 1540, un grand nombre d'éditions; on le paye aujourd'hui plusieurs centaines de francs quand il est bien conservé.

Le *Grand Coustumier* était une compilation de jurisprudence analogue à la *Somme rurale*.

L'*Arbre des Batailles* était un ouvrage historique dû à Honoré de Bonnor. Cet in-folio gothique, qu'on a cessé de réimprimer vers 1510, est devenu fort rare, on ne le paierait jamais moins de cent francs.

Il est probable que la *Légende dorée* est le recueil de vies des saints publié sous ce titre par Jacques de Voragine.

On appelait le *Mandeville* au XVIᵉ siècle, la relation d'un voyage à Jérusalem que fit un chevalier anglais, nommé Mandeville. Ce récit, traduit en plusieurs langues, eut un grand nombre d'éditions.

Nous n'étendrons pas davantage ces notes, elles nous paraissent suffisantes pour qu'on puisse se faire une idée de ce qu'était, vers 1530, la bibliothèque d'un échevin d'Arras.

1550 à 1551.

Feuillet XXXI. — Pour avoir nettoyé, vernis et illuminé de vernis blancs les tables d'autel Notre Dame et Saint Jehan et la Trinité par Philippe (Cuvelier) paintre . . . . IV livres XVIII sols.

1551 à 1552.

Autres mises qui sont faites à Messieurs les Mers pour le faict de la table de l'ostel de Madame sainte Barbe.

A esté marchandé par Mrs les Manerꜱ en présence de plusieurs notables paroissiens pour voir se ensemble et par ordonnance pour dorer et pour estoffer de fin or, brountir la dite table de ung nommé GUILLAUME DE MONTREUIL paintre demourant en cette ville d'Arras moyennant la somme de soixante cinq carolus d'or à payer icelle somme lorsqu'elle soit assise par aite et achevée selon que la dite œuvre le requiert sur lequel marchiet a esté payé tant moins au dit de Montreuil comme appartient par un écrit signé de sa main. XX livres.

Ici, l'importance du travail et le prix payé à l'artiste nous font présumer avec raison que Guillaume de Montreuil était un artiste en renom.

Après ces quelques mentions recueillies dans les comptes de l'église Saint-Jean-en-Ronville, nous avons

examiné les fragments des comptes de l'église Sainte-Croix, autre paroisse d'Arras, avant 1793.

1472 à 1473.

JACQUES PILLET paintre et voirier.

1501 à 1502.

ADAM DAVESNES paint les bannières du chœur. Le même artiste rhabille la table du grand autel.

1502 à 1503.

ADAM DAVESNES paintre met à point le crucifix de la cloture St Nicolas de la dite église avec le clervoye et aisselles du bancq derrière les dits clervoyes.

SIMON est qualifié imagineur et tailleur d'imaiges.

1504 à 1505.

ADAM DAVESNES paintre a paint dans l'église l'image de saint Jean-Baptiste.

1506 à 1507.

A ADAM DAVESNES paintre pour avoir resparé et estoffé les six ymaiges estant à l'ostel saint Quentin et à l'environ et revisité la table du dict ostel de paintures. . . . . XIV livres X sols.

PIERRE PERSONNE casurier façon et bordure du tabernacle que l'on porte le jour du saint Sacrement.

A THOMAS MALDERÉE fondeur demeurant à Tournay pour avoir livré devant et à l'environ de l'ostel de M. saint Quentin un candelabre de cuivre de fin arco tel et en la forme que le patron le porte. Le dit candelabre pesant 796 livres au prix de XV livres tournois chacun cent.

Le dit MALDERÉE estant tenu de fournir les bases de pierre de mabre noir soutenant les dits coulombes des dits candelabres ce qu'il a fait : (suit paiement partiel).

1507 à 1508.

A SIMON LEUREUX tailleur d'imayges pour avoir remis à point l'imaige de Notre Dame.

A ADAM DE NATTRE paintre pour son salle d'avoir pourtraict le patron des candelabres de Notre Dame.

1508 à 1509.

Suite des paiements à JEHAN MALDERÉE fondeur de Tournay.

TRÉSOR DES CHARTES D'ARTOIS.

Les Archives du Pas-de-Calais possèdent un fonds très intéressant pour le XIVe siècle. Il est dénommé Trésor des Chartes d'Artois. Au XVe siècle, la comptabilité des comtes d'Artois, devenus comtes de Flandre, fera partie des Archives de la Chambre des comptes de Lille, et c'est dans ce dépôt important que nous devrons continuer nos recherches.

En dépouillant avec soin le fonds d'Artois du XIVe siècle, conservé à Arras (c'est un travail que nous espérons faire un jour), on rencontrerait peut-être plus d'une mention intéressante pour l'art, et nous n'en voulons pour preuve qu'un fragment que M. Demay, archiviste paléographe, vient de publier dans le XXXVIe volume des *Mémoires des Antiquaires de France*, sous le titre : DE LA PEINTURE A L'HUILE EN FRANCE AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE. Ce savant signale un marché passé par la comtesse Mahaut avec un artiste de Paris. A la date de 1320, Mahaut, veuve d'Othon, tué à la bataille de Cassel en 1303, s'occupe avec ardeur de l'entretien de ses domaines et fait construire le château de Conflans. C'est à un peintre de Paris, nommé Pierre de Bruxelles, qu'elle confie l'exécution d'une galerie destinée à rappeler le souvenir des glorieux exploits de son mari défunt.

Voici les termes du marché conservé aux Archives du Pas-de-Calais et publié par M. Demay :

A tous ceus qui ces lettres verront et orront : Gile Haquin, garde de la prévosté de Paris, salut. Sachent tuit que pardevant nous, vint en jugement en propre personne Pierres de Broisselles, paintre, demourant à Paris ; recognut et confessa en droit, de sa bonne volenté, sans contrainte, lui avoir fait marchié et convenant exprès à très haute, très noble et très poissant dame madame la contesse d'Artois, de paindre et faire paindre, à ses couz propres, unes galeries que la dicte madame la contesse a en sa méson de Conflans, bien et loyaument à son pouvoir, en la fourme et manière qui ci après s'ensuit. Premièrement le champ des ymages, de plonc le plus fin que l'on pourra trouver ; et sera l'image du conte d'Artois, en tous lieuz là où il sera, armoiez des armes du dit conte ; et les autres ymages des chevaliers, nuez de plusieurs couleurs, et leurs escuz, en lieu où il apparront, seront armoiez de leurs armes, et enquerra l'en queles armes il portoient ou temps qu'il vivoient ; et les galies, nez et vessiaus de mer, armées de genx d'armes, et les diz vessiaux faiz selonc ce qu'il sont en mer, en la meilleur manière que il pourront estre faites en painture. Et fera le dit Pierres une lite tout entour ces choses, et dessus les diz ymages, aura lettres qui diviseront par briève compilacion le fait de l'estoire comment le dit conte jeta piécà les deus bariz de vin en la fontaine, et ainssi sera fait l'un des pingnons de la dite galerie. Et les dez chevaliers auront hyaumes, haubers et espées selonc ce qu'il appartendra d'armeures, faiz d'estain, aussi comme d'or et d'argent. Et en l'autre pingnon de la dite galerie, sera fait ce que la dite dame voudra. Et dessouz la lite en venant au siége, de vert quarrelé de blanc refendu de vermillon. Et seront les piliers et la dite galerie vermeils de mine et de fleurs de liz d'estain aussi comme argent. Et fera le dit Pierres souz la lite, se il plest miex à la dite dame, courtines ou fenestrages à arches. Et fera tant d'images et d'estoires es dites galeries comme il est contenu en un roole qui est pour droit du dit Pierre. Et seront toutes ces choses faites à huille et des plus fines couleurs que l'en pourra, si comme le dit Pierre confessa pardevant nous. C'est assavoir : pour le pris de quarante et huit livres parisis fors, desqueles le dit Pierres

confessa avoir eu et reçeu de la dite madame la contesse, par les mains mestre Estienne, son trésorier, seize livres parisis fors et s'en tint à bien poié pardevant nous. Et le remement, ladite madame la contesse li sera tenu de rendre et poier, en faisant la dite besongne, Et promist le dit Pierres pardevant nous par son serment à bien et loyaument faire, en la manière que dit est, les choses desus devisées et à rendre et poier touz couz et domages que l'en auroit en ce cas par sa deffaute. En obligeant quant à ce, à la dite madame la contesse, soy, ses hoirs, touz ses biens et de ses hoirs, meubles et non meubles, présenz et avenir, à justicier par toutes justices pour ces lettres du tout entériner. En tesmoing de ce, nous avons mis en ces lettres le scel de la prévosté de Paris, l'an de grace mil ccc et vint le vendredi avant la feste de la Nativité saint Jean Baptiste. — J. LECONTE.

« Afin d'établir que le marché a reçu son exécution. je le fais suivre de la quittance de l'artiste »

Par devant nous, vint en jugement Pierre de Broisselles, paintre, et recognut en droit lui avoir eu et receu, de très haute et très noble dame madame la contesse d'Artois, quarante et huit livres de Paris fors. C'est assavoir : vint livres par les mains de mestre Estienne, trésorier de la dite contesse, et vingt huit livres par les mains Arnoul Brac, changeur, esqueles quarante et huit livres la dite contesse estoit tenuz à lui pour raison de l'euvre de painture que il a faite en la maison de la dite dame à Conflans, es granz galeries, devant le préel de la dite méson, si comme il disoit Desqueles quarante et huit livres dessus dites, le dit Pierre se tint à bien poiez et agréez entièrement et à plain pardevant nous, et en quita et quite bonnement à touz jours la dite madame la contesse, les diz mestre Estienne et Arnoul et leurs hoirs, et touz autres à qui quittance en puet et doit appartenir, et promist par devant nous, par son bel créant et sus l'obligacion de touz ses biens, que il contre ceste quitance ne vendra ne aler fera par lui ne par autres, à nul jour ou temps avenir. Ce fut fet l'an de grâce mil ccc et vint après la Magdaleine.

« Plusieurs passages sont à remarquer dans ce traité. Je suis obligé de laisser dans l'ombre ce qui touche à la

vie du comte d'Artois; j'en ai vainement cherché des traces ailleurs. En l'absence de détails et de noms, on peut se demander quel est le comte que Mahaut a voulu désigner: Robert II ou Othon, son père ou son mari? Robert II suivit saint Louis dans sa deuxième croisade; il perdit une bataille navale sur les côtes de Sicile contre Roger Doria. Les galies, nefs, vaisseaux armés de gens d'armes peuvent bien lui convenir. Il m'a paru cependant plus vraisemblable de les attribuer à Othon qui, passé en Italie à la tête de sa noblesse pour venger les Français massacrés aux Vêpres siciliennes, devait faire partie de l'armée de mer commandée par son beau-père.

» L'intérêt du texte est plutôt dans la commande de peinture, comprenant l'ordonnance du sujet, le choix des couleurs, et dans les procédés d'exécution qu'elle constate. Il existe, il est vrai, des mentions de peinture à l'huile plus anciennes, mais moins descriptives et jusqu'à présent à l'honneur des étrangers.

» C'est ainsi que dans le livre publié à Londres en 1847 par Charles Lock Eastlake, et intitulé : *Materials for a history of oil painting*, on voit ce procédé de peinture mis en pratique en 1239 dans la chambre de la reine à Westminster, et ce n'est pas un cas isolé ; en 1259, maître William peint à Jessé la cheminée du roi d'Angleterre ; l'auteur cite des œuvres de même nature exécutées sous Édouard Ier, Édouard II, Édouard III.

» Un peu piqué d'émulation, désireux surtout d'ouvrir la voie à ceux qui voudraient tenter pour notre pays ce que Eastlake a fait pour l'Angleterre, je me suis livré à quelques recherches.

» Voici ce que j'ai trouvé dans un registre acquis par

les Archives nationales, registre composé de rôles de dépenses faites aux châteaux des comtes d'Artois.

» A la date de 1299, à l'article réparations et travaux du château d'Hesdin, il est fait mention d'un achat d'huile, de colle et d'œufs, matières servant comme on sait à la préparation des couleurs. »

Jehans li Laiers, por ole, por cole, por eus, xxv d.

« En 1304, Jake de Boulogne « maistre peigneur » est chargé, entr'autres travaux, de peindre une des chambres neuves ainsi que la garde-robe du même château. Il s'adjoint, pour l'aider dans sa besogne, Lignage et Tassart de Rollencourt. Six journées sont payées à Jehan Doré pour « maure couleurs. » Parmi les matières achetées, on remarquera l'huile de lin pour la peinture à l'huile ; la colle et les œufs pour la détrempe. »

Por couleurs et oile de linnis pris à R. Aurri d'Arras por faire les paintures desus dites dont les parties sunt au dos du raulle, pris par deux fois en ce terme et por la portion : XIX lib. XI s. II d. — Item por oile achatée en Hesding à Bauduin l'olieteur, pour faire ces couleurs, VIII los à V s. XL s. — Item por cole et oeus à faire destembre et por soies et brousses, VI s. — Item por toile à mauller faus visages por R (Robert) et les enfants, III s. Por un quarteron de cire à cirer les maulles, XII d. et por brun achaté, VIII d.

« Au dos du rôle on lit en effet :

A honnerable homme et sage, nostre chier signeur amé monseigneur Robert du Plaisié, baillu de Hesding, R. Auris et Margot, se femme, salut et tant que nous poons de bonne amour. Sire nous envoions par vo mant XX lib. de vert de III s. le libre, mes il est boins ; et XXX lib. de blanc ; et X lib. de minne de XVI d. le lib.; et une lib. de boin asur de XX s.; et une lib. d'asur de X s.; et XII s. por demie libre de boin sinnoble ; et II de vermellon de VII s. le libre ; et VI lib. de brun d'Auchoirre de IIII d. le libre ; et XXI s. por VI dousaines

d'estain doré ; et II s. por une dousaine de blanc estain ; et IIII lib. de rous vernis de XVI d. le libre ; et II libres de blanc vernis de II s. le libre ; et VIII libres d'ole de linnis de X d. le libre ; et por demi-cent de fin or, XII s. — Toutes ces parties envoiés en Hesding au chastel madame d'Artois, le deveres après S. Pierre et S. Pol. (3 juillet 1304.)

« Et un peu plus bas :

XXX libres de blanc et X lib. de mine de XVI d. le libre ; et X s. por demie libre d'asur du melleur ; et X libres d'asur ; et XVI s. por II libres de vermellon ; et XXVIII d. por une libre de pinment; et XII los et demi d'ole de linnis de IIII s. le lot ; et IIII los de blanc vernis de II s. le lot ; et II libres de vert de IIII s. le lot ; et un onche de gomme de IIII d......

« Le fin or et l'étain (qui figure ici sous deux espèces, étain doré, étain blanc) rappellent la commande de Pierre de Bruxelles; les qualités différentes d'azur, de vert, de sinople, nous reportent aux conditions de son traité. Ce compte fait également connaître deux vernis différents : le roux et le blanc, ce dernier d'un prix plus élevé. L'huile de linnis est l'huile de lin ; le pinment, l'orpiment ; le sinople, d'après Cennino Cennini, était une couleur rouge.

» En 1305, Jacquemon de Boulogne exécute des peintures à la chapelle du Marais, et un tableau pour « mademoiselle d'Artois. » Voici le compte de ses achats :

Pour X los d'oile acatée pour faire destempre as couleurs, IIII s. le lot ; et I libre de blanc II s.; pour cole, fil et soie, III s.; pour couleurs prises à Robert Aurri d'Arras.... VII lib. VII s. XI d.; pour plastre aceté pour refaire les testes des roys en le chambre madame, et ailleurs por les chambres, V s....

« Maître Jacques de Boulogne était donc à l'occasion un peu mouleur et même sculpteur.

» D'autres rôles mentionnent des travaux d'art exécutés au château de Conflans : la peinture d'une chapelle en 1317, la décoration d'une galerie devant la chapelle en 1320, époque où Pierre de Bruxelles était au service de la comtesse.

» Les réparations du château d'Hesdin se poursuivaient en même temps. A côté de Jacques de Boulogne, qui n'avait pas cessé d'y être occupé, figure en 1320 un nouveau peintre de sa famille. Il s'appelait Laurent et était employé à cette date :

A mauller testes de roi et de roines et jeter fleurs de lis pour le cambre madame.

» Dans une note de 1325, les achats de ce nouveau venu sont ainsi conçus :

Pour Leuren de Bouloigne, pour VI los d'oele de pourvanche, XX d. de lot... pour le dit Leuren, pour VI livres de vernis, XII s. la livre

» En 1327, Laurent de Boulogne repeint tout à neuf la vieille chambre de la comtesse et y sème de nouvelles fleurs de lis dorées Voici les détails des fournitures, l'huile n'y est pas oubliée :

IXc d'or parti, VIII s le chent ; VIII livres d'azur, VIII s. VI d. le livre ; IIIIxx et X livres de fin estain, XII d. le livre ; I chent de plonc, XXIIII s. ; II livres de blanc de blonc, XVI d. le livre ; demie livre de vermeillon, II s. ; III millier, de noires atakes pour atakier les fleurs de lis, XII d. le millier ; I lot d'oele, II s. VI d. ; pour cole et pour oes à faire destempres, XVIII d. ; LX livres de saudure, VIII s. le livre ; II livres d'estain, II s. ; une livre de sieu, IX d.

« Des rôles de 1344 désignent un troisième peintre de la famille des Boulogne, nommé Vincent. Vincent de Boulogne et Laurent embellissent une gloriette contenant un arbre peint au naturel et chargé d'oiseaux sculptés

qui devaient jeter de l'eau. Un article des dépenses mentionne l'huile à préparer les couleurs et constate une fois de plus l'emploi fréquent de la peinture à l'huile au commencement du xive siècle.

» Je m'arrête ici. Ces quelques citations suffisent au but que je me suis proposé. J'ai voulu montrer par ces extraits d'un simple fragment de compte ce que l'histoire de l'art français au moyen-âge pourrait attendre d'un travail embrassant toute une série de documents. »

Mahaut, fille de Robert II, que nous avons trouvée si soucieuse d'entretenir et de décorer ses résidences, était, dit-on, d'un caractère altier et n'avait pas su conquérir l'affection de ses sujets. Sa comptabilité, très bien tenue, nous révèle plus d'un trait piquant de sa vie privée et nous livrons à l'étude de nos médecins l'ordre de paiement ci-joint, en date du 27 mai 1321.

Depart la comtesse d'Artois et de Bourgogne.

Maistre Jehan de Salins payez à PIERRE PANNIER. pour sirop digestiz et laxatiz pour clisteres. électuaires et poudres pour pomes de cassiafistres pleseurs enplastres. poudre à faire claré. pour 6 liv. de dregees blanche. 2 liv. de sucre rosat et 1 liv. de dyaciconieem. pris pour nous dudit Pierre Pannier par mestre Armant le phisiciain dix et huit livres dix et sept sols sis deniers, laquele somme d'argent nous volons que vous soit aceptée en vous comptes. Donné le 27e jour de may l'an mil CCC vint et un.

ABBAYE DE SAINT-VAAST.

L'abbaye de Saint-Vaast d'Arras offre aux étrangers un spécimen complet des grands monastères de l'ordre de Saint-Benoit. Propriété du département et de la ville, ce couvent a pu loger dans ses vastes constructions l'Évêché, le Grand Séminaire, le Musée, la Bibliothèque communale, les Archives du Pas-de-Calais, un Magasin de subsistance militaire, l'Entrepôt, etc., sans parler de l'église, devenue Cathédrale. Nous espérions d'autant plus trouver dans les comptes de cette abbaye des notions intéressantes pour l'art, que nous avons toujours admiré les deux triptyques du XVIe siècle avec cadre de la même époque conservés dans la Cathédrale d'Arras et qui proviennent, assure-t-on, du monastère de Saint-Vaast. L'un de ces tableaux, sur bois, porte en effet sur son cadre le *Castrum Nobiliacum*, signe distinctif des armoiries du monastère fondé en 687 par saint Aubert. Nos espérances sur ce point ne se sont pas réalisées.

Nous lisons en titre des comptes de Saint-Vaast :

Papier des ouvraiges communs et forains (du dehors) *faits pour l'église Saint-Vaast depuis 1476.*

Ces comptes commencent donc sous l'abbé Jean IX du Clercq, né de parents Douaisiens, ancien sous-prieur, et qui fut abbé de 1428 à 1462. Il mourut à quatre-vingt-six ans, le 17 octobre.

Enguerrand de Monstrelet lui rend justice pour ses travaux, qui arrêtèrent la ruine de plusieurs édifices, et aussi pour sa charité inépuisable. Son successeur fut le

cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, abbé commendataire, qui mourut en 1488.

Les comptes de Saint-Vaast sont contresignés mensuellemént par l'abbé lui-même.

Il est bien entendu que nous bornerons nos citations aux passages qui intéressent l'histoire de l'art.

1459, juillet.

A GILLOT BARBET paintre pour avoir paint en pappier le patron pour faire une verrière au pignon faisant closture de l'église du costé de la cambre du sous prieur dessous les basses voutes pour tout en tasque . . . . LIV sols

Ouvrages fais pour led. église en le première sepmaine du 2e mois, commenchant le 20e jour de jullet 1461.

Premiers payé à GILLOT BARBET, paintre, pour avoir paint les 2 clefz des 3 haultes vaultes, est assavoir en une desdites clez lymage de la verge Marie emprimée à olle, bien et souffissamment doré ce qu'il appartient audit ymage de boin fin or et le ray du soleil de derrière parellement, et le sourplus estoffé de boin azur d'Alemaingne, de vermeil, vert et toutes couleurs comme à tel ymage appartient. Item, en une desdites clefz avoir fait ung vironnicle acostés de 2 ymages d'angles, et en l'aultre clef avoir fait lymage Monsieur St Jehan envangeliste, avoir paint et coulouré de toutes paintures comme lesdites ymages le requièrent, tant fin or, azur et aultres estoffes, avoir blanquy de cauche toutes lesdites 3 vaultes et garny les ogives comme est le vaulte devant le crucefis, faite par maistre Jehan Dide, pour tout en tasque, comme par le devise appartient . . . XXIe livres.

Ouvrages fais pour ledite église en le 4e sepmaine du 3e mois commenchant le 7e jour de septembre mil IIIJc LXI.

Item payé à GILLOT BARBET, paintre, pour son salaire de avoir blanqui de cauch le tour du clocquier du costé de l'église, avecq partie des 2 pillers tenant à led. tour 4 grans pillers. Fait à l'un desdits pillers le painture des armes de Monsieur l'abbé comme il puet apparoir, pour tout . . . . IV livres.

Aujourd'hui 16e jour d'octobre mil IIIJc LXI a esté conclud et déli-

béré par révérend père en Dieu Monsieur l'abbé Jo. Duclercq, abbé de l'église Saint Vaast d'Arras, et par Messieurs les religieux de ladite église cy après nommez. Est assavoir Jo. Barre, prieur ; G. Carpentin, prévost ; A. de Neufville, celenier ; N. Defontaines, grenetier ; P. de Wignacourt, recepveur ; Jo. de Warluisel, soubz prévost ; G. Daurchoud, vignier, et plusieurs autres, de encommenchier faire et parfaire ung portal qui au plaisir de Dieu sera fait et parfait soubz et au devant de la tour du clocquier d'icelle église, en yssant d'une part devers l'ostellerie et pont Saint Vaast, et d'autre part devers le court le conte. Sur lequel ouvrage et avant le commenchement d'icellui icellui révérend père et mesdits seigneurs ont eu l'oppinion et délibération de plusieurs ouvriers machons et autres gens en ce congnossans. Ledit révérend père désirant de tout son cuer la perfection d'icelle église et portal dessus dit, ait cedès jour baillée et délivré en la présence de mesdits seigneurs les religieux dessus nommez, a damp Pierre de Wignacourt, recepveur de ladite église, la somme de mil lyons d'or, du pris de 30 sols, monnaie courante la pièce, lesquels venoient et que avoit espargnée de ses revenues venans à cause de sa croche, et yceulx mil lyons d'or du pris dessus dit il a donné et ordonné pour estre mis convertis et employés tant pour les estoffes matières comme pour paine d'ouvriers pour le portal dessus dit. Par condition que s'il advenoit que Dieux notre créateur fesist sa volenté dudit révérend père avant que icellui portal fust parfait ou que ycelle somme de mil lyons d'or y seroit totalement employée. Que mesdits seigneurs les religieux dessus nommez ou aultres ne doivent, ne pevent à ycelle somme touchier pour convertir ès autres affaires d'icelle église, mais totalment ycelle somme estre employée en l'ouvrage et perfection d'icellui portal.

Ouvrages fais pour led. portal en le première sepmaine du 12e mois commenchant le 26e jour d'avril mil IIIJc LXIJ.

Item payé à GILLE BARBET, paintre, pour avoir fait de pappier collé 8 patrons nommé manoles aux machons et taillieurs, tant de grez comme de Pronville . . . . XVI sols.

Ouvrages fais pour ledit portal en le première sepmaine du 13e mois commenchant le 24 jour de mai mil IIIJc LXIJ.

Item payé à GILLOT BARBET, paintre, pour avoir fait et collé 12

patrons de pappier à servir aux machons, pour tout . . xxiv sols.

Ouvrages fais pour le portal en le 2e sepmaine du 6e mois commenchant le 22e jour de novembre mil IIIJc LXIJ.

Premiers paié à GILLOT BARBET, paintre, pour 6 patrons de pappier pour les machons, à 2 sols le pièce sont . . . . xII sols.

Ouvrages pour le portal fais en le 4e sepmaine du 6e mois commenchant le 3e jour de janvier mil IIIJc LXIJ.

Premiers paié à GILLOT BARBET, paintre, pour son salaire de avoir fait 3 patrons de pappier où sont en l'un les armes du Roy notre Sire, en 2e les armes de Monsieur le duc de Bourgogne, et le 3e des armes Monsieur Delyon, pour yceulx patron entaillier ès pierres des reprinses au desoubz des ymages, et avoir pourtrait sur lesdites reprinses lesdites armes, pour tout . . . . . xxiv sols.

Ouvrages fais pour le portal de l'église St Vaast d'Arras en le 2e sepmaine du 8e mois commenchant le 17e jour de janvier mil IIIJc LXIJ.

Item, payé à GILLOT BARBET, paintre, pour avoir fait 5 patrons de pappier à servir aux machons, à 2 sols de le pièce sont. 10 sols.

Ouvrages fais pour le portal de l'église St Vaast d'Arras en le 2e sepmaine du 10e mois commenchant le 13e jour de march mil IIIJc LXIJ.

Item paié à GILLOT BARBET, paintre, pour avoir paint lesdites ymages de coulleurs tant de or, d'argent, d'azur comme de autres couleurs, tellement que ausdites ymages appartient, pour chacun des dites ymages 2 sols, sont . . . . xxxvIII sols.

Ouvrages à cause du portal, fais en le 2e sepmaine du 12e mois commenchant le 7e jour de mri mil IIIJc LXIIIJ.

Premiers paié à GILLOT BARBET, paintre, pour avoir blanquy de cauch la vaulte au desoubz de le tour du clocquier, avoir fait de floures et semé de fleur de lis les 4 ogives, avoir doré le Agnus Dey de la clef d'ogives de ledite vaulte, avoir fait le compaigne de ledite clef d'azur, escript autour dudit Agnus Dey, avoir blancqui toutes les murailles jusques en bas avec l'arcq du clocquier du costé de l'église, avoir blancqui par dedens l'église le pan de mur contre le clocquier,

le pan de mur au deseure de l'uissure des petis cloistres autour des 2 fourmoiries du costé de le carpenterie, entre le vestiaire de Monsieur l'abbé et le cappelle du boug et en plusieurs lieux emprès lesdits pillers et murailles, avoir fait les cappitiaulx et bases desdits pillers et autres de noir comme les autres paravant fais, pour tout en tasque . . . . IX livres.

Ouvrages pour le fabrique de l'église Saint Vaast d'Arras fais en le 4e sepmaine du 3e mois commenchant le 11e jour de septembre mil IIIJc LXIX.

Item, payet à GILLE BARBET, paintre, pour avoir paint de noir olle ledit cariot, les 2 coffres et avoir paint d'armoiries tant de St Vaast comme du Roy et de Monsieur Delyon les 22 pannaulx dudit cariot, pour tout. . . . . L sols.

Ouvrage pour le fabrique de l'église Saint Vaast d'Arras, fais en le 2e sepmaine du 2e mois commenchant le 19e jour de juillet mil IIIJc LXXV.

Item, paiet à JEHAN RONNEMAN, verrier, pour avoir tout en le fourmoirye devant sant Pierre, comme en le fourmoirye deseure le vestiaire Monsieur l'abbé, mis jus quatre os de voire contenant ensanble, conpris deux traux de jouplaige, chacun trau de 2 piés de largue, 44 piés de voire, desquels 44 piés en a esté remis en ploncq nouvel 38 piés au pris de 18 deniers le piet, sont 57 sols. Et le sousplus montant à 6 piés de voire a esté réfait de voire de coulleurs tout neuf au pris de 6 sols le piets ont 37 sols ; tout ensanble . IV livres XIII sols.

Ouvrage pour le fabricque de l'église Saint Vaast d'Arras, fais en le 2e sepmaine du 4e mois commenchant le 23e jour de septembre mil IIIJc LXXV.

Premiers paiet à JEHAN RONNEMAN, verrier, pour avoir tant en le fourmoirye deseure le trésorrye, comme en le fourme deseure le revestiaire Monsieur l'abbé, et en le sallette à fleur de lis mis jus 8 panneaux et ung arcquet de viés voire contenant ensanble 54 piés de voire, desquelx 54 piés en a esté remis en nouvel ploncq 36 piés de 18 deniers le piet, 54 sols, et le sousplus montant à 28 piés de voire a esté refait de blancq voire bordé de coulleurs, au pris de 3 sols le piet, 4 livres 4 sols, sont ensanble . . . . . VI livres XVIII sols.

Ouvrage paiet à JEHAN RONNEMAN, verrier, pour avoir refait une lanterne servant en le salle d'Anchin, 8 sols, et pour avoir mis jus, tant en le cambre du sous prieur comme en le cambre de Monsieur l'abbé, et en le cambre de le carpenterye un panaux de viez voire contenant 36 piés, desquelz 36 piés en a esté remis en nouvel ploncq 17 piés de viez voire, au pris de 18 deniers le piet, 25 sols 6 deniers, et le sousplus montans à 19 piés a esté refait de blanq voire bordé de , à 2 sols 8 deniers le piet, 50 sols 8 deniers, sont ensanble . . . . IV livres XIII sols VIII deniers.

Ouvrage pour le fabrique de l'église Saint Vaast d'Arras fais en le première sepmaine du 4e mois commenchant le 20e jour de septembre mil IIIJc LXVI.

Item paiet à JEHAN RONNEMAN, verrier, pour avoir livré 2 panaux de nœuf voire servant en le cambre de Monsieur l'abbé, contenant 7 piés à 2 sols 8 deniers le piet, 18 sols 8 deniers, et pour avoir fait une lanterne servant en le salle quarré. 12 sols, et pour ung penel de blancq voire servant en le fourme devant saint Pierre, contenant 5 piés, à 2 sols 8 deniers le piet, 13 sols 4 deniers sont . XLIV sols.

Ouvrage pour le fabrique de l'église Saint Vaast d'Arras, fais en le première scpmaine du 7e mois, commenchant le 9e jour de décembre mil IIIJc LXVI.

Item, paiet à JEHAN RONNEMAN, verrier, pour avoir levé, remis en nœuf ploncq un peniau de voire contenant 7 piés à 18 deniers le piet, et avoir livré ung peniau de cinq piés de blancq voire nœuf servans en le cuisine du prieur, à 2 sols 8 deniers le piet, ensanble 23 sols 10 deniers ; pareillement pour ung penel de blancq voire servant au contour du gavelle, en le cambre du receveur, contenant 3 piés, à 2 sols 8 deniers le piet, 8 sols . . . . XXXI sols X d.

Ouvrages pour la première sepmaine du 5e mois du dit an mil Vc XIX.

A PIERRE GAVAIN, serrurier, pour avoir fait et assis une candeler de fer mis devant St Pierre en l'église dudict St Pierre, remis apoint pour ce 10 s. Et pour ung estaplier aussy de fer mis au grant revestuaire contre les noeufves grandes aulmaires, pour ce 25 sols, tout icy . . . . XXXV sols.

Ouvrages pour le 2e sepmaine du 12e mois dud. an mil vc et XIX.

Primes : à DAVIOT BARRE, paintre, pour avoir escreppet les six angles estans sus les 6 coulombes entour le grand autel de l'église Saint Vaast ayans parmi les aelles 6 piés de hault, et iceulx doré pur de fin or paint sus iceluy tous de coulleur d'or et d'argent, tous à l'oille, au pris de 6 livres pièce sont 36 liv. Et pour avoir paint d'ocre a le colle sestaine les painctures de blanc estain, ouvre ez croisiés en le vaulte quant on ouvra aux fenestres d'icelle, avoec pour avoir repaint le cymier sus lequelle on porta aux processions générales le corps de Monsieur Saint Vaast, de coulleurs à colle, fait 6 blasons attaquiés aux six torses portées autour dudit corps. Aussy pour avoir paint à l'oille ung hours, 2 lyons, avoec les armes de Monsieur l'abbé mises au pignon de la cambre noeufve de dortoir, pour ce 36 sols, sont enssamble. . . . . XXXVII liv. XVI s.

Ouvrages pour le première sepmaine du 13e dernier mois dudit an mil Vc XIX.

Primes : à SIMON LEUREUX, tailleur d'images, pour avoir fait 2 gargouilles mises par les machons sus les combles noeufs des cappelles Saint Pierre au préau de St Vaast, livré pierre et oeuvre, pour ce 30 s. Item, pour 2 lyons et 2 ours tenans trois armoiries mis sus le pignon de le cambre noeufve de dortoir, livré pierre et oeuvre, 54 s., et pour avoir revisité 6 angles de bos de entour le grant autel de le dite église St Vaast, reffait 3 doleurs a elles, remis à point les aultres, fait aulcunes leurs mains et encenssoirs, pour ce 40 s , sont ensemble. . . . . VI liv. IV s.

Ouvrages pour la 2e sepmaine du 6e mois dudit an mil cinq cens vingt et ung.

A DAVID BARRE, paintre, pour plusieurs parties de son stil par lui faictes pour la maison de St Vaast, les sommes qui s'ensièvent, Assavoir, pour avoir painct la sallette bas qui fut à Monsieur Lanchien, le plancquier, les sommiers et une paroit, avec la cheminée, de foeuillaihe et choses en manière de anticque, par marchié fait par Monsieur, 10 l. Item, pour avoir painct une petitte gallerie près de la dicte sallette de pareil ouvraige que en la dicte sallette, et avec ce painct à wille les fenestres de bois et deux treilles de fer. Item, avoir

painct une aultre petitte gallerie près de la chambre dessus la dicte sallette, de branquaige, et avoir blanchy en l'église ung huys alant en la chambre du soubz prieur, remply de machonnerie, et en la sallette des escuiers ung huys, et avoir fait unze sauvegardes armoiées des armoieries de Monsieur Distain, pour touttes ces parties, 40 s. Item, pour avoir paint une chambre et ung comptoir en hault ou dit logis qui fut Monsieur l'Anchien, assavoir les planchiers de vermeil, lon revestus de verdure, et les sommiers de bleu revestus d'antique- et les esteux pareillement. Item, une paroit de bricque faicte de brun d'ansoire, et une gallerie emprès de verdure sur blancq, et avoir paint à wille ung ours de pierre mis sur le porge nouvellement fait à l'huis du grenier bas à l'avaine, portant les armes de Monsieur, pour ces parties, 6 liv. Pour touttes ces parties . . . . XVIII liv.

Ouvrages pour la 4e sepmaine du 7e mois dudit an mil cinq cens vingt et ung.

A DAVID BARRE, pour avoir painct à wille trois treilles de fer, deux grandes et une petitte de coulleurs vert et rouge, estans au logis de Hervaing, assavoir, des deux grandes 60 s., et de la petite 20 s., sont 4 liv. Item, pour avoir painct aussy à wille une cappe de plomb mise sur la tourelle et montée à viz, estens en l'enfermerie, de couleurs diverses, 6 s., et pour avoir rappointié ung tableau où est painct au vif feu damp Anthoine Olivier, vinier, chambgié les personnaiges, reverny le tableau et painct le dossier et fait l'escripture et épitaphe, icellui tableau assis contre le vestiaire de couvent, 36 s., sont icy. CXII s.

COMPTE DES OUVRAGES. — 1525.

(Folio 31, recto). *Ouvraiges pour la 4e sepmaine du 4e mois dudit an mil cincq cens vingt cincq.*

Primes: à JEHAN LHEUREUX, tailleur de ymaiges, pour avoir fait et livré pour le gardin de Monsieur, au devant de l'hostellerie, les choses de son stil cy après déclarées, les sommes qui s'ensievent, asscavoir, deux cols de chine, pour chacun col, 6 s., sont 12 s. Item, ung pellican de 6 s. Item, ung aigle portant armoiries, 6 s. Item, ung col de pan, 7 s, et ung col de poulle, 6 s. Item, ung col de grue,

6 s. et ung coq, 6 s. Item, fait 12 manequins comme lansquenets, fifres, tambours et picquenaires, pour chacun manequin, 4 s., sont 48 s. Item, une mourisque à six personnaiges, pour chacun personnaige, 4 s., sont 24 s. Item, pour le gardin de la Courtobois ung col de chine de 6 s., une teste de draghon de 8 s., ung pellican, 6 s., ung col de pan, 6 s., ung cocq de 6 s. Item, une danse de pastoureaux et pastourelles à huit personnaiges, pour chacun personnaige, 4 s., sont 32 s. Item, pour la hobette du gardin au pavillon à Hervaing, taillié ung pendant d'ung draghon, 10 s. Item, ung Saint Martin à cheval, pour sur iceluy en faire ung d'argent, 6 liv., et pour avoir sigellé et remis à point une pierre d'hostel de porfire, et esquarry une aultre de pierre de marbre, et pour les avoir polly, 10 s., sont . . . . xvi liv. iv s.

Ouvraiges pour la 3e sepmaine du 12e mois dudit an mil cincq cens vingt cincq.

A mondit sieur l'abbé, qu'il a semblablement paié à JEHAN LAILLIER, painctre, par compte fait le 10e jour de juillet 1526, présent Vincent Lestrele, maistre des œuvres, pour avoir faict et painct les choses cy après déclarées, les sommes qui s'ensièvent, asscavoir, pour avoir painct de couleur de bricque à l'oille, la salette bas soubz la chambre de Monsieur à Hervaing, 18 liv. Item, pour avoir painct la cheminée de la chambre de Monsieur audit lieu, les molures de fin or, le manteau de vert et les jambes de jaspre, le tout à l'olle, et ès fons fœuillaiges de azur, pour tout, 6 liv. Item, pour avoir painct de vert à oille, six treilles de fer mises aux fenestres quarées de la dicte sallette bas et de la boutillerie soubz la garderobe de mondit sieur, contenant chacune de sept à huict piedz de hault, et de cincq à six piedz de large, pour chacune 30 s., sont 9 liv. Item, painct aussy de vert à oille, deux treilles de fer mises aux deux fenestres croisiés de la chambre de mondit sieur, audit lieu, et painct les armoiries de fin or, pour chacune 60 s., sont 6 liv. Item, painct ung treillis de pastourelles et une couronne d'empereur dessus, de coulleurs à oille, pour tout 30 s. Item, painct de vert et rouge pareillement à oille, une treille de fer mise à une demie croisié de la chambre de mon dit sieur à St Vaast, sur la place, et doré touttes les molure s les chambranles, les armoiries de mondit sieur, et painct le treille de

ozière servant à ladite treille, aussy de vert à l'oille, pour tout 6 liv. Item, pour le gardin de mondit sieur, au devant de l'hostellerie à St Vaast, painct six personnaiges de amourische et six gens d'armes, le tout à oille, à 3 s. pièce, 18 s. Item, siz cercles de vermeillon aussy à l'oille, à 3 s. pièce, 18 s. Item, six bastons à 12 d. pièces, 6 s. Item, deux chines à 2 s. pièce, 4 s. Item, deux cocs à 2 s. pièce, 4 s. Item, une grue et ung pellican à 2 s. pièce, 4 s. Item, ung paon et ung chine, 4 s., et 21 escuchons paincts à deux costez, à 12 d, pièces, 21 s. Item, pour le gardin de la Courtobois painct aussy à oille huit pièces de pastoureaulx et pastourelles, à 3 s. pièce, 14 s., ung cocq et ung pan à 2 s. pièce, 4 s. Et painct trois tableaux aux armoieries de l'empereur pour blazons de sauvegardes, à 20 s. pièce, 60 s. sont icy . . . . LX liv. XV s.

COMPTE DES OUVRAGES. — 1529.

(Folio 6, recto). *Ouvraiges pour la 3e sepmaine du premier mois dudit an mil cincq cens vingt noeuf.*

A JEHAN LAILLIER, painctre, pour compte fait le 10e jour dudit mois de décembre 1529, pour avoir painct de fin or le croche de l'abbé priant à l'hautel da St Espérit. Item, le coulon dudit St Espérit, de couleur blance, et deux angèles rouges, le tout à l'ole, et avoient esté rompues. pour tout. . . . . L s.

(Folio 101, recto). *Ouvraiges pour la 3e sepmaine du 13e mois dudit an mil cinq cens vingt noeuf.*

A JEHAN LAILLIER, painctre, par compte fait le 5e jour d'octobre 1530, pour avoir painct de blanc à la colle les murs de la montée de la chambre hault à le natte dessus la chambre Saint Martin, 20 s. Item, les paroits du parvis au devant de la dicte chambre, de brun dansoire, royé de blanc, et les sommiers posteaux et gistes de vert et de bleu, pour tout 60 s. Item, le comptoir emprès ledit parvys, painct de blanc et branchaiges pardessus, et les posteaux et entretoizes de vert et de bleu 20 s. Et la chambre hault dessus la dite chambre à le natte painct de blanc, à le colle, et les sommiers et gistes de gaune, et pareillement une galerie emprès la dite chambre, 60 s., sont . . . . VIII liv.

COMPTE DES OUVRAGES. — 1536.

(Folio 90, recto). *Ouvraiges pour la seconde sepmaine du 12e mois dudit an mil cincq cens trente-six.*

A JASQUES DE BRELLES, painctre, par compte faict le 13e jour de juillet 1537, pour avoir ouvré à le Courtobois, asscavoir, painct la chambre nouvelle de Monsieur l'abbé et le garde robe tenant à icelle, le tout de brun d'ansoire, et royé de blanc, en forme de bricques, pour tout demandé 6 liv., et pour avoir painct sur fer blanc deux armoiries de Monsieur de Yzelstain, servans pour blazons de saulvegarde, pour chacun armoierie 10 s., sont 20 s., somme . . .VII liv.

FRANÇOISE-MADELEINE DE FORCEVILLE

MARÉCHALE DE SCHULEMBERG

et

COMTESSE DE MONTDEJEUX

Par M. le Baron Albéric de CALONNE

Membre correspondant



La vie de Françoise-Madeleine de Forceville, comtesse de Montdejeux, n'est pas simplement une page détachée de la généalogie de l'ancienne maison de Forceville; c'est encore, et surtout, un document des plus curieux pour l'histoire des mœurs au milieu du dix-septième siècle La lettre qu'elle adressa à la Reine-mère, véritable rareté bibliographique dont nous respectons le style et l'orthographe, forme une plaquette de sept pages in-quarto, imprimées en caractères italiques, sous le titre :

Lettre escrite à la REINE MÈRE
par dame FRANÇOISE-MAGDELEINE DE FORCEVILLE,
touchant le mauvais traittement que luy fait
Messire JEAN DE CHILDEBERC COMTE DE MONDEJUX,
chevalier des ordres du Roy, Mareschal de France,
et Gouverneur pour Sa Majesté des Ville et Cité
d'Arras, son Mary, qui la tient prisonnière
depuis quatre années, nonobstant leur séparation.

Nous avons puisé les éléments de la notice historique qui accompagne cette lettre dans la vie manuscrite du

maréchal de Schulemberg, déposée à la bibliothèque de la ville d'Arras, et dans les titres de famille, dont l'authenticité est incontestable.

Fac-simile de la signature de la Comtesse de Montdejeux
d'après une lettre autographe adressée au Conseil d'Artois,
le 25 septembre 1653. (*Arch. du Pas-de-Calais*).

Françoise-Madeleine de Forceville naquit en 1620 au château de Bezencourt en Picardie. Elle était la seconde fille de messire Adrien de Forceville, chevalier, seigneur de Bezencourt, d'Ainval et d'Applaincourt, qui remplit pendant quarante années les fonctions de gouverneur de Doullens. L'archiduchesse d'Autriche affectionnait beaucoup sa mère, Barbe de Hille, veuve du comte de Mesghen ; elle lui donna même un témoignage public de cet attachement, en assistant à son mariage avec le sire de Forceville, dont le nom se trouvait avantageusement connu à la Cour, depuis que Robert de Forceville avait

épousé Marguerite d'Argenteau, l'alliee des plus grandes Maisons de la Flandre (1).

Les deux sœurs de Madeleine avaient embrassé la vie religieuse : l'une dans les cloîtres de Saint-Michel de Doullens, l'autre à l'Abbaye-au-Bois. Son frère était mort au siége d'Arras. Elle demeura, jeune encore, orpheline et héritière d'une fortune considérable. On lui croyait au moins vingt mille livres de rente, somme énorme pour l'époque; aussi ne s'étonnera-t-on pas de la voir recherchée par les plus grands noms de la Cour.

Le cardinal de Richelieu, son proche parent, avait pris Madeleine sous sa protection, et prétendit lui imposer un choix. Parmi les gentilshommes qui briguaient l'honneur d'obtenir la main de la demoiselle de Forceville, il distingua le comte de Montdejeux.

Jean de Schulemberg, comte de Montdejeux, appartenait à une ancienne famille d'origine allemande, dont le nom s'écrivait aussi Chulemberg ou Chuldebert; son père, Jean, troisième du nom, paya de la vie l'honneur de commander le régiment de Champagne, au siége d'Amiens. Il vint au monde à Guincourt en Vermandois, étudia à l'académie de Sedan, et débuta dans la carrière militaire, à peine âgé de quatorze ans. Les luttes intestines qui

(1) Marguerite d'Argenteau était baronne de Merlimont. Par suite de ce mariage, les descendants de Robert se sont qualifiés barons, puis vicomtes de Merlimont. Les seigneurs de Forceville, de la branche aînée, portent : *de gueules au sautoir d'argent, accompagné de quatre merlettes du même.* Les seigneurs de Bezencourt, puis de Merlimont, de la branche cadette, adoptèrent une brisure : *de gueules au sautoir d'argent bordé de sable, chargé de quatre merlettes de sable.* — D'Hozier, *Reg. supplémentaire, Gén. de Forceville.*

désolèrent le ministère du maréchal d'Ancre, l'expédition d'Italie que le combat de Suze suffit à immortaliser, enfin la guerre de Trente ans, fournirent à Montdejeux mille occasions de s'illustrer. La récompense de sa valeur ne se fit point longtemps attendre : comme il obtenait le gouvernement de Rue et du Crotoy, gouvernement alors fort apprécié, Richelieu pensa mettre le comble à ses faveurs en lui proposant d'épouser Madeleine de Forceville.

Schulemberg hésita. Il était né pour la vie des camps ; il aimait passionnément le métier des armes, et son historien raconte qu'on l'entendait soupirer après la liberté du célibat, comme étant la plus convenable à un guerrier ; à un guerrier, dont la fidélité ne doit jamais être partagée ni compromise, et qui ne doit avoir d'attachement que pour son prince, de cœur que pour son service.

Richelieu ne savait pas fléchir, il s'offenserait d'un refus, et le brave officier comprit qu'il fallait se résigner à contracter une union qui lui procurait une belle fortune, et qui lui assurait dans l'avenir la faveur du tout puissant cardinal. Hélas, le cœur n'avait guère de part à cette union et combien l'infortunée Madeleine dut-elle regretter que le comte de Montdejeux n'eût pas persisté dans sa détermination première !

Le mariage eut lieu à Amiens le 8 septembre 1640.

Jean de Schulemberg, chevalier, comte de Montdejeux, seigneur de Ploreant, Guincourt, Guignicourt, Bry et Montoy en Champagne, logeait chez la veuve de messire Jean de Mons, ancien conseiller au bailliage. Madeleine de Forceville, baronne d'Argoules, dame de Bezencourt,

Applaincourt, Sarton et Bonvillers, était accompagnée de son oncle, Robert de Forceville, baron et vicomte de Merlimont.

La cérémonie se fit avec beaucoup d'éclat en présence du cardinal duc de Richelieu et de Fronsac; de monseigneur Henry de la Mothe-Houdencourt, évêque de Rennes; de monseigneur François Lefebvre de Caumartin, évêque d'Amiens; de monseigneur Hardouin de Peréfixe, aumônier du roi. L'élite de la province se pressait autour des nouveaux époux, leur donnant un témoignage précieux de la sympathie que rencontrait cette alliance contractée sous de brillants auspices. Le duc de Chaulnes et Charlotte d'Ailly, le comte d'Aspremont, le sire de Martini et Madeleine de Moreuil, le sire de Marsilly, la comtesse de Courtenay, son fils, François de Rambures et sa fille Charlotte signèrent le contrat (1).

Les fêtes données à l'occasion de ce mariage eurent un bien triste lendemain! Le comte de Montdejeux ne pouvait longtemps dissimuler un caractère léger et turbulent; maudissant en secret les liens que le Cardinal lui avait imposés, il ne tarda pas à s'en affranchir. Non content de dilapider à plaisir sa fortune et celle de sa femme, il s'abandonne à des passions inavouables; il n'est pas de mauvais traitements dont il n'accable la jeune comtesse, pas d'amertumes dont il ne l'abreuve, et plus tard, elle écrira en toute sincérité: « J'ay souffert pendant quinze années un martyre continuel et un traittement si rude que toute autre personne y auroit succombé........ Mes

(1) Le contrat fut passé pardevant Mes Jean Daiz et Jean Dènes, notaires à Amiens.

ennemys m'ont mise en tel estat qu'ils m'ont osté tous les moyens de pouvoir faire mon salut ny mesme d'espérer un moment de vie. »

Devenu maréchal de France et nommé gouverneur de la ville d'Arras, Montdejeux semble s'autoriser d'une grande situation pour ajouter aux malheurs de son infortunée compagne. La sentence de séparation, prononcée sur les entrefaites au Châtelet de Paris, le rend plus furieux. Sans que Madeleine ait jamais eu le moindre tort à se reprocher, bien qu'elle lui ait constamment témoigné « les complaisances et les sumissions qui se peuvent rendre à un mary, » le cruel la poursuit jusque dans la retraite de l'Abbaye-au-Bois. Elle croyait y vivre à l'abri de ses coups et se trouve néanmoins obligée de fuir.

Cette fois, elle demandera à la Belgique une hospitalité que sa cousine-germaine, la comtesse de Hamal, s'empressera de lui offrir.

Après quelques mois d'exil, la nécessité de pourvoir à des affaires urgentes rappelle la comtesse de Montdejeux à Paris. Elle habitait depuis peu de temps chez le baron de Breteuil, lorsqu'un jour, de grand matin, six cents cavaliers et un détachement d'infanterie, envoyés par le maréchal, investissent soudain les cours de l'hôtel, cernent toutes les issues et s'emparent de sa personne, ne lui laissant même pas le droit de jeter un manteau sur ses épaules. Ils ont ordre de la conduire à Arras morte ou vive. Dieu sait comment ils s'acquittèrent de leur mission!

Parvenue au terme de ce triste voyage, Madeleine est enfermée non loin de la résidence opulente de son tyran. Quelle prison ! Un réduit obscur, humide, étroit, situé à

l'extrémité du jardin de M. le prince d'Espinoy, lui sert d'habitation pendant trois années, trois longues années, durant lesquelles on ne sait qu'imaginer afin de rendre sa captivité plus pénible. Mais, laissons-la raconter elle-même cet inqualifiable martyre, car c'est un martyre véritable que la comtesse de Montdejeux subit à Arras. La lettre qu'elle adressa à la Reine-mère, au péril de sa vie, contient des détails à peine croyables et révèle les souffrances qu'elle endura, ainsi que les angoisses de ce cœur véritablement noble et chrétien, qui sut puiser dans les sentiments de la foi, l'énergie nécessaire pour ne pas succomber.

A la Reyne Mère.

MADAME,

« J'espère que le misérable estat où je suis réduite, » touchera le cœur de vostre MAJESTÉ, et qu'Elle demandera au Roy la liberté de la plus malheureuse et la » plus innocente femme qui vive: Si je n'estois telle. » MADAME, je n'aurois jamais ozé prendre la liberté » de vous importuner de mes disgraces. Vostre MAJESTÉ » sçaura, qu'estant demeurée fort jeune sans père ny » sans mère, et héritière d'une meschante maison, je » fus donnée par monsieur le Cardinal de Richelieu » en mariage au Gouverneur d'Arras, auquel j'ay rendu » pendant quinze années toutes les complaisances et les » sumissions qui se peuvent rendre à un Mary, et je » puis dire avec la plus grande vérité du monde, n'avoir

» rien oublié à faire pour l'obliger à me traitter autre-
» ment qu'il n'a fait. Cependant, MADAME, j'ay souffert
» pendant cette longueur de temps un martyre continuel,
» et un traittement sy rude, que toute autre personne
» que moy y auroit succombé mille fois. Mais Dieu me
» voulant réserver à de plus grands désastres, a permis
» que mes ennemis se sont servis de l'occasion de la
» mauvaise humeur de mon mary pour me nuire encore
» davantage, et voyant que l'enfant que Dieu m'avoit
» donné estoit mort, ils ont fait par intérest ce qu'ils ont
» pu pour me le faire suivre, m'ayant mise en tel estat
» par leurs artifices et meschancetez, qu'ils m'ont osté
» tous les moyens de pouvoir faire mon salut, ny mesme
» d'espérer deux mois de vie. Car je puis dire et protes-
» ter à vostre MAJESTÉ, que lorsque j'ay esté obligée de
» quitter mon Mary, mon bien, ma maison, et mes amis,
» pour me jetter dans le Convent du Calvaire à Paris,
» qu'il ne me restoit quasi plus de force pour entre-
» prendre ce dessein, et le désespoir où j'estois m'auroit
» fait abandonner le peu de vie qu'il me restoit alors, si
» je n'eusse point considéré mon salut. J'estois donc
» résolue, MADAME, de finir mes jours dans ce saint
» lieu, si mon mary ne m'eust obligée d'en sortir, par une
» violence qu'il me vouloit faire faire, et de laquelle je
» fus advertie le jour auparavant : ce qui obligea la mère
» de Madame la Duchesse d'Angoulesme de me mener
» à l'Abbaye-au-Bois, où j'avois une de mes Sœurs Reli-
» gieuse, ou j'ay esté obligée pour la seureté de mon
» bien et de ma personne, de faire poursuivre ma sépa-
» ration au Chastelet de Paris, à laquelle mon mary s'est
» opposé un an durant, avec toutes les chicanes et les

» artifices qu'il a pû trouver, lesquelles n'ont pû empes-
» cher que la justice ne m'ait esté rendue, mon procès
» n'ait esté gagné, et la séparation faite, avec tout l'a-
» vantage que mon innocence et la justice de ma cause
» le pouvoient prétendre.

» Je croyois après cela, **Madame**, gouster quelque sorte
» de repos auprès de Madame de l'Abbaye-au-Bois, lors-
» qu'on me vint advertir, toute malade que j'estois, et
» huit jours après ma séparation faite, que l'abbaye
» estoit investie par plus de cinq cens chevaux d'Arras,
» et par quelque nombre d'infanterie conduite par
» Monsieur de Vandy, parent de mon mary. Je pensay
» tomber morte en ce moment, et sans que Dieu l'a voulu
» autrement, j'aurois finy dès ce jour ma malheureuse
» destinée. Quantité de gens de condition ont eu la géné-
» rosité de me sauver, et ne voyant nulle seureté à
» Paris pour moy contre la violence de mes ennemis,
» je me suis retirée en Liége chez la Comtesse d'Hamal
» ma cousine germaine du costé de ma Mère, et sœur
» du Comte de Meraude.

» Pendant le temps de mon exil, **Madame**, et qui a duré
» presque un an, mon mary s'est servi de cette occasion,
» pour appeller au Parlement de la sentence du Chastelet,
» s'imaginant qu'estant éloignée de mon bien, de mon
» pays et de mes amis, que je ne me pourrois défendre
» des fausses calomnies qu'il a tasché de faire contre
» moy pendant mon absence; mais Dieu a tousjours
» protégé mon innocence, et les personnes d'honneur
» et de charité ont mis mon procez en estat d'estre jugé
» au Parlement fort peu de temps après mon retour
» à Paris, où j'ay esté contrainte de revenir pour en voir

» la conclusion, qui a esté tousjours autant avantageuse » pour moy que je la pouvois désirer.

» Ma séparation estant faite entièrement par Messieurs » du Parlement, et conforme à la sentence du Chastelet, » j'en ay fait signifier l'arrest à mon mary, lequel n'a » voulu obéir à la justice, et m'a envoyé enlever dans » Paris, la Capitale. Ville du Royaume, chez Monsieur » de Breteuil, Conseiller de la Cour, à qui je suis parente, » et chez qui mes amis m'avoient conseillé de prendre » un appartement, croyant y estre à couvert de la vio- » lence, attendant que j'eusse donné ordre au reste » de mes affaires, pour me retirer dans un Couvent.

» Mais, MADAME, toutes les précautions que j'ay pû » prendre pour ma seureté, n'ont pû empescher que je » n'aye esté enlevée de ce logis. Oserois-je bien le dire » à vostre MAJESTÉ, de quelle manière ils m'ont prise » sortant du lict, sans me donner le temps de prendre » une juppe, ny aucune autre chose pour me couvrir, » m'ont fait passer la court de Monsieur de Breteuil » nuds pieds, et m'ont jettée dans un carosse avec une » rudesse si furieuse, qu'ils m'ont pensé crever le cœur » contre le bois de la quenouille.

» Vostre MAJESTÉ peut juger en quel estat doit estre » une personne qui a du cœur, de la naissance et de » l'honneur, avec toute la justice et l'innocence imagi- » nable.

» Je ne sçay, MADAME, comme la douleur ne m'a pas » délivrée en ce moment de toutes mes souffrances; j'ay » prié que l'on arrestât un moment pour demander une » goutte de vin ou de vinaigre, mais ces bourreaux n'en » ont rien voulu faire, disans les uns aux autres qu'il

» n'importoit pas de me mener vive ou morte ; ils ont
» acheté un meschant habit sur le chemin à une femme,
» de quoy je me suis revestue le mieux que j'ay pû,
» n'ayant pas voulu que pas une de mes femmes m'eus-
» sent suivie. En cet équipage, accompagnée de six cens
» chevaux et de quatre ou cinq carosses de relay, ils
» m'ont conduit jusques à Arras, où l'on m'a enfermée
» dans une chambre chez le Prince d'Espinoy, où j'ay
» esté deux jours, attendant qu'on eust bouché les fenes-
» tres du petit lieu où je suis, à la réserve d'une petite
» que l'on avoit laissée en haut proche du plancher, avec
» une vitre qui ne se pouvoit ouvrir, que j'ay esté
» contrainte de rompre.

» Ce lieu est au bout du jardin de Monsieur le Prince
» d'Espinoy, il a quatre pas de longueur et trois de lar-
» geur, il servoit, comme je croy, à reserver les fleurs,
» c'est sur la terre, sans plancher, et si humide, qu'il n'y
» a pas de place à se pouvoir asseoir lors qu'il fait la
» moindre pluye.

» Je fus dans un saisissement estrange, qu'aussi-tost
» après avoir mangé un morceau, l'on m'emporta dans
» une tour, où il n'y avoit aucun air ny clarté, et rien que
» la seule place d'un lict, j'y ay pensé estoufer, l'on m'y a
» tenu deux nuits, et comme l'on a veu que je me mourois
» l'on m'a remise dans la chambre, où je suis depuis deux
» ans et demy, et où j'ay eu au commencement une
» furieuse maladie, sans que quatre chirurgiens que l'on
» m'a envoyé l'un après l'autre, m'ayent pû oster une
» goute de sang. J'ay demandé un Père pour me confes-
» ser, ce que je n'ay pu obtenir; l'on m'a envoyé un curé
» de paroisse fort honneste homme, et depuis ce temps

» l'on m'en a changé trois autres, que j'ay volontiers
» accepté, hormis le dernier que j'ay depuis un an, et que
» j'avois refusé au commencement. et que l'on ma con-
» trainte de prendre, ou d'estre privée de la Sainte Com-
» munion. Il est vray que dans la première maladie que
» j'ay eue, mon mary m'a envoyé des médecins, et ce qui
» m'a esté nécessaire ; mais depuis j'en ay eue plusieurs
» autres, et aussi dangereuses, où j'ay esté délaissée tout
» à fait, et fort rudement traittée par une fille sourde
» et meschante, laquelle est capable de désespérer l'Ame
» la plus patiente ; le page qui m'apporte à manger est
» de mesme humeur ; ils m'ont fait tous deux cent in-
» dignitéz, me disans cent choses outrageuses, lesquelles,
» à ce qu'ils m'ont dit tous deux, leur avoit esté com-
» mandé de me dire ; je ne les ay pas voulu croire, cela
» seroit inhumain : Le Page nommé Prouville m'a
» menassée de me passer son espée au travers du corps,
» que je ne sortirois d'icy que les pieds devant, c'est
» à dire morte, en terme du pays.

» Je n'ose dire à vostre Majesté les choses que la fille
» qui se nomme Vignon m'a dites, j'abuserois de sa pa-
» tience. Je prendray encore la hardiesse de luy dire, que
» je n'ay pris aucun air dans cette rude et affreuse prison
» de deux années et demie, que deux ou trois fois les
» premiers jours que j'y suis entrée ; je croy que ce n'es-
» toit que pour la forme, et pour que l'on fist croire à
» sa Majesté que j'estois bien traittée. Mais je vous pro-
» teste, Madame, que je n'ay point sorty depuis deux ans
» et demy, et depuis un an passé l'on m'a tout à fait osté
» le peu d'air que j'avois, sans avoir dit une seule parole.
» ny mesme fait une seule action pour obliger à me

» traitter ainsi : La quatrième femme que l'on m'a donnée,
» à cause que les autres en sont sorties toutes malades de
» l'horrible incommodité qu'on y souffre et de l'estouffe-
» ment, a esté contrainte de déboucher environ deux
» poulces de terre qu'il y avoit entre les barreaux, et
» pour cela l'on me menasse de me l'oster ; aussy je crois
» qu'elle ne plaist pas à mes Ennemis qui sont tousjours
» à l'oreille de mon mary pour lui rapporter mille choses
» fausses. Enfin, MADAME, je perds la santé et la vie,
» et mon salut en danger en l'estat où je suis : Je fais
» ce dernier effort au péril de la vie d'un pauvre soldat
» qui m'a apporté ce gros papier, et qui m'a promis de
» faire en sorte que ma lettre fust portée à vostre MAJESTÉ,
» Je la supplie très-humblement que cela ne se sçache
» pas, outre qu'il m'en arriveroit un grand mal, le pauvre
» garçon en perdroit la vie.

» J'attends par quelque moyen une response favorable
» de la charité de vostre MAJESTÉ, ou par Madame la Com-
» tesse de Briennes, ou Mesdames les Marquises de
» Gamaches ou de Bracmont, qui sont assurément assés
» généreuses pour demander à vostre MAJESTÉ un Convent
» pour moy, où je puisse estre en mourant confessée et
» administrée des Sacremens. C'est, MADAME, la très-
» humble supplication que je faits à vostre MAJESTÉ, luy
» jurant que toute ma vie je prieray Dieu pour sa pros-
» périté et santé, et que je mourray avec tout le respect
» et la fidélité que je dois à vostre MAJESTÉ, comme feu
» mon Père l'a gardée quarante années dans Dourlens,
» et a rendu service au feu Roy jusques au dernier mo-
» ment de ses jours, et un seul Frère que j'avois a finy
» les siens au premier Siége d'Arras, par deux grandes

» blessures qu'il a reçeues. C'est, MADAME, la plus affligée,
» et la plus injustement mal traittée, qui prend la liberté
» de se dire, avec toute sorte de respect,

» de vostre MAJESTÉ,

» MADAME,

» La très-humble, très-obéissante et très-fidelle
» sujette et servante,

FRANÇOISE-MAGDELAINE DE FORCEVILLE.

La reine se sentit émue au récit de tant d'infortunes; la Cour s'indigna; mais tel était le pouvoir d'un gouverneur de province à cette époque, tel était surtout le prestige de Jean de Schulemberg, que les supplications de la noble captive n'eurent point de résultat immédiat. Tandis que l'on négocie avec le redoutable Montdejeux la mise en liberté de Madeleine, celle-ci, désespérant de jamais obtenir justice, recourt à un stratagème habile: elle se procure de l'opium, parvient à endormir ses gardiens et à s'échapper au moyen d'une échelle de corde. C'était le 1er août 1663.

Le lendemain matin, le maréchal, averti de l'évasion, ordonne de rechercher la comtesse. Toute la garnison d'Arras est sur pieds ; pendant que les soldats parcourent la route de Paris, trompés par quelques vêtements déposés à dessein, la fugitive gagne la Belgique et arrive à Bruxelles chez le prince de Ligne, où elle peut goûter enfin le repos indispensable au rétablissement de sa santé délabrée.

Madeleine demeura exilée jusqu'à l'époque de la mort du maréchal, arrivée en 1671 ; il avait quitté Arras depuis quelques mois pour prendre le gouvernement du Berry. S'il fut doué d'une grande valeur militaire, les passions étouffèrent constamment chez lui les qualités du cœur qui devaient en rehausser l'éclat ; aussi la postérité, sans oublier les distinctions honorifiques dont le comte de Montdejeux fut comblé, se souviendra également de l'odieuse persécution qu'il infligea à sa vertueuse compagne, et elle ne plaindra jamais assez la malheureuse obligée de s'expatrier afin d'échapper à une mort certaine.

La comtesse de Montdejeux se retira en Picardie. Ses revenus étaient encore assez considérables pour lui permettre de voyager escortée de six cavaliers, et accompagnée de neuf domestiques. Elle ne survécut guère à son mari : trois années de captivité, vingt années de souffrances et de chagrins abrégèrent ses jours, et elle termina sa triste existence, le 26 janvier 1675, entourée de neveux qui adoucirent ses derniers moments en lui prodiguant les marques d'une affection doublement précieuse après tant d'infortunes.



LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES, ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.



MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. Gardin, Président du Tribunal.

Chancelier :

M. Caron, Bibliothécaire de la ville.

Vice-Chancelier :

M. de Linas, membre du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique.

Secrétaire-Général :

M. Van Drival, Chanoine titulaire.

Secrétaire-adjoint :

M. P. Lecesne, Vice-Président du Conseil de Préfecture.

Archiviste :

M. G. de Hauteclocque.

Bibliothécaire :

M. Paris, Sénateur,

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination.

MM.

1. Brégeaut, Pharmacien, Professeur à l'École de Médecine (1830).
2. Maurice Colin, ancien Maire d'Arras (1831).
3. Wartelle de Retz, ancien Député à l'Assemblée nationale (1832).
4. Henri Colin, Juge-suppléant au Tribunal d'Arras (1840).
5. Caron, Bibliothécaire de la ville (1848).
6. Plichon, ancien Maire d'Arras (1848).
7. Proyart (l'abbé), Doyen du Chapitre (1851).
8. De Mallortie, Principal du Collége (1852).
9. Lecesne, ancien adjoint au Maire d'Arras (1853).
10. De Linas, membre non résidant du Comité des Travaux historiques (1853).
11. Robitaille (l'abbé), Chanoine titulaire (1855).
12. Laroche, ancien Magistrat (1856).
13. De Sède, (le baron), Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
14. Van Drival (l'abbé), Chanoine titulaire (1860).
15. Sens, ancien Député à l'Assemblée nationale, membre du Conseil général (1860).
16. Le Gentil, Juge au Tribunal civil (1863).
17. Pagnoul, Professeur de physique au Collége (1864).
18. Paris. Sénateur, (1866).
19. Boulangé, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (1866).

MM.

20. GRANDGUILLAUME, ancien Professeur à l'Ecole régimentaire du Génie (1868).
21. LENGLET, Avocat, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1868).
22. GARDIN, Président du Tribunal civil (1868).
23. PLANQUE (l'abbé), Chanoine titulaire (1868).
24. Paul LECESNE, Conseiller de Préfecture (1871).
25. G. DE HAUTECLOCQUE (1871).
26. ENVENT (l'abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
27. TRANNOY, Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
28. GOSSART, Pharmacien. Professeur à l'École de Médecine (1873).
29. DE BELLECOURT, Général de division à Arras (1874).
30. L. CAVROIS (1876).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

(Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant).

MM. LAMARLE. Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, à Sailly, près Péronne, A. R.

FOISSET, Professeur en retraite, A. R.

COSTE-CRESPEL, à Paris, A. R.

BOISTEL, Juge à Saint-Omer, A. R.

FAYET, Inspecteur de l'Académie de la Haute-Marne, A. R.

MM. Péligot, membre de l'Institut.
Leverrier, membre de l'Institut.
Wicquot, Principal du Collége d'Abbeville, A. R.
Caminade, ancien Directeur des Contributions indirectes, A. R.
Coince, Ingénieur des Mines, A. R.
Lequette (Mgr), Évêque d'Arras.
Coffinier, Sous-Préfet de Péronne, A. R.
Paillard, ancien Préfet du Pas-de-Calais.

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. Kulhmann, membre de l'Institut, à Lille.
H. Dusevel, à Amiens.
Obry, Secrétaire de l'Académie de Strasbourg.
B. Haigneré.
Wains-Defontaine.
Briand.
Dancoisne, Notaire honoraire, à Hénin-Liétard.
Duthillœul, Bibliothécaire, à Douai.
Robert (l'abbé), Curé de Gouy.
Louandre, Homme de Lettres, à Paris.
Ed. Le Glay, ancien Sous-Préfet.
J. Rouyer, Inspecteur des Postes, à Nancy.
Tailliar, Président de Chambre honoraire, à Douai.
Madame Fanny Desnoix, à Beauvais.
Corblet (l'abbé), Chanoine, Directeur de la *Revue de l'Art chrétien*.

MM. Quenson, Président honoraire, à Saint-Omer.
Derbigny, Conseiller de Préfecture, à Lille.
Dard (le baron), à Aire-sur-la-Lys.
Botson, Docteur en médecine, à Esquerchin.
E. Gachet, Chef du Bureau paléographique, à Bruxelles.
Godefroy de Ménilglaise (le marquis) à Paris.
Schaepkens, Professeur de peinture, à Bruxelles.
J. Delvincourt, à Paris.
R. Thomassy, Homme de Lettres.
Deschamps de Pas, membre de l'Institut, à Saint-Omer.
De Baecker, Homme de Lettres, à Bergues.
Le Bidart de Thumaide, à Liége.
Garnier, Bibliothécaire, à Amiens.
Kervyn de Lettenhove, ancien ministre, à Bruxelles.
H. d'Haussy, à Saint-Jean-d'Angely.
Morand, Juge, à Boulogne,
Beneyton, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine).
Filon, Inspecteur d'Académie, en retraite.
Dorville, ancien Employé à l'Administration centrale des Télégraphes.
Véret, Médecin Vétérinaire, à Doullens.
Mairesse, Industriel.
Haigneré (l'abbé), Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne.
J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe.
Ad. Régnier, membre de l'Institut, à Paris.
Ch. Salmon, Homme de Lettres, à Amiens.
Debacq, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne.

MM. Fr. FILON, ancien Professeur d'histoire, à Arras.

ABEL, Avocat, à Metz.

Léon VAILLANT, Professeur de la Faculté de Médecine, à Montpellier.

MOUGENOT, Homme de Lettres, à Malzéville-l-Nancy.

G. GERVOSON, membre de la Société Dunkerquoise.

DE FONTAINE DE RESBECQ, Sous-Directeur de l'Instruction primaire, au Ministère de l'Instruction publique.

DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, ancien Préfet.

LEURIDAN, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix.

V. CANET, Secrétaire de l'Académie de Castres.

ASSELIN, ancien Maire de Douai.

PEIGNÉ-DELACOUR, Manufacturier, à Ourscamp.

Francis BOCK, (Mgr), à Aix-la-Chapelle.

GUILLEMIN, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne.

DOMMANGET, Avocat, à Metz.

A. MILLIEN, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

LEGRAND DE REULANDT, Secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

CASTERMANN, Colonel du génie en retraite, à Bruxelles.

H. GALLEAU, Homme de Lettres, à Esbly.

LEGRAND, ancien notaire, à Douai.

BOUCHARD, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

DRAMARD, Juge au Tribunal civil de Béthune.

GOUELLAIN, membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen.

MM. Advielle, Employé au Ministère des Finances.

F. de Monnecove, membre du Conseil général, à St-Omer.

De Calonne (le baron), à Buire-le-Sec.

Auguste Terninck, à Bois-Bernard.

Dehaisnes (l'abbé), Archiviste du Nord, à Lille.

Vos (l'abbé), Bibliothécaire de la Société de Tournai.

Breton (Jules), Artiste Peintre, à Courrières.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

Séance publique du 19 août 1875.

DEUXIÈME PARTIE.

Lectures faites dans les séances hebdomadaires.